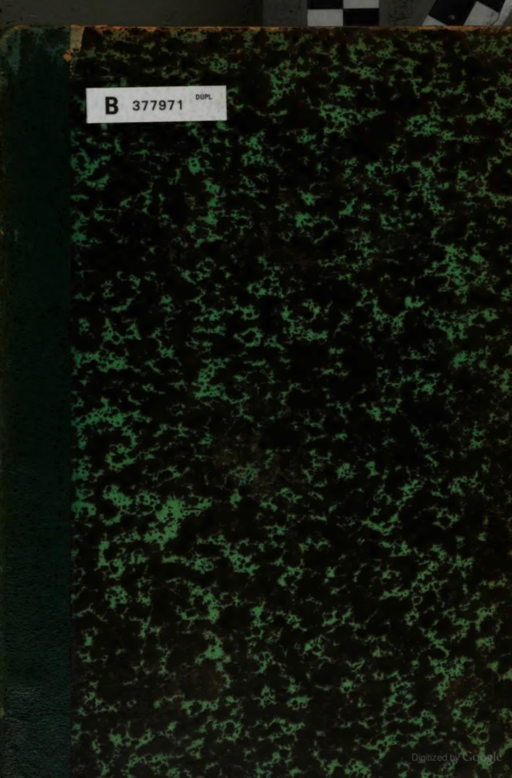
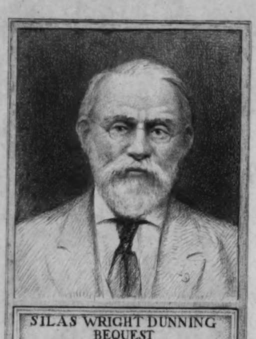
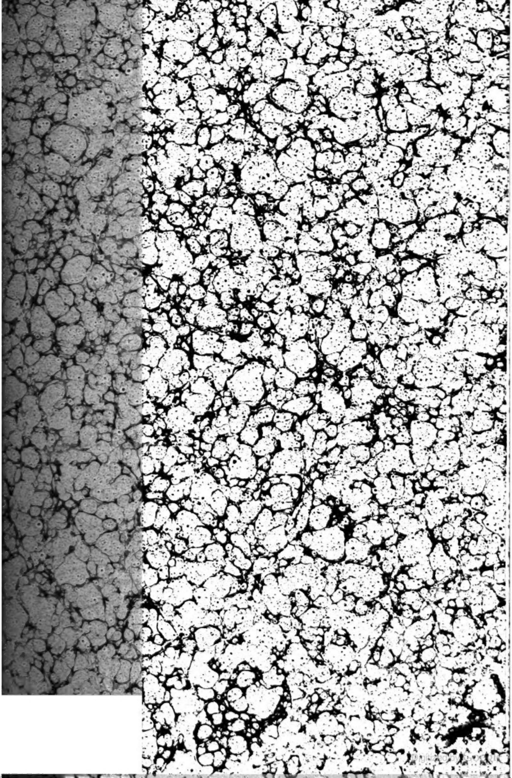








MEMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Series 3. TOME CINQUIÈME.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE PAGNERRE, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

—

1860.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

RECHERCHES

SUR LA VARIOLE DES VACCINÉS ET SUR L'OPPORTUNITÉ DES REVACCINATIONS ;

Par M. le docteur VAUSSIN.

Séance du 4 février 1859.

Dès le commencement de ce siècle, alors que la découverte de la vaccine était encore récente, l'on crut remarquer que des personnes déjà vaccinées étaient prises d'accidents tout à fait semblables à ceux de la variole : ce fut surtout pendant le cours des épidémies de variole que les médecins eurent occasion de constater, chez certains sujets régulièrement vaccinés, l'apparition d'éruptions varioleuses contractées soit par contagion, soit par inoculation. Jenner lui-même, dans son ouvrage sur *le Cowpox*, cite de nombreux cas de variole survenus chez des personnes qui avaient été soumises à la vaccine, et il n'est pas éloigné de l'idée que dans quelques cas la préservation acquise par la vaccine puisse faire défaut; il compare même sous ce rapport la vaccine à la variole qui elle-même présente des récidives. Les compatriotes de Jenner, ses continuateurs, fixant leur attention sur ce même

sujet, eurent de fréquentes occasions d'observer l'apparition de la variole chez les personnes que la vaccine protégeait de son influence. Ce fut ainsi en Angleterre, pays où la vaccine avait pris naissance, que furent aussi faites les premières observations tendant à infirmer son infaillibilité absolue. Sur cette question même les travaux des médecins du continent furent beaucoup moins nombreux que ceux de leurs confrères britanniques, sans doute pour cette raison que la persistance avec laquelle on pratiquait en Angleterre l'inoculation, concurremment avec la vaccine, entretenait des foyers d'infection plus multiples et fournissait des occasions trop faciles et trop fréquentes d'étudier les maladies varioleuses sous leurs différents aspects. Quoi qu'il en soit de cette explication, les observations de varioles récidives faites en Angleterre n'eurent d'abord aucun retentissement sur le continent; ce fut plus tard seulement que les médecins allemands eurent occasion de renouveler chez eux les observations des Anglais, et le *Journal de Hufeland* rapporta et décrivit en mars 1809 le premier cas de variole après vaccine authentiquement prouvée. Cette nouvelle fut publiée en France dans le *Journal de l'Empire*, et bientôt après M. Husson, secrétaire du comité central de vaccine, rendant compte des vaccinations pratiquées en France dans l'année 1810, annonça que dans certaines circonstances l'effet préservatif de la vaccine avait fait défaut et que la petite-vérole s'était développée chez des sujets précédemment vaccinés. Ce ne fut cependant qu'en 1812 que la question fut publiquement soulevée en France dans le rapport du comité central de vaccine fait à l'Institut par Berthollet, Percy et Hallé : ce rapport constate six cas de variole chez des sujets vaccinés. Dans le rapport de 1815 on trouve encore de ces rares exemples de variole après vaccination ; à partir de cette époque, les rapports annuels font mention d'un nombre toujours croissant de variole chez les vaccinés.

Ces cas encore peu nombreux jusque là se multiplièrent considérablement sous l'influence épidémique. La variole, en effet, après une longue trêve, recommença ses ravages en 1816; immédiatement le rapport du comité de vaccine pour l'année 1817

signale des cas de variole plus fréquents chez les vaccinés. Toutes les grandes épidémies donnent lieu aux mêmes observations : telle fut, par exemple, l'épidémie de Montpellier, qui atteignit un grand nombre de ceux que la vaccine aurait dû préserver : dans la même année, une épidémie ayant éclaté dans le département de l'Aveyron, la maladie régnante frappa un grand nombre de sujets régulièrement vaccinés : puis vint la grande épidémie varioleuse de Bordeaux, étudiée par une commission choisie dans le sein de la Société royale de Médecine ; cette commission enregistre douze cas de variole observés sur des sujets que la vaccine couvrait de son influence. Ces faits reçoivent une consécration officielle dans le rapport de M. Husson sur les progrès de la vaccine pendant les années 1818-1819. Ce rapport constate qu'un certain nombre de varioles chez les vaccinés a été signalé sur tous les points de la France.

Dans la même année 1818, le docteur Tuefferd, de Montbéliard, adresse au comité central un excellent mémoire sur la maladie qu'il appelle la petite-vérole des vaccinés; plusieurs personnes bien vaccinées ont été attaquées de petite-vérole de la nature de laquelle il s'est assuré en transmettant, par inoculation, le même genre de maladie à des individus qui n'avaient eu ni la variole ni la vaccine.

Il est impossible de suivre désormais les apparitions multiples de l'épidémie en tant de contrées diverses. Passant sous silence les témoignages nombreux fournis par les médecins étrangers, contentons-nous seulement d'énumérer les actes de présence que la maladie a faits en France, en cherchant quelle part d'immunité la vaccine a conférée aux personnes mises en contact avec la contagion.

L'épidémie de variole qui a régné à Paris pendant l'année 1825 fut une nouvelle occasion d'épreuve pour la vaccine ; elle fut aussi pour tous les médecins de la capitale une circonstance favorable d'étudier le degré de confiance illimitée que mérite la vaccine. Cette épidémie fut considérable, puisque les contemporains affirment que les personnes que l'on rencontrait dans les rues marquées ou tachées de la petite-vérole étaient en grand nombre, et

que parmi elles on en comptait une certaine quantité qui, bien que vaccinées, avaient subi l'influence de l'épidémie : le *Journal de Médecine* rapporte l'histoire de dix-huit élèves de l'Ecole polytechnique affectés de variole; inutile d'ajouter que ceux-ci avaient tous été dûment vaccinés. Un fait semblable arriva à l'institution des demoiselles de la Légion-d'Honneur à Saint-Denis, qui toutes devaient pareillement avoir reçu une bonne vaccine ; cependant, après s'être exposées à la contagion dans leurs visites à Paris, un certain nombre de ces jeunes personnes fut également pris d'éruptions varioliques.

Dans le cours de l'année 1828 une épidémie qui s'appesantit sur tout le midi de la France, et plus particulièrement sur Marseille, fournit une série de faits nombreux et importants : la maladie fut importée à Marseille par un ouvrier de Forcalquier, qui, arrivé malade, fut admis à l'Hôtel-Dieu ; c'est de là que la maladie se répandit avec une violence inouïe et fit un grand nombre de victimes, surtout dans les classes pauvres de la population. Sue, président de la Société de médecine de Marseille, fut l'historien de cette épidémie ; il porte le nombre des malades non vaccinés à 2,289, sur lesquels 1,490 moururent, tandis que 1,041 vaccinés furent atteints; sur ces derniers, 18 seulement moururent. Cette épidémie fut la plus meurtrière de celles observées depuis l'adoption de la vaccine ; elle atteignit jusqu'à des vieillards de 74 ans qui avaient jusque là traversé tant d'épidémies sans en subir l'influence, et devinrent les victimes de cette attaque tardive. Tous ces faits furent signalés dans le rapport annuel sur les vaccinations pendant l'année 1828, rapport présenté à l'Académie par M. Emery.

A partir de cette époque les épidémies de variole présentèrent moins d'intensité, et cependant les rapports de la commission de vaccine, les comptes-rendus académiques, les articles de journaux, compulsés jusqu'à ces dernières années, présentent les traces des épidémies qui ont éclaté sur notre territoire, et dont les atteintes ont porté sur les non vaccinés principalement, et par une exception malheureusement trop fréquente sur les vaccinés.

Le rapport de M. Girardin sur les vaccinations de l'année 1832 fait mention des épidémies de variole qui ont régné pendant le cours de cette année et qui ont frappé des personnes dont la vaccine était irréprochable. Dans le département de l'Aveyron, dans celui de la Loire surtout, les vaccinés ne furent pas constamment préservés; dans les Pyrénées-Orientales, la variole débuta par un enfant vacciné; le même rapport analyse encore plusieurs mémoires, entre autres celui de M. Pellieux, de Beaugency; ce médecin a observé des varioles après vaccine bien constatée.

L'année 1832, déjà si tristement célèbre par l'apparition du choléra, le fut encore par l'invasion d'épidémies varioleuses qui semblaient suivre la trace du fléau exotique. Paris n'en fut pas exempt : l'épidémie commencée en 1832 se prolongea pendant l'année suivante ; les hôpitaux de la Pitié et de la Charité reçurent un grand nombre de malades affectés d'éruptions varioleuses, et l'on put constater qu'un certain nombre de sujets vaccinés avaient cédé à l'influence épidémique.

Ce fut encore en suivant les traces du choléra qu'une épidémie de variole se propagea dans les environs d'Angers. M. Gendron cite aussi l'exemple de plusieurs vaccinés qui ont contracté la variole; une jeune fille de 16 ans, vaccinée avec succès à l'âge de trois ans, gagna à l'hôpital une variole discrète.

L'institution si utile des médecins cantonaux fournit également quelques documents à la question qui nous occupe : M. Lurotz a observé pendant les années 1832-1833 une épidémie de variole qui a envahi 17 des 21 communes composant sa circonscription cantonale située dans le département du Bas-Rhin : sur une population de 25,000 habitants, 346 personnes vaccinées furent atteintes de variole secondaire.

A Strasbourg et dans les pays voisins, la maladie se manifesta vers la fin de 1832, d'abord peu intense ; mais en décembre elle envahit toute la ville et continua avec une égale violence jusqu'en août 1833. La vaccine fut impuissante à préserver du fléau. Les *Archives médicales de Strasbourg* (octobre 1836), parmi plusieurs observations détaillées, rapportent celles de deux sujets âgés, l'un de 21 ans, l'autre de 11 ans, vaccinés à l'âge de 1 an et

morts de variole confluente ; 86 sujets vaccinés furent atteints légèrement.

Dans le cours d'une épidémie qui éclata en novembre 1839 dans le même département, M. Steinbrenner, médecin cantonal, traita 87 individus affectés de variole ; 67 d'entre eux avaient été vaccinés et eurent cependant la variole à différents degrés : le plus jeune des individus de cette catégorie avait 10 ans, tous les autres avaient de 15 à 35 ans.

Ce serait s'exposer à des répétitions fastidieuses que de chercher à suivre sur les différents points de la France les apparitions annuelles de la variole depuis l'introduction de la vaccine. Il a suffi à la tâche que nous nous étions imposée, de montrer dès son origine la vaccine aux prises avec la variole, et de rattacher ces faits à ceux qui se passent encore aujourd'hui autour de nous : toutes ces épidémies, et elles sont au nombre de trente environ, donnent lieu à quelques remarques générales dont voici les plus essentielles : elles ont un caractère de plus en plus local et restreint ; elles n'ont plus atteint de nos jours ces proportions effrayantes que nous avons signalées dans le fléau qui ravagea les villes de Bordeaux, Montpellier et Marseille, et qui rappelle par son intensité les pestes du Moyen-Age ; dans toutes ces épidémies, les sujets non vaccinés sont atteints les premiers, les vaccinés ne viennent qu'en second lieu ; ces derniers sont entrés pour un peu plus d'un tiers dans la somme totale des varioleux ; la maladie a été chez eux rarement fatale. Un autre résultat sur lequel tous les observateurs sont d'accord, c'est que la variole ne frappe pas indistinctement dans les rangs des vaccinés, elle attaque de préférence les anciens vaccinés et respecte les nouveaux ; elle sévit chez ceux dont la vaccine remonte à dix ou quinze ans.

A la suite de cet aperçu général sur la variole des vaccinés, nous croyons utile de placer la description de la maladie elle-même dans la forme qu'elle présente le plus habituellement.

Description de la variole des vaccinés. — La variole, telle que nous l'observons chaque jour chez les vaccinés, est une maladie exanthématique, contagieuse, de courte durée, c'est-à-

dire aiguë, produisant à la surface de la peau des pustules petites et rouges, le plus souvent phlegmonneuses, qui apparaissent d'abord à la face, au cou, au cuir chevelu ; puis se répandent sur la poitrine, les bras, les mains et ensuite sur tout le reste du corps. Ces pustules restent souvent bornées au visage et aux extrémités ; elles contiennent une humeur blanche ou lymphe opaque qui ne ressemble jamais à un véritable pus. Du quatrième au sixième jour de leur apparition, ces pustules se sèchent, leur contenu se durcit en croûtes minces, qui adhèrent longtemps sous forme de verrues et laissent en tombant des cicatrices rares et peu apparentes. Cette maladie est contagieuse ; en effet, les personnes bien portantes la gagnent en approchant du malade, en le touchant, en inspirant l'air chargé des émanations varioleuses : la variole ne reconnaît donc pas pour origine les écarts diététiques, les changements atmosphériques des saisons, mais un virus particulier qui s'introduit dans l'organisme ; dans les temps d'épidémie, les miasmes virulents saisissent même ceux qui n'ont pas eu de contact avec les varioleux. C'est de 10 à 35 ans que se manifeste le plus ordinairement la variole chez les vaccinés, soit après un contact avec une personne affectée de variole, soit même sans que ce contact ait eu lieu.

Dans les cas les plus légers, après deux ou trois jours de malaise général, d'oppressions pénibles et de symptômes gastriques, il se montre sur les bras, les cuisses, la poitrine, le visage, de petites papules disséminées, élevées au-dessus de la peau et entourées d'une aréole, n'ayant que deux à trois millimètres de largeur. Dès que cette éruption s'est faite, toute trace de malaise général disparaît et les malades se sentent soulagés. Le plus souvent de nouvelles papules se montrent encore pendant deux ou trois jours sur les différents points du corps ; cependant on ne remarque quelquefois qu'une quinzaine ou une vingtaine et même un plus petit nombre de ces papules : elles augmentent de volume pendant deux ou trois jours, puis leur développement s'arrête : les premières venues présentent à leur centre un point légèrement déprimé qui indique une tendance à la transformation en pustules, elles seules aussi se couvrent d'une croûte ronde, dure

et brunâtre, et l'aréole disparaît, tandis que les autres papules, qui se sèchent à la même époque, ne présentent qu'une squame brune due à l'épaississement de l'épiderme. Croûtes et squames en tombant ne laissent aucune impression à la peau, mais seulement des taches rouges qui disparaissent au bout de quelques jours.

Dans d'autres cas que nous rangeons dans une seconde catégorie à cause de la plus grande intensité des symptômes, les prodromes et la fièvre qui les accompagne présentent plus de gravité : durant quelques jours on observe un état de santé incertain et chancelant, puis les malades sont saisis de froid ou de frisson suivi de chaleur intense, de soif vive ; ils ont de l'anxiété, souffrent du dos, de la tête et parfois des membres ; ils éprouvent des nausées, des vomituritions et perçoivent à la pression de la main un sentiment de douleur à l'épigastre. La fièvre présente dès son début un caractère continu avec des exacerbations et des rémissions déterminées, se calmant ordinairement le matin, redoublant le soir ainsi que tous les symptômes ci-dessus décrits, auxquels peuvent s'ajouter le larmoiement et la toux. Vers la fin du troisième jour, souvent avant ce terme, commence à paraître, çà et là, d'abord sur la face, le cou, le front, les joues, les lèvres, puis la poitrine et les bras, une éruption discrète sous la forme de petits points rouges de la grandeur d'une piqûre d'épingle, qui bientôt soulèvent l'épiderme et forment de petites pustules séparées et distinctes. L'éruption se fait d'une manière irrégulière et pendant plusieurs jours consécutifs ; elle est plus fournie que dans les cas précédents, cependant elle reste bornée aux parties supérieures du corps, d'autres fois elle s'étend aux mains et aux membres inférieurs. Le second ou le troisième jour de l'éruption, les pustules s'élargissent, en même temps l'arrière-gorge s'endolorit et s'enflamme légèrement, des pustules s'y développent aussi. L'éruption ne se compose plus de papules pointues comme dans les cas précédents ; les papules sont pour la plupart déprimées au centre, entourées d'une aréole plus grande et se transforment en véritables pustules, lesquelles, du troisième au sixième jour de l'éruption, se remplissent d'une lymphe très-gluante ; du

cinquième au septième jour, la pustule devenue plus jaunâtre, se dessèche et se transforme en une croûte brune, dure et conique qui tombe en laissant une légère dépression accompagnée d'une rougeur avec induration et élévation à la peau ; dix à quinze jours après la chute de ces croûtes, la peau revient à son état naturel, et il n'existe aucune trace d'altération ni dans sa couleur ni dans sa texture, sauf en quelques endroits où plusieurs pustules réunies laissent une cicatrice déprimée. Il est encore à remarquer que les papules les premières parues atteignent seules un degré complet de développement ; celles qui paraissent les jours suivants ne se transforment plus en pustules, elles avortent et se dessèchent en même temps que les premières.

Enfin, il est d'autres cas dans lesquels la maladie offre plus d'intensité : les prodromes présentent quelquefois un caractère alarmant avec fièvre très-forte, étouffement et prostration des forces, douleurs lombaires et vomissements bilieux ; l'éruption apparaît d'abord aux bras ou au visage ; elle commence par des plaques rouges avec gonflement de la peau sur lesquelles paraissent plus tard de nombreuses papules. L'éruption est quelquefois tellement copieuse, le gonflement des parties envahies est tellement considérable, les autres symptômes ont une telle gravité, que les malades présentent à cette époque une ressemblance parfaite avec les non vaccinés qui plus tard avaient des varioles confluentes au plus haut degré ; pendant deux à trois jours, de nouvelles plaques rouges et de nouvelles papules continuent à se montrer, souvent il en existe aussi dans le pharynx et sur la voûte du palais ; mais, dès le troisième jour de l'éruption, les symptômes orageux qui avaient précédé et accompagné l'apparition de l'exanthème, au lieu de persister comme dans la variole vraie, diminuent d'intensité ; le danger qui paraissait imminent la veille encore disparaît totalement. Ce même jour, il se montre sur les papules un point déprimé, et peu à peu les pustules se remplissent d'une lymphe jaunâtre et restent entourées d'une aréole rouge avec tuméfication de la peau : ces pustules augmentent de volume les jours suivants, quelques-unes même deviennent confluentes ; mais ensuite, du sixième au huitième jour,

sans qu'aucune fièvre secondaire se soit montrée, les pustules se flétrissent promptement et se transforment en croûtes brunes, cornées et verruqueuses, qui en tombant laissent, comme dans le degré précédent, des taches rouges avec induration et légère dépression à la peau : ces taches disparaissent bien plus tôt que celles qui succèdent à la véritable variole et ne laissent pas de cicatrices à la peau, sinon quelques traces légères sur les joues et les ailes du nez.

Les différentes nuances que nous venons de décrire comme appartenant à la variole des vaccinés sont liées entre elles par des cas intermédiaires qui forment une transition insensible des unes aux autres; de sorte qu'il est impossible de ne pas voir dans le cas le plus léger comme dans le plus grave, différents degrés d'une seule et même maladie à laquelle on a donné le nom de petite-vérole volante, varicelle, varioloïde; noms auxquels nous préférons celui de variole secondaire ou des vaccinés, rappelant ainsi les rapports intimes de cette maladie avec la vaccine.

Si nous rapprochons cette description de la variole des vaccinés de celle que les auteurs, Sydenham, par exemple, ont donnée de la variole telle qu'elle se présentait à l'observation avant la découverte de la vaccine, nous constaterons une analogie complète entre les deux maladies pendant tout le premier septenaire ; la distinction ne devient possible qu'après le huitième jour et s'établit par la prompte dessication des pustules, par l'absence d'une période bien caractérisée de suppuration et de fièvre secondaire.

En effet, si la variole des vaccinés, arrivée au sixième jour de la durée, entre dans sa période de dessication et disparaît sans laisser de traces, il n'en est pas de même de la variole légitime dont les pustules déterminent des cicatrices indélébiles et ne parviennent à l'état de croûtes qu'après avoir traversé une longue et difficile période de suppuration; parmi les caractères de bénignité de la variole des vaccinés, le plus remarquable c'est que le premier ou second jour de l'éruption, quatrième à partir du début de la maladie, la fièvre cesse tout à coup avec les autres symptômes, ou du moins diminue tellement qu'on peut à peine l'aper-

cevoir au cinquième ou sixième jour : dans la variole vraie, il se fait à la même époque une sédation de tous les symptômes, mais vers le commencement du septième jour, en comptant du début de la maladie, le pouls se relève et s'accélère surtout vers le soir; la chaleur de la peau devient plus intense, de sorte que la fièvre qui avait cessé semble revenir ou du moins redoubler si elle n'était qu'apaisée. Cette exacerbation de la fièvre porte le nom de *fièvre secondaire* et appartient en propre à la variole des non vaccinés ; elle dépend du commencement de la suppuration et cesse aussitôt que cette suppuration est accomplie; pendant ce temps, en effet, les pustules s'enflamment et grossissent avec un sentiment de tension et des douleurs lancinantes; pendant qu'elles se gonflent, les pustules blanchissent à leur sommet, sécrètent une humeur ténue qui perd peu à peu sa transparence et se transforme en pus. Lorsque les premiers indices de suppuration se montrent sur les pustules de la face, celle-ci se gonfle énormément, les paupières se tuméfient ; rapprochées l'une de l'autre, elles ferment entièrement les yeux ; en même temps la salive devenue plus visqueuse s'écoule avec peine ; les malades sont menacés de suffocation, ils sont saisis de toux violente en buvant, parce que les boissons tombent dans le larynx et provoquent la toux ; en même temps la voix devient rauque, souvent la somnolence et un délire tranquille s'emparent du malade. Après l'enflure du visage, vient celle des pieds et des mains que Sydenham considère comme un symptôme salutaire. La fièvre secondaire se prolonge pendant toute la période de suppuration et jusqu'au commencement de la période de dessication durant laquelle la face se couvre d'une croûte dense et brune sous laquelle le pus séjourne et corrode les parties sous-jacentes. Enfin les croûtes se séparent et tombent, ce qui arrive du dix-septième au vingtième jour et quelquefois même plus tard : les croûtes disparues, la peau se montre rouge au-dessous ; nulle aspérité ne se montre plus sur la face; mais peu à peu se forment de petites écailles furfuracées, de nature rongeante, qui non-seulement laissent sur la peau des dépressions, mais encore déshonorent le visage par des cicatrices profondes et difformes : quelques malades même

restent affectés de cécité ; un grand nombre d'autres succombent dans le cours de la période de suppuration, emportés par la violence de la fièvre ou par des complications de nature inflammatoire.

Nous avons insisté sur la description du stade de suppuration de la variole et sur la fièvre secondaire qui l'accompagne, afin de montrer la différence énorme qui sépare cette maladie de la variole des vaccinés. Cette dissemblance a tellement frappé certains observateurs, qu'ils ont pu penser que la variole des vaccinés était une maladie nouvelle, indépendante de l'exanthème variolique et contre laquelle la vaccine reste impuissante. Cette hypothèse assez spécieuse a trouvé bon nombre de défenseurs dont le plus ardent a été Moreau de Jonnès. Les médecins qui se placent au même point de vue font de cette maladie une affection particulière qu'ils distinguent sous le nom de varioloïde des exanthèmes varioleux proprement dits : suivant eux la varioloïde est une maladie d'origine récente, importée en Europe à travers l'Amérique et l'Angleterre sur des vaisseaux venant des Indes, où depuis bien longtemps elle sévit avec une grande intensité ; ils ajoutent que la varioloïde dépend d'un virus différent de celui de la variole et que les vaccinations ne peuvent rien contre elle, tandis qu'au contraire elle appartiendrait en propre aux sujets vaccinés.

Il fut facile à Hufeland de démontrer que l'opinion de Moreau de Jonnès n'était pas soutenable ; que longtemps avant l'époque indiquée la varioloïde avait été connue et décrite : l'hypothèse de l'origine exotique écartée, restait à démontrer l'identité de nature entre la variole et la varioloïde ; c'est à quoi s'appliquèrent une foule d'hommes dignes de foi, qui virent les deux maladies se reproduire indistinctement l'une et l'autre suivant les aptitudes des individus qui subissaient l'influence contagieuse : dans toutes les épidémies de variole on a vu, en effet, la variole et la varioloïde marcher constamment ensemble ; l'une attaquant les individus non vaccinés, ou mal vaccinés, ou vaccinés sans résultat ; l'autre atteignant ceux qui avaient eu la variole ou la vaccine ; chacune indistinctement donnant naissance à l'une ou à l'autre

variété suivant le degré de prédisposition individuelle : ainsi, dans les épidémies de variole, on voyait des individus non vaccinés gagner la variole par le contact avec des personnes qui n'avaient que la varioloïde, tandis que plusieurs des personnes vaccinées qui ont entouré des individus affectés de véritable variole n'ont eu que la varioloïde.

Cette identité de nature de la variole et de la varioloïde a été prouvée d'une façon plus directe encore par l'inoculation : le virus de la varioloïde a été inoculé à des vaccinés, à des variolés, à des personnes qui n'étaient ni vaccinées ni variolées; chez ces dernières la véritable variole a été la suite de l'inoculation. Ces expériences tentées par Sacco, médecin de Milan, et répétées par lui plusieurs fois ont toujours donné le même résultat. Pour épuiser tout genre de preuves qui puissent établir définitivement l'identité de nature des deux virus, on a produit la contre-épreuve de l'expérience de Sacco et inoculé le pus de la variole à des individus vaccinés, c'est ainsi que Steinbrenner a eu deux fois occasion de voir naître la varioloïde à la suite de l'inoculation du pus de la variole à des personnes vaccinées.

Toutes les théories imaginées pour expliquer l'apparition d'une éruption variolique chez les vaccinés sont actuellement tombées dans l'oubli, parce qu'elles ne reposent sur aucun fondement solide ; aucun médecin éclairé ne s'y arrête plus et ne fait difficulté d'admettre que la varioloïde n'est qu'une variole modifiée et mitigée par la vaccine. Le virus variolique est unique dans sa nature; ses effets diffèrent suivant les dispositions des personnes sur lesquelles il s'exerce, et parmi ces différences individuelles la plus remarquable est sans contredit celle imprimée par la vaccine à toute l'économie; cette influence est telle que les personnes vaccinées deviennent inhabiles à contracter la véritable variole, mais elles restent encore exposées aux exanthèmes que l'on désigne sous les noms de varioloïde, varicelle, petite-vérole volante. Malgré l'apparition fréquente de ces éruptions varioliformes chez les vaccinés, la vaccine n'en est pas moins digne de toute confiance, et ses bienfaits se confirment chaque jour par le peu de gravité de ces affections secondaires. Dans le cas où la

vaccine ne préserve pas entièrement, elle montre encore sa vertu bienfaisante, puisque, outre sa force préservative, elle introduit encore dans l'organisme une propriété qui atténue les symptômes de la variole, en abrége la durée et en amoindrit singulièrement la gravité.

INTERPRÉTATION DES FAITS DE VARIOLE APRÈS VACCINE.

Si les médecins sont unanimes pour reconnaître l'impuissance de la vaccine à préserver des éruptions varioliformes consécutives, on ne rencontre plus la même unanimité quand on passe à l'examen des causes qui produisent l'insuffisance de tant de vaccines et qui donnent si souvent accès à l'infection variolique secondaire. De l'examen des travaux publiés sur cette question, il ressort que deux idées principales sont en présence : 1° l'une repose sur l'affaiblissement ou la dégénération du virus-vaccin qui perd une partie de sa puissance par sa transmission d'individu à individu pendant tant de générations; 2° l'autre consiste à admettre que la puissance anti-varioleuse de la vaccine diminue en raison du temps écoulé à partir de la vaccination, et permet le retour d'éruptions varioleuses mitigées ou avortées. Ces deux questions méritent d'être examinées à un point de vue pratique; en effet, si on reconnaît une véritable altération dans le virus-vaccin, un affaiblissement dans sa vertu préservative, il convient de le renouveler en le prenant de nouveau sur la vache; d'autre part si l'on admet comme démontré que la vaccine, au lieu d'être un préservatif définitif, ainsi qu'on l'avait espéré, n'est au contraire qu'un préservatif limité dans sa durée, il faut exiger une nouvelle vaccination.

PREMIÈRE QUESTION : — *Le vaccin a-t-il dégénéré?*

L'opinion que la vaccine perdrait peu à peu sa force préservatrice par sa transmission d'homme à homme, a pris assez d'importance pour qu'il soit besoin d'en exposer l'origine et les motifs. Cette opinion a été émise pour la première fois par le docteur Brisset, qui, pendant sa carrière militaire de 1805 à 1815, ayant perdu de vue la vaccine, crut, en rentrant dans la pratique civile,

remarquer une très-grande différence entre les pustules vaccinales d'alors et celles qu'il avait observées dix ou douze ans auparavant : il publia en 1818 un mémoire dans lequel il cherchait à établir ces différences. Malgré l'accueil peu favorable fait à ses recherches par l'Académie de Médecine, M. Brisset ne se découragea pas et développa dans une seconde publication, en 1820, les preuves à l'appui de son opinion qu'il fonde d'abord sur l'analogie du vaccin avec les autres virus et les miasmes contagieux : ainsi le virus de la lèpre, apporté en Europe au retour des croisades, se propagea d'abord très-rapidement, exerça de terribles ravages dans les XIVe et XVe siècles, puis son action s'affaiblit peu à peu, s'usa et s'éteignit de telle façon qu'on retrouve à peine la trace de son passage dans nos climats. Il en fut de même pour le virus syphilitique qui, au dire des auteurs anciens, paraît avoir fait bien plus de ravages qu'il n'en fait actuellement : enfin la variole elle-même aurait perdu quelque peu de son intensité, abstraction faite de l'influence exercée sur elle par la vaccine. Il faut convenir que cette argumentation offre bien peu de force, car s'il est vrai que ces virus aient perdu de leur violence, nous le devons aux progrès d'une meilleure hygiène ; cet affaiblissement a d'ailleurs été le travail des siècles et non pas de quelques années comme il faudrait l'admettre pour le vaccin.

Il est cependant une raison plus plausible qui expliquerait la dégénération plus rapide du virus vaccinal, c'est que la vaccine n'est pas comme la lèpre, comme la syphilis, une maladie naturelle à l'homme; elle a été introduite et propagée dans l'espèce humaine par une méthode artificielle ; le vaccin, transporté par voie d'inoculation dans le corps humain, se trouve donc sur un terrain différent de celui où il se produit habituellement, et on conçoit sans peine que, par ses reproductions successives sur ce terrain étranger, il finisse peu à peu par s'affaiblir et par perdre une partie de ses qualités : le règne végétal nous offre des faits analogues ; chacun sait, en effet, que les plantes, lorsqu'elles sont semées dans un terrain qui ne leur convient pas, produisent des individus de plus en plus chétifs, dégénèrent même tout à fait au point de ne reproduire qu'une semence stérile et incapable

de perpétuer l'espèce, et celle-ci même périrait si l'on n'avait recours à la semence provenant de la plante élevée dans un sol convenable ; de même le virus vaccinal, transporté de la vache à l'homme, se serait altéré par une longue transplantation chez ce dernier, où il n'aurait pu se naturaliser qu'imparfaitement et serait menacé de s'éteindre s'il n'était renouvelé par le *cowpox* lui-même.

La manière dont se comportent d'autres virus analogues au virus vaccinal montre la possibilité d'une semblable dégénération : tel est le *claveau,* cette maladie si meurtrière, propre à l'espèce ovine dont elle est la petite-vérole; dans les contrées où chaque année des milliers de moutons succombent au claveau, on a introduit une méthode préservative, analogue à la vaccine, qui consiste à inoculer tous les agneaux avec le virus clavellique; par ce procédé on obtient, à la dixième transmission, un virus qui, plutôt local, n'occasionne que très-rarement le claveau général : cet affaiblissement du virus est ici très-manifeste et mérite, dit M. Serres, toute l'attention des observateurs.

Mais toutes ces analogies empruntées à la pathologie comparée ou à la reproduction des végétaux ne constituent pas de véritables preuves en faveur de la dégénération du vaccin, elles ne font tout au plus qu'en laisser entrevoir la possibilité; elles font comprendre que le vaccin, transmis à l'homme par une méthode artificielle, peut à la longue s'affaiblir, dégénérer même à ce point qu'il devienne nécessaire de reprendre quelquefois le virus dans les pustules de la vache afin de lui conserver toute sa puissance originaire.

Il fallait donc chercher s'il existait ailleurs des preuves de la dégénération du virus vaccinal et aborder un ordre de faits plus directs qui ressortent de la confrontation des symptômes locaux et généraux de la vaccine actuelle avec celle des premiers temps : les premières pustules vaccinales étaient, disait-on, plus grandes, plus belles; elles étaient entourées d'une aréole inflammatoire plus prononcée ; elles avaient un brillant métallique, étaient dures au toucher, profondes et larges ; leur dépression centrale était plus prononcée ; les cicatrices qui leur succédaient étaient

plus enfoncées, plus striées que celles qu'on rencontre chez les individus vaccinés plus récemment ; mais pour établir ce parallèle on n'avait que des souvenirs plus ou moins vagues, aidés des dessins et descriptions qu'ont laissés les premiers vaccinateurs : les points d'une comparaison exacte manquaient, et il fallait, pour trancher la question, établir des expériences comparatives, et pour cela se procurer le *cowpox* de la vache. C'est ce que tenta d'abord M. Fiard, sans pouvoir produire la preuve bien certaine que le virus qu'il avait reçu d'Angleterre était de véritable *cowpox;* aussi ses expériences, restées isolées, ne trouvèrent-elles qu'indifférence et incrédulité. Cet état de choses subsista jusqu'en 1836, époque à laquelle MM. Perdrau, Nauche et Bousquet parvinrent à se procurer en France le vaccin régénéré, sinon du pis de la vache, au moins des pustules vaccinales qu'une dame Fleury, de Passy près Paris, portait à la main et avait gagnées en trayant une vache qui fut reconnue comme ayant le véritable *cowpox*. Pour reconnaître la différence qu'il pouvait y avoir entre l'ancien vaccin et le vaccin régénéré de Passy, M. Bousquet fit les expériences les plus variées et les plus authentiques en présence des membres de la commission de vaccine, délégués par l'Académie de Médecine. Ces observations firent de M. Bousquet, adversaire déclaré de la dégénération du vaccin, l'un des plus chauds partisants de cette opinion ; c'est d'après ces expériences qu'il a fait dresser sur deux colonnes la description des éruptions produites par les deux virus, et qu'il a fait exécuter une belle planche coloriée représentant presque jour par jour le développement des pustules depuis leur naissance jusqu'à la chute des croûtes. Nous donnons plus loin cette double description modifiée et complétée par les résultats obtenus par d'autres expérimentateurs ; ces essais, en effet, ne restèrent pas bornés à Paris ; des envois du vaccin régénéré faits aux médecins vaccinateurs des différents départements fournirent l'occasion de nouvelles expériences comparatives. A la même époque la découverte faite dans le royaume de Wurtemberg, dans le duché de Bade, du véritable *cowpox* de la vache, permit de faire encore des vaccinations comparatives avec le virus ancien et le virus régénéré.

Dans ces expériences on procédait de la manière suivante : pour faciliter la comparaison entre le vaccin ancien et le vaccin régénéré de la vache, deux enfants de même âge étaient inoculés le même jour, l'un avec le nouveau virus, l'autre avec le virus ancien, avec la précaution de se servir pour ces deux opérations de deux lancettes différentes. M. Bousquet faisait trois piqûres à chaque bras, et observant les résultats des inoculations, il remarqua que jusqu'au sixième jour il y avait conformité parfaite dans la manière dont se comportaient les deux virus : à partir du septième jour, il constata une différence en faveur des nouveaux boutons qui étaient en général mieux fournis que ceux obtenus par l'ancien virus, c'est-à-dire plus plats, plus déprimés au centre, plus brillants, plus fermes que les autres : le virus qui en sortait avait toutes les apparences du cristal le plus pur. Au onzième jour, la différence entre les deux ordres de pustules était plus grande encore : à partir de cette époque les pustules de l'ancien vaccin se sèchent rapidement, tandis que celles du nouveau grandissent encore et se développent pour fournir une carrière double en durée des pustules provenant du vaccin ancien.

M. Bousquet a vu son nouveau vaccin produire parfois les accidents que Jenner redoutait tant, tels qu'une inflammation trop vive et des ulcérations assez profondes ; il conseille pour cette raison de diminuer le nombre des points d'inoculation qu'on opère avec le cowpox ou avec le virus provenant de ses premières générations humaines. Les mêmes expériences furent reproduites par M. Steinbrenner au moyen du cowpox trouvé à Stuttgard par M. Héring; cet observateur distingué n'a trouvé chez aucun de ses vaccinés ces inflammations locales dangereuses signalées par Jenner et par M. Bousquet ; il pense que ces cas violents sont des exceptions rares qui ne tiennent pas à la puissance préservatrice du virus inoculé ; ces symptômes inflammatoires, loin d'être une qualité pour le virus vaccinal, un avantage qu'on doive rechercher, sont plutôt une propriété fâcheuse qui expose les vaccinés à des accidents douloureux sans leur assurer une préservation plus complète. M. Fiard conclut de ses expériences que ce n'est pas le développement plus ou moins considérable des pustules

qui démontre la dégénérescence de la vaccine, mais la durée de l'éruption qui, par son abréviation, dénote l'atténuation de la force du virus recueilli sur la vache pour être transporté et entretenu artificiellement sur l'homme ; il remarque que, à dater du neuvième jour, la dessication de l'ancien vaccin commence pour être complète au treizième jour, tandis que le nouveau vaccin poursuit sa marche à partir du neuvième jour et n'arrive que le dix-septième à une dessication complète.

Voici, dans un tableau comparatif, les résultats sommaires de tant d'expériences répétées soit à l'étranger, soit sur les différents points de la France :

Ancien vaccin.	**Nouveau vaccin.**
2e *jour.* — Les piqûres résultant de l'inoculation ont une couleur naturelle ; leurs bords sont légèrement indurés, mais très-superficiellement.	Les piqûres ne présentent rien de particulier, si ce n'est que leurs bords sont un peu rouges ; mais sans que cette rougeur ait rien de spécifique.
3e *jour.* — Même état que la veille.	Aucun changement notable : un peu de rougeur et d'engorgement autour des piqûres.
4e *jour.* — Commencement d'inflammation bien caractérisée ; cercle rouge autour des piqûres et induration correspondant à ce cercle inflammatoire.	Augmentation de la rougeur inflammatoire qui entoure les points d'inoculation : noyau d'engorgement facile à apprécier.
5e *jour.* — Développement de l'induration et de l'inflammation ; les boutons gagnent en étendue, ils sont plats et même déprimés à leur centre ; ils contiennent déjà un peu de lymphe.	Les boutons sont rouges et saillants, reposent sur une base indurée ; ils commencent à se remplir de lymphe.
6e *jour.* — Les boutons grandissent et prennent une forme ombiliquée ; ils commencent à devenir d'un blanc argenté et sont entourés d'une rougeur circulaire peu étendue.	Les pustules se caractérisent de plus en plus ; elles s'élargissent, tout en conservant leur forme aplatie et se dépriment à leur centre ; elles sont d'une couleur nacrée et entourées d'une légère rougeur circulaire au-dessous de laquelle on sent un engorgement profond.
7e *jour.* — Les pustules ont encore grandi : les bords en sont relevés, le centre déprimé ; elles ont un aspect caractéristique : la rougeur qui les entoure est plus intense et se dispose en aréole.	Les pustules prennent leur aspect caractéristique, leurs bords sont saillants, elles ont un aspect brillant et argenté, comme métallique ; elles sont entourées d'un cercle rouge et enflammé, mais qui n'est pas nettement circonscrit.

Ancien vaccin.	Nouveau vaccin.
8e *jour.* — L'état des pustules est le même que le jour précédent, à cette différence près qu'elles s'élargissent et s'entourent d'une aréole enflammée. Les pustules ouvertes laissent écouler une lymphe très-claire.	Les pustules se caractérisent de plus en plus ; elles s'élargissent encore, les bords en sont relevés à pic, leur base est dure et profonde ; la rougeur inflammatoire est plus prononcée, mais ne se dispose pas encore en aréole ; les pustules ouvertes fournissent une lymphe visqueuse et claire comme le cristal le plus pur.
9e *jour.* — Les aréoles qui entourent les pustules sont bien formées ; les pustules sont plus larges et plus élevées, elles ont sept millimètres de diamètre. Leur dépression centrale se remplit et commence à être masquée par une légère croûte jaunâtre, premier indice d'une dessication prochaine : la lymphe qu'on en retire est légèrement trouble.	Les pustules conservent leur reflet argentin : elles donnent une lymphe qui a encore le même aspect cristallin que la veille : les aréoles inflammatoires ne sont pas encore complètes.
10e *jour.* — La rougeur diminue, les pustules s'affaissent, la croûte centrale s'élargit : tout annonce que la dessication est en voie de progrès.	Les aréoles sont complètes et parfaitement dessinées ; le bras est chaud et enflammé : on sent sous l'aisselle un léger engorgement ganglionnaire ; le petit vacciné est maussade et agité, son pouls est accéléré.
11e *jour.* — Le travail de dessication continue : la pustule est recouverte d'une croûte jaune : l'inflammation disparaît.	Les aréoles sont toujours belles ; les pustules perdent leur aspect métallique ; les glandes axillaires sont tout aussi engorgées que la veille et douloureuses au toucher.
12e *jour.* — Les pustules sont complètement desséchées et recouvertes d'une croûte molle et jaunâtre autour de laquelle la peau n'est plus que légèrement rouge. L'engorgement souscutané a disparu.	C'est l'époque du plus grand développement des pustules, elles ont un centimètre de diamètre et reposent sur une base indurée : la dépression centrale se remplit d'une croûte d'un brun d'acajou. Les aréoles, quoique encore très-belles, commencent à perdre de leur étendue.
13e *jour.* — Les croûtes se dessèchent et brunissent de plus en plus.	Les croûtes gagnent en largeur et en épaisseur : l'aréole inflammatoire persiste encore, mais les pustules commencent à se flétrir.
14e *jour.* — La dessication est complète ; les croûtes sont dures et sèches, larges de trois à quatre millimètres.	La dessication continue à se faire ; les croûtes sont de plus en plus épaisses et étendues en surface. L'aréole commence à pâlir, l'engorgement sous-jacent est moins considérable.
15e et 16e *jours.* — Les croûtes de plus en plus dures se soulèvent et tombent du dix-septième au dix-neuvième jour en laissant à leur place des dépressions rouges et superficielles. Au bout de quelques semaines la rougeur a disparu, les cicatrices sont	Du quinzième au dix-septième jour, les pustules finissent de se dessécher et se couvrent de croûtes larges et épaisses, d'un brun d'acajou foncé ; les aréoles disparaissent complètement. Les croûtes longtemps adhérentes, tombent du vingt-quatrième au vingt-sixième jour et laissent à

Ancien vaccin.

alors un peu plus blanches que la peau environnante ; elles sont déprimées, parsemées de points plus déprimés encore ; elles sont peu apparentes, et à quelque distance on a peine à les reconnaître.

Nouveau vaccin.

leur place des cicatrices profondes, traversées par des brides qui circonscrivent des espaces réticulés. — Trois semaines plus tard, la rougeur ayant disparu, les cicatrices sont blanches, comme gaufrées et pointillées dans leur fond. Elles sont très-apparentes et se remarquent très-bien, même à une grande distance ; elles persistent indéfiniment dans cet état.

De l'examen des résultats obtenus par les vaccinations comparatives faites avec le virus ancien et le virus nouveau, il résulte évidemment que le virus régénéré possède plus d'activité que le virus ancien; que ce dernier a subi un affaiblissement graduel par ses transmissions successives d'homme à homme. Cette déperdition d'activité, dans ses manifestations locales, n'implique pas d'une manière absolue l'affaiblissement des vertus préservatrices du vaccin actuel; cependant tout le monde reconnaît que le virus le plus actif est celui qui répondra le mieux aux indications prophylactiques, et cette seule considération imposera aux vaccinateurs le devoir de recourir, autant que possible, au vaccin régénéré, de puiser le virus à la source à laquelle Jenner et les premiers vaccinateurs l'ont puisé, c'est-à-dire sur les vaches lorsque, spontanément ou par contagion, elles sont atteintes de cowpox. Il s'agit seulement de savoir si cette maladie est assez fréquente chez la vache pour qu'il soit permis que, de cette manière, on puisse obtenir le virus régénéré aussi souvent que l'affaiblissement du vaccin nous impose l'obligation de le renouveler.

Et d'abord, quels sont les caractères propres à cette éruption que l'on connaît sous le nom de cowpox ? Voici cette description telle que nous la fournissent les meilleurs auteurs, M. Héring, de Stuttgard, en particulier.

Le *cowpox vrai* est une éruption pustuleuse qui ne se produit primitivement qu'au pis, et principalement aux trayons des vaches qui donnent du lait et qui paraît par conséquent avoir un rapport direct avec la sécrétion lactée : le cowpox se montre particulièrement au printemps. Son apparition semble être en rapport avec un changement subit dans le régime de vivre, il se mani-

feste, par exemple, lorsque les vaches passent du fourrage sec au fourrage vert, lorsque la stabulation se change en pâturage et aussi au moment du sevrage des veaux. Le cowpox est plus habituel chez les jeunes vaches; il s'annonce par des boutons qui, d'abord gros comme une lentille, se changent vers le deuxième ou troisième jour en pustules dont le centre commence à se déprimer : ces pustules sont d'un blanc bleuâtre ou livide à leur centre, et vers leur périphérie d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, d'autres fois elles présentent une couleur argentée : ces différences d'aspect dépendent du développement de la pustule et de sa maturation. La marche du cowpox est régulière et lente, la pustule emploie pour son plein développement huit à dix jours, sa structure est celluleuse; son contenu est un liquide clair et visqueux au commencement, plus tard purulent : tant que la lymphe est claire et visqueuse elle a toutes ses qualités qu'elle conserve jusqu'au huitième jour de l'apparition de la pustule et même jusqu'au neuvième. Vers le neuvième jour les pustules ont acquis leur plus grand développement, l'aréole qui les entoure gagne en étendue, en même temps on remarque un gonflement, une augmentation de rougeur et de sensibilité dans les parties environnantes. A cette époque les symptômes généraux tels que mouvement fébrile, inappétence, agitation, etc., qui ont souvent existé dès les premiers jours à un léger degré, ou qui ont manqué jusque là, prennent plus de développement ou paraissent pour la première fois. C'est alors que commence la formation de croûtes au centre des pustules, pendant qu'à leur phériphérie la lymphe vaccinale s'épaissit et se change en pus; les croûtes tombent du dix-huitième au vingt et unième jour à moins qu'elles ne soient arrachées avant cette époque; leur grandeur est celle même de la pustule, leurs dimensions varient entre celles d'une lentille et celles d'une pièce de cinquante centimes : aux croûtes succèdent des cicatrices peu profondes, rouges, puis brunes ou blanches suivant la couleur du pis de la vache et qui finissent par disparaître complètement.

Dans son développement, dans sa marche, le cowpox présente une grande analogie avec la vaccine humaine, à cela près cepen-

dant qu'il n'offre pas la même simultanéité dans l'apparition de ses pustules ; ainsi certaines pustules de cowpox sont déjà changées en croûtes alors qu'il s'en développe encore de nouvelles.

Le *cowpox vrai* doit être distingué avec soin du *cowpox faux* qui consiste dans des éruptions également développées sur le pis des vaches : les pustules de ce dernier ont une marche plus rapide et moins régulière, elles ont le volume d'une tête d'épingle, rarement d'une lentille ; elles se sèchent promptement, se recouvrant d'une croûte mince qui tombe sans laisser de cicatrices ; elles sont plates, elles manquent d'aréole à leur circonférence et de dépression à leur centre ; leur aspect présente un grand nombre de variétés, puisque M. Héring a pu décrire jusqu'à dix espèces de faux cowpox. Enfin des éruptions non pustuleuses peuvent être confondues avec le vrai cowpox ; ce sont principalement des éruptions vésiculeuses superficielles, qui n'ont pas de structure celluleuse et s'affaissent dès qu'on les ouvre : ou bien encore ce sont des éruptions verruqueuses qui s'éloignent encore plus du véritable cowpox par l'aspect, l'insensibilité, la longue durée.

Malgré les recherches multipliées faites par un grand nombre d'observateurs sur ce sujet, on n'est point parvenu à fixer le caractère pathognomonique du cowpox : ni la couleur bleuâtre de la pustule, ni sa dépression centrale, ni sa structure aréolaire, non plus que la forme et la dimension de l'aréole ne sont des signes distinctifs certains des véritables éruptions de cowpox. Aussi longtemps que durera cette incertitude, il sera donc prudent de recommander, chaque fois qu'une éruption véritablement pustuleuse se montrera au pis d'une vache, d'essayer de l'inoculer aux enfans non vaccinés ; cette inoculation lèvera tous les doutes : il pourra arriver plus d'une fois qu'elle reste sans résultat, mais dans les occasions favorables elle fournira la possibilité de maintenir à la lymphe vaccinale toute l'activité désirable.

Quelques expérimentateurs, préoccupés de la rareté du véritable cowpox de la vache, se sont livrés à toute sorte d'essais pour arriver à la régénération du vaccin, sans attendre la chance plus ou moins probable de rencontrer le cowpox spontané. Les méthodes par lesquelles on s'est proposé d'engendrer un cowpox

artificiel sont au nombre de trois : dans la première, on inocule aux hommes ou aux vaches de la lymphe produite par une sorte d'érysipèle vésiculeux qui survient chez les chevaux aux articulations des pieds et que l'on connaît sous le nom d'*Eaux aux jambes*. La deuxième méthode consiste dans l'inoculation de la variole de l'homme à la vache, soit par l'inoculation directe du virus des pustules varioliques, soit par la méthode du docteur Sunderland, qui consiste à envelopper une vache dans une couverture ayant appartenu à un homme mort de la petite-vérole pendant sa période de suppuration.

Ces divers moyens artificiels n'ayant donné que des résultats trop incertains pour être recommandés comme propres à une production régulière et suffisante du cowpox, nous ne nous arrêterons pas à les décrire, préférant consacrer quelques lignes à la troisième méthode qui a pour but de régénérer le vaccin de l'homme en lui faisant traverser l'organisme de la vache.

On sait quel retentissement M. James a donné à cette méthode qu'il a vantée comme la plus propre à opérer le renouvellement du vaccin ; après un petit nombre de transmissions de bras à bras, il reportait le virus à des génisses desquelles il le reprenait ensuite pour le passer à une nouvelle série d'enfants. Ce moyen, suivant l'auteur, conserve le vaccin au degré d'énergie nécessaire pour garantir sûrement de la variole sans exposer aux accidents inhérents à un vaccin trop fort comme celui qu'on prend directement à sa source naturelle. Mais laissons là ces exagérations pour voir les résultats qu'a fournis la méthode entre les mains d'autres observateurs.

Lorsqu'on a cherché à inoculer à la vache le vaccin humain, le lieu préféré par tous les expérimentateurs a été le pis ou ses trayons comme plus favorable que tout autre au développement du virus ; M. Bretonneau, seul, a expérimenté en inoculant des vaches et même des veaux à l'aine et à l'oreille. On choisit pour l'exécution de la méthode une jeune vache ayant vêlé depuis quelques semaines ; on fait à chacun des trayons deux petites incisions au moyen d'une lancette chargée de vaccin pris au bras d'un enfant ; le quatrième jour les incisions s'engorgent un peu ;

les cinquième et sixième jours l'engorgement augmente au point de former un noyau de la grosseur d'un pois; le septième jour l'engorgement se transforme en pustule pleine d'un liquide d'un blanc opale; les huitième et neuvième jours, les pustules augmentent de volume, se dépriment à leur centre et prennent une teinte brillante, en même temps elles s'entourent d'une aréole qui va grandissant les jours suivants. Le douzième jour, les pustules perdent leur transparence, une petite croûte se forme à leur centre, s'étend, recouvre la pustule dans toute sa surface et tombe du dix-septième au vingtième jour en laissant des cicatrices superficielles. Ces éruptions n'ont donné lieu à aucuns symptômes généraux; elles ne se sont pas communiquées aux personnes occupées à traire les vaches malades, non plus qu'aux vaches habitant la même étable, et qui ont été traites par les mêmes personnes. Le cowpox ainsi artificiellement engendré a été employé à vacciner des enfants, il en est résulté une éruption vaccinale semblable dans son évolution à la pustule vaccinale ordinaire. La maladie produite par cette méthode ne semble pas être le véritable cowpox, et cependant ces expériences sont encouragées par M. Serres dans son rapport sur la vaccine; le savant rapporteur espère que des inoculations continuées sur des vaches auraient pour résultat, après plusieurs générations du même vaccin, de restituer peu à peu au vaccin ses propriétés primitives et d'en faire un véritable cowpox.

Si ces prévisions se réalisent, l'inoculation du vaccin humain à la vache fournirait une ressource précieuse dans le cas où le cowpox spontané viendrait à manquer pour la régénération régulière du virus; mais une semblable disette paraît peu probable; en effet cette maladie éruptive n'est pas aussi rare qu'on se l'était figuré; elle n'est pas le produit exclusif de certaines contrées privilégiées; on la retrouve sous toutes les latitudes, dans tous les climats, dans le nord de la Russie aussi bien que dans les Indes. La fréquence de son apparition en France n'est pas douteuse : nous avons déjà vu comment le cowpox a été retrouvé en 1836 sur une vache de Passy. A peine cette découverte fut-elle annoncée qu'elle excita au plus haut degré l'attention des médecins français;

dans un espace de temps fort court, vingt journaux annoncèrent des découvertes semblables faites sur autant de points différents de la France ; mais il s'en faut de beaucoup que toutes ces découvertes aient été authentiques; les vérifications faites par M. Bousquet lui-même ont abouti souvent à des déceptions. De toutes ces prétendues découvertes, voici celles qui ont résisté à une vérification sérieuse.

Celle de Passy d'abord, nous n'avons pas à y revenir; puis en octobre 1836, M. Girard trouva sur quatre vaches de la bergerie royale de Rambouillet une éruption de cowpox, dont la lymphe inoculée par M. Bousquet donna les mêmes résultats heureux que celle de Passy.

Le 24 février 1841, le docteur Saunois, de Saint-Seine, dans le département de la Côte-d'Or, découvrit et recueillit sur la main d'une jeune fille de Pelerey le virus vaccinal qu'elle s'était inoculé spontanément et à son insu en trayant une vache sujette presque tous les ans à avoir des boutons au pis. Le virus extrait de ces boutons fut soumis à toutes les épreuves possibles par les Académies de Médecine de Paris et de Dijon.

Dans la même année, M. Chabrol, de Peyrilhac, apprit en faisant des vaccinations, qu'un paysan possédait depuis vingt ans une espèce de vaches fort sujettes aux éruptions pustuleuses au pis : M. Chabrol, s'étant rendu auprès des vaches malades, reconnut la nature de l'éruption et en écrivit au docteur Bleynis, de Limoges, qui expérimenta ce cowpox avec un plein succès.

M. Magendie annonce à l'Académie de Médecine de Paris, le 27 mai 1844, qu'il vient de rencontrer le cowpox sur une vache qui lui appartient. La femme qui soigne cette vache s'étant plainte à lui qu'elle avait contracté des boutons aux mains en trayant l'animal, M. Magendie visita les trayons et y reconnut plusieurs boutons et quelques croûtes qui lui parurent appartenir au cowpox : pour plus de certitude M. Fiard, qui depuis long-temps s'occupait de vaccine, fut appelé ; il adopta l'opinion de M. Magendie. En conséquence des inoculations furent tentées sur de jeunes enfants; elles eurent un plein succès, et le vaccin renouvelé fut mis à la disposition de l'Académie qui put en vérifier l'activité.

En mai 1845, M. Steinbrenner trouve le cowpox sur une vache de la ville de Wasselonne ; il inocule ce virus avec succès à un enfant qui fournit un vaccin très-actif, par lequel il remplaça son ancien vaccin. Des envois de ce même vaccin sont faits à l'Académie de Médecine de Paris, à la Société médicale de Strasbourg et à beaucoup de médecins qui tous lui reconnurent une activité supérieure à celle du vaccin ordinaire.

M. Décès, docteur en médecine à Reims, observa, en 1853, sur la main d'une jeune fille une éruption pustuleuse à laquelle il reconnut tous les caractères du cowpox. Ces pustules s'étaient développées sur les points précédemment piqués avec une épingle; elles contenaient un liquide qui fut inoculé par M. Décès à un enfant de la Maternité, âgé de cinq mois : de belles pustules vaccinales se développèrent et fournirent assez de vaccin pour huit enfants et pour emplir plusieurs tubes : les vaccinations pratiquées avec ce vaccin furent de plus en plus belles ; les croûtes ne se séchaient que du dix-huitième au vingtième jour et tombaient le vingt-cinquième.

Au mois de mai 1856, M. Renuccé, médecin colonial dans la banlieue de Constantine, constata sur une vache un cas de cowpox dont il inocula la sécrétion à un enfant nouveau-né : l'opération ayant parfaitement réussi, d'autres enfants furent, à quelques jours d'intervalle, vaccinés aussi heureusement. M. Renuccé reçut à cette occasion, du ministre de la guerre, la prime attachée à la découverte du cowpox.

Les renseignements précis manquent sur les autres cowpox de France; nous nous abstenons donc d'en parler : les faits précédents peuvent d'ailleurs donner la mesure de la fréquence du cowpox en France, car pour un cas que nous connaissons, il est permis de croire que beaucoup d'autres restent ignorés. Nul doute qu'on ne trouvât assez souvent des vaches affectées de cowpox si on voulait donner une attention spéciale à ce sujet ; cette supposition se trouve justifiée par ce qui se passe dans le Wurtemberg, pays qui n'a rien de spécialement favorable à la production de l'éruption vaccinale des vaches : cette maladie y passait pour très-rare alors que, en 1838, une ordonnance ministérielle donna

une description exacte du cowpox et promit une récompense à tout propriétaire qui avertirait l'autorité de l'existence de cet exanthème; dès ce moment le cowpox devint très-fréquent et fut signalé tous les ans dans le pays : l'authenticité en fut vérifiée par les inoculations faites à des enfants qui eurent des pustules régulières. Avec des mesures analogues on arriverait vraisemblablement au même résultat dans nos contrées, car il n'est aucune raison pour que le royaume de Wurtemberg soit plus favorisé que tout autre pays. On trouverait de cette manière, en un petit nombre d'années, plus de vaches atteintes de cowpox qu'il ne serait nécessaire pour fournir le vaccin régénéré à toute la France, grâce à l'organisation des comités de vaccine qui feraient des envois de la lymphe vaccinale renouvelée aux départements moins bien partagés.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans indiquer comme cause de l'affaiblissement du vaccin, l'habitude de prendre, pour être employé aux inoculations, le vaccin à son huitième jour, alors que l'inflammation est déjà trop intense : le vaccin le plus virulent, dit M. Trousseau, est celui du cinquième jour; cette assertion résulte d'expériences faites à l'hôpital Necker sur ce point important de pratique. Suivant l'observateur distingué que nous venons de citer, les résultats obtenus sont très-différents avec le vaccin du cinquième jour et celui du huitième ; avec ce dernier la pustule se développe mal, l'inflammation est plus faible, les phénomènes moins intenses et de moindre durée, le vaccin perd chaque année de sa virulence. Il faut aussi vacciner autant que possible de bras à bras, ou conserver le virus dans des tubes; la conservation du vaccin dans des plaques est condamnée par beaucoup de vaccinateurs qui considèrent l'emploi du virus desséché comme une cause de son affaiblissement. Enfin, on comprend comment le vaccin peut dégénérer souvent par l'influence de diverses dyscrasies ou cachexies qui ont leur siége dans la constitution des vaccinés; il s'affaiblit également par son passage à travers des constitutions débiles, peu propres à le développer. Ces considérations sont autant d'avertissements pour le médecin vaccinateur, de l'attention qu'il doit apporter dans le choix des individus chargés de transmettre la sécrétion vaccinale.

Deuxième question : — ***La vaccine ne serait-elle qu'un préservatif temporaire ?***

En maintenant au vaccin toute l'activité désirable, en renouvelant le virus chaque fois qu'il sera possible dans les éruptions du cowpox, ainsi que le recommande Jenner lui-même, nous pouvons espérer la disparition de la variole franche et primitive ; mais les vaccinés resteront encore exposés à la variole secondaire, à cette maladie née de la vaccine elle-même et dans laquelle tous les observateurs ont reconnu sous les noms de varioloïde, varicelle, petite-vérole volante, un diminutif de la variole vraie et légitime. Nonobstant la régénération du virus-vaccin, les vaccinés auront donc encore à redouter les éruptions varioliformes, d'où résulte que la vaccine entourée de toutes ces garanties, ne serait point un préservatif complet et définitif de la variole; que la préservation conférée par elle à chaque individu vacciné subit à la longue un affaiblissement graduel qui permet le retour, sinon de la variole elle-même, tout au moins d'une variole mitigée dans ses symptômes et abrégée dans sa marche. Cette idée d'une préservation temporaire est née de la différence constatée entre les éruptions produites par le vaccin humanisé depuis nombre d'années, et celles résultant du nouveau vaccin retrouvé et propagé sur beaucoup de points; elle est née aussi de l'observation des épidémies de variole affectant les vaccinés, et de cette remarque que les cas de variole après vaccine étaient presque nuls dans les premiers temps de l'introduction de la vaccine, alors que le temps écoulé depuis la vaccination n'avait pas encore suffi à l'affaiblissement de la force préservatrice du virus; à cette remarque se joint encore celle-ci, que les secondes varioles sont bien plus fréquentes et plus violentes chez les adultes que chez les jeunes sujets, par ce motif sans doute que l'intensité de la maladie est en raison directe du temps écoulé depuis la vaccination.

Le spectacle de ces épidémies sans cesse renaissantes et affectant les sujets vaccinés, était bien propre à faire naître des doutes sur la constance des vertus préservatrices de la vaccine. On se demanda, en effet, si le pouvoir anti-variolique de la vaccine était

bien réellement perpétuel; la question fut d'abord résolue affirmativement jusqu'à ce que l'opinion contraire prit une forme scientifique entre les mains des médecins qui justifièrent du nombre et de l'âge des sujets vaccinés atteints de variole secondaire. C'est ce que fit le docteur Heim à l'occasion des épidémies qui ont dévasté le royaume de Wurtemberg depuis 1831 jusqu'à 1836; il constata que le nombre des varioloïdes augmente dans une proportion considérable à partir de la quatorzième année, d'où résulte que la puissance préservatrice de la vaccine semble décroître peu à peu pour disparaître finalement ; ou bien, en d'autres termes, que l'aptitude à contracter la variole détruite par la vaccine, recommence après un certain nombre d'années à se régénérer graduellement jusqu'à reproduire la réceptivité aux éruptions varioliques ; il fixe à 14 ans l'âge auquel l'influence de la première vaccine semble épuisée.

M. Dézeimeris, dans la discussion qui a divisé l'Académie de Médecine sur ce sujet en 1838, soutint vivement cette opinion que la vertu préservatrice de la vaccine va sans cesse en diminuant dans chaque individu depuis le moment de son inoculation, et qu'il arrive un moment où elle cesse d'exister, et cependant l'Académie réclamait toujours la même confiance dans la vaccine pratiquée selon ses préceptes; mais ces protestations ne suffisaient plus pour maintenir les esprits dans leur première sécurité, des faits trop nombreux avaient ébranlé les convictions, et le public reprochait à la vaccine de ne pas empêcher toujours la variole de se développer quoique sous une forme mitigée.

Ce fut au milieu de ce conflit que la question trouva accès au milieu de l'Académie des Sciences, et à dater de cette époque, elle entra dans une phase nouvelle. Le 13 août 1838, le professeur Breschet, rapporteur de la commission qui devait décerner le grand prix de médecine et de chirurgie, aborda dans son rapport le sujet de la variole et de la vaccine. Le rapporteur ne laisse subsister aucun doute sur les vues de la commission dont il fait partie; la question n'est plus de savoir si la vaccine préserve ou ne préserve pas toujours, à ses yeux cette question est suffisamment éclairée; il admet l'insuffisance de la vaccine telle qu'elle

se pratique et provoque de nouvelles recherches sur ce point. Ce fut dans ces circonstances, et pour répondre aux vœux de la commission, que l'Académie des Sciences mit au concours la solution des cinq questions suivantes :

1° La vertu préservative de la vaccine est-elle absolue, ou bien ne serait-elle que temporaire? — Dans ce dernier cas déterminer par des expériences précises et des faits authentiques le temps pendant lequel la vaccine préserve de la variole.

2° Le cowpox a-t-il une vertu préservative plus certaine ou plus persistante que le vaccin déjà employé un nombre de fois plus ou moins considérable dans les vaccinations successives ?

3° En supposant que la qualité préservative du vaccin s'affaiblisse avec le temps, faudra-t-il le renouveler, et par quel moyen?

4° L'intensité plus ou moins grande des phénomènes locaux du vaccin a-t-elle quelque relation avec la qualité préservative de la variole ?

5° Est-il nécessaire de vacciner plusieurs fois une même personne, et, dans le cas de l'affirmative, après combien d'années faut-il procéder à de nouvelles vaccinations ?

Ce programme était un exposé lumineux de la question qui se trouva ainsi poussée dans une voie expérimentale ; il éveilla l'attention de tout le corps médical et provoqua de nombreuses recherches sur les moyens propres à assurer à la vaccine une force préservative plus efficace et plus constante. La vaccine qui avait été regardée jusqu'alors comme un préservatif absolu, apparut comme insuffisante, et l'utilité d'une seconde vaccination, qui achèverait de produire une préservation restée imparfaite, sortit tout naturellement de ce mouvement scientifique. C'est ainsi qu'une impulsion considérable fut donnée à la pratique des revaccinations ; le succès inattendu de ces inoculations devait faire conclure à l'existence de la réceptivité pour la vaccine et en même temps pour la variole : la revaccination vint donc offrir ainsi un nouvel argument en faveur de la préservation temporaire, car tous les individus qui sont aptes à contracter une seconde vaccine eussent présenté la même réceptivité pour le virus variolique.

Les preuves de cette nouvelle aptitude à contracter la variole sont impossibles à administrer expérimentalement, car on ne peut prouver que celui qui a eu une belle vaccine par la revaccination, eût pu, au défaut de celle-ci, contracter la variole ; et cependant, il est permis de juger par comparaison et par analogie qu'il en eût été ainsi ; n'admet-on pas, en effet, que la vaccine, contractée par une première vaccination, préserve de la variole, et cependant ce n'est là qu'une simple induction, une vue de notre esprit, dont personne ne conteste la justesse, puisque tout le monde sait qu'avant la découverte de la vaccine, presque tous les hommes étaient atteints de la variole; actuellement presque tous les hommes contractent la vaccine et se trouvent ainsi préservés de la variole, en même temps qu'ils deviennent inhabiles à recevoir la vaccine; donc il paraît que la vaccine pour se développer a besoin de rencontrer la même prédisposition constitutionnelle que la variole, et que là où elle peut naître, la variole peut naître aussi. Ce que nous admettons pour une première vaccine, il est simple et naturel de l'admettre à l'égard de la revaccination. Si l'individu vacciné dans sa première enfance redevient au bout de dix ou quatorze ans apte à contracter une nouvelle vaccine, concluons que l'aptitude à la réceptivité variolique avait également reparu en lui ; et si la vaccine qu'il contracte est une vaccine modifiée et atténuée, concluons qu'il eût pu, au même titre, contracter une variole mitigée dans ses symptômes, c'est-à-dire une varioloïde.

Le succès des revaccinations servit donc à démontrer l'insuffisance d'une première vaccine, car si le succès de la première vaccine démontre l'aptitude à la variole, le succès de la vaccine supplémentaire prouve nécessairement le retour de cette aptitude qui met les individus en danger de contracter une variole au moins modifiée : de plus la revaccination constitue une méthode prophylactique contre la variole des vaccinés ; c'est à ce double titre que nous devons, pour compléter ce travail, traiter *de la revaccination* ou *vaccine supplémentaire*.

L'insuffisance d'une première vaccine une fois reconnue, rien n'était plus naturel que de demander à la vaccine elle-même le

remède contre sa propre impuissance ; on inocula donc de nouveau le vaccin à des sujets vaccinés. Mais antérieurement à l'époque où des doutes s'élevèrent sur la préservation absolue de la vaccine, la revaccination avait été déjà pratiquée; elle constitue même, concurremment avec l'inoculation de la variole aux vaccinés, une des épreuves qu'on faisait subir à la vaccine pour s'assurer du degré de confiance qu'on devait lui accorder. Ces épreuves, instituées dès l'origine de la découverte de Jenner, et par Jenner lui-même, ne donnèrent d'abord que des résultats négatifs, par cette raison que les expériences étaient faites à une époque trop rapprochée de la première vaccination ; on n'expérimenta d'ailleurs que sur une trop petite échelle et sans tenir compte des éruptions vaccinales qui n'avaient ni l'aspect ni la marche des pustules de la première vaccine; enfin les varioles modifiées étaient encore peu connues ou mal appréciées, de sorte qu'il ne pouvait venir à l'idée de personne de distinguer, par analogie, une vaccine modifiée par un premier vaccin et de la comparer à l'éruption varioliforme survenue dans les mêmes circonstances. Mais plus tard, alors que les médecins vaccinateurs virent un certain nombre de leurs propres vaccinés atteints par les épidémies varioleuses, l'idée d'une seconde vaccination, qui achèverait une préservation restée imparfaite, se présenta naturellement à l'esprit. C'est alors que les expérimentations devinrent plus nombreuses et plus suivies ; elles avaient pour but de mettre les vaccinés à l'abri des récidives de variole et d'abord de rechercher si les vaccinés étaient susceptibles de contracter une nouvelle éruption vaccinale.

Le docteur Harder, de Saint-Pétersbourg, fut le premier qui, en 1823, envisagea cette question d'une manière rationnelle ; mieux instruit sur les faits de variole modifiée, il leur trouva des analogies incontestables avec certaines vaccines des revaccinés ; comme ces éruptions, elle suivait une marche plus rapide que la vaccine normale, elle était plus ou moins modifiée dans ses manifestations, suivant que la réceptivité elle-même se trouvait plus ou moins atténuée par la première vaccine. C'est-à-dire que Harder déduisit de ses expériences qu'il y avait des vaccines

modifiées à différents degrés ; une première vaccine devait apporter à une vaccine subséquente les mêmes changements constatés d'autre part dans la variole secondaire ; dès lors les éruptions à marche rapide obtenues par la revaccination, au lieu d'être de fausses vaccines, étaient des vaccines véritables, mais modifiées. Cette classification des produits des revaccinations était un grand progrès puisque, au lieu de négliger les éruptions vaccinales modifiées, elle permettait d'en tenir compte et de les considérer comme l'indice d'une réceptivité encore incomplète pour la vaccine et partant pour la variole ; dans tous les cas où elles étaient obtenues, la revaccination était donc nécessaire pour détruire un reste de réceptivité qui pouvait donner lieu à une variole modifiée.

La pratique de la revaccination devint de plus en plus fréquente à mesure que les épidémies de variole secondaire se multipliaient et qu'on acquérait de nouvelles occasions d'écarter les hypothèses émises pour expliquer la variole des vaccinés ; des observations multipliées avaient enfin porté dans tous les esprits la certitude que l'éruption pustuleuse des vaccinés était bien la variole elle-même modifiée dans ses manifestations. Beaucoup de médecins, affligés du nombre de vaccinés qu'ils voyaient mal préservés, recouraient à la pratique des revaccinations, et les résultats qu'ils obtenaient et qu'ils s'empressaient de proclamer stimulaient sans cesse le zèle de nouveaux expérimentateurs.

Ici encore, comme pour les recherches sur la variole des vaccinés, ce sont les médecins étrangers qui ont fourni les travaux les plus multipliés et les plus substantiels. Dès 1826, Hufeland conseille de faire des revaccinations quelque temps après la première vaccination, surtout quand les épidémies de variole surviennent. Coïndet, de Genève, et le professeur Thomson, d'Edimbourg, dont il invoque l'autorité, disent que la vaccine n'est pas infaillible et qu'il faut répéter cette opération au bout de quelques années.

Les résultats partiels publiés par un certain nombre de médecins étaient tantôt plus, tantôt moins favorables et se trouvaient d'ailleurs infirmés par les résultats négatifs obtenus par quelques autres expérimentateurs ; il a fallu, pour apprécier définitivement

la méthode, que des revaccinations fussent faites en masse. Ce sont les gouvernements de l'Allemagne qui, vers l'année 1828, prirent l'initiative de mesures générales à ce sujet, en recommandant et même ordonnant la révision des cicatrices vaccinales et la revaccination de tous les individus qui ne présenteraient pas des cicatrices caractéristiques. Mais quelques années plus tard, les épidémies de variole s'étendirent sur ces pays mêmes dans lesquels on avait fait toutes ces revaccinations sur les individus à cicatrices douteuses, et les ravages de l'épidémie démontrèrent que l'aspect des cicatrices vaccinales n'avait aucune valeur pour la distinction des vaccines préservatrices et des vaccines non préservatrices, puisqu'on eut occasion de remarquer que les individus portant les plus belles cicatrices avaient été atteints par la contagion. Cette théorie des cicatrices, au moyen de laquelle on avait cru pouvoir se dispenser des revaccinations générales, fut donc reconnue comme illusoire, et il fallait, pour arriver à une sécurité complète, ordonner la revaccination de tous les individus qui, par leur âge, étaient exposés à une nouvelle variole, sans avoir égard à l'aspect des cicatrices de leur première vaccination.

Nulle part les revaccinations ne furent faites sur une aussi large échelle que dans le royaume de Prusse : la fréquence des récidives de variole dans l'armée prusienne détermina les chefs de la médecine militaire à prescrire que la revaccination fût étendue à toute l'armée, et que chaque année, à partir de cette époque (1833), les jeunes soldats fussent revaccinés au moment de leur entrée dans les différents corps, sans en dispenser ceux qui présentaient de belles cicatrices vaccinales. A dater de cette année 1833, des relevés statistiques ont été faits sur les revaccinations annuelles, des rapports ont été dressés dans lesquels il est fait mention de l'état des cicatrices de la première vaccination, du succès qu'a eu la revaccination, du nombre de bonnes pustules produites, du nombre des revaccinés atteints par la varioloïde et en général de tout ce qui peut se présenter d'intéressant au sujet de la vaccine. Ces documents précieux portent sur des centaines de mille de revaccinations et donnent lieu aux remarques

suivantes : Les sept dixièmes des individus revaccinés avaient des cicatrices distinctes de leur première vaccination ; deux dixièmes environ avaient des cicatrices imparfaites et un dixième ne présentait aucune trace de la première vaccination ; nous voyons que la revaccination fut suivie d'un résultat complet sur le tiers des sujets, incomplet sur un autre tiers, et nul sur un dernier tiers. En général la revaccination avait d'autant moins de succès que l'espace de temps qui la séparait de la vaccination était moins long : les varioloïdes, varioles modifiées, etc., ont été extrêmement rares chez les revaccinés, fréquentes chez les vaccinés. La théorie des cicatrices s'est généralement trouvée en défaut ; c'est ainsi que la revaccination échoua souvent chez ceux qui ne portaient pas de cicatrices distinctes de la première vaccine, elle réussit au contraire fréquemment parmi ceux qui présentaient les plus belles cicatrices : la revaccination était répétée pour les individus chez lesquels elle n'avait pas réussi une première fois, elle finissait par donner un résultat satisfaisant ; les revaccinations en masse ont arrêté les épidémies de varioloïde qui ravageaient certaines garnisons. Nous voyons aussi que les variolés qui avaient été d'abord dispensés de la revaccination y furent plus tard astreints, quand on eut constaté chez eux l'apparition des varioloïdes.

En même temps que ces mesures étaient ordonnées pour l'armée, les administrations civiles avaient recommandé la pratique générale de la revaccination. Le gouvernement Wurtembergeois surtout s'appliqua à répandre la revaccination parmi les populations, et le docteur Heim remarqua que dès que ces revaccinations purent être faites, les épidémies de variole s'arrêtaient dans leur marche ; mais malheureusement l'empressement des populations ne répondit pas à l'attente du gouvernement ; l'utilité des revaccinations fut mal comprise par le public, et c'est à peine si l'on en obtint chaque année six mille pour tout le royaume de Wurtemberg.

Les exemples donnés par la Prusse et par le Wurtemberg furent suivis par la Bavière : le 6 avril 1836 on publia dans tout le royaume une ordonnance dans laquelle il était dit que la préser-

vation produite par la vaccine ne persistait qu'un temps limité, dont la durée peut être évaluée à dix ou quinze années; après ce laps de temps, il reparait chez certains vaccinés une réceptivité plus ou moins grande pour la variole ; ce retour de réceptivité ne se fait connaître par aucun signe extérieur ; l'ordonnance ajoute que le moyen de prolonger et d'assurer la préservation de la vaccine se trouve dans la revaccination.

Malgré les objections des partisans exagérés de la vaccine, il est incontestable que la revaccination présente de grands avantages pour les individus et aussi pour la société, car si quelque chose peut amener dans un avenir plus ou moins prochain la disparition des épidémies de varioloïde, c'est incontestablement la pratique généralisée des revaccinations. L'observation a démontré, en effet, que les revaccinés étaient mieux préservés que les vaccinés; nous avons déjà vu, dans l'armée prussienne, les varioloïdes diminuer rapidement à mesure qu'il s'y trouvait plus de sujets revaccinés ; dans le Wurtemberg, les revaccinés ont résisté aux épidémies importées dans les différents régiments; le docteur Heim cite deux cas de varioloïde en cinq ans sur un total de quarante-quatre mille deux cents revaccinés, tandis que dans le même espace de temps on a signalé mille cinquante-huit cas de variolïdes chez les individus qui n'avaient été vaccinés qu'une fois et qui étaient répartis dans une population de trois cent soixante-trois mille individus composant le nombre total des habitants des villes ou villages où la variole a régné épidémiquement ; de cette population, il faudrait encore retrancher la moitié environ composée d'enfants de dix ans et au-dessous qui se sont trouvés préservés par une première vaccination : le contraste de ces chiffres montre la différence énorme qui existe entre l'immunité produite par la revaccination et celle que procure une vaccination unique. Dans maintes circonstances, la revaccination pratiquée sur tous les sujets de douze à trente ans a empêché la varioloïde de pénétrer dans certaines localités de la Bavière alors qu'elle régnait dans les localités voisines ; il est vrai qu'à la revaccination se joignait, comme puissant auxiliaire, la séquestration des varioleux, ces deux pratiques se sont montrées suffi-

santes pour mettre des bornes à l'extension de l'épidémie ; mais, ajoute M. Heim, là où le peuple se soumettait à la revaccination, elle était toujours une ressource incomparablement plus grande que la séquestration la plus sévère. Tous les autres renseignements sur la revaccination donnent des résultats analogues ; malgré l'intensité des épidémies, les revaccinés furent généralement préservés ; cependant un grand nombre d'entre eux habitaient pendant des semaines la même chambre et partagaient le même lit que les individus affectés des varioles les plus malignes. Il y a unanimité parmi les médecins, connus par le chiffre élevé de leurs revaccinations, à déclarer que les revaccinés ont impunément traversé les vastes épidémies varioliques, lesquelles ont atteint beaucoup d'individus simplement vaccinés.

Ces renseignements, tous fournis par des médecins étrangers, méritent toute confiance ; nous les avons cités à défaut d'observations suffisantes faites en France, car chez nous la revaccination, bien qu'ayant fait ses preuves, n'a donné encore que des résultats partiels ; elle tend à se généraliser, et bientôt nous en recueillerons les bienfaits ; déjà le Ministre de la guerre, prenant en considération les bons résultats qu'ont donnés depuis longtemps les revaccinations partielles, exécutées dans les différents corps, a décidé que l'armée entière serait soumise à la revaccination ; de plus, tous les jeunes soldats arrivant au corps, à quelque titre que ce soit, devront, avant d'être soumis aux exercices ou assujettis à aucune espèce de service, être mis à la disposition du médecin pour être vaccinés, qu'il existe ou non chez eux des cicatrices de vaccine. Enfin l'Académie impériale de Médecine, cédant à l'évidence des faits, déclara, par l'organe de M. Depaul, rapporteur de la commission de vaccine, que la revaccination était une pratique essentiellement utile et recommandable ; nous avons déjà vu que l'Académie avait été devancée dans cette voie par son illustre émule, l'Académie des Sciences, représentée par MM. Breschet et Serres ; mais ce fut en 1857 seulement que fut vaincue la longue résistance de l'Académie de Médecine, résistance motivée sur le discrédit que la nécessité d'une vaccine supplémentaire pourrait jeter sur la vaccine elle-même, comme si

une mesure qui rend impossible l'apparition des éruptions varioliformes secondaires, qui doit dans l'avenir supprimer les épidémies de varioloïde en extirpant les derniers germes d'une prédisposition qu'une première vaccine laisse subsister, comme si une pareille mesure pouvait compromettre la vaccine aux yeux du public ! n'est-elle pas au contraire le plus bel hommage que l'on puisse rendre à la toute puissance de la découverte de Jenner !

Nous savons déjà que la vaccine est susceptible de se produire de nouveau chez les vaccinés, mais il nous reste à préciser les caractères de ces éruptions vaccinales secondaires. Il peut arriver que la revaccination soit suivie d'un succès complet, c'est-à-dire que les pustules ne se montrent pas avant la fin du troisième jour de l'inoculation, qu'elles restent brillantes jusqu'au huitième jour et contiennent un liquide visqueux et limpide; qu'elles aient une dépression centrale bien caractérisée, reposent sur une base indurée et s'entourent d'une aréole nette et distincte; qu'il s'y forme plus tard des croûtes brunes, semblables aux croûtes des premières vaccines. Mais dans la plupart des cas le succès est incomplet, les pustules sont modifiées par l'influence encore persistante de la première vaccination : ces éruptions modifiées paraissent être à la vaccine vraie ce que la varioloïde est à la variole ; en effet, elles ont une marche plus rapide, elles apparaissent en général douze ou quatorze heures plus tôt, elles sont rarement en retard ; le blanc nacré des pustules est moins éclatant, leur dépression centrale est moins accusée, le liquide sécrété a moins de transparence. Telle est la forme la plus fréquente de ces éruptions vaccinales supplémentaires, de celles qui se rapprochent le plus de la vaccine normale; elles annoncent par leur plus ou moins d'intensité une réceptivité plus ou moins grande pour la contagion variolique.

Chez un certain nombre de revaccinés il ne se forme que de simples efflorescences, un peu de rougeur autour des piqûres, une petite pustule conique qui n'a ni structure aréolaire, ni dépression centrale ; cette pustule, ou plutôt cette vésicale, se déchire facilement, il s'en écoule une matière gommeuse qui en se dessé-

chant ne ressemble pas mal à une cire jaunâtre. Chez d'autres, il se montre dès le second jour une papule accompagnée de fortes démangeaisons qui disparaît dès le quatrième jour. Enfin il est d'autres cas dans lesquels les piqûres faites pour l'inoculation du vaccin se sont fermées comme des piqûres simples, sans donner même lieu à ces papules.

Tous les revaccinés qui n'auront pas présenté d'éruption vaccinale devront être soumis à une troisième vaccination ; cette double revaccination devra être faite avec tout le soin possible, on devra même choisir pour l'inoculation du virus la partie interne du bras où la peau est moins dense et les vaisseaux absorbants plus nombreux qu'à sa partie externe et supérieure. Il arrivera qu'avec toutes ces précautions on produira encore quelques bonnes vaccines chez des sujets rebelles à une première revaccination.

Les symptômes d'inflammation locale sont souvent très-prononcés dans la vaccine secondaire; tandis que les enfants vaccinés ne souffrent nullement ou se plaignent à peine, il arrive que les revaccinés au contraire éprouvent une douleur très-gênante aux bras, un engorgement des glandes des aisselles et un malaise fébrile qui les empêche de se livrer à leurs occupations habituelles : ces symptômes sont occasionnés par une inflammation plus intense autour des pustules de la revaccination ; l'aréole qui les environne prend beaucoup d'extension et va quelquefois jusqu'à l'érysipèle. Habituellement modérés, ces phénomènes réactionnels ont pu donner lieu à des accidents, ainsi qu'il est arrivé chez des militaires soumis à la revaccination : sur soixante hommes revaccinés, appartenant au 10e régiment d'artillerie, neuf eurent des accidents généraux de forme typhique, et locaux de forme phlegmonneuse avec ou sans engorgement des vaisseaux lymphatiques : les topiques émollients, les médicaments simples ne suffirent pas à la résolution du mal, il fallut en venir à des débridements et à des incisions multiples. M. H. Larrey, chargé par le ministre de la guerre, de constater l'état des malades, reconnut que c'était à des mouvements imprudents et à une température trop élevée, bien plus qu'à la revaccination elle-même, qu'étaient

dus ces accidents phlegmonneux ; il vint exposer à l'Académie de Médecine le résultat de sa mission et put rassurer les esprits sur les craintes qu'aurait pu faire naître la mesure préservatrice dont l'armée est encore en ce moment l'objet. Ces faits cependant portent avec eux leur enseignement ; il convient de choisir pour les revaccinations la température modérée du printemps et de l'automne et d'éviter la température extrême de l'été ; il importe de ne pas trop multiplier les points d'inoculation et de recommander aux revaccinés un repos convenable et suffisamment prolongé.

L'âge auquel il devient opportun de pratiquer la revaccination ne peut être fixé que d'une manière approximative ; les auteurs qui sont d'accord pour admettre la perte de la force préservatrice de la vaccine par l'influence du temps, varient beaucoup dans leurs appréciations sur la durée de la préservation ; il faut ici consulter l'observation et l'expérience : l'observation nous apprend qu'il est rare de voir des individus connus pour avoir eu une belle vaccine, contracter dans une épidémie une variole ou une varioloïde avant l'âge de douze ou treize ans ; d'un autre côté, les revaccinations, faites aux différents âges de la vie, ne donnent pas de résultats affirmatifs avant l'âge de dix ans, et à partir de cet âge jusqu'à quinze ans les résultats affirmatifs sont en bien plus grand nombre que les résultats négatifs. Ces deux ordres de faits s'accordent donc pour prouver que les effets d'une première vaccination disparaissent entre dix et quinze ans et laissent reparaître une nouvelle aptitude à contracter la vaccine ou les éruptions varioliques : ce sont donc là des motifs qui nous déterminent à fixer l'âge de douze ans comme celui où commence l'opportunité de la revaccination ; elle augmente à partir de cet âge et n'est jamais plus grande que de vingt à trente ans. Dans cet état de choses, il est bon de revacciner à partir de la douzième année : si la revaccination a un résultat affirmatif, on peut avoir la certitude qu'on a préservé un sujet qui eût eu la varioloïde s'il se fût mis en présence de la contagion ; si le résultat est négatif, on a la preuve que le revacciné n'est point apte à contracter la maladie : ainsi donc, préservation d'un côté, sécurité de l'autre.

Il nous reste, avant de quitter ce sujet, à parler de quelques

questions accessoires d'un haut intérêt pour la pratique des revaccinations.

Nous avons déjà vu que beaucoup des pustules des revaccinés contiennent un liquide visqueux et transparent, plus ou moins abondant : il est vraisemblable que cette lymphe est aussi puissante que celle des enfants vaccinés pour la première fois et qu'elle peut aussi bien que cette dernière servir aux vaccinations et revaccinations. En effet, M. Heim rapporte que sur seize mille individus vaccinés ou revaccinés avec la lymphe prise sur des revaccinés, cette lymphe s'est trouvée aussi active que celle des premières vaccinations, il ajoute même qu'elle lui a paru plus propre à la revaccination des adultes. M. Steinbrenner a vacciné comparativement des enfants avec le virus des belles pustules des adultes et avec la lymphe des pustules de première vaccine ; il n'a pas remarqué la plus légère différence entre les deux éruptions pendant toute leur durée. Dans les revaccinations faites en masse sur l'armée prussienne on se servit fréquemment de la lymphe des revaccinés et cela avec le même succès qu'avec la lymphe des enfants : on vaccina aussi un grand nombre d'enfants avec le virus fourni par les revaccinés et on obtint de belles pustules vaccinales ; aussi, après quatre années d'expérimentation, les officiers de santé militaires furent-ils autorisés officiellement à se servir de la lymphe de leurs revaccinés pour continuer les opérations de vaccine supplémentaire. Tout se réunit donc pour prouver que la lymphe des revaccinés, quand elle est prise dans de belles pustules, vaut celle des enfants pour les vaccinations et revaccinations : cette certitude offrira un grand avantage puisque les médecins, autorisés par elle à se servir indistinctement de la lymphe des uns et des autres, pourront opérer rapidement les revaccinations dans les localités les plus populeuses.

Est-il nécessaire de vacciner les variolés ? — Il est généralement reconnu que les personnes qui ont eu la petite-vérole dans leur jeunesse peuvent être impunément mises en contact avec les varioleux et se montrent également réfractaires à l'action de la vaccine ; mais cette immunité n'est pas absolue, et il n'est pas rare de voir renaître chez elles la réceptivité qu'avait détruite une

première variole ; l'histoire de nos rois en offre un exemple remarquable : Louis XV mourut à l'âge de soixante-quatre ans d'une récidive de la variole dont il avait eu une première atteinte à quatorze ans. Il se passe donc chez les variolés quelque chose d'analogue à ce que nous avons signalé chez les vaccinés, et c'est une similitude de plus entre la vaccine et la variole que de voir, après cette dernière, l'aptitude à contracter une seconde variole. Cette aptitude a été constatée par le succès de la vaccination à laquelle ont été soumis les anciens varioleux : il serait curieux de savoir combien de temps après une véritable variole reparait l'aptitude à contracter la vaccine ; les expérimentateurs ne se prononcent pas à cet égard, mais il est vraisemblable que l'immunité conférée par la variole est d'une plus longue durée que celle qui résulte de la vaccine ; si cette immunité est de douze ans pour la vaccine, elle semblerait être de quinze pour la variole. Nous voyons en effet que la vaccine a pu se développer chez les personnes qui portaient les cicatrices manifestes d'une variole contractée, quatorze à trente-deux ans, seize à quarante ans auparavant ; la plupart de ces éruptions vaccinales étaient modifiées, quelques-unes seulement étaient régulières. Le docteur Heim, dont nous avons cité les revaccinations, rapporte que, dans l'espace de cinq ans, trois cents variolés ont été vaccinés sur les divers points du royaume de Wurtemberg : sur ce nombre il y eut quatre-vingt-quinze succès complets, soixante-seize succès modifiés et chez les cent vingt-neuf autres variolés il ne se produisit aucune éruption. Ces résultats établissent de la manière la plus positive l'opportunité de la vaccination des variolés.

Quelques médecins ont pensé, MM. Rillet et Barthez entre autres, qu'il serait convenable de suspendre les vaccinations et revaccinations pendant le cours des épidémies de variole, dans la crainte que la vaccine, au lieu de ralentir la marche de la maladie et de la rendre moins dangereuse, ne vint au contraire l'aggraver et la rendre plus meurtrière. Cette crainte ne s'est pas justifiée, il a même été reconnu que c'est pendant les épidémies de variole qu'il importe de généraliser la pratique des vaccinations et revaccinations ; c'est un moyen souverain et unique pour combattre et

enrayer les épidémies varioleuses, et l'on a vu constamment la pratique de ces opérations largement appliquée arrêter les progrès de la maladie qui ne tarde même pas à s'éteindre faute d'aliment : de plus les vaccinateurs ont constaté que l'inoculation vaccinale n'a aucune influence sur le développement de la variole : le virus vaccinal et le virus variolique sont indépendants l'un de l'autre, le premier qui a pris domicile dans l'économie est le premier à se développer; si le vacciné a déjà reçu le germe de la variole, s'il est dans la période d'incubation, l'inoculation vaccinale serait tout au plus inutile et pourrait même encore lui être de quelque secours ; si le vacciné n'est point encore sous l'influence de la petite-vérole, la revaccination en préviendra l'apparition et éteindra toute réceptivité variolique.

Arrivé au terme de ce travail nous en déduirons les conclusions suivantes sous forme de proposition :

La vertu préservative de la vaccine est absolue pendant les premières années qui suivent son inoculation.

Vers l'âge de douze ans, d'après l'expérience des revaccinations, et plus particulièrement sous l'influence des épidémies varioliques, une partie des vaccinés devient apte à contracter la variole, ou plutôt l'éruption varioliforme connue sous le nom de varioloïde.

Outre sa vertu préservative, la vaccine introduit dans l'organisme une propriété qui atténue les symptômes de la variole, en abrége la durée et en diminue singulièrement la gravité.

Le cowpox donne aux phénomèmes locaux de la vaccine une activité très-prononcée : son effet est plus certain que celui de l'ancien vaccin.

En temps ordinaire la revaccination doit être pratiquée à partir de la douzième année ; en temps d'épidémie il est prudent de devancer cette époque.

La pratique généralisée de la revaccination fera disparaître la varioloïde de même que la vaccine a fait disparaître la variole.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS,

Par M. le Dr Guérault.

Séance du 3 février 1860.

Les recherches de notre honorable collègue, M. le docteur Vaussin, sur l'opportunité de la revaccination, se rapportent à une question très-importante et très-complexe, qui, après de longues discussions, et, bien que le dernier mot de l'expérience n'ait pas encore été prononcé, semble toutefois marcher vers une solution prochaine, que l'hygiène publique n'attend pas moins impatiemment que la médecine.

La doctrine des revaccinations est basée tout entière sur ce fait d'observation, désormais incontestable, que la vertu préservative de la vaccine est essentiellement temporaire ; qu'elle ne met les vaccinés à l'abri de la variole que pour un certain temps, — généralement une quinzaine d'années, — et qu'après ce délai tous ou presque tous redeviennent susceptibles de la contracter, à moins d'être vaccinés de nouveau.

C'est un médecin militaire russe, le docteur Harder qui le premier, en 1823, signala, d'après ses observations, ce fait nouveau qui était complètement en opposition avec ce que Jenner avait cru et enseigné, mais qui depuis lors s'est trouvé confirmé de la manière la plus constante par l'histoire de toutes les épidémies varioleuses. La nécessité des revaccinations en ressortait clairement : les expériences se multiplièrent et réussirent partout. En 1831 et 1832, les armées bavaroise et prussienne furent revaccinées en masse par Heim et Hufeland, et d'après les résultats remarquables obtenus sur cette grande échelle, la pratique de la revaccination, reconnue utile et avantageuse, ne tarda pas à se généraliser en Russie, en Prusse et dans la plupart des états du Nord et de l'Allemagne. Chez nous, cette méthode fut moins

heureuse; malgré l'autorité des preuves déjà faites, malgré les efforts et l'appui des médecins les plus compétents, MM. Bousquet, Blache, Bouillaud et Dezeimeris, enfin malgré les conclusions hautement exprimées en sa faveur à l'Académie des Sciences en 1838 par MM. Serres et Breschet, la doctrine de Harder rencontra longtemps peu de sympathie et même une véritable opposition. L'Académie de Médecine de Paris, obéissant à un sentiment de prudence exagérée, redoutait le discrédit qui pouvait rejaillir sur la vaccine elle-même, et, pendant près de vingt ans, elle refusa de reconnaître en principe et de sanctionner de son approbation la nécessité d'une vaccine supplémentaire.

C'est en 1857 seulement que, cédant à l'évidence des résultats obtenus en France et dans presque toute l'Europe, elle reconnut enfin l'utilité de cette pratique et crut de son devoir de la recommander. Quelques mois après, le Gouvernement français, suivant l'exemple de la plupart de ceux de l'Allemagne, prescrivait officiellement (Circulaire ministérielle. Décembre 1857) la revaccination générale des armées de terre et de mer, vaste enquête encore en voie d'exécution et d'où ne peuvent manquer de sortir des conclusions d'un grand poids, et que les documents partiels déjà publiés par les médecins militaires autorisent à présager comme entièrement favorables à la revaccination.

Tel est l'historique de la question, et les circonstances mal connues, que nous venons à dessein d'en exposer avec détail, feront justement apprécier et comprendre le vif et sérieux intérêt d'actualité qui s'attache aux recherches de M. Vaussin, dont le travail étendu, consciencieux et distingué, peut être regardé comme le tableau fidèle et le résumé complet de l'état de la science sur ce grave problème contemporain.

§ Ier.— Comme son titre l'indique, ce mémoire est divisé en deux parties distinctes :

La première est la description de la variole secondaire et modifiée, connue sous le nom de *varioloïde* qui, après une certaine période d'immunité, peut se montrer de nouveau chez les personnes vaccinées, que l'on croyait d'abord, sur la foi de Jenner, pour toujours à l'abri de cette maladie. C'est il y a 40 ans environ,

lorsque la vaccine se fut tout-à-fait généralisée, que se révéla ce fait que l'on ne croyait plus possible ; de toutes parts les vaccinateurs le signalèrent presque en même temps; les épidémies varioliques qui, notamment en 1831, 1832 et 1833, s'étendirent sur presque toute l'Europe, vinrent ensuite lui donner la confirmation la plus évidente. Il resta démontré que la variole, tantôt avec sa violence ordinaire, tantôt et plus souvent sous une forme plus bénigne pour laquelle on créa le nom de varioloïde, reparaît chez un grand nombre de personnes vaccinées.

Vainement, les médecins anglais, jaloux de conserver l'intégrité de la découverte de Jenner, cherchèrent-ils à soutenir, dans les premiers temps, que les récidives ne se produisaient que chez les individus qui avaient été mal vaccinés ou qui n'avaient présenté qu'une fausse vaccine, impropre à leur assurer les bienfaits de la véritable inoculation jennérienne. Vraisemblable, lorsque les récidives varioliques étaient encore exceptionnelles et peu nombreuses, cette explication fut bientôt repoussée, quand les faits de ce genre se furent multipliés à l'infini : il fut impossible d'admettre que dans un si grand nombre de cas la vaccination, c'est-à-dire la plus simple de toutes les opérations, avait été mal pratiquée ou la fausse vaccine méconnue.

D'autres auteurs, notamment Moreau de Jonnès, avancèrent que l'on prenait pour la véritable variole une autre éruption légère, ayant avec elle à la vérité quelques points de ressemblance, et que pour cette raison on pouvait appeler varioloïde, mais qui au fond était d'une nature tout-à-fait différente et par conséquent ne pouvait être prévenue par la vaccine.

Cette théorie ne tint pas davantage contre les faits, et l'observation a démontré ce que M. Vaussin fait parfaitement ressortir de la description des symptômes et du parallélisme des deux maladies : la varioloïde, et c'est ce qu'on admet universellement aujourd'hui, n'est pas autre chose qu'une véritable variole, le plus souvent, il est vrai, modifiée et mitigée par un reste d'action de la vaccine, mais pouvant encore par voie de contagion communiquer la petite-vérole confluente et mortelle, ou bien en s'aggravant revêtir ce type chez le même individu, par une transformation

qui démontre l'identité des deux éruptions, degrés différents de la même maladie causée par le même virus.

M. Vaussin passe soigneusement en revue l'histoire des épidémies de variole qui ont régné en France, au nombre de trente, depuis 1816 jusqu'à ces dernières années; dans toutes il étudie la manière dont la vaccine s'est comportée aux prises avec la variole, et, cherchant à résoudre dans quelle proportion les vaccinés ont été atteints, il arrive aux remarques suivantes : Constamment on a vu les sujets non vaccinés être atteints d'abord; les vaccinés ne viennent qu'en second lieu; ces derniers sont entrés pour à peu près un tiers dans la somme totale des varioleux, et la maladie a été chez eux rarement fatale. Nous ajouterons ici qu'en effet, en 1837, 1840 et 1842, M. Gregory, à Londres, et MM. Serres et Chomel, à Paris, ont noté un décès environ sur 110 à 120 cas de varioloïde chez des vaccinés, tandis que la variole, aux mêmes époques, faisait une victime sur 8 1/2 chez les sujets non vaccinés.

Un autre résultat, sur lequel tous les auteurs sont d'accord, c'est que presque toujours la variole atteint les plus anciens vaccinés et respecte les nouveaux. Les relevés des tableaux publiés dans les diverses parties de l'Europe, dit M. Serres, constatent d'une manière positive qu'avant la neuvième année de vaccination, les enfants sont rarement attaqués par la varioloïde. Ces mêmes relations montrent au contraire que cette maladie reparait de préférence sur ceux dont la vaccine remonte à dix, quinze et vingt ans, et ainsi de suite jusqu'à trente ou trente-cinq ans, époque à laquelle l'aptitude des vaccinés à contracter la petite-vérole devient si faible, qu'elle peut être regardée comme nulle et éteinte.

Si l'on est unanime à reconnaître le fait de la réappariton fréquente de la variole chez les vaccinés, il n'en est plus de même quand on passe à l'examen des causes qui peuvent, dans des cas si nombreux, produire l'insuffisance de la vaccine.

Suivant les uns, si la vaccine fait aussi fréquemment défaut, c'est que le virus vaccin a dégénéré par les innombrables transmissions qu'il a subies d'individus à individus depuis plusieurs

générations, d'où l'épuisement de sa puissance préservative et la nécessité de le renouveler, en le reprenant sur la vache, en recherchant le *cowpox*. Mais, outre la très-grande difficulté de rencontrer ce dernier ou de le reconnaître, les preuves de cette dégénération, quoique l'analogie et le raisonnement conduisent à l'admettre, n'ont pas été suffisamment établies. Toutefois, le cowpox ayant été retrouvé à une ou deux fois, notamment à Passy en 1836, les expériences de M. Bousquet et des vaccinateurs spéciaux ont montré qu'il y avait une légère différence entre les pustules obtenues par le nouveau vaccin et celles du vaccin ordinaire ; les premières étaient souvent suivies de phénomènes locaux un peu plus intenses. Cette seule considération suffit pour imposer aux vaccinateurs le devoir de recourir, autant que possible, au vaccin régénéré, et de profiter des rares occasions qui, en faisant découvrir sur les vaches le cowpox, permettent de remonter à la source où puisa Jenner.

Suivant une autre explication, la vertu préservative de la vaccine n'est que temporaire, elle s'affaiblit graduellement d'année en année et finit par se perdre complètement, laissant alors les vaccinés susceptibles de contracter de nouveau la variole, variole mitigée d'ailleurs, comme nous l'avons dit précédemment. Les observations faites dans les épidémies et qui ont été rapportées plus haut, viennent entièrement à l'appui de cette thèse, comme le montre M. Vaussin, puisqu'elles montrent que la variole récidive d'autant plus souvent et avec d'autant plus de gravité chez les vaccinés, que ceux-ci sont plus éloignés de l'époque de leur vaccination.

Aussi cette opinion défendue par Harder, Heim, Bousquet et tous les plus célèbres vaccinateurs, a-t-elle prévalu et rallié la grande majorité des médecins ; elle est, comme nous l'avons dit en commençant, la base de la doctrine des revaccinations, à l'exposition de laquelle est consacrée la seconde partie du mémoire dont nous nous occupons.

§ II. — Si la vaccine, en effet, n'est pas un préservatif absolu, mais n'a qu'une puissance temporaire et qui, d'après la statistique, s'éteint au bout de quatorze ou quinze années, il est

évident qu'il faut demander à la vaccine elle-même le remède contre sa propre impuissance, en d'autres termes recourir à une seconde vaccination qui replace l'individu dans les mêmes conditions d'immunité que lui avait conférées la première.

Mais cette seconde vaccination est-elle toujours possible, devra-t-elle prendre toujours, être infailliblement suivie de résultats positifs, de pustules vaccinales, au même titre que la première vaccination? Telle est la question que se posa Harder : le raisonnement lui répondit que la vaccine ne doit pas préserver plus longtemps contre elle-même qu'elle ne préserve contre la variole. Il s'agissait dès lors de vérifier en effet si, de même qu'au bout d'une quinzaine d'années, la variole récidivait malgré la vaccine, celle-ci pouvait après le même temps être inoculée une seconde fois avec succès. Posée sur ce terrain, la question, comme nous l'avons vu dans l'historique du commencement, ne tarda pas à être résolue affirmativement par les nombreuses expériences faites dans les armées allemandes. Ces expériences sont exposées avec toute l'étendue que comporte leur importance, dans le travail de M. Vaussin, qui en dégage les conclusions. Elles démontrent positivement que la revaccination pratiquée après la quatorzième année et à plus forte raison plus tard jusqu'à la trentième, est suivie d'un succès complet sur le tiers des individus, d'un succès incomplet sur le second tiers, et d'un résultat négatif sur le dernier. Ces résultats appartiennent désormais à la science; car ils ont été obtenus dans un grand nombre de pays différents et reposent sur des chiffres énormes, dont la valeur ne saurait être contestée et qui portent sur des centaines de mille revaccinations.

Deux points capitaux sont désormais hors de doute : c'est d'abord que la revaccination non-seulement est possible, mais encore qu'elle réussit dans une proportion considérable de cas; en second lieu, c'est qu'elle est fort avantageuse et que, sous son influence, les récidives de variole, les varioloïdes individuelles deviennent de plus en plus rares chez les revaccinés.

La revaccination en masse, appliquée à l'armée prussienne depuis 1833, en a presque complètement extirpé la variole secon-

daire ; car, pour les années 1836, 1837, 1838 et 1839, la moyenne des varioloïdes, pour toute cette armée, ne s'est élevée qu'à neuf cas par an.

Dans le royaume de Wurtemberg également, sur 14,384 militaires revaccinés vers la même époque, il n'y eut que quatre cas de varioloïde en cinq ans, tandis que dans les cinq années précédentes, par un contraste bien éloquent, il y avait eu 1,056 cas de variole chez des vaccinés.

Les avantages de la revaccination ne s'arrêtent toutefois pas là dans la pratique, et le plus simple raisonnement fait comprendre, comme on va le voir, qu'elle constituerait, en se généralisant, le plus puissant moyen d'arrêter le développement des épidémies varioleuses. Puisqu'en effet il est démontré, d'une part, que la varioloïde atteint un grand nombre de vaccinés; puisque d'autre part l'expérience a appris que cette maladie, malgré sa légèreté habituelle, pouvait cependant, par voie de contagion, propager la variole confluente et dangereuse, il est clair que la revaccination, qui tend à rendre de plus en plus rare la varioloïde, doit considérablement diminuer du même coup les conditions dans lesquelles se propageait la vraie variole, avec ses chances de mort, de cécité ou de cicatrices difformes.

Si donc la découverte de Jenner a été un immense bienfait pour les hommes, en les délivrant de ce cruel tribut de la première variole qui, autrefois, à l'entrée de la vie, n'enlevait pas moins du dixième de l'humanité, la revaccination ne rendrait pas de moins grands services à la société, si, dans l'avenir qu'on nous fait entrevoir, elle faisait disparaître cette varioloïde qui contribue à perpétuer le fléau variolique, en le reproduisant sur une échelle encore assez considérable.

Tels sont les principes, les expériences et les faits désormais presque universellement admis, qui plaident en faveur des revaccinations et que M. Vaussin a très-savamment réunis et très-habilement groupés pour établir l'utilité et l'importance de cette pratique et la nécessité bien sentie maintenant d'en recommander la généralisation.

GERMAIN AUDEBERT, *le Virgile orléanais ;*

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 2 décembre 1859.

Guerrière au XVe siècle, commerçante aux siècles derniers, la ville d'Orléans était au XVIe siècle éminemment littéraire : la poésie latine, presque la seule cultivée alors que les langues modernes étaient dans la crise et les fluctuations de leur développement, y était surtout en honneur, et, parmi les beaux esprits qui s'y livraient, Germain Audebert tenait le premier rang. Sa renommée était grande en Europe ; aussi reçut-il de ses contemporains le titre glorieux de *Virgile orléanais*. Son mérite était apprécié, ses œuvres lues et applaudies dans tout le monde lettré. Aujourd'hui, son nom est à peine connu ; quelques érudits savent le titre de ses principaux ouvrages, mais combien mince est le nombre de ceux qui les ont lus! D'où vient cet oubli et cette indifférence? Faut-il l'attribuer à notre esprit frivole et entièrement absorbé par les intérêts matériels? à ce qu'Audebert écrivait dans une langue universellement comprise en son temps, mais négligée de nos jours, ou à laquelle beaucoup portent rancune pour les ennuis qu'elle leur a causés en leur jeunesse? Aucun de ces motifs n'affaiblit en rien le mérite de notre poète : je tiens à le remettre en honneur parmi vous, à vous le faire connaître et apprécier; j'essaierai dans cette notice de rappeler ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens, en les initiant à tout ce qui a rapport à sa vie privée, publique et littéraire.

I.

Germain Audebert naquit à Orléans, le 3 mars 1518, de Germain Audebert, modeste et honorable commerçant, et de Anne Guyot. Il ne se passa rien d'extraordinaire à sa naissance ; nous n'avons vu nulle part que, comme on le rapporte d'autres poètes, des abeilles aient entouré son berceau, et voltigé au-dessus de sa tête pour lui former une douce et harmonieuse auréole; ni même qu'il ait bégayé sous ses langes le moindre vers hexamètre. Il fut tenu sur les fonts du baptême par sa mère Anne Guyot, par son oncle Claude Marchand, scribe de l'Université et poète lui-même, et par Etienne Audebert, son frère aîné, car l'usage était alors de donner deux parrains aux garçons, comme on donnait aux filles deux marraines.

Les soins les plus grands furent apportés à son éducation, et il sut si bien en profiter que ses parents qui réservaient probablement à leur fils aîné leur maison de commerce et leur industrie, résolurent d'envoyer Germain en Italie pour cultiver les heureuses dispositions qu'il manifestait, développer son esprit par les voyages, et perfectionner sous le célèbre Alciat les études de jurisprudence dont il avait puisé les éléments à la fameuse université de sa ville natale.

Il partit donc et passa les Alpes à peine âgé de vingt ans ; il s'arrêta à Bologne, siége d'une université renommée, où il suivit avec une égale ardeur et une assiduité égale les cours d'Alciat et ceux du savant Romulus Amazée, qui professait les belles-lettres.

Son caractère aimable qui lui avait fait beaucoup d'amis en France, lui en acquit également un grand nombre en Italie ; plusieurs l'accompagnèrent dans ses voyages; il profitait de leurs remarques, leur faisait goûter les siennes, conserva l'amitié de tous, et entretint avec les principaux d'entre eux des relations littéraires qui durèrent jusqu'à sa mort.

Après avoir parcouru toute l'Italie, en avoir exploré les merveilles, s'être fait connaître et distinguer des professeurs les plus renommés, et avoir recueilli des notes sur tout ce qui l'avait particulièrement frappé, il revint dans sa ville natale riche de sou-

venirs, de puissantes amitiés, et d'un esprit nourri et développé par tout ce qu'il avait vu de grand et de beau dans tous les genres.

D'après les vœux de sa famille et de ses amis qui cherchaient à le retenir près d'eux, il songea à s'établir, et épousa bientôt la sœur d'un conseiller au Parlement, Claudine Sapin. Il alla à Paris, se fit recevoir avocat au Parlement, et suivit pendant quelques années les exercices du barreau : il y contracta de nouvelles amitiés, fréquenta les savants, les gens de lettres surtout, et entretint en son cœur ce feu sacré de la poésie qui devait bientôt se développer et jeter tant d'éclat. Parmi ses amis d'alors on comptait surtout Pierre de Villars, Pierre de Lamoignon, Scevole de Sainte-Marthe, Jean Dampierre dont il édita plus tard les œuvres, et Théodore de Bèze. Son intimité avec ce dernier faillit lui devenir funeste.

Théodore de Bèze, d'un esprit vif, entreprenant, cultivé, menait à cette époque une vie fort dissipée; il se livrait avec ardeur et succès à la poésie, et sa muse était loin de garder la chasteté, apanage sacré des neuf sœurs. Il publia vers ce temps une épitre adressée à Marie de l'Estoile, sa maîtresse, sous le nom de Canidie, où il avait mêlé le nom de Audebert de la manière la plus compromettante pour ses mœurs et pour celles de son ami. Cette épitre causa un certain scandale, et des accusations nombreuses qu'elle provoqua, quelques-unes rejaillirent naturellement sur Audebert. Les amis et ennemis de Théodore de Bèze prirent fait et cause pour et contre lui. Ce fut un assez triste épisode dans la vie d'un futur réformateur.

De Bèze chercha à se disculper ; ses amis l'appuyèrent chaudement ; la discussion se prolongea longtemps ; mais la bonne conduite d'Audebert, son mérite et la considération dont il jouissait déjà, devinrent pour les deux amis la justification la plus éloquente.

Nous regarderons donc la pièce incriminée comme une débauche d'esprit, comme une sorte de copie du genre et des vers légers de Catulle, dont l'auteur cherchait à saisir le tour, mais qu'il devait s'efforcer d'imiter par des endroits plus nobles et plus dignes d'un vrai poète.

La liaison de Germain Audebert avec Théodore de Bèze eut encore pour résultat de rendre suspectes ses opinions religieuses, en faisant supposer qu'il partageait celles de son ami, d'autant mieux que quelques membres de sa famille les avaient adoptées.

Il jugea donc opportun de revenir à Orléans au sein de sa famille et parmi ses anciens condisciples, ce qu'il fit en 1548, à l'âge de trente ans ; et afin de s'y fixer d'une manière immuable, il y acheta une charge de conseiller en l'élection ; dévoué de cœur à son pays natal, ses voyages ne l'avaient pas distrait de sa pensée, et le souvenir des villes magnifiques qu'il avait visitées, bien loin de le lui faire prendre en dédain, sembla le lui rendre plus cher, et justifia chez lui ce vers d'un poète :

Plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie.

Il y demeura donc désormais jusqu'à sa mort, partageant son temps entre les devoirs de sa charge, les soins de sa famille et la culture de son esprit.

La place qu'occupait Audebert, bien qu'honorable, n'était pas en rapport avec son mérite ; mais il pouvait y être utile sans être absorbé par ses fonctions, aussi n'en ambitionna-t-il jamais une autre plus élevée qu'il aurait pu facilement obtenir par ses protections, ses hautes amitiés et sa réputation d'intégrité. Il l'exerça pendant près de cinquante ans, et l'estime dont il jouissait était telle, que, doyen des conseillers d'élection, et en ayant à ce titre souvent tenu la présidence, Henri III lui conféra par suite tous les droits et privilèges du président, du vivant même de celui qui avait été nommé à cet emploi.

Germain Audebert eut quatre enfants : deux fils, Etienne et Nicolas ; deux filles, Suzanne et Marie.

Il avait remarqué chez Nicolas, le second de ses fils, un goût particulier pour l'étude ; il mit tous ses soins à entretenir cette inclination héréditaire ; et quand l'esprit du jeune homme fut orné et suffisamment préparé pour qu'il put profiter de sa propre expérience, Audebert se rappelant le bien qu'il avait retiré de ses voyages, et les souvenirs heureux que lui avaient laissés le séjour de l'Italie, voulut que son fils parcourut à son tour les lieux qu'il

avait visités lui-même. Nicolas partit donc d'Orléans à l'âge de 18 ans, le 2 octobre 1574, comme avait fait son père trente-six ans auparavant. La beauté du pays fit sans doute sur lui la même impression, et captivé par les grands sites, par les séductions de ce beau climat, par son goût des arts et peut-être aussi par les leçons et l'amitié des célèbres professeurs auxquels il avait été adressé, il y avait déjà près de quatre ans qu'il avait quitté son père, quand ce dernier qui trouvait la séparation bien longue pour son cœur, lui adressa une épitre en vers fort touchante, où, se plaignant des infirmités qui venaient l'assiéger, il lui disait : « O mon cher fils, toi qui es dans la fleur de la jeu-« nesse et dans toute la vigueur de ton esprit, viens soutenir le « fardeau qui fait plier les épaules de ton père ; viens l'aider dans « ses labeurs, et, comme le pieux Enée, en portant ton vieil « Anchise, tu mériteras d'aller au ciel. »

Nicolas revint donc à ce pressant appel. Il rentra à Orléans le 27 avril 1578, après trois ans et demi d'absence. Il reprit ses études de jurisprudence et s'y livra avec tant de zèle et de succès, qu'au commencement de l'année suivante, le 27 janvier 1579, il plaida et gagna sa première cause au siége présidial, grand sujet de joie et de triomphe pour toute la famille qui enregistra ce fait dans son journal comme un des plus doux dont elle put garder le souvenir.

Nous reviendrons plus tard sur ce fils que nous retrouverons toujours un vrai modèle de piété filiale et de dévouement.

Germain Audebert n'avait jamais cessé d'aimer et de cultiver les lettres ; intimement lié avec tous les poètes de son temps, et confident probable de leurs œuvres, son goût pour la poésie n'avait fait que croître avec l'âge. Dans sa jeunesse il s'était exercé sur des sujets légers : épitres, élégies, épigrammes, etc., en vers phaleuces, tels que les faisaient la plupart de ses amis ; quelques-uns de ces poëmes sont imprimés dans les différents recueils, dans les *tumulus*, ou à la suite d'autres ouvrages ; plusieurs ont été réunis par l'auteur sous le titre de *Sylves*, ou mélanges de poésies, et forment deux livres qui n'ont jamais été imprimés. Mais bientôt il se sentit la force d'entreprendre des travaux plus

importants. Le souvenir toujours vivant de ses voyages en Italie lui donna l'idée de transporter dans des poëmes de longue haleine les notes qu'il avait recueillies. Il est à croire, si l'on considère l'énergie et l'imagination déployées dans ces ouvrages, qu'il n'a pas attendu pour les écrire que l'âge soit venu refroidir sa verve, et qu'il les a composés jeune encore, depuis son établissement à Orléans, dans les loisirs que lui laissait sa charge, et bien souvent, comme il le dit lui-même, pour se distraire de la pensée et du spectacle de nos discordes civiles. Il soulageait alors sa douleur par des chants, et en se reportant à des temps plus heureux, il rêvait pour sa patrie un avenir plus calme et des jours plus sereins. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils ne furent publiés que fort tard, en 1583 et 1585, Audebert ayant déjà atteint sa 65e année, et qu'on y trouve, nous le répétons, toute l'ardeur de la jeunesse unie à toute la correction de la maturité. A leur apparition le monde littéraire poussa un cri d'admiration, et les plus grands honneurs comme les suffrages les plus précieux vinrent flatter le cœur du poète et réjouir sa vieillesse.

Nous allons chercher, Messieurs, à vous donner une idée de ces trois poëmes importants moins par leur étendue que par la beauté des vers et le mérite des descriptions ; nous vous en ferons connaître le plan, la forme un peu surannée, les principaux détails, nous arrêtant à ceux qui nous ont le plus frappé. Il s'agit d'un compatriote jadis très-célèbre, aujourd'hui peu connu ; qu'il y ait donc jugement à réformer ou réhabilitation à admettre, nous réclamons toute votre attention dont nous tâcherons de ne point abuser.

II.

Le premier publié de ces poëmes, et de beaucoup le plus considérable, est consacré à Venise. Il se divise en trois livres de douze cents vers chacun, environ. Le premier livre est dédié à Nicolas d'Aponte, doge de la république au moment de la publication ; le second, à Guy Dufaur de Pibrac, conseiller du roi, célèbre auteur des *Quatrains*, ancêtre de notre honorable collègue, homme d'Etat et homme de lettres, qui mourut l'année

suivante. Le troisième livre est dédié à Arnauld Ferrier, ambassadeur de Henri III près la république de Venise. Pour bien comprendre ce poëme apologétique, il faut nous reporter au XVIe siècle, à une époque où les personnages de la Fable et tout le vieil arsenal de l'olympe poétique étaient régulièrement évoqués, où les errements de l'école étaient consciencieusement suivis ; où tout sentiment était personnifié, toute idée fondée sur une allégorie, tous les faits poétisés par l'intervention d'une divinité particulière, tous les récits enfin calqués sur un moule emprunté aux anciens modèles de l'antiquité classique.

Il faut donc se préparer tout d'abord à entrer dans le domaine du merveilleux et de l'épopée, et à renouer pacte avec les vieilles divinités du Paganisme. Rappelons-nous que si cette forme est complètement usée aujourd'hui, elle était généralement acceptée et en pleine vigueur au commencement de ce siècle ; que la jeunesse de plusieurs d'entre nous en a été imbue, et que depuis Audebert il n'a pas fallu moins de deux cent cinquante ans pour nous en lasser, et pour en délivrer notre littérature.

Le poète, après avoir exposé son sujet, raconte donc dans une sorte d'avant-propos, qu'il se livrait au sommeil, rêvant à quelques chants légers ou amoureux, quand Minerve lui apparaissant : « Que sert, lui dit-elle, de chanter Philis ou Nœnia; laisse à la jeunesse les vers folâtres; l'âge mûr réclame des sujets plus graves ; abandonne ces vaines frivolités, répare l'erreur du temps passé, et plus soigneux de ta gloire, choisis des sujets plus dignes et plus nobles. Si Athènes, qui m'était chère autrefois, est déchue aujourd'hui et indigne de tes soins, il est une ville nouvelle que j'ai prise sous ma protection, qui règne florissante aux bords de l'Adriatique, que tu as visitée et admirée dans ta jeunesse; consacre lui tes chants, je serai près de toi, tu peux compter sur mon assistance. »

Sur cette promesse le poète se réveille plein d'une généreuse ardeur et d'une sainte confiance; il voit surgir Venise dans toute sa splendeur et sa grâce, et rentrant dans son sujet par une nouvelle fiction, il nous montre tous les dieux assemblés qui viennent un jour se plaindre à Jupiter de ce que les villes les plus célèbres,

Troie, Athènes, Carthage, Rome, ont été détruites avec leurs monuments et les temples où ils étaient honorés; de ce que leurs autels sont renversés partout, au gré du caprice et de l'ingratitude des hommes ; ils le prient de réparer l'injure faite à leur dignité, et de leur donner une ville nouvelle qui soit à l'abri des entreprises des mortels.

Jupiter entend leur plainte et leur promet une ville magnifique, éternelle, contre laquelle échoueront toutes les tentatives de la force ou de la ruse, et la colère même des dieux, puisque lui-même la protégera ; elle sera établie au sein même de la mer et dans la position la plus favorable. Il engage Neptune à lui faire un rempart de ses ondes, Apollon à lui donner les beaux arts, Minerve, la science et la sagesse, Junon, les richesses, et Mars, le cœur intrépide des anciens Romains. Plus tard, s'il faut en croire les révélations de Phœbus lui-même, chacun des autres dieux se plaira à la doter de ses attributs particuliers ; Mercure lui donnera le commerce, source première de son opulence et de sa gloire ; Vulcain ses immenses fourneaux, pour forger des armes pour sa défense ; Cérès, ses riches moissons ; Bacchus son doux nectar ; Thémis lui inspirera l'amour de la justice, pendant que Vénus accordera à ses filles la grâce et la beauté.

Bientôt viendront se joindre à son territoire et se ranger sous sa protection un grand nombre de villes importantes : et corcyre et la Crête, la ville d'Udine, Padoue fondée par Antenor, Vérone qu'arrose l'Adige et qui donna le jour à Catulle ; Brescia aux vertes campagnes, Vicence aux treilles fécondes, Bergame, Côme avec son lac transparent et ses riants rivages.

Et pour attribut elle aura non point une tête de cheval, non point la figure de la Gorgone, mais le lion, emblème de sa force et de son courage.

Le poète continue à dévoiler sous les inspirations de la muse les hautes destinées de la ville ; il montre son premier établissement, les obstacles qu'elle aura à vaincre, plus grands que ceux qu'eurent à surmonter les villes les plus fameuses ; sa fondation au sein même de la mer, confiant son salut à l'instabilité des eaux, et bravant ainsi et le fer d'Attila et les flammes des bar-

bares ; c'est de cet humble berceau qu'elle sortira arbitre des empires et souche de héros auxquels l'antiquité n'a rien à comparer, toujours prêts à donner leur vie au premier appel de la patrie.

Il fait comparaître ensuite les doges les plus célèbres qui doivent la gouverner : Les Zannuti, Orseolo, Dandolo, Contarini, Loredan, Pisani, Mocenigo, Barbadigo, Foscari, Nicolas d'Aponte, chef suprême au moment où le poète écrivait, auquel il a dédié ce présent livre, et dont il vante les vertus et la profonde sagesse, et ceux même qui doivent lui succéder dans les siècles à venir.

Il nous expose enfin qu'après que Jupiter eut ainsi tenu vis-à-vis des dieux la promesse qu'il leur avait faite en favorisant l'élévation de cette ville, Neptune plein de joie et d'orgueil de voir surgir dans son empire une cité aussi majestueuse, appelle Triton et lui ordonne de rassembler tous les dieux marins et tout le peuple des eaux, pour admirer cette merveille et venir lui rendre hommage. Aussitôt accourent au son de la trompe marine Glaucus et Protée, Thétis et Palémon, et toutes les Néréides, Doris, Cydippe, Mélite et Cymodocé, Climène, Beroë et Xantho, toutes les nymphes de l'Adriatique et celles même de l'océan que Virgile donne pour compagnes à la mère d'Aristée ; tous les tritons, les syrènes, les monstres marins de toutes formes et les habitants divers de l'onde salée, dont il fait une description particulière fort détaillée, très-poétique, depuis les énormes baleines jusqu'aux plus humbles mollusques.

Le Dieu qui les conduit leur montre le spectacle nouveau de la cité naissante, leur annonce ses glorieux destins et la place sous leur protection ; ce vaste cortége se range autour des murailles de la ville, admire les édifices, la masse imposante qui s'élève dans les airs, les salue de ses acclamations, et le rivage retentit au loin de ses transports et de ses applaudissements.

Ici finit le premier chant dont nous avons voulu seulement vous rendre la pensée et vous faire connaître le ton. On voit que l'auteur n'a point fait un vain appel au merveilleux quand il prête de si bruyants accents au peuple muet des mers.

Dans le second chant, après avoir invoqué Neptune et imploré

la faveur de Pibrac, le poète nous dit sa première entrée dans Venise sous le doge Landus, le jour même de la fête du saint patron de la ville ; il nous fait voir les colonnes en marbre de Ténare, qui se montrent d'abord autour du temple de la justice, les splendides palais, la multitude de ponts qui réunissent les îlots sur lesquels la ville est bâtie, les gondoles qui glissent sur les flots qui la baignent, la place de Saint-Marc et les monuments qui la décorent; le temple du commerce où brillent sur des parquets de mosaïque les richesses du monde entier; les quatre chevaux d'airain fondus à Corinthe, amenés par la conquête à Constantinople, enlevés à cette ville par le doge Dandolo, qui ornent aujourd'hui le portail de Saint-Marc, et dont il nous donne une magnifique description ; les eaux du Médoac (aujourd'hui la Brenta), détournées de leur cours, circulant de rue en rue et distribuant dans tous les palais une eau douce et potable ; les manufactures de glaces et de cristaux et les vases d'argent ornés de pierres précieuses, enrichis des ciselures des plus habiles artistes.

Il décrit ensuite dans son ordre et dans toute sa pompe la cérémonie des fiançailles du doge avec la mer Adriatique sur le Bucentaure, et la remise de l'anneau d'or, gage symbolique de cette union dont il rappelle l'origine. Il nous montre le cortége imposant du souverain, et la mer disparaissant sous les barques nombreuses et sous l'écume des rameurs qui forment son escorte; il redit le retour triomphant dans le palais ducal, et dans cette vaste salle où revivent en portraits tous les anciens doges, parmi lesquels se remarque la place vide de Faliero, traître à la république. Il retrace les fêtes qui suivent cette cérémonie, la musique, les spectacles, les réjouissances de toutes sortes, et l'ouverture de ce bazar célèbre où sont exposées pendant huit jours les richesses commerciales de tout l'univers.

De là il nous entraîne sur le port, explique sa position, ses moyens de protection et de défense ; il nous fait voir les arsenaux et les chantiers de la marine, les vastes ateliers où se fabriquent les voiles, les cordages et tous les agrès des vaisseaux, ceux où se forgent les armes, se forent les canons, se fondent les projectiles ; les tours isolées où se garde la poudre ; il nous enseigne

de quels ingrédients elle se compose, dans quelle proportion on les mêle, son emploi judicieux et le rapport calculé de son poids avec celui du boulet; le bruit épouvantable qui accompagne l'explosion; l'effet de l'artillerie dans un siége et les brèches qu'elle pratique : ses effets plus affreux encore dans une bataille rangée dont il nous fait un tableau d'une effroyable vérité.

Entrant alors dans un nouvel ordre d'idées, il nous explique la force imprimée à la poudre par la dilatation de l'air et de la vapeur, et appuie son système sur une théorie de la physique du globe, et sur de nombreuses analogies avec des faits qui nous sont familiers ; émule de Lucrèce dont il invoque le génie et dont il cherche à s'approprier le style dans cette digression sur la philosophie naturelle, il dévoile les phénomènes dn tonnerre, des aérolithes, les causes qui les produisent, et tout en combattant les idées du poète romain, il nous donne ses propres idées que n'admettra pas davantage une physique plus avancée : il termine ce livre en s'excusant de cette excursion sur le domaine de la science, et avec la promesse de ne plus s'occuper que de Venise.

Dans le troisième livre il expose la constitution, les rouages du gouvernement et le système politique de la république Vénitienne, sujet ingrat, dit-il, mais qui a son utilité. Il parle du doge, de son pouvoir souverain mais tempéré par la raison et par la loi ; des honneurs qui lui sont rendus, de l'étendue et des bornes de ses prérogatives. Il parle des assesseurs du doge, du conseil des dix, du sénat, du grand conseil et des attributions respectives de ces corps ; des modes d'élection, des conditions d'éligibilité, des titres d'admission, des incapacités, des votes par scrutin, des sanctions populaires, de la pondération des pouvoirs. Tous détails conformes à l'histoire, paraissant étrangers à la poésie, mais qui sont habilement et poétiquement exprimés.

Il nous montre le nouveau doge, paré de vêtements magnifiques, reconnu et acclamé par le peuple, salué par les grands, venant jurer par saint Marc, protecteur et patron de la ville, de se vouer au salut et à la gloire de la république, puis porté par les matelots en signe de sa domination sur les mers, et jetant à la foule des monnaies frappées en son nom et à son effigie.

Il nous fait connaître encore tous les magistrats revêtus des diverses fonctions civiles et ceux chargés de l'exécution de la justice ; la loi égale pour tous, favorable à tous, protectrice des faibles contre les puissants ; l'appui que trouvent à toute heure les accusés, les droits de chaque citoyen garantis, et l'oppression et l'iniquité devenues impossibles.

Il vante l'union de tous ces divers pouvoirs, le désintéressement et le concours de tous au bien public dans une constitution bien supérieure à celle que révèrent Platon dans sa *République* et Thomas Morus dans son *Utopie.* C'est par cette union que l'État a su maintenir sa prépondérance, et est parvenu à un degré de puissance qui le fait respecter de tous les peuples.

C'est par là qu'il a su résister à toutes les entreprises des conquérants, aux assauts des nombreuses armées de la Turquie, qu'il en a préservé l'Europe par son habileté, et sauvé la chrétienté par sa valeur à la bataille de Lépante.

Il nous montre enfin le peuple vénitien d'origine phrygienne ou gauloise toujours digne de ses aïeux, et leur ville si riche en grands citoyens, non moins féconde en hommes illustres dans les lettres. Il cite Bembo, Naugerius, Bapt. Egnatius dans la poésie ; Contarini et Venerius dans la philosophie ; les Alde Manuce dans l'imprimerie et dans les langues anciennes. « Ah ! dit-il en terminant, si l'amour de ma patrie ne l'emportait dans mon cœur, « que j'aimerais à passer dans cette ville si glorieuse les jours « que me réservent encore les dieux, dans cette ville qui surpasse « en beauté toutes les autres, et que ceux qui la visitent trouvent « encore supérieure à sa renommée. »

Tel est, Messieurs, ce poëme de Venise ; épique dans son début et par son ton général, descriptif par la nature du sujet, didactique dans plusieurs de ses détails ; mais par-dessus tout remarquable par ses hautes pensées, par ses beaux vers, par les difficultés vaincues, par la richesse et l'éclat de ses tableaux : hommage d'un noble cœur pour une généreuse hospitalité.

Cet ouvrage fut publié en 1583 dans les ateliers de ces mêmes Alde Manuce dont il avait fait un si grand éloge ; il valut à son auteur, en France et en Italie, les félicitations de tout ce qu'il y

avait de distingué dans les lettres : Sannazar, de Naples, Landus, de Plaisance, Recesius, de Bologne, Bargœus, Hattœus; ses amis de Paris : Lamoignon, Sainte-Marthe ; ses amis d'Orléans : Florent Chrestien, Louis Alleaume, Raimond de Massac, Jean Asselineau, Pierre Stuart, lui adressèrent des épitres congratulatoires en vers grecs et latins.

La république de Venise à qui le livre avait été dédié en la personne de Nicolas, son doge, et des sénateurs et patriciens, en fut si flattée qu'elle nomma l'auteur chevalier de Saint-Marc, par lettres-patentes du 1er avril 1583, et lui envoya le collier d'or de l'ordre, qui lui fut remis à Gentilly près Paris, en présence d'un grand nombre de personnages distingués, par Jean Mauro, ambassadeur de la république près le roi de France Henri III; dignité qui n'était accordée qu'à un mérite supérieur, et qui, d'après les lettres-patentes, conférait au titulaire tous les bénéfices, immunités, facultés, juridictions, libertés, prérogatives, droits, honneurs et priviléges de la noblesse vénitienne.

Venise était encore alors dans un état glorieux et florissant. Trois siècles plus tard, elle devint le séjour d'un autre poète de l'occident : ce poète n'était pas venu comme Audebert en Italie, dans le but de s'instruire ; et, quoique fort jeune, il n'avait plus comme lui la candeur et l'enthousiasme de la jeunesse ; mais fuyant une patrie qui le méconnaissait, le foyer domestique qu'il avait outragé, les reproches odieux de sa famille, il promenait dans les différentes contrées de l'Europe son esprit hautain, sceptique et blasé, mais doué de l'organisation poétique la plus rare ; il exprimait avec liberté toutes ses impressions : Venise l'avait séduit et le retenait alors ; mais les temps étaient bien changés, et voici quelques strophes que lui inspira la vue et le sort de cette ville autrefois si puissante :

« L'Adriatique, condamnée au veuvage, pleure aujourd'hui « son époux : son mariage annuel n'est plus renouvelé, et le Bu« centaure dépérit comme un vêtement négligé. Saint-Marc voit « encore son lion dans le lieu qu'il occupait jadis, mais il n'est « plus qu'une dérision de la dégradation de Venise, dans cette « place où un empereur parut en suppliant pendant que la cité,

« fille des mers, admirée et enviée par les monarques, était une
« reine riche d'une dot sans pareille.

« ..... Venise vaincue a vu finir ses treize siècles de liberté, et « disparaît comme une plante marine sous les vergues d'où elle « était sortie. Ah ! mieux vaudrait pour elle d'être abîmée sous « l'océan et de fuir dans ses profondeurs ces ennemis étran- « gers dont sa soumission obtient un infâme repos.

« ..... Brisées comme des statues de verre, les nombreuses « images des anciens doges sont réduites en poudre ; mais le « vaste et somptueux palais qui leur servait de demeure nous « retrace encore leur ancienne splendeur. Leurs sceptres et « leurs épées rongées par la rouille ont passé dans des mains « étrangères. O charmante Venise, tes palais déserts, tes rues « solitaires, et ces visages du nord qui te rappellent trop « souvent quels sont les hommes qui t'ont imposé des fers, « tout contribue à répandre un sombre nuage sur tes murs « chéris ! »

N'y a-t-il pas dans ces faits confirmés par l'histoire, lieu de méditer sur l'instabilité des choses humaines, et sur le sort que la Providence réserve aux empires, qu'elle peut abattre et relever à volonté ? Mais nous ne voulons sortir ici ni de notre cadre littéraire, ni de notre sujet auquel nous nous hâtons de revenir.

III.

Après avoir célébré les merveilles d'une puissance moderne, d'une ville qui s'est élevée par ses institutions, sa force et son industrie au niveau des villes les plus fameuses de l'antiquité, Audebert entreprit de chanter une autre ville, reine autrefois de l'univers par la puissance des armes, déchue aujourd'hui de son éclat guerrier, mais reine encore par les souvenirs qu'elle réveille, par ses monuments, par les vestiges de son ancienne grandeur et par ses nouvelles destinées ; d'une ville qui n'asservit plus les peuples, mais qui les appelle et les retient sous un joug plus

doux ; qui a perdu toutes les conquêtes faites par la terreur de son nom, mais qui conserve encore avec fierté et amour celles faites par le génie des arts, et qu'elle montre aujourd'hui à la civilisation comme un plus pur et un moins sanglant héritage.

Ici donc la scène change complètement ; nous ne voyons plus un peuple fier de ses droits et de sa liberté, ni des doges valeureux jaloux de l'honneur du pavillon ducal ; mais une ville devenue paisible, où tous les bruits de guerre sont assoupis ; où la souveraineté se crée également par élection, mais sans délégation populaire et par une intervention plus haute et plus sacrée ; où l'anneau du chef n'est plus le gage de la domination des mers, mais le signe d'un empire plus doux et d'une autorité bien plus étendue. C'est Rome enfin, mais non plus la Rome de César, c'est la Rome de Léon X, la patrie des arts, la réunion des chefs-d'œuvre, le musée splendide de l'univers ; ce ne sont donc plus les arsenaux, le mouvement des ports, les flottes brillantes, les éclats du canon ; ce sont les temples des dieux, les cirques, les pyramides, les palais, les statues, les jardins.

Ici le poète ne réclame plus l'assistance de Calliope ou d'Apollon, il s'adresse à un illustre prince de l'Eglise, au cardinal Alexandre Farnèse à qui il a dédié son livre, et possesseur d'une partie des merveilles qu'il veut célébrer ; il s'adresse au Souverain-Pontife lui-même, Grégoire XIII, dont il avait suivi les leçons de jurisprudence à Bologne dans le temps qu'il rivalisait avec le célèbre Alciat. Il les prie de lui ouvrir les palais, les temples, les jardins qui renferment tous les objets d'art qu'il vient admirer et qu'il veut décrire.

Il appelle son fils Nicolas Audebert, qui parcourt l'Italie au moment même où écrit son père ; son fils captivé alors par les leçons de Charles Sigonius, de Pompilius Amazée, digne héritier de Romulus, de Pierre Victorius, le cygne de Florence, de Jacques Corbinelli, l'honneur de la Toscane, de Fulvius Ursinus, philosophe érudit, d'Hippolyte Salvionus, savant médecin, poète et naturaliste, et surtout de Pierre Angelo Bargœus, favori des muses.

Il indique à son fils, d'abord, dans le Vatican, le groupe de

Laocoon que chanta Sadolet, émule de Virgile, et que lui-même, Audebert, décrit en poète inspiré et en véritable artiste. La Cléopâtre de laquelle il fait un admirable récit, et qu'ont déjà immortalisée les vers de Balthazar Castiglione ; la statue de l'empereur Commode, l'Antinoüs, le combat d'Hercule et d'Anthée, la Vénus pudique et la Vénus lascive ; l'Enfant pêcheur, les blocs immenses du Nil et de l'Océan ; l'Obélisque de Jules César, dont les cendres sont, dit-on, renfermées dans la boule d'or qui le surmonte, témoignage de l'étroit espace qu'occupent les restes d'un grand homme ; les images de Rome triomphante et de la Dacie soumise, et les deux rois captifs, triste exemple des caprices de la Fortune.

Il fait admirer au Capitole la statue équestre de Marc-Aurèle, la statue moderne que Rome reconnaissante vient d'élever à Léon X, l'Hercule, la louve qui allaite Romulus et Rémus, l'enfant à l'épine, Marcus Brutus.

Dans le palais Farnèse dont il nous donne une riche description, il signale le célèbre taureau et le groupe qui l'entoure ; le pasteur dont la pose tranquille offre un doux contraste avec le sujet précédent ; la statue de la nature, l'Esculape, l'Hermaphrodite, l'Hercule Farnèse du statuaire Glycon, la Bellone, le Bacchus et une foule d'autres divinités qui respirent sous le marbre. Il ne quitte pas ces lieux sans parler de la famille Farnèse et du pape Paul III dont il exalte les vertus et la haute prudence, si nécessaire aux temps d'agitation où il vivait.

Enfin il nous montre encore dans la villa d'Adrien et dans d'autres palais, l'Adonis, les trois Grâces, le Pyrrhus, le Marsyas, etc.

Après les statues viennent les monuments, après l'intérieur des palais, les rues et les places publiques ; le Colysée, le Panthéon et son portique, les fontaines et les lions sculptés qui reposent à leur base, le grand Cirque, le mont Palatin, le Temple de la Paix, le théâtre de Marcellus, le môle d'Adrien.

Le souvenir des faux dieux le ramène à l'éloge des pontifes du Dieu véritable, qui font l'honneur de la Rome moderne, les cardinaux Pellevé, Rimbolleto, Abennius, Burgius, François Joyeuse.

Il admire le palais du cardinal d'Este, les jardins de Tibur, et une foule d'autres jardins que décore un nouveau peuple de statues : enfin il nous décrit les fontaines de toute sorte et de tout nom qui ornent la ville et les jardins des grands.

Il termine son poëme en s'adressant de nouveau au cardinal Farnèse, et lui faisant hommage de ces vers inspirés par la reconnaissance, et dont le sort et le succès, dit-il, dépendent de son approbation.

Ce nouvel ouvrage, comme on voit, sort complètement du genre du premier : c'est une appréciation tout artistique ; le culte du beau manifesté sous une autre forme. Quelques-unes des descriptions qu'il renferme sont admirables de verve et d'expression. La sculpture et la poésie sont deux arts qui se complètent : l'une indique bien la pose et l'expression momentanée, l'autre révèle le sentiment de l'artiste, et donne la parole à sa pensée. A ce marbre muet, à ce groupe compliqué, l'interprétation est souvent nécessaire, et chez Audebert cette interprétation est toujours éloquente. Il fut un temps où les concitoyens du poète purent juger dans leur propre patrie de la justesse de son goût, de la vérité de ses appréciations : la victoire avait amené une grande partie de ces chefs-d'œuvre dans nos capitales ; mais infidèle qu'elle est, elle nous les a repris pour les rendre au ciel où ils avaient été créés, ou qu'une première conquête leur avait assigné en les enlevant au doux climat de la Grèce.

Le poète éminent que nous avons entendu tout-à-l'heure adressant à Venise de sanglants reproches sur sa grandeur éclipsée, et qui avait également compris Rome dans son immortel pélérinage, n'était pas non plus resté insensible à la vue de ces merveilles de l'art. Le beau avait toujours prise sur son âme ardente ; et doué d'un prodigieux talent pour exprimer ses pensées, l'admiration avait dignement servi sa muse, et lui avait inspiré de ses plus beaux vers. Entendez-le célébrer l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis, le Gladiateur mourant, il ne remonte pas comme Audebert à l'origine du sujet ; il n'étend pas en narration la pensée de l'artiste ; il la traduit en peu de mots, et de cette concision ressort parfois le drame le plus complet et le plus pathétique.

« Je vois le Gladiateur étendu devant moi, sa tête est appuyée
« sur sa main, son mâle regard exprime qu'il consent à mourir,
« mais qu'il dompte sa douleur; sa tête penchée s'affaisse par
« degrés; les dernières gouttes de son sang s'échappent lente-
« ment de son sein entr'ouvert et tombent une à une comme
« les premières gouttes d'une pluie d'orage; déjà l'arène tourne
« autour de lui; il va expirer avant qu'aient cessé les barbares
« acclamations qui saluent le vainqueur.

« Il les a entendues, mais il en est peu ému; ses yeux sont avec
« son cœur bien loin du cirque. La victoire et la vie qu'il perd
« ne sont rien pour lui; mais il croit voir sa hutte sauvage
« sur les bords du Danube, et ses petits enfants jouant autour
« de leur mère, pendant que lui, égorgé pour les fêtes de Rome....
« Pensée affreuse qui se mêle à son agonie !... Mourra-t-il sans
« vengeance? Levez-vous, peuples du nord, venez assouvir
« votre juste fureur ! etc., etc. »

Certes, ce marbre muet ne pouvait avoir un plus éloquent interprète.

Le poëme de *Rome* dont le succès égala celui du poëme de *Venise*, parut deux ans plus tard, en 1585. Il valut à Audebert de nouveaux honneurs, de nouvelles félicitations. Le pape Grégoire XIII le créa chevalier et citoyen romain; ses fidèles amis orléanais, Louis Alleaume, Raymond de Massac, Maillard, Asselineau et autres, le complimentèrent de nouveau sur tous les tons et sur tous les rhythmes. Son fils Nicolas Audebert se joignit à ce concert d'éloges, et sa voix ne fut ni la moins retentissante ni la moins douce au cœur paternel.

IV.

Cependant la veine poétique d'Audebert n'était pas tarie; ses souvenirs n'étaient pas complètement épuisés : jusque là il nous a montré la puissance et l'industrie d'une république célèbre; il nous a fait admirer les trésors artistiques que Rome a créés, ou qu'elle a tirés de la Grèce par la conquête; les monuments qu'elle

a élevés pour embellir son enceinte ou rappeler ses victoires, mais il ne nous a pas fait connaître l'Italie, son ciel lumineux et transparent, sa riche nature, sa tiède atmosphère, ses horizons si purs, son climat délicieux, sa mer azurée qui n'est plus celle des lagunes, ses îles enchantées, ses lacs gracieux ou terribles, ses montagnes revêtues de verdure et de fleurs, ou noircies par les torrents de laves, ses villas pittoresques. Une contrée privilégiée possède toutes ces nouvelles, c'est Naples ; c'est à Naples qu'il les a admirées ; c'est donc Naples qu'il lui reste à nous peindre et qu'il prend pour sujet de son troisième ouvrage.

Il nous annonce donc qu'il va chanter cette ville fondée par les colonies Eubéennes, son port, ses citadelles que baigne la mer, ses jardins où se plaisaient les rois, le Pausylipe et sa grotte fameuse, le Vésuve, les villes de Pompéi et d'Herculanum, englouties sous les cendres du Volcan, les plaines fertiles de la Campanie, le cap Mysène, les îles d'Ischia et de Procida, le lac Averne et l'autre prophétique de la sybille de Cumes.

Il invoque la prêtresse inspirée d'Apollon, et s'adresse à Philippe Hurault de Chiverny, chancelier de France et gouverneur alors de l'Orléanais, qu'il appelle son Mécène et à qui il dédie ce nouveau poëme. Le père de ce chancelier était mort au siége de Naples dans la guerre de 1528, compagnon de Lautrec, et le poète en plusieurs endroits fait allusion à cet événement.

Il appelle encore son fils Nicolas Audebert ; il ne doute pas qu'il ne soit curieux de connaître ce beau pays, et le conjure de braver toutes les fatigues pour voir la ville de Naples et le tombeau de Virgile, le prince des poètes : il lui prescrit le chemin qu'il doit suivre, lui indique le mont Pausylipe et le passage souterrain à la sortie duquel se déploie Naples, ses temples, ses palais et ses villas délicieuses où venaient méditer et écrire loin du bruit de Rome tous les génies célèbres de l'ancienne Italie : Cicéron, Virgile, Horace, Tite-Live, Silius Italicus, Claudien, Stace, où chantèrent plus tard Pétrarque, Sannazar et Pontanus. Il vante les jardins de Delius, montre de loin le Vésuve et fait de ses éruptions une description que n'eût désavouée aucun des poètes qu'il vient de nommer. Il gémit sur le sort des villes d'Herculanum et

de Pompéia, et sur la mort de Pline, avertissement des dieux à ceux qui osent sonder des mystères impénétrables aux mortels.

Il décrit le château de l'Œuf, l'antre de Sérapis, le lac Agnano, les champs phlégéens, les ruines de l'Amphithéâtre, Pouzzoles et le golfe pittoresque au bord duquel elle est assise ; le temple de Jupiter, le pont de Caligula, le lac Averne, Baies et ses bains dont l'effet était si salutaire ; le tombeau d'Agrippine qui donne lieu au récit pathétique du parricide de Néron; la piscine de Lucullus, le cap Mysène où chanta Corinne, les îles d'Ischia et de Procida, Linterne où se voit le tombeau de Scipion, la Campanie heureuse et les terres dites *de labour*, les plus fertiles en blé, en vin et en oliviers. Il signale Casilinum, célèbre par le stratagème d'Annibal, qui, pour effrayer les soldats de Fabius, chassa devant eux des bœufs dont la tête était chargée de sarments embrâsés. Les villes de Sessa, ancienne capitale des Volsques, Fundi, Formies, où se plaisait Cicéron et près de laquelle il fut lâchement assassiné; Terracine et Velletri, et la voie Appia par laquelle on rentre à Rome.

Ici le poète s'arrête un moment, puis dans un chaleureux épilogue, revenant sur tous les souvenirs d'une jeunesse passée sur cette terre sacrée, il nous rappelle qu'il était encore imberbe lorsqu'il traversa les Alpes, plein du désir de voir des villes inconnues, et d'étudier des mœurs nouvelles. C'était, dit-il, au moment où François Ier, le roi au cœur généreux, à l'esprit chevaleresque, laissait, plein de confiance, le César autrichien, son ennemi, traverser le royaume de France pour aller châtier des sujets rebelles, que lui poète, descendant chez les Insubres, s'arrêtait à Bologne, la mère des fortes études, et y passait trois années à se nourrir des leçons grecques et latines de Romulus Amazée, et des doctrines du grand Alciat, le phénix des jurisconsultes, en société de deux jeunes compatriotes bien chers à son cœur, Pierre de Villars et Pierre de Lamoignon, de Mathœus Curtius, célèbre depuis dans la médecine, et d'une foule de jeunes gens qui étudiaient la philosophie, les arts et la jurisprudence.

Il redit combien ils étaient heureux dans leurs gaies prome-

nades du printemps, quand la terre était tapissée de fleurs, d'aller entendre le chant du rossignol dont il donne une longue et poétique description ; quelle fut leur joie après avoir traversé l'Eridan, de voir apparaître Ferrare aux abords grâcieux, Ferrare, où régnait alors Renée de France, la fille du bon roi Louis XII, qu'habitait Olympia Morata, Lélio et Cynthio Giraldi, les poètes célèbres, et Cœlius Calcagninus ; de visiter Padoue, la patrie de Tite-Live, de Lazare Bonamicus et de Montanus ; de côtoyer les monts Euganéens couverts de riches moissons, de treilles succulentes, de nombreux troupeaux ; de franchir la Brenta, le médoac des anciens, et d'entrer enfin dans Venise, but de ce premier voyage, sujet de ses premiers chants.

C'est là qu'ils voyaient accourir une foule de jeunes étudiants de toutes les parties du globe : Sarmates, Gélons, Arméniens, Ibères, qui venaient puiser à ces sources de science ; et les Français de toutes les provinces, ceux qui boivent les eaux du Rhône, de la Garonne, de la Seine, et ceux qui résident aux rives de la Loire, de cette Loire qui baigne les murs d'Orléans aux tours nombreuses, d'Orléans, terre privilégiée par sa position et son climat salutaire, cœur et siége d'un grand royaume, ville toujours présente à l'affection de ses enfants, qui ne le cède qu'à l'Olympe pour son doux nectar et sa pure ambroisie. Terre à qui Cérès prodigue ses trésors, que Bacchus comble de ses dons les plus précieux, et dont les fruits du cognassier exprimés fournissent un aliment digne des dieux, et un suc plus doux que celui que nous envoie le roseau des Indes.

Parlerai-je, ajoute-t-il, des portes de la cité si nombreuses et si fortes ? De ce pavé solide qui garnit ses rues et s'étend au loin dans les faubourg, tel que n'en posséda jamais Rome dans ses voies Appienne, Flaminienne, Emilienne ou autres que les siècles ont fait disparaître ?

Parlerai-je des hommes distingués dans tous les genres auxquels elle a donné le jour, ou de ceux que Paris lui envoie pour concourir à son illustration ?

« Nommerai-je Alleaume, l'amour et l'orgueil des neuf cœurs, magistrat plein de bienveillance, et de l'intégrité la plus haute,

dont le savoir ne le dispute qu'à la prudence, et dont la bonté se révèle sur tous les traits du visage ?

« Viole, dont l'esprit plein de distinction et de candeur, semblable à un lis choisi dans un parterre, exhale en tous lieux la suave odeur que sa main répand sur les autels dans le ministère sacré qu'il exerce ?

« Philippe Hurault, enfin, issu de race armoricaine, l'un des soutiens du royaume, à l'esprit pénétrant, à la parole pleine de charme, choisi pour son mérite éminent par le roi Henri III, pour gouverner une ville chérie, un des plus précieux joyaux de sa couronne. »

Après ce mouvement patriotique auquel il mêle un éloge de Catherine de Médicis, le poète, craignant d'aller trop loin s'il se laisse emporter par l'amour de sa ville natale, suspend ses chants et dit adieu à sa muse.

Ce dernier ouvrage est donc une revue pittoresque de toute l'Italie ; l'auteur ne se renferme plus dans l'enceinte d'une ville ou dans les murs d'un musée ; il embrasse une contrée tout entière ; il initie le lecteur à son pélérinage poétique, il l'entraîne aux plus beaux sites, aux villes les plus remarquables ; il lui fait partager toutes ses impressions ; il évoque pour l'attacher, tous les souvenirs de l'histoire, tous les phénomènes de la nature ; il enrichit son récit d'épisodes intéressants, de narrations pathétiques, tels que l'éruption du Vésuve, la mort d'Agrippine, le meurtre de Cicéron, le stratagème d'Annibal et autres que nous avons cités. C'est Audebert qui a ouvert la carrière dans laquelle est entré après lui lord Byron, qui avoue « que son cœur a toujours préféré « les beautés que nous présentent les campagnes, aux beautés de « l'art dans les galeries (1). » Comme lui, Childe Harold est admirable dans ses descriptions de cette belle contrée, quand il nous conduit au lac de Trasymène où vainquit Annibal ; au temple de Clitumne, à la fontaine d'Egérie, à la cataracte de Velino, et dans

(1)
..... I have been accustomed to entwine
My thoughts with nature rather in the fields
Than art in galleries.

toute l'Italie à laquelle il est redevable de son chant le plus pur et le plus beau ; dans l'Italie dont il vante la grandeur passée, dont il déplore la décadence, mais dont la grâce le séduit toujours.

« Italie, Italie, s'écrie-t-il, tu as reçu le don fatal de la beauté « qui est devenue pour toi une source de malheurs ; la douleur « et la honte ont sillonné ton front jadis si radieux, et tes annales « sont gravées en caractères de flammes : pourquoi les dieux ne « t'ont-ils pas douée de moins d'attraits ou de plus de force pour « défendre tes droits, et repousser au loin les brigands qui vien- « nent en foule répandre ton sang, et se baigner dans les larmes « que t'arrachent tes infortunes !

« ..... L'épée étrangère ne serait plus ta triste défense ; vaincue « ou triomphante tu ne serais plus condamnée à être l'esclave de « tes protecteurs ou de tes ennemis.

« ..... La Niobé des nations est devant vous sans enfants, sans « couronne, sans voix pour dire ses infortunes : ses mains flétries « portent une urne vide dont la poussière sacrée est dispersée « depuis longtemps. La tombe des Scipions ne contient plus leur « cendre ; les sépulcres même ont perdu leurs hôtes héroïques. « Peux-tu couler, antique fleuve du Tibre dans ces déserts de « marbre ! Soulève tes flots jaunâtres pour en couvrir comme « d'un manteau les affronts de Rome. »

Ecoutons-le enfin dans cette stance à la fois religieuse et prophétique :

« Cependant, Italie, vainement l'histoire de tes fautes serait « répétée sans cesse par toutes les nations ; reine des arts comme « tu l'as été de la guerre, ton bras redoutable fut autrefois notre « sauve-garde ; tu es encore notre guide, mère de notre religion ! « Les peuples s'agenouillent à tes pieds pour obtenir les clés du « ciel. L'Europe repentante de son parricide, brisera un jour tes « fers. Je crois voir déjà reculer avec épouvante les flots de « barbares qui ont inondé tes campagnes ; je les entends implorer « ta pitié, etc. (1). »

(1) Childe Harold, ch. IV. St: 42, 43, 79 et 47.
Pour ces divers extraits de lord Byron nous avons adopté la traduction de M. Amédée Pichot.

Audebert, Messieurs, ne voyait pas de si loin ; il ne s'élève pas à ce lyrisme ; il ne manifeste pas des sentiments de liberté qui ne sont pas de son siècle ; il se contente de peindre, et si sa palette n'est pas aussi riche, ses couleurs ne manquent certainement pas d'éclat. Il est plus mesuré et plus égal ; il n'est jamais acerbe, car la tournure de son esprit et la placidité de ses mœurs le disposaient mieux pour la louange que pour l'invective.

Ce dernier poëme de *Naples* mit le sceau à sa réputation ; le roi Henri III dont il avait en plusieurs endroits fait l'éloge, voulut ajouter ses grâces aux honneurs dont le poète avait été comblé. Il lui conféra la noblesse pour lui et sa postérité, et lui donna pour mettre à ses armes deux fleurs de lis d'or qu'il prenait à son écusson royal de France.

V.

Il y a peu d'exemples dans l'histoire littéraire, d'un mérite aussi unanimement reconnu, aussi dignement récompensé ; tout ce qu'il y avait alors d'hommes éminents, d'esprits distingués, applaudissait à chacune de ses œuvres, et s'honorait de son amitié ; tous les écrivains de France et d'Italie chantaient ses louanges, l'accablaient de félicitations et le désignaient comme l'un des premiers poètes de son âge. Ce fut dans sa propre ville que s'élevèrent les seuls nuages qui vinrent troubler sa glorieuse vieillesse. Quelques-uns de ses concitoyens et entre autres Aignan des Contes, curé de Sainte-Catherine, lui reprochèrent d'oublier son pays natal et de le sacrifier au vain plaisir de chanter des villes étrangères. « Doit-on, disaient-ils, négliger son propre « champ pour cultiver les champs voisins ? La patrie n'a-t-elle « pas les premiers droits aux hommages de ses enfants, et leurs « vers ne doivent-ils pas être consacrés à l'honorer et à la rendre « plus célèbre ? » Disons-le, toutefois, ces reproches étaient formulés en très-bons vers, sans aucune aigreur et exprimaient plutôt un regret qu'un blâme ; néanmoins les amis d'Audebert en furent blessés, et plusieurs d'entre eux prirent vivement sa défense ; d'abord son ami Louis Alleaume, qui prétendait qu'Orléans devait se trouver satisfait de l'honneur d'avoir enfanté un si grand

poète ; Trippault, l'anagrammatiste, le défendit avec les armes qui lui étaient familières, en tirant du nom de *Germanus Audebertus*, les mots : *Agedùm ter urbanus es.* « Courage, tu es trois « fois notre concitoyen. » Enfin Audebert trouva dans son propre fils Nicolas un défenseur éloquent qui fit remarquer qu'Homère n'avait jamais parlé de sa patrie restée inconnue, et que Virgile a préféré chanter Rome plutôt que Mantoue qui lui avait donné le jour. Aignan des Contes qui était un homme instruit, de mœurs polies, et fort bien élevé, trouva l'argument sans réplique, s'avoua vaincu et répondit qu'il rendait les armes.

Nous ajouterons de notre côté que le reproche nous paraît également mal fondé ; qu'Audebert dans ses ouvrages n'a négligé aucune occasion de parler d'Orléans dans les termes les plus favorables, ainsi que nous l'avons vu ; qu'il a saisi toutes les allusions qui pouvaient le conduire à sa louange ; que les vers qu'il lui a consacrés sont des meilleurs qu'il ait faits. D'ailleurs, quel plus bel hommage pouvait-il rendre à sa patrie que de l'honorer par ses talents, par ses vertus, et de consacrer cinquante ans de son existence à un emploi modeste qui n'avait pour lui d'autre avantage que d'être utile à ses concitoyens.

Audebert, déjà avancé en âge lors de la publication de ses poëmes, poussa encore sa carrière assez loin. Il put jouir longtemps des honneurs qu'il avait reçus, de l'estime dont il était entouré, de l'affection de ses nombreux amis, des soins et de l'amour de ses enfants. Il mourut le 11 décembre 1598, âgé de quatre-vingts ans, ainsi qu'on peut le voir dans ce passage du journal de sa vie, rédigé par sa fille Marie :

« L'an 1598, le samedy 6 décembre, sur les 9 heures du soir, « mon père, que Dieu *appeçolve,* demeura malade et ne dura que « jusqu'au vendredy onzième dudit mois, et Dieu le retira à lui « ce vendredy onzième à sept heures du *matain ;* et fust mon « père, Germain Audebert, président et plus ancien eslu en la « ville et élection d'Orléans, en son état plus de cinquante ans. « Il a été enterré la nuict du vendredy à venir au samedy, et son « cors mis en terre au cimetière devant le charnier, sous la « galerie. »

Mais, particularité bien touchante, son fils et déjà son émule en poésie, Nicolas Audebert, conseiller au parlement de Bretagne, qui, à la nouvelle de la maladie d'Audebert, s'était empressé d'accourir auprès de lui pour lui rendre les derniers soins, tomba malade le jour même de la mort de son père, et mourut cinq jours après lui, le 16 décembre 1598, âgé de 42 ans. Ce que nous ne pouvons attribuer qu'au profond chagrin que lui causa la perte de ce père vénéré.

Tous les deux furent universellement regrettés par les Orléanais, d'abord, et par tous les poètes contemporains, leurs amis, qui publièrent sur leur mort un grand nombre de ces chants funèbres qu'on appelait des *tumulus*. Voici l'épitaphe qui fut faite pour Germain Audebert, et qu'on lisait sous une des arcades du grand cimetière de la ville, épitaphe qui est le résumé de sa vie :

« Ci-gît messire Germain Audebert, natif de cette ville d'Or-
« léans, prince des poètes de son temps, qui pour sa seule vertu
« fut anobli lui et les siens nés et à naistre, par le tres chrestien
« Roy de France et de Pologne Henry III, et faict chevalier ; et
« pour comble d'honneur sa majesté lui donna deux fleurs de lys
« d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la décoration
« d'icelles. Nostre saint Père le Pape Grégoire XIII, et le Duc et
« seigneurie de Venise le firent pareillement chevalier, et ceux ci
« lui envoyèrent par leur ambassadeur l'ordre de Saint-Marc jus-
« qu'en France, et nonobstant ces grands honneurs il s'est tou-
« jours plu à exercer l'état d'Esleu dans cette élection l'espace de
« 50 ans, tant il estait amateur de sa patrie! Ce que considérant,
« sa majesté ayant créé et érigé un président et lieutenant de
« chaque élection de France, exempta ledit messire Audebert, et
« voulut qu'il présidât et précédât l'une et l'autre. Il a escrit trois
« livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves,
« et trespassa l'an 1598, le onze décembre, âgé de 80 ans ou
« environ. »

Voici l'épitaphe de Nicolas Audebert, qui se lisait à la suite de celle de son père :

« Et sous le mesme marbre gist messire Nicolas Audebert,

« conseiller du Roy en sa cour du parlement de Bretaigne, fils
« dudit messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus
« paternelles, qui trespassa cinq jours après son père, en l'âge de
« 42 ans. Leurs âmes soient entre les bienheureux ! »

Audebert avec toute sa modestie était-il insensible à la gloire? Comme tous les grands esprits qui ont la conscience de leur valeur, il désirait revivre dans la mémoire de ses concitoyens : aussi dans son poëme de Venise, quand il promet l'immortalité à cette ville alors grande et respectée, il ajoute : « Puissent mes « vers vivre aussi longtemps qu'elle ! »

Entre Venise autrefois si florissante, la reine du commerce, le boulevard des Ottomans, l'arbitre de la paix de l'Europe, aujourd'hui déchue de son antique splendeur; et le poète autrefois comblé d'honneurs, décoré de tous les ordres des souverains, et depuis méconnu et délaissé dans la ville même qui l'a vu naître, il y a de frappants et mélancoliques rapports qui sans doute, Messieurs, ne vous ont point échappé.

Nos armées victorieuses avaient dernièrement pour mission de délivrer l'Italie du poids de l'influence étrangère, et de rendre à Venise une partie de son indépendance ; des motifs impérieux, des considérations supérieures que nous n'avons point à juger ici, ont arrêté l'élan de nos soldats. Espérons que le temps, la Providence, et des influences légitimes rendront à la reine de l'Adriatique quelques fleurons de son antique et glorieuse couronne.

Notre tâche ici est plus modeste, nos efforts sont tout pacifiques : ils se bornent à redemander la justice due au talent oublié et méconnu, à rappeler à la mémoire de ses compatriotes les services du citoyen, la renommée de l'homme de lettres ; nous avons la confiance que notre voix sera entendue et que notre victoire sera d'autant plus facile que la cause que nous défendons ne remue aucune passion, n'exalte aucun sentiment dangereux, et surtout qu'elle aura l'avantage de ne faire couler ni sang ni larmes.

RAPPORT SUR LA NOTICE CI-DESSUS;

Par M. F. Dupuis.

Séance du 6 janvier 1860.

Il est sur notre Parnasse un lieu fréquenté jadis, presque désert aujourd'hui, lieu que préfère et qu'affectionne la muse latine : pour elle,

Ille terrarum...... præter omnes angulus ridet.

Combien alors était brillante la foule qui s'y pressait. Là, Sainte-Marthe dictait des lois pour l'enfance, Rapin chantait les jardins, et Vanière la campagne en vers dignes du chantre des Géorgiques, l'Hôpital, toujours grand citoyen jusque dans ses délassements, s'écriait, au lendemain de la saint Barthélemy, *excidat illa dies :* Santeuil et Commire élevaient leurs accents vers Dieu, Sautel suivait les traces d'Ovide, Polignac empruntait le génie de Lucrèce pour combattre ses doctrines, Desbillons imitait Phèdre, et Giraud traduisait La Fontaine, l'égalant quelquefois par le bonheur de l'expression (la gent trotte-menu. — *Gens pede prompta brevi*). Là se trouvaient Lebeau, Quillet, Bourbon, Moreau, Vieil et tant d'autres illustres. Parmi cette troupe d'élite se remarquait un groupe d'Orléanais, l'honneur de notre ville et de notre vieille université : P. d'Anglebерme, Montaur, Jérôme Groslot, Alleaume, Dolet, Bérault, Florent Chrestien, Petau, Jolivet, Charbuy, Cordier, et avant tous Germain Audebert.

On proclamait Audebert le prince des poètes de son temps, on le nommait le Virgile moderne ; le roi de France lui accordait d'honorables distinctions; les souverains étrangers le comblaient de présents et d'honneurs.

Aujourd'hui, son nom, même dans sa ville natale, est à peine connu de quelques amis des lettres anciennes.

Cet oubli d'une si haute renommée peut s'expliquer quand on songe à la langue dans laquelle Audebert exerça son génie poétique, aux sujets auxquels il le consacra.

Né en 1518, trois années après celle où François Ier montait sur le trône, la langue latine alors était encore exclusivement la langue du clergé, du droit et des affaires. Ce fut, on le sait, François Ier qui ordonna qu'on plaidât et qu'on rédigeât les actes publics en français. Le latin était l'idiôme usuel des gens instruits, et non-seulement les traités sérieux, mais les lettres familières s'écrivaient dans cette langue. Audebert obéit donc à l'usage commun de son temps, surtout parmi les magistrats et les gens du barreau.

Toutefois, Rabelais et Marot étaient nés avant lui. La langue française, débrouillée par Ch. d'Orléans, par Villon et Commines, sortait de page avec eux et se préparait, en s'épurant et s'assouplissant, à devenir la langue de Pascal, de Racine, et bientôt celle de l'Europe entière. A mesure qu'elle prenait faveur en se perfectionnant, et que, sans perdre au besoin de sa vigueur, elle gagnait cette clarté qui est son caractère éminent, qu'elle s'accoutumait à rendre, sous la plume de nos grands écrivains, tous les élans de la passion, tous les sentiments de l'âme, les méditations de la philosophie et jusqu'aux plus légers caprices de l'esprit, l'usage du latin allait en s'amoindrissant et s'effaçait devant elle. L'esprit trouvant à sa portée un instrument qui répondait à tous ses besoins, cessa de s'adresser à une langue étrangère. On se déshabitua d'écrire le latin, on se déshabitua de le lire.

Voilà ce qui explique l'abandon et souvent même l'oubli dans lesquels sont tombées des œuvres de mérite.

Voilà pourquoi Audebert nous est presque inconnu. Et d'ailleurs, c'est à des institutions, à des villes étrangères qu'il a consacré ses louanges et ses chants. Peut-être moins de sympathie les a-t-il accompagnés chez nous.

Est-ce une raison pour adopter sans appel l'arrêt qui semble

avoir frappé notre compatriote, si renommé jadis, et pour ne pas tâcher de lui rendre quelque rayon de son ancien éclat.

Non sans doute. Et nous devons applaudir aux efforts de M. Baguenault qui nous mettent à même de juger du talent et de la valeur d'Audebert.

Lui consacrant une notice étendue, notre collègue nous le fait connaître dans les détails de sa vie publique, de sa vie privée, dans l'appréciation de son talent. Avec lui nous le suivons en Italie, où, tout en s'initiant dans les universités à la science du droit sous d'illustres professeurs, il contracte de nobles amitiés qui l'accompagneront dans tout le cours de sa carrière, où il agrandit et orne son esprit par la culture des lettres et forme son goût par la vue et l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité et de ceux dont Michel-Ange et Raphaël commençaient à embellir leur patrie.

Nous le voyons ensuite, revenu dans sa ville natale, heureux de lui consacrer le fruit de ses études, jurisconsulte éclairé, magistrat consciencieux, passer sa vie dans l'exercice assidu de ses modestes fonctions, sans en rechercher, sans en désirer d'autres.

Les loisirs qui lui restent, il les donne aux muses, ses premières, ses constantes affections. Revenant sur ses jeunes années comme il est si doux de le faire quand l'âge vient nous montrer le passé bien préférable au présent, il revoit dans sa pensée et avec tout le charme du temps regretté, l'Italie, Venise, Rome, Naples, et sous ce beau ciel renaissent pour lui tous les souvenirs de sa jeunesse : il s'en inspire et les chante en vers dignes souvent des poètes antiques du pays qu'il célèbre.

Tels sont les tableaux que notre collègue retrace successivement sous nos yeux, et il le fait avec cette exactitude, avec cette élégance à laquelle il nous a habitués.

L'analyse rapide, animée de chacun des poëmes d'Audebert, à laquelle il se livre, en fait bien comprendre l'objet et le charme en même temps.

C'est Venise qu'il nous montre avec son histoire glorieuse, sa

richesse, sa puissance militaire et commerciale, ses vaisseaux innombrables, ses fêtes, ses plaisirs, ses canaux et ses gondoles, son gouvernement qui ne ressemble à aucun autre et dont il explique les ressorts.

C'est Rome ayant perdu l'empire matériel du monde pour en reconquérir un plus étendu, plus puissant encore, Rome qui règne par les arts, par le culte du beau, et dont tous les chefs-d'œuvre sont passés en revue.

C'est Naples au séjour enchanté dont il peint le climat, les sites ravissants et dont il évoque les souvenirs. A ce propos rappelant tous ceux que lui a laissés l'Italie, il lui adresse une hymne d'admiration et de reconnaissance. Puis, par un retour sur sa ville natale, dans un touchant épilogue, il célèbre Orléans et lui consacre les derniers accents de sa lyre.

M. Baguenault, dans un heureux parallèle, rapproche des chants de bonheur et d'admiration consacrés par Audebert à l'Italie du XVI[e] siècle, les stances pleines de découragement et de mélancolie du poète anglais qui parcourait et chantait aussi l'Italie il y a quelques années.

Puis s'inspirant de l'espoir que nos victoires récentes peuvent faire concevoir aux cœurs généreux, il salue de ses vœux l'aurore du jour où ces peuples, jadis si glorieux, auront par de pacifiques moyens reconquis leur indépendance et sauront en jouir au sein d'une sage liberté.

Unissons, Messieurs, nos vœux à ceux de notre collègue et félicitons-le d'avoir couronné l'éloge d'un poète à qui l'Italie fut chère et qui l'a si bien chantée par un souhait qui sans doute serait le plus ardent de tous les siens.

Sollicitons surtout M. Baguenault de poursuivre la carrière dans laquelle il vient de faire si heureusement un nouveau pas, et engageons-le à consacrer ses loisirs à l'éloge de nos écrivains orléanais qu'il connait si bien, même quand la plupart de nous les ignorent, et qu'il sait apprécier avec autant de goût.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. ALEXANDRE-DÉSIRÉ DU GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ;

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 2 mars 1860.

Le lundi 28 février 1860, une foule sympathique et recueillie se pressait autour d'une tombe. Tous les rangs de la société orléanaise s'y trouvaient représentés : noblesse, magistrature, clergé, commerce, industrie. Les sociétés savantes, religieuses, de bienfaisance, s'y étaient donné rendez-vous. C'était un tribut d'hommages payé à la noblesse des sentiments, à la droiture de l'esprit, à la pureté d'une vie sans reproches. Dans cette tombe venait de descendre l'un des plus anciens de nos collègues, M. Alexandre-Désiré du Gaigneau de Champvallins.

La famille du Gaigneau est originaire de Bourgogne, où elle a possédé plusieurs terres nobles : Châteaumorand, Provency, Montplessis et Champrenaut. Ses relations intimes avec le cardinal de Coislin lui firent quitter cette province pour Orléans, lorsque Mgr. de Coislin fut nommé évêque de notre diocèse. Le prélat avait pour la famille du Gaigneau une affection si vraie, qu'il fit don à l'un de ses membres d'une somme de dix mille livres, comme il est constaté par un contrat de mariage encore existant.

Pour reconnaître les services rendus par elle à l'État, Louis XIV confirma, par lettres-patentes du mois de septembre 1676, enregistrées à la Chambre des Comptes le 28 novembre 1678, ses titres de noblesse, qui étaient bien antérieurs, ainsi que le prouvent d'anciens actes publics.

La vertu fut héréditaire comme la noblesse dans cette famille. Elle n'a jamais oublié ce vers de Juvénal, mis en tête de sa généalogie par Claude du Gaigneau :

Nobilitas sola est atque unica virtus.

Jean du Gaigneau mourut à Avalon, victime de sa foi et de l'honneur, vers 1565 (1).

En 1722, Alexandre du Gaigneau de Champvallins, continuateur de la généalogie commencée par Claude, adressait à ses enfants ces paroles remarquables : « Vous avez vu jusqu'à pré« sent notre généalogie du côté paternel, et vous n'y trouverez « rien qui ne vous invite à craindre et à aimer Dieu et à être « honnêtes gens. Ressemblez donc à vos pères, et allez plus « avant si vous pouvez. Le chemin vous est tracé. »

Une qualité distinctive, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours chez les du Gaigneau, c'est l'amour de la vie de famille, qui a entretenu la plus parfaite harmonie entre les parents, les enfants, les frères et les sœurs.

Plusieurs du Gaigneau ont porté les armes et se sont distingués par leur valeur.

En 1692, Pierre du Gaigneau de Châteaumorand, sieur de Champrenaut, capitaine au régiment de marine, conseiller du roi et du duc d'Orléans, obtint la charge de maître des eaux et forêts d'Orléans, et vint se fixer dans notre ville.

Ses vertus et sa foi l'avaient signalé à l'attention du cardinal de Vendôme, nonce du Saint-Siége auprès de Louis XIV. En vertu des pouvoirs que lui avait accordés le souverain-pontife Clément IX, le cardinal-nonce conféra à Pierre du Gaigneau, le 24 avril 1668, les titres et les priviléges : 1° de militaire et chevalier, aux insignes d'or, du sacré palais apostolique et de la cour du Vatican ; 2° de comte palatin.

(1) Les huguenots de Vézelay le surprirent chez lui, avec Claude Billot, son curé, et se préparaient à lui faire subir le sort des autres catholiques, massacrés à Vézelay, lorsque la femme du commandant de la troupe obtint sa grâce. On exigea de lui une rançon de 3,000 livres, dont on lui promettait de l'exempter, s'il voulait arquebuser Claude Billot. Jean du Gaigneau, non-seulement repoussa la proposition avec horreur, mais il offrit une seconde rançon pour son curé. Elle fut refusée. Claude Billot fut assis dans une fosse, couvert de terre jusqu'à la tête, qui servait de but aux huguenots jouant à la boule, et expira dans cet état, après les plus affreuses tortures. Jean du Gaigneau, malgré la rançon qu'il paya, fut exposé à tant de mauvais traitements, qu'il en mourut à Avalon, à l'âge de trente-trois ans.

Il épousa, en premières noces, Madeleine de la Fons, et en deuxièmes noces Marie Vaillant, fille d'Antoine Vaillant, écuyer, sieur de Champvallins. Il eut sept enfants. Deux seulement ont vécu et contracté mariage, savoir : Elisabeth Marguerite, mariée à François de Heere, chevalier, seigneur de Villermin, premier président du présidial d'Orléans; Alexandre, écuyer, sieur de Châteaumorand, de Champrenaut, du Mée en Beauce et de la Métrais. Alexandre est le premier du Gaigneau qui prit le nom de Champvallins, terre noble de la paroisse de Sandillon, qui lui venait de sa mère, Marie Vaillant, nièce et héritière d'Antoine Vaillant, chanoine de Saint-Aignan, prévôt d'Herbilly, sieur de Champvallins.

La charge de maître des eaux et forêts obtenue par Pierre du Gaigneau, en 1692, resta dans sa famille jusqu'en 1791, où elle fut supprimée par l'Assemblée constituante.

Le dernier du Gaigneau qui l'exerça fut Alexandre-Charles, écuyer, sieur de Châteaumorand et de Champvallins. Sous le Consulat, on lui proposa d'entrer dans la nouvelle administration des eaux et forêts; mais il préféra le repos que réclamaient ses années. Il avait épousé, le 19 avril 1784, M[lle] Marie-Félicité Tassin de Villepion, fille du procureur du roi au siége présidial d'Orléans.

De ce mariage naquit, le 6 février 1786, M. Alexandre-Désiré du Gaigneau de Champvallins, notre regrettable collègue. Il entra dans la vie presque au milieu des agitations d'une révolution sociale, politique et religieuse.

Ses premières impressions durent être celles de la Terreur; car, tout enfant, il vit deux fois son père jeté en prison, et il l'eût perdu infailliblement, sans deux circonstances qui méritent d'être signalées. Les habitants de Sandillon, informés de la captivité du seigneur de Champvallins, avec un courage qui les honore et qui révèle l'estime qu'ils avaient pour la victime, demandèrent et obtinrent une première fois son élargissement. La chute de Robespierre lui rendit une seconde fois la liberté.

Aux émotions de la crainte succéda, pour M. Alexandre-Désiré de Champvallins, le doux calme de la vie de famille, que lui appre-

naient à connaître six frères et sœurs unis par les liens d'une communauté parfaite dont on a peu d'exemples. Son éducation fut confiée à un Orléanais aussi recommandable par ses vertus qu'il est connu par ses écrits religieux, M. Picot, de Neuville, auteur de *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique contemporaine*, fondateur et rédacteur en chef du journal intitulé : l'*Ami de la Religion et du Roi*. L'étude du droit succéda à celle des auteurs classiques, et M. de Champvallins se disposa à entrer dans la magistrature. Mais avant de commencer cette noble carrière, il contracta une union qui devait exercer la plus heureuse influence sur sa vie. Le 3 décembre 1810, il épousait Mlle Marie-Madeleine Pauline de Saint-Mesmin, dernier membre d'une famille qui donna plusieurs témoins dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, fut anoblie par Charles VII, à cause des services qu'elle avait rendus au roi et à l'Etat, et occupe une place importante dans l'histoire d'Orléans.

Quatre mois après, le 2 avril 1811, M. de Champvallins était nommé substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance d'Orléans.

La Restauration le trouva à ce poste, et voulant tout à la fois récompenser son mérite et honorer le nom de Champvallins, elle le fit passer immédiatement à la Cour royale, où il fut installé comme conseiller, le 3 novembre 1814, en remplacement de M. d'Arnaut, décédé (1).

M. de Champvallins appartenait à une classe chez laquelle, en France, surtout, se conserve le culte des souvenirs. Il avait salué avec bonheur le retour d'une dynastie à laquelle le rattachaient les traditions paternelles; il lui resta fidèle aux jours de l'épreuve, et quitta la robe du magistrat après la constitution du 20 mars 1815. Suspendu de ses fonctions par Napoléon, ainsi que tous ceux qui devaient leur nomination à Louis XVIII, M. de Champvallins fut réintégré par décret impérial du 31 mars 1815 ; mais il refusa de siéger, malgré trois lettres d'invitation du procureur général et une sommation faite par exploit d'huissier, et ne rentra à la Cour

(1) Sa nomination avait eu lieu au mois de septembre 1814.

que le 16 juillet suivant, après le retour des Bourbons et par ordre du roi.

Tous les collègues de M. de Champvallins à la Cour royale savent avec quelle intégrité, quelle indépendance de caractère le jeune conseiller exerça ce sacerdoce qu'on appelle la magistrature. S'il n'avait pas l'éloquence d'un avocat, il possédait à un haut degré la clarté, la netteté, la fermeté, l'impartialité qui doivent accompagner les arrêts de la justice. Aussi fut-il souvent choisi pour présider les assises, fonction délicate, qui demande dans celui qui l'exerce l'équité jointe à la connaissance du cœur humain ; la solidité des principes, la force du caractère unies à la modération, au talent de diriger, de résumer les débats. C'est surtout dans le président d'assises qu'on doit retrouver le *vir bonus, dicendi peritus.*

Une occasion mémorable se présenta, pour M. de Champvallins, de déployer les deux grandes vertus du juge : la fermeté et l'impartialité. Des individus compromis dans l'attaque du général Berton contre Saumur, comparurent aux assises d'Orléans comme accusés. M. de Champvallins présidait. Il eut le rare talent de se concilier, dans un procès politique, l'estime de l'accusation et de la défense.

L'autorité le désigne pour aller recevoir le serment des membres du tribunal de Vendôme et leur donner l'institution royale ; la Cour le nomme commissaire pour l'examen des projets de loi sur les saisies immobilières, les faillites et les ventes judiciaires.

En 1819, l'Académie d'Orléans se constitue définitivement sous le nom de Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts ; M. de Champvallins est appelé un des premiers à faire partie de cette assemblée, qui réunissait tout ce que la ville renfermait d'hommes sérieusement adonnés à l'étude, et il sut toujours y occuper parfaitement sa place.

Ce n'était pas seulement les magistrats, les lettrés qui savaient distinguer le mérite de M. de Champvallins. Malgré sa modestie bien connue, les honneurs lui arrivaient de toutes parts. En 1816, il entrait au conseil municipal. En 1823, il recevait du roi la croix de la Légion-d'Honneur. En 1827, il était envoyé à la

Chambre des députés par le grand collége électoral du département du Loiret ; en 1829, il était, par ordonnance royale, créé président de chambre à la Cour d'Orléans, et succédait à l'honorable M. de la Place de Montevray, nommé premier Président.

Dans toutes les assemblées où il fut appelé à délibérer, M. de Champvallins sut se concilier le respect de tous par la loyauté de son caractère et une ligne de conduite qui ne varia jamais. Ceux mêmes qui ne partageaient pas ses opinions se plaisaient à rendre hommage à la droiture de ses intentions, à son humeur conciliante, à sa bonté inépuisable.

Il siégea à la Chambre des députés pendant les sessions mémorables de 1828 et de 1829. Il assista aux séances orageuses du mois de mars 1830 et fut un des cent quatre-vingt-un députés qui votèrent contre la fameuse adresse qui amena la dissolution de la Chambre et hâta la chute du trône.

Le 12 juillet 1830, les colléges d'arrondissement sont réunis pour procéder à de nouvelles élections. M. de Champvallins, vice-président de la deuxième section du collége d'Orléans, prononce un discours empreint de modération et de dévoûment à la royauté. Il y trace le portrait suivant d'un bon et loyal député : « Indépendant dans ses opinions, prémuni contre toute influence, « son vote consciencieux est toujours le résultat de sa convic- « tion, et il n'ira pas sacrifier à ses haines ou à ses affections « politiques les hauts intérêts qui lui sont confiés. »

Le 19 juillet suivant, il se portait comme candidat au grand collége du département, avec MM. de Riccé, ancien préfet, Crignon de Montigny, de Rocheplatte ; et le 22, après trois tours de scrutin, il fut écarté par trois voix seulement de majorité données à M. Crignon de Montigny.

M. de Champvallins, à la Chambre des députés, ne fut pas un homme de tribune ; mais sa valeur était appréciée dans les bureaux. Deux fois on le nomma rapporteur, et il fit partie des commissions chargées de l'examen de la proposition relative à la suppression de la censure facultative, du projet de loi relatif à la presse périodique, du projet de loi relatif à l'interprétation de

l'article 60 de la loi sur l'enregistrement. On sait toute l'importance qu'on attachait aux deux premiers projets.

Après les événements du mois de juillet 1830, fidèle à la ligne politique qu'il avait toujours suivie, M. de Champvallins refusa de prêter serment au nouveau gouvernement et rentra dans la vie privée.

Il quitta dans le même temps la toge du magistrat et la robe de l'édile. Cependant le bon sens des électeurs ne pouvait pas toujours laisser étranger aux affaires de la cité un administrateur aussi précieux que M. de Champvallins; aussi la voix populaire le rappela-t-elle au conseil municipal dans le mois de juin 1843; mais en février 1848, le commissaire du gouvernement provisoire fit une épuration, et notre honorable collègue fut compris parmi ceux que la République écartait. Le vote universel, en dépit des préjugés politiques, le fit rentrer une troisième fois dans le conseil de la ville, et il y resta jusqu'au mois de juillet 1852.

A cette époque, les pouvoirs municipaux étant expirés, on procéda à de nouvelles élections, qui eurent lieu au mois d'août de la même année. Mais alors on exigeait un serment de ceux qui étaient élus; M. de Champvallins, par un sentiment très-respectable, ne crut pas devoir l'accorder. Il déclina toute candidature et se tint à l'écart.

Tous ceux qui ont siégé avec lui pendant sa longue carrière municipale aiment à rendre justice à sa loyauté; tous lui reconnaissent un jugement droit, une grande netteté dans les idées, un talent remarquable pour éclairer le point discuté et ramener à la question ceux qui s'en écartaient. Tous avouent qu'il ne mêla jamais les passions politiques à la discussion des intérêts de la cité.

A partir de 1852, M. de Champvallins vécut en dehors des affaires. Je me trompe, Messieurs; le bonheur qu'il éprouvait à se rendre utile le retint au bureau de l'assistance judiciaire, dans le conseil de la fabrique de la cathédrale, dans l'administration du Crédit foncier, au comité de l'assurance mutuelle contre l'incendie, dans la commission pour l'établissement des sœurs du département, dans la réunion des protecteurs des Jeunes-Appren-

tis, et presque partout le respect qu'inspiraient ses vertus lui fit déférer la présidence.

Lorsqu'il eut renoncé à siéger comme juge, il aima toujours à remplir le rôle honorable de conseiller des familles, de conciliateur dans les différends. Souvent il fut choisi pour régler des affaires de succession ; il épargnait ainsi des frais aux héritiers et empêchait les divisions qu'amènent presque toujours les questions d'intérêt.

Possesseur d'une grande fortune, il savait donner largement. Jamais il ne resta étranger à une œuvre de charité. Généreux sans ostentation, il mettait en pratique la recommandation de l'Évangile : « Que votre main droite ignore ce que donne la gauche. » Son amour des bonnes œuvres se révèle jusque dans ses dernières volontés. Les pauvres, l'église et la commune de Sandillon, où il fonda une école pour les jeunes filles, vous diraient mieux que moi sa générosité.

Nous ne le suivrons pas au foyer domestique, ce sanctuaire sacré où la vraie vertu aime à rester ignorée. L'amour et le respect dont l'entouraient tous les siens révèlent assez ses admirables qualités comme chef de famille. Une bouche bien plus digne que la mienne a suffisamment fait son éloge dans une de ces assemblées imposantes que l'éclat de l'éloquence chrétienne réunit chaque dimanche autour de la chaire sacrée, dans la cathédrale.

Je l'avoue même, je n'aurais jamais eu, Messieurs, la témérité d'entreprendre cette biographie, si des relations dont je m'honore, et des documents que je possédais, ne m'eussent en quelque sorte imposé cette tâche, que d'autres auraient beaucoup mieux remplie. J'ai voulu honorer dans M. de Champvallins un de nos plus anciens collègues, un citoyen vertueux, un chrétien véritablement digne de ce nom, courageux dans les plus douloureuses épreuves, constant dans l'observation de ses devoirs, dont la foi n'a jamais chancelé, et qui a couronné par la mort du juste la vie d'un homme de bien.

Puissé-je, Messieurs, n'avoir pas été trop au-dessous de ma tâche ! Je le croirai, si vous voulez bien accueillir ce travail, quoique fait à la hâte, dans les *Mémoires* de votre Société.

SOCIÉTÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE.

(24, rue du Vieux-Colombier.)

AVIS.

La Société météorologique de France croit utile, dans l'intérêt de la science, de faire un appel à toutes les Sociétés savantes, à tous les professeurs de physique, à tous ceux qui font des observations météorologiques, comme à toutes les personnes qui relatent un phénomène atmosphérique quelconque, avec prière de vouloir bien donner à la Société les détails les plus circonstanciés sur le phénomène observé, et surtout de préciser *la date et l'heure* auxquelles ce phénomène s'est manifesté.

Elle croit nécessaire de faire aussi cet appel à tous les journaux de la capitale, des départements et de l'étranger, qui veulent bien publier ces relations, en les priant de ne pas oublier de mentionner exactement *la date et l'heure* dont il est question précédemment.

On lit, en effet, tous les jours dans les journaux de la capitale des nouvelles extraites des feuilles départementales, nouvelles ainsi conçues : « Hier, un ouragan s'est manifesté à..., etc., » sans que rien indique en combien de jours la feuille départementale est parvenue à Paris, ni, une fois cette feuille arrivée, après quel laps de temps le journal de la capitale a enregistré la nouvelle.

Ces renseignements indispensables, qui n'ajoutent aucune difficulté à la relation des phénomènes dont il est question ici, permettront à la Société de faire des recherches et des analyses au moyen desquelles on pourra peut-être remonter à la source et suivre la marche des orages, des trombes, des ouragans, des tempêtes, des averses de pluie et de grêle, etc., etc.

Si la Société météorologique avait été en possession de ces détails, il lui eût été possible de faire des travaux intéressants sur les tourmentes atmosphériques qui ont été si fréquentes depuis le mois d'octobre dernier jusqu'à aujourd'hui.

La Société recevra avec intérêt ces sortes de communications, ainsi que les observations météorologiques qui lui seraient adressées par des observateurs isolés, et, en réciprocité des renseignements circonstanciés qu'elle demande, elle fera connaître par les voies de publicité dont elle dispose les résultats des recherches qu'elle aura faites sur ce sujet, ainsi que les modifications dont les observateurs pourraient profiter pour le perfectionnement de leurs observations météorologiques.

Il sera utile, par exemple, de voir si l'équinoxe de l'automne prochain, qui se présente presque dans les mêmes conditions astronomiques que celui qui vient de causer la haute marée du mois de mars de cette année, sera précédé, accompagné ou suivi des ouragans que nous avons subis vers l'équinoxe du printemps dernier.

Le but de cet avis purement scientifique n'est que le complément du système de communications météorologiques au moyen de la télégraphie, système qui s'organise en ce moment et qui a pour but de signaler, à l'avance, les ouragans aux divers ports de France et de l'étranger.

PRIX DE POÉSIE PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE.

Une médaille d'or de 600 fr.

Les concurrents ne devront se faire connaître ni directement ni indirectement, à peine d'exclusion ; ils mettront en tête de leur manuscrit une devise ou épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté dans lequel seront renfermés leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert, à moins d'un consentement formel de l'auteur, que s'il a obtenu le prix.

Dans tous les cas les manuscrits ne pourront être retirés, mais les auteurs seront libres d'en faire prendre une copie.

Les manuscrits seront envoyés francs de port, au Secrétaire général de l'Académie, avant le 31 mars 1861.

Le prix sera décerné dans la séance publique qui suivra la clôture du concours.

RAPPORT, au nom de la section de médecine, sur l'ouvrage de M. le docteur Liétard, intitulé :

Essai sur l'histoire de la Médecine chez les Indous ;

Par M. le docteur Lepage.

Séance du 16 *décembre* 1859.

Vous avez renvoyé, Messieurs, le livre de M. Liétard à l'examen de votre section de médecine qui a bien voulu m'en confier l'analyse et l'appréciation.

L'auteur, dans une savante introduction, établit que la civilisation a pris naissance sur les bords du Gange, au pied de l'Hymalaya, et que plus tard, traversant l'Asie mineure, la Perse, la Grèce, l'Italie, le grand courant civilisateur est venu féconder tout l'occident; puis se livrant aux considérations les plus élevées sur l'histoire des peuples anciens, dont à peine, dans nos études, nous faisait-on soupçonner l'existence, il s'étonne avec raison que l'Inde, parvenue depuis l'antiquité la plus reculée, à un si haut degré de civilisation, avec ses sciences, ses arts,sa langue harmonieuse et poétique, sa riche et abondante littérature, n'ait pas été signalée plus tôt à l'attention du monde savant. Comment se fait-il, en effet, Messieurs, que dans nos études humanitaires on garde presque le silence sur des choses d'un si haut intérêt ? Il nous a toujours semblé qu'il existait, dans la manière d'enseigner l'histoire, une lacune, un vice, et qu'après avoir présenté l'histoire de chaque peuple en particulier, comme on se contente ordinairement de le faire, il serait bon de jeter un coup-d'œil d'ensemble sur les histoires des différents peuples et de les étudier comparativement et parallèlement, si je puis m'exprimer ainsi, de manière à pouvoir dire ce qui se passait, à une époque donnée quelconque, sur toute la surface du monde connu. Et de

quel étonnement, alors, ne serions-nous point saisis en voyant, au temps d'Abraham, Inachus, premier roi des Grecs, fondant le royaume d'Argos ; Cécrops, au temps de Moïse, venant avec sa colonie égyptienne fonder les douze villes du royaume d'Athènes, et à côté de Codrus, dernier roi de cette ville, se sacrifiant pour son peuple, David composant les psaumes que nous chantons encore dans nos temples ? Bossuet lui-même, dans son immortel discours sur l'histoire universelle, a sacrifié à l'usage, et on lui a reproché, si toutefois il est permis d'adresser un reproche au génie, d'avoir trop parlé du peuple de Dieu et pas assez des peuples contemporains aux divers âges. On m'a assuré que, depuis un certain nombre d'années, la méthode que je préconise pour l'enseignement de l'histoire était en usage dans nos écoles publiques. S'il en est ainsi, on ne peut que féliciter l'Université de ce progrès. Qu'on nous pardonne cette digression dont les motifs et les considérants seront compris et appréciés par tous ceux pour qui l'étude de l'histoire a quelque attrait. Revenons à notre sujet.

M. Liétard fait, au cours de son ouvrage, cette réflexion qui serait mieux placée, peut-être, au début de sa brillante introduction : « Le jour où, au grand scandale d'une érudition routi-« nière, quelques savants osèrent jeter un regard timide au-« delà de l'horizon gréco-latin, ils ne furent pas médiocrement « surpris d'y trouver, au lieu du vide et du silence, des richesses « accumulées, des peuples intelligents et civilisés, une grande « activité intellectuelle. »

C'est l'impression qu'a ressentie lui-même votre rapporteur, Messieurs, lorsqu'à l'époque de sa thèse inaugurale, il y a bien longtemps déjà, cédant aux instances de son condisciple et ami, M. Abel de Rémusat, qui, passionné pour les Chinois, venait de publier lui-même une thèse latine sur un point de leur médecine, il se décida à fouiller les annales de ce peuple pour y puiser les matériaux de son histoire médicale. Trois mois de recherches assidues dans la riche bibliothèque des Missions étrangères, furent plus que suffisants pour m'initier aux secrets d'une civilisation, d'un culte pour la science, d'une perfection

dans les arts dont j'étais loin de me douter chez un peuple qu'on croit, en général, plongé dans l'ignorance, et dont le nom presque voué au ridicule, amène si souvent sur les lèvres le sourire de l'indifférence et du dédain. Emu autant qu'étonné de tant de merveilles, qui, annoncées par le curieux in-folio du P. Duhalde, ma principale source, venaient chaque jour se confirmer pour moi dans la bibliothèque ou dans les mains de mon savant collègue, j'émis le vœu que, s'inspirant des mêmes pensées, quelqu'un vînt compléter mon œuvre, en étendant mes recherches aux peuples voisins de la Chine, de manière à pouvoir constituer plus tard une histoire générale de la médecine en Orient. Plus de quarante années se sont écoulées depuis, et je ne sache pas que dans cette longue période de temps on ait tenté rien de semblable. Du moins les écrits périodiques qui ont passé sous mes yeux ne m'en ont rien appris. Je m'estime donc heureux, Messieurs, qu'une occasion vienne se présenter aujourd'hui de reporter mes regards et mon attention sur ces régions lointaines en vous entretenant d'un livre qui, sans l'atteindre encore, est pourtant un acheminement vers le but désiré ; et qui, de plus, offre un véritable intérêt tant par l'importance du sujet que par la manière supérieure dont il est traité (1).

L'ouvrage de M. le docteur Liétard se divise en deux parties principales. La première traite successivement dans trois chapitres : 1° de l'origine et des premiers développements de la médecine chez les Indous ; 2° de l'étude et de l'exercice de la médecine chez ce même peuple ; 3° de sa littérature médicale. La seconde partie est entièrement consacrée à l'analyse du principal ouvrage de médecine des Indous, appelé *l'Ayurvéda* et attribué à Suçruta. Notre confrère y passe en revue dans cinq

(1) Il ne serait pas sans intérêt de se livrer à un examen comparatif de la philosophie et des doctrines médicales des Chinois et des Indous. Mais la plus simple esquisse de ce parallèle nous éloignerait trop de l'objet de ce rapport. Contentons-nous donc de dire que la philosophie de ces peuples voisins est à peu près la même, et que pour les sciences médicales, dans l'examen dont nous venons de parler, tout l'avantage resterait aux Indous pour la chirurgie et aux Chinois pour la médecine.

chapitres, comme nous le verrons plus tard, les différentes parties de la médecine.

Assez riche de son propre fonds, M. Liétard ne dédaigne pas cependant de nous initier aux belles pensées des autres et se les approprie, pour ainsi dire, en s'y associant. C'est ainsi qu'il débute par cette réflexion si profonde et si vraie de M. E. Renan, dans ses *Études d'Histoire religieuse*, page 2 : « L'Inde ne nous a « pas laissé une ligne d'histoire proprement dite ; les érudits « parfois le regrettent et paieraient au poids de l'or quelque chro- « nique, quelque série de rois ; mais, en vérité, nous avons « mieux que tout cela ; nous avons ses poëmes, sa mythologie, « ses livres sacrés ; nous avons son âme. Dans l'histoire nous « eussions trouvé quelques faits sèchement racontés, et dont la « critique eût, à grand'peine, ressaisi le vrai caractère : la fable « nous donne, comme dans l'empreinte d'un sceau, l'image fidèle « de sa manière de sentir et de penser ; son portrait moral peint « par elle-même. »

Développant cette pensée dans son premier chapitre, notre auteur nous montre la médecine faisant essentiellement partie de la théologie, depuis les temps les plus reculés, chez les Indous, se confondant pour ainsi dire avec elle, et ne consistant uniquement, d'abord, qu'en des conjurations de la divinité, des hymnes invocatoires, sortes de prières que les Brahmanes adressaient aux dieux pour obtenir la guérison des malades. C'est donc dans les livres sacrés que l'on doit chercher tout ce qui a rapport à la médecine, et c'est ce qu'a fait M. Liétard. L'Ecriture sainte des Indous porte le nom de *Véda*, qui, en langue sanscrite, veut dire *science*, et se divise en quatre parties principales qui sont : le *Rig-Véda*, le *Yadjour-Véda*, le *Sama-Véda* et l'*Atharva-Véda*. Ces védas, outre les hymnes sacrés (*mantras*) et les formules lithurgiques (*Brahmanas*) qui en font la base fondamentale, contiennent encore, sous forme d'annexes (*upanishads* ou *upangas*), des observations relatives aux sciences et aux arts, enregistrées sous différentes dates, en sorte qu'ils forment une véritable encyclopédie où, pendant une longue suite de siècles, les savants, qui n'étaient autres que les Brahmanes, sont venus déposer les fruits

de leur expérience et de leurs travaux. Restés longtemps à l'état de traditions orales, ce n'est guère que 1400 ans avant Jésus-Christ, vers l'époque où Sésostris entreprenait la conquête du monde, que ces matériaux furent rassemblés en un corps d'ouvrage.

Pour les Indous la médecine était une science sacrée et révélée, formant un *véda* accessoire, un *upanga* du quatrième *véda*. Ils le désignent sous le nom de *Ayurvéda*, de *Ayur*, *duratio vitæ* et *véda*, *scientia*; science de la durée ou plutôt de la conservation de la vie. Selon la croyance des Indous, l'*Ayurvéda*, composé par Brahma lui-même, a été communiqué aux hommes par *Dhanvantari*, ministre du ciel (*divodosa*), dieu de la médecine et roi de *Kasi*, aujourd'hui *Bénarès*, à la prière de *Suçruta*, qui, après l'avoir imploré de venir au secours du genre humain désolé par les maladies, rassembla ensuite en un corps de doctrine, qui est parvenu jusqu'à nous, tous les enseignements qu'il en avait reçus. M. Liétard nous a dit que, dans le principe, la médecine indienne ne consistait que dans des prières, des invocations ou des hymnes adressés à la divinité, et il en cite quelques exemples que je ne puis résister au plaisir de reproduire ici. Ce sont d'abord quelques strophes d'un hymne intitulé : *Manas*, l'âme. Ici, Messieurs, je vous ferai remarquer, en passant, la singulière similitude entre le *manas* des Indous, notre mot *mânes* et le *mens* des Latins. On trouve beaucoup d'analogies semblables dans le cours du travail de M. Liétard, et cette remarque ne sera pas sans intérêt pour les philologues.

L'hymne dont il est question a pour but de rappeler un mort à la vie et a pour titre : l'*Ame* (*Rig-Véda*, section VIII, hymne 13).

« Ton âme qui est allée au loin, dans la contrée de Yama (1), « nous la rappelons pour qu'elle revienne ici, dans ta maison, à « la vie.

« Ton âme qui est allée au loin, visiter la terre aux quatre « parties, nous la rappelons pour qu'elle revienne ici, dans ta « maison, à la vie.

(1) Dieu de la mort.

« Ton âme qui est allée au loin, dans l'océan et ses flots écu-
« meux, nous la rappelons, etc.
« Ton âme qui est allée au loin, dans les dernières limites de
« l'univers, nous la rappelons, etc.
« Ton âme qui est allée au loin, dans le passé et dans l'ave-
« nir, nous la rappelons, etc., etc. »

Voici une autre adjuration adressée aux dieux dans l'intention de hâter la délivrance de la mère dans un cas d'accouchement laborieux :

« Que l'ambroisie, la lune, le soleil et les chevaux d'*Indra* (1)
« daignent venir protéger ta demeure, ô toi qui souffres sur le lit
« de travail! Que cette ambroisie, sortie des eaux profondes, te
« débarrasse sans danger de ton enfant? que le dieu du feu, le
« dieu des tempêtes, le soleil et *Indra*, et avec lui tous les dieux
« qui ont en leur pouvoir le sel et l'eau, viennent te soulager!
« Le bœuf s'est délivré du lien qui le retenait ; le rayon a quitté
« le soleil et est devenu libre ; toi aussi, jeune enfant, délivre-
« toi sans hésiter et sors, sors sans crainte. »

(*Ayurvéda* de SUÇRUTA, tome II, page 3).

Pourrions-nous, Messieurs, ne pas remarquer avec l'auteur tout ce qu'il y a de poésie, de dignité, de respectueuse et douce confiance dans ces hymnes et dans ces prières ?

Ici M. Liétard met en opposition le caractère religieux et poétique des Indous avec l'esprit plus positif des Arabes; puis il fait voir l'analogie qu'offre l'Inde avec l'Egypte et la Grèce, en ce qui concerne les rapports intimes de la théologie avec les sciences et surtout avec la médecine. Nous ne suivrons pas notre confrère dans tous les détails de ses rapprochements et de ses comparaisons, cela nous entraînerait beaucoup trop loin. Qu'il nous suffise de dire qu'il y montre, comme partout ailleurs, du goût, du tact et beaucoup d'érudition.

Mais la médecine ne devait pas rester toujours entre les mains des Brahmanes, et M. Liétard nous fait voir comment, à mesure

(1) Dieu de la foudre et du tonnerre.

que les védas se remplissaient de recettes et de formules sanctionnées par l'expérience, ces prêtres durent comprendre que la médecine allait se séparer bientôt de la théologie pour former un corps de doctrine, et sentirent la nécessité d'initier des laïques à leurs connaissances, et de leur permettre non-seulement d'exercer la médecine, mais encore de conférer ce droit à d'autres. Le médecin, dit *Suçruta* (tome Ier, page 5), pourra admettre comme disciple tout homme appartenant à une famille honnête, pourvu qu'il soit jeune, vigoureux, pur, aimant l'étude des livres saints, modeste, pieux, doué de mémoire et d'intelligence et jouissant d'une bonne renommée. C'est assurément plus qu'il n'en faut chez nous pour entrer dans un séminaire. Suivent encore quelques conditions plus ou moins bizarres, tirées des qualités physiques, de la forme du visage, de la régularité des traits, etc., etc. Mais sans nous arrêter à ces détails qu'on pourrait taxer de puérilités, disons, pourtant, qu'ils ne sont pas complètement dépourvus de sens, et que les qualités physiques sont bien loin d'être sans influence sur la destinée du jeune médecin.

Lorsque le disciple remplissait toutes les conditions exigées, voici comment se faisait la réception : au milieu d'une forêt, dans un espace carré de quatre coudées de côté, que le médecin enduisait de fiente de vache (animal sacré dans l'Inde) et qu'il recouvrait de *Poa* (*cynosuroïdes*, famille des graminées), on faisait en l'honneur des dieux, des brahmanes et des médecins, un sacrifice de fleurs, de fruits et de pierres précieuses. Alors le maître se tournant du côté du Midi, brûlait diverses plantes imbibées de lait caillé, de beurre clarifié et de miel, puis prononçait à haute voix les noms des dieux et quelques mots magiques qu'il faisait répéter au disciple. Ensuite, après avoir tourné trois fois autour de lui en tenant une torche allumée, il l'amenait auprès du feu sacré et lui adressait ces paroles : « Tu dois rester étranger à
« l'amour, à la haine, à l'orgueil, à la jalousie, à la brusquerie,
« à la paresse, à la ruse, au désir du gain. Porte toujours les
« ongles et les cheveux courts, un vêtement propre et parfumé.
« Sois esclave de la vérité ; ne parle à tes maîtres qu'avec respect.
« Tu traiteras comme des parents les brahmanes, tes maîtres,

« tes amis, les pauvres, les ermites, tous les hommes probes et « humbles qui viendront respectueusement réclamer tes soins. » Ces belles paroles, Messieurs, n'ont pas besoin de commentaires, et rappellent le serment de Montpellier qu'on peut regretter de ne pas voir en usage dans toutes nos écoles de médecine. Mais le mal est souvent à côté du bien, et l'on est fâché de trouver à la suite de ces sages conseils des choses auxquelles ni la raison ni l'humanité ne sauraient applaudir. C'est ainsi qu'il était défendu au médecin qui venait d'être reçu de donner des soins aux chasseurs, aux oiseleurs, aux criminels, à ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque action infamante. La croyance des Indous à la transmigration des âmes peut expliquer cette défense en ce qui concerne les destructeurs d'animaux, mais rien ne saurait excuser ce qui a rapport aux criminels. Une chose que nous devons vous faire remarquer encore, c'est que les médecins indous se dispensaient de donner des soins aux personnes atteintes de maladies réputées incurables. On se demande quel pouvait être le motif d'une abstention sinon inhumaine, pour le moins assez singulière. Une fois admis à pratiquer la médecine, ce qui ne pouvait se faire qu'avec l'autorisation du Roi, l'élève recevait encore différents conseils relatifs à la manière de se gouverner dans le monde. Le jeune médecin, dit *Suçruta,* doit s'étudier à imiter son maître dans sa tenue, dans toutes ses habitudes physiques et morales. Il évitera de plaisanter avec les femmes, de rire, de s'occuper de frivolités avec elles et d'en recevoir des présents. Quelque éloignés qu'ils soient de nos mœurs et des habitudes de notre temps, on ne peut assurément s'empêcher de reconnaître la sagesse de tous ces préceptes. Mais si l'on exigeait tant des médecins dans l'Inde, au moins savait-on aussi les honorer; car, avec les ministres, les chefs de l'armée et les brahmanes, ils étaient constamment appelés à faire partie du conseil du Roi.

Le chapitre III, avons-nous dit, traite de la littérature médicale indoue. Nous ne suivrons pas M. Liétard dans ses recherches sur la filiation des médecins de l'Inde qui ont laissé des écrits sur la médecine. Trop d'obscurité règne dans ces temps anciens pour qu'on puisse rien dire de satisfaisant à cet égard. Il résulte seu-

lement des investigations de notre savant confrère, qu'il n'y a que deux de ces médecins qui aient laissé des ouvrages qui soient authentiques et dont on ne saurait révoquer l'existence en doute, puisqu'ils ont été traduits en arabe, vers le VIIIe siècle avant Jésus-Christ. Ce sont *Charaka* et *Suçruta*. De plus, le livre de ce dernier, l'*Ayurvéda*, l'ouvrage le plus estimé de toute la littérature médicale indoue, vient d'être traduit pour la première fois, du sanscrit en latin, par un savant Allemand, le docteur Hessler, de 1844 à 1850. Une question de la plus haute importance se présente naturellement ici, celle de l'âge de l'*Ayurvéda*. M. Liétard discute avec beaucoup de sagacité les opinions des savants orientalistes à ce sujet. Hessler rapporte l'apparition de cet ouvrage au Xe siècle avant notre ère ; mais M. Liétard, pour des motifs qu'il serait trop long de rappeler ici, et, cédant, d'ailleurs, à des autorités respectables, croit pouvoir fixer la date de ce livre au commencement de l'ère chrétienne.

Nous arrivons à la seconde partie du travail de M. Liétard, qui est entièrement consacrée à l'analyse de l'*Ayurvéda*. Dans un premier chapitre il jette un coup-d'œil général sur cet ouvrage et nous fait connaître qu'il se divise en six parties :

1° *Sutrasthana*, de *sutra*, *filum*, et de *sthana*, *locus*, *liber*; espèce de sommaire ou de plan général de l'ouvrage, indiquant, en quarante-six chapitres, les principes de chaque partie de la science;

2° *Nidanasthana*, de *Nidana*, cause première. C'est l'histoire de l'étiologie et des principaux symptômes de toutes les maladies, seize chapitres ;

3° *Sarirasthana*, de *sarira*, *corpus*. Cette partie comprend l'anatomie et la physiologie, dix chapitres ;

4° *Chikitsitasthana*, de *chikitsita*, *therapia*. C'est la thérapeutique médicale et chirurgicale, en quarante chapitres, qui présentent le plus haut intérêt ;

5° *Kalpasthana*, de *kalpa*, poison. C'est la toxicologie ou la science des poisons et de leurs antidotes. Cette partie contient huit chapitres ;

6° *Uttaratantra*, de *uttara*, *posterior*, et de *tantra*, *doctrina*, c'est-à-dire dernier traité. C'est une partie supplémentaire et qui contient l'histoire de quelques maladies dont il n'avait pas été question dans le corps de l'ouvrage. Cette dernière partie ne contient pas moins de soixante-six chapitres.

Le peu de méthode qui règne dans chacune de ces six divisions de l'*Ayurvéda*, a déterminé M. Liétard à étudier le livre de *Suçruta*, non point selon ses divisions, mais selon l'ordre naturel des diverses parties de la science médicale.

Dans ce même et premier chapitre, il expose les doctrines philosophiques de l'Inde qui ont été longtemps spiritualistes, comme nous le savions déjà par les hymnes que nous avons cités plus haut ; et, à l'époque où vivait *Suçruta*, il n'était pas encore question des théories matérialistes que mit, plus tard, en vogue un organicien nommé *Tcharvaka*. M. Liétard nous fait même remarquer qu'au temps de *Suçruta*, la philosophie spiritualiste indoue distinguait parfaitement l'âme du principe vital, l'*animus* de l'*anima*, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture de l'hymne suivant, tiré du *Rig-Véda :*

Les sens se disputaient entre eux ; « c'est moi qui suis le pre-
« mier, c'est moi qui suis le premier, s'écriaient-ils, puis ils se
« dirent : Allons, sortons de ce corps ; celui d'entre nous qui, en
« sortant du corps, le fera tomber, sera le premier. La parole
« sortit ; l'homme ne parlait plus, mais il mangeait, il buvait et
« vivait toujours. La vue sortit; l'homme ne voyait plus, mais il
« mangeait, il buvait et vivait toujours. L'ouïe sortit ; l'homme
« n'entendait plus, mais il mangeait, il buvait et vivait toujours.
« Le principe vital, l'*animus* sortit; l'intelligence sommeillait
« dans l'homme, mais il mangeait, il buvait et vivait toujours.
« Le souffle de vie, l'*anima* sortit ; à peine fut-il dehors que le
« corps tomba, le corps fut dissous, il fut anéanti. »

Pour compléter l'expérience les sens rentrent l'un après l'autre, et le souffle de vie est le seul qui rende l'existence au corps inanimé.

Si M. Liétard nous initie à la sagesse, à la philosophie religieuse des Indous, il doit nous faire connaître aussi leurs supers-

titions et leurs erreurs, et c'est avec regret qu'il nous montre, dans la première partie de l'*Ayurvéda*, trois chapitres consacrés aux augures et aux auspices, et, dans la sixième ou *uttaratantra*, dix chapitres consacrés aux maladies causées chez les enfants par les malins esprits qui pénètrent dans leurs corps sous prétexte des fautes commises par leurs mères ou leurs nourrices. A chaque classe de démons correspondent un traitement particulier et des prières spéciales.

Dans son chapitre II, M. Liétard expose l'état de l'anatomie et de la physiologie chez les Indous, et l'on y voit d'abord avec étonnement que, ne partageant point le préjugé des anciens qui n'osaient porter le scalpel sur les morts, ils étudiaient l'anatomie sur le cadavre ; mais ce dont on serait en droit de s'étonner bien plus encore, c'est que cette étude ne les ait conduits qu'à des résultats aussi erronés et aussi informes que ceux que nous allons faire connaître tout-à-l'heure. Disons d'abord qu'ils ne prenaient pour leurs travaux anatomiques que des corps d'hommes bien constitués et qui n'avaient succombé ni au poison, ni à une longue maladie, et qu'ils leur faisaient subir, avant tout, une préparation qui consistait en une immersion, pendant huit jours, dans une eau courante, après les avoir préalablement débarrassés de leurs intestins, puis en des frictions avec des substances aromatiques.

M. Liétard trace ainsi, en peu de mots, leurs idées sur l'anatomie et la physiologie ; ils admettent trois humeurs organiques : la bile, l'air et le phlegme. La bile donne lieu aux phénomènes de chaleur, de coction, rend l'énergie à la force vitale et réveille l'intelligence. L'air est l'origine des mouvements, des expansions; il aide au développement des phénomènes moraux de discernement et de jugement. Le phlegme maintient les articulations, donne de la stabilité aux forces physiques et contribue à la confusion des idées. On se demande qu'est-ce qui a pu donner lieu à une théorie aussi bizarre et aussi ridicule. Voici qui est mieux et un peu plus conforme aux saines idées physiologiques : les principes immédiats qui entrent dans la composition du corps sont au nombre de sept : 1° Le chyle, résultat de la digestion des ali-

ments et chargé de sustenter l'économie ; 2° le sang qui naît du chyle, qui contient les cinq éléments cosmiques et qui se fait remarquer par sa couleur rouge ; 3° la chair qui émane du sang ; 4° le tissu cellulaire qui produit la sueur, donne aux organes leur mollesse et engendre les os ; 5° les os qui soutiennent le corps ; 6° la moelle contenue dans les os et qui engendre la semence virile ; 7° la semence virile, source de vie, de force et de plaisir, et instrument de génération. L'ensemble des phénomènes de ce cercle physiologique constitue la *vitalité*.

Le chyle, résultat de la digestion de nos aliments qui sont des produits de la nature, en contient nécessairement tous les éléments. Il traverse le foie et la rate où il perd sa couleur et devient rouge, puis arrive au cœur et prend alors le nom de *sang*. Les Indous connaissaient la circulation du sang longtemps avant nous, et voici ce que *Suçruta* dit à ce sujet (liv. III, ch. 31) : Du cœur naissent vingt-quatre artères qui, se subdivisant un grand nombre de fois, forment, en définitive, sept cents vaisseaux arrosant le corps à la manière des aqueducs d'un jardin ou des canaux d'un champ, en lui portant les principes de la vie. Tous ces vaisseaux se rendent à l'ombilic qui est le point vital par excellence. Les principaux troncs vasculaires sont au nombre de quarante : dix pour la bile, dix pour le phlegme, dix pour l'air et dix pour le sang. Celui-ci parcourt tout le corps dans l'espace d'une minute. M. Liétard fait remarquer avec raison que *Suçruta* a assez bien saisi l'ensemble du cercle de la vie et le mouvement continuel de décomposition et de recomposition de toutes les parties de nos organes. Il faut un mois, selon le médecin indou, pour que l'aliment devienne semence virile; mais le régime et les médicaments excitants peuvent hâter ce travail de transformation successive. Il dit ensuite, en parlant des sécrétions qu'il passe en revue, qu'elles peuvent jouer un grand rôle dans la production des maladies. Vient après cela ce qui a rapport aux sens et à leurs perceptions, qui, selon la croyance des Indous, étaient subordonnées à la science cosmologique. Les éléments cosmiques étaient au nombre de cinq : la terre, l'eau, le feu, l'air et l'éther, et les cinq sens correspondaient aux cinq éléments; le toucher à l'air, le goût à

l'eau, l'odorat à la terre, la vue au feu et l'ouïe à l'éther. C'est, à peu de chose près, la théorie d'Empédocle.

Suçruta attribue avec raison la diversité des tempéraments aux proportions différentes de ces éléments ou matières premières dans la constitution de nos organes. Il dit aussi des choses fort justes sur la liaison intime du physique et du moral chez l'homme. Il donne les mesures exactes des diverses parties du corps chez un homme normal, et, de la comparaison de ces mesures avec celles que présente tout autre individu, il déduit des conséquences sur la durée probable de la vie. Sa division des âges est assez curieuse ; la voici :

1° De 0 à 16 ans, enfance. — De 0 à 1 an, enfants allaités ; — de 1 an à 2 ans, enfants allaités et nourris ; — de 2 ans à 16 ans, enfants nourris ;

2° De 16 ans à 70 ans, âge moyen ;

3° De 70 ans à..... vieillesse, décrépitude.

(Liv. I, ch. 35).

Mais à côté de choses raisonnables et admissibles on rencontre trop souvent des futilités ou des élucubrations ridicules. C'est ainsi, par exemple, qu'en cherchant à établir une classification des goûts, l'auteur de l'*Ayurvéda* en reconnaît cinq principaux qui, combinés deux à deux, trois à trois, etc., ne produisent rien moins que soixante variétés qu'il énumère. Quoi qu'il en soit, disons avec M. Liétard que si, malgré leur facilité d'ouvrir les corps, les Indous sont restés presque étrangers aux vraies notions de l'anatomie, et par cela même qu'ils ne la connaissaient pas, leurs théories et leurs appréciations physiologiques peuvent à bon droit exciter notre étonnement et notre admiration.

M. Liétard examine dans son troisième chapitre la pathogénie et la pathologie interne chez les Indous. Voici leur pathogénie : les cinq éléments cosmiques dont il a été parlé plus haut sont la cause première de toutes nos maladies ; car les maladies consistent dans l'altération des humeurs, et ces humeurs tirant leur origine de nos aliments qui eux-mêmes sont composés des cinq

éléments précités, les symptômes pathologiques sont le résultat de l'action des humeurs viciées sur nos organes. Après une très-bonne définition de la santé et de la maladie, *Suçruta* explique comment l'altération de nos humeurs peut arriver jusqu'à l'altération de nos organes eux-mêmes, et il distingue cinq temps dans les évolutions de ces humeurs jusqu'à l'irruption de la maladie : 1° altération ou corruption des humeurs ; 2° irritation, par certaines causes, des humeurs déjà viciées ; 3° irruption des humeurs ainsi irritées hors de leur siége habituel et transport de ces humeurs vers d'autres organes ; 4° lésions des organes envahis par ces humeurs viciées ou irritées ; 5° manifestations pathologiques évidentes par suite de la lésion de ces organes. On ne peut s'empêcher de trouver ingénieuse, sinon bien exacte, cette explication de la cause première et du développement de toutes les maladies.

M. Hessler, dans sa traduction de *Suçruta*, fait remarquer, dit M. Liétard, que le médecin indou ne considère la fièvre que comme un symptôme, un effet d'une maladie quelconque, mais ne constituant pas elle-même une maladie. C'est une preuve de tact et de jugement. *Suçruta* classe ainsi les maladies d'après leurs causes :

Première classe. — Maladies dues à l'action génératrice :

A. Provenant du père par l'altération du sperme ;

B. Provenant de la mère par l'altération des menstrues.

Deuxième classe. — Maladies provenant de la grossesse ; difformités congénitales dues aux péchés de la mère.

Troisième classe. — Maladies provenant de la corruption des humeurs :

A. Lésions corporelles ;

B. Lésions psychiques.

Quatrième classe. — Blessures, lésions chirurgicales.

Cinquième classe. — Maladies dues à l'action directe des variations de l'atmosphère.

Sixième classe. — Maladies infligées par les êtres supérieurs :

A. Punition des dieux ;

B. Foudre d'Indra ;

C. Influence des démons, 1° au contact, 2° à travers l'air.

Septième classe. — Maladies de tempérament :

Idiosyncrasies, constitutions vicieuses.

Cette classification, toute bizarre et imparfaite qu'elle soit, et dans laquelle on a fait une trop large part à la superstition, est pourtant assez logique et ne manque pas d'une certaine méthode. On peut donc s'étonner que *Suçruta* ne l'ait pas suivie dans sa description des maladies où l'on ne rencontre absolument aucun ordre. Tantôt les maladies y sont décrites séparément, et tantôt groupées ensemble, quoique différentes, comme dépendant de la même cause. D'autres fois c'est un symptôme comme la soif, le dégoût des aliments, qui est pris pour une maladie et traité comme tel. Mais au milieu de toute cette confusion, M. Liétard a trouvé des descriptions exactes et bien remarquables de certaines affections, et, entre autres, celles du coryza, du catarrhe aigu des voies aériennes (laryngite et bronchite), des hémorrhoïdes, de la dyssenterie, de l'ictère, du diabètes sucré. Cette triste maladie que l'on croyait avoir été observée pour la première fois par Celse et qui a été décrite avec plus d'exactitude en 1764, par Willis, est désignée par *Suçruta* sous le nom de *Madhu-Meha* (*dulcis urina*). Il regarde cette maladie comme très-grave, et dit qu'il faut la combattre par le bitume. Cette substance, et en particulier le naphte, était pour les Indous une sorte de panacée avec laquelle ils prétendaient guérir toutes les maladies et prolonger indéfiniment l'existence.

La syphilis était connue des Indous, et *Suçruta* (liv. II, ch. 12, et liv. IV, ch. 19) indique très-bien les causes et décrit exactement les symptômes du mal vénérien.

La variole était également connue dans l'Inde, et on la combattait non-seulement par l'inoculation, mais encore, le croiriez-vous, Messieurs, par la vaccine telle que nous la pratiquons aujourd'hui. Il ne peut à cet égard s'élever ici le moindre doute, car voici ce qu'on lit dans un ouvrage attribué à *Dhanvantari* et intitulé : *Sateya-Grantha* : « Prends du vaccin, soit au pis d'une « vache, soit au bras d'une personne déjà opérée; pique le bras « d'une autre personne avec une lancette, entre le coude et

« l'épaule, jusqu'à effusion de sang, et quand le pus sera intro-
« duit dans la circulation, la fièvre s'allumera. » L'ouvrage d'où ce passage est extrait est probablement postérieur à l'*Ayurvéda*, car *Suçruta* se tait complètement à ce sujet. Que conclure de tout cela, Messieurs, sinon que ce n'est pas qu'à une seule époque et à un seul homme que la nature veut bien révéler ses secrets, et qu'à de grandes distances comme à d'immenses espaces de temps, les mêmes faits observés ont pu faire germer les mêmes idées dans des cerveaux différents. Mais si Jenner n'a plus la priorité pour la découverte de la vaccine, il n'en demeure pas moins à nos yeux un savant observateur et un bienfaiteur de l'humanité.

Dans son chapitre IV, M. Liétard trace l'histoire de la chirurgie, de la médecine opératoire et des accouchements chez les Indous. *Suçruta* définit très-bien la chirurgie en disant que c'est cette partie de la médecine comprenant les maladies qu'on traite non-seulement par des médicaments, mais aussi par des opérations manuelles ; et de tous les instruments chirurgicaux, le premier, dit-il, c'est la main.

Les Indous pratiquaient comme nous la saignée au bras, au pied et au col, et le procédé opératoire est décrit avec soin par *Suçruta* dans ses différents temps et dans ses moindres détails. Ils se servaient aussi pour tirer du sang, des scarifications, des ventouses scarifiées et des sangsues. La ventouse était une corne de bœuf munie, à l'intérieur, d'une petite lampe et qu'on appliquait sur une partie préalablement scarifiée. Ils connaissaient douze espèces de sangsues, différentes par la grosseur, la couleur et les taches de la peau, et dont six étaient venimeuses et six non dangereuses. L'auteur ne fait pas connaître les caractères qui distinguaient les bonnes d'avec les mauvaises. Il indique les mêmes moyens que les nôtres, le lait et le sang pour les faire prendre, et le sel pour les faire tomber.

Ils employaient, comme nous aussi, la cautérisation par les caustiques solides ou liquides. Les caustiques solides étaient le fer rouge, le poivre long, les dents de vache, les excréments de chèvre et le bois de divers arbres. Le caustique liquide était la lessive caustique dont on indique deux espèces : l'une pour l'inté-

rieur, l'autre pour l'extérieur. La première est une décoction, dans l'eau ou l'urine, des cendres de diverses plantes et de substances calcaires. La deuxième est la même que celle-ci dans laquelle on ajoute de la potasse, du chlorure de soude ou quelque autre substance alcaline.

Suçruta donne des conseils très-sages sur la manière de panser les plaies à l'aide de liniments, d'onguents ou d'emplâtres, et décrit un grand nombre de bandages et d'appareils. Il établit les principes généraux à suivre dans toute opération qu'il divise en trois parties : l'opération préparatoire, l'opération proprement dite et l'opération terminale ou pansement; puis il indique les soins à apporter, les précautions à prendre dans chacune de ces trois phases d'une opération.

Voici de quoi se composait déjà, du temps de *Suçruta*, l'arsénal chirurgical des Indous :

1° Les crochets ; dix-huit espèces modelées sur la forme des dents ou des ongles de divers animaux ;

2° Les pinces avec ou sans mors ;

3° Les instruments palmiformes, simples ou doubles, pour retirer les flèches des oreilles ou du nez ;

4° Les instruments en tube, à simple ou double orifice ; sondes, spéculums, etc. ;

5° Les instruments en hameçon (hamata), en forme de lombric, de fer de flèche, de langue de serpent, etc. ;

6° Enfin, et l'auteur finit par où il était plus naturel de commencer, les instruments tranchants qui sont en très-grand nombre. On trouve dans l'*Ayurvéda* (liv. I, chap. 8), la description de vingt espèces de bistouris ou de scalpels, comparés, pour la forme des lames, à des feuilles de plantes ou à d'autres objets inconnus chez nous. L'auteur donne la description d'un bistouri à lame cachée, puis d'un autre à lame scutellaire qui servait pour les scarifications. Viennent ensuite des détails sur la fabrication et la trempe de ces divers instruments.

Les maladies chirurgicales indiquées dans l'*Ayurvéda* sont très-nombreuses, et les tumeurs, les ulcères, y figurent pour une

grande part. Les fistules anales très-communes dans les Indes, sans qu'on en dise la raison, sont traitées avec sagacité, et leurs moyens de guérison par l'incision ou la cautérisation, très-rationnellement indiqués. Il en est de même des hémorrhoïdes dont on décrit six variétés.

Le développement des calculs dans la vessie, présenté comme résultat d'une intempérance habituelle, fait le sujet d'un chapitre très-remarquable. Lorsque le traitement médical indiqué et très-compliqué ne réussit pas, il faut, comme dernière ressource, avoir recours à l'opération, et le médecin ne doit jamais la pratiquer sans se recommander aux dieux. Cela nous rappelle, Messieurs, la naïve expression du sentiment religieux de nos ancêtres dont nous aimons encore à retrouver des traces dans quelques-uns de nos anciens auteurs et en particulier dans notre vieux et vénérable Mauriceau. Voici comment se pratiquait l'opération : le malade était couché sur un bouclier, les cuisses et les jambes fléchies et fixées par des liens solides. L'opérateur en pressant le flanc de la main droite, de haut en bas, faisait baisser le calcul ; puis de la main gauche, à l'aide de l'index et du médius introduits dans l'anus, il ramenait ce calcul vers la peau. Saisissant alors un instrument tranchant de sa main droite, il faisait une incision sur la pierre qu'il retirait ensuite avec des pinces. Il n'est question ni de cathéter ni de lithotôme. L'auteur insiste beaucoup sur l'attention qu'on doit avoir de ne laisser dans la vessie aucune parcelle de la pierre qui pourrait devenir le noyau d'un nouveau calcul.

Tout le monde sait, Messieurs, que l'autoplastie, la rhinoplastie, ces belles opérations qu'on serait tenté de regarder comme des conquêtes de la chirurgie moderne, étaient connues et pratiquées dans l'Inde dès la plus haute antiquité. Personne ne se serait attendu, comme l'observe très-bien M. Liétard, à ce qu'un des plus hardis procédés chirurgicaux remontât aussi loin dans les annales de la science. Et pourtant *Suçruta* (liv. I, ch. 14), décrit la manière de réparer le lobule de l'oreille à l'aide d'une partie de la peau de la joue, et celle de restaurer par le même procédé, le nez, dans certaines lésions de cet organe. Il parle aussi

du rapprochement des lèvres fendues, et connaissait par conséquent l'opération du bec de lièvre.

Dix chapitres sont consacrés aux maladies des yeux, mais ils n'offrent rien de remarquable, et l'on n'y trouve aucune indication qui vienne justifier l'assertion de *Bohlen*, qui prétend que l'on doit aux Indous l'opération de la cataracte par abaissement.

Tout ce qui a rapport aux fractures et aux luxations est très-incomplet et laisse beaucoup à désirer.

Passons à l'obstétrique. L'embryon, selon *Suçruta*, est formé par le mélange du sperme et du sang des menstrues, et c'est pourquoi, dit-il, celles-ci ne paraissent pas pendant la grossesse. Les symptômes qui dénotent cet état de la femme sont bien indiqués, mais parfois assez bizarrement expliqués ; ainsi les désirs de certains aliments manifestés par la mère sont dus à ce *qu'elle a deux cœurs,* et ils doivent être satisfaits sous peine de difformité de l'enfant. Selon le même auteur, l'âme s'unit à l'embryon au cinquième mois, et au huitième l'enfant est viable. Les diverses positions normales ou anormales du fœtus sont convenablement indiquées ainsi que les manœuvres à employer pour chacun des cas. Voici quelques principes généraux établis pour les accouchements : si une femme meurt vers le terme de sa grossesse et que le médecin perçoive quelques mouvements dans l'abdomen, il doit immédiatement pratiquer une incision et extraire le fœtus. Le médecin peut aussi agir sur l'enfant pour le faire sortir violemment du sein de sa mère, mais seulement alors qu'il est mort. Il est de précepte de ne jamais porter l'instrument sur le fœtus vivant, parce qu'en le tuant le médecin pourrait aussi tuer la mère. Si l'enfant n'existe plus, son extraction se fera à l'aide de l'instrument tranchant et des crochets. Les Indous connaissaient donc, comme on voit, l'opération césarienne et l'embryotomie, mais ils ne les pratiquaient jamais qu'après la mort de la mère ou de l'enfant.

La chirurgie des armées tient aussi sa place dans l'*Ayurvéda*, et l'on y parle surtout de l'extraction des flèches, soit grandes ou à oreillons, soit petites et nues (*spicula*). Les flèches étaient de fer ou de corne. On avait remarqué que celles faites avec des os

pouvaient être consumées par les forces de l'organisme. L'auteur indique la toux, le vomissement, une secousse quelconque, la formation consécutive d'un abcès comme pouvant favoriser la sortie des dards et des flèches, mais il ajoute que le plus souvent on est obligé d'avoir recours à l'emploi des instruments. L'aimant dont on connaissait déjà les propriétés, est signalé comme étant en usage pour faire sortir des plaies les petites flèches ou *spicula*. Pour les grandes flèches profondément fixées dans les chairs, voici le moyen qu'on employait : on attachait leur extrémité libre et apparente à une grosse branche d'arbre fortement abaissée, puis ensuite abandonnée brusquement à son élasticité.

Dans son cinquième et dernier chapitre, M. Liétard nous apprend que la matière médicale, dans le livre de *Suçruta*, est d'une grande richesse et presque toute empruntée au règne végétal. Les Indous, quoique très-polypharmaques, n'employaient que très-peu de substances minérales ; et cela se comprend facilement, les connaissances chimiques étant à peu près nulles, à cette époque, chez eux comme partout ailleurs. Quant aux moyens de guérison tirés du règne animal, nous ne remarquons que les sangsues dont nous avons déjà parlé et dont *Suçruta* décrit douze espèces. Il les recommande particulièrement pour les femmes, les enfants, les vieillards et toutes les personnes délicates. Il n'est fait aucune mention des cantharides comme aphrodysiaques, mais de diverses préparations plus ou moins bizarres, sous forme de pâtes ou de gâteaux, et dans lesquelles entrent toujours des testicules d'animaux, et surtout ceux du bouc.

Le goût des Indous pour une polypharmacie informe et souvent aveugle ne les empêchait pas de classer avec méthode et par catégories toutes les substances qui leur paraissaient avoir des propriétés analogues. Ainsi *Suçruta* (liv. I, chap. 38 de l'*Ayurvéda*) donne le catalogue d'un grand nombre de substances divisées en trente-sept classes formant autant de médications différentes.

L'administration des médicaments par inhalation était connue des Indous ; cette inhalation, par le nez ou par la bouche, avait

surtout pour but de provoquer l'éternuement, le vomissement, la purgation, de guérir la bronchite, etc., etc.

Les médecins indous attachaient beaucoup d'importance au traitement moral de leurs malades et conseillaient souvent de leur faire entendre des chants, de la musique, de leur inspirer de la gaîté, et de les entourer de toutes sortes de distractions agréables.

Ce dernier chapitre est celui auquel M. Liétard a donné le moins d'extension, et nous le regrettons parce qu'il eût été un des plus intéressants. Notre confrère donne pour raison son peu de connaissances dans les sciences naturelles ; mais nous n'admettons point cette excuse qui ne prouve rien autre chose que la modestie de l'auteur. Il allègue, en outre, pour justifier son silence, l'existence de plusieurs ouvrages importants, et entre autres de celui de *Ainslie* (*materia medica indica*), dans lesquels on peut se procurer, dit-il, tous les renseignements désirables sur ce sujet.

Je me résume, Messieurs; le livre de M. Liétard est du petit nombre de ceux qu'on veut lire en entier quand on en a lu la première page, et dont l'intérêt toujours croissant devient bientôt un attrait irrésistible. L'élégance et la pureté du style, l'élévation de la pensée, la justesse des appréciations, la profondeur de l'érudition révèlent à chaque instant l'homme de lettres, le philosophe, le savant infatigable. A l'admission de M. le docteur Liétard comme membre correspondant de la Société, votre section de médecine, Messieurs, verrait donc deux avantages : honorer et récompenser le mérite; nous honorer nous-mêmes par le choix d'un collaborateur aussi distingué.

Pendant que je m'occupais de la rédaction de ce rapport, une circonstance due au hasard vint me mettre en relation avec le fils d'un ancien armateur de Calcutta, M. Mahé-Chinal de la Bourdonnais, qui, après avoir fait une partie de ses études dans l'Inde, est venu achever son éducation en France, où il a encore quelques membres de sa famille, qui est d'origine française. Je lui ai communiqué le travail de M. Liétard, et il m'a confirmé dans l'exac-

titude de tous les détails qu'il contient. Il m'a appris, en outre, que le sanscrit était une langue morte, intelligible seulement pour les Brahmanes et les lettrés, et qu'un grand nombre d'idiômes dont il m'a indiqué les principaux étaient parlés dans les différentes parties de l'Hindoustan. Mais c'est à l'obligeance de l'un de nos honorables correspondants de Paris, le savant M. Léon de Rosny, membre du Conseil de la Société asiatique de Paris, que je dois de plus amples et plus exactes informations à ce sujet et tous les précieux détails que voici :

Le sanscrit ou la langue sacrée est bien une langue morte et quelques savants indianistes doutent même qu'elle ait jamais été parlée. Les autres idiômes de l'Inde sont à l'époque actuelle : 1° L'Hindoustani et l'Hindi, compris dans presque toute l'étendue de l'Hindoustan, et parlés spécialement dans la partie septentrionale et centrale de la presqu'île ; 2° Le Bengali à Calcutta et dans tout le Bengale ; 3° Le Mahratte ou Mahratta, à Bombay et dans tout le nord jusqu'à Bhopal ; 4° Le Tamoul, une des langues les plus riches en monuments littéraires, en traductions d'anciens livres indiens, et peut-être l'un des plus antiques idiômes de l'Inde, est parlé à Pondichéry, dans tout le territoire français et sur toute la côte sud-est de l'Hindoustan, depuis le cap Cormorin jusqu'à Madras; 5° Le Kanara, depuis Goa jusqu'à Mysore ;

Ces cinq premiers idiômes sont les principaux et les plus répandus. L'Hindoustani et l'Hindi sont parlés par 60 millions d'hommes; le Bengali par 30 millions; le Mahratte par 16 millions; le Tamoul par 12 millions, et le Kanara par 10 millions.

Viennent ensuite comme moins importants : 6° Le Pendjabi, parlé dans le Pendjâb ; 7° Le Sindhi, à Hiderabad et dans la région des bouches de l'Indus ; 8° Le Koutchi, ou idiôme de la petite presqu'île au nord du golfe de Koutch ; 9° Le Gouzerati ou Goudjérat, dans la région d'Ahmédabad ; 10° Le Malayalim, à Calicut, à Cochin, et sur toute la pointe sud-ouest de l'Hindoustan ; 11° Le Télinga, parlé au nord des pays Tamouls et à l'est de la région linguistique de Mahratta ; 12° Le Khoud, au centre de l'Hindoustan et au nord de la région linguistique du Télinga ; 13° L'Oruja, à l'ouest de la baie de Bengale; 14° Le Népalais, dans le Népaul ; 15° Le Bhotan, dialecte Thibétain, dans le Boutan ; 16° L'Assamois, dans une grande partie de l'Assam ; 17° Le Khassia, dans la région habitée par la tribu de ce nom ;

Enfin, dans l'Inde, au-delà du Gange, dans les états demeurés jusqu'à présent indépendants, les principales langues sont : 1° Le Barman ou Myamma, dans le royaume d'Ava, dont la capitale est, depuis l'année dernière, Mendaley ; 2° Le Siamois, dans le royaume de Siam; 3° Le Kambojien, au Kamboje ; 4° L'Annamite, dans l'empire d'Annam, c'est-à-dire en Cochinchine, au Tongkin, et même dans une partie du Kamboje ; 5° Le Malay, dans les états Malays de la presqu'île de Malâka.

Le sanscrit est regardé par les savants comme la plus riche et la plus belle de toutes les langues. Son alphabet se compose de cinquante lettres ayant assez de ressemblance avec les lettres hébraïques, quarante-huit principales et deux complémentaires, plus petites, dites assonnantes terminales minuscules, qui ne se placent qu'à la fin des mots pour en modifier l'intonation finale. Nous avions eu la pensée d'offrir ici un *fac-simile* de cet alphabet, puis un autre de l'alphabet Barman ; mais réfléchissant qu'il nous était impossible de donner tous les alphabets indiens qu'on pourrait être désireux de connaître, et qu'alors la curiosité du lecteur ne serait qu'à demi-satisfaite, nous avons mieux aimé renvoyer au bel ouvrage d'Eichhoff (1) où l'on trouvera, page 75, l'alphabet sanscrit avec le nom et la valeur de chaque lettre, et, page 492, un tableau synoptique des alphabets des principales langues de l'Orient. On y verra la similitude plus ou moins grande des caractères sanscrits, hébreux et bengalis; arabes, hindoustanis et persans; géorgiens et barmans, etc., etc. Si l'on veut se faire une idée de la physionomie des langues de l'Inde, on ne lira pas sans intérêt la transcription, en caractères vulgaires, de l'oraison dominicale en Hindoustani, extraite du *Polyglotte religieux* (2) :

Aï hamâre bâp jo âsman par haï, tera nâm moucaddas rahe, téri hî bâdschahat awé : terâ mourâd jaïca âsmân par haï zâmin par bhî, par awe : hamâré roziné ki rôti âj hamco bakhsch aor is tarah se ki ham apne carzdâron ko bakhschté haîn, tou âpné daîn hamko bakksch dé aor imtschan men na dâl : balki scharr se bacha. Amin.

Les sources où nous avons puisé et que nous indiquons à ceux qui voudraient se livrer à l'étude du sanscrit sont, outre les deux ouvrages dont nous venons de parler plus haut, la *Grammaire sanscrite*, en allemand, de Bopp, publiée à Berlin en 1832; l'*Encyclopédie moderne ;* la *Relation de l'ambassade anglaise* du major Michel Symes, en 1795, au royaume d'Ava, traduite de l'anglais et publiée à Paris, en 1800, par J. Castéra ; et enfin le *Voyage dans l'Hindoustan*, par M. l'abbé Perrin, ancien missionnaire des Indes, chanoine honoraire de la métropole de Bourges. Paris, 1807. Imprimerie Lenormant, 2 vol. in-8°.

Nous nous plaisons à adresser ici publiquement nos remerciments à notre savant collègue, M. Loiseleur, bibliothécaire de la ville, qui a bien voulu nous aider dans nos recherches, ainsi qu'à notre honorable ami, M. l'abbé Dinomé, membre de la Société géographique de Paris, et orientaliste distingué, dont les lumières et la bibliothèque nous ont été d'un puissant secours.

(1) *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde.* Paris, imprimerie royale, 1836.

(2) *Polyglotte religieux*, ou *l'Oraison dominicale* en 83 langues. Poissy, Olivier Fulgence, 1843.

RELATION CHIRURGICALE DE L'ATTAQUE DE PÉTROPAULOWSKY AU KAMSTCHATKA PAR L'ESCADRE ANGLO-FRANÇAISE DES MERS DU SUD EN 1854 ;

Par M. le docteur Henry GUÉRAULT.

Séance du 4 février 1859.

Parmi les nombreux faits scientifiques ou médicaux qu'il m'a été permis de recueillir pendant les trois années et demie de campagne que j'ai accomplies dans l'Océan Pacifique, de 1851 à 1855, comme chirurgien de la Marine impériale, à bord des frégates la *Forte* et l'*Eurydice*, il n'en est pas de plus profondément gravés dans ma mémoire, ni de plus intéressants au point de vue de la pratique de la médecine et surtout de la chirurgie navales, que ceux qui se rattachent à notre première expédition du Kamstchatka et aux combats que les escadres alliées de la France et de l'Angleterre y soutinrent en 1854 contre la place russe de Pétropaulowsky.

Couronnée de succès au commencement, moins heureuse et excessivement meurtrière dans sa dernière partie, l'expédition de Pétropaulowsky, comme épisode militaire, méritait d'avoir son historiographe : l'un des officiers de la division française, sous un pseudonyme que je ne dois pas trahir, en a publié le récit, il y a quelques mois, dans la *Revue des Deux-Mondes*, avec autant d'exactitude que de talent.

Je me bornerai donc ici à retracer les principales phases de l'entreprise, pour l'intelligence de mon travail, avant d'aborder la *Relation chirurgicale* qui en est le véritable but, et dans laquelle on trouvera la statistique de nos pertes, l'indication des *principales blessures* et leur histoire, les *opérations* qu'il fut nécessaire de pratiquer, et certains moyens particuliers, comme les

affusions froides, dont il fut fait usage avec un succès remarquable. Je me propose aussi de signaler les *circonstances de température et d'hygiène* qui précédèrent et suivirent l'expédition, d'apprécier leur influence sur le sort de nos blessés et sur la production du *tétanos* et du *scorbut*, enfin d'enregistrer d'une manière générale les enseignements pratiques que nous avons pu tirer de nos observations et de celles de nos collègues des deux escadres.

Le 28 mars 1854, la guerre était officiellement déclarée en Europe : la nouvelle en parvenait le 7 mai au Callao, port de Lima (Pérou), où se trouvaient réunis pour l'attendre les amiraux Febvrier-Despointes et David Price, commandant les stations navales française et anglaise de l'Océanie et des côtes occidentales d'Amérique. Les gouvernements alliés transmettaient l'ordre à ces officiers généraux de se porter ensemble avec toutes leurs forces à la recherche des navires de guerre russes qui se trouvaient dans l'Océan Pacifique et de les poursuivre jusque dans leurs possessions du nord de l'Amérique et de l'Asie.

Le 28 août suivant, après une navigation des plus pénibles, à peine interrompue par deux relâches aux Marquises, puis aux Sandwich, la division alliée attérissait sur la pointe méridionale du Kamstchatka : elle venait de franchir les dix-huit cents lieues qui séparent les côtes du Pérou de la terre d'Asie, et de passer presque sans transition de la tiède température des tropiques au climat brumeux et glacé de latitudes voisines du cercle polaire. La dernière partie de la traversée avait été rendue fort dangereuse par des vents très-violents et des brouillards si épais, que les navires, ralentis dans leur marche de conserve, étaient obligés, pour ne pas se séparer et se faire connaître incessamment leurs positions respectives, de tirer à des intervalles convenus des coups de canon très-rapprochés, alternant avec des rappels de clairons, de cloches et de tambours.

Enfin, le 29 août, une éclaircie soudaine permit de voir le soleil, de faire les observations précises dont on était privé depuis longtemps et de reconnaître la baie d'*Awatscha*, dans laquelle on entrait le même jour. Diminuée de deux corvettes qu'on avait expédiées sur les côtes de Californie pour protéger les intérêts

commerciaux, l'escadre alliée était composée de la manière suivante : — Navires français : frégate amirale la *Forte*, de 60 canons ; corvette l'*Eurydice*, de 30 canons ; brick l'*Obligado*, de 12 canons. — Navires anglais : frégate amirale le *Président*, de 50 canons ; frégate la *Pique*, de 46 canons ; et le *Virago*, vapeur de 220 chevaux et de 6 canons. En tout 204 canons et plus de 2,000 hommes d'équipage. Telles étaient les forces qui, réunies sous le commandement de l'amiral anglais Price, le plus ancien des deux chefs, vinrent mouiller en ordre de bataille au fond de la baie russe d'*Avatscha*.

Trois pics volcaniques, prodigieusement élevés et revêtus de neiges éternelles forment à droite le pourtour de la rade : le dernier d'entre eux, le *Koselskoï* ou *volcan* d'*Awatscha*, est parfaitement conique, et, d'après Dupetit-Thouars (1), égale en hauteur le fameux pic de Ténériffe : il est en pleine activité et laisse constamment échapper un nuage de fumée qui fond la neige sur les bords du cratère. C'est à ses pieds mêmes que se trouve le port que l'on venait attaquer.

Siége du gouverneur et de la garnison du Kamstchatka (2), *Pétropaulowsky* est en outre un des lieux de déportation, où la Russie envoie les militaires qui ont déjà subi les peines graves et cruelles du nez et des oreilles coupés ; c'est aussi le port de relâche des baleiniers du Pacifique, et l'un des comptoirs de la compagnie russo-américaine formée au commencement du siècle, sous les auspices du czar Paul Ier, pour le commerce des four-

(1) Campagne de la frégate la *Vénus*, autour du monde, par l'amiral Dupetit-Thouars. (1840).

(2) Le Kamstchatka, conquis par les Russes en 1706, sous Pierre-le-Grand, a une population indigène d'environ quatre mille âmes, qui a comme race les plus grands rapports avec les Esquimaux. Les Kamstchadales vivent de leur chasse et de leur pêche ; ils ont un grand nombre de chiens qui, attelés à leurs traîneaux, leur servent à parcourir très-rapidement de grandes distances sur la neige. Un recensement de 1820, recueilli par Dupetit-Thouars, relevait ensemble au Kamstchatka quatre mille habitants et deux mille deux cent huit chiens.

rures (1). A tous ces titres ce petit port a une véritable importance, même en temps de paix ; mais avec la guerre, il en prenait une toute nouvelle et devenait, comme nos amiraux l'avaient bien jugé, le point de refuge naturel, où les Russes devaient rallier leur marine et concentrer leur résistance.

C'est ce qui s'était vérifié en partie : trois bâtiments de guerre russes, la frégate l'*Aurora*, de quarante-quatre canons, et les corvettes de seize canons, le *Kamstchatka* et la *Dwina*, étaient arrivés depuis deux mois à Pétropaulowsky, y avaient donné l'éveil et prêté leur concours au général Zavoïka, gouverneur de la place, pour en organiser la défense ; les anciennes fortifications avaient été relevées ; de nouvelles, rapidement construites, et leur artillerie renforcée de la moitié de celle des navires.

A notre arrivée, cinq fortes batteries, presque toutes placées sur des collines et garnies de plus de trente pièces de rempart, défendaient tous les abords de la ville, dont les maisons disparaissaient en partie, masquées par cette espèce d'enceinte naturelle. La ligne de feux était complétée par les trois navires transformés en batteries flottantes et pouvant tirer, avec la moitié de leurs pièces, par-dessus une langue de sable, placée devant eux, au milieu de la seule et étroite passe qui conduit dans le port intérieur. Déjà merveilleusement abritée par sa position, la place présentait ainsi un front de défense de soixante-huit pièces, et sa garnison, jointe aux marins des frégates, formait un effectif d'environ dix-huit cents hommes.

Le 30 août, dans la matinée, toutes les dispositions furent prises pour se rapprocher des batteries et les attaquer. Vers midi, tous les navires sont en branle-bas de combat. La *Pique* s'amarre à droite du *Virago ;* la *Forte*, à gauche, et le *Président* se place à l'arrière du vapeur qui va se mettre en marche avec les trois fré-

(1) Les autres comptoirs sont : *Sitka* (nouvelle Arkhangel), sur la côte occidentale de l'Amérique du nord ; *Kodiak* (groupe des Aléutiennes) ; et *Okhotk*, sur la côte d'Asie. On porte à cinq millions de francs le produit annuel de ce commerce qui introduit en Europe les plus belles fourrures, renards bleus, martres zibelines, etc.

gates à sa remorque et les placer à leurs postes de combat. Tout à coup, au milieu du silence solennel qui règne à bord des navires, une détonation se fait entendre. Quelques minutes après, l'ordre est donné de suspendre tout préparatif : l'amiral anglais venait de se tirer un coup de pistolet dans la région du cœur.

Dans un moment de faiblesse, comme il le déclara lui-même, la force inattendue de la place et la crainte d'un insuccès, toujours sévèrement jugé en Angleterre, avaient bouleversé l'âme de cet homme fortement trempé cependant, et l'avaient conduit à cette funeste détermination d'un suicide sans exemple sous le feu de l'ennemi. Telle fut l'explication qu'il donna spontanément, quelques instants après, étendu sur son lit, autour duquel se pressaient vainement les chirurgiens.

La balle avait pénétré entre la sixième et la septième côte, de bas en haut, et très-près de la ligne médiane du corps. Tous les secours furent inutiles, et le malheureux amiral expirait quatre heures après ; il avait conservé toute sa connaissance presque tout ce temps. Cette circonstance, jointe à la lenteur des symptômes d'épanchement et à la considération du siége extérieur de la plaie, autorisèrent à penser, comme l'autopsie le démontra, que le projectile avait atteint le ventricule droit du cœur : on sait, en effet, que, dans les blessures de cet organe, la mort survient beaucoup plus vite, quand elles intéressent les cavités gauches, que lorsqu'elles portent sur celles de droite, qui ne contiennent que du sang noir circulant avec lenteur.

Le 31, l'amiral français, devenu commandant en chef, reprenait l'attaque interrompue la veille ; les navires viennent s'embosser à six encablures (douze cents mètres) des trois principales batteries et dirigent sur elles un feu bien nourri, auquel la ville riposte vigoureusement. Pendant cette canonnade le *Virago* débarque à peu de distance du fort de droite déjà très-endommagé, un corps de soixante-quinze soldats de marine anglais et de soixante-quinze matelots d'élite français, que je reçus l'ordre d'accompagner. Protégées par le tir de nos bâtiments, ces troupes s'élancent au pas de course sur la redoute et s'en emparent sous une pluie de boulets de l'*Aurora*, qui les forcent bientôt à l'éva-

cuer, mais non sans avoir encloué les pièces et détruit les ouvrages ; puis elles regagnent le bord en bon ordre et presque sans avoir éprouvé de pertes, après une vive fusillade avec un corps russe venu pour reprendre la batterie.

Le combat d'artillerie continue pendant quatre heures contre les forts : au milieu de la journée la moitié de leurs pièces étaient démontées et hors de combat, à la fin les trois batteries russes étaient évacuées, successivement éteintes et détruites.

Les pertes de l'ennemi furent considérables : on vit emporter des batteries, un grand nombre de blessés et de cadavres : tous les coups de notre grosse artillerie portaient, et pour ne citer qu'un seul navire, la *Forte* avait tiré huit cent soixante-neuf boulets. Les Russes au contraire tiraient mal ; leur calibre était inférieur au nôtre, et beaucoup de leurs projectiles ne nous atteignaient que par ricochet.

La perte des Français se réduisit à un homme tué et dix blessés ; les Anglais avaient deux morts et onze blessés.

Tant que dure le combat à bord d'un navire, les chirurgiens, ainsi que l'aumônier, ont pour poste et ne peuvent quitter la cale du bâtiment, transformée en hôpital : des matelas y sont disposés de tous côtés; les instruments, la charpie, les bandages sont préparés ; des seaux en bois, remplis de sable dans lequel on plante des bougies, sont destinés à éclairer les opérations délicates. C'est alors une attente douloureuse et pleine d'émotion, que celle du moment où l'on voit descendre, glissant sur ses palans, le cadre suspendu qui apporte les blessés recueillis dans les compartiments supérieurs du navire. Dans les combats d'artillerie, surtout à grande distance, le nombre des hommes atteints n'est jamais très-considérable ; mais les blessures sont horribles, ce sont d'épouvantables mutilations, le plus souvent mortelles. L'un des premiers blessés qui furent envoyés dans la cale de la *Forte*, durant ce combat du 30 au 31 août, était un jeune matelot breton, nommé Auchamp : il venait d'avoir le bras gauche et la cuisse droite littéralement emportés par un boulet, au moment où il chargeait sa pièce. L'aspect des moignons, surtout à la cuisse, était effrayant; toutes les parties confondues et divisées à des

hauteurs inégales, les chairs excessivement mâchées; l'artère fémorale donnait cependant à la cuisse avec une certaine force, et l'on dut établir une compression directe, à l'aide du cachet chirurgical, puis du tourniquet, au triangle de Scarpa.

Les phénomènes de stupeur et de refroidissement, qui suivent d'ordinaire ces grandes mutilations par les boulets, furent excessivement marqués chez cet homme, qui, le teint livide, le pouls filiforme, n'accusait aucune douleur, ne proférait aucune parole et paraissait anéanti : il succomba, du reste, très-promptement, en moins d'une heure, et l'on dut se féliciter d'avoir renoncé tout de suite à l'amputer. Pour ces cas de mutilations énormes, en effet, l'amputation primitive, c'est-à-dire pratiquée dès les premières heures , est de règle dans les conditions ordinaires. D'après Larrey et les maîtres de l'art, elle constitue alors la seule chance de salut pour les blessés, en régularisant les moignons, substituant des plaies simples à leurs surfaces dilacérées et prévenant par suite les redoutables accidents consécutifs, comme la gangrène, le tétanos et les hémorrhagies secondaires qui compromettent si gravement l'existence. Mais les grandes opérations chirurgicales deviennent absolument contre-indiquées, lorsque la stupeur et la commotion, portées à leur comble, ne laissent aucun espoir de réaction, comme dans le cas de notre jeune matelot : il est de toute évidence, puisque ce malheureux succomba si promptement, sans qu'on ait rien fait, que nous l'eussions infailliblement vu mourir encore plus tôt, s'il eût été soumis à la double amputation, que semblait réclamer son état.

Les autres blessés avaient été atteints, les uns par des boulets à la fin de leur course, les autres par des éclats de bois qui s'étaient détachés de la muraille du bâtiment ou des mâts percés par les projectiles sur un grand nombre de points. Sept hommes avaient des *plaies contuses*, généralement assez graves, à la tête et aux membres ; les corps étrangers enlevés, on appliqua des pansements méthodiques qui furent imbibés d'eau froide pendant tout le jour, moyen excellent pour diminuer l'action du travail inflammatoire et pour prévenir l'étranglement qui peut se produire, surtout dans les régions bridées par de fortes aponévroses.

Nous avions en outre trois *fractures simples* de bras ou de jambe, qui furent immédiatement réduites et placées dans les appareils appropriés, que nous avions disposés à l'avance en très-grand nombre.

Le lendemain 1er septembre, les navires se réparent hors de la portée des forts : le *Virago* se dirige vers la baie de Tarinsky, au fond de la rade, où l'on inhume le corps de l'amiral anglais. Trois prisonniers sont ramenés par le vapeur : ce sont des Américains, déserteurs de navires baleiniers ; d'après les renseignements qu'ils communiquent, les commandants alliés décident en conseil de guerre de livrer une seconde attaque le 4 septembre et de la compléter par un débarquement nombreux, destiné à s'emparer d'une montagne qui leur a été représentée comme la clé de la place.

Cette journée du 4 septembre fut le dernier et le plus sanglant épisode de notre campagne : dès quatre heures du matin, le tambour appelait aux postes de combat, et l'on faisait passer sur le vapeur les troupes de débarquement composées de sept cent cinquante hommes des deux nations. Remorquées près de terre, les frégates s'embossaient cette fois à quatre encâblures (huit cents mètres) des deux batteries encore intactes, qui défendaient la plage où devait s'opérer le débarquement. Un feu terrible s'ouvrit des deux parts et continua avec la plus grande vivacité ; mais la lutte était inégale. Nos frégates avaient pour elles à la fois la supériorité du tir, du calibre et du nombre de leur artillerie : et après une héroïque résistance de trois quarts d'heure, les batteries russes, encombrées de cadavres, étaient démantelées, labourées de boulets et réduites au silence.

Les troupes purent alors être mises à terre sans obstacle et gravir sur trois côtés la pente très-escarpée de la montagne : les Russes en occupaient le haut et toutes les crêtes ; masqués par d'épais fourrés, ils ouvrirent un feu plongeant très-meurtrier sur les assaillants. Ceux-ci, quoique décimés dès le début, soutinrent longtemps la lutte et parvinrent même un instant, par une attaque très-énergique, à se rendre maîtres du sommet ; mais bientôt l'impossibilité de s'y maintenir devint évidente.

Nos pertes, déjà très-nombreuses, se multipliaient à chaque instant : le capitaine Parker des Marines anglais, et les lieutenants de vaisseau français Lefebvre-Lacave-Laplagne et Gicquel des Touches, les deux premiers, frappés de balles au front, le troisième, atteint au cœur, sont tombés morts sur divers points de la montagne.

Les Russes, recevant incessamment de nouveaux renforts de la ville, regagnent rapidement du terrain ; les commandants alliés font sonner la retraite ; ce mouvement s'opère lentement, et l'on regagne la plage en combattant.

Les frégates tirent à mitraille sur la montagne, pour empêcher les Russes d'approcher et d'inquiéter le retour des embarcations; toutefois cette opération est très-pénible, et nos canots, découverts et chargés de monde, ne peuvent regagner les bâtiments qu'après avoir été le point de mire d'une grêle de balles qui nous font éprouver de nouvelles pertes. La plus grande des chaloupes, transformée en ambulance et remplie de blessés, est au nombre des plus maltraitées : le lieutenant de vaisseau Bourasset, qui la commande, tombe raide mort, frappé par une balle qui entre par l'épaule droite et sort par le côté gauche, traversant toute la poitrine en écharpe ; au même instant l'un de nos infirmiers et trois hommes déjà blessés reçoivent des coups mortels ; enfin l'un des chirurgiens qui s'y trouvent aussi, M. Guérin-Méneville, de l'*Eurydice*, a le bras droit fracassé par une balle.

La *perte générale* de l'escadre combinée se monta, le 4 septembre, à deux cent trente et un hommes mis hors de combat, sur sept cent cinquante débarqués : c'était par conséquent plus d'un *tiers* qui avait été atteint, chiffre énorme, si on le rapproche de la statistique chirurgicale de certaines batailles rangées contemporaines, d'*Alma*, par exemple, où l'armée française qui mit en ligne cinquante mille hommes, n'en eut que mille trente-neuf, c'est-à-dire un *cinquantième* tués ou blessés.

Dans la division française, nos pertes se décomposaient ainsi :

Hommes laissés à terre, dix-neuf, dont deux officiers ; hommes tués à terre, dix-sept, dont un officier ; hommes blessés à terre,

soixante-quatorze, dont cinq officiers. — Total, cent dix, dont trente-six morts.

Les Anglais, plus maltraités encore, avaient une quarantaine de morts et quatre-vingt-un blessés, en tout cent vingt et un hommes hors de combat, sur lesquels un seul officier tué, mais plusieurs grièvement atteints.

NATURE ET CLASSEMENT DES BLESSURES.

Dues en grande partie au débarquement, les blessures pouvaient être divisées en quatre catégories :

1° *Blessures par les boulets.* — Dans le combat du matin contre les forts, plusieurs boulets avaient touché nos mâts et percé nos murailles; le pont de la *Forte* avait été semé d'éclats volumineux qui avaient blessé quelques hommes et fracturé le bras d'un sous-officier. Sur le *Président*, à l'une des pièces, une file entière, composée de cinq servants, avait été renversée et les hommes tués ou gravement mutilés.

Mais il n'y eut aucune particularité à signaler sur ces blessures, et nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit plus haut sur les lésions produites par les boulets : c'était toujours des plaies contuses graves, ou des déchirures étendues, dont quelques-unes demandèrent des restaurations longues et délicates : on nota constamment de la stupeur locale et de la commotion générale.

2° *Brûlures.* — Nous n'eûmes qu'un seul cas de brûlure ; mais, bien que borné au second degré, il fut très-grave et compromit les jours du blessé : c'était un aspirant de l'*Eurydice*, qui, en débarquant et sautant dans le fort russe, tomba sur un paquet de gargousses abandonné et qui fit explosion ; ce jeune officier, lancé à plusieurs pieds du sol, eut la face, le cou et les mains brûlés par la poudre. La réaction fut excessivement vive : on dut le saigner deux fois dans les premières vingt-quatre heures. Ces brûlures furent traitées par l'application du coton cardé, pendant les premiers jours, puis des compresses couvertes de liniment oléo-calcaire. La guérison fut complète au bout de six semaines; les cicatrices de la face furent peu vicieuses, et il n'y eut qu'une

légère rétraction aux mains qu'on avait eu la précaution de fixer à plat sur des palettes à digitations.

3° *Blessures par armes tranchantes et piquantes.* — Les blessures de ce genre furent excessivement rares : on s'était peu abordé; nous eûmes à observer toutefois des coups de baïonnettes chez trois de nos malades. Ces plaies, situées dans les parties molles du bras et de la cuisse, offraient une forme irrégulièrement ovale ou triangulaire. N'intéressant que la peau et les muscles, elles furent regardées comme des blessures légères; toutefois elles faisaient beaucoup souffrir, et deux d'entre elles devinrent le siége d'un gonflement considérable qui mit dans la nécessité de faire des débridements.

4° *Blessures produites par les balles.* — De toutes les blessures, celles produites par les balles devaient être, d'après la nature de l'engagement, et furent en effet de beaucoup les plus nombreuses : elles entraient pour les neuf dixièmes dans le total des blessures, et ce sont elles qui nous ont fourni le plus de sujets d'observation.

Les *projectiles* employés par les Russes avaient été des balles sphériques et d'un fort calibre; généralement elles avaient pénétré, suivant une direction uniforme, de haut en bas. Sur les hommes blessés dans la montagne, elles présentaient assez souvent deux trous, celui d'entrée plus petit, net et déprimé en entonnoir; celui de sortie plus large, à bords relevés et contus. A la fin de l'action, beaucoup ayant été tirées d'une grande distance avaient perdu un peu de leur force et n'avaient produit qu'une seule ouverture, restant dans les parties molles ou dans les cavités viscérales, ou bien se déviant sur les plans osseux courbes (crâne et côtes) et décrivant des trajets sous-cutanés. (Douze cas.)

Siége des blessures. — Toutes les régions du corps avaient été atteintes par les balles :

Tête. — Deux officiers avaient été tués raides, à terre, par des balles entrées par le front.

Nous reçûmes à bord un matelot qui ne mourut qu'au bout de douze heures et qui avait le pariétal gauche percé par une balle qui s'était logée vraisemblablement dans le cerveau. Un des offi-

ciers de l'*Eurydice* eut le *crâne* labouré par une blessure qui avait divisé le cuir chevelu et dénudé les os, de la bosse frontale au sommet de la tête; il guérit en quelques semaines, après avoir eu des symptômes de commotion très-prononcés : les pansements froids furent appliqués chez lui durant plusieurs jours.

Deux hommes présentèrent des blessures à la *face*, qui étaient effrayantes au premier abord, mais dont la gravité était plus apparente que réelle ; les os de la face, en effet, sont multiples, spongieux pour la plupart ; ils forment ou renferment des cavités, et les désordres qu'ils éprouvent ne se transmettent guère au-delà et ne produisent ordinairement pas la commotion du crâne et du cerveau. Mais il survient souvent comme complications le gonflement inflammatoire de toute la face et des hémorrhagies consécutives, provenant des branches nombreuses de l'artère maxillaire interne. Chez un de nos hommes, le nommé Hidel, le trou d'entrée de la balle se voyait à côté de l'aile gauche du nez, et cette dernière devait avoir pénétré dans les sinus de la face. La recherche étant fort douloureuse, on dut y renoncer ; les fosses nasales furent soigneusement tamponnées avec de la charpie mouillée d'eau froide, et le malade saigné deux fois. Le gonflement inflammatoire disparut très-promptement, et deux mois après la balle se faisait jour par un abcès, au-dessous de la région parotidienne droite.

Tronc. — Une trentaine de blessures avaient porté sur le *cou* et le *tronc*.

Le matelot Balade eut la base du cou traversée par une balle qui sortit après avoir traversé et lésé les cordons du plexus cervical ; il eut une hémorrhagie légère, mais des douleurs excessives, et les mouvements du bras abolis presque complètement pendant plus de trois mois.

A la *poitrine* un grand nombre de balles se dévièrent, comme je l'ai dit, et décrivirent des trajets courbes sous la peau ; cinq ou six traversèrent la poitrine, et dans tous ces cas les malades succombèrent plus ou moins rapidement de pneumonies consécutives : un seul, le nommé Toulec, chez lequel le poumon droit avait été traversé de part en part, survécut ; après avoir eu, le

premier jour, une hémorrhagie abondante et bulleuse, des crachements de sang rose et spumeux, il présenta rapidement les signes d'une pneumonie traumatique assez franche, mais qui guérit par les émissions sanguines et les soins ordinaires ; il conserva longtemps une plaie fistuleuse, par laquelle sortit à la fin une rondelle de toile provenant de sa chemise.

A l'*abdomen*, toutes les plaies sans exception furent mortelles ; le cas le plus notable fut celui du gabier Minhou, de la *Forte*. cet homme avait reçu une balle qui, entrée par la base du dos, était parvenue à travers tout le bassin au côté opposé, où elle se sentait à travers la peau du ventre et le péritoine. Les douleurs étaient intolérables dans tout l'abdomen et la vessie, sur laquelle pesait le corps étranger ; un épanchement énorme devait s'être fait dans le ventre : toutefois cet homme, doué d'une force athlétique, résista plus de quinze heures : il s'était refusé constamment à l'extraction de la balle, qui aurait pu le soulager, mais non le sauver.

Un matelot de l'*Obligado* présenta le cas assez rare d'une balle qui traversa la verge et l'*urètre*. Cette lésion donna lieu à plusieurs petites hémorrhagies consécutives qui cédèrent à la compression directe, et la cicatrisation se fit parfaitement sur une sonde qui fut entretenue à demeure dans le canal.

Les autres balles avaient atteint les *membres*, et les blessures étaient de trois catégories. Dans un petit nombre de cas, les plus favorables, les projectiles s'étaient logés dans l'épaisseur des membres, sans léser ni organes ni vaisseaux importants : dans ces cas, elles furent enlevées, quand l'extraction put se faire avec facilité, directement ou par les contre-ouvertures ; dans le cas contraire, elles furent laissées dans les tissus, où elles se firent des loges isolées (deux cas).

Chez six autres, les balles sortirent, après avoir traversé les membres ; dans quatre cas, il n'y eut aucun désordre grave, et les deux ouvertures marchèrent à la guérison, comme des plaies simples ; mais deux de ces blessés succombèrent au tétanos.

La principale artère du membre fut divisée dans deux cas, et l'on eut à pratiquer la *ligature de l'artère Brachiale* au pli du

bras, sur l'*Obligado*, et de la *Fémorale* à bord de l'*Eurydice*. La première de ces opérations réussit pleinement; mais il fallut recommencer la deuxième; le défaut de plasticité du sang, par suite d'un commencement de scorbut, compromit son succès, et l'obstruction du vaisseau n'était pas encore opérée, quand tomba la ligature, forcément appliquée très-haut. Dans ce cas on dut recourir à la ligature de l'Iliaque externe qui fut heureuse, et après laquelle la circulation se rétablit, assez lentement toutefois. (Deuxième maître canonnier, Ségalen, de l'*Eurydice*.)

Enfin, dans une dernière catégorie, les balles en traversant les membres ou les extrémités, y avaient déterminé des *fractures comminutives* des os simples ou multiples : nous eûmes sept cas de ce genre, trois fort graves notamment, au poignet et à l'avant-bras, avec broiement du carpe et de l'extrémité inférieure du radius (chez les matelots Guillemot, Kernéis et Dubos), auxquels il faut ajouter notre collègue Guérin, qui avait, au niveau de l'articulation du coude, le cubitus et le radius fracassés. Les Anglais avaient de même deux officiers, les lieutenants Howard et Palmer, atteints de fractures comminutives de l'humérus.

C'est dans tous ces cas que furent appliquées les *irrigations froides et continues*. On se proposa par ce moyen d'épargner les *amputations*, qu'il était jadis de précepte absolu de pratiquer sur tous les membres dont l'os principal était fracturé comminutivement.

Le succès fut complet chez tous les blessés énoncés ci-dessus, et les résultats firent le plus grand honneur à la *chirurgie conservatrice*.

Sous l'influence des affusions froides, prolongées pendant un espace de un à deux mois, on vit la douleur, toujours très-vive dans ces lésions, diminuer rapidement; les plaies très-irrégulières d'abord, devenir fort belles; les escharres tomber très-vite; les esquilles, très-nombreuses, se détacher sans accident, et la cicatrisation marcher d'une manière remarquable.

Ces irrigations se faisaient, autant que possible, à l'aide d'une éponge avec laquelle on mouillait très-souvent les pièces d'appareil recouvrant les blessures. L'eau douce à la température du

milieu ambiant fut exclusivement employée, tant que la cicatrisation ne fut pas complète. Mais on éprouva, quand les plaies étaient fermées et les fractures consolidées, que l'eau de mer offrait de grands avantages pour résoudre l'engorgement consécutif et rétablir par sa tonicité les mouvements altérés ou perdus.

C'est avec ce grand nombre de blessés que nous reprîmes la mer le 7 septembre, quittant le Kamstchatka : le même jour, à peine sortie de la rade de Pétropaulowsky, l'escadre anglo-française capturait deux transports de guerre russes : le *Sitka* et l'*Anadir*, chargés de munitions et de troupes pour la place. Les équipages et les soldats, faits prisonniers sur ces navires, furent répartis sur nos bâtiments et vinrent encore augmenter l'encombrement de nos batteries déjà remplies de blessés.

La traversée se fit péniblement, avec de très-grosses mers et par une température extrêmement froide et humide : le thermomètre fut constamment au-dessous de zéro, et les variations atmosphériques étaient continuelles.

Dans ces conditions défavorables nous vîmes bientôt se développer chez plusieurs de nos blessés deux complications funestes : le *scorbut* et le *tétanos* qui nous enlevèrent cinq ou six hommes, et contre lesquels nous employâmes avec quelque avantage, dans le premier cas, les pansements vineux et la poudre de charbon associée au quinquina et au camphre, sur les plaies devenues grisâtres ; les opiacés, les frictions mercurielles et le chloroforme à haute dose nous donnèrent quelques bons résultats contre la seconde affection.

Trente-cinq jours après, nous arrivions à *San-Francisco*, en *Californie* : sur soixante-dix malades soumis à nos soins, la division française en avait perdu huit à dix.

Telles sont les observations que m'a fourni l'occasion de recueillir cette campagne si pénible et si meurtrière. On me reprochera peut-être d'avoir un peu dépassé mon rôle d'historien médical ; mais il m'était bien difficile de ne pas entrer dans quelques détails et de refouler tous les souvenirs, vivants encore dans ma

mémoire, au sujet d'une affaire où j'avais pris tout au long une part obscure, mais active et dévouée.

D'ailleurs, au milieu des grands événements qui attachaient alors tous les regards sur la Baltique et la mer Noire, cet épisode lointain qui, à l'autre bout du monde, précéda de quelques semaines la bataille d'Alma, est demeuré assez mal connu et sévèrement jugé ; bien qu'il faille l'avouer comme un insuccès, presque le seul d'ailleurs de toute la lutte des alliés contre la Russie, ce fut un revers honorable, du moins, et l'expédition du Kamstchatka mérite d'être réhabilitée tant par les efforts qui la signalèrent et les difficultés de tout genre qu'elle rencontra, que par tout le sang généreux dont fut marqué son dénouement.

ÉTUDE ANATOMIQUE SUR LES CARACTÈRES DIFFÉRENTIELS DE LA CONFORMATION CRANIENNE CHEZ LES LAPONS ET LES ESQUIMAUX ;

Par M. le docteur GUÉRAULT.

Séance du 17 décembre 1859.

Parmi les précieuses collections qui furent exposées l'année dernière au Palais-Royal, au retour de l'expédition scientifique de S. A. I. le Prince Napoléon dans les mers du Nord, la science ethnographique n'était pas la moins honorablement représentée : à côté d'un assez grand nombre de photographies et de moulages destinés à reproduire d'ensemble le type général et la physionomie, si mal connus, des races humaines qui habitent l'Islande et surtout le Groënland, on voyait figurer, recueillie par nos soins, une série de huit à dix crânes, de différents âges, et parfaitement conservés, dont six ou sept d'Esquimaux et les autres de Lapons. Nous nous étions procuré les premiers dans les établissements danois de la côte occidentale du Groëland, visités par notre expédition, à Godthaab, Frédérickshaab, Arh-

suk-Fiord (1) et Fishernœss; les seconds nous avaient été donnés en Suède par le célèbre anatomiste Retzius et provenaient des salles d'ethnographie du magnifique musée Carolin (2), qu'il dirige à Stockholm.

Dans ce travail dont la nouveauté du sujet nous fera peut-être pardonner l'aridité des détails techniques, nous nous sommes proposé d'examiner et de décrire comparativement ces deux ordres de crânes qui manquaient encore à nos collections et qui sont allés enrichir la belle galerie anthropologique, dont M. le professeur Serres a récemment doté le Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Il nous a semblé que ce rapprochement et cette étude en parallèle offraient quelque intérêt et pourraient faire ressortir les différences crâniologiques importantes qui existent entre les deux races, distinctes en réalité, quoiqu'on les range habituellement, et d'après des ressemblances fondées d'ailleurs, dans une même famille, à laquelle on a donné le nom de *tige hyperboréenne* (Bory de Saint-Vincent), et qui est une subdivision de la grande *race mongolique*. Nous allons montrer que la *forme globulaire* et la *disposition* dite *pyramidale*, qui, par leur réunion, donnent aux crânes de cette race leur véritable cachet ethnologique, se trouvent séparées chez le Lapon et l'Esquimau, et viennent isolément constituer leur principal caractère différentiel.

I. Les têtes de Lapons nous présentent des crânes arrondis, courts et déprimés, dans lesquels ont remarque tout de suite l'extrême rétrécissement du front, contrastant avec un dévelop-

(1) C'est dans l'important gîte métallifère d'Evigtok, situé dans le fiord ou golfe d'Arksuk, que nous vîmes en exploitation une riche mine de *cryolithe* minéral composé de fluorures de sodium et d'aluminium, et qu'on n'a trouvé jusqu'ici que dans une seule localité de l'Oural. La cryolithe, qui contient 13 pour 100 d'aluminium, se prête immédiatement au traitement par le sodium et présente des facilités particulières pour l'extraction du nouveau métal dont l'industrie se préoccupe aujourd'hui à si juste titre. Les échantillons rapportés par notre compatriote, M. l'ingénieur de Chancourtois, minéralogiste de l'expédition, furent au retour soumis à l'expérience, et l'on voyait au musée du Palais-Royal un beau lingot d'aluminium, obtenu devant le Prince Napoléon, dans l'usine de M. Laveyssière, à Rouen.

(2) Du nom du roi Charles-Jean XIV (Bernadotte).

pement considérable des régions temporo-pariétales : c'est ce dernier caractère qui a fait donner le nom de *globuleuse* à cette forme de têtes qui appartient également aux Turcs modernes et qui peut s'expliquer chez eux par des croisements avec la race mongole à diverses époques, et notamment à celle de Gengis-khan, d'après M. Desmoulins (1).

Blumenbach, qui eut à sa disposition un seul crâne de Lapon, a noté avec soin cette particularité, et il note comme caractère principal : « Crâne très-grand en proportion de la stature; « extérieur rappelant beaucoup dans l'ensemble la forme mongo- « lique; *régions temporales presque globuleuses.* » (5e *Décade de la collection des crânes des diverses nations,* page 14.)

Nous verrons plus loin que l'Esquimau présente au contraire le type assez parfait de ce que l'on apppelle la forme pyramidale.

Si nous mesurons, dans le crâne lapon, la circonférence passant par la protubérance occipitale externe et les arcades sourcilières jusqu'à la bosse nasale, nous trouvons seulement 0m 50, c'est-à-dire 5 centimètres au-dessous de la moyenne dans les crânes d'Européens.

Le vertex est assez élevé, sans être proéminent; les bosses temporo-pariétales excessivement bombées et portées un peu en avant; les apophyses mastoïdes petites; les insertions musculaires faiblement marquées; l'occiput tronqué en arrière, comme l'a noté Retzius (2); la tubérosité occipitale courte, située au bord inférieur de la région du même nom, et un peu comprimée sur les côtés; le trou occipital, elliptique, long d'environ 0m 035 sur 0m 031 de large.

La face postérieure de ces crânes offre, suivant la juste remarque de Retzius, la forme d'un carré à angles arrondis, les deux supérieurs formés par les bosses occipitales; les deux inférieurs, par les apophyses mastoïdes; et la base occipitale du crâne, qui est inférieure chez l'Européen, est postérieure chez le Lapon.

(1) Desmoulins. *Histoire naturelle des races humaines,* 1836.
(2) Retzius. *De la forme du crâne des habitants du Nord.*

Les arcades zygomatiques sont grêles et très-proéminentes, ce qui explique l'élargissement prodigieux des pommettes et de la face, et la prédominance du diamètre transverse sur le diamètre vertical du visage. Les fosses temporales sont très-peu profondes : peut-être est-il permis d'attribuer cette indécision des reliefs et cette faiblesse des points destinés à l'insertion des muscles de la mastication, au régime presque exclusivement icthyophagique du Lapon ; car nous verrons la disposition contraire et le développement très-notable des mêmes partie chez l'Esquimau, qui se nourrit principalement de la chair coriace du phoque.

Les trous auditifs sont situés en arrière de l'axe longitudinal de la tête, par rapport auquel ils sont placés en avant chez l'Européen.

Nous mentionnerons, à propos des cavités orbitaires à peu près arrondies et dont la largeur (0^m 039) et la hauteur (0^m 033) diffèrent peu, la légère inclinaison en bas et en-dehors de leurs angles externes. C'est l'obliquité inverse, en-dehors et en haut, de l'angle externe des paupières qui constitue la disposition (propre à tous les Mongols) à laquelle on a donné le nom d'*yeux chinois*, et qui ne tient certainement pas à l'obliquité de l'ouverture orbitaire, mais plutôt, suivant certains voyageurs, à l'habitude qu'on retrouve chez beaucoup de ces peuples de se relever fortement les cheveux et de tendre ainsi en arrière et en haut la peau du front et des tempes.

La cloison inter-orbitaire est extraordinairement épaisse chez le Lapon : elle mesure 0^m 032, c'est-à-dire plus de la moitié de ce qui existe dans le crâne de l'Esquimau, comme nous le verrons tout-à-l'heure. Cette épaisseur de la cloison diminue d'autant les orbites et donne assez exactement la différence qui existe entre les deux têtes.

Nous devons signaler encore la projection en avant des apophyses montantes des maxillaires supérieurs et celle de leurs dents, ainsi que la largeur des os du nez, qui sont articulés sous un angle assez aigu ; nous pouvons ainsi nous rendre compte de la face élargie et très-courte du Lapon, avec ses yeux ronds et

bridés, ses pommettes très écartées et son nez large et retroussé, à demi-noyé entre ses joues saillantes.

Quelques ethnographes, et Prichard, entre autres, rangent les Lapons avec les Finnois dans la même famille, les regardant comme une race aborigène. Mais le professeur Retzius, qui a étudié avec grand soin la question et qui a réuni un très-grand nombre de crânes lapons et finnois, dans sa collection du musée Carolin, le professeur Retzius repousse ce rapprochement, en se fondant sur les différences essentielles que présentent ces deux peuples, au point de vue de la forme de leurs crânes, comme sous le rapport de leur caractère national. Les Finnois, dit-il, ainsi que les Slaves, sont venus des contrées caucasiques; les Lapons, aussi loin que la tradition et l'histoire peuvent les suivre, ont habité le Nord, dont ils paraissent aborigènes.

Les Lapons ne peuvent-ils donc pas être rattachés à la race *ugorienne* ou *ugrienne*, qui paraît avoir précédé en Europe les Germains et les Slaves, par lesquels furent conquis et peuplés tous les pays scandinaves? C'est encore une question difficile à résoudre. Généralement toutes ces races primitives n'ont pas tardé à disparaître, à s'absorber dans la race conquérante, soit qu'elles aient été anéanties par les armes, soit qu'elles-mêmes elles se soient épuisées par les vices et les maladies apportés par les vainqueurs.

Nous croyons toutefois, avec les auteurs contemporains, qu'il faut continuer à ranger les Lapons parmi ces races humaines si nombreuses, disséminées sur une si grande étendue, qui peuplent les plaines de la Sibérie (Samoyèdes ou mangeurs de saumon), s'étendent de la Russie à la Chine, habitent aussi le nord de l'Amérique (Kamstchadales et Esquimaux du Labrador) et qui, avec les Esquimaux du détroit de Davis et du Groënland, proviendraient d'une seule et même tige primordiale.

Tous ces peuples, toutes ces hordes « rabougries au voisinage des pôles, » suivant l'expression de Bérard, pasteurs dans les plaines, icthyophages ou mangeurs de chaire crue (1) dans les

(1) Suivant le P. Charlevoix, le nom d'Eskimaux signifierait mangeurs de chair crue.

pays glacés, tous appartiennent originairement à la grande race Tartare, — Rongouse ou Mongole, — qui comprend aussi les Chinois, les Japonais et même les Malais.

Seulement on trouverait dans quelques familles particulières la prédominance d'un des traits génériques, tantôt la forme globuleuse comme chez le Lapon, tantôt la disposition pyramidale comme chez l'Esquimau.

A cela près, ce sont toujours, chez tous ces peuples d'origine commune, les mêmes grands traits généraux : largeur de la face, obliquité des paupières, épaisseur de la cloison inter-orbitaire, écartement des pommettes et dépression du visage, caractères qui appartiennent aussi bien aux Lapons qu'aux Samoyèdes, Kamstchadales et Esquimaux, et que nous avons observés également sur des crânes de Chinois et de Mantchoux.

Cette manière de voir se rapproche d'ailleurs de l'opinion de Blumenbach, qui considère les Lapons comme *parents des Mongols* et les appelle *gentes brachycephalæ et prognathæ*.

II. La tête de l'Esquimau est très remarquable : elle appartient évidemment aux crânes appelés *pyramidaux*, ceux que les angles de Camper et de Daubenton ne peuvent apprécier. On donne ce nom de pyramidaux aux crânes de cette espèce, parce que, vus de face, ils présentent la forme d'un losange; l'une des extrémités du losange correspondant au menton, l'autre au sommet de la tête; les deux côtés supérieurs du losange s'étendant des apophyses zygomatiques au vertex; les inférieurs, des mêmes apophyses au menton.

La circonférence du crâne esquimau, pris pour type, mesurée au-dessus de la protubérance occipitale et de la bosse nasale, n'est que de 0m 52, à peu près comme celle du Lapon.

Sa forme générale représente un ovale allongé d'arrière en avant et surtout de haut en bas.

Mesuré extérieurement et passant sur le sommet du vertex, le grand diamètre est en moyenne de 0m 20, et le diamètre transverse de 0m 14, pris d'une apophyse molaire à l'autre.

La largeur du front est de 0m 09 à 0m 10, entre les saillies très prononcées, que forment les crêtes du frontal, qui limitent en

haut et en avant les fosses temporales et donnent insertion à des muscles crotaphytes puissamment développés.

Le grand trou occipital est ovalaire et donne 0^m 042 pour son diamètre antéro-postérieur, et seulement 0^m 032 pour le diamètre transverse.

Cette tête, étant placée sur un même plan que le crâne globuleux d'un Lapon, le vertex dépasse celui du Lapon d'au moins 0^m 025.

Pour apprécier convenablement cette forme pyramidale, il faut, le crâne reposant sur sa base, mener deux lignes en arrière de l'arcade zygomatique et près du trou auditif de chaque côté, tangentes à la suture écailleuse. Ces deux lignes s'inclinent l'une vers l'autre, et modérément prolongées, viendraient se réunir à 0^m 08 au-dessus de la suture sagittale.

Dans le crâne du Lapon, comme dans celui de tous les Européens et même de la plupart des branches de la race Mongolique, ces deux lignes restent parallèles ou même sont déjetées en-dehors, à cause de la convexité des pariétaux et du développement des bosses temporo-pariétales.

La face est remarquablement large et aplatie : le maxillaire supérieur, si nous le comparons à celui du Lapon, présente une plus grande hauteur : ainsi, de l'orifice antérieur des fosses nasales à celui de l'alvéole de la seconde incisive, il y a 0^m 019, tandis que nous n'en trouvons que 0^m 012 chez le Lapon.

Le bord alvéolaire présente à considérer une courbure prononcée, à convexité antérieure, rappelant la disposition globuleuse signalée par Blumenbach chez un Chinois (*notabile subglobosà rotunditate partis alveolaris maxillæ superioris. — Decades gentium*).

Les orbites sont moins inclinés en-dehors et en bas et sont évidemment plus grands que chez le Lapon : dans leur diamètre transverse, ils offrent 0^m 05, au lieu de 0^m 04 ; dans le diamètre vertical, 0^m 049 au lieu de 0^m 042.

Les apophyses zygomatiques sont très fortes et très déjetées en-dehors, ainsi que les os molaires eux-mêmes, dont la face externe est très-oblique en bas et surtout en-dehors, d'où résulte l'aug-

mentation de la largeur de la face et la saillie si notable des pommettes : les angles extrêmes de ces dernières sont séparés par une distance de 0m 15, en passant au-devant de l'ouverture antérieure des fosses nasales.

Les fosses temporales sont beaucoup plus profondes : d'où la déduction de puissances musculaires plus actives, opinion confirmée par les saillies plus marquées sur les faces interne et externe des branches du maxillaire inférieur, pour l'insertion des masséters et ptérygoïdiens internes.

La branche ascendante de la mâchoire inférieure est basse, et le menton légèrement arrondi. La distance d'un angle du maxillaire à l'autre est de 0m 11 ; celle du bord inférieur du menton, au rebord alvéolaire, de 0m 031.

Nous avons déjà signalé la largeur et la profondeur plus grandes des orbites : elles tiennent en grande partie au peu d'épaisseur de la cloison inter-orbitaire, qui n'a ici que 0m 015, quand elle en offre chez le Lapon 0m 032.

Les apophyses montantes sont étroites; les os du nez n'ont que 0m003 de largeur et sont un peu surbaissés.

On peut se faire une idée assez exacte de la face de l'Esquimau par sa largeur, son front étroit, son vertex proéminent, son nez court et aplati, et aussi la saillie considérable des os maxillaires qui le rapproche à un léger degré, il est vrai, des races *prognathes* de Prichard, races à angle facial très aigu, quelquefois nommées *races à museau.*

Toutes les têtes d'Esquimaux, que nous avons étudiées sont celles d'individus qui ayant atteint l'âge fait, la première moitié de la vie : nous avons noté sur toutes que les sutures sagittale et fronto-pariétale étaient presque complètement disparues.

M. Gratiolay, du Muséum, a fait récemment remarquer (*Mémoires de l'Académie des Sciences,* 1856), que, chez les nègres africains et les Alfourous de la Nouvelle-Guinée, *le crâne se ferme d'abord en avant,* tandis que c'est le contraire dans la race caucasique.

L'Esquimau se rapprocherait donc des misérables peuplades de l'Australie et de la Guinée, sous ce rapport : « Cette durée

d'une des conditions organiques de l'enfance, dans la race caucasique, ne serait-elle pas liée, dit M. Gratiolay, à la perfectibilité, presque indéfinie, de l'intelligence dans les hommes de cette race privilégiée chez lesquels le cerveau doit demeurer capable d'un accroissement lent, mais continu et durable. »

Chez les Esquimaux l'ossification est précoce et les sutures peu compliquées; les dentelures sont rares et peu profondes. Le crâne est très-léger et en général assez mince, surtout dans la région occipitale, qui est plutôt inférieure que postérieure. Toutefois ce caractère de l'amincissement de la région occipitale ne nous a pas paru avoir toute l'importance que lui a attribuée Blumenbach, et nous pensons, avec Bérard, qu'on doit renoncer à faire un caractère de race de cette particularité.

On a dit que l'ossification était d'autant plus rapide, que la boite crânienne était plus lourde et plus épaisse : l'Esquimau forme donc à cette règle une exception, confirmée par les observations de Retzius sur des crânes dont il avait l'âge précis, et par celles faites récemment en Danemark sur des Esquimaux qui y sont morts.

Examinée de face, la tête affecte une forme exactement losangique, avec un angle inférieur un peu arrondi, correspondant au menton.

Vues de profil, les éminences molaires sont presque sur le même plan que les incisives supérieures qui les débordent néanmoins.

Les dents sont verticales, et par le rapprochement des mâchoires, se mettent en contact dans toute l'étendue des arcades dentaires. Les incisives se correspondent exactement et ne peuvent, comme chez l'Européen, agir à la manière de ciseaux : de là l'aplatissement de leur couronne et la forme qu'elles présentent et qui permet de les comparer aux petites molaires.

Cette remarquable disposition se retrouve dans les têtes des momies égyptiennes et tient, nous le pensons du moins, à la même cause purement anatomique, et non au genre d'alimentation qui peut y contribuer sans doute, mais ne saurait seul la déterminer, comme le croit Blumenbach.

Le savant ethnologiste de Goëttingue avait entrevu, en effet, cette curieuse particularité des incisives : il fait remarquer, mais sans s'y arrêter, que sur les crânes d'Esquimaux Labradoriens et Groënlandais venus en sa possession, la plus grande partie de la couronne des dents est uniformément usée et raccourcie, et il ajoute que c'est à cause de la nourriture crue et animale (*victûs crudi et durioris causâ*). Du reste, ce caractère important, qu'il ne faut pas, suivant nous, attribuer exclusivement à cette cause, et que nous avons pris soin de constater sur place chez un certain nombre d'Esquimaux vivants, est représenté d'une manière bien évidente sur les deux dessins de crânes groënlandais de l'Atlas de Blumenbach : deux incisives, presque transformées en molaires, sont visibles au maxillaire inférieur sur le crâne de l'homme; trois autres, deux à la mâchoire supérieure, une à l'inférieure, sur la tête de femme (crânes d'Esquimaux de Godthaab, 10e *Décade de la collection des crânes des diverses nations*, planches 36 et 37).

Signalons enfin, avant de terminer, que les condyles des maxillaires inférieurs sont notablement élargis transversalement, et que les cavités glénoïdes sont plus superficielles et moins excavées qu'elles ne le sont chez l'Européen.

Nous trouvons, en résumé, dans les Esquimaux, les principaux caractères distinctifs de la race mongolique : le crâne présente seulement au plus haut degré, en opposition à la forme globuleuse du Lapon, la disposition pyramidale qu'il partage avec un certain nombre de peuples de l'Asie, et de plus une élongation en arrière et l'amincissement de la région occipitale.

On rattache généralement, et nous venons de voir que c'est avec raison, les Esquimaux à la race mongolique : quelques anthropologistes ont voulu, toutefois, les relier aux races américaines ; mais trop de différence les en séparent, et cette opinion doit être rejetée, malgré les analogies signalées par M. du Ponceau dans les constructions grammaticales de la langue des Esquimaux et de celles des Chipeways et des Algonquins, principales familles des Américains du Nord.

Enfin l'on a voulu encore y voir une race primordiale, abori-

gène, et c'est en partie avec les Esquimaux, les Boschismans des environs du Cap et les Botocudos des frontières méridionales du Brésil, que Bory de Saint-Vincent et plusieurs naturalistes ont prétendu constituer un degré inférieur à la race adamique, pour y placer ces peuplades en-dehors des classifications ordinaires.

Mais cette hypothèse ne repose ni sur une infériorité intellectuelle, ni sur des différences anthropologiques, qui puissent la soutenir; et rien n'autorise à retrancher ainsi de la grande famille humaine, une race, comme celle des Esquimaux, qui n'occupe pas moins de deux mille lieues de côtes, depuis le détroit de Davis et le Groënland jusqu'au Kamstchatka et à la mer de Behring, et, dans toute cette immense étendue, conserve incontestablement, sous quelques déviations reconnues, un type fondamental et primitif, celui des nations mongoliques.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LES DEUX MÉMOIRES CI-DESSUS;

Par M. le docteur Mounoux.

Séance du 3 février 1860.

Des deux mémoires que notre jeune confrère, M. le docteur H. Guérault, a présentés à la Société et qui lui ont valu en grande partie l'honneur de lui appartenir, celui par lequel nous commencerons le compte-rendu dont votre section de médecine a bien voulu nous charger, sa relation chirurgicale de l'attaque de Petropaulowski au Kamstchatka se compose de deux parties non séparées, il est vrai, mais cependant bien distinctes; une tout-à-fait historique et une seconde entièrement chirurgicale.

La première, qui sert d'introduction à l'autre, n'étant guère qu'un extrait approprié par l'auteur à son sujet, qu'une sorte de précis de l'article relatif à la même affaire qui a été publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, votre section a pensé qu'elle pouvait ne pas s'y arrêter.

La seconde, très intéressante au point de vue si important de la thérapeutique, a dû, au contraire, fixer son attention. Tous les praticiens la liront avec plaisir, nous en sommes persuadés, et beaucoup peut-être ne l'auront pas fait sans quelque profit.

Il en ressort, en effet, entre autres enseignements pratiques, ce qu'on savait depuis longtemps, sans doute, mais qui sera devenu plus évident encore, que, dans le traitement des plaies qui ont une certaine gravité, les affusions continuelles d'eau froide si justement recommandées par Percy dans son excellent article sur l'usage chirurgical de l'eau (*Dictionnaire des Sciences médicales*, tome 10, page 469), sont extrêmement avantageuses, qu'elles modèrent puissamment l'inflammation et qu'elles en préviennent les dangereuses et souvent funestes conséquences. L'auteur les a vues employer et les a employées lui-même avec le plus grand succès, non pas seulement dans certains cas, ni sur quelques individus, mais chez la plupart des nombreux blessés des deux escadres, car l'affaire de Petropaulowski a été très-meurtrière. Des 750 hommes, moitié Anglais, moitié Français, qui y ont pris part, 231, chiffre énorme, ont été mis hors de combat.

C'est surtout dans les blessures avec fracture comminutive des os simples ou multiples que l'efficacité de ces affusions se montre incontestable. Sept blessés de notre escadre qui se trouvaient dans ce fâcheux état et auxquels notre confrère a donné ses soins ont guéri parfaitement tous les sept, sans qu'on ait fait autre chose, pendant un ou deux mois, que d'arroser souvent, que de tenir continuellement imbibées d'eau froide les pièces de l'appareil, et nos alliés n'ont pas été moins heureux que nous. Deux de leurs officiers atteints de fractures comminutives de l'humérus ont aussi conservé leur bras, ont complètement guéri par l'emploi soutenu de ces irrigations.

Sous l'influence des affusions froides et prolongées, dit l'auteur, on voit la douleur, toujours très-vive dans ces lésions, diminuer rapidement ; les plaies, très-irrégulières d'abord, devenir fort belles ; les escharres tomber très vite ; les esquilles très nombreuses se détacher sans accident, et la cicatrisation marcher

d'une manière remarquable. Ces beaux résultats, nous le pensons comme M. H. Guérault, font le plus grand honneur à la chirurgie conservatrice. Ainsi l'amputation qui autrefois était de précepte dans ces cas extrêmement graves, n'est plus aujourd'hui de rigueur, et à beaucoup près, grâce surtout à cette excellente méthode.

Ces affusions, non plus d'eau douce, mais d'eau de mer, ont eu encore des avantages bien marqués après la cicatrisation des fractures et l'entière circatrisation des plaies. L'engorgement souvent de longue durée et quelquefois assez considérable qu'elles laissent à leur suite s'est dissipé plus tôt, les mouvements altérés, ceux-mêmes qui semblaient perdus, se sont rétablis plus promptement.

M. Guérault dit, en parlant des blessures produites par des balles et qui ont fait les neuf-dixièmes de celles qu'il a observées, que le trou d'entrée de ces projectiles est petit, net et déprimé en forme d'entonnoir, et que celui de sortie est plus large, à bords relevés et contus. Nous ajouterons que cela est vrai le plus souvent, mais non pas constamment, qu'on l'observe toujours quand le coup est parti d'assez loin, mais que le contraire a lieu quand il a été reçu de près, le trou d'entrée étant alors plus large que celui de sortie, et cette remarque, ne déplaira point à notre confrère, s'il veut bien considérer avec nous qu'il pourrait être fort important de savoir, dans un cas de médecine légale, si, par exemple, le meurtrier a tiré de près ou de loin, ou à quelle distance à peu près il était de sa victime.

Dans le second de ses deux mémoires, qui nous paraît appartenir beaucoup plus à l'ethnographie qu'à l'anatomie proprement dite ou classique, M. Guérault fait connaître les curieuses différences qu'il a remarquées en examinant comparativement la forme du crâne chez les Lapons et les Esquimaux.

L'idée de cette utile et intéressante étude n'était encore venue à personne. L'auteur pense que ceux qui ne voient dans ces peuples qu'une seule et même race d'hommes ne les ont pas suffisamment étudiés ; que s'il existe de puissantes raisons pour les

réunir, il en est de très-fortes aussi qui s'y opposent; que les Lapons et les Esquimaux diffèrent entre eux plus encore qu'ils ne se ressemblent, et qu'on doit les considérer comme deux races réelles et bien caractérisées.

Ces deux races ont du reste une origine commune. C'est du moins l'opinion de notre confrère et celle aussi des ethnographes les plus modernes.

Comme eux, il les rapporte à la grande race mongolique qui, à travers ses déviations, serait toujours reconnaissable à ses traits généraux ou fondamentaux, c'est-à-dire à la largeur de la face, à l'obliquité des paupières, à l'épaisseur de la cloison inter-orbitaire, à l'écartement des pommettes, à la dépression du visage; caractères auxquels il faudrait ajouter la forme globulaire ou pyramidale du crâne, avec cette remarque importante que, d'une part, ces formes se sont introduites dans la race caucasique par le croisement très-probable, à leur point de contact, de ces deux grandes races humaines, et de l'autre qu'elles se montrent séparées et sans altération, la première chez les Lapons et la seconde chez les Esquimaux, qui par là se trouveraient nettement distingués entre eux.

C'est de l'examen et de la comparaison de ces deux formes que se compose essentiellement le mémoire de notre confrère.

Les différences assez nombreuses qu'elles lui ont présentées auront, aux yeux de la science, un incontestable mérite, celui d'avoir été observées sur des pièces parfaitement authentiques et très-bien conservées; sur des crânes qu'il a rapportés d'un voyage qu'il a eu l'avantage de faire dans les mers du Nord, à bord d'un des vaisseaux de l'expédition scientifique du Prince Napoléon, et qui proviennent les uns des établissements danois de la côte occidentale du Groënland, peuplés, comme on sait, d'Esquimaux, et les autres de Stockholm, nous voulons dire des riches collections ethnographiques du musée royal de Suède.

Ces pièces qui manquaient en France et que notre confrère a généreusement abandonnées à M. le professeur Serres, dont la belle galerie anthropologique fait aujourd'hui partie du Muséum

d'histoire naturelle de Paris, pourront servir aux savants que le sujet intéresserait soit à vérifier ses assertions, soit à étendre encore le cercle de ses observations.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR L'OUVRAGE DE M. CROLLALANZA, INTITULÉ : *Origine e gesta di Giovanna Darco;*

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 26 *mai* 1860.

Un de nos membres correspondants étrangers, M. Crollalanza da Fermo, résidant dans les Etats pontificaux, professeur et auteur de plusieurs ouvrages historiques et littéraires, nous a fait hommage, Messieurs, d'un livre intitulé : *Origine e gesta di Giovanna Darco.* Vous avez demandé sur ce travail, à la section des Belles-Lettres, un rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui en son nom.

La section dont je suis le rapporteur, Messieurs, n'a pas cru nécessaire de vous donner l'analyse d'une vie de Jeanne d'Arc dont tous les traits vous sont connus ; mais elle a rencontré dans l'ouvrage du professeur italien une opinion tout à fait neuve qu'elle se propose de discuter.

M. Crollalanza voudrait établir que Jeanne d'Arc est d'origine italienne et de noble extraction. Il tire ses preuves : 1° d'une chronique manuscrite ; 2° de deux épitaphes : l'une française, l'autre italienne ; 3° d'une généalogie. Examinons la valeur de ces documents.

La chronique manuscrite qu'invoque M. Crollalanza est très-ancienne, dit-il. Elle se trouve entre les mains du marquis Philippe Rinaldi, de Bologne, dont la femme était le dernier rejeton de la branche bolonaise de l'illustre famille Ghisilieri. Cette chronique dit que la libératrice d'Orléans et de la France était

fille de Ferrante Ghisilieri, qui émigra de Bologne sa patrie, en 1401, alors que Jean Bentivoglio usurpa le pouvoir à Bologne et se constitua le chef de la cité. Ferrante Ghisilieri se rendit en France, et pendant qu'il vivait exilé avec Bartolomea Ludovisi, sa femme, il lui naquit un enfant qui fut la fameuse Pucelle d'Orléans.

Mais de quelle autorité peut être le témoignage d'un chroniqueur étranger, inconnu, contre l'assertion de tous les historiens qui font naître Jeanne d'Arc de parents français et de basse extraction. Si son récit avait été livré à la publicité et se trouvait ailleurs que dans la famille Ghisilieri, intéressée à faire prévaloir une opinion qui l'honore, il y aurait lieu à examiner, mais comment s'expliquer qu'on a tenu secrète pendant quatre cents ans une vérité historique aussi intéressante que celle de l'origine de Jeanne d'Arc.

M. Crollalanza répond : Ferrante Ghisilieri, fugitif devant ses ennemis, avait intérêt à cacher son nom et sa noblesse ; et ce qui prouve que la mère de Jeanne était étrangère et italienne, c'est qu'à Domrémi on l'appelait *Romée*, nom donné alors généralement à tous ceux qui avaient visité en pélerins Rome, ou un sanctuaire vénéré de l'Italie.

Si le père et la mère de Jeanne étaient des Italiens réfugiés à Domrémi, comment la Pucelle pouvait-elle avoir dans les environs de son village un oncle nommé Durand et d'autres parents. En supposant que la crainte leur eût fait changer leur nom, pourquoi ne le reprirent-ils pas lorsque le danger fut passé, lorsque la France les eut pris sous sa puissante protection.

La conclusion tirée par M. Crollalanza, de ce que le nom de Romée était porté par la mère de Jeanne ne paraît pas rigoureuse. Tout ce qu'on pourrait inférer de cette circonstance, c'est qu'Elisabeth Romée aurait fait le pélerinage de Rome.

M. Crollalanza ajoute : Je ne suis pas seul à contester l'origine française de Jeanne et à la faire naître d'un Ghisilieri ; car Guillaume Marsano, dans un article publié en 1855 dans la *Gazette universelle des Théâtres, de Littérature, de Musique et de Mode de Vienne*, assure que deux historiens donnent le nom de Ghisi-

lieri à Jeanne ; qu'un seul, Verdier, dans son *Histoire de France*, l'appelle d'Arc et que tous les autres la désignent seulement sous le nom de Pucelle d'Orléans.

Marsano, lorsqu'il écrivait dans la *Gazette universelle de Vienne*, n'avait évidemment pas sous les yeux les pièces du procès de condamnation et de réhabilitation où il est dit plusieurs fois que la Pucelle était fille de deux pauvres laboureurs nommés Jacques d'Arc et Elisabeth Romée, ni les histoires écrites en France et en Allemagne, et où se retrouve continuellement le nom de Jeanne d'Arc.

A Orléans, où ont vécu la mère et les frères de la Pucelle, il n'existe aucun document qui puisse faire soupçonner l'origine étrangère de Jeanne d'Arc, et M. Crollalanza le sait, puisqu'il a écrit à l'évêché d'Orléans et à l'un de nos collègues pour avoir la vérité sur ce point.

M. Crollalanza est également dans l'erreur lorsqu'il déclare que la noblesse de l'origine de Jeanne se révélait dans son goût pour les exercices militaires, tels que lancer des traits, briser des lances, monter des coursiers fougueux, puisqu'elle déclare elle-même, devant ses juges, qu'elle n'est qu'une pauvre fille des champs qui ne sait ni faire la guerre ni monter à cheval.

Les deux épitaphes citées par M. Crollalanza n'ont pas plus de valeur que la chronique manuscrite, d'abord parce qu'elles sont extraites de cette chronique, ensuite parce qu'elles n'ont jamais appartenu à un monument connu. Enfin parce qu'elles ont plutôt le caractère d'une fantaisie de poète que d'une inscription placée sur un tombeau. Claudine Brunaud, l'auteur de l'épitaphe française, n'est pas une autorité assez imposante pour rassurer sur l'authenticité d'un document de cette nature.

Quant à la généalogie, elle a le grand tort de faire naître Jeanne en 1424, lorsque tout prouve qu'elle naquit vers 1409. Evidemment, elle avait plus de cinq ans lorsqu'elle fit lever le siége d'Orléans.

Nous croyons M. le marquis Vincent Ghisilieri Vallemani Benigni di gesi, de bonne foi, lorsqu'il nous montre le nom du

Jeanne parmi les noms qui composent la généalogie dont il est possesseur ; mais nous voudrions d'autres preuves avant de partager sa croyance.

Quelque contestable que soit l'origine italienne de Jeanne d'Arc, un membre de la famille Ghisilieri n'en a pas moins fait faire en 1845, par le sculpteur Amici, une statue de la libératrice d'Orléans, qu'il a placée dans son palais avec cette inscription latine :

Ne tantæ mulieris de suâ familiâ Ghisileriâ
fama et gloria deesset statuam hanc
pos. Aug. comm. hyer. anno 1845.

Un autre artiste italien, Rinaldo Rinaldi, d'après les ordres de la comtesse Apalice Cittadella Vigodarzere, de Padoue, a également sculpté en 1841 une statue de Jeanne d'Arc qu'il représente armée de toutes pièces, son étendard à la main et volant au secours d'Orléans.

Avant de terminer ce rapport, nous demanderons à M. Crollalanza pourquoi il préfère voir dans Jeanne d'Arc les hallucinations de l'illuminée plutôt que l'inspiration divine, pourquoi après avoir cité le Hollandais Enrick Gorckeim, contemporain de la Pucelle, et le capitaine Duparck, qui conservent à la vierge de Domrémi son caractère religieux et voient en elle une victime de la foi en Dieu, dans son épée, dans sa patrie ; il formule, lui, une accusation contre les historiens, les panégyristes, les poètes, les artistes qui se sont occupés de Jeanne d'Arc ? Pourquoi il leur reproche d'en faire un être fantastique appartenant à la région des songes, une sorte de sybille mêlant les traditions druidiques ou païennes aux traditions chrétiennes mal comprises de son temps ? Nous voudrions des textes qui justifiassent cette accusation. Nous n'en connaissons pas.

Nous ne dirons rien du mérite littéraire du livre de M. Crollalanza. Nous ne sommes pas assez versés dans la langue italienne pour porter un jugement. Nous nous bornerons à la discussion que nous avons établie sur les preuves apportées par M. Crollalanza en faveur de l'origine italienne de notre héroïne.

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 AOUT 1860.

PROCÉS-VERBAL.

M. le Préfet ayant bien voulu mettre ses salons à la disposition de la Société, et la séance publique ayant été fixée au 30 de ce mois, à huit heures du soir, des lettres d'invitation avaient été adressées aux personnes les plus notables de la ville.

A huit heures, les places réservées étaient déjà presque toutes occupées.

A huit heures et demie, M. le président de Sainte-Marie invite, au nom de la Société, M. le Premier Président de la Cour impériale, M. le Préfet, M. le Maire de la ville, M. le Président du Conseil général, M. Becquerel, membre de l'Institut, à s'adjoindre au bureau, et, en son nom personnel, prie M. le duc de Tarente d'accepter les honneurs de la présidence.

L'objet de la réunion est la remise de deux prix, consistant chacun en une médaille d'or dont le Conseil général avait voté les fonds, et que la Société avait décernés, l'un à M. Auguste Baillet, archiviste-paléographe de Paris, employé au ministère d'État, chargé par le Gouvernement de la mise en ordre et de la publication des lettres et mémoires de Napoléon Ier, pour son *Mémoire sur le royaume d'Orléans*, et l'autre à M. Isidore Pierre, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur de chimie à la Faculté des Sciences et secrétaire de la Société d'agriculture de Caen, pour son *Mémoire sur les moyens d'obvier à la dégénérescence des prairies artificielles.*

La séance ouverte, la parole est donnée à M. le Président de la Société qui, après avoir rappelé, dans un discours très-remar-

quable, l'origine, le but, la mission des Académies en général, fait ressortir, en particulier, les avantages des Académies de province. L'orateur termine en remerciant M. le Préfet de la gracieuse hospitalité que, dans la circonstance, il a bien voulu donner à la Société.

La parole est accordée ensuite à M. Dupuis pour la lecture de son rapport, déjà adopté par la Société, sur la question historique mise au concours en 1858 et reproduite avec modification en 1859. L'honorable membre signale l'érudition et les immenses recherches qu'a nécessitées le travail de l'auteur.

Immédiatement après, M. A. Baillet reçoit sa médaille des mains de M. le Président, qui lui adresse ses félicitations.

M. G. Baguenault obtient à son tour la parole pour faire connaître le résultat du concours ouvert l'an dernier sur la question agricole des prairies artificielles. Le rapporteur passe successivement en revue les mémoires qui, parmi le grand nombre de ceux que cette importante question a fait adresser à la Société, ont été le plus remarqués. Ce travail ingrat, que M. Baguenault a su rendre intéressant, a été écouté avec beaucoup d'attention.

Après avoir remis à M. Pierre la médaille qui lui était si bien due, M. le duc de Tarente remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait, et, persuadé qu'il sera l'interprète des sentiments de tout l'auditoire, émet le vœu que l'allocution de M. de Sainte-Marie *, que les mémoires couronnés, ainsi que les rapports auxquels ils ont donné lieu, soient insérés dans le Recueil des travaux de la Société.

Cette proposition est accueillie par les applaudissements de toute l'assemblée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

* Ce discours, que M. le Président avait déposé sur le bureau et dont on doit regretter qu'il n'existe pas de copie, n'a pas été retrouvé.

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS POUR LE PRIX D'AGRICULTURE PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ EN 1859;

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 1er juin 1860.

S'il est un principe reconnu en agriculture, s'il est une vérité universellement proclamée par tous les organes de la presse agricole au point d'en être devenue triviale, c'est assurément celle qui proclame que les fourrages sont le point de départ des produits les plus précieux du sol ; d'où cet adage si connu et si souvent répété : *point de pré, point de blé ;* il découle de cet autre adage plus ancien dont il est la conséquence : *qui veut la fin, veut les moyens.* Cette proposition est tellement incontestée, que je crois devoir vous en épargner le développement.

Au commencement de ce siècle, alors que l'économie rurale entrait dans une phase nouvelle de progrès et que l'on sentait l'insuffisance des prairies naturelles qu'une grande partie de notre sol se refusait à produire, on chercha d'autres plantes à leur adjoindre : trois espèces de fourrages connus depuis longtemps, mais cultivés jusque là sur de petites surfaces, entrèrent dans la grande culture dont ils firent dès lors la richesse en fournissant aux animaux un aliment sain, abondant, substantiel. Ils avaient l'immense avantage d'être vivaces, c'est-à-dire qu'une fois confiés à la terre, ils lui faisaient produire une riche et nouvelle récolte pendant plusieurs années. Leur culture, bientôt généralement répandue et adoptée, emplissait tous les greniers et avait en outre le précieux privilége, disait-on, de soulager la terre et de la préparer aux céréales par un repos fécond, en fournissant par leurs débris et leurs racines un engrais qui ne coûtait rien.

Ces mérites les firent rechercher de plus en plus. L'un d'entre eux surtout, la luzerne, bien connue des Romains qui en vantaient les merveilles, pouvait avoir une durée de douze à quinze ans, en donnant chaque année trois coupes et une dépaissance : un autre, le sainfoin, avec une existence moindre qui n'était que de six à huit années, offrait un produit moins abondant, il est vrai, mais plus succulent et plus recherché. Le troisième, le trèfle, privé de ces grands avantages de durée, en présentait d'autres; il avait détrôné la jachère, y avait substitué l'alternat, et était devenu la base d'un système agricole nouveau, l'assolement triennal. La cause de l'agriculture, longtemps stationnaire et languissante, paraissait gagnée, les améliorations incontestables, les bénéfices assurés. Des bestiaux plus nombreux et d'un meilleur choix devaient mettre le comble à la prospérité des cultivateurs, quand on s'aperçut insensiblement que ces fourrages n'avaient ni la même vigueur, ni la même durée : on chercha à les ranimer par des stimulants; cette surexcitation produisit d'abord un grand effet, mais elle ne fut que momentanée et ne fit qu'avancer le mal et le moment de la réaction. Bientôt les mauvaises herbes envahirent la prairie peu de temps après sa création, salirent le sol de leurs graines, et les précieux fourrages tombaient en décadence à l'époque où primitivement ils entraient dans leur plus riche période de végétation et de rendement.

Les cultivateurs s'émurent, se racontèrent leur déception sans s'en expliquer les motifs.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, justement préoccupée de l'existence du mal et des plaintes fondées qu'il excitait, s'est adressée à tous les agriculteurs du pays pour l'aider à trouver une solution à ce problème, et un moyen de remédier à cet état de choses.

Elle leur a soumis les questions suivantes :

« Quelles sont les causes qui rendent les prairies artificielles, surtout le trèfle, le sainfoin et la luzerne, moins productives et de moins longue durée qu'autrefois?

« Quelles seront les conséquences de cet état de choses?

« Quels sont les moyens de rendre à ces prairies leur ancienne fertilité? N'y parviendrait-on pas par la substitution d'amendements ou de fourrages nouveaux à ceux actuellement en usage? »

Cet appel n'a pas été vain, et trente-quatre mémoires nous ont été adressés de tous les points de la France, preuve que le mal était universellement senti, le remède vivement sollicité, et que depuis longtemps on s'occupait de combattre ses effets et d'en étudier les causes.

La question a donc été parfaitement comprise dans toutes ses parties, et son importance dignement appréciée. Ceux qui ont cherché à la résoudre ont toute l'autorité désirable ; ce sont généralement des hommes mûris par l'expérience, habitant les champs, cultivant par eux-mêmes, consommés dans la théorie et la pratique, et poursuivant le cours d'une carrière agricole qui date, pour certains d'eux, de vingt-cinq à trente années. Ils appartiennent à toutes les parties de la France, aux départements du Nord, à la Champagne, à la Bourgogne, aux contrées de l'Ouest, du Centre et du Midi ; leur accord ne peut donc être que du plus grand poids et l'expression certaine de la vérité.

Aussi, après avoir lu tous leurs mémoires avec la plus scrupuleuse attention, et avoir pesé tous leurs arguments, pouvons-nous regarder la question comme aussi complètement résolue qu'elle peut l'être dans l'état actuel de nos connaissances.

En vue de l'intérêt général, comme satisfaction à la juste impatience des agriculteurs désireux de connaître la solution, et conformément au vœu exprimé par plusieurs concurrents, nous allons donc d'abord résumer toutes les réponses faites au programme établi par la Société académique d'Orléans, et former un faisceau compacte de tous les arguments individuellement soumis à son appréciation.

Ensuite nous ferons connaître ceux des concurrents qui ont apporté à l'élucidation de toutes ces questions les efforts les plus fructueux, les raisonnements les mieux motivés, la démonstration la plus lumineuse, la méthode la plus sûre, le style le plus clair et le mieux approprié au sujet ; car bien que nous ayons à nous préoccuper d'abord et surtout du fond, nous ne devons pas ou-

blier que nous parlons au nom d'une Société agricole et littéraire, et à ce dernier titre les qualités de la forme et le mérite d'une diction nette et pure ne pouvaient nous laisser ni indifférents ni insensibles.

Enfin, après avoir proclamé les auteurs des mémoires qui nous ont paru l'emporter sur les autres, nous terminerons ce rapport par quelques considérations générales qui ne seront qu'une application des principes puisés aux sources fécondes que nous a fournies ce brillant concours.

Les concurrents sont, à la presque unanimité, d'accord sur le fait d'un rendement moindre et d'une moindre durée de nos trois plantes fourragères : pour les causes, sans aller, comme quelques-uns, les rechercher dans le refroidissement du globe, ou dans les perturbations atmosphériques qui nous ont amené depuis quelques années le choléra, les fièvres typhoïdes, l'oïdium de la vigne et la maladie des pommes-de-terre, nous n'avons simplement qu'à nous reporter à l'origine, à l'époque de l'introduction de ces plantes dans notre agriculture, et à voir dans quelles conditions elles y sont entrées.

Lors donc qu'elles ont passé de la petite culture dans la grande, les terres soumises à la jachère étaient plus propres, plus souvent labourées, mieux nettoyées par la herse. Etablies d'abord, ainsi que nous l'avons dit, sur des surfaces restreintes, mais préparées, comme on le fait pour essayer des plantes nouvelles, leur réussite engagea à les reporter avec le même soin sur des surfaces plus considérables.

Les céréales, presque seules cultivées alors, ne puisaient leur nourriture que dans les couches superficielles dont la fertilité était entretenue par les engrais et les influences de l'atmosphère auxquelles les exposaient de nombreux labours.

Les couches plus profondes du sol étaient alors vierges et enrichies d'éléments accumulés par les siècles.

Beaucoup de terres laissées incultes étaient abandonnées comme pâturages aux bestiaux qui y trouvaient une nourriture peu abon-

dante, il est vrai, mais qui n'enlevait rien aux terres en culture, et qui revenait les enrichir sous forme d'engrais.

Les graines que ne recueillait pas le cultivateur chez lui, n'étant encore que l'objet d'un commerce très-restreint, n'offraient qu'un mince appât à la spéculation; elles étaient généralement importées d'Angleterre ou de Hollande, et avaient été nettoyées avec le soin particulier aux agriculteurs de ces contrées.

Les prairies artificielles faites dans ces conditions s'élevèrent d'abord promptement dans une couche de terre bien préparée et suffisamment entretenue d'engrais, et quand les principes fertilisants de cette terre furent absorbés, les racines, par leur nature, allèrent plus profondément, et trouvant dans les couches inférieures une nourriture que rien n'avait entamée, un vieux fond naturel enrichi encore par la filtration des engrais déposés à la surface du sol, se développèrent largement et amenèrent une végétation puissante qui dura aussi longtemps que les principes tenus en réserve.

Les cultivateurs, dans leur imprévoyance, s'occupèrent peu d'entretenir ces éléments de richesse; mais ils cherchèrent à les exciter encore par des amendements stimulants tels que le plâtre. Quant aux engrais fécondants de la ferme, devenus plus abondants par l'accroissement du fourrage, ils furent réservés spécialement aux céréales qui donnèrent un beau profit, sans qu'on songeât à entretenir par eux la source de ces bénéfices. Qu'arriva-t-il alors? Que le sous-sol épuisé refusa de produire de la luzerne et du sainfoin; que les mauvaises herbes firent invasion dans les champs et étouffèrent nos précieux fourrages.

Le cultivateur alors pensa à les rompre, et leur fit succéder encore des céréales qui vinrent fort bien : il en fit de l'argent, beaucoup d'argent; mais il lui fallait des prés, il en sentait dès lors l'avantage et le besoin, car il avait augmenté le nombre de ses bestiaux. Il se hâta donc de ressemer des luzernes, du sainfoin et du trèfle; mais sa terre ne se trouvait plus dans les mêmes conditions, et il ne tarda pas à s'en apercevoir : ses fourrages levèrent, mais prirent peu de développement et cédèrent bientôt la place aux herbes adventices; car nous n'avions pas songé à

les détruire, nous avions supprimé la jachère qui en purge le sol, parce que la jachère est un temps d'arrêt dans la production, et dans notre avidité nous ne voulions pas que la terre cessât de produire; bien plus, ces herbes parasites, c'est nous le plus souvent qui les confions à nos champs, parce que pour avoir de bonnes graines, nous n'avons rien voulu sacrifier d'une coupe de fourrage avantageuse, nous avons préféré les récolter sur une dernière coupe dégénérée, salie d'herbes étrangères, ou bien les acheter chez des commerçants qui les vendent d'autant moins chères qu'elles sont moins bonnes et moins épurées, car notre système est toujours de retirer beaucoup du sol et de lui rendre le moins possible.

Ainsi donc pour nous résumer :

Négligence dans la préparation de la terre;
Négligence dans l'entretien des éléments de fertilité;
Négligence dans les soins à donner aux prairies établies;
Négligence dans l'ordre et la succession des récoltes;
Négligence dans le choix des graines;
Excitation illimitée à la production, et par conséquent à l'épuisement, par l'emploi irréfléchi des amendements stimulants.

Telles sont les causes les mieux reconnues, les moins contestées de la dégénérescence de nos prairies artificielles.

Les conséquences de cet état de choses ne sont que trop faciles à tirer; aussi y a-t-il peu de divergence.

C'est la diminution du nombre et du profit des bestiaux.

C'est la diminution des engrais.

C'est l'affaiblissement de tous les produits du sol.

C'est la rareté et le renchérissement des choses les plus nécessaires à l'homme : du pain qui le nourrit, de la viande qui répare ses forces; de la laine qui sert à faire ses vêtements; des cuirs, du suif et d'une foule d'autres produits que l'agriculture fournit à l'industrie, et que l'industrie nous rend sous toutes les formes, pour tous les usages et les besoins de la vie.

Que faut-il donc à la terre pour lui rendre sa fécondité primitive? ce qu'il faut à tous les malades épuisés :

Du repos,
De l'air,
Une nourriture fortifiante.

En d'autres termes, il faut à la terre :

La jachère de temps en temps, ou un travail en rapport avec ses forces;
L'aération du sol et son exposition aux influences atmosphériques;
Des engrais abondants, nutritifs, réparateurs.

Ces soins, que nous appellerons hygiéniques, se traduisent chez les concurrents par les prescriptions que nous allons indiquer et qui ne sont guère que la contre-partie de la première question; car dire les causes du mal, c'est en même temps en indiquer le remède.

Il faut donc choisir une terre convenable dont on a consulté les exigences et les appétits.

La soumettre à des labours nombreux, à des défoncements profonds, à des hersages énergiques.

Lui donner de fréquentes et généreuses fumures, les enfouir autant que possible avec la conviction que les céréales en profiteront tôt ou tard.

Lui donner des éléments calcaires si la nature du sol les réclame.

Ne semer que des graines éprouvées et dont on soit parfaitement sûr, après une récolte sarclée, et avec une céréale claire et peu exigeante qui abrite la prairie dans sa jeunesse.

Une fois cette prairie établie, la couvrir souvent de fumier pendant l'hiver, l'arroser de purin au printemps, et renouveler de temps en temps le sol par des composts et des terreaudages qui rechaussent la plante et la nourrissent.

N'y point faire aller les bestiaux prématurément.

Enlever et arracher avant leur maturité les mauvaises herbes qui s'y seraient glissées.

Ne point attendre que la prairie ait cessé de donner pour la renouveler.

Enfin ne redonner au sol la même nature de plante qu'après un intervalle que plusieurs agriculteurs évaluent à une fois et demie la durée de la première, ou au moins après un temps convenable et suffisant pour que la couche de terre où les racines se nourrissent soit, par l'infiltration des engrais, pourvue de nouveau de toutes les substances qu'elles ont absorbées dans la première période.

De nouveaux amendements auront-ils le pouvoir de hâter la restauration de cette fertilité primitive?

Ici bien des avis, bien des opinions.

Le fumier suffit, dit-on, mais à de plus fortes doses; certainement; mais quels sont les moyens de l'obtenir et d'en doubler la quantité? Les engrais marins sont parfaits; mais ils ne sont que localisés. Les alcalis, cendres, sels de soude et de potasse; mais ils seraient insuffisants pour déterminer une fertilité générale. Les composts et les terreaudages; à moins d'être très-nombreux et très-répétés, ils ne peuvent qu'améliorer la surface du sol, et leurs effets ne peuvent se faire sentir aux couches profondes où vont puiser les racines de nos plantes. Les engrais et amendements nouveaux que les progrès de la science ont mis en lumière, plâtre, engrais industriels, engrais de commerce, poudrette, guano, noir animalisé, poudre d'os, etc., etc.; ces engrais, dont personne ne conteste les effets et l'utilité, sont néanmoins réprouvés par plusieurs, parce qu'ils sont rarement employés avec prudence, parce qu'en excitant la production ils ne font que hâter le moment de l'épuisement; parce qu'à l'instar des liqueurs alcooliques sur l'économie animale, ils ne donnent à la terre qu'une énergie momentanée; ils sont le coup de fouet donné au cheval, souvent précurseur de la chute, etc., etc. L'amendement le plus généralement apprécié en-dehors des fumiers de ferme est celui que fournit l'atmosphère quand on expose le sol à ses influences bienfaisantes par de fréquents labours et par la jachère; parce que, quelque avancés que nous

soyons en chimie, la nature en sait encore plus que nous, et, dans son grand laboratoire, elle opère des combinaisons que nous ne pouvons qu'imparfaitement saisir et imiter.

Mais pendant la jachère la terre ne produit rien; et si les autres dépendances du domaine ne peuvent donner le trèfle, le sainfoin et la luzerne, comment nourrir les bestiaux de la ferme, bestiaux dont le nombre a augmenté? Il faut donc trouver des aliments qu'on puisse substituer à nos trois fourrages, soit à toujours, soit temporairement. Or, en existe-t-il qui possèdent leurs avantages?

Tous les concurrents s'accordent à dire qu'aucun fourrage connu jusqu'à présent ne peut remplacer le trèfle, le sainfoin et la luzerne. L'un d'entre eux ajoute même que la découverte d'une plante capable de leur être comparée serait plus précieuse que la découverte d'une planète.

Quelles sont donc celles qu'on pourrait leur substituer provisoirement, ou leur adjoindre avec utilité?

Ici dominent les impressions locales : chacun se préoccupe plus particulièrement des plantes qui conviennent à sa contrée, à son climat, à la nature de ses terres. Les cultivateurs du Midi indiquent le maïs ; ceux du Nord, où la terre est profonde, où la population est plus dense et les bras moins rares, vantent le turneps et la betterave; ceux de l'Ouest préconisent le chou cavalier et le chou moellier. Beaucoup conseillent le ray-grass, le lupin, le seigle en vert, la moutarde, le millet, la paille hachée ; plusieurs les pois, les vesces, la jarosse, qui cependant ont l'inconvénient d'être de la même famille que nos trois légumineuses, de se nourrir des mêmes substances, et d'épuiser une partie des sucs que nous entendons réserver pour le moment où nous ressemerons nos trois précieux fourrages.

Quelques-uns y ajoutent le sorgho et le topinambour, et nous nous rangeons complètement de leur avis, comme témoins des grandes ressources que deux de nos éminents agriculteurs Orléanais ont su en tirer dans des terrains de médiocre qualité, mais soigneusement préparés; ressources que nous sommes heureux d'indiquer aux agriculteurs, mais que les détails de leur exposi-

tion nous forcent à rejeter, dans une note particulière, à la fin de ce rapport.

Telle est, Messieurs, la substance des réponses faites à nos questions ; tel est le résultat de l'enquête ouverte sur les besoins et les souffrances de notre agriculture. Quelques autres détails que nous avons omis se retrouveront, avec les réflexions qu'ils nous ont suggérées, dans l'examen de plusieurs mémoires auquel nous avons hâte de nous livrer.

Parmi les nombreux écrits qui nous ont été envoyés, quelques-uns sont signés, et les auteurs se sont mis par là hors des conditions du concours. Ce ne sont, du reste, que des lettres assez courtes par lesquelles ils nous font part de leurs idées sans arrière-pensée de récompense. Un certain nombre s'est contenté aussi, mais avec épigraphe et noms cachetés, d'un travail resserré entre six et dix pages ; tout en accueillant les saines opinions qu'ils peuvent avoir émises, nous n'avons pu regarder ces mémoires comme prétendant sérieusement au prix et comme ayant rempli toutes les clauses du programme. Une question de cette importance exige des développements ; il faut qu'elle soit convenablement discutée et approfondie, et que les conclusions qu'on en tire soient appuyées sur des raisonnements, des autorités et des faits. Nous n'avions pas, il est vrai, fixé les limites du travail, mais deux à trois feuilles d'impression nous semblaient une mesure convenable.

Nous n'aurons pas ce reproche à adresser au mémoire inscrit sous le n° 8 (1). Ce travail, fait avec une grande conscience et un soin particulier, n'a pas moins de 250 pages. C'est un traité d'agriculture complet, où rien ne manque à la forme ; avant-propos, considérations préliminaires, tableau indicateur et comparatif, post-scriptum, notes complémentaires, appendice, table des matières ; le tout réuni sous un élégant cartonnage avec épi-

(1) Epigraphe. Qui a du foin a du pain.

graphe en découpure. L'auteur est un estimable septuagénaire qui fait, nous dit-il, la dernière étape de son congé dans le monde, et qui demande qu'on lui pardonne de s'être laissé entraîner par l'attrait de son sujet : il s'avoue modestement peu exercé à la composition d'un ouvrage d'ensemble, et nous prévient que c'est son premier essai. Il aime l'agriculture qu'il pratique depuis longtemps. Les défauts de son ouvrage ne font que témoigner de son zèle et de son ardente conviction; ils font aimer et vénérer sa personne. Son mémoire renferme de bonnes et excellentes choses exprimées parfois d'une manière vive et originale, mais aussi bien des longueurs et des hors-d'œuvre. Pourquoi nous copier, à propos du plâtre dont chacun connaît les effets, huit ou dix pages du *Traité de chimie* de Thénard? Pourquoi consacrer six pages assez inutiles au genêt? Ne pouvait-il pas, comme plusieurs l'ont fait, nous indiquer la vesce comme un excellent fourrage, sans une autre trop longue citation d'Olivier de Serres? Malgré le grand âge de l'auteur, son style est jeune, trop jeune même et trop coloré : il ne convient pas qu'un laboureur se détourne de ses importants travaux pour cueillir les fleurs qui naissent autour de lui. Il y a dans cet écrit tous les éléments d'un très-bon mémoire; il suffirait de les ordonner, de les condenser, de les discuter avec sobriété. La question est bien comprise, il y est répondu souvent avec justesse, mais avec diffusion. Nous espérons que l'auteur ne nous saura pas mauvais gré de notre franchise; c'est avec la même sincérité que nous pouvons l'assurer que son œuvre, malgré ses imperfections, se lit avec intérêt; que ce long entretien ne manque pas de charmes, et que ce doit être pour lui une douce satisfaction dans ses vieux jours d'avoir donné d'excellents conseils, et contribué à jeter de vives lumières sur une question qui touche de si près aux intérêts les plus sacrés de l'agriculture et de la prospérité publique.

La connaissance de notre programme a suggéré à l'auteur du nº 34 (1) l'idée de composer un ouvrage sur les prairies en géné-

(1) Epigr. Qui a foin a pain.

ral, sous le titre de *Traité pratique sur l'art de créer, de restaurer et d'entretenir en tout pays, et par des moyens aussi sûrs que simples et économiques, les prairies naturelles et artificielles.* Cet ouvrage se divise donc en deux parties; c'est la seconde partie que l'auteur soumet à notre jugement, tout en nous demandant notre avis sur l'ensemble. Il pense que nous ne nous plaindrons pas de ce qu'il nous donne plus que nous ne lui demandons; nous nous plaindrons d'autant moins que ce travail est fort bien pensé et fort bien écrit, et qu'il prouve de grandes connaissances acquises par l'observation, et accrues par des voyages à l'étranger. La deuxième partie, sur laquelle seulement nous avons à nous prononcer ici, est peut-être moins complète que l'autre; l'auteur y développe fort bien les causes de l'épuisement du sol, et donne de très-bons avis sur les moyens de restauration; il blâme fortement l'emploi de la graine prise sur le regain qui n'est qu'un fourrage de qualité inférieure, et la préférence qu'on donne trop souvent au bon marché, *la chose la plus ruineuse du monde.* Il conseille surtout la culture du ray-grass et du maïs comme fourrages supplémentaires, et s'étonne que le département du Loiret ait proportionnellement à son territoire un nombre très-restreint d'hectares en prairies; s'il y a des difficultés pour leur établissement et leur entretien, il faut des efforts pour les surmonter; car rien de bon et de durable ne se fait sans peine et sans sacrifices.

En ne jugeant cet écrit qu'au point de vue du programme que nous avons émis, c'est encore une œuvre distinguée et digne de l'attention et de l'estime de tous les agriculteurs.

Le n° 7 (1) est encore un mémoire sagement fait, bien raisonné, purement écrit; les causes qu'il donne à la dégénérescence des prairies artificielles sont celles qui sont généralement reconnues. Il recommande comme un des moyens d'obvier au mal, de renouveler les semences et de les choisir surtout dans le Midi, afin que les mauvaises graines qui s'y trouvent aient moins

(1) Epigr. Fais ce que puis.

de chance de venir dans une terre plus septentrionale. Mieux vaudrait, je pense, mettre un soin plus minutieux à les avoir pures, ce qui n'est pas impossible, au moyen d'un instrument de nettoyage plus parfait. Les mauvaises herbes ont le privilége de germer presque partout, et, puisque la luzerne s'importe bien du Midi au Nord, ses ennemies, qui sont encore moins délicates qu'elle, la suivront sans difficulté; et d'ailleurs, elle trouvera partout des plantes indigènes pour la gêner et lui faire obstacle. C'est donc vers la terre même qu'il faut diriger nos soins; il s'agit de la purger par de nombreux labours des germes de toutes les plantes adventices, et de s'efforcer de les détruire aussitôt qu'elles paraissent.

Le mémoire n° 26 (1) a aussi de fort bonnes qualités, mais un peu de longueurs surtout dans la dernière partie où il s'étend sur les avantages de plantes généralement connues; c'est, du reste, un travail estimable, et l'on ne peut que gagner à suivre les conseils de l'auteur. Toutefois, nous ne partageons pas son opinion sur la vesce d'hiver qu'il trouve très-épuisante, à moins qu'il ne parle de cette plante venue à maturité et à graines; mais comme fourrage vert elle est très-avantageuse, rend la terre très-meuble et la prépare fort bien à une récolte de céréales.

Nous avons surtout porté notre attention sur les moyens préservatifs de l'épuisement du sol qui sont d'une application générale. Dans le très-petit nombre des concurrents qui ne se sont pas personnellement aperçus de la dégénérescence des récoltes de luzerne se trouve un habitant du littoral de la mer, n° 21 (2). Le maintien de la fertilité et de la durée de ses prairies tient, dit-il, aux engrais marins constamment employés sur le sol; il convient que cette ressource ne peut appartenir à tous, mais il engage à appliquer, sous une autre forme, telles que les dissolutions de soude et de potasse, les éléments dont se composent les plantes

(1) Epigr. Si tu veux des blés, ami, fais des prés.

(2) Epigr. Le meilleur cultivateur est le meilleur observateur.

marines : nous recueillons ce système et le reproduisons sans y avoir une entière confiance. La nature a des secrets qu'elle ne dévoile souvent qu'à moitié. Dans quelle mesure, de quelle manière ces éléments séparés des plantes qui les contiennent agiront-ils? S'uniront-ils, se combineront-ils avec le sol dans les mêmes proportions, selon les mêmes lois? Le voisinage de la mer, l'air imprégné de ses principes, le climat plus humide et plus tempéré, n'ont-ils pas une influence particulière sur la végétation, qui lui manquerait à une certaine distance? Ces conditions ne concourent-elles pas à l'effet des plantes marines? C'est ce que nous laissons à l'appréciation des cultivateurs.

Le n° 32 (1) est l'œuvre d'un praticien qui fait, dit-il, tout par lui-même dans sa ferme, et sans le concours de domestiques : travaux de labourage, soins des bestiaux, etc., rien qui ne passe par ses mains. Il se targue donc à bon droit d'une grande expérience. Il invoque et établit la loi des restitutions à faire au sol, et, toutefois, il met en doute l'imminence du danger que nous signalons au sujet des cultures fourragères. Il indique la disposition des racines de nos trois plantes pour démontrer que chacune d'elles réclame des conditions de culture particulières; il conclut qu'il n'y a pas lieu à les remplacer, et que la durée d'une prairie bien établie n'est qu'une question de soins. Mais quels sont ces soins?

L'auteur est-il conséquent avec son principe de restitution quand il nous dit que les profondeurs où les racines de la luzerne vont plonger, renferment une mine *inépuisable* de substances nécessaires à sa longue vie, et qu'un champ de luzerne durerait des siècles si la surface qui le porte était bien purgée d'herbes adventices? Pourquoi dit-il à la page suivante qu'il y a rarement avantage à la laisser subsister au-delà de quinze ans? Par quels motifs se priver ainsi des ressources d'une mine *inépuisable?*

(1) Epigr. La terre sera rebelle à tes efforts, tu lui demanderas ton pain à la sueur de ton front. (Genèse, I. I.)

L'auteur admet encore un principe aujourd'hui fort contesté, que les déjections animales sont plus riches en azote que la nourriture d'où elles proviennent. Des agronomes compétents pensent le contraire, et la science et le raisonnement sont d'accord avec eux, puisque les animaux retiennent à leur profit et s'assimilent une partie de l'azote et du phosphate des grains et fourrages qui servent au développement de leur corps et à l'entretien de leurs forces. L'avantage principal des déjections est dans la macération que les aliments ont subie et qui les rend propres à féconder immédiatement tous les sols (1).

C'est un grand avantage pour un concurrent d'avoir visité et de bien connaître toutes les grandes exploitations d'une contrée; de les avoir étudiées, comparées, et d'avoir ajouté à sa propre expérience celle des agriculteurs distingués qui vous entourent. L'auteur du n° 12 (2) possède cet avantage : il nous cite les méthodes, les essais divers des cultivateurs de notre région; il nous apprend ce qui a réussi chez l'un, ce qui est à l'étude chez un autre. Il indique le drainage comme donnant chez M. de Béhague une coupe de luzerne de plus; les avantages que M. Nouel retire du sorgho; le rôle que M. Malingié père faisait jouer à la vesce d'hiver dans son assolement, etc., etc.

Il estime que le retour des mêmes fourrages ne doit avoir lieu sur le même sol qu'après un intervalle d'une fois et demie au moins la durée de son séjour; il fait valoir avec beaucoup d'insistance et de raison les inconvénients et le haut prix d'une demi-récolte, et invite à rompre toute prairie artificielle qui cesse de donner un plein produit, se fondant sur ce qu'on pourra d'au-

(1) Il faut l'avouer avec M. Boussingault, dit M. Lecouteux, le bétail n'est pas, rigoureusement parlant, un producteur d'engrais; c'est au contraire un destructeur d'engrais qui détourne de la terre toutes les matières qu'il exhale ou qu'il s'assimile; à cet égard, pas de doute possible, car il résulte des expériences de M. Boussingault que, par exemple, 100 kilog. de poids vivant produits dans une étable, prélèvent sur les fourrages 3 k^os^ 64 d'azote qui, par conséquent, ne vont point aux engrais, et ainsi de suite, mais avec d'autres chiffres, pour le lait, la laine, les œufs, etc.

(2) Epigr. *Utere, sed non abutere.*

tant plus avancer son retour sur le sol avec avantage. Il y a dans ce mémoire un peu de confusion ; l'auteur avoue avoir interverti les termes du problème, mais dans un bon résumé il ramène les quatre questions un peu égarées, et en donne en peu de mots une solution claire et satisfaisante.

Le n° 13 (1), avec de plus grands développements, présente plus d'ordre et de méthode ; il prend les questions l'une après l'autre, les examine et ne les abandonne que quand il les a consciencieusement discutées et résolues ; il établit fort bien, quoique avec quelques longueurs, les causes les plus accréditées de la décadence des prairies artificielles et les moyens d'y parer ; il démontre clairement les conséquences du manque de fourrages, indique les plantes qui peuvent, sinon remplacer nos légumineuses, au moins leur être adjointes avec le plus d'avantage.

Dans la question des engrais ou amendements nouveaux, il reconnaît les ressources que peut offrir la science ; toutefois, il met en garde contre les exagérations auxquelles elle a donné lieu. Il critique notamment, et peut-être avec trop d'insistance, l'opinion de ceux qui pensaient qu'au moyen de l'application de certaines poudres végétatives on pouvait à l'instant obvier aux épuisements du sol, en lui restituant sous une forme condensée tous les sels que les récoltes leur avaient fait perdre. Cette discussion n'était pas déplacée, puisque le programme, en parlant d'engrais nouveaux, invitait naturellement à examiner ceux que la chimie a récemment mis à jour ; mais il suffisait de combattre les excès d'un système qui peut être bon en lui-même, sans s'y étendre aussi longuement.

Plus sobre dans son jugement, le n° 23 (2) parle aussi des *bols alimentaires* et des engrais stimulants, mais il n'en désapprouve pas l'usage quand ils sont appliqués avec sagacité et dis-

(1) Epigr. *Est modus in rebus, sunt certi denique fines*
Quos ultrà citràque nequit consistere rectum.

(2) Epigr. Restituer au sol les éléments constitutifs qu'une plante enlève à chaque récolte, c'est la loi inexorable de la nature.

cernement; il en prescrit même l'emploi pour ajouter à l'insuffisance et à l'énergie des fumiers organiques. Son travail nous paraît très-remarquable et supérieur à plusieurs de ceux dont nous vous avons entretenus. Il énumère les causes de dégénérescence les plus rationnelles et les mieux fondées, émet de fort bons principes de culture, fait valoir les avantages qu'ont procurés le plâtre et la chaux dans la Mayenne; insiste sur la destruction des plantes adventices, une des causes du mal, plantes beaucoup plus rustiques à toutes les températures que la luzerne qu'elles étouffent promptement. Il préconise surtout le sainfoin comme le meilleur des fourrages, s'il n'est le plus abondant, et réclame pour lui les plus grands soins. Ce travail est bien pensé, bien distribué, bien écrit; néanmoins nous y blâmons trop de répétitions et une notice trop détaillée sur chacun des trois fourrages; celle de la luzerne occupe près de la moitié de l'ouvrage. L'auteur oublie trop qu'il parle à des cultivateurs exercés qui la connaissent depuis longtemps, et cet oubli lui est commun avec plusieurs des mémoires que nous avons mentionnés. Il n'était pas très-nécessaire de s'étendre longuement sur l'origine de la luzerne, sur ses noms latins et botaniques, sur ses qualités fourragères que personne ne conteste; nous avons supposé toutes ces choses admises; nous demandions seulement pourquoi elle ne donne plus ce qu'elle nous donnait dans le principe, et ce que nous avons à faire pour qu'elle nous rende ses largesses. Ces légers défauts du mémoire sont plus que compensés par les qualités véritables que nous avons constatées ci-dessus.

Tous les mémoires que nous avons vus jusqu'ici sont donc arrivés, par différentes voies, aux mêmes conclusions, aux véritables motifs du mal, aux moyens curatifs les plus certains, et à l'unanimité presque complète sur toutes les questions. Les uns y ont été conduits par le raisonnement, les autres ont eu l'expérience pour guide; quelques-uns ont tenté un autre mode d'épreuve et d'examen que nous fournit la science moderne, l'analyse chimique, qui a pleinement confirmé les conclusions de l'expérience et du raisonnement; mais nul ne l'a fait avec plus de

développement, d'autorité et de succès que le n° 14 dont nous allons vous entretenir.

L'auteur de ce mémoire a pris pour épigraphe ces mots assez simples : *Un champ est comme une armoire, on ne peut en retirer ce qui n'y a pas été mis.* Il nous prévient dans une fort bonne introduction qu'il ne nous épargnera pas les chiffres ; nous nous en applaudissons, car dans les questions d'économie agricole les chiffres ont une éloquence que n'ont pas les plus belles théories.

Nous allons exposer la substance de ce travail important.

Il y a épuisement de la terre, personne ne le conteste ; la théorie l'indique, la pratique le confirme ; mais dans quelle mesure? Quels sont d'abord les principes constitutifs de nos trois plantes? Où vont-elles les puiser, est-ce dans le sol, est-ce dans l'atmosphère? Combien en absorbent-elles dans leur période de végétation? Combien en restituent-elles au sol qui les a nourries par leurs détritus et par leurs racines? Ces différents apports peuvent-ils faire équilibre aux pertes qui résultent de la production des fourrages?

S'il y a augmentation de fertilité, d'où vient que les prairies diminuent en produit et en durée? S'il y a déficit, pourquoi les récoltes de céréales, qui succèdent aux fourrages, sont-elles généralement plus belles? Telles sont les questions que se pose l'auteur, et qu'il discute de la manière la plus curieuse et la plus intéressante.

Il établit d'abord, tant par ses propres analyses que par celles des agronomes les plus compétents, que le trèfle, auquel il suppose une durée de deux ans, renferme par hectare, dans une bonne récolte et au moment où il est en fleur, par ses tiges, feuilles et racines, abstraction faite des substances minérales :

	358 k.	d'azote	combiné et	106	d'acide phosphorique.
Le sainfoin en 3 ans.	505	—	—	141	—
La luzerne en 5 ans..	1,105	—	—	416	—

Où ces plantes, se demande-t-il, ont-elles puisé ces éléments?

Ils ne peuvent provenir que de deux sources : de la terre et de l'atmosphère.

Il expose, d'après les données les plus communément acceptées, que l'atmosphère ne peut fournir aux récoltes une autre proportion d'azote que celle que les météores aqueux, pluie, rosée, brouillards apportent au sol, et qu'on peut évaluer au plus à 27 kil. par année et par hectare, ce qui fait, pour les deux années de trèfle...................... 54 k. d'azote comb.

Pour les trois années de sainfoin..... 81 —

Pour les cinq années de luzerne...... 135 —

Resterait donc encore à la charge du sol :

Pour le trèfle...................... 304 k. d'azote comb.

Pour le sainfoin.................. 424 —

Pour la luzerne.................. 970 —

Quant à l'acide phosphorique, il est bien reconnu que l'atmosphère ne peut rien en fournir.

Voyons à présent ce que ces fourrages restituent au sol par leurs détritus, racines, tiges brisées, feuilles flétries ou florains.

Il leur laisse, d'après les expériences de l'auteur :

Le trèfle en 2 ans....	94	k. d'azote	18	d'acide phosph.
Le sainfoin en 3 ans..	169	—	43	—
La luzerne en 5 ans..	335	—	132	—

Le sol se trouverait donc avoir fourni seul, toute compensation faite :

Pour le trèfle........	210	k. d'azote	88	d'acide phosph.
Pour le sainfoin......	255	—	98	—
Pour la luzerne......	635	—	284	—

C'est-à-dire une quantité équivalente pour le trèfle à environ 34,000 kilos de fumier de ferme ; pour le sainfoin, à près de 40,000, et enfin, pour la luzerne, à plus de 100,000 kilos.

Et l'auteur se demande alors, à juste droit, comment des récoltes qui ont enlevé au sol cette quantité de substances utiles, peuvent être regardées comme améliorantes.

Et pourtant il est évident qu'une récolte de céréales qui suc-

cède à ces plantes est plus belle et plus productive ; d'où vient cette anomalie? On en trouve l'explication dans l'examen de leurs racines pivotantes qui sont faites de manière à aller puiser leur nourriture à une profondeur que n'atteignent pas les racines des céréales, de sorte que ces dernières peuvent végéter librement dans les couches supérieures où la fertilité est entretenue et renouvelée par les détritus des autres.

Nos plantes fourragères ont donc vécu, depuis leur introduction dans l'agriculture, sur le vieux fond naturel des couches profondes où elles ont trouvé les principes fertilisants amassés depuis longtemps, et ce fond précieux mal entretenu a fini par s'épuiser.

Ainsi, il est bien établi que c'est le sol qui fournit aux plantes fourragères la majeure partie de l'azote et la totalité des principes minéraux qu'elles renferment, et que la proportion de ces substances est plus considérable dans les plantes fourragères que dans les céréales ; qu'elles épuisent donc le sol à leur manière, c'est-à-dire à une profondeur plus ou moins grande, selon la nature de leurs racines et la durée de leur séjour.

Que ce fond généreux ne peut se restaurer que lentement par des engrais qui ne sont pas absorbés par des récoltes à racines superficielles, et dont une partie pénétrera peu à peu, par une sorte d'infiltration, sous l'influence des eaux pluviales et de la capillarité, dans les couches inférieures, à des profondeurs qui sont d'autant plus grandes que le sol est plus perméable, et que ce réservoir sera d'autant mieux garni, qu'on sera plus longtemps sans y puiser.

Or, il est bien rare qu'on laisse à la surface assez d'engrais pour ces infiltrations si nécessaires : si on est prodigue de fumier, on est pressé d'en utiliser les substances ; on vise aux céréales qui donnent un profit plus prompt, plus immédiat, et cet engrais qui devait être destiné à favoriser le développement des plantes à longues racines est aussitôt dévoré par le froment.

Et quand la terre, lassée de toujours donner, est devenue improductive, on se hâte de la mettre en sainfoin, ou en luzerne, sous prétexte de la faire reposer; elle se repose en effet, mais

dans la stérilité : les fourrages qu'on lui confie deviennent grêles et languissants ; ils manquent de nourriture.

Pour ce qui est des conséquences de cet état de choses, il est facile de les prévoir ; l'auteur les étend même; sans se borner à ce qui concerne les prairies artificielles, il les applique aux produits généraux de l'agriculture, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en France, et il en fait ressortir de précieuses leçons et des conclusions qui ne laissent pas que d'être effrayantes pour l'avenir.

Il suppose un assolement de neuf années, c'est-à-dire une succession de récoltes embrassant la durée trop courte, il le dit, de la plupart de nos baux actuels. Il admet dans le cours de ce bail une période de trois années en sainfoin, et dans les six autres années une forte fumure de 25,000 kilos à l'hectare tous les trois ans, ainsi qu'il est d'usage de le faire en mettant le blé; il consacre même une année à la jachère, comme repos accordé à la terre; ainsi sa ferme peut passer pour sagement conduite.

En analysant les prélèvements faits sur le sol pendant ces neuf années en azote combiné et en acide phosphorique, il les évalue par le calcul à 607 kil. pour la première substance, et à 201 pour la seconde.

Comptant ensuite les restitutions faites au sol, savoir : 300 kil. d'azote combiné et 124 d'acide phosphorique, comme équivalent des 50,000 kil. de fumier, plus 243 kil. d'azote fournis par l'atmosphère pendant les neuf années (en supposant que rien n'ait échappé à l'assimilation), il retrouve encore à la fin de ce bail un déficit réel de 65 kil. d'azote combiné et de 77 kil. d'acide phosphorique ; déficit qui correspond pour l'azote à plus de ce que réclame une récolte de blé, paille et grain, et à quatre récoltes complètes pour l'acide phosphorique.

Et quelles que soient les couches du sol qui supportent ce déficit, il est certain que les récoltes suivantes en ressentiront l'influence.

L'on voit donc, si l'on n'y fait une sérieuse attention, vers quel abîme nous marchons, et combien il est important de rendre à la terre ce que nous lui dérobons.

Cette restauration sera nécessairement longue à obtenir : il faut du repos à la terre, et, en attendant, nous le répétons, il faut pourvoir à l'alimentation de nos bestiaux, sous peine d'en voir diminuer le nombre et de tarir ainsi la source de notre propre alimentation. Or, quelles espérances peut-on fonder sur la substitution de fourrages nouveaux à ceux actuellement en usage?

Ou ces nouveaux fourrages auront de longues racines pénétrant à de grandes profondeurs dans le sol, ou ils projetteront leurs racines dans la couche superficielle où pénètrent habituellement celles des céréales.

Les premiers offriront le même inconvénient que nous déplorons, et épuiseront d'autant plus qu'ils auront une valeur alimentaire plus grande.

Quant aux seconds (à racines superficielles), nous les connaissons tous; sans parler des plantes qu'on laisse ordinairement venir à graine et qui, par conséquent, sont très-exigeantes, la minette, le trèfle incarnat, la moutarde en fleur, le sorgho soutirent encore une grande proportion d'azote et de phosphate, et leurs racines vivant dans les couches où vivent les céréales, seront de mauvais prédécesseurs du froment qui, pour bien venir après elles, demandera nécessairement un nouveau contingent d'engrais. Toutefois, vu le besoin d'alimentation des bestiaux, on peut admettre ces plantes momentanément, en les regardant comme des fourrages supplétifs et non fondamentaux, et l'auteur rappelle, à leur égard, ces paroles remarquables de M. de Gasparin : « Leur culture est un expédient ; elle ne peut « être la base d'un bon système ; restreindre en leur faveur la « culture de la luzerne, du trèfle et du sainfoin, ce serait sacri- « fier la ménagère à la servante. »

Examinant ensuite les avantages qu'on pourrait retirer de l'extension des cultures de racines, telles que turneps, rutabagas, carottes et betteraves, il les regarde encore comme très-épuisantes de leur nature ; elles vont chercher leur nourriture aux mêmes sources que nos trois fourrages, et comme elles croissent très-rapidement, elles sont très-exigeantes, et ont, de plus, l'inconvé-

nient d'être aqueuses et de ne pouvoir être données en toute saison à toute espèce de bestiaux. D'ailleurs, une autre raison s'oppose à leur grande propagation, ce sont les soins et les façons qu'elles réclament, en présence du manque de bras disponibles aujourd'hui pour les travaux des champs.

Passant enfin aux amendements nouveaux, l'auteur les divise 1° en substances amendantes presque exclusivement minérales, chaux, marnes, crayons, faluns, cendre, charrée, plâtre, dépôts fluviatiles, substances qui pourront temporairement ranimer la puissance fourragère des terrains pauvres en carbonate de chaux, mais réclameront une suraddition d'engrais; 2° en opérations qui, sans rien ajouter directement au sol, peuvent cependant modifier sa constitution physique, telles que le drainage, les défoncements, les labours plus profonds, les irrigations.

Le drainage peut, dit-il, dans certains cas, permettre la culture de la luzerne là où le trèfle seul avait pu jusque là réussir; mais il est sans effet pour restituer à d'anciennes luzernières leur fertilité primitive.

Les irrigations ne peuvent généralement avoir lieu sur les prairies artificielles qui sont presque toujours faites sur les plateaux.

Enfin les défoncements et les labours profonds, quoique excellents, appellent, en rendant plus épaisses les couches végétales, des fumures plus abondantes.

Bien que tous ces moyens ne soient qu'incomplètement suffisants pour parer aux maux que nous avons signalés, l'auteur engage à ne point se décourager et à ne point rester spectateurs oisifs de la décadence de nos fourrages. Il engage au contraire à redoubler d'efforts, et, dans un résumé substantiel, il prescrit tous les moyens curatifs que nous avons exposés plus haut. Il engage aussi à varier les cultures, et reconnaît même, d'après la différente nature des racines de nos plantes et les différentes couches d'où elles tirent leur alimentation, que telle terre qui aura donné de la luzerne exigera, à la vérité, pour reproduire avec avantage cette même plante, un laps de temps assez long; mais qu'elle pourra, dans cet intervalle, donner de bonnes récoltes de trèfle et même de sainfoin.

« Alternance et variété rationnelles dans la nature des récoltes, restitution généreuse des éléments fertilisants, tels sont, dit-il en terminant, les principes qui doivent servir de guides pour obtenir d'abondants produits dans le présent, sans compromettre les ressources de l'avenir. »

Nous nous sommes étendus assez longuement sur ce mémoire, Messieurs, parce qu'il nous a semblé remarquable à bien des titres; par les vives lumières qu'il jette sur les questions d'épuisement du sol, par le nouveau point de vue auquel se place l'auteur, et surtout par le talent d'expérimentateur et d'écrivain dont il fait preuve.

Peut-être cet ouvrage peut-il donner lieu à quelques objections; nous n'entendons point garantir l'exactitude minutieuse de tous les dosages; nous lui laissons la responsabilité de toutes les analyses sur lesquelles les plus savants eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord; mais nous livrons cette théorie comme extrêmement curieuse et intéressante, laissant à chacun le droit de la contrôler et de la combattre.

Les conclusions qu'il en déduit sont, du reste, parfaitement conformes à celles qui ressortent du travail de tous les autres concurrents, et son résumé peut s'appliquer à l'ensemble de tous les mémoires.

Si quelques points, quelques allégations nous ont paru contestables, ils ne sont pas de nature à diminuer le mérite de cet important travail.

C'est donc à l'auteur du numéro 14 que nous croyons devoir décerner le prix.

L'auteur de ce mémoire est M. Isidore Pierre, membre correspondant de l'Institut de France, et professeur de chimie générale et de chimie appliquée à l'agriculture près la Faculté des Sciences de Caen, etc., et originaire de l'arrondissement de Pithiviers.

Nous proposons de partager la première mention honorable entre les mémoires inscrits sous les n°s 23 et 34.

Et la deuxième mention honorable entre les n°s 12 et 13.

L'auteur du n° 13 est M. GIRAUD DE BOURGOIN. Ceux des autres numéros mentionnés n'ont pas encore voulu se faire connaître.

Enfin nous demandons que l'ouvrage couronné soit inséré dans les Mémoires de notre Société, et qu'il en soit même tiré à part un certain nombre d'exemplaires pour être envoyés aux principales Sociétés et Comices agricoles de France.

Quelques mots, Messieurs, avant de terminer : qu'il nous soit permis d'abord de remercier, au nom de la Société académique d'Orléans, au nom de l'agriculture de notre province, tous ceux qui sont venus apporter leurs efforts, leurs lumières et leur expérience pour la solution d'une question dont je n'ai plus besoin de vous révéler l'importance. Vous avez vu quelles fâcheuses conséquences résulteraient de la négligence et de l'inaction de nos cultivateurs, et la voie nouvelle qui leur est tracée pour recouvrer la richesse de la terre qu'ils exploitent, avancer leur bien-être, leur fortune, et accroître la prospérité du pays.

Nous leur dirons donc, vous connaissez aujourd'hui les précieuses substances que la terre vous abandonne par vos fourrages, et qu'elle met à votre disposition ; sachez en tirer profit et les lui restituer. Pourquoi de sa part tant de libéralité, pourquoi de la vôtre tant de parcimonie ? Si les fourrages sont la source de votre aisance, pourquoi ne pas les multiplier ? Vous en faites peu et vous les entretenez mal ; vous sacrifiez tout aux céréales qui vous enlèvent sans retour une partie de vos principes fertilisants, et les vastes espaces que vous couvrez ne sont encore que peu productifs, parce que vous comptez plus sur l'engrais que vous leur donnez que sur les soins qu'elles réclament. « La terre, comme le fait observer M. de Lavergne, ne demande pas seulement des engrais et des amendements; elle a encore besoin d'être creusée, ameublie, nivelée, sarclée, travaillée dans tous les sens pour que l'eau la traverse sans y séjourner, pour que les gaz atmosphériques la pénètrent, pour que les racines des plantes utiles s'y enfoncent et s'y ramifient aisément. »

Voyez l'Angleterre ; sa prospérité agricole lui vient surtout de ses prairies : avec quel soin elle les entretient et cherche à les

rendre plus abondantes ; quand vous leur consacrez un tiers de votre assolement, elle leur en donne plus des trois quarts ; aussi comparez les résultats dans les deux pays.

L'Angleterre, avec 31 millions d'hectares, produit annuellement 860 millions de kilog. de viande de boucherie ; la France, avec 53 millions d'hectares, n'en produit que 544 millions de kil.

Non compris la viande de porc qui est de 800 millions de kil. en Angleterre, et de 400 millions seulement en France.

Ainsi, la consommation annuelle moyenne de chaque individu en Angleterre est de 61 kilog. de viande, tandis qu'en France elle n'est que de 26.

Pour les cultures, la France consacre aux céréales 15 millions d'hectares ; l'Angleterre, 5 millions 300 mille seulement.

Et cependant l'Angleterre récolte beaucoup plus d'avoine et d'orge que la France ; et pour le froment, quand notre produit moyen est de 11 hectol. à l'hectare, il est de 25 dans la Grande-Bretagne (1).

N'est-ce pas le cas de dire, avec M. Lecouteux, que *le pain est dans la viande*.

Avec la petite surface qu'elle consacre au froment, 1,800,000 hectares sur 34 millions, l'Angleterre n'en fait pas assez pour sa consommation. Elle en récoltera le double quand elle le voudra ; mais elle préfère importer ce qui lui manque, et consacrer plus de surface à l'élevage ou l'engraissement des bestiaux qui lui donnent un plus haut bénéfice et lui permettent de mieux entretenir la richesse de son sol.

Pour tout dire enfin sur l'épuisement de la terre, qui est le sujet qui nous occupe aujourd'hui, nous devons, après en avoir accusé ceux qui exploitent le sol, réserver une part de nos re-

(1) L'un des concurrents, a fait un tableau dans ce genre que nous nous proposions d'adopter ; mais ses documents nous ont paru erronés. Ainsi il énonce que l'Angleterre élève 16 millions 500 mille bêtes bovines et 60 millions de bêtes ovines ; tandis que M. Léonce de Lavergne, dans son bel ouvrage de l'*Économie agricole en Angleterre*, ne porte les bêtes ovines qu'à 8 millions, et les autres à 35 millions. C'est donc dans ce livre que nous avons puisé nos renseignements, qui, en outre de l'autorité du nom de l'écrivain, ont subi le contrôle de tous les agronomes de l'Angleterre et de la France.

proches aux propriétaires qui le donnent en fermage. Nous pensons qu'ils contribuent eux-mêmes généralement à l'appauvrissement de leur fond sur deux points principaux :

1° Par leur calcul malentendu de n'accorder des baux que d'une courte durée, sous prétexte de pouvoir augmenter plus prochainement le prix de la rente ;

2° Par l'absence dans le bail de stipulations conservatrices de la fertilité.

« Pour engager un homme à fondre son capital dans le sol, dit un critique anglais (1), et à y enfouir la fortune de sa famille, il faut que le contrat qui le lie à sa ferme ait quelque permanence, et lui laisse entrevoir comme une perspective séduisante la jouissance de la propriété. Il faut un certain nombre d'années pour que les capitaux incorporés au sol aient le temps de fructifier.

« Dans un bail court, l'intérêt du fermier est de prendre chaque année à la terre tout ce qu'il peut en tirer, et de l'épuiser atôme par atôme, sans souci de l'avenir, puisque son contrat lui assure à peine le présent. »

Sur le second point, les propriétaires ne manquent pas d'insérer dans leurs baux des clauses très-sévères et très-judicieuses, relativement à l'intégrité de leur domaine, aux empiétements des voisins et à la responsabilité du fermier ; mais la valeur de la ferme ne repose pas seulement sur son étendue ; ne feraient-ils pas également bien, tout en laissant à l'exploitant une certaine liberté d'action, de borner l'espace à donner aux plantes épuisantes, au colza principalement, de fixer l'intervalle à mettre entre leur retour, et à convenir des moyens de culture les plus propres à ménager la richesse du fond.

Aucun des mémoires du concours n'ayant fait allusion à ces précautions, nous avons cru, dans l'intérêt de la question, devoir les exposer, afin que ce rapport ait quelque utilité non-seulement pour ceux qui cultivent le sol, mais encore pour ceux qui le possèdent.

Des soins et de l'engrais, c'est donc là que gît toute la ques-

(1) Article de l'*Edimburgh review*, traduit dans la *Revue britannique*.

tion. N'épargnons point nos peines, et après avoir mis nos terres en bon état de produire, adressons, comme le dit gaîment le Nestor de nos concurrents, adressons nos offrandes au dieu *Sterculus*, et, s'il nous exauce, nous serons sauvés.

Nous avons cherché des renseignements précis sur la culture du topinambour et du sorgho auprès de M. Pinson et de M. Nouel-Lecomte, qui font valoir, avec une grande intelligence, l'un sa propriété *des Chapelles* commune de Marcilly-en-Villette, l'autre le domaine de *l'Isle*, sur Saint-Denis-en-Val.

Des notes de M. Pinson, il résulte :

Que le topinambour semé dans une terre médiocre, avec 15,000 kilog. de fumier, lui donne en moyenne 300 hectolitres ou 20,000 kilog. de tubercules, et, en outre, 4,000 kilog. de fanes vertes pour les moutons qui en sont fort avides ;

Qu'il est fondé à croire, d'après son expérience et dans sa pratique, que 200 kilog. de topinambours équivalent à 100 kilog. de foin sec (1);

Qu'il estime à 20,000 kilog. le fumier que la consommation d'un hectare de topinambours peut produire;

Qu'avec 2,600 kilog. de tubercules, 900 kilos de paille d'avoine et paille de litière hachées, et 300 kilog. de tourteaux de colza, on peut en cent jours engraisser une bête à cornes ;

Qu'un hectare de topinambours lui revient à 356 fr. 75 c., ainsi décomposés :

Labours et hersage	70 f.	» c.
Semence, 15 hectol. à 1 fr. 10 c. pour trois ans; le tiers pour une année	5	75
Main-d'œuvre pour semer	1	»
Une façon à la main	18	»
Deux hersages d'été	12	»
Pour couper les fanes et les rentrer	10	»
Ramassage de 300 hectol. à 17 c., et conduite à la ferme	50	»
Location de la terre	40	»
Fumure, 15,000 kilog. à 10 c.	150	»
	356 f.	75 c.

Il retire sur cette dépense :

4,000 kil. de fanes estimées	36 f
20,000 kil. de tubercules, soit 10,000 de foin, estimés à 20 fr. seulement dans l'économie de la ferme	300
20,000 kil. de fumier à 10 c.	200
	536 f.

(1) MM. Payen et J. Girardin n'évaluent guère 20,000 de topinambours qu'à 7,500 ou 8,000 kilos de foin sec ; mais c'est encore ainsi un produit supérieur à ceux du sainfoin et du trèfle, et de plus on a le bénéfice des fanes.

Soit donc, par hectare, un produit net de 180 fr.

Produit en-dehors de tous les autres fourrages, qui ne fatigue pas la terre, puisque la plante est regardée comme peu épuisante et tirant beaucoup de l'atmosphère par le développement de ses feuilles, et, en outre, avantageuse en ce que sa culture remue profondément le sol, par les façons et par le travail que nécessite l'extraction du tubercule, qu'on peut faire parfaitement en hiver, et selon les besoins.

Quant à M. Nouel-Lecomte, nous avions réclamé de son obligeance une réponse à plusieurs questions que nous lui avons posées sur la culture du sorgho. Nous reproduisons les notes qu'il nous a données, notes qui établissent la valeur alimentaire de cette plante, et détruisent certains doutes et allégations qu'on avait émis sur son emploi et sur ses qualités hygiéniques.

Quel est le produit en poids d'un hectare de sorgho?

Un hectare de sorgho bien réussi peut donner de 75 à 100 mille kilog. de nourriture verte?

Combien peut-il engraisser de bêtes à cornes?

Je crois que le sorgho pousse plutôt à la graisse qu'au lait. Cent jours étant suffisants en moyenne pour engraisser une bête à cornes qui consomme journellement de 50 à 60 kil. de sorgho, on pourrait, avec le produit d'un hectare, engraisser seize bêtes à cornes du poids moyen de 500 à 550 kilog. en vie.

Donnez-vous le sorgho pur ou avec mélange?

Je le donne pur ordinairement; cependant, quand je me trouve avoir d'autre nourriture, telle que sarrasin, moha, moutardes, etc., je les mélange avec le sorgho au moyen du *hache tout*; les vaches mangent très-bien ce mélange. Au reste, il en est toujours ainsi : plus la nourriture se compose de plantes diverses, plus les animaux en sont avides et mieux ils engraissent.

Quelle fumure donne-t-on à la terre pour produire le sorgho?

Comme cette plante ne verse jamais et qu'elle peut donner des résultats prodigieux, j'ai toujours été d'avis d'en faire une étendue restreinte de deux à huit hectares, mais d'y apporter les soins les plus minutieux et d'accumuler sur la surface cultivée une masse d'engrais considérable, surtout des engrais actifs. Ainsi j'ai employé en laine 4,000 kilog. à l'hectare, ou 100 mètres cubes de fumier de mouton.

Quelle est la qualité des récoltes qui suivent?

Après le sorgho *je n'ai pas fumé*, et j'ai eu du blé qui n'est pas venu bon. Il est vrai que ma terre n'était pas ce qu'on appelle une terre à blé, mais une terre à méteil, sol éminemment propre au sorgho. Je ne me suis aperçu que pour le froment du mauvais effet du sorgho comme antécédent. Les fourrages, trèfle incarnat et vesce, sont bien venus après lui, et les racines même, en les fumant.

Épuise-t-il beaucoup le sol?

Je crois qu'il épuise le sol, mais pas autant qu'on pourrait le croire; car il doit tirer de l'atmosphère beaucoup de sucs nécessaires à sa croissance. J'ai vu plusieurs fois le maïs et d'autres plantes avoir les feuilles rabattues et la verdure altérée par l'effet du grand hâle, et le sorgho, à côté d'elles, aussi vert et aussi droit que s'il était tombé de l'eau. Il a une singulière propension à attirer la rosée; le soir, quand aucune plante n'est encore rafraîchie, il se couvre de gouttelettes d'eau, et il y a toujours sur ses feuilles une forte rosée, même dans les matinées où il n'y en a sur aucune autre plante. Du reste, pour donner des produits aussi extraordinaires, on peut admettre que le sorgho puise beaucoup de principes dans l'air; et puis, *quelle est la plante qui n'épuise pas le sol plus ou moins?* Au reste, le fumier que produit un hectare de sorgho est bien des fois suffisant pour rendre à cet hectare l'engrais qui lui a été enlevé. La question de l'épuisement du sol que quelques personnes regardent comme capitale, n'a pas, à mes yeux, une aussi grande importance, et ne doit pas faire bannir cette plante de la culture. Je l'ai déjà dit : la masse de fumier qu'elle produit en passant par le corps des animaux, répare bien l'épuisement qu'elle imprime au sol.

A-t-on trouvé quelque inconvénient à l'administrer, sous le rapport de la santé des animaux?

J'ai fait manger du sorgho à un très-grand nombre d'animaux depuis quatre ans, et *je n'ai jamais eu le plus petit cas d'indisposition.* Plusieurs de mes parents et d'autres cultivateurs de ma connaissance en ont également donné sans le plus léger inconvénient. Je ne puis expliquer ces cas de mort arrivés par suite de l'usage du sorgho dans quelques fermes de la Beauce. Il y a pour moi une grande obscurité dans ces prétendus empoisonnements. Le trèfle et la luzerne, mal administrés, font bien périr les animaux, et cependant on ne trouve en eux aucun principe vénéneux. On m'avait dit que le sorgho, dont l'emploi avait eu des suites si funestes, était jeune, tendre; qu'on l'avait coupé par la chaleur, lié en bottes et donné échauffé J'ai mis trois vaches à part, et je leur ai donné pendant huit jours du sorgho pour unique nourriture, en me rapprochant exactement de ce qu'avaient fait mes confrères de la Beauce. Tout ce que j'ai pu constater, *c'est que mes vaches se portaient à ravir* et qu'elles ont eu de la peine à se remettre à leur nourriture primitive.

Quel est le rapport du sorgho avec le bon foin au point de vue alimentaire?

Je ne sais comment résoudre cette question; je pense qu'il faut chercher dans les meilleurs auteurs agricoles les parties qui traitent du rapport des divers fourrages verts avec le bon foin, et admettre le sorgho comme supérieur aux fourrages verts de première ligne, ce que j'ai reconnu dans ma pratique.

Ferme de l'Isle, mai 1860.

MÉMOIRE

SUR LA DÉGÉNÉRESCENCE DES PRAIRIES ARTIFICIELLES ET LES MOYENS D'Y OBVIER ;

Par M. Isidore Pierre,

Membre correspondant de l'Institut de France, professeur de Chimie générale et de Chimie appliquée à l'agriculture près la Faculté des Sciences de Caen, président de la Société linnéenne de Normandie, etc.

—

« Un champ est comme une armoire,
« on n'en peut retirer ce qui n'y a pas
« été mis.

Introduction.

La production des fourrages est la base de toute bonne agriculture, et c'est de leur abondance surtout que dépend le succès d'une exploitation agricole sagement dirigée.

Quand les fourrages manquent dans une ferme, tout périclite; l'agriculteur est obligé de réduire son bétail; en réduisant son bétail, il réduit la production de ses engrais, et sans engrais suffisants il n'est pas de belles récoltes possibles.

Quand le fourrage manque, toutes les industries agricoles fondées sur une bonne et suffisante alimentation du bétail languissent : laine, viande, lait, beurre, tout diminue ; fermiers et propriétaires voient bientôt avec inquiétude les sources de leurs revenus s'amoindrir et se tarir.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans s'est donc placée à l'un des points de vue les plus élevés de la science agronomique en mettant au concours la série de questions suivantes :

1° *Quelles sont les causes qui rendent les prairies artificielles, et surtout le trèfle, le sainfoin et la luzerne, moins productives et de moins longue durée aujourd'hui qu'autrefois?*

2° *Quelles seront les conséquences de cet état de choses?*

3° *Quels sont les moyens de rendre à ces prairies leur ancienne fertilité?*

N'y parviendrait-on pas par la substitution d'amendements ou de fourrages nouveaux à ceux actuellement en usage?

Je n'ose me flatter d'avoir complètement résolu ces questions dans le travail que j'ai l'honneur de lui offrir, mais j'ai essayé du moins de réunir quelques données qui m'ont paru propres à jeter un peu de lumière sur cette branche capitale de notre agriculture actuelle.

Dans l'exposé des faits et des considérations que je me propose de soumettre à l'appréciation de la Société, je ne saurais mieux faire que de suivre l'ordre qu'elle a elle-même indiqué.

En conséquence, je diviserai mon travail en trois parties, correspondant à chacune des trois questions proposées.

Dans cet exposé, j'aurai souvent l'occasion de citer des chiffres, beaucoup de chiffres peut-être, et d'assez nombreux résultats d'analyses chimiques; mais j'ai pensé que, dans une question aussi délicate et aussi importante que celle qui préoccupe à si juste titre la Société à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser, il importait, avant tout, d'asseoir la discussion sur des bases solides et rigoureuses, et de ne pas s'exposer à sacrifier aux agréments de la forme la solidité du fond.

1re Partie.

1re QUESTION. — *Quelles sont les causes qui rendent les prairies artificielles, et surtout le trèfle, le sainfoin et la luzerne, moins productives et de moins longue durée qu'autrefois ?*

CHAPITRE Ier.

COMPOSITION GÉNÉRALE DU TRÈFLE, DU SAINFOIN ET DE LA LUZERNE.

Pour établir une bonne comptabilité du sol, pour prévoir, autant que nous le permettent nos connaissances agronomiques actuelles, les conséquences pratiques des opérations agricoles auxquelles nous nous livrons, il importe de chercher à nous rendre compte de ce que nous enlevons au sol par nos récoltes, et de la puissance et de l'efficacité des ressources que nous mettons à sa disposition ; il importe de connaître la mesure des efforts qu'a faits la terre pour répondre à nos exigences, et l'importance des sacrifices que nous avons faits nous-mêmes pour entretenir ou pour accroître la vigueur de ces efforts.

Rien ne vient de rien,

a dit autrefois un poète, et c'est en agriculture surtout qu'il a cent fois raison ; peut-être a-t-on perdu cet axiôme de vue, dans ces derniers temps, pour la culture des prairies artificielles ; il serait si commode de recevoir beaucoup sans presque rien donner !

Certaines idées théoriques, interprétées d'une manière inexacte, ont pu entretenir les agriculteurs dans cette tendance funeste qu'il serait imprudent de laisser se continuer plus longtemps.

On a dit :

« Les plantes qui forment la base ordinaire de nos prairies « artificielles vivent exclusivement aux dépens de l'atmosphère, « et, loin d'épuiser le sol qui les produit, elles le reposent et « l'enrichissent. »

Et l'on a cité, comme preuves irrécusables de l'exactitude de cette doctrine, les belles et bonnes récoltes qui suivent ordinairement, sans engrais, les cultures de trèfle, de luzerne et de sainfoin.

C'est là, comme on voit, un fait providentiel; mais alors pourquoi ces inquiétudes sur l'avenir? Est-ce que l'atmosphère se serait appauvrie depuis cinquante ans? ou bien ne serait-ce pas plutôt encore une erreur à combattre, une nouvelle illusion à détruire?

Je ne rappellerai pas ici toutes les raisons que l'on a fait valoir pour appuyer la théorie dont je viens de citer sommairement la substance, ces raisons sont trop connues, parce qu'on avait intérêt à les considérer comme bonnes.

Ces raisons sont-elles admissibles aujourd'hui sans conteste? Je ne le pense pas.

Voyons, en effet, quels sont les principes constitutifs des principales espèces végétales qui forment la base de nos prairies artificielles; il sera facile de constater ainsi que l'atmosphère ne peut fournir tous ces principes, et, par conséquent, que le sol joue, à l'égard de ces plantes, un autre rôle que celui de simple support mécanique ou de stérile intermédiaire.

COMPOSITION DU SAINFOIN EN FLEUR.

(Variété commune à une seule coupe.)

Un kilogramme de sainfoin complètement privé d'humidité contient :

Matières organiques........................	946 gr.	05
Matières minérales (cendres)................	53	95
Total........	1000	»»

L'analyse des cendres de cette même plante m'a donné les résultats suivants :

	Par kilogramme de cendres.		Par kilogramme de fourrage complètement sec.	
Silice	15 gr.	1	0 gr.	815
Chaux	420	3	22	675
Magnésie	60	9	3	286
Potasse	89	4	4	823
Soude	46	8	2	525
Acide phosphorique	135	9	7	332
Matières diverses non dosées	231	6	12	494
Totaux	1000	»	53	950

Ce même fourrage contenait, par kilogramme, 23 grammes d'azote en combinaison.

COMPOSITION DU TRÈFLE EN FLEUR.

Un kilogramme de trèfle coupé en fleur, complètement privé d'humidité, contient :

Matières organiques	925 gr.	83
Matières minérales (cendres)	74	17
Total	1000	»»

Par l'analyse des substances minérales, j'y ai trouvé :

	Pour un kilogramme de cendres.		Pour un kilogramme de fourrage complètement sec.	
Silice	11 gr.	0	0 gr.	816
Chaux	310	1	23	000
Magnésie	85	7	6	356
Potasse	67	5	5	006
Soude	203	3	15	178
Acide phosphorique	92	2	6	839
Matières diverses non dosées	230	2	16	975
Totaux	1000	»	74	170

Ce même fourrage contenait, par kilogramme de matière complètement privée d'humidité, 24 grammes d'azote en combinaison.

COMPOSITION DE LA LUZERNE EN FLEUR.

Un kilogramme de fourrage complètement privé d'humidité m'a donné les résultats suivants :

Matières organiques	914 gr.	25
Matières minérales (cendres)	85	75
Total	1000	»»

Et j'ai obtenu, par l'analyse des cendres :

	Pour un kilogramme de cendres.		Pour un kilogramme de fourrage complètement desséché.	
Silice	16 gr.	75	1 gr.	436
Chaux	300	25	25	746
Magnésie	85	75	7	353
Potasse	67	50	5	788
Soude	203	37	17	439
Acide phosphorique (1)	94	48	8	102
Matières diverses non dosées	231	90	19	886
Totaux	1000	»»	85	750

Ce même fourrage, complètement privé d'humidité, contenait environ 22 grammes d'azote combiné par kilogramme.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous ces résultats d'analyses ne doivent être considérés que comme des approximations, parce que la même plante est susceptible d'éprouver des variations *sensibles* dans sa composition, suivant les années, suivant la fertilité du sol, suivant sa plus ou moins belle venue ; mais, tels qu'ils sont, ces résultats peuvent être considérés comme représentant une composition moyenne qui ne doit pas être éloignée de la vérité dans la plupart des cas.

Toutes les parties de ces divers fourrages (feuilles, tiges, fleurs) n'ont pas la même composition. Nous aurons occasion, plus tard, de revenir sur ce point qui a son importance pratique. (*Voir*, à la fin du Mémoire, la note justificative.)

(1) A chaque kilogramme d'acide phosphorique correspondrait 2 kil. 1 de phosphate de chaux.

CHAPITRE II.

PRÉLÈVEMENTS FAIT SUR LE SOL PAR LES RÉCOLTES DE TRÈFLE, DE LUZERNE ET DE SAINFOIN.

I. *Trèfle.*

Si nous admettons, pour le trèfle, qui dure ordinairement deux ans, un rendement annuel moyen de 5 500 kilogrammes de fourrage complètement desséché par hectare, les deux années de récolte seront représentées par 11 000 kilogrammes.

Or nous avons vu, dans le chapitre précédent, que chaque kilogramme de trèfle complètement privé d'humidité contient 24 grammes d'azote et 6 gr. 839 d'acide phosphorique ; on y trouve encore d'autres principes dont nous avons également indiqué la nature et les proportions.

Il en résulte que les 11 000 kilogrammes de fourrage sec représentent, par hectare :

Matières organiques.....	10 184 kilog.
Azote en combinaison....	264
Acide phosphorique......	75
Chaux et magnésie.......	330
Soude et potasse........	222

II. *Sainfoin.*

Nous trouverons de même, en consultant les données qui se rapportent au sainfoin, et en admettant une coupe annuelle moyenne de 4 000 kilogrammes de fourrage complètement sec, que les 12 000 kilogrammes fournis par les trois années de récolte du sainfoin contiendront :

Matières organiques.....	11 353 kilog.
Azote en combinaison....	276
Acide phosphorique......	88
Chaux et magnésie......	312
Soude et potasse........	88

Il faut encore ajouter à ces prélèvements le regain des deux premières années, dont le poids peut être évalué à 1 600 kilogrammes de matière *sèche*, dont :

Matières organiques......	1 506
Et substances minérales...	94

Suivant les analyses que j'en ai faites, ce regain contient encore 59 kilogramme d'azote en combinaison et plus de 10 kilogrammes d'acide phosphorique.

Il résulte de là que, pendant ses trois années de durée, un hectare de sainfoin produit en tout, comme substance fourragère :

Matières organiques.........	12 859 kilog.
Azote en combinaison........	335
Acide phosphorique	98
Chaux et magnésie, environ...	350
Soude et potasse, environ.....	98

III. *Luzerne.*

Si nous considérons maintenant la luzerne, en admettant, pour cette plante, une durée de cinq ans et un rendement moyen annuel de 7 000 kilogrammes de fourrage sec complètement privé d'humidité, les cinq années de coupe représenteront un total de 35 mille kilogrammes de matière sèche.

En nous reportant aux données analytiques du chapitre précédent (page 190), cette masse de fourrage représenterait :

Matières organiques.....	31 993 kilog.
Azote en combinaison....	770
Acide phosphorique......	284
Chaux et magnésie.......	1 158
Soude et potasse........	813

Les nombres que nous venons de donner pour le trèfle, pour le sainfoin et pour la luzerne, sont en rapport avec les rendements que nous avons admis, et varieraient avec eux dans une proportion qu'il serait assez facile d'établir dans tous les cas qui peuvent se présenter.

Ces nombres peuvent nous servir à établir la mesure du prélèvement exercé sur le sol par ces diverses récoltes fourragères.

Si nous comparons, dans ces résultats, la masse d'azote combiné et celle du fumier de ferme qui, à ce point de vue spécial, lui serait équivalente, nous trouvons :

1° Que les deux années de récolte du trèfle représenteraient 44 000 kilogrammes de *bon fumier* de ferme *par hectare ;*

2° Que les trois années de récolte du sainfoin en représenteraient 55 833 kilogrammes ;

3° Enfin que les cinq années de récolte de la luzerne en représenteraient 128 333 kilogrammes.

Nous verrons, par la suite, combien il importe, dans la question qui nous occupe, de faire entrer en ligne de compte ces diverses données, si l'on ne veut pas s'exposer aux erreurs agronomiques les plus graves.

CHAPITRE III.

IMPORTANCE ET NATURE DES RÉSIDUS LAISSÉS DANS LA COUCHE SUPERFICIELLE DU SOL PAR LE TRÈFLE, PAR LA LUZERNE ET PAR LE SAINFOIN.

Les fourrages dont il est ici question éprouvent, pendant les manipulations dont ils sont nécessairement l'objet, avant d'être emmagasinés au fenil, des pertes assez considérables provenant de la chute des feuilles et des sommités des jeunes rameaux qui se brisent par le froissement.

Ces débris divers qui peuvent ainsi se détacher et tomber sur le sol peuvent s'élever parfois jusqu'à 15 ou 20 pour 100 du poids du fourrage, lorsque celui-ci est tendre, court, et que les manipulations se font au milieu du jour par un soleil ardent.

Nous admettrons, ce qui paraît l'expression au moins très-approchée des faits, pour une partie de la Beauce et du Gâtinais, que cette perte s'élève à 10 pour 100 pour le trèfle, la luzerne et le sainfoin.

Cette perte représenterait donc :

1° Pour les deux années de trèfle, un poids de 1 100 kilogrammes de matière sèche ;

2° Pour les trois années de sainfoin, 1 200 kilogrammes ;

3° Pour les cinq années de luzerne, 3 500 kilogrammes.

L'analyse que j'ai faite de ces débris, souvent désignés sous le nom de *fleurains,* m'a fourni :

1° Dans ceux de trèfle, 39 gr. d'azote par kilogramme de matière complètement privée d'humidité ;

2° Dans ceux de sainfoin, 32 gr. 5 d'azote par kilogramme de matière sèche;

3° Enfin, dans ceux de luzerne, 32 gr. 4 d'azote combiné par kilogramme.

En recevant ces débris, le sol reçoit donc, en réalité, une proportion d'azote combiné sous la forme d'engrais, qui s'élève :

Pour le trèfle, à environ...............	44 kilogrammes,
Pour le sainfoin, à environ............	39 kilogrammes,
Et pour la luzerne, à plus de...........	113 kilogrammes.

Mais ces résidus ne sont pas les seuls que laissent au sol le trèfle, la luzerne et le sainfoin ; ce n'en est même pas, à beaucoup près, la partie la plus importante.

Au moment où une prairie artificielle de cette nature est rompue, ses racines ont acquis un poids et un volume considérables dont il importe au plus haut degré de tenir compte, dans une étude comme celle qui nous occupe.

Pour le *trèfle*, le poids de ces racines (non desséchées) s'élève, suivant M. Heuzé, à 5 200 kilogrammes par hectare, dans les terres moyennes de Seine-et-Oise ; et si nous admettions, avec M. de Gasparin, que ce poids de racines est égal à 83 pour 100 du rendement annuel en fourrage, nous arriverions à un chiffre beaucoup plus élevé encore ; car les 5 200 kilogrammes dont il vient d'être question ne représentent que 1 716 kilogrammes de matière sèche, tandis que l'évaluation basée sur les données de M. de Gasparin porterait ce chiffre à plus de 4 500 kilogrammes.

Suivant M. Lecorbeiller, ces racines contiennent, par kilogramme :

Eau......................	670 grammes.
Matière sèche.............	330
Cendres..................	53,7
Azote (combiné)...........	9,7

Nos 5 200 kilogrammes contiendront donc :

Matière sèche................	1 716 kilog.
Matières minérales (cendres)...	279
Azote combiné...............	50,5

L'ensemble de ces deux sortes de résidus laissés sur le sol par le trèfle représente donc plus de 94 kilogrammes d'azote combiné ; on y trouverait de même plus de 18 kilogrammes d'acide phosphorique.

Si nous ajoutons encore les autres principes minéraux, chaux, magnésie, soude, potasse, etc., on comprendra toute l'importance de ces résidus.

Pour le *sainfoin*, le poids des racines s'élève à plus de 12 000 kilogrammes ; en nous bornant à ce chiffre, et en admettant la richesse de 10 gr. 4 d'azote par kilogramme trouvée par M. Lecorbeiller, *ces racines représenteraient un total de 125 kilogrammes d'azote qui, réunis aux 39 kilogrammes contenus dans le fleurain tombé, forment une somme de 164 kilogrammes d'azote; on y trouvera de même environ 43 kilogrammes d'acide phosphorique,* sans compter les autres principes minéraux qui sont plus abondants que dans les résidus du trèfle, parce que la masse des résidus laissés par le sainfoin est elle-même plus considérable.

Enfin, si nous passons à la *luzerne*, la masse des racines est plus considérable encore ; M. Heuzé a trouvé, à Grignon, 20 000 kilogrammes par hectare ; M. de Gasparin en avait trouvé plus de 37 000 kilogrammes dans les bonnes luzernières du Midi.

Nous admettrons le premier nombre, qui se rapporte à des conditions plus en harmonie avec celles que l'on rencontre habituellement dans l'Orléanais.

M. Lecorbeiller y a trouvé 11 gr. 1 d'azote par kilogramme, ce qui fait, pour la masse entière des racines d'un hectare, 222 kilogrammes. En y ajoutant les 113 kilogrammes contenus dans les fleurains tombés, on arrive au chiffre énorme de 335 kilogrammes d'azote laissés sur un hectare par les débris et racines de la luzerne jusqu'au moment de son défrichement.

On peut estimer à 132 kilogrammes la proportion d'acide phosphorique renfermée dans ces mêmes résidus et laissée à chaque hectare de terre qui a porté de la luzerne pendant cinq ans, dans de bonnes conditions moyennes. Il faudrait encore y ajouter plus d'un millier de kilogrammes de substances minérales diverses, parmi lesquelles dominent la chaux, la magnésie, la potasse et la soude.

En résumant ces diverses données nous trouvons, pour les proportions d'azote, d'acide phosphorique, etc., laissés sur chaque hectare de terre par les résidus des plantes fourragères dont il est ici question :

	Azote combiné.	Acide phosphorique.	Matières minérales diverses (environ).
Trèfle......	94	18	275
Sainfoin....	164	43	450
Luzerne....	335	132	1 200

CHAPITRE IV.

DE L'AMÉLIORATION DE LA COUCHE SUPÉRIEURE DU SOL PAR LA CULTURE DU TRÈFLE, DE LA LUZERNE ET DU SAINFOIN.

Quelle que soit la théorie en vogue, quelle que soit l'explication des résultats obtenus par la pratique, il est universellement reconnu que la culture des céréales réussit toujours mieux après celles du trèfle, de la luzerne ou du sainfoin; souvent, la culture préalable de ces plantes fourragères peut équivaloir à une fumure et permettre une ou plusieurs récoltes de céréales sans engrais; c'est précisément ce qui a valu à ces plantes fourragères la qualification *d'améliorantes.*

Nous pouvons maintenant nous expliquer ce rôle des plantes fourragères dans toute sa simplicité. Il suffira de consulter les données rassemblées dans le chapitre précédent.

Ainsi le trèfle laisse, par ses résidus (racines, fleurains) des éléments de fertilité qui peuvent être évalués par l'équivalent de 15 667 kilogrammes de bon fumier de ferme par hectare;

Les débris analogues laissés par le sainfoin représentent l'équivalent de 27 333 kilogrammes de bon fumier par hectare;

Enfin, les débris que laisse la luzerne, sur le champ qui l'a portée pendant cinq ans, équivalent à l'emploi de 55 833 kilogrammes de fumier de ferme par hectare, et c'est surtout au moment de la destruction de la prairie artificielle que la majeure partie de ces débris fertilisants sont mis à la disposition du sol.

Pour se faire maintenant une idée de l'influence de ces matières sur la production des céréales qui succèdent au trèfle, à la

luzerne ou au sainfoin, il suffira de se rappeler qu'une bonne récolte de blé (paille et grain réunis) prélève, sur la même terre, environ 52 kilogrammes d'azote, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de ce que nous en avons trouvé dans les débris laissés par le trèfle, un peu moins du tiers de ce qu'en renferment les débris laissés par le sainfoin, et moins de la sixième partie de ce que l'analyse chimique en indique dans les fleurains et les racines de la luzerne.

CHAPITRE V.

DE L'ORIGINE OU DE LA SOURCE DU POUVOIR AMÉLIORANT DU TRÈFLE, DE LA LUZERNE ET DU SAINFOIN.

Nous arrivons maintenant au point le plus délicat de la question, à l'un des véritables nœuds de la difficulté.

Où le trèfle, la luzerne et le sainfoin prélèvent-ils ces éléments de fertilité qu'ils laissent dans le sol après eux?

Où vont-ils même chercher les principes qui constituent la substance de ces précieuses récoltes dont on craint si fort de voir trop diminuer l'abondance?

Est-ce dans l'atmosphère seulement, comme on l'a si souvent dit?

Pour ne pas étendre inutilement la discussion, bornons-la aux principes auxquels on attribue, soit dans les matières alimentaires, soit dans les engrais, un rôle des plus importants, l'*azote* et les phosphates représentés par l'acide *phosphorique*.

Trèfle. — Si nous réunissons au fourrage récolté les fleurains et racines qui restent sur le sol, nous voyons qu'un hectare de trèfle a dû trouver, aux sources qui entretiennent sa végétation, pendant ses deux années de durée, au moins 358 kilogrammes d'azote et 106 kilogrammes d'acide phosphorique.

Sainfoin. — Le sainfoin, pendant ses trois années de durée ordinaire, demande, pour la seule production du fourrage qu'il produit, 336 kilogrammes d'azote et 98 kilogrammes d'acide phosphorique; les débris qu'il fournit, par ses fleurains et ses

racines, représentent 169 kilogrammes d'azote et 43 kilogrammes d'acide phosphorique ; le sainfoin a donc exigé, pendant son développement, une somme de 505 kilogrammes d'azote et de 141 kilogrammes d'acide phosphorique.

Enfin la *luzerne*, pendant ses cinq années d'existence, a dû emprunter aux sources qui l'ont nourrie beaucoup plus encore, puisque nous y trouvons, par hectare :

1° Pour son fourrage, 770 kilogrammes d'azote et 284 kilogrammes d'acide phosphorique ;

2° Pour la production de ses fleurains perdus et pour le développement de ses racines, 335 kilogrammes d'azote et 132 grammes d'acide phosphorique ;

En tout, l'énorme proportion de 1 105 kilogrammes d'azote et de 416 kilogrammes d'acide phosphorique.

Or, dans l'état actuel de la science chimique et agronomique, il ne paraît pas possible d'admettre que l'atmosphère fournisse aux récoltes une autre proportion quelconque de son azote que celui que les météores aqueux (pluie, rosée, brouillard, etc.) apportent au sol, soit à l'état d'ammoniaque ou de sels ammoniacaux, soit à l'état d'acide nitrique ou de nitrates, et les expériences faites dans ces derniers temps, en vue d'en évaluer la quantité moyenne, ne permettent pas de porter cette évaluation à plus de 25 à 27 kilogrammes d'azote combiné reçu annuellement par hectare.

Adoptons le chiffre le plus large, celui de 27 kilogrammes, qui est le plus favorable à l'opinion de ceux qui attribuent à l'atmosphère une grande influence, par ses éléments, dans le succès des récoltes des plantes fourragères dont il s'agit ; la part possible de l'atmosphère se trouve représentée par 54 kilogrammes d'azote pour les deux années de durée de *trèfle* sur chaque hectare;

Pendant les trois années de durée, un hectare de *sainfoin* reçoit tout au plus, de l'atmosphère, un contingent d'azote combiné représenté par 81 kilogrammes;

Enfin un hectare de *luzerne* ne peut en recevoir plus de 135 kilogrammes pendant ses cinq années d'existence.

Si l'on défalque ces faibles contingents des résultats que nous avons précédemment obtenus, il reste encore :

Pour le trèfle.................. 304 kilogrammes,
Pour le sainfoin................ 424 kilogrammes,
Et pour la luzerne.............. 970 kilogrammes d'azote combiné qui ne peuvent provenir de l'atmosphère et que *le sol a dû nécessairement fournir*.

Si nous comparons ces chiffres, en quelque sorte fabuleux, bien qu'ils ne soient que l'expression de la réalité, aux 52 kilogrammes d'azote contenus dans une récolte de froment que l'on considère comme épuisante, il semble, à première vue, que nous nous trouvions en présence d'une grande difficulté pour expliquer comment des plantes qui empruntent au sol depuis trois cents jusqu'à près de *mille* kilogrammes d'azote à l'état de combinaison, c'est-à-dire depuis près de six fois jusqu'à près de vingt fois autant qu'une récolte de froment, peuvent être appelées des plantes améliorantes.

Cependant un examen plus attentif nous permet de nous rendre compte de ce résultat, en apparence si extraordinaire.

Examinons, en effet, la forme et les dimensions des racines de ces plantes fourragères; il est facile de voir qu'elles sont conformées de manière à pouvoir aller chercher à une grande profondeur, hors de la région où vivent habituellement les racines des céréales, les principes fertilisants dispersés ou accumulés au-dessous de la couche arable ordinaire.

Celles du sainfoin, par exemple, pénètrent quelquefois jusqu'à deux mètres de profondeur et peuvent s'étendre plus loin encore dans les interstices des roches calcaires. Mais c'est surtout dans la luzerne que nous pouvons observer ces racines qui pénètrent à une profondeur considérable ; M. de Gasparin en a vu de quatre mètres de longueur, et il en existe une, au musée de Berne, qui a, dit-on, *près de seize mètres*.

Mais il ne suffit pas de montrer que cette masse considérable de matière azotée, dont l'analyse nous indique la présence dans les récoltes de nos prairies artificielles, ne peut avoir sa source que dans le sol qui les a portées, il faut encore montrer que cette

source existe réellement dans le sol, et qu'aux profondeurs auxquelles peuvent parvenir les racines du trèfle, de la luzerne et du sainfoin, ces dernières pourront trouver, en suffisantes proportions dans le sol, ces matières azotées dont elles ont besoin pour prospérer.

J'ai fait à ce sujet, dans deux champs différents, n'ayant pas reçu d'engrais depuis plusieurs années, les deux séries d'expériences dont je vais rapporter les résultats.

J'ai pratiqué, dans le premier de ces deux champs, à huit places différentes, des trous de quarante centimètres de profondeur ; dans chacun de ces trous, j'ai pris un premier échantillon de terre destiné à représenter la couche supérieure, depuis la surface jusqu'à vingt centimètres de profondeur, puis un second échantillon destiné à représenter la couche comprise entre vingt et quarante centimètres de profondeur.

L'analyse de la première série d'échantillons m'a fourni une proportion d'azote combiné équivalente à 6 636 kilogrammes par hectare; l'examen de la seconde m'en a donné 4 628 kilogrammes par hectare.

La terre de ce champ, en ne considérant qu'une couche de quarante centimètres d'épaisseur, renfermait donc, dans cette couche, au moins 11 264 kilogrammes d'azote combiné par hectare, et la moitié inférieure de cette couche, située au-dessous de la couche arable, contenait encore plus des deux tiers de la proportion d'azote contenue dans la couche supérieure.

Les recherches ont été poussées, dans le second champ, jusqu'à une profondeur beaucoup plus considérable, et l'on a trouvé, dans les vingt-cinq premiers centimètres de la couche supérieure, 8 266 kilogrammes d'azote combiné par hectare;

Depuis 25 jusqu'à 50 centimètres.....	5 059	kilogrammes,
Depuis 50 jusqu'à 75 centimètres.....	3 479	—
Depuis 75 centimètres jusqu'à 1 mètre.	2 816	—
En tout........................	18 620	kilogrammes,

et dans cette somme ne sont même pas compris les nitrates dont

M. Boussingault vient tout récemment de fixer si haut la proportion dans certains cas.

Enfin, de la terre située à des profondeurs comprises entre un mètre et deux mètres contenait encore le sixième de l'azote que l'on trouvait dans le même poids de la terre de la couche supérieure.

En évaluant à vingt centimètres la profondeur des labours, à vingt-cinq centimètres même si l'on veut, et *en ne tenant pas compte des matières azotées contenues dans cette couche*, les racines des plantes fourragères trouveraient, de vingt-cinq à cinquante centimètres, au moins 5 039 kilogrammes d'azote en combinaison; elles en trouveraient 8 538 kilogrammes en descendant jusqu'à soixante-quinze centimètres; enfin, elles en trouveraient plus de 11 354 kilogrammes en descendant jusqu'à un mètre de profondeur, et elles en trouveraient encore au-delà.

Les racines des plantes fourragères pourront donc trouver, dans les régions du sol où elles pénètrent, ces principes fertilisants qui leur sont indispensables, et en proportions bien plus que suffisantes, et c'est sans aucun doute parce qu'elles les y trouvent qu'elles y pénètrent et s'y développent quelquefois si puissamment.

Si, au lieu de considérer l'azote, nous considérons l'acide phosphorique, nous pouvons affirmer, dans l'état actuel de nos connaissances, que rien ne nous autorise à penser que l'atmosphère contribue d'une manière un peu notable, sous ce rapport, au développement des récoltes, et que la presque totalité de ce qu'elles en contiennent doit, au contraire, avoir été fournie par le sol.

Or, l'analyse nous ayant appris qu'une bonne récolte ordinaire de blé ne contient que 19 kilogrammes d'acide phosphorique, les 106 kilogrammes d'acide phosphorique prélevés par le trèfle, les 141 kilogrammes prélevés par le sainfoin, et les 416 kilogrammes prélevés par la luzerne constituent des dépenses relativement énormes, puisqu'elles sont :

Pour le trèfle, cinq fois et demie plus considérables que pour le froment;

Pour le sainfoin, sept fois et demie ;

Et pour la luzerne, près de vingt-deux fois cette proportion dont l'analyse a constaté la présence dans une bonne récolte moyenne de froment.

Enfin, nous arriverions à des résultats comparatifs bien plus tranchés encore, en considérant les autres principes minéraux du sol, chaux, soude, potasse, etc.

Il est donc bien établi par là que c'est le sol qui fournit aux plantes fourragères la majeure partie, si ce n'est la totalité de l'azote et des principes minéraux qu'elles renferment, et que la proportion de ces substances est beaucoup plus considérable dans les plantes fourragères que dans les céréales.

CHAPITRE VI.

ÉPUISEMENT DES COUCHES PROFONDES DU SOL.

Nous venons de voir, dans le chapitre précédent, que c'est dans le sol qui les porte que les plantes fourragères à racines pivotantes doivent trouver la majeure partie de la proportion d'azote qui leur donne une si haute valeur pour l'alimentation des animaux, et la totalité de l'acide phosphorique ou des phosphates nécessaires à leur développement normal, et indispensable pour le travail d'accroissement ou de remplacement qui s'opère constamment dans la charpente osseuse des animaux qui s'en nourrissent.

Le sol doit encore fournir aux plantes fourragères un contingent considérable de substances minérales diverses, chaux, magnésie, soude, potasse, etc.

Il en résulte que les plantes fourragères qui nous occupent ne font pas exception à la règle générale, et que, si le froment, ou, plus généralement, que si les récoltes dont les racines vivent plus spécialement dans les couches superficielles du sol épuisent ces couches, en prélevant à leur profit certains éléments de ferti-

lité, les plantes fourragères qui, comme le trèfle, le sainfoin et la luzerne, donnent de si abondants produits, doivent épuiser plus énergiquement encore les couches profondes où leurs racines vont chercher l'énorme proportion de matières azotées, de phosphates et d'autres principes minéraux nécessaires à leur développement.

Il est d'ailleurs évident que, toutes choses égales d'ailleurs, l'épuisement sera d'autant plus rapide, d'autant plus considérable, que les récoltes seront plus fréquentes et plus abondantes.

Toute pratique, tout procédé de culture qui, sans fournir aux récoltes des prairies artificielles l'intégralité des principes qui les constituent, pourrait cependant activer leur développement, devra, par cela même, activer l'épuisement du sol sur lequel on les aura obtenues.

Si, pour maintenir ce dernier en état de produire pendant longues années, à des intervalles de temps assez rapprochés, d'abondantes récoltes de froment, il est indispensable de lui fournir de copieuses fumures; il n'est pas moins nécessaire que le sol présente aux récoltes fourragères les éléments dont nous avons reconnu pour eux l'indispensable nécessité.

En un mot, les plantes fourragères épuisent le sol à leur manière; le fait est surabondamment prouvé par la pratique, et une saine théorie conduit sans peine à reconnaître qu'il n'en saurait être autrement.

CHAPITRE VII.

D'OU VIENNENT LES PRINCIPES FERTILISANTS QUI SE TROUVENT DANS LES COUCHES PROFONDES DU SOL? COMMENT PEUT S'ENTRETENIR LA RICHESSE DE CES COUCHES ET, PAR SUITE, SE MAINTENIR LA FERTILITÉ SPÉCIALE DU SOL POUR LES PRAIRIES ARTIFICIELLES A RACINES PROFONDES?

Reportons-nous, par la pensée, à l'époque où furent introduites la culture de la luzerne, celle du trèfle, celle du sainfoin; ces plantes ont dû trouver d'abord, dans les couches profondes du

sol, ce que nous pourrions appeler *le vieux fonds de richesse naturelle de ces couches*, c'est-à-dire une quantité plus ou moins considérable de principes fertilisants accumulés par les siècles.

Ainsi s'expliqueraient les premiers succès de ces sortes de cultures, leur rapide extension et les immenses services qu'elles ont rendus à l'agriculture.

Mais nous savons maintenant que ce vieux fonds de richesse naturelle ne pouvait être utile qu'à la condition de s'amoindrir, et que la masse des produits dus à son influence peut nous donner une idée de son appauvrissement, et qu'à l'abondance succéderait bientôt la disette, si la sagesse de la Providence et les soins du cultivateur ne lui venaient en aide, et voici comment :

Lorsque des matières fertilisantes sont déposées à la surface du sol, c'est-à-dire mélangées avec la couche superficielle ordinairement entamée par les labours, une partie plus ou moins considérable de l'engrais s'unit intimement avec les éléments de cette couche et sert ensuite à l'alimentation des céréales ou des récoltes qui, comme elles, vivent à la surface ; mais, quelle que soit la nature du sol, tout l'engrais employé n'est pas emmagasiné à la surface ou utilisé par les récoltes à racines superficielles, *une partie pénètre peu à peu, par une sorte d'infiltration, sous l'influence des eaux pluviales et de la capillarité, dans les couches inférieures, à des profondeurs qui sont, en général, d'autant plus grandes que le sol est plus perméable.*

Ces matières fertilisantes s'accumuleront dans les couches profondes du sol en proportions d'autant plus considérables, toutes choses égales d'ailleurs, que l'on sera plus longtemps sans y faire pénétrer des racines dont les suçoirs puissent s'emparer à leur profit d'une partie de ces richesses accumulées.

C'est un réservoir qui restera d'autant plus complètement et plus longtemps plein, que la pompe destinée à l'épuiser fonctionnera plus lentement ou plus rarement.

Nous avons donc, d'une part, des sources de fécondité qui alimentent les couches profondes du sol ; d'autre part, des récoltes qui viennent y puiser une partie des matières fertilisantes qui s'y sont accumulées. Si, dans un temps donné, le prélèvement est

inférieur aux apports, ces couches pourront encore s'enrichir; s'il y a égalité, leur fécondité pourra se maintenir sans éprouver de changement sensible; enfin, si le prélèvement au profit des récoltes marche plus vite que les apports chargés de l'entretien, il y aura épuisement d'autant plus rapide que la différence sera plus grande.

Nous comprenons ainsi sans peine comment les récoltes peuvent ou s'augmenter dans le premier cas, se maintenir dans un état stationnaire dans le second, ou enfin aller en s'amoindrissant dans le troisième cas.

L'expérience nous a depuis longtemps appris que la luzerne, le trèfle et le sainfoin exigent, avant de pouvoir revenir avec avantage sur le même sol, qu'il se soit écoulé un certain nombre d'années, variable avec le climat, variable avec la nature et avec la richesse du sol, variable également avec la succession des cultures, avec la nature et avec l'abondance de leurs produits, variable enfin avec l'abondance des engrais employés pour les obtenir. C'est que le sol inférieur, après avoir ainsi fourni, pour subvenir aux exigences des récoltes fourragères, une proportion considérable de ses principes fertilisants disponibles, a besoin, comme la fontaine intermittente, qu'on lui donne le temps de s'alimenter suffisamment pour être en mesure de fonctionner de nouveau avec succès, pour rassembler peu à peu les éléments de sa puissance et de sa fécondité.

CHAPITRE VIII.

COMMENT PEUT-IL ARRIVER QU'APRÈS S'ÊTRE SOUTENUE PENDANT ASSEZ LONGTEMPS, QU'APRÈS AVOIR PARU MÊME DONNER DES PRODUITS DE PLUS EN PLUS ABONDANTS, UNE TERRE SEMBLE MOINS PROPRE A CONTINUER SA PRODUCTION DE PLANTES FOURRAGÈRES AVEC LA MÊME ÉNERGIE, BIEN QUE LES RÉCOLTES ORDINAIRES DE CÉRÉALES N'AIENT SUBI AUCUNE DIMINUTION OU AIENT MÊME PU DEVENIR PLUS ABONDANTES?

Depuis longtemps déjà, dans presque toutes les exploitations, les engrais de la ferme deviennent insuffisants pour maintenir la

terre au même degré de fertilité ou pour subvenir aux exigences chaque jour plus grandes du cultivateur. Et cependant, chaque année aussi, dans les exploitations bien dirigées, la masse des engrais va en s'augmentant.

Mais il y a une chose qui tend à diminuer dans le sol; ce sont les principes élémentaires du sol qui sont exportés sous la forme de graines (blé, avoine, orge, etc., graines fourragères ou industrielles), ou sous forme animale (bœufs, vaches, veaux, moutons, laine, beurre, œufs, etc.). Ainsi les pailles, fourrages... produits par la terre y retournent en grande partie sous forme d'engrais; mais tout ce qui a servi à la production de la viande, du lait, du beurre, du fromage, de la laine, etc., n'y retourne pas; tout ce que le cultivateur a vendu de céréales au marché (et c'est la partie la plus lucrative de ses récoltes) n'est pas restitué au sol qui les a produites; le cultivateur le plus intelligent, s'il est réduit à ses propres ressources, s'il n'importe pas d'engrais du dehors, s'il n'a pas en quantité suffisante, dans le domaine qu'il exploite, des prairies naturelles soumises au bienfait des IRRIGATIONS qui lui permettent de transporter, sur ses autres terres, les principes fertilisants naturels apportés par les eaux sur ces prairies, verra donc nécessairement, tôt ou tard, diminuer le produit de ses récoltes, et l'habileté qui consiste à obtenir les meilleures récoltes possibles avec le minimum d'engrais est une habileté relative et ordinairement temporaire dont il ne faut pas s'exagérer le mérite dans tous les cas.

Certains modes de culture, l'emploi de certains agents énergiques pourront bien, pour un temps, surexciter la production du sol aux dépens de l'avenir; mais ces moyens ressemblent à la pression que l'on exerce sur une éponge; si la pression est trop énergique, l'éponge sera desséchée; ces moyens ressemblent encore au coup de fouet qui forcera, pour un moment, le cheval à lutter de vitesse avec la locomotive, pour tomber bientôt exténué un peu plus loin.

Tout cela s'applique avec la même vérité à la production des plantes fourragères, aussi bien qu'à la production des céréales. A une production surexcitée par des moyens hors de proportion

avec la puissance productive du sol, doit succéder inévitablement une période de décroissance, de fatigue et d'épuisement.

On a dit souvent : « *La terre ne vieillit pas ;* » c'est possible, mais elle peut être ruinée par une mauvaise administration ; nous n'en avons que de trop fréquents exemples, et le sol qui a failli est comme le négociant qui n'a pu remplir ses engagements ; ce n'est qu'au prix des plus grands sacrifices, qu'avec le secours de la persévérance la plus soutenue qu'il peut être complètement réhabilité.

Essayons maintenant d'expliquer une sorte d'anomalie apparente qui résulte d'une diminution d'aptitude à la production fourragère dans une terre qui aurait conservé toute sa fécondité pour la production des céréales, dans laquelle cette production aurait même pu s'accroître notablement.

La tendance de nos agriculteurs actuels consiste à se rembourser le plus vite et le plus complètement possible du capital d'engrais qu'ils confient au sol, et le *nec plus ultrà* de l'habileté consisterait dans la possibilité de faire absorber par les récoltes de chaque année la partie aliquote la plus considérable de l'engrais qui lui était destiné. Si nous ajoutons encore que les récoltes tendent à se succéder plus fréquemment, et que les récoltes de prédilection sont ordinairement celles des céréales ou, plus généralement, celles des plantes dont les racines vivent dans les couches superficielles du sol, nous comprendrons sans peine que, dans de pareilles conditions et avec une masse d'engrais déterminée, la partie de cet engrais destinée à favoriser le développement des plantes fourragères à longues racines pivotantes sera d'autant moins grande que les récoltes précédentes auront mieux réussi, qu'elles se seront approprié une plus forte partie des engrais confiés au sol qui les a produites.

Enfin la substitution aux fumiers de ferme d'engrais commerciaux, rapidement assimilables, devra, dans la plupart des cas, en cédant aux récoltes à racines superficielles une aliquote encore plus forte, tendre à diminuer encore davantage la richesse des couches inférieures auxquelles ne parviennent plus qu'en

trop faibles quantités ces principes si importants qui paraissent plus spécialement destinés au but de toute végétation, l'élaboration, la reproduction ou l'organisation des éléments destinés à la propagation de l'espèce.

CHAPITRE IX.

CONSÉQUENCES DE L'HABITUDE TROP GÉNÉRALEMENT RÉPANDUE DE SEMER LES PRAIRIES ARTIFICIELLES DANS DES TERRES ÉPUISÉES.

Lorsqu'on veut qu'un animal naissant devienne vigoureux et précoce, on entoure de soins son jeune âge, on lui donne une nourriture abondante et substantielle; lorsqu'on veut former une pépinière de plantes d'espèces quelconques, forestières, maraîchères ou industrielles, on choisit de préférence la partie de son champ la plus fertile et la mieux préparée; un succès mérité dédommage alors l'éleveur, le jardinier ou le cultivateur intelligent.

Pourquoi donc, par une inconcevable inconséquence, par une sorte de contradiction difficile à justifier, fait-on si souvent le contraire lorsqu'il s'agit d'élever une prairie artificielle?

On semble avoir pris à tâche, dans plus d'une partie de l'Orléanais, que la Société doit connaître et que, par discrétion, je m'abstiendrai de nommer, de ne confier à son champ la graine de trèfle, de sainfoin ou de luzerne, qu'après l'avoir épuisé le plus possible par la culture des céréales; *ma terre est fatiguée*, dit-on, *il faut la mettre en fourrage pour la reposer*.

Pouvons-nous être étonnés, après cela, que nos prairies artificielles ne réussissent pas toujours, comme nous l'avions espéré? Si quelque chose devait nous étonner, n'est-ce pas plutôt de les voir encore si bien réussir dans d'aussi mauvaises conditions?

Nous avons insisté, il est vrai, et à plusieurs reprises, sur ce fait que la luzerne, le trèfle et le sainfoin vont puiser une partie considérable des principes nécessaires à leur développement non pas à la surface du sol, mais à une assez grande profondeur;

mais ce n'est pas dès le jeune âge que ces précieuses plantes fourragères sont capables de fonctionner ainsi : avant d'avoir acquis assez de développement pour pouvoir pénétrer dans les couches profondes du sol, les jeunes racines de ces plantes doivent nécessairement vivre dans la couche supérieure; elles y prospéreront d'autant mieux que cette couche sera en meilleur état de culture et qu'elle contiendra une plus abondante proportion de principes fertilisants, en un mot, qu'elle sera moins épuisée.

Il y a donc avantage, pour la bonne venue d'une prairie artificielle, à la semer dans une terre encore fertile, et, le plus souvent qu'on le peut, dans une récolte *fumée*.

Vigoureusement développées dès la première période de leur végétation, les racines attaqueraient plus énergiquement les couches inférieures qui doivent ensuite subvenir à leurs besoins, et, en somme, le produit serait plus abondant et plus satisfaisant et le cultivateur serait largement indemnisé de ses avances.

Lorsqu'au contraire les plantes ont langui dans leur jeune âge, faute d'aliments suffisants, il est bien à craindre que, pendant toute leur durée, leur existence ne soit chétive et leur produit médiocre.

CHAPITRE X.

CONSÉQUENCES DE L'HABITUDE TROP FRÉQUENTE DE FAIRE PATURER LE TRÈFLE, LA LUZERNE ET LE SAINFOIN EN AUTOMNE, L'ANNÉE MÊME DE LEUR SEMIS.

Si l'on compare les soins de toute nature que l'on apportait à la culture du trèfle, de la luzerne, du sainfoin, dans les premiers temps de leur introduction dans nos campagnes, avec le laisser-aller qu'on y met aujourd'hui, l'on pourra se demander s'il est bien permis d'être étonné que ces plantes ne répondent plus toujours avec la même générosité qu'autrefois aux avances parcimonieuses du cultivateur.

L'âne et le mulet sont des serviteurs, sobres et rustiques, loin de leur en savoir gré, trop souvent on les nourrit mal et on les

surcharge; de même aussi l'on abuse en beaucoup de pays de la rusticité des plantes fourragères qui nous occupent, on les nourrit mal et on les épuise avant l'âge, en les dépouillant prématurément des organes les plus nécessaires à leur développement.

S'il est un fait incontestable parmi les savants aussi bien que parmi les purs praticiens, c'est que, pour nos plantes usuelles, il n'y a de vie active possible qu'avec le concours des feuilles, et que la vigueur de la végétation est en rapport avec l'abondance et la vigueur des organes foliacés. Que les feuilles tombent ou qu'on les enlève, la végétation languit, se ralentit ou s'arrête.

Le trèfle, la luzerne et le sainfoin sont soumis, comme presque tous les autres végétaux, à cette loi générale de la nature; pourquoi donc alors certains cultivateurs trop nombreux, *mangeant*, comme on dit, *leur blé en herbe*, se hâtent-ils si vite de faire brouter par leurs vaches ou même par leurs moutons, après l'enlèvement de la céréale qui accompagnait le fourrage, les cinq ou six feuilles qui s'épanouissent sur chaque plante.

Une des conséquences naturelles inévitables de cette malencontreuse pratique, c'est l'abâtardissement de la prairie artificielle, puisqu'on la prive de ses organes essentiels au moment où ils pourraient énergiquement fonctionner à son profit.

Un autre inconvénient non moins grave à signaler est celui qui résulte du piétinement des gros animaux sur la plante encore tendre qu'ils écrasent ou qu'ils blessent profondément; qu'ils couvrent de boue, lorsque cette dépaissance a lieu par un temps humide. Souvent aussi leur dent plus meurtrière encore, celle des moutons surtout, non contente de brouter jusqu'à la dernière de ces jeunes feuilles, s'attache encore au collet qu'elle entame en ébranlant la plante encore mal enracinée.

Si quelque chose doit nous surprendre en pareil cas, c'est que des plantes aussi maltraitées puissent encore donner d'aussi beaux produits, et loin de songer à les remplacer par d'autres, il faut faire tous ses efforts pour conserver la culture de plantes qui, outre leur grande valeur comme aliment pour le bétail, sont douées d'une aussi grande rusticité, d'une aussi grande résistance à tant de causes d'abâtardissement ou de destruction.

Tout en blâmant sans réserve une pratique si peu rationnelle, cherchons, s'il est possible, sa raison d'être, sans la justifier :

Elle s'est surtout propagée, généralisée dans les pays secs dépourvus des ressources qu'offrent en automne les prairies naturelles. Il devait sembler dur au cultivateur, dans de pareilles conditions, de se croire obligé de respecter ces jeunes plantes verdoyantes, alors que son bétail affamé venait de consommer les derniers regains qu'on ne lui avait cependant livrés qu'avec parcimonie. Il trouva bientôt de bonnes raisons pour justifier ce que nous serions tenté d'appeler du gaspillage.

Et d'abord, ce pâturage constitue pour le bétail une excellente nourriture; la pratique et la théorie s'accordent sur ce point; et ensuite, dans les terres légères, le piétinement des animaux d'espèce bovine, et tassant la terre, tend à rechausser avantageusement les plantes.

Examinons successivement ces deux points de vue pour discuter le mérite des idées qu'ils représentent.

Disons tout d'abord qu'un bon coup de rouleau tasserait tout aussi bien la terre autour des plantes, si ce n'est mieux, qu'un piétinement irrégulier, en admettant que ce tassement soit utile ou nécessaire.

Reste donc la question du mérite comme fourrage de ces jeunes feuilles de trèfle ou de sainfoin, car la luzerne donne en général si peu de chose que nous ne croyons pas devoir en parler.

Dans de bonnes conditions moyennes, le poids du regain en feuilles produit sur un hectare de sainfoin peut être évalué à environ 800 kilogrammes de fourrage complètement privé d'humidité ou à 1000 kilogrammes de fourrage fané à 20 pour 100 d'eau hygrométrique; or, j'ai trouvé, comme moyenne de plusieurs analyses, dans 800 kilog. de regain de sainfoin complètement sec ou dans 1000 kilog. de ce même regain fané à 20 pour 100 d'eau, 32 kil. 5 d'azote en combinaison et 5 kil. 25 d'acide phosphorique; j'ai trouvé également que l'on peut évaluer du quart au cinquième de ce poids, au maximum, le produit des feuilles du jeune sainfoin semé dans l'année, en faisant le dépouillement de ces feuilles au commencement d'octobre.

Ce dépouillement fournit donc tout au plus de 8 kil. 1 à 6 kil. 5 d'azote combiné, soit par hectare l'équivalent de 422 à 361 kilog. de sainfoin fané ordinaire qui contiendrait encore 20 °/ₒ d'humidité.

Les jeunes pousses de trèfle, contiennent, d'après mes analyses, 37 gr. 7 d'azote combiné par kilogramme lorsqu'elles sont entièrement privées d'humidité, et seulement 30 gr. 2 lorsqu'elles contiennent encore 20 °/ₒ d'eau après le fanage. En admettant donc que les animaux puissent trouver dans un hectare de jeune trèfle 200 kilogrammes de feuilles supposées complètement desséchées ou 250 kilogrammes de fourrage fané à 20 °/ₒ d'humidité, les 7 kil. 55 d'azote combiné qui font partie de cette faible quantité de fourrage représenteraient tout au plus l'équivalent 434 kilogrammes de trèfle ordinaire fané à 20 °/ₒ d'humidité. Que l'on considère le trèfle ou que l'on envisage le sainfoin, il paraît évident que le faible avantage que l'on trouve dans ce maigre pâturage ne saurait compenser les graves inconvénients que nous avons signalés plus haut, et que cette pratique doit être franchement condamnée.

Dans la plaine de Caen, où le sainfoin prospère encore parfaitement, parce que la culture en est faite dans des conditions meilleures, on se garde bien de fatiguer ainsi la jeune plante fourragère par l'action de la dent ou des pieds du bétail ; et l'expérience a prouvé qu'on en est largement récompensé.

D'ailleurs, lorsque ces feuilles se sont flétries avec la saison, qu'elles ont accompli leur mission providentielle de nutrition, qu'elles s'en détachent spontanément, elles ne sont pas perdues, car elles tombent au pied de la plante et peuvent, encore une fois, en se décomposant, contribuer à son alimentation et à sa prospérité.

C'est bien le cas de dire au cultivateur : voyez, pesez, et jugez vous-même.

Résumé de la première Partie.

Nous pourrions maintenant résumer ainsi le développement de nos réponses à la première question :

1° L'analyse chimique des plantes qui, comme le trèfle, le sain-

foin et la luzerne, forment la base de nos meilleures prairies artificielles, nous montre que, parmi les éléments constitutifs de ces plantes, il en est de fort importants, comme les matières azotées, *que le sol peut seul leur fournir en proportions suffisantes pour assurer leur bonne venue ;* qu'il en est même dont le sol doit fournir la presque totalité, comme c'est notamment le cas pour les phosphates.

2° Il en résulte que les couches profondes du sol, où vivent les racines de ces plantes, tendent à s'appauvrir, et cela d'autant plus vite et plus énergiquement que les récoltes fourragères sont plus fréquentes et plus abondantes.

3° Que si, après la culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin, la terre paraît améliorée et fertilisée, cette amélioration n'a réellement lieu que pour la couche supérieure, et qu'elle se réalise aux dépens de la richesse des couches plus profondes par les débris et racines des récoltes de fourrages que la terre a portées.

4° Que l'entretien de la fertilité de ces couches profondes ne pouvant se réaliser que par une sorte d'infiltration des principes fertilisants de la couche supérieure, si les cultures produites par cette couche deviennent plus abondantes sans que la masse des engrais employés suive la même proportion, il peut arriver qu'après s'être soutenue pendant assez longtemps productive de fourrages au moyen du vieux fonds de richesse naturelle de ses couches inférieures, une terre devienne moins propre à continuer sa production de plantes fourragères avec la même énergie, bien que les récoltes ordinaires de céréales n'en aient subi aucune diminution, ou aient même pu devenir plus productives.

Si les couches inférieures donnent, dans un temps donné, plus qu'elles ne reçoivent, elles doivent nécessairement s'appauvrir et devenir moins productives.

5° Parmi les conditions peu favorables à la bonne venue des plantes fourragères vivaces, nous pouvons encore signaler l'habitude trop généralement répandue de confier leurs graines à des terres épuisées par plusieurs céréales consécutives.

6° Enfin, on doit franchement condamner l'habitude de faire pâturer les trèfle, luzerne et sainfoin l'année même de leur semis.

2e Partie.

2e QUESTION. — *Quelles seront les conséquences de cet état de choses?*

Pour être en mesure de pressentir avec un degré de probabilité raisonnable les principales conséquences de l'état de choses que nous venons de signaler dans la première partie de ce travail, il importerait de connaître une foule de données premières dont plusieurs seraient assez difficiles à obtenir actuellement.

Nous allons cependant essayer de poser, sur des bases qui nous sont propres, des conclusions sur lesquelles nous appelons l'attention de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Supposons un assolement de neuf ans, c'est-à-dire une succession de récoltes comprenant la durée *trop courte* de la plupart des baux actuels; nous admettrons que cette rotation commence par un blé fumé, et comprenne un sainfoin, c'est-à-dire la plante fourragère par excellence la plus généralement répandue, et qui, pour nos discussions, offre encore l'avantage d'avoir une durée intermédiaire entre les deux autres (trèfle et luzerne).

En tenant compte des prélèvements exercés sur le sol par chaque récolte de cet assolement, et en limitant nos indications à l'azote combiné et à l'acide phosphorique des phosphates (1), nous sommes conduits aux résultats présentés dans le tableau ci-après :

(1) A chaque kilogramme d'acide phosphorique correspondent 2 kilog. 1 de phosphate de chaux des os.

PRÉLÈVEMENTS FAITS SUR UN HECTARE.

NATURE DES RÉCOLTES.		Azote combiné.	Acide phosphorique.
		Kilog.	Kilog.
1re Année. — Blé fumé	Grain........	41,4	15,3
	Paille........	20,9	5,0
2e Année. — Avoine..	Grain........	32,3	17,2
	Paille........	11,2	4,1
3e Année. — Jachère fumée.........		»	»
4e Année. — Blé......	Grain........	38,9	14,8
	Paille........	21,3	5,2
5e Année. — Avoine..	Grain........	31,2	16,9
	Paille........	10,8	3,9
6e Année. — Sainfoin. 7e — — 8e — —	Pour les trois années de récolte de fourr.	335,0	98,0
9e Année. — Blé......	Grain........	42,5	15,8
	Paille........	21,6	5,3
Totaux...............		607,1	201,5

Nous croyons nous placer dans de bonnes conditions moyennes en évaluant à 25 000 kilogrammes la quantité de fumier employée pour chacun des deux premiers blés (et nous connaissons, dans le Loiret, bon nombre de cultivateurs moins généreux à l'égard de leurs terres).

Ces deux fumures représentent un total de 50 000 kilogrammes de fumier. — Or, les dernières analyses de M. Boussingault attribuent au BON fumier de ferme 6 grammes d'azote combiné par kilogramme, et 2 gr. 48 d'acide phosphorique, c'est-à-dire que les 50 000 kilogrammes dont nous venons de parler représenteraient 300 kilogrammes d'azote et 124 kilogrammes d'acide

phosphorique. Comparant ces chiffres à ceux que nous avons obtenus pour la somme des prélèvements, nous voyons qu'il y a déficit de plus de moitié pour l'azote, c'est-à-dire de presque tout ce qu'on en trouve dans le sainfoin récolté.

En admettant qu'aucune partie de l'azote combiné fourni par l'atmosphère n'ait échappé à l'assimilation, l'on ne pourrait toujours pas évaluer à plus de $9 \times 27 = 243$ kilogrammes la proportion d'azote assimilable qu'il est permis d'imputer à cette source, il n'en resterait pas moins encore un déficit réel d'environ 65 kilogrammes à la fin du bail, déficit qu'il faut encore augmenter de toutes les pertes de matières azotées volatilisées ou entraînées hors du champ par les eaux pluviales ou par toute autre cause.

Le déficit d'acide phosphorique s'élève à plus de 77 kilogrammes, c'est-à-dire à près du tiers du prélèvement total, et il n'est plus permis ici de faire entrer en ligne de compte ce que l'atmosphère a pu fournir, attendu que l'acide phosphorique n'a pas encore été signalé en proportions un peu notables dans les eaux pluviales.

Ce déficit correspond, pour l'azote, à plus d'une récolte de blé (paille et grain réunis) ; pour l'acide phosphorique, il correspond à près de quatre récoltes complètes de blé (paille et grain).

Il y aurait à se préoccuper de même de la diminution des autres principes minéraux les plus importants dont l'analyse chimique signale la présence en proportions un peu considérables dans les plantes fourragères dont il est ici question. La chaux, par exemple, est une de ces substances que l'on trouve abondamment dans les cendres du trèfle, de la luzerne et du sainfoin, et dont la présence en quantité convenable dans le sol contribue puissamment à la bonne venue de ces plantes ; mais la chaux ne fait jamais entièrement défaut dans les terres à blé, puisqu'elle parait un de leurs éléments nécessaires ; d'ailleurs, le plâtrage des prairies artificielles restitue habituellement une grande partie, sinon la totalité de la chaux prélevée sur le sol par les récoltes fourragères.

Il est bien entendu que nous ne tenons pas compte ici du pré-

lèvement fait par les résidus (débris divers et racines), parce que nous n'en avons pas tenu compte non plus dans l'évaluation précédente des prélèvements exercés par les récoltes elles-mêmes.

Nous avons pris pour exemple un assolement peu chargé; nous avons supposé qu'on n'avait *refroissé* aucune partie des jachères; nous avons admis que toutes les substances fertilisantes des engrais employés pénètrent dans le sol, ainsi que celles que peut apporter l'atmosphère; qu'il ne s'en perd aucune parcelle, ni par évaporation, ni par l'entraînement des eaux pluviales; *c'est-à-dire que nous nous sommes placés dans les conditions les plus avantageuses au maintien de la fertilité du sol.* Si, au contraire, nous eussions refroissé une partie des jachères, si notre terrain eût été tant soit peu en pente, si nous eussions tenu compte des pertes dues à la volatilisation de certains principes résultant de la décomposition des matières azotées; en un mot, si nous eussions défalqué les pertes dues à toutes ces causes diverses qui tendent à réduire la proportion des principes fertilisants qu'on se propose de mettre à la disposition des récoltes, le déficit eût alors été d'autant plus sensible et plus considérable, que ces diverses causes de pertes eussent été elles-mêmes plus importantes et plus multipliées.

Ainsi, dans de pareilles conditions, il y a déficit de principes réparateurs pendant la durée d'un bail; maintenant, de deux choses l'une, ou ce déficit est entièrement supporté par la couche supérieure, et alors les récoltes de céréales et d'autres cultures analogues tendront à diminuer progressivement, tandis que les couches profondes, ne s'appauvrissant pas, seront capables de continuer avec le même succès leur production fourragère; ou bien ce déficit sera intégralement supporté par les couches profondes du sol, et alors leur productivité fourragère ira nécessairement en s'amoindrissant; enfin, il pourrait encore arriver que ce déficit fût réparti d'une manière quelconque entre la couche supérieure et les couches profondes, et alors nous retomberions en partie dans chacune des deux situations que nous venons de signaler.

Telles sont nécessairement les conséquences inévitables de l'état de choses que nous venons de décrire.

Si cet état de choses se continuait dans les mêmes conditions, et *à fortiori* s'il s'empirait encore, le cultivateur serait dans l'alternative suivante : ou il n'introduira pas de nouvelles plantes destinées à combler son déficit de fourrages, et alors il sera obligé d'augmenter l'étendue de ses terres consacrées aux anciennes plantes fourragères (trèfle, luzerne, sainfoin), et l'inconvénient dont on se plaint, la trop fréquente répétition ne fera que s'accroître, le mal s'aggravera de plus en plus, tout en restreignant les autres cultures, ce qui restreindrait en même temps les bénéfices de l'exploitation ; ou bien le cultivateur ne restreindra pas l'étendue de ses terres consacrées aux autres cultures, et alors il récoltera moins de fourrages, et, par suite, il devra diminuer son bétail ; mais en diminuant son bétail, il diminuera ses fumiers, et en tarissant ainsi la source de ses engrais, il tarit la source de ses produits, il voit s'amoindrir encore ses profits.

N'existe-t-il donc aucun moyen de rendre aux prairies artificielles leur ancienne fertilité, de revenir à ces anciennes conditions dont le changement préoccupe si vivement la Société d'Agriculture d'Orléans ? C'est ce que nous allons essayer d'étudier dans la troisième et dernière partie de ce travail.

—

3e et dernière Partie.

3e QUESTION. — *Quels sont les moyens de rendre aux prairies artificielles leur ancienne fertilité ?*

N'y parviendrait-on pas par la substitution d'amendements ou de fourrages nouveaux à ceux actuellement en usage ?

Dans les deux premières parties de ce travail, nous avons exposé les motifs qui nous conduisent à penser que la cause principale de la décadence actuelle des récoltes fourragères des

prairies artificielles à base de trèfle, de luzerne ou de sainfoin, là où cette décadence se fait sentir, peut être attribuée aux suites d'une restitution incomplète de principes fertilisants, et c'est en conséquence de cette conviction que nous avons placé en tête de notre travail cette devise :

Un champ est comme une armoire, on n'en peut retirer ce qui n'y a pas été mis.

Avant toutes choses, il faut donc compléter et continuer ces restitutions pour ne pas voir s'aggraver encore la situation actuelle, et pour avoir quelque droit de compter, dans l'avenir, sur une situation meilleure.

Toutefois, nous restons toujours en présence d'une difficulté; l'épuisement des couches profondes s'est fait lentement; combien de temps leur faudra-t-il pour s'enrichir par de nouvelles infiltrations et revenir à leur ancien état? C'est ce qu'il serait assez difficile de dire, dans l'état actuel de nos connaissances agronomiques. — Nous payons la peine de notre avidité passée; mais il est rassurant de voir l'avare consentir à se corriger. Qu'il accorde du temps à son débiteur pour se libérer; qu'il lui fasse des avances à un taux modéré; l'avenir le récompensera de ses sacrifices!

L'avenir, dira-t-on, nous voulons bien croire à ses promesses; nous voulons bien lui accorder des témoignages de notre confiance ; mais il s'agit aujourd'hui du présent ; il importe d'aviser aux moyens de s'assurer actuellement des fourrages en quantité suffisante, tout en ménageant les ressources de l'avenir.

Telle est la question délicate qu'il s'agirait de résoudre, et sur laquelle nous allons essayer de jeter quelque lumière.

CHAPITRE Ier.

PEUT-ON FONDER DE GRANDES ESPÉRANCES SUR LA SUBSTITUTION DE FOURRAGES NOUVEAUX A CEUX ACTUELLEMENT EN USAGE?

Pami les plantes connues ou inconnues que l'on pourrait se proposer de cultiver pour remplacer, temporairement ou à toujours, le trèfle, le sainfoin ou la luzerne, ou pour suppléer à l'in-

suffisance de leur produit, les unes auront, comme ces dernières, de longues racines pénétrant à de grandes profondeurs dans le sol; les autres, annuelles ou vivaces, projetteront leurs racines dans la couche superficielle où pénètrent habituellement les racines des céréales.

Les premières, à moins de différer beaucoup, par la nature de leurs principes constitutifs, de la luzerne, du trèfle et du sainfoin, se trouveront soumises à des influences analogues, et, par suite, pourront offrir les mêmes inconvénients, sans compter ceux qui résultent inévitablement, du moins pour un temps, des incertitudes et des tâtonnements inhérents à toute espèce de nouveauté en fait de culture.

Dans tous les cas, l'expérience des cultivateurs s'accorde avec les données de la théorie pour établir que la valeur alimentaire des fourrages *analogues* a un rapport très-intime avec leur richesse en principes azotés assimilables et en posphates; si les nouvelles plantes ont à peu près la même valeur alimentaire, elles seront tout aussi épuisantes, et comme l'épuisement portera sur les mêmes principes, qu'il aura lieu dans les mêmes régions du sol, le changement, c'est-à-dire la substitution, ne saurait, dans de pareilles conditions, offrir aucun avantage réellement important.

Si ces nouvelles plantes ont une moindre valeur alimentaire que celles qu'elles sont destinées à remplacer, il deviendra nécessaire d'augmenter l'étendue des terres consacrées à leur culture, ce qui ne pourrait avoir lieu qu'au détriment des cultures de céréales, et serait difficilement accepté par les cultivateurs. Ce ne serait, d'ailleurs, que la menue monnaie d'une pièce de grande valeur diminuée des frais du change.

Examinons maintenant les plantes fourragères qui pourraient appartenir au *second groupe*, les plantes à racines superficielles, et voyons quels avantages on pourrait espérer de leur substitution au trèfle, à la luzerne et au sainfoin.

Choisissons de préférence les plus connues, celles dont la réussite est depuis longtemps assurée sous le climat auquel on les destine, comme les *vesces*, les *pois*, les *gesses* ou jarosses, et

ajoutons-y, si l'on veut, le *sorgho* dont on a fait si grand bruit dans ces derniers temps.

Une récolte de *vesces* qui rend, graine comprise, 4 150 kilogrammes de fourrage fané par hectare, prélève sur le sol plus de 85 kilogrammes d'azote en combinaison, et nous pouvons mettre à peu près sur la même ligne une récolte de *jarosse*;

Une récolte de *minette* ou lupuline représentée par 3 500 kilogrammes de fourrage fané, prélève au moins 87 kilogrammes d'azote combiné sur le champ qui l'a produite ;

Une récolte de *pois gris* ou bisaille pesant, grain compris, 5 580 kilogrammes, emprunte au sol plus de 100 kilogrammes par hectare ;

Enfin le sorgho, soit qu'on en fasse deux coupes, l'une fin juillet, l'autre à la fin d'octobre, soit qu'on ne le coupe qu'une seule fois dans le courant d'octobre, prélève sur le sol, lorsqu'il y réussit convenablement, de 200 à 250 kilogrammes d'azote par hectare, et l'équivalent de 170 à 225 kilogrammes de phosphate. La moins épuisante de ces récoltes l'est encore beaucoup plus que celle du blé, et le sorgho en particulier peut être considéré comme exigeant du sol *trois fois autant* qu'une bonne récolte de froment.

Si, laissant pour un moment les plantes fourragères susceptibles d'être fanées, nous considérons quelques-unes des plantes plus particulièrement consommées en vert, comme le trèfle incarnat et la moutarde, nous trouvons, par des analyses qui nous sont propres, que le *trèfle incarnat* prélève plus de 80 kilogrammes d'azote par hectare, si l'on admet un rendement de 20 000 kilogrammes de fourrage vert coupé en pleine fleur.

Nous trouvons de même qu'une récolte de *moutarde* du même poids, prise en fleur, prend au sol au moins 90 kilogrammes d'azote combiné.

Nous arrivons donc encore, pour les plantes fourragères de cette catégorie, à des résultats analogues, c'est-à-dire qu'au lieu d'être, pour la couche *céréalifère* du sol, un temps de repos relatif, elles sont pour ces couches une nouvelle cause d'épuisement, et qu'elles sont même plus épuisantes que le blé.

Toutes ces plantes sont annuelles, elles exigent, pour donner d'abondants produits, une terre convenablement fertilisée ; leurs racines puisent principalement leur nourriture dans les couches où vivent les racines des céréales et sont, par conséquent, de mauvais prédécesseurs pour le froment. Elles parcourent les diverses phases de leur végétation dans une courte période de temps ; elles doivent donc s'approprier la partie la plus facilement assimilable des engrais, et les céréales qui leur succèdent en demandent nécessairement un nouveau contingent.

A la rigueur, toutes ces plantes fourragères annuelles pourraient suppléer au déficit des récoltes de trèfle, de luzerne et de sainfoin ; mais il est facile de comprendre que leur emploi exclusif serait loin de présenter les mêmes avantages. En effet, outre qu'elles font aux céréales une concurrence inévitable qui doit nécessiter de plus abondantes fumures, elles ne profitent pas, comme les plantes fourragères vivaces à longues racines, de la partie des engrais qui s'infiltre dans les couches profondes du sol.

Elles se présentent encore, par rapport aux plantes fourragères dont la dégénérescence nous préoccupe en ce moment, dans des conditions d'infériorité d'un autre genre, parce que, si le semis vient à mal réussir, il devient assez difficile de parer, en temps utile, à un déficit qu'on n'a pu prévoir ; tandis que si l'on sème un trèfle, une luzerne ou un sainfoin, et que sa réussite ne soit pas satisfaisante, on peut y suppléer temporairement par ces plantes fourragères annuelles, et c'est là plutôt leur véritable rôle ; ce sont des fourrages supplétifs et non des fourrages fondamentaux ; « leur culture est un expédient, dit avec raison M. de « Gasparin, elle ne peut être la base d'un bon système. Res- « treindre en leur faveur la culture de la luzerne, du trèfle et du « sainfoin, ce serait sacrifier la ménagère à la servante. »

Voyons maintenant quels secours nous pouvons attendre de l'extension des cultures de RACINES, telles que turneps, rutabagas, carottes ou betteraves.

Une récolte de *turneps* représentée par 30 000 kilogrammes de racines et par 12 000 kilogrammes de feuilles peut emprunter au sol plus de 120 kilogrammes d'azote combiné ;

Une récolte de *rutabagas* de 50 000 kilogrammes de racines et de 16 000 kilogrammes de feuilles empruntera au sol 130 kilogrammes d'azote par hectare :

Une récolte de *carottes* composée de 40 000 kilogrammes de racines et de 8 000 kilogrammes de feuilles demande au sol 150 kilogrammes d'azote par hectare;

Enfin une récolte de betteraves de 50 à 60 000 kilogrammes de racines et de 15 à 20 000 kilogrammes de feuilles prélèvera sur le sol au moins 160 à 180 kilogrammes d'azote et 70 à 85 kilogrammes de phosphates.

Par la forme de leurs racines, ces dernières plantes fourragères se rattachent à celles qu'elles seraient destinées à remplacer, parce qu'elles vont également puiser aux sources profondes du sol ; mais comme leur végétation s'accomplit beaucoup plus rapidement, elles sont beaucoup plus exigeantes, et d'ailleurs elles sont souvent un obstacle aux semailles hâtives, lorsqu'on leur fait succéder un blé d'automne; enfin leur principal inconvénient, comme aliment, est d'être beaucoup trop aqueuse, et de ne pouvoir, comme les bons fourrages actuels, être données en toutes saisons, seules, et à toute espèce d'animaux.

Ainsi, tout en reconnaissant à chacune des plantes fourragères annuelles que nous venons d'énumérer son genre de mérite spécial, nous sommes obligés de reconnaître qu'aucune d'elles ne satisfait au même degré que le trèfle, la luzerne et le sainfoin aux principales conditions qui ont motivé l'extension de la culture de ces dernières plantes, et les ont fait, avec raison, considérer comme la base la plus solide de toute bonne économie agricole.

La culture de toutes les autres plantes fourragères que nous avons citées est plus chanceuse et plus dispendieuse, et les produits de plusieurs d'entre elles ne peuvent entrer que partiellement dans toute bonne et saine alimentation du bétail.

En résumé, il nous paraît difficile de pouvoir compter sur l'introduction de nouvelles plantes fourragères pour remplacer entièrement et avantageusement celles qui constituent la base ordinaire de nos prairies artificielles actuelles. Nous ne pouvons

les considérer que comme des *auxiliaires* utiles, dont la culture mérite sans aucun doute d'être encouragée dans une certaine mesure, mais sur lesquelles il ne faudrait pas *exclusivement* compter, à moins de modifier *profondément* l'économie agricole actuelle de l'Orléanais, ce qui rentrerait dans une série d'idées nouvelles qui ne nous paraissent nullement rentrer dans l'esprit du programme proposé par la savante Compagnie (1).

Il nous reste à voir maintenant quels secours nous pouvons attendre de la substitution d'amendements nouveaux à ceux auxquels on a présentement recours.

CHAPITRE II.

PEUT-ON FONDER DE GRANDES ESPÉRANCES SUR L'INTRODUCTION D'AMENDEMENTS NOUVEAUX?

Nous entendons par amendements :

1° L'emploi de substances presque exclusivement minérales, ayant plus spécialement pour effet de modifier le sol dans une certaine mesure, soit dans sa nature chimique, soit dans ses propriétés physiques et mécaniques.

Nous pouvons citer, parmi les substances amendantes, la *chaux*, les *marnes*, les *crayons*, les sables ou produits marins connus sous les noms de *tangue*, *trèz*, *merl*, etc., les *faluns*, les *cendres*, les *charrées*, le *plâtre*, etc. Enfin les dépôts fluviatiles connus sous les noms de *terrage* et de *colmatage*.

2° Des opérations qui, sans rien ajouter directement au sol, peuvent cependant modifier sa constitution physique et même la constitution chimique de quelques-unes de ses parties, et le rendre ainsi plus apte à donner certains produits; tels sont, par exemple, des *labours plus profonds* ou des *défoncements*, qui ont

(1) Nous n'avons pas cru devoir non plus citer ici une foule de plantes fourragères nouvelles ou retrouvées, comme la serradelle et beaucoup d'autres plantes dont la culture est encore à l'étude.

pour effet, soit de mélanger des couches hétérogènes, soit d'ameublir les couches profondes et de les rendre plus perméables aux engrais et aux racines; telles sont encore les opérations du *drainage* et des *irrigations.*

Le *drainage*, en assainissant le sol, peut le rendre apte à produire des plantes fourragères vivaces qu'il ne pouvait produire auparavant; il peut, dans certains cas, permettre *la culture de la luzerne là où le trèfle seul avait pu jusqu'alors réussir,* mais il serait à peu près sans effet bien marqué pour restituer à d'anciennes luzernières leur fécondité primitive; il peut contribuer puissamment à accroître la production fourragère dans les sols trop frais où elle avait toujours été languissante, mais ses effets seront peu énergiques sur les terrains où, jusqu'à présent, le trèfle, le sainfoin et surtout la luzerne prospéraient avec succès.

Quant aux *irrigations*, il est certain que, partout où elles pourront être avantageusement pratiquées, surtout sur des terrains perméables, elles pourront activer puissamment la production des luzernes, en apportant au sol des principes fertilisants dont le bienfait vient s'ajouter à celui de la fraîcheur, pendant la saison sèche et chaude où la végétation est exposée à languir. Mais nous devons ajouter que les circonstances où il sera possible d'irriguer avantageusement des prairies *artificielles* seront, dans le département du Loiret surtout, des circonstances exceptionnelles que nous ne citons ici que pour mémoire.

Les *labours profonds* et les *défoncements* produiront des effets d'une autre nature; en mélangeant avec les couches superficielles des couches plus pauvres, ils enrichiront les couches profondes; mais en appauvrissant ainsi les couches destinées aux céréales, ils appelleront *nécessairement* sur celles-ci des fumures plus abondantes, sous peine d'amoindrir considérablement les récoltes; ces copieuses fumures fourniront aux couches sous-jacentes un contingent plus considérable de principes fertilisants, par leur abondance d'abord, et ensuite à cause de la plus grande perméabilité de ces couches. La productivité de celles-ci pourra s'en trouver ainsi notablement augmentée; mais on voit que le secret

principal réside dans une augmentation de principes fertilisants confiés à la terre.

Les substances *amendantes* de nature *minérale* sont généralement riches en *calcaire*. L'addition de ces substances pourra bien ranimer la puissance productive fourragère des terrains très-pauvres en carbonate de chaux, en modifiant la nature et la consistance du sol, en lui fournissant des principes que l'on trouve en abondance dans les cendres des fourrages de nos prairies artificielles; mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit beaucoup moins ici, d'après les conditions du programme, de faire produire à une terre médiocrement productive de fourrages des récoltes qu'on n'y avait jamais vues, que de conserver en elle ou de ranimer son pouvoir producteur dégénéré. Cependant les amendements calcaires agiront toujours favorablement sur les terres fortes ou sur les terrains frais siliceux.

Ajoutons encore que tout marnage, que tout amendement calcaire appelle toujours après lui une suraddition d'engrais, autrement son efficacité serait nulle ou peu sensible.

Le *chaulage* en particulier est une opération que l'on ne devra pratiquer qu'avec la plus grande prudence, même dans les terres pauvres en calcaire.

La théorie conçoit, en effet, que l'emploi de la chaux puisse mettre momentanément en action une plus forte proportion des principes assimilables que la nature tient en réserve pour les besoins de l'avenir, mais cette surexcitation de productivité aurait lieu aux dépens des récoltes futures. La pratique de nos jours a trop souvent reconnu que l'emploi de la chaux peut être le coup de fouet précurseur de la chute, et les merveilles éphémères obtenues tout-à-coup par l'épuisement à outrance du vieux fonds de fertilité naturelle qu'on n'a pas suffisamment entretenu, ont dévoré en même temps le capital et le revenu; les trop gros dividendes ont absorbé le fonds social; il ne reste plus qu'à faire un nouvel appel de fonds.

Telle est l'histoire de tous les pays qui ont abusé du chaulage; telle sera bientôt, si l'on n'y prend garde, l'histoire de la

Mayenne, où cette pratique ne donne déjà plus d'aussi brillants résultats que par le passé.

Faut-il conclure, de tout ce qui précède, que nous sommes forcément condamnés à rester spectateurs inactifs de la décadence de nos prairies artificielles là où elle est déjà manifeste ?

Loin de nous cette pensée décourageante, et si nous ne partageons pas toutes les illusions du jour, nous ne pensons pas non plus qu'il faille désespérer.

Si nous avons pris tant de soin d'établir des prémisses, c'était dans le but d'essayer d'en tirer quelques conclusions.

Il fallait sonder la plaie jusqu'au vif, si c'était possible, avant d'en essayer la cure.

Suivant nous, la cause du mal la voici, ou du moins c'en est la principale :

On a demandé au sol plus qu'on ne lui a donné; soyons à l'avenir ou moins exigeants, ou plus généreux; ne demandons plus au sol qu'il nous fasse une restitution hors de proportion avec les avances que nous lui avons accordées.

Si telle est réellement la principale cause du mal, le remède semble se présenter de lui-même.

Enrichissons notre sol par des fumures plus abondantes, plus riches en principes azotés, en phosphates et en sels alcalins ou alcalino-terreux; répandons largement sur nos champs tous les principes dont l'analyse indique l'abondance dans les plantes fourragères légumineuses dont nous voulons prévenir la dégénérescence; qu'à l'aide de labours progressivement plus profonds, ou avec le secours de la charrue sous-sol, nous hâtions le mélange des nouveaux principes fertilisants avec les couches profondes du sol, et nous verrons bientôt renaître la vigueur et la fécondité de nos prairies artificielles.

Si nous craignons la verse pour nos céréales, sous l'influence de ces fumures copieuses, faisons-les précéder de cultures sarclées qui, comme les racines ou le colza, ne craignent pas les fortes fumures et laissent le sol en bon état de propreté.

Varions davantage nos cultures en multipliant celles qui com-

portent et paient le plus largement les fortes fumures, afin de pouvoir enrichir le sol plus économiquement.

Conservons à tout prix la culture du trèfle, celle de la luzerne et celle du sainfoin, ces précieuses conquêtes de nos aïeux, qui feront encore notre fortune et celle de nos enfants, si nous leur marchandons moins les engrais dont elles ont besoin.

Mais surtout veillons mieux à la bonne qualité des graines, car il paraît démontré que *les graines qui n'ont pas acquis tout leur développement*, dans lesquelles une maturité incomplète n'a pas perfectionné toutes les qualités de l'espèce qu'elles représentent, ne donnent, la plupart du temps, que des produits dégénérés.

Pourquoi trouve-t-on plus souvent aujourd'hui qu'autrefois dans le commerce des graines incomplètement mûres?

C'est que les producteurs savent par expérience que, plus mûre est la graine, moins valent comme fourrage les tiges qui l'ont portée; en récoltant la graine un peu avant sa complète maturité, ils récoltent en même temps un meilleur fourrage et y peuvent trouver plus de profit.

Je terminerai par une dernière observation, elle est relative à l'abondance et à la qualité des fumiers de ferme.

Les pailles dont on se sert aujourd'hui comme litière n'ont pas tout-à-fait la même valeur qu'autrefois; je ne veux pas dire par là que ces pailles aient dégénéré, mais voici ce qui est arrivé :

Autrefois le blé était coupé à la faucille, c'est-à-dire à une hauteur au-dessus du sol comprise entre 15 et 25 centimètres, soit, si l'on veut, à 20 centimètres en moyenne; aujourd'hui, le blé se coupe à la faux ou à la sape, aussi près de terre que possible.

Le chaume qui restait, lorsque le blé était coupé à la faucille, représentait à peu près le cinquième du poids total de la paille. Ce chaume, qui restait sur le sol et servait d'engrais, équivalait à plus de 500 kilogrammes de fumier par hectare; c'est déjà autant de perdu pour le champ qui le produit aujourd'hui.

L'analyse comparative de ce chaume et de la paille entière nous a montré que la richesse du premier en phosphates et en matières azotées atteint à peine, *à poids égal*, *les deux tiers* de

celle de la paille ; par conséquent, lorsque ce chaume faisant partie de la paille fauchée, remplace un poids égal de la partie supérieure de la paille pour la confection des fumiers, cette substitution a donc pour effet inévitable d'affaiblir d'une manière sensible la valeur de celui-ci. Il résulte de là que, si la dose de fumier n'augmente pas, la fumure réelle diminue pour deux raisons :

1° Par l'enlèvement du chaume qui servait autrefois d'engrais ;

2° Par suite de l'emploi d'un engrais d'une moindre valeur à poids égal.

Il en résulte encore que, si l'accroissement de fumure ne dépasse pas certaines limites, elle pourra être plus apparente que réelle, et ne pas constituer pour cela une restitution suffisante de principes fertilisants.

Résumé et conclusions générales.

Nous croyons pouvoir ainsi résumer l'ensemble des conclusions auxquelles nous a conduit le travail que nous avons l'honneur de soumettre au jugement de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans :

1° L'analyse chimique des plantes qui, comme le trèfle, le sainfoin et la luzerne, forme la base actuelle de nos meilleures prairies artificielles, nous apprend que, parmi les éléments constitutifs de ces plantes, il en est de fort importants, comme les matières *azotées, que le sol peut* SEUL *fournir en proportions suffisantes pour assurer leur bonne venue* ; qu'il en est même dont le sol fournit à peu près exclusivement *la totalité*, comme c'est notamment le cas pour les *phosphates.*

2° Il en résulte que les couches profondes du sol, où vivent les racines de ces plantes, tendent à s'appauvrir, et cela d'autant plus vite et plus énergiquement que les récoltes fourragères sont plus fréquentes et plus abondantes.

3° Que si, après la culture du trèfle, de la luzerne ou du sainfoin, la terre paraît améliorée et fertilisée, cette amélioration n'a réellement lieu que *pour la couche supérieure*, et qu'elle se réalise aux dépens de la richesse des couches plus profondes, par les débris et racines des récoltes de fourrages que la terre a portées.

4° Que l'entretien de la fertilité de ces couches profondes ne pouvant se réaliser que par une sorte d'infiltration des principes fertilisants de la couche supérieure, si les récoltes produites par cette couche deviennent plus abondantes sans que la masse des engrais employés suive la même proportion, il peut arriver qu'après s'être maintenue pendant assez longtemps productive de fourrages au moyen du vieux fonds de richesse naturelle de ses couches inférieures, une terre devienne moins propre à continuer sa production de plantes fourragères avec la même énergie, bien que les récoltes ordinaires de céréales n'en aient subi aucune diminution ou aient même pu devenir plus productives.

Si les couches inférieures donnent, dans un temps déterminé, plus qu'elles ne reçoivent, elles doivent nécessairement s'appauvrir et devenir moins productives.

5° Parmi les conditions peu favorables à la bonne venue des plantes fourragères vivaces, nous pouvons encore signaler l'habitude encore trop généralement répandue dans certaines parties de l'Orléanais de confier les graines de ces plantes à des terres épuisées par plusieurs céréales consécutives et de faire pâturer en automne les prairies artificielles l'année même de leur semis.

6° Les conséquences les plus ordinaires de l'état de choses que nous venons de rappeler sommairement dans les numéros qui précèdent sont un déficit dans les principes les plus essentiels à la bonne venue des plantes fourragères à longues racines.

7° La substitution complète de nouveaux fourrages à ceux actuellement en usage ne nous paraît pas susceptible de remédier à ce déficit d'une manière avantageuse et durable.

8° L'introduction de nouveaux amendements *minéraux* peut, dans certains cas, améliorer la production des prairies artifi-

cielles, mais on peut dire, d'une manière générale, que l'emploi de ces amendements ne saurait apporter d'améliorations bien importantes là où les céréales viennent bien et où les prairies artificielles dont il s'agit avaient, jusqu'à ce jour, prospéré d'une manière satisfaisante.

9° Dans tous les cas, si les *chaulages* pouvaient offrir quelques avantages, ils ne devraient toujours être entrepris qu'avec prudence.

10° Le *drainage*, en assainissant le sol, peut le rendre apte à produire des plantes fourragères qu'il ne pouvait produire auparavant; *il peut, dans certains cas, permettre la culture de la luzerne là où le trèfle seul avait pu jusqu'alors réussir*; mais il serait à peu près sans effet bien marqué pour restituer à d'anciennes luzernières leur fécondité primitive.

Le drainage peut contribuer puissamment à accroitre la production fourragère dans les sols trop frais où elle avait toujours été languissante; mais ses effets seraient peu énergiques sur des terrains où jusqu'à présent le trèfle, le sainfoin et *surtout la luzerne* prospéraient avec succès.

11° Il est permis d'espérer de bons résultats de labours dont la profondeur serait successivement augmentée, mais à la condition de fumer beaucoup plus copieusement qu'auparavant.

12° Deux objections peuvent être faites à ces copieuses fumures, les plus grandes chances de verse des céréales et l'accroissement de la dépense.

On peut répondre à la dernière de ces objections qu'en variant davantage les cultures, qu'en multipliant davantage celles qui supportent le plus facilement et paient le plus largement ces fortes fumures, il sera permis ainsi d'enrichir le sol plus économiquement, c'est-à-dire avec un moindre excédant réel de dépenses.

On peut répondre à la première objection qu'en faisant précéder les céréales, dans les champs si fortement fumés, par des plantes sarclées qui ne craignent pas la verse et permettent en même temps de laisser après elles le sol propre et net, les chances de verse des céréales seront considérablement diminuées,

sans que le produit de ces récoltes cesse d'être convenablement rémunérateur dans les temps ordinaires.

13° Ne demandons plus au sol des produits hors de proportion avec les avances que nous lui avons faites.

14° Mettons toute notre sollicitude à conserver dans nos prairies artificielles le trèfle, le sainfoin et la luzerne, ces précieuses conquêtes de nos pères, qui feront encore la fortune de nos enfants, si nous les traitons assez généreusement.

15° Veillons mieux au choix de nos graines, car de la graine incomplètement développée ou altérée on ne peut attendre que des produits dégénérés.

16° Puisque les racines du trèfle pénètrent moins profondément que celles du sainfoin, et que la première plante occupe le sol moins longtemps que la seconde ;

Puisque les racines du sainfoin lui-même, par la profondeur à laquelle elles pénètrent, par le temps pendant lequel elles occupent le sol, par les produits qu'elles donnent pendant toute la durée de la prairie artificielle, épuisent moins les couches profondes que celles de la luzerne ;

En un mot, puisque chacune de ces plantes, dans des conditions normales, a sa région spéciale au-dessous de laquelle elle descend rarement, il doit en résulter, pour chacune d'elles, un pouvoir épuisant spécial qui rend leur *alternance* plus rationnelle et plus avantageuse que leur succession trop souvent répétée dans le même sol.

Ainsi telle terre qui aura produit de la luzerne exigera, pour reproduire avec avantage cette même plante, un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel elle pourra donner de bonnes récoltes de trèfle et même de sainfoin.

—

Alternance et variété rationnelles dans la nature des récoltes; restitutions généreuses de principes fertilisants, tels nous paraissent être les principes qui doivent servir de guides pour obtenir d'abondants produits dans le présent, sans compromettre les ressources de l'avenir.

NOTE JUSTIFICATIVE.

Nous avons annoncé, page 190, que les différentes parties de la luzerne, du trèfle et du sainfoin n'ont pas la même composition chimique ; il nous suffira, pour mettre le fait en évidence, de citer quelques-uns des résultats des analyses que nous avons faites de ces différentes parties.

Pour plus de simplicité, nous envisagerons seulement ces matières à l'état de complète dessiccation :

TRÈFLE.	Azote par kilogramme de matières sèches, pris dans chaque partie.
Fleurs	36 gr. 3
Feuilles	40 4
Partie supérieure, 1/3 des tiges dépouillées de feuilles et de fleurs	18 1
Partie inférieure, 2/3 de ces mêmes tiges	11 5
Fleurain	39 0

SAINFOIN.	Azote par kilogramme de matières sèches, pris dans chaque partie.
Fleurs	34 gr. 6
Feuilles	34 0
Partie supérieure 1/3 des tiges dépouillées de feuilles et de fleurs	18 7
Partie inférieure 2/3 de ces mêmes tiges	12 6
Fleurain	28 8

LUZERNE.	Azote par kilogramme de matières sèches, pris dans chaque partie.
Fleurs	46 gr. 9
Feuilles	42 7
Partie supérieure 1/3 des tiges dépouillées de feuilles et de fleurs	24 0
Partie inférieure 2/3 de ces mêmes tiges	15 5
Fleurain	34 5

Si, au lieu de considérer la richesse en azote combiné de ces différentes parties, nous les comparons au point de vue des substances minérales, nous trouverons, en bornant au sainfoin nos citations, les résultats suivants :

Matières minérales provenant de l'incinération d'un kilogramme de matières complètement dépouillées d'humidité.

Fleurs	58 gr.	9	par kilogramme.
Feuilles	88	4	—
1/3 supérieur des tiges nues	47	8	—
2/3 inférieurs de ces mêmes tiges	27	5	—
Sainfoin considéré dans son entier	53	95	—

Si, au lieu d'envisager en bloc l'ensemble des matières minérales provenant de ces différentes parties du sainfoin, nous cherchons à spécifier la nature et les proportions de ces divers principes minéraux, nous trouvons, dans un kilogramme de chacune de ces parties de la plante complètement sèche, des résultats que, pour économiser l'espace, nous avons rassemblés sous forme de tableau synoptique.

PARTIES de LA PLANTE.	NATURE ET PROPORTIONS des substances minérales contenues dans un kilog. de matières sèches.					
	Acide phosphorique.	Silice.	Chaux.	Magnésie.	Potasse.	Soude.
Fleurs	gr. 11 2	gr. 0 047	gr. 23 651	gr. 2 491	gr. 7 522	gr. 2 927
Feuilles	9 6	0 080	44 801	2 829	3 315	2 970
1/3 supérieur des tiges	6 5	0 449	17 203	4 264	3 437	3 312
2/3 inférieurs des tiges	5 0	0 945	10 726	4 974	3 707	4 227
Plante considérée dans son entier	7 332	0 815	22 675	3 286	4 823	2 525

Ces résultats fournissent une preuve surabondante du fait que nous signalions. Des différences du même ordre existent dans la composition des diverses parties du trèfle et de la luzerne.



RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LE PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ POUR *L'Histoire du Royaume d'Orléans;*

Par M. F. DUPUIS.

Il y a deux ans, la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts mit au concours, comme sujet de prix, l'*Histoire du royaume d'Orléans*, et elle annonça qu'elle décernerait à l'auteur du mémoire qu'elle jugerait digne de cet honneur la médaille que le Conseil général du département met chaque année à sa disposition.

Elle s'était bornée à cette simple énonciation et n'avait ajouté aucun détail qui indiquât la manière dont elle souhaitait que ce sujet fût traité.

Il le fut d'une façon qui ne la satisfit pas complètement.

C'est, en effet, au point de vue historique qu'il avait été considéré; et, sous cet aspect, les événements qui se rapportent au royaume d'Orléans se lient tellement et sont mêlés d'une manière si intime à l'histoire générale de la France, qu'il semble impossible d'en former un récit séparé de cette histoire, et qui s'applique plus spécialement à notre ville et aux contrées dont elle était la capitale qu'au reste du Pays.

Clovis, ce grand chef des peuplades frankes, avait réussi, à force de persévérance, de courage, de crimes et d'habileté, à s'approprier le commandement suprême sur toutes les tribus de sa race et à réunir sous son épée puissante toutes les parties de la Gaule conquises par ces peuplades victorieuses.

Protégeant les évêques entre les mains de qui, dans ces temps d'anarchie, était passée avec le pouvoir moral une grande partie de l'administration, et soutenu par eux à son tour; courtisé

des empereurs de Rome qu'il avait vaincus plusieurs fois, qui aimaient mieux l'avoir pour ami douteux que pour ennemi déclaré, et qui d'ailleurs voyaient dans sa puissance une barrière contre l'invasion et les ravages de nouveaux barbares; son empire s'étendait sur la presque totalité de ce qui devait un jour être la France : mais cet empire était loin d'être ce que, dans nos idées actuelles, nous appelons un Etat : ce n'était au total qu'un vaste *domaine* qu'il possédait selon les idées frankes. Entre ses diverses parties il n'y avait aucune liaison, aucun accord qui en fit un tout homogène : aucune idée de nationalité ne s'attachait surtout à leur réunion sous le même sceptre. Les Franks, toujours armés, toujours prêts à la guerre et la faisant au moindre prétexte, dès que le besoin ou l'amour du pillage se faisait sentir, n'étaient que campés pour ainsi dire et vivaient oisifs dans des contrées que les Gaulois et les Romains cultivaient comme fermiers, comme esclaves en quelque sorte.

Si Clovis, ainsi que Charlemagne plus tard, eût fourni une longue carrière, son génie eût peut-être pu modifier cet état de choses: mais il mourut à quarante-cinq ans.

Ce ne fut pas un royaume qu'il transmit à un successeur, ce fut un héritage qu'il laissa à ses enfants.

Il avait quatre fils: son domaine se divisa en quatre parts à peu près égales. Cela était conforme à la loi salique : les fils se partageaient les biens-fonds comme les trésors; et le commandement militaire était la suite nécessaire de la possession des terres, des colons et des esclaves.

Ce fut ainsi que le deuxième fils de Clovis, Clodomir, l'aîné des enfants de Clotilde, eut dans son lot la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Bourgogne, l'Orléanais. Et prenant pour habitation le point le plus central de son domaine, il fit sa résidence habituelle à Orléans.

Cet amour de l'égalité dans les partages était poussé si loin que les pays d'outre-Loire des États de Clovis, la partie méridionale de la France, fut divisée en quatre parts, en quatre lambeaux pour bien dire, sans aucune convenance, sans aucune commodité pour ceux qui les possédaient, et tellement mêlés,

tellement enchevêtrés entre eux, qu'aucun des quatre possesseurs ne pouvait pénétrer sur son domaine sans traverser celui des autres.

Veut-on une preuve plus frappante encore de ce système de partage et en même temps de la méfiance de ceux qui y procédaient? Dans un des partages qui, par la suite, eut lieu entre trois héritiers, Paris et Marseille furent divisés de telle sorte que chacun des ayant-droit eut dans son lot le tiers de chacune de ces villes avec cette condition, qu'aucun d'eux n'aurait la faculté d'y mettre le pied.

Orléans fut donc la résidence ordinaire de Clodomir, et c'est de là que les historiens ont appelé son empire le royaume d'Orléans, comme ils ont donné le nom de royaume de Paris, de Soissons et de Metz aux possessions des trois autres fils de Clovis, appellations bonnes à mettre de l'ordre dans les idées, mais inexactes en elles-mêmes, car jamais les fils de Clovis et leurs descendants ne prirent le nom de rois d'Orléans, de Paris ou de Metz : ils ne se donnaient d'autre titre que celui de roi des Franks.

L'héritage de Clovis ainsi partagé, il se passa plus d'un siècle, de 511 à 628, avènement de Dagobert Ier, avant que tous les pays qui le composaient fussent réunis d'une manière stable sous la même main.

Pendant ce temps ce ne sont que changements perpétuels.

Et à quelles causes ces changements sont-ils dus, par quels moyens sont-ils obtenus? Vous le savez, Messieurs, c'est rarement la mort naturelle des rois qui les amène; c'est la rivalité incessante de ces princes continuellement en guerre et en querelles par suite de traités faits et rompus avec la même facilité, selon l'intérêt du moment; de ligues, de coalitions de ces frères, de ces oncles, de ces neveux toujours prêts à se jurer de fausses amitiés et à manquer à leurs serments, ayant toujours en réserve une vengeance à exercer, un ancien outrage à venger; toujours disposés à se soulever, à se combattre, à se trahir et à se tuer par le poignard ou le poison.

Tel est le tableau de ces temps mérovingiens, époque triste et

sanglante de notre histoire, où l'intérêt personnel, l'intérêt matériel des princes est tout et où le peuple ne compte que comme victime ; époque de crimes lâches et sans énergie, de princes mêlant à la grossièreté du barbare tous les amollissements du luxe et de la débauche, chrétiens de nom et de pratiques, mais ignorants de toute morale et de toute charité; dévoués à leurs seules passions; et au milieu desquels apparaissent et dominent les deux grandes figures d'énergique et sanguinaire ambition de Frédégonde et de Brunehauld. Tels sont pourtant l'origine, le berceau, l'enfantement de notre nationalité!

. Séparer au point de vue des événemens l'histoire du royaume d'Orléans de celle des autres royaumes est, on le sent, d'une difficulté qui touche à l'impossibilité, et c'est cet écueil qui n'avait pas été évité dans le concours de 1858 : c'est en effet au point de vue historique que la question avait été envisagée.

La Société, à ce moment, jugea que son intention n'avait pas été comprise, que le but qu'elle avait souhaité n'avait pas été atteint.

Elle décida qu'il ne serait pas donné de prix.

Mais elle remit le sujet au concours, en développant cette fois sa pensée et en indiquant qu'elle désirait qu'il fût traité au point de vue géographique.

C'est ainsi que l'a envisagé l'auteur du mémoire dont nous avons à vous entretenir : et ce sont les changements, les variations de l'étendue du territoire du royaume dont Orléans a été la capitale qui font l'objet de son travail.

Là encore les difficultés sont grandes; et c'est surtout à ce point de vue que le sujet est plein d'obscurités et d'incertitudes. On n'a pour se guider que des historiens ou plutôt des chroniqueurs en petit nombre, souvent en désaccord entre eux, et fréquemment il faut se borner, pour se décider, à s'appuyer sur des probabilités, des conjectures et des vraisemblances. On en est réduit à procéder par induction. Tel évêque, par exemple, a-t-il souscrit dans un concile convoqué par un roi ou qui s'est tenu dans une ville possédée par lui, on en conclut que le diocèse de cet évêque faisait partie des domaines de ce roi; et c'est à l'aide

de moyens semblables qu'il est possible de constituer à un moment donné l'étendue du royaume et de déterminer ses limites : étendue et limites variables presque à chaque moment.

En effet, un roi mourait-il sans enfants, ses frères devaient, selon la loi, se diviser son royaume, et le plus souvent chacun d'eux s'efforçant de gagner les autres de vitesse, s'empressait, suivant l'usage constant des Francks, de s'emparer de trois choses qui emportaient signe de possession, la capitale du défunt, son trésor et sa femme.

Et ce n'était là que les causes les moins fréquentes de changement : les guerres, les usurpations, les révoltes en amenaient de bien plus habituelles.

En ce qui regarde le royaume d'Orléans, pendant le siècle qui s'écoula de Clovis à Clotaire II, il ne fut peut-être pas d'une même étendue pendant cinq années de suite.

On peut dès lors apprécier toute la difficulté du sujet proposé par la Société.

L'auteur du mémoire dont l'examen nous a été soumis l'a abordé avec courage, l'a étudié avec érudition et l'a traité avec succès.

Remontant au partage des Etats de Clovis, il fait remarquer l'influence qu'eut ce premier partage sur tous les autres ; les villes qui furent les capitales de cette division primitive étant toujours restées, de nom, capitales des divisions qui eurent lieu ensuite, bien que les rois fissent ailleurs leur résidence habituelle.

Orléans fut ainsi la capitale fictive d'un royaume qui, en réalité, était celui de Bourgogne, et ce royaume, à chaque instant, pour ainsi dire, changeait de forme et d'étendue ; tantôt englobant d'autres royaumes, tantôt englobé par eux ; aujourd'hui restreint dans d'assez étroites limites, demain s'étendant de telle sorte qu'il s'avançait au-delà des Alpes jusqu'au milieu du Valais, comprenait Nantes et la Bretagne, quelquefois la Provence et Marseille.

L'auteur, se conformant au désir exprimé par l'Académie, a rejeté tous les faits, tous les détails qui appartenaient à l'histoire générale, et n'a conservé que ceux qui étaient nécessaires à l'in-

telligence de son sujet, abrégeant autant qu'il a pu, écartant surtout les développements biographiques ; en un mot, s'éloignant du point de vue politique, pour traiter de tous les changements, des conquêtes, des usurpations, des résultats de ces guerres incessantes, au point de vue géographique.

Il l'a fait avec une conscience et une autorité remarquables, ne marchant jamais qu'appuyé de textes et justifiant toujours son opinion par des citations dont la source est indiquée avec exactitude.

C'est ainsi qu'entre autres, Adrien Valois, Foncemagne, les Bollandistes, le Gallia Christiana, Agathias, la vie des Saints, Aimoin, Frédégaire et surtout Grégoire de Tours sont appelés par lui à chaque page en confirmation des faits qu'il énonce.

Ce n'est pas sans doute l'agrément et l'intérêt d'un récit attrayant que le lecteur devra chercher dans ce mémoire, et ce n'était pas là, en effet, ce que pouvait espérer l'Académie en mettant un tel sujet au concours : mais quiconque voudra sur cette période aride, obscure, ingrate de notre histoire locale trouver des notions exactes et utiles, devra les demander au consciencieux et remarquable travail que vous avez soumis à l'appréciation de votre section des lettres.

Son avis a donc été que la Société décernât le prix à l'auteur du mémoire qui vous a été adressé avec l'épigraphe suivante :

La géographie est l'auxiliaire indispensable de l'histoire : ces deux sciences sont même si étroitement unies que les erreurs géographiques deviennent une source féconde d'erreurs historiques.

(De Pétigny.)

Et elle insiste pour qu'en l'insérant dans les Mémoires de la Société on y joigne la carte qui l'accompagne.

Couronner cet ouvrage, ce sera récompenser un travail sérieux et utile ; ce sera encourager les études fortes et consciencieuses. En agissant ainsi, l'Académie remplira dignement la haute mission qui lui est confiée.

HISTOIRE

DU ROYAUME D'ORLÉANS

Par M. Auguste Baillet,

Ancien élève-pensionnaire de l'école des Chartes.

Préliminaires.

I.

Importance du sujet.

L'histoire de France, telle qu'on la lit dans nos historiens les plus accrédités, telle qu'on l'enseigne même aujourd'hui, offre encore de singulières inexactitudes. Les grands travaux de la science de ce siècle n'ont pas tout éclairci; plus d'une question est restée douteuse; on en pourrait citer auxquelles on n'a pas touché. Les origines de notre histoire présentent donc des difficultés sérieuses qui n'ont pas été vaincues, que personne même quelquefois n'a étudiées. De ce nombre sont les questions de géographie les plus importantes pour l'histoire, par exemple, toutes celles qui se rapportent aux partages politiques qui intervinrent en Gaule, surtout au VIe siècle de notre ère.

Si l'on ouvre les ouvrages d'ailleurs si recommandables des Bénédictins ou même de quelques illustres savants restés en dehors de la célèbre congrégation, on est étonné de voir des hommes aussi patients et aussi laborieux que l'étaient Adrien de Valois (1), Foncemagne (2), Dom Bouquet (3) ou Hensche-

(1) Hadr. Vales. *Rerum Franc.* lib. VIII, p. 321.

(2) *Acad. des I. et B. L.*, t. VIII.

(3) *Historiens de France*, t. II, p. XXXI.

nius (1), écarter ces questions sous les prétextes les plus spécieux. Ils se plaisent à exagérer les difficultés que peut présenter la détermination des parts de tous ces rois de la première race. Non que je prétende que l'on puisse tracer les limites de leurs Etats toujours avec certitude : l'expérience d'un travail de plusieurs années m'a convaincu du contraire; mais au moins peut-on le faire en beaucoup de cas, et est-il très-intéressant de savoir où s'arrête la certitude, où commencent le doute, la probabilité ou l'ignorance complète.

Quant aux écrivains plus modernes que ceux que je viens de citer, je parle même des plus récents (2), on est frappé de leur insuffisance sur une matière aussi grave, des contradictions où ils tombent soit avec leurs prédécesseurs des siècles derniers, soit entre eux. On est arrêté dans la lecture attentive de leurs ouvrages par les obscurités qu'amène dans le récit le défaut de n'avoir pas éclairci une question aussi importante que celle du partage d'un territoire comme celui des Gaules entre six, sept ou huit monarchies indépendantes les unes des autres.

On ne s'étonnera donc pas que sous l'impression laissée dans mon esprit par la lecture de tous ces historiens, je me sois adonné à l'étude de cette géographie : sujet neuf, c'est-à-dire que personne n'avait étudié ni exposé dans son ensemble ; où des notions partielles ou sommaires avaient fait entrer plus d'erreurs que de vérités ; mais qui promettait, à qui voudrait entreprendre avec patience cette longue et difficile tâche, des résultats d'autant plus précieux que là rien ne devait être donné à l'hypothèse ou à l'esprit de système, mais que tout devait s'appuyer uniquement sur les faits de l'histoire.

Telle est aussi l'importance du sujet mis au concours par la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Examinons maintenant quelle en peut être l'étendue.

(1) Collect. des Bolland. — 1er février, *Vie de S. Sigebert.*

(2) Comme l'*Histoire des Français*, de Sismondi, l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin, la *Géographie du Moyen-Age*, de MM. Duruy et Wallon.

II.

Qu'est-ce que le Royaume d'Orléans ?

Il ne s'agit point ici de faire un exposé historique. La question doit être envisagée (tel est le désir de la Société) seulement par le côté géographique. Point de détails sur les actions des membres de la famille des rois dont Orléans fut la capitale, actions dont le récit appartient à l'histoire générale du pays : mais étude approfondie des variations qu'a subies dans son étendue le Royaume d'Orléans, démembrement du grand domaine de Clovis.

Qu'est-ce donc que le Royaume d'Orléans ? Quand a-t-il commencé ? Combien de temps a-t-il duré ?

Il faut descendre jusqu'à l'auteur des *Gesta Regum Francorum*, pour trouver un roi franc désigné par le nom de la province qui lui obéissait : *Theodoricus vero, rex Burgundiæ, pulcher erat et strenuus* (1). Tous les rois de la première race, dans les diplômes authentiques qui nous restent d'eux, prennent le titre de *Roi des Francs, rex Francorum,* sans jamais se distinguer par le nom du pays sur lequel ils régnaient. Les historiens qui ont vécu au VIe siècle et les autres auteurs leurs contemporains ne les ont jamais désigné autrement. Pour n'en citer qu'un exemple entre mille, parce qu'il touche directement mon sujet, on lit dans la Chronique de Marius d'Avenche : *Eo anno contra Chlodomerem, regem Francorum, Viseruntia prœliavit ibique interfectus est Chlodomeres*, en 524.

Avec l'Appendice à la Chronique de Marius, on voit apparaître un nouvel usage, qui devint général au VIIe siècle, lorsque l'empire des Francs resta habituellement séparé en deux royaumes. On appela alors *Rex Francorum*, le roi qui siégeait à Paris, et *Rex Austrasiorum*, celui dont Metz était la capitale. Mais ce

(1) *Gesta Regum Francorum*, c. 37.

changement même, bien postérieur au temps où il y avait un roi résidant à Orléans, confirme ce que j'ai avancé.

Il est vrai qu'à cette époque on trouve quelques noms particuliers donnés aux royaumes des rois francs. Ainsi Grégoire de Tours dit assez souvent *Burgundia* et *Burgundiæ*, pour désigner le royaume qui avait appartenu aux rois des Bourguignons et qui échut à Gontran. Il applique le nom de *Francia* aux pays occupés par les Francs et quelquefois au royaume de Thierri I[er] et de ses successeurs (1) ; il parle deux fois des *Austrasii*, ce qui suppose dès son temps l'usage de l'appellation d'*Austrasia* qui devient très-fréquent au siècle suivant. Mais jamais Grégoire de Tours et ses contemporains, ni Frédégaire et tous les continuateurs de l'histoire des Francs ne se sont servis des appellations de *Rex Aurelianensis* ou *Regnum Aurelianense.*

Il est très-certain que Clodomir ne devait recevoir que le titre de *Chlodomeres, Rex Francorum, vir inluster,* et que son royaume n'eut jamais de titre particulier. Si donc nous nous attachons à ne pas introduire dans l'histoire des idées étrangères aux époques qu'elle raconte, nous ne dirons pas plus, que Clodomir fut *roi d'Orléans* ou *du Royaume d'Orléans,* sous prétexte qu'il a résidé à Orléans, que nous ne commencerions la liste des empereurs romains à Fabius, à Scipion, à Pompée ou à César, sous prétexte que les soldats vainqueurs sous leur commandement les ont salués du titre d'*imperator*. Rejetons des dénominations inutiles, avec d'autant plus de raison ici qu'elles ne sont pas sans danger, et je le prouve par un exemple.

Si l'on adopte ce genre de dénomination pour le royaume de Clodomir, il faut s'en servir aussi pour les autres royaumes francs. C'est une conséquence tellement forcée que personne n'a manqué de le faire depuis la Renaissance. Adrien de Valois, pour ne citer qu'un nom célèbre, ne fait aucune difficulté de dire

(1) Édit. Taranne, *Hist.*, lib. IV, cc. 14, 16, etc. — De même dans l'*Append. ad Chronicon Marcellini*, anno DLVI. — Fortunat emploie, pour désigner ce même royaume, les mots *Germania* (lib. VI, carm. 2, v. 95 ; lib. VII, carm. 5, v. 21 ; et peut-être lib. IX, carm. 16, v. 5) ou *Germanica regna* (lib. VI, carm. 7, v. 11); Frédégaire, *Chron.*, c. 16, le nomme *Auster*.

regnum Aurelianense, regnum Parisiorum, etc. (1). Les historiens sérieux les plus récents ont seuls renoncé à ces locutions vicieuses si contraires aux habitudes des contemporains. Or, on lit dans Grégoire de Tours : *Dedit sors... Chilperico regnum Chlothacharii patris ejus cathedramque Suessionas habere* (2). C'est pourquoi l'on donne à Chilpéric, comme à Clotaire Ier, le nom de *Roi de Soissons;* en effet, il conserva Soissons toute sa vie. Aussitôt après avoir énoncé ce second partage de la monarchie des Francs, Grégoire de Tours parle d'une campagne de Sigebert contre les Huns et de l'invasion de son royaume par son frère Chilpéric, qui lui enleva Reims et d'autres villes (en 567, selon Valois). Sigebert, vainqueur des Huns, à son retour, assiégea et prit Soissons. *Rediens autem Sigebertus, victor à Chunis Suessionas civitatem occupat* (3). En 576, Chilpéric résidait à Soissons et y emmena son fils Mérovée : *Post paucos dies, assumpto secum Merovecho, Suessionas rediit* (4). — *Cumque ibidem commorarentur, collecti aliqui de Campania, Suessionas urbem aggrediuntur, fugataque ex ea Fredegunde regina atque Chlodovecho filio Chilperici, volebant sibi civitatem subdere : quod ut Chilpericus rex comperit, cum exercitu illuc direxit... commissoque prælio invaluit pars Chilperici atque fugavit partem sibi adversam... Suessionas ingreditur* (5). En même temps il fit don à sa basilique de Saint-Médard, de terres situées dans le territoire de Soissons : *Villas vero quas ei Rex de fisco in territorio Suessionico indulserat, abstulit et basilicæ contulit beati Medardi* (6). A la fin du même chapitre il est parlé d'une seconde confiscation sur un des

(1) Il dit même que le nom de *Rex Parisiorum* est dans Grégoire de Tours. C'est là une fausse réminiscence; sa mémoire l'a trompé; je le crois d'autant plus que dans les deux endroits où il en parle (*Notitia Gall.*, vº FRANCIA, p. 226, col. 2, et *Rerum Franc.*, lib. VII) il ne cite pas de textes ; et pour moi je n'en ai pas trouvé.

(2) GREG. TUR., *Hist.*, lib. IV, c. 22.

(3) *Ibid.*, c. 23.

(4) *Ibid.*, lib. V, c. 2.

(5) *Ibid.*, lib. V, c. 3.

(6) *Ibid.*, loc. cit.

leudes qui avaient trahi Chilpéric : *Resque ejus quas in Suessionico habuerat, Ansoaldus obtinuit.* — On sait que Chilpéric fit bâtir un cirque à Soissons : *Quod ille despiciens, apud Suessionas atque Parisius circos ædificare præcepit eosque populis spectaculum præbens* (1). En 580, il quitta une de ses maisons de campagne pour venir à Soissons : *Theodebertum vero componentes in feretro Suessionas ad basilicam S. Medardi direxerunt projicientesque eum ad sanctum sepulcrum, voverunt vota pro eo*, etc. (2); la maison de campagne d'où il venait, était Braine, à l'Est de Soissons. — Quatre ans après, il perdit encore un fils à Soissons : *Sed Chilperico regi, egresso de Parisius ut in pagum Suessionicum accederet, novus luctus advenit : filius ejus... spiritum exhalavit* (3). — Cette année même Chilpéric fut assassiné à Chelles.

Ainsi il est prouvé par tous les textes de Grégoire de Tours, qui parlent de Soissons, que Chilpéric conserva cette ville jusqu'à sa mort et qu'il ne la perdit jamais que momentanément par le sort de la guerre. Mais il n'en fut pas de même pour son jeune fils Clotaire II.

Dès l'année qui suivit la mort de Chilpéric (585), Soissons était entre les mains de Childebert II, son neveu, qui y résidait lorsque Frédégonde voulut l'y faire assassiner : *Dimisit eos : qui pergentes et ad urbem Suessionas accedentes a Rauchino duce capti discussique omnia referunt et sic in carcerem delegati sunt. Post dies vero paucos Fredegundis incerta..... misit puerum inquirere quid aut rumor populi ferret aut si aliquem inveniret qui diceret Childebertum jam interemptum fuisse. Egressus igitur puer ab ea Suessionas urbem venit* (4). Tous les textes qui se réfèrent à Soissons prouvent qu'il resta depuis à Childebert. En 587, Rauching, comte de Soissons, se ligua avec les leudes du royaume de Clotaire II, dans l'intention de mettre à mort Childebert et de gouverner au nom de ses fils ; mais Gontran en prévint Childe-

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, c. 18.
(2) *Ibid.*, lib. V, c. 35.
(3) *Ibid.*, lib. VI, c. 34.
(4) *Ibid.*, lib. VIII, c. 9.

bert, qui fit mettre à mort Rauching, probablement à Soissons même : *Quo interfecto, protinus unus puerorum ejus cursu evolans nuntiavit conjugi ejus quæ acta erant. Hæc per plateam Suessionicæ civitatis compta... ad basilicam sancti Crispini properabat... In basilicam sancti Medardi antistitis aufugit* (1).

Bien plus, Soissons et Meaux ne tardèrent pas à former un Etat à part, en 589 : *Tunc viri fortiores qui in urbe erant Suessionica sive Meldensi venerunt ad Childebertum dicentes : Da nobis unum de filiis tuis, etc. At ille gavisus nuntio Theodebertum filium suum seniorem illuc dirigens destinat* (2). Enfin remarquons que, tant que vécurent Gontran et Childebert II, Clotaire ne leur fit point la guerre. Ce fut seulement en 596 qu'il porta les armes contre les fils de Childebert II et leur enleva Paris et d'autres villes que Frédégaire, l'auteur contemporain de cette histoire, ne nomme pas : *Eo anno Fredegundis cum filio Chlothario rege Parisius vel reliquas civitates ritu barbaro occupavit ;* mais, quatre ans plus tard, il fut forcé à un traité qui ne lui laissa que douze *pagi* le long de la mer : *duodecim tantum pagi inter Isaram et Sigonam et mare littoris Oceani Chlothario remanserunt* (3).

Pendant tout ce temps Clotaire II eut pour capitale Rouen ou Tournai ; du moins est-ce dans ces villes qu'on voit toujours résider Frédégonde et son fils. En 586 : *Dum hæc agerentur et Fredegundis apud Rothomagensem urbem commoraretur, etc.* (4). Une dispute s'éleva entre les habitants de la ville de Tournai : Frédégonde ne pouvant la terminer, les invita à un festin et les fit tuer pendant le repas ; mais leurs parents s'emparèrent de Frédégonde et la retinrent prisonnière : on peut croire que tout cela se passa à Tournai en 591 (5).

Il est donc bien établi que Clotaire II ne posséda jamais Soissons, si ce n'est après 612, lorsqu'il devint seul maître des Gaules

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 39.
(2) *Ibid.*, lib. IX, c. 36.
(3) Fredeg. *Chronicon*, c. 17 et 20.
(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VIII, c. 31.
(5) *Ibid.*, lib. X, c. 27.

par l'extinction prématurée de la postérité de Childebert II ; mais alors il n'y a pas de raison pour l'appeler plutôt *Roi de Soissons* que *Roi de Paris, d'Orléans* ou *de Metz*, d'autant moins que, dans tous les chroniqueurs, il est nommé *Rex Francorum*, roi des Francs de France ou de Neustrie, par opposition à l'Austrasie. Cependant nombre de précis, abrégés d'histoire de France ou histoires de France, lui donnent le nom de *Roi de Soissons*, et c'est ainsi qu'il est désigné dans les cours professés dans nos lycées. Citons quelques exemples à l'appui. On lit dans l'*Histoire de France* de M. Ozaneaux : « C'est cette cause (celle des grands) que défendait Clotaire II, le *roi de Soissons* » et en parlant du traité de l'an 600 qui réduisit Clotaire aux douze *pagi* : « On ne lui laisse avec Soissons, sa capitale, que le pays qui s'étendait de là jusqu'à la mer. » On vient de voir s'il y a lieu de croire que Soissons resta à Clotaire. J'ajouterai même une citation qui montre que Quersy situé sur l'Oise était encore en 605 au royaume d'Austrasie, et que l'Oise formait la limite des deux Etats : *Cum loco nomine Caraciaco Theudericus cum exercitu castra metasset, hortabatur a leudibus suis ut cum Theudeberto pacem iniret*(1). De même ouvrons l'Atlas historique de M. Ansart, nous verrons qu'il place Soissons dans le royaume de Clotaire, à la fin du VIe siècle, et qu'il donne à ce royaume le titre de *Royaume de Soissons* (2). C'est là une chose fâcheuse pour l'enseignement de l'histoire. Je signale ici une erreur : on en pourrait relever d'autres encore.

En voilà assez pour qu'il soit bien démontré : 1° qu'il n'y eut jamais dans les Gaules d'Etat appelé *Royaume d'Orléans*, ni de roi qualifié *Roi d'Orléans*, 2° qu'on a eu tort d'employer ces dénominations, et que nous devons nous hâter de les abandonner.

(1) FREDEG. *Chron.*, c. 27. — Il y eut bien l'année précédente une déclaration de guerre entre Clotaire et Théodebert ; mais Frédégaire témoigne qu'ils ne firent pas de conquêtes l'un sur l'autre : *Uterque... illæsus rediit ad propria* (*Ibid.*, c. 26).

(2) Peut-on encore voir phrase plus étrange que celle-ci : « Gontran, roi d'Orléans, ayant établi sa cour à *Châlon-sur-Saône*, se fit appeler *plus communément roi des Bourguignons.* » (SISMONDI, *Histoire de France*, t. Ier, p. 311).

Puisqu'on ne voulait pas étudier les limites des royaumes francs, il fallait dire *Royaume de Clodomir*, *de Clotaire*, etc. C'était tout aussi clair et bien moins dangereux.

Mais sous peine de ne pouvoir traiter la question proposée par la Société, il faut adopter ici le sens qu'on donne à ces mots *Royaume d'Orléans* : cela signifie le royaume dont Orléans fut la capitale.

Son premier roi fut Clodomir, comme nous l'apprend Grégoire de Tours, en disant que Gontran, son neveu, eut son royaume et Orléans pour capitale : *Dedit sors... Guntchramno regnum Chlodomeris ac tenere sedem Aurelianensem* (1).

III.

Combien dura ce royaume?

Ecoutons Adrien de Valois : « Clodomir, la treizième année de son règne, fut tué par les Bourguignons, et ses frères, Childebert et Clotaire, égorgeant leurs neveux, divisèrent entre eux son royaume. Ainsi le royaume d'Orléans ne dura pas plus de treize ans : il commença et finit dans la personne de Clodomir, roi des Francs, et Orléans ne fut la résidence que d'un seul roi, sa demeure royale et la capitale d'un royaume du même nom, seulement pendant treize ans » (2).

Selon moi, c'est bien trop raccourcir la durée de ce royaume.

D'abord Clodomir laissait trois fils pour lui succéder suivant l'usage des Francs. Ce sont eux qui furent mis à mort par leurs oncles ; mais ce ne fut que quelque temps après la mort de leur père, un an comme je le crois, deux selon la date adoptée généralement et neuf selon Adrien de Valois lui-même; de sorte que

(1) Greg. Turon., *Hist.*, lib. IV, c. 22.

(2) *Sed Chlodomeres anno regni XIII a Burgundionibus est interfectus regnumque ejus Childebertus et Clotharius, jugulatis fratris filiis, inter se divisere ; itaque regnum Aurelianense non amplius annis XIII duravit et in Chlodomere, Francorum rege, cœpit et desiit ; et Aureliani unius tantum regis sedes aut regia caputque regni cognominis per annos solummodo XIII fuit* (Notitia Gall., p. 226, 1re col.).

je ne vois pas pourquoi il ne fait pas durer le royaume d'Orléans de 511 à 533.

Pour moi qui ne vois nulle part de royaume d'Orléans, je dis qu'il y eut un roi dont Orléans fut la capitale, de 511 à 524, et que ses fils lui succédèrent ; mais qu'un an après ils furent tués et le royaume de Clodomir démembré et partagé entre ses frères en 525. Je suis l'histoire des villes qui en avaient fait partie jusqu'en 561, époque de la mort de Clotaire Ier, qui avait réuni sur sa tête la monarchie des Francs.

A cette date je retrouve un royaume dont Orléans fut la capitale : *Dedit sors... Guntchramno regnum Chlodomeris ac tenere sedem Aurelianensem* ; et ce royaume est appelé *Burgundia* et *Regnum Burgundiæ*. En effet, Gontran posséda au moins une très-grande partie du royaume de son oncle Clodomir, et il eut, de plus que lui, à très-peu de chose près (la cité d'Avignon), le royaume que possédaient en 500 les rois des Bourguignons. C'est ce que mettent hors de doute plusieurs passages d'auteurs contemporains. D'abord le texte déjà cité du livre IV, chapitre 22, de Grégoire de Tours, et en outre les suivants : *Cum autem Guntchramnus rex, regni partem sicut fratres sui obtinuisset, amoto Agrecula patricio, Celsum patriciatus honore donavit* (1). On sait que les rois des Bourguignons avaient reçu des empereurs le titre de *patrices*, et qu'après avoir soumis leurs Etats, les rois francs conservèrent le même titre aux officiers qu'ils chargeaient du gouvernement de cette province de leur empire. *Guntchramnus in Burgundia regnans in locum Agricolanis patricii Celsum instituit* (2). A Celsus succéda Amatus, et à celui-ci, vers 572, Mummolus, comte d'Auxerre : *Eunius quoque, cognomento Mummolus, a rege Guntchramno patriciatum promeruit* (3). La chronique de Frédégaire commence par cette phrase : *Guntchramnus rex Francorum cum jam annos XXIII Burgundiæ regnum..... regeret.*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 24.
(2) Fredeg. *Epit.*, c. 35.
(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 42.

Ajoutons enfin qu'on ne voit jamais d'autre roi que Gontran intervenir dans ce royaume.

Seulement je ferai observer que ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire, ni tout autre chroniqueur de ce temps ou même des siècles postérieurs, n'appelle Gontran *roi d'Orléans* ou *roi de Bourgogne;* bien qu'il gouvernât le royaume qui avait appartenu aux rois bourguignons; il était *roi des Francs* et ne porta jamais d'autre titre : c'est ce que marque bien d'ailleurs la phrase de Frédégaire qui vient d'être citée.

Je crois aussi que Gontran eut Orléans pour capitale : 1° puisque Grégoire de Tours nous l'affirme, et que cet historien vivait du temps de Gontran ; 2° qu'Orléans est encore donné formellement pour capitale à Thierri II, qui commença à gouverner le royaume de Gontran, trois ans environ après la mort de celui-ci (1) : *Theudericus accepit regnum Guntchramni in Burgundia, sedem habens Aurelianis* (2).

Il faut que j'insiste ici longuement sur ce point, parce qu'Adrien de Valois soutient qu'Orléans ne fut pas capitale du nouveau royaume de Bourgogne ; et que de nos jours des historiens donnent pour capitale, à Gontran, la ville de Châlon-sur-Saône. Il est facile, du reste, d'en deviner la cause. C'est que, le plus souvent, c'est à Châlon-sur-Saône que Gontran réside ; il y reçoit des ambassadeurs ; il y fait venir ceux qu'il veut juger ; quand il réunit un concile, ce n'est plus à Orléans que sa position centrale sans doute avait fait choisir jusqu'ici, mais à Châlon ou dans les cités voisines de Mâcon et de Lyon. Grégoire de Tours ne fait jamais mention du séjour ordinaire de Gontran à Orléans. Au contraire, chaque fois qu'il parle de la venue de ce roi dans cette ville, c'est en termes qui montrent qu'il n'y était qu'accidentellement. Ainsi au chapitre 25 du livre IV : *Guntchramnus autem rex bonus primo Venerandam pro concubina thoro junxit, de qua Gundobadum suscepit. Postea vero Mercatrudem, filiam Magnacha-*

(1) Gontran mourut en 593 ; l'avènement de Thierri eut lieu en 596.

(2) Fredeg. *Chron.*, c. 16.

rii in matrimonium accepit ; Gundobadum vero filium suum Aurelianis transmisit. Æmula autem Mercatrudis, post habitum filium, in hujus mortem grassatur : et, transmissum, ut aiunt, venenum in potum, occidit. Si Gontran, pour soustraire son fils à la jalousie de sa belle-mère, l'envoie à Orléans, c'est que lui-même n'y résidait pas d'ordinaire. Au livre VIII, chapitre 1 : *Igitur Guntchramnus rex, anno XXIV regni sui* (1), *de Cabillono progressus, Nivernensium urbem aggreditur. Invitatus enim Parisius veniebat ut Chilperici filium quem jam Chlothacharium vocitabat, a sacro regenerationis fonte deberet excipere. Digressus vero a Niverno ad Aurelianensem urbem venit... quarto nonas mensis quinti* (4 juillet), *etc.*; ce qui fait voir encore parfaitement Gontran quittant sa résidence habituelle de Châlon pour se rendre à Paris, et visitant, en passant, Nevers et Orléans, où Grégoire de Tours nous montre qu'il est reçu comme un roi qu'on ne voyait pas souvent. Le peuple va à sa rencontre avec des étendards et crie : *Vivat rex regnumque ejus in diversis populis annis innumeris dilatetur.* Gontran accepte des dîners d'apparat chez les principaux habitants ; il visite les églises ; il reçoit les évêques de la province.

Je sais bien qu'au contraire les textes de Grégoire de Tours témoignent que Gontran choisit Châlon pour sa résidence. Au dernier passage que je viens de citer, on peut en ajouter un grand nombre. En 584, Gontran, de retour d'un voyage qu'il fit alors à Paris (2), rentre à Châlon, sa demeure habituelle : *His ita gestis, cum rex Guntchramnus Cabillonum regressus mortem fratris conaretur inquirere...* De même, l'année suivante, Gontran vient de nouveau à Paris : *Post hæc rex Parisius venit* (3), puis retourne encore à Châlon : *Rex vero Cabillonum regressus jussit Boantum qui semper fuerat infidelis, gladio percuti* (4). En 587, *Venientes vero legati* (5) *qui ad Guntchramnum directi erant*

(1) En 585.
(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VII, c. 5, 6 et 18.
(3) *Ibid.*, lib. VIII, c. 9.
(4) *Ibid.*, lib. VIII, c. 11.
(5) Les ambassadeurs de Récared, roi des Visigoths d'Espagne.

apud Matascense oppidum jussi sunt residere ; ibique transmissis viris rex causas cognovit, sed recipere noluit verba eorum (1). Ces députés, dirigés vers Gontran, s'arrêtent à Mâcon ; pourquoi ? parce qu'ils se rendaient à Châlon auprès du roi. Au livre IX, chapitre 3, on lit : *Interea advenit festivitas sancti Marcelli, quæ apud urbem Cabillonensem mense septimo celebratur et Guntchramnus rex adfuit.* Au moment où il s'approchait de l'autel pour communier, un envoyé de Frédégonde s'avança vers lui pour l'assassiner. Frédégonde envoyait donc son émissaire à la résidence bien connue de Gontran, pour y attendre une occasion d'exécuter son dessein. *Rex adfuit*, c'est-à-dire le roi n'était pas absent de sa résidence ordinaire. — C'est encore à Châlon que Gontran fait amener Baddon, autre envoyé de Frédégonde chargé d'assassiner le roi (2) : *Guntchramnus vero Baddonem quem pro crimine superius vinctum diximus, in præsentiam suam venire jussit et transmittens usque Parisius, ait : Si eum Fredegundis ab hac actione, qua impetitur immunem fecerit, abcedat liber... Sed veniens Parisius nullus parte memoratæ mulieris adfuit, qui eum idoneum reddere posset. Tunc vinctus et catenis oneratus sub ardua custodia ad urbem Cabillonensem* REDUCTUS *est* (3). Ainsi Gontran interroge Baddon à Châlon, où il avait été arrêté, puis il l'envoie à Paris pour que Frédégonde y présente des témoins pour le justifier, et enfin il le fait reconduire à Châlon sous bonne garde, afin d'avoir toujours sous la main cet ennemi dangereux et précieux aussi par les révélations qu'il pouvait faire. — Ce fut à Châlon que Gontran reçut, en 588, Grégoire de Tours lui-même, ambassadeur de Childebert : *Eo anno quoque decimo tertio regis Childeberti, cum ad occursum ejus usque Mettensem urbem properassemus, jussi sumus ad Guntchramnum regem ad legationem accedere. Quem apud Cabillonensem urbem reperiimus* (4). — Une jeune fille avait tué le duc

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VIII, c. 44.
(2) *Ibid.*, lib. IX, c. 1.
(3) *Ibid.*, lib. IX, c. 13.
(4) *Ibid.*, lib. IX, c. 20.

Amalus, qui avait voulu lui faire violence; elle se réfugia à Châlon et se jeta aux pieds du roi Gontran dans la basilique de saint Marcel, afin d'obtenir sa grâce pour le meurtre qu'elle avait commis : *Per noctem Cabillonensem urbem adiit quæ est sita ab eo loco quasi millia trigenta quinque, ibique basilicam sancti Marcelli ingressa regis prostrata pedibus, etc.* (1). En 591, lorsque Gontran vient à Nanterre pour le baptême de Clotaire II, il emmène avec lui l'évêque de Châlon. *Hæc audiens rex, commotis episcopis, id est Ætherio Lugdunense, Syagrio Augustidunense, Flavioque Cabillonense et reliquis quos voluit, Parisius accedere jubet* (2). Enfin il est probable que ce fut à Châlon qu'il mourut : du moins ce fut là qu'il fut enseveli : *Eo anno V kalendas aprilis* (3) *rex moritur; sepultus est in ecclesia sancti Marcelli in monasterio quod ipse construxerat* (4).

Voilà beaucoup de textes qui témoignent de la prédilection de Gontran pour Châlon. On ne doit pas nier qu'il y ait fait sa résidence habituelle ; mais il ne faut pas soutenir non plus que Châlon fut la capitale de son royaume. Je maintiens ce titre à Orléans, avec Grégoire de Tours et Frédégaire. On ne peut confondre la capitale d'un royaume avec la résidence d'un roi : la capitale ne change pas, la résidence est variable ; les rois de cette race avaient de nombreuses maisons de campagne et des palais dans différentes villes qu'ils habitaient selon leurs caprices ; mais la capitale officielle, si je puis me servir de ce mot, restait toujours la même. Qui donnerait pour capitale à l'Austrasie telle ou telle ville du Rhin, parce que les rois de cette partie des Gaules y ont résidé ? On l'a fait, mais qui le soutiendrait encore ? De même Gontran montre toute sa prédilection pour Châlon par le séjour ordinaire qu'il y fait, mais il n'en conserve pas moins Orléans pour capitale. La preuve en est dans l'assertion de Grégoire de Tours : *Sedem habens Aurelianensem*, dans la remarque de Fré-

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 27.

(2) *Ibid.*, lib. X, c. 28.

(3) Le 27 mars 593.

(4) Fredeg. *Chron.*, c. 14.

dégaire, que le second successeur de Gontran avait encore Orléans pour capitale. On voit que Soissons, capitale d'un des Etats du nord, après avoir passé de la domination de Chilpéric sous celle de Childebert, demanda à celui-ci un de ses fils pour la gouverner afin qu'elle ne parut pas perdre son titre de capitale; peut-être se passa-t-il quelque chose de semblable pour Orléans; sans vouloir que cette cité formât comme Soissons un Etat séparé du royaume auquel elle appartenait, il est possible que Gontran ait envoyé, comme nous l'avons vu (1), son fils aîné à Orléans pour consoler ses habitants de ce que le roi ne faisait plus sa résidence parmi eux. Passons par-dessus plus de dix siècles, nous verrons Louis XIV faire sa résidence constante à Versailles ; mais Paris n'en reste pas moins la capitale du royaume. Et il y avait une excellente raison pour qu'Orléans fût la capitale du royaume de Gontran : c'est qu'il avait été celle du royaume de Clodomir ; car Grégoire de Tours nous atteste en plusieurs endroits l'influence que le premier partage eût sur ceux qui le suivirent. Il devint une loi ; les autres furent faits suivant cette loi : *Divisionem legitimam faciunt* (2). Les formes durent être les mêmes ; on fit quatre lots et on les tira au sort ; les capitales ne changèrent pas, ni Soissons, ni Paris, ni Metz, ni par conséquent Orléans. D'ailleurs comment croire que Grégoire de Tours se soit trompé sur la capitale d'un roi à la cour duquel il fut reçu, ni Frédégaire sur celle d'un roi, son contemporain.

J'avais besoin d'établir ces faits par de longs détails ; car si Châlon devait être considéré comme la capitale du royaume de Gontran, alors il n'y aurait plus eu, dès 525, de royaume dont Orléans fut la capitale, plus de ROYAUME D'ORLÉANS, *brevitatis causa*. L'histoire de ce royaume se bornerait au règne de Clodomir et de ses fils, de 511 à 525 : une question géographique, les limites du royaume de Clodomir ; une expédition militaire, la guerre contre les Bourguignons ; le meurtre des fils de Clodomir, raconté d'une manière si dramatique par Grégoire de Tours, tels seraient

(1) Voyez page 252.

(2) GREG. TUR., *Hist.*, lib. IV, c. 22.

les seuls points dont s'occuperait l'historien de la ville d'Orléans, et le premier seul fût entré dans le cadre de cette dissertation. Mais je crois (et je pense avoir exposé suffisamment les bases solides de ma conviction et l'avoir fait partager à mes lecteurs) je crois que ce serait une erreur ; qu'il faut étudier cette histoire pendant la durée du VIe siècle, la prolonger dans le siècle suivant et ne s'arrêter qu'en 613.

Voici donc quelle sera la liste des rois dont nous nous occuperons :

Clodomir (511-524) ;
Ses fils (524-525) ;
Thierri Ier (525-534), Théodebert Ier (537-547) et Théodebald (547-554) ;
Childebert Ier (525-558) ;
Clotaire Ier (525-561) ;
Gontran (561-593) ;
Childebert II (593-596) ;
Thierri II et ses fils (596-613).

Avec ce dernier s'arrêtera notre étude; car, depuis, le royaume de Bourgogne (1) cessa d'exister. « Clotaire II, petit-fils de Clotaire Ier par Chilpéric, joignit à la Neustrie ou France qu'il gouvernait déjà, la Bourgogne et l'Austrasie, et réunit ainsi en un seul les trois royaumes des Francs. Peu de temps après il donna l'Austrasie à son fils Dagobert, se réservant la Neustrie et la Bourgogne. Dès lors la Neustrie et la Bourgogne, unies en un seul Etat, eurent toujours un même roi dont Paris fut la capitale. » Ce résumé montre bien que, après la mort de Thierri II, fils de Childebert II, la Bourgogne cessa d'avoir ses rois particuliers, et Orléans d'être la capitale d'aucun royaume.

(1) C'est l'appellation adoptée par les contemporains.

§ 1er. — PARTAGE DES ÉTATS DE CLOVIS.

I.

Avec Clovis commence la grande influence et la supériorité de la nation des Francs sur les peuples qui s'étaient partagé l'empire romain. Au moment où Clovis devint chef, par la mort de son père, de la petite tribu franque qui devait conquérir toutes les Gaules sous son règne et sous celui de ses fils, cette contrée était soumise à un assez grand nombre de gouvernements distincts. Tous n'occupaient pas le sol au même titre : la plupart n'y étaient que parce que les souverains légitimes, ou, pour mieux dire, ceux qui les avaient précédés, ne pouvaient les chasser.

Le ve siècle vit se constituer nettement en Gaule une douzaine de dominations de toute espèce : Etats romains ou barbares, royautés de fait ou de droit, toutes prêtes à se détruire par la force ou par la ruse.

Mais de 481 à 511, entre l'avénement et la mort de Clovis, la configuration politique des Gaules changea complètement. La guerre fit disparaître plus d'un Etat et amoindrit ceux qui se conservèrent encore : sur leurs ruines s'étendit celui des Francs.

Toutes les tribus de cette confédération n'en formaient plus qu'une seule en 511, sous l'autorité de Clovis.

La domination romaine était effacée depuis la bataille de Soissons (486).

Les Allemands, tant de Gaule que de Germanie, avaient été soumis depuis la bataille de Tolbiac (496).

Les cités armoricaines s'étaient données à Clovis après sa conversion.

Ce chef avait enlevé, en 507 et dans les années suivantes, aux Visigoths, presque toutes leurs possessions en Gaule, où ils ne conservèrent que le territoire compris entre les Cévennes, le Rhône et la mer.

En 500, Clovis avait fait la guerre aux Bourguignons, et quoiqu'il ne leur eût rien enlevé, ils n'en avaient pas moins perdu

quelques cités qu'ils avaient été forcés de céder aux Ostrogoths d'Italie, dont le royaume s'étendit ainsi dans les Gaules.

Enfin, à l'ouest, la presqu'île armoricaine avait ses chefs particuliers qui, s'ils n'avaient pas été soumis par la guerre, avaient du moins reconnu la suprématie du chef des Francs.

Ainsi donc, en 511, des douze ou treize peuples ou tribus qui se partageaient, en 481, le territoire des Gaules, il ne restait plus de vraiment important que les Francs dont l'empire étendu et les guerriers sans cesse recrutés sur les bords du Rhin, toujours avides de combats et de pillage, menaçaient les royaumes des Bourguignons, des Visigoths, des Ostrogoths et des Bretons.

Ce fut l'œuvre des descendants de Clovis de soumettre ou de combattre et d'affaiblir encore ces derniers peuples.

II.

L'empire ainsi agrandi que Clovis laissait à ses fils, la coutume des Francs voulait qu'il fût divisé entre eux, et qu'il y eût autant d'Etats que le souverain décédé avait d'héritiers et que l'on faisait de parts dans son patrimoine privé.

Ce sont les variations dans l'étendue de l'un de ces royaumes que nous allons étudier dans autant de paragraphes qu'elle reçût de modifications. Car bien que Clovis et son fils Clotaire aient laissé à leur mort un même nombre d'héritiers, les parts furent toutes différentes, par suite des conquêtes que les Francs avaient faites récemment en Gaule; d'ailleurs la mort des co-partageants amenait de nouvelles divisions dont il faut suivre les traces.

III.

Defuncto igitur Chlodovecho rege, quatuor filii ejus, id est Theudericus, Chlodomeris, Childeberchtus atque Chlotacharius regnum ejus accipiunt et inter se æqua lance dividunt (1). —

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 1.

Οὗτοι δὲ ἐπειδὴ αὐτοῖς Χλωδοαῖος ὁ πατὴρ ἐτεθνήκει, διενείμαντο τέτραχα τὴν βασιλείαν, κατά τε πολεῖς καὶ ἔθνη, ἐς ὅσον οἶμαι τῶν ἴσων ἑκάστῳ μετεῖναι(1). Telles sont les paroles par lesquelles Grégoire de Tours et Agathias nous annoncent qu'il fut fait un partage des Etats de Clovis après sa mort : c'est aussi tout ce qu'ils nous en apprennent, nous laissant dans l'ignorance des limites de la part fixée à chacun des quatre rois.

Ces deux textes soulèvent tout d'abord une question : celle de la prétendue égalité des royaumes des fils de Clovis, attestée par Grégoire de Tours et par Agathias. Tous les auteurs qui ont écrit après eux répètent à l'envi les expressions de *æquo ordine* (2) — *æqualiter* (3) — *æqua lance* (4) — ou de *quatuor easdem partes* (5). Il était permis à Agathias, historien grec, qui vivait à la cour de Bysance et même à Grégoire de Tours, qui ne naquit que sous les successeurs de Clovis, d'avancer une opinion dont ils n'avaient sans doute pas les moyens de vérifier l'exactitude. Mais l'était-il à un académicien, au XVIII[e] siècle, de prendre cette assertion au sérieux et de s'évertuer à démontrer quelque chose d'une fausseté aussi évidente. Car, soit qu'on considère l'étendue des pays, soit leur richesse ou le nombre des Francs qui devaient se trouver dans chacun d'eux, l'inégalité paraît manifeste. L'abbé Dubos, dont l'érudition était si grande, n'avait qu'à réunir les mentions éparses dans les chroniques et les vies des saints, comme je l'ai fait, pour savoir à quoi s'en tenir. Adrien de Valois et Henschenius se sont gardés de tomber dans la même erreur.

Ce point reconnu, comment expliquer l'inégalité mise entre les quatre frères, de façon qu'après la mort de Clovis, le roi Clodomir paraît le moins bien partagé ; car son royaume, théâtre des guerres soutenues par Clovis contre les Romains et les Visigoths,

(1) AGATHIAS, *Hist.*, liv. I[er], page 14 de l'édition de 1660.
(2) FREDEG. *Epit.*, c. 30. — *Chron. Moissac.*
(3) *Gesta Franc.*, c. 19. — *Chron. S. Medardi*, anno DXII. — *Vita S. Chlotildis reginæ*, c. 9.
(4) AIMOIN., lib. II, c. 1. — *Chron. Virdun.*
(5) RORICO.

ne devait pas être plus riche que ceux de ses frères ; il était moins vaste que ceux de Thierri et de Childebert, et devait être habité par bien moins de Francs que les autres.

Faut-il y voir avec Foncemagne « un désir sincère d'égaler de « bonne foi les lots des co-héritiers selon la différence du terrain « plus ou moins fertile dans diverses provinces, ou selon la diffé- « rence du nombre de leurs habitants, » ou bien y soupçonner un effet de la perfidie de Thierri et de la jeunesse et de l'inexpérience de ses frères, comme le pense Adrien de Valois ? Est-ce seulement absence des connaissances en géographie et en statistique nécessaires pour parvenir à faire des parts égales, comme je le croirais volontiers ? Et même y aurait-il eu moyen d'arriver à cette égalité ?

La question serait facilement tranchée si on admettait avec Adrien de Valois, dans un autre passage, que Clovis, avant de mourir, fit le partage de ses Etats entre ses fils ; et avec God. Henschenius, qu'il fit même preuve de sagesse en donnant à Thierri, l'aîné, les provinces voisines du Rhin et l'Auvergne qu'il fallait défendre, les unes contre les Germains, l'autre contre les Visigoths. Mais Foncemagne a démontré que cette opinion d'Adrien de Valois était mal fondée. J'ajouterai aux arguments tirés des textes qu'il développe, que si l'on avait senti la nécessité de ne pas mettre de jeunes rois à la tête des provinces les plus exposées, cette nécessité était la même lors du second partage (561) ; or cette fois on tira les parts au sort et ce fut précisément au plus jeune qu'échut le royaume qu'avait eu Thierri. Secondement, en parlant du second partage, Grégoire de Tours dit : *Hi .. divisionem* LEGITIMAM *faciunt* (1) ; pour marquer, selon le même Foncemagne, que le mode adopté pour le premier partage fit loi pour le second. Or, Grégoire de Tours ajoute immédiatement : *deditque* SORS *Chariberto regnum Childeberti*, etc. Ainsi le sort dut décider quel serait le royaume de chacun des fils de Clovis ; ce qui peut bien faire penser que ceux qui firent les quatre parts crurent bien n'avoir pas mis entre elles d'inégalité trop marquée.

(1) GREG. TUR., lib. IV, c. 22.

IV.

Grégoire de Tours ni Agathias ne nous disent les noms des royaumes des quatre fils de Clovis. Et en effet ils n'en devaient point avoir. Tous les rois de la première race, dans les diplômes authentiques (1) qui nous restent d'eux, prennent indistinctement le titre de : *Rex Francorum*, sans se distinguer par le nom du pays sur lequel ils régnaient. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'un usage différent se montre chez les chroniqueurs. Donc Clodomir ne devait avoir d'autre titre que celui de *Chlodomeres, rex Francorum, vir inluster;* et son royaume n'avait pas de nom particulier (2).

Les mêmes auteurs nous taisent également le nom des capitales des quatre rois. Ce n'est qu'incidemment en parlant du partage de 561, que Grégoire de Tours nous en instruit : *Deditque sors Chariberto regnum Childeberti sedemque habere Parisius; Guntchramno vero regnum Chlodomeris, ac tenere sedem Aurelianensem; Chilperico vero regnum Chlothacharii cathedramque Suessionas habere; Sigeberto quoque regnum Theoderici et sedem habere Remensem* (3).

Ainsi Orléans était la capitale de Clodomir ; car il paraît très-probable que Gontran ayant, selon Grégoire de Tours, le même royaume que Clodomir, eut la même capitale. On peut encore l'induire de ce fait que ce fut dans le diocèse d'Orléans que Clodomir fit mettre à mort Sigismond, roi des Burgundes, son prisonnier, avant d'entreprendre sa seconde campagne contre les Etats de ce roi (4).

(1) Les mentions contraires sont même excessivement rares dans les diplômes refaits au IX[e] siècle et au X[e].

(2) Il n'y a que le royaume de Thierri, qui ait ainsi un nom particulier. Il porte le nom de *Francia* dans Grégoire de Tours, et celui de *Germania*, dans Fortunat. Voyez page 244, note.

(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 22.

(4) *Ibid.*, lib. III, c. 6.

V.

Voyons enfin quelle était l'étendue du royaume de Clodomir.

La vie de ce roi a été tellement courte et son règne si dépourvu d'événements qu'il n'est resté de lui que peu de mentions dans nos auteurs. C'est surtout au moyen du partage qui fut fait de ses Etats qu'on en peut connaître l'étendue. On me permettra, pour ne point anticiper sur l'exposition de ce sujet, d'y renvoyer pour la plus grande partie de ce paragraphe.

C'est une vieille idée reçue dans toutes les histoires de France, que les fils de Clovis, après s'être partagé les provinces des Gaules au nord de la Loire et des royaumes de Bourgogne, divisèrent de même entre eux les trois Aquitaines, afin, dit-on souvent, que chacun d'eux put s'enrichir ainsi que ses guerriers, par des expéditions militaires et par le pillage de provinces opulentes, soumises récemment et exposées aux invasions des Visigoths. On applique encore la même division au second partage général en 561. Voyons sur quoi se fonde ce système, ce qu'il a de vrai et ce qu'il y entre d'erreur principalement par rapport aux Etats de Clodomir.

Il n'y a point de texte qui établisse ce fait d'une manière positive. On sait déjà combien sont insuffisants les exposés de nos anciens chroniqueurs. Ceux dont les récits sont le plus étendus ne vont pas plus loin que de nous nommer les quatre capitales : Paris, Soissons, Orléans, Reims ou Metz.

Mais on a remarqué, sans doute, dans ces derniers temps, que Childebert, Clodomir et Thierri ont possédé des villes dans les Aquitaines et qu'il en fut de même de leurs neveux. De ces faits particuliers on a induit le principe général que les fils de Clovis et ceux de Clotaire Ier avaient eu à la fois des Etats au nord et au midi de la Loire. Je ne vois rien autre chose sur quoi l'on ait pu appuyer cette conjecture.

Il ne s'agissait plus que de faire des parts pour chaque roi. On donna à Childebert la première Aquitaine ; à Clotaire, les uns

disent une partie de l'Aquitaine, sans déterminer laquelle, les autres, les cités de Limoges et de Cahors ; à Thierri une partie de la première Aquitaine.

L'objection capitale qu'on peut faire à ce système, est de n'être pas appuyé sur des textes ; à toutes ces énumérations, d'être incomplètes et contredites par des passages des chroniqueurs et des agiographes (1).

En ce qui touche spécialement le royaume de Clodomir, il était impossible qu'ayant sa capitale à Orléans, il ne fût pas assis sur les deux rives de la Loire ; aussi eut-il, sur la rive droite, le Mans, Angers et une partie de Tours et d'Orléans, sur la gauche, Poitiers, Bourges et l'autre partie de Tours et d'Orléans. Il n'en pouvait être autrement. Quoi qu'on en ait pu dire, les Francs cherchèrent à rendre ces Etats quelque peu compacts ; et je rejette les systèmes qui voient dans les partages un parti pris de créer des enclaves d'un royaume dans l'autre. Les textes démontrent que, lorsque les cités ne se touchaient pas toutes, au moins formaient-elles deux groupes à peu près égaux, également forts par leur étendue.

Grégoire de Tours nous apprend que Clodomir était maître d'Orléans, en nous disant que son neveu Gontran eut son royaume et Orléans pour capitale (2). Ce que confirme le même auteur en racontant la mort de saint Sigismond, roi de Bourgogne : *Sigismunmundus vero, dum ad saltus Agaunos fugere nititur, a Chlodomere captus cum uxore et filiis abducitur, atque intra terminum Aurelianensis urbis in custodia positus detinetur..... Interfecto Sigismundo cum uxore et filiis apud Columnam, Aurelianensis urbis vicum, in puteum jactari præcipiens Burgundias petiit* (*Chlodomeres*) (3).

(1) Les preuves de cette objection se trouvent dans l'examen de la part de chacun des quatre frères. J'ai fait ce travail ; mais cet examen dépasserait trop les bornes de la question proposée à ce concours, pour que je m'y livre dans cette dissertation.

(2) Voyez page 261.

(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 6.

D'autres textes de Grégoire de Tours font connaître directement qu'il dominait à Tours. Il y nomma l'évêque en 524 : *Igitur Dinifio episcopo apud Turonos decedente, Ommatius... ex jussu Chlodomeris regis ordinatus est* (1).

Pour le reste il suffira de donner ici l'énumération des villes qui lui appartenaient et de renvoyer au paragraphe qui traitera du partage de ce royaume.

Clodomir fut maître de :

Sens, Auxerre, Orléans, dans la province de Sens ;

Bourges ;

Tours, Angers, du Mans, dans la province de Tours ;

Poitiers, dans celle de Bordeaux ;

Enfin peut-être encore de la Novempopulanie.

Cependant, comme plusieurs de ces diocèses touchent au royaume de Bourgogne (*Burgundiæ* ou *regnum Burgundiæ*), il faut prouver qu'ils avaient appartenu à Clovis, et ne sont point une conquête postérieure à l'avènement de Clodomir ; ce qui est facile à faire par les souscriptions du concile d'Orléans où Clovis convoqua tous les évêques de ses Etats, l'année même de sa mort. On y lit : *Tetradius, episcopus ecclesiæ Bituricæ metropolis, subscripsi* — et *Theodorius episcopus ecclesiæ Autissiodorensis subscripsi.*

Enfin, il reste à démontrer que tous les diocèses qui entourent ceux que j'ai énumérés étaient dans le lot des frères de Clodomir.

Dès 515 Thierri intervint dans la nomination d'un évêque de Clermont : *Apud Arvernis vero, post obitum beati Aprunculi, sanctus Euphrasius duodecimus episcopus habebatur. Hic quatuor annos post Chlodovechi obitum vixit... Cum autem hæc nunciata fuissent Theoderico jussit inibi sanctum Quintianum constitui* (2), et depuis, ce diocèse resta toujours entre les mains du roi du Nord (3).

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 17 et lib. X, c. 31, n° 11.

(2) *Ibid.*, lib. III, c. 2.

(3) Pour Thierri, voyez Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 9, 12, 13, et *Glor. Mart.*, c. 52. — Fortunat., lib. IV, carm. 4.

Pagi assigne Troyes à ce même royaume. Les textes que j'ai trouvés ne paraissent pas concluants. On voit bien, dans la vie de saint Fale, que Thierri, de retour de son expédition d'Auvergne, passa par Troyes. Malheureusement ce texte rappelle un fait qui a lieu après la mort de Clodomir, c'est-à-dire que Troyes aurait pu être échu à Thierri dans la succession de son frère, et d'ailleurs Thierri aurait pu obtenir d'un de ses frères l'autorisation de traverser Troyes, puisqu'il fallait bien que les deux parties séparées de ses Etats communiquassent ainsi. Cependant l'autorité de Pagi, jointe surtout à cette considération que Troyes fit partie du royaume de Sigebert, m'engage à le placer également dans celui de Thierri.

Il n'y a point de doute que Paris ne fit partie du royaume de Childebert : c'était sa capitale. Mais pour Meaux, Chartres, toute la province de Rouen, *secunda Lugdunensis*, les deux diocèses de Rennes et de Nantes, ceux de Saintes, d'Angoulême et de Limoges, si l'on trouve un grand nombre de textes qui les attribuent aux frères de Clodomir, il faut dire que ces textes rapportent ou des événements dont ils n'indiquent pas la date, ou des faits postérieurs à la mort de Clodomir. Cependant on doit remarquer :

1° Qu'aucune de ces cités n'est nulle part attribuée à Clodomir ;

2° Qu'il est peu probable que Meaux lui ait appartenu ; car il aurait été enfermé entre Soissons, qui était à Clotaire, et Paris capitale de Childebert, et n'aurait touché que par une extrémité peu étendue au reste des Etats de Clodomir. Bien que plusieurs de ces royaumes fussent coupés en deux parties, on prit soin de ne pas tomber dans un système de morcellement poussé à l'excès ;

3° Si on retranchait des Etats de Childebert la seconde Lyonnaise et Chartres pour les attribuer à Clodomir (car ils n'ont point appartenu à Thierri ni à Clotaire) on laisserait Paris isolé;

4° Si donc la province de Rouen, dont tous les diocèses sont prouvés (sauf un seul pour lequel on ne trouve aucun texte) avoir

appartenu à Childebert; si cette province, dis-je, a fait partie de son lot dès 511, c'est avec vraisemblance encore que divers auteurs lui attribuent Rennes, Nantes et Vannes, car la Bretagne est dite en plusieurs endroits vassale de Childebert (1). Il faut pour cela qu'elle ait eu avec ses Etats quelque point de contact : elle a dû être dépendante d'un prince qui pouvait défendre la frontière de ce côté. C'est ce qui m'engage à donner à Childebert Dol, Rennes, Nantes et Vannes, qui appartenaient aux Francs et qu'aucun texte n'attribue à ses frères ;

5° Enfin pour attribuer à Thierri et à Childebert les diocèses que je donne pour bornes septentrionales et méridionales au royaume de Clodomir, on peut invoquer la similitude attestée par Grégoire de Tours : *Sors dedit... Guntchramno regnum Chlodomeris ac tenere sedem Aurelianensem.* Or, aucun de ces diocèses n'appartint à Gontran.

En résumé il paraît que Clodomir régna sur sept diocèses du bassin de la Loire, situés au centre de l'empire des Francs, entourés au nord et au midi par les Etats de ses frères, touchant à l'occident à la mer et au levant aux royaumes de Bourgogne. A cela on pourra ajouter, si l'on veut, mais sans preuve certaine, quelques diocèses du bassin de la Garonne, soumis par Clovis, mais exposés aux incursions des Visigoths, qui occupaient encore à la fin de son règne la Narbonnaise et les diocèses les plus voisins des Pyrénées.

VI.

Chacun des royaumes francs était divisé, sous le rapport administratif, judiciaire et militaire en *duchés*, comprenant un certain nombre de *comtés* subdivisés eux-mêmes en districts plus restreints.

(1) *Vita S. Pauli, episc. Leon.*, c. 13. — *Vita S. Samson.*, c. 53. — *Vita S. Maglorii, episc. Dol.*, c. 3.

A l'aide des textes des auteurs du vi[e] siècle on peut signaler quelques-unes de ces grandes divisions pour la partie des Gaules qui a composé le royaume de Clodomir :

I. Au temps des fils de Clovis, le diocèse du Mans formait un duché : *Tempore ergo Childeberti et Chlotarii, regum Francorum, Cenomannicum adeuntes ducatum, etc.* (1). — *Roccolenum ducem Gontramnum quoque ducem persequendum Turonos transmisit* (*Chilpericus*) (2), et Grégoire de Tours en parlant du même fait dit : *Tunc Roccolenus cum Cenomannicis Turonis venit* (3). — *His diebus Roccolenus ab Chilperico missus, Turonis advenit cum magna jactantia... Ipsos quoque clavos Cenomannici, qui tunc cum eodem advenerant, impletis follibus, portant, annonas evertunt, etc.* (4).

II. Tours et Poitiers formaient un second duché : *Ad civitatem vero Turonicam Berulfus dux cum Eunomio comite fabulam fingit quod Guntchramnus rex capere vellet Turonicam civitatem, etc.* (5). — *Berulfus vero dux, cum Bituriges mussitare quod Turonicum terminum ingrederentur, audiisset, exercitum commovet* (6). — *Turonicis atque Pictavis Ennodius dux datus est. Berulfus autem qui his civitatibus ante præfuerat, etc.* (7). — *Ennodius cum ducatum Turonicæ atque Pictavæ urbis administraret, etc.* (8).

Le duché comprenait deux comtés :

1° Le comté de Tours. Je choisis entre des textes assez nombreux les deux suivants : *Audiens Chilpericus omnia mala quæ faciebat Leudastes ecclesiis Turonicis et omni populo, Ansoaldum illuc dirigit : qui veniens ad festivitatem sancti Martini, data nobis*

(1) *Vita sancti Constantiani, sancti Mauri discipuli, ab auctore coætaneo scripta.*

(2) Fredeg. *Epit.*, c. 74.

(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, c. 1.

(4) *Ibid.*, lib. V, c. 4.

(5) *Ibid.*, lib. V, c. 50.

(6) *Ibid.*, lib. VI, c. 12.

(7) *Ibid.*, lib. VIII, c. 26.

(8) *Ibid.*, lib. IX, c. 7.

et populo optione, Eunomius in comitatum erigitur (1). — *Sed euntibus comitibus Turonicæ atque Pictavæ urbis ad regem Childebertum, etc.* (2).

2° Et le comté de Poitiers : *Chilpericus quoque rex Pictavum pervasit atque nepotis sui homines ab ejus sunt hominibus fugati : Ennodium ex comitatu ad reges præsentiam perduxerunt.*

Il y avait des ducs dans les villes où il y avait des comtes ; la juridiction des uns n'excluait pas celle des autres. C'est un point mis hors de doute par ces mêmes passages de Grégoire de Tours, où l'on voit qu'Eunomius était comte de Tours, et Ennodius, comte de Poitiers, pendant que Bérulfe était duc du *Turonensis et Pictavensis ducatus*. La promotion faisait passer des fonctions de comte à celles de duc : ainsi Ennodius succéda à Bérulfe.

III. *Comté d'Angers*. Il nous est déjà connu par plusieurs passages de la vie de saint Maur. On lit dans Grégoire de Tours : *Guntchramnus vero rex... Theodulfum Andegavis comitem esse decrevit* (3). Après le partage du royaume de Caribert et les conquêtes de Gontran, Angers et plusieurs cités voisines formèrent un duché qui fut longtemps gouverné par le duc Beppolen (4).

IV. Il est à croire que toutes les autres cités étaient également commandées, pour les rois, par des ducs et des comtes. Toutes plus tard ont formé des comtés.

---

§ 2. — RÈGNE DES FILS DE CLODOMIR.

I.

Clodomir périt en 524 à la bataille de Vézeronce, près de Vienne, que son armée gagna sur les Bourguignons.

Il laissa sa femme Gondieuque avec trois fils : Théodovald, Gonthaire et Clodoald. L'aîné n'avait que neuf ans.

(1) GREG. TUR., *Hist.*, lib. V, c. 48.

(2) *Ibid.*, lib. IX, c. 7. — Voyez encore *ibid.*, lib. V, c. 14, 49, 50, et lib. VII, c. 23.

(3) *Ibid.*, lib. VIII, c. 18.

(4) *Ibid.*, notamment lib. VI, c. 31 ; lib. VIII, c. 42 ; lib. IX, c. 9. — Sous Chilpéric ce duché était moins étendu.

Peu de temps après la mort de son frère, Clotaire épousa sa veuve. Alors la reine Clotilde fit venir près d'elle ses petits-fils, probablement à Tours, où elle faisait sa résidence habituelle (1).

Le royaume de Clodomir fut-il divisé immédiatement entre ses frères? Quels furent ses successeurs.

Grégoire de Tours dit seulement que Clotaire Ier se hâta d'épouser la veuve de son frère, ce qui, jusqu'à un certain point impliquerait chez un roi de France, l'intention de s'emparer de ses Etats (2), et que la reine Clotilde prit ses petits-fils auprès d'elle, ce qui n'indique pas qu'ils aient succédé à leur père : *Nec mora Chlothacharius uxorem germani sui, Gontheucam nomine, sibi in matrimonium sociavit; filios quoque ejus Chrotechildis regina, exactis diebus luctus, secum recepit et tenuit* (3). Il faut aller chercher ailleurs quelque éclaircissement.

D'abord on doit éliminer les frères de Clodomir. Puisqu'ils ne partagèrent entre eux ses Etats qu'après avoir tué ses fils, c'est qu'eux-mêmes n'en furent pas maîtres immédiatement après sa mort. La chronique de saint Médard va plus loin et donne à Clodomir ses fils pour successeurs : *Chlotarius et Childebertus frater ejus, peremptis nepotibus, scilicet duobus filiis Chlodomeris fratris sui jam defuncti, partem regni Francorum, quam tenebant, inter se diviserunt* (4). La vie de saint Cloud donne la même idée : *Denique dum Childebertus resideret Parisius, suasu antiqui serpentis instigatus ut regnum fratris* INVADERET *et injuste possideret, etc. Tertius... Chlodoaldus non potuit reperiri, nutu Dei omnipotentis protectus et auxilio fortium virorum heres patris solus est institutus* (5).

Ce ne fut donc pas immédiatement que le royaume de Clodomir dut être divisé entre ses frères, puisqu'il laissait trois fils pour lui

(1) Greg. Tur., lib. II, c. 43; lib. III, c. 6.

(2) J'aurai l'occasion d'en citer plus loin deux autres exemples, pages 278 et 283.

(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 6. Elle vivait retirée à Tours, visitant rarement Paris. (*Ibid.*, lib. II, c. 53.)

(4) *Chron. S. Medardi, DXVII.*

(5) *Vita S. Clodoaldi*, c. 5.

succéder, selon la coutume des Francs, qui voulait que les fils d'un roi lui succédassent, quel que fût leur âge, comme l'atteste Agathias en parlant de Théodebald, petit-fils de Thierri : *ὃς δὴ εἰ καὶ νέος ἦν κομιδῇ, καὶ ἔτι ὑπὸ παιδοκόμῳ τιθηνούμενος, ἀλλ' ἐκάλει γε αὐτὸν εἰς τὴν ἡγεμόνιαν ὁ πάτριος νόμος* (1).

Toutefois, s'il est vrai que les fils de Clodomir furent ses successeurs, il faut dire que ce furent leurs oncles et non leur mère, comme l'a prétendu l'abbé Dubos, qui gouvernèrent pour eux pendant leur jeune âge. En effet, Childebert exprime ses craintes que Clotilde ne voulût leur faire *rendre* ou *remettre* le gouvernement : *Metuens ne favente regina admitterentur in regnum, misit clam ad fratrem suum Chlothacharium, dicens : « Mater nostra filios fratris nostri secum retinet et vult eis* REGNUM DARE, etc. (2). »

J'ai établi que les frères de Clodomir n'étaient pas souverains dans ses Etats depuis sa mort, et que ses fils furent rois ; que signifie donc REGNUM dans ces phrases? Ce n'est pas *l'exercice de la royauté*, puisque l'aîné n'avait que dix ans ; ce n'est pas *la dignité de rois*, ils l'étaient. Je pense qu'il faut l'entendre d'une déclaration solennelle, l'élévation sur le pavois qui aurait peut-être privé ses oncles de l'administration qu'ils avaient de fait, pour la remettre aux leudes et aux officiers du palais de leurs neveux.

II.

Y eut-il partage des Etats de Clodomir entre ses fils ?

Je le crois. On sait, en effet, par l'histoire des Francs, que le partage en ce cas était de règle, et qu'Ebroïn, le premier, fit régner plusieurs rois sans diviser entre eux les Etats de leur père.

Mais on ignore comment se fit ce partage. Comme il n'a point laissé de traces dans l'ordre politique, il n'en a point laissé chez

(1) AGATHIAS, *Hist.*, liv. Ier, page 15 *in fine*.

(2) GREG. TUR., *Hist.*, lib. III, c. 18.

les historiens. A moins toutefois qu'on ne présume que les trois oncles ne prirent chacun la part de l'un de leurs neveux. En ce cas le partage se serait fait comme il sera exposé dans le paragraphe suivant. Mais ce n'est là qu'une conjecture.

---

§ 3. — PARTAGE DES ÉTATS DES FILS DE CLODOMIR.

I.

La date de ce partage, la première des variations du royaume d'Orléans a besoin d'être fixée.

Ce n'est qu'après avoir raconté la suite des événements qui se placent entre 524 et 533, que Grégoire de Tours parle du meurtre des fils de Clodomir ; mais il n'en faut pas conclure que cet événement n'a eu lieu qu'en 533 (Valois est tombé dans cette erreur); car Grégoire de Tours ne donne à l'aîné que dix ans, au cadet sept, et comme ils étaient trois, l'aîné n'a dû naître qu'en 519 (1) au plus tard. Le massacre a donc eu lieu avant 530.

Mais on peut faire remonter encore plus haut cet événement. En effet, il dut s'écouler peu de temps entre la mort de Clodomir et le massacre de ses fils ; car : 1° ceux-ci n'avaient pas encore été proclamés solennellement, et l'on sait par l'exemple de Clotaire II, de Childebert II et de beaucoup d'autres rois de leur race, qu'on proclamait rois les fils de rois, même enfants, aussitôt après la mort de leur père ; 2° cet intervalle fut si court que l'historien Agathias a cru que Clodomir a eu ses frères pour successeurs immédiats : οὕτω δὲ τοῦ Χλωδομήρου διαφθαρέντος, αὐτίκα ἐς τοὺς ἀδελφούς (οὐ γὰρ δὴ παῖς αὐτῷ ἐγεγόνει) ἡ ἐκείνου ἀρχὴ ἐμερίζετο (2).

Dom Ruinart et l'abbé Dubos ont adopté 526. Autant qu'il est permis de le conjecturer, c'est une erreur. L'expédition de Bour-

(1) Clodomir périt en 524, vers le milieu de l'année, époque des expéditions militaires. En supposant son dernier fils âgé d'un an, il serait né en 523 ; le second en 522 ou 521 (car Grégoire de Tours ne marque pas l'intervalle entre l'âge de saint Cloud et celui de son frère), et l'aîné, qui avait trois ans de plus, en 519 ou 518.

(2) AGATH., *Hist.*, liv. Ier, page 14.

gogne fut suspendue par l'hiver de 524-525, et Clotilde attendait sans doute une assemblée générale des Francs, au printemps de 525, pour faire proclamer ses petits-fils. Cette hypothèse rend donc fort bien compte des textes. C'est ce qui me fait placer le partage en 525.

II.

Vient ensuite la question du nombre des co-partageants.

Il est à remarquer que Grégoire de Tours ne fait aucune mention de Thierri en racontant ces événements, et les autres auteurs imitent son silence : *Hi quoque* (il n'a parlé que de Clotaire et de Childebert qui viennent de massacrer leurs neveux) *hi quoque regnum Chlodomeris inter se æqua lance diviserunt* (1). — *Regnumque ejus* (Chlodomeris) *Clotarius accepit, interfectis ejus filiis* (2). Les autres chroniqueurs racontent la mort des fils de Clodomir, mais ne disent point quels de ses frères partagèrent son royaume.

Tout ceci donnerait à croire que Clotaire et Childebert, auteurs du crime, furent aussi seuls à en profiter, mais l'examen des détails vient donner tort à Grégoire de Tours et à tous ceux qui l'ont suivi, et il faut admettre que Thierri entra dans le partage auquel lui donnait droit la loi civile et politique des Francs.

III.

I. Sens échut à Childebert. Saint Severin, abbé de Saint-Maurice-en-Valais, avait ordonné à deux de ses disciples de l'ensevelir dans sa patrie, Châteaulandon en Gâtinais. Childebert fit construire une église sur son tombeau : *Mons est cujus vocabulum est Castra Nantonense : ibidem corpusculum meum a Paschasio et Ursicino erit tumulandum... Post paucos dies successit in regnum Childebertus rex, et, ut vidit quia sanctus Severinus super*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 18.

(2) *Chron. Moissac.*

genitorem suum suas tantum ostendit virtutes, tunc ad ordinationem ipsius super sepulchrum beati viri ædificare jussit ecclesiam (1).

Le même Childebert tenta d'ériger Melun en évêché ; il dut céder aux réclamations de l'évêque de Sens : *Novum item episcopatum in castro Melodunensi constituere tentaverat rex Childebertus primus : at, reclamante Leone Senonum episcopo, ad cujus diœcesim locus ille pertinebat, res infecta fuit* (2).

II. Auxerre. On ne peut déterminer à qui cette ville échut.

III. Bourges échut aussi à Childebert. *Interea Arcadius sceleris illius auctor...Biturigas urbem petiit. Erat autem tunc temporis* (531) *urbs illa in regno Childeberti regis* (3). C'est ce que confirme le passage de ce roi par Bourges à son retour de la guerre contre l'Espagne. *De ejus (S. Eusycii) quoque actibus edoctus, iter suum revertendo decrevit dirigi ad virum Dei.* Il ordonna aux siens de faire des présents au saint et lui fit construire lui-même un monastère qui prit le nom de *Cella sancti Eusycii* (4) : *Ipse vero viro Dei Eusycio monasterium, in quo primum se fecit monachum, subjugavit* (5). Grégoire de Tours parle d'une visite que Childebert aurait faite au même saint à son départ pour l'Espagne (6). Lorsque le siége épiscopal de Nantes vint à vaquer, Childebert y nomma saint Félix qui était de Bourges (7).

La vie de saint Désidérat, évêque de Bourges, écrite bien postérieurement, ne peut faire autorité contre le témoignage de Grégoire de Tours.

IV. Orléans, capitale de Clodomir, échut à Thierri et passa à son fils Théodebert. Ce fut à ce dernier que l'abbé du monastère de Saint-Maurice-en-Valais s'adressa pour obtenir les restes du

(1) *Vita S. Severini a Fausto discipulo ejus scripta*, c. 8.
(2) Dom Ruinart, *Præfatio ad Greg. Tur.*, c. 23.
(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 12.
(4) Selles-en-Berri.
(5) *Vita S. Eusycii.*
(6) Greg. Tur., *De gloria confess.*, c. 82.
(7) *Gallia christ. vetus*, c. III.

roi Sigismond et de sa famille : *Tunc ad Ansemundum burgundionem, qui, usque in diem passionis, sanctis viris* (Sigismond et ses fils Gistald et Gondebaut) *fidem firmissimam visus est conservare, missos suos direxit ut ad gloriosum principem Theodebertum, regem Francorum, suam petitionem pariter et suggestionem deportaret*, etc. (1).

Ce premier texte ne laisse aucun doute que Thierri ait partagé avec ses deux frères les Etats de Clodomir.

V. Tours échut à Clotaire. En 557, il y nomma un évêque : *Turonici, audientes regressum fuisse regem de cæde Saxonum, facto consensu in Eufronium, presbyterum, ad eum* (Clotaire) *pergunt*, etc. (2). Il est vrai que Clotaire aurait pu n'avoir eu cette ville qu'en 553 ; mais un passage de la vie de sainte Radegonde, marque que la Touraine avait appartenu à Clotaire dès 525, car il y fit des donations à cette reine en 544 : *Postquam, operante divina potentia, a rege terreno discessit, quod sua vita poscebat, dum Suaedas* (3) *in villa, quam ei rex dederat, resideret, in primo anno conversionis suæ, vidit in visu*, etc. (4).

VI. Poitiers échut également à Clotaire : *Supradicta domina Radegundis, mente tota intenta ad Christum, Pictavis, inspirante et cooperante Deo, monasterium sibi per ordinationem præcelsi regis Chlotarii construxit* (5).

VII. Angers. En 544, Florus était gouverneur de l'Anjou pour Théodebert, fils de Thierri : *Prædictus denique vir Florus cum in omni regno Theodeberti regis summam obtineret potentiam ac vice comitis in Andegavensi eo tempore fungeretur pago*, etc. (6). Ce passage choisi entre bien d'autres du même auteur suffit pour établir que l'Anjou échut à Thierri. Car il faut que Thierri l'ait reçu en 525 pour que son fils le possédât en 544 ; et d'ailleurs on

(1) *Vita S. Sigismundi*, c. 10.
(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 15.
(3) Saïs, entre Tours et Poitiers.
(4) *Vita S. Radegundis*, c. 3.
(5) *Ibid.*, c. 5.
(6) *Vita S. Mauri*, c. 14.

peut accorder toute confiance à la vie de saint Maur, écrite par Faustus, son compagnon (1).

VII. Le Mans. Bertchram, évêque du Mans, avait demandé à saint Benoît de lui envoyer quelques-uns de ses disciples pour fonder un monastère sur les terres de son église. Saint Benoît fit partir saint Maur et quatre autres de ses disciples (2). Mais lorsqu'ils furent arrivés, Bertchram ne voulut plus tenir ses promesses. L'archidiacre Herdrade, qui les avait reçus, s'adressa à Florus, comte d'Angers, qui fit part à Théodebert de ce qui se passait : *Qui* (Florus) *cum relatu nuntii quem ei Herderadus direxerat, tam beatum Maurum quam et nos advenisse cognovisset et quia Cenomannicus antistes recipere nos noluisset, illico accedens ad regem*, etc. (3).

Je ne comprends pas comment on a pu voir dans ces faits que le diocèse du Mans échut à Thierri en même temps que l'Anjou. J'y trouve manifestement la preuve du contraire. Si Thierri avait eu quelque autorité sur ce diocèse, il eût sommé l'évêque de tenir ses promesses ; mais, comme le diocèse lui était etranger, il ne put que dédommager les moines en permettant à Florus de les établir à Glanfeuil (4). Il n'y a rien, du reste, d'étonnant à ce que l'archidiacre s'adressât à Florus, qui était son parent. C'est un point dont Mabillon avait sans doute jugé comme je le fais, car lorsqu'il démontre que l'Anjou appartenait à Thierri, il ne parle pas du Mans en même temps. C'est qu'en effet d'autres faits prouvent que ce dioeèse appartenait à Childebert (5).

1° L'acte de fondation du monastère de Saint-Calais. Il est daté du 13 des calendes de février, la quatrième année du règne de Childebert, ce que ne peut s'entendre de 515, époque où Childebert était encore mineur et non encore marié à Ultrogothe, qui figure dans l'acte ; ce qui au contraire s'explique naturellement,

(1) Opinion de Mabillon sur cet ouvrage.
(2) *Vita S. Mauri*, c. 16.
(3) *Ibid.*, c. 40.
(4) Aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire.
(5) Ailleurs (*Ann. ordinis. S. Bened.*), Mabillon dit que le Mans appartint à Clodomir, puis à Childebert, et ne fait pas mention de Thierri.

si on place la quatrième année en 528 ou 529, après que Childebert eut succédé au Mans à Clodomir (1). On sait qu'il était d'usage que les rois eussent une date de règne différente pour toutes les provinces qu'ils n'avaient pas commencé à gouverner en même temps. Ainsi, par exemple, dans l'ouest des Gaules, on datait le règne de Clovis de 492 (2), et, au midi de la Loire, de 507. Grégoire de Tours en fournit un exemple dans son Histoire, livre II, chapitre 43.

2° L'évêque du Mans, Innocent, voulant régler certaines affaires de son diocèse, envoya saint Bomer vers Childebert : *Sane cum pro quibusdam negotiis ecclesiasticis, ab Innocente, episcopo Cenomannico, missus est ad Childebertum*, etc. (3).

3° Le même roi fit don à saint Rigomer de deux villages du Maine : *Quapropter rex, munerare eos volens, eis binas villas in pago Cenomannico concessit* (4).

Il ne reste plus que la Novempopulanie. On peut considérer comme tenus par les évêques du royaume de Thierri les deux conciles de Clermont : les textes ne s'y opposent point. Or, parmi les souscriptions de celui de 549, est celle de l'évêque d'Eauze : *Aspasius ecclesiæ Elosensis episcopus subscripsi*. Ne faut-il pas en conclure que la Novempopulanie était à Clodomir, et qu'ensuite Eauze échut à Thierri? Je n'ose insister. C'est là le seul texte que j'aie trouvé sur cette province.

Ainsi donc, parmi les diocèses qui composèrent le royaume de Clodomir, il faut attribuer dans le partage de 525 :

1° A Thierri Ier, Orléans et Angers;

2° A Clotaire Ier, Tours et Poitiers;

3° A Childebert Ier, Sens, Bourges et le Mans.

Auxerre reste seul sans attribution connue.

En Novempopulanie (si toutefois elle a fait partie des Etats de Clodomir), Eauze échut à Thierri.

(1) *Vita S. Carilephi*, c. 20. — PARDESSUS, *Diplom.*, t. II, page 75.

(2) Dom RUINART.

(3) *Vita S. Baomiri.*

(4) *Vita S. Rigomiri.*

§ 4. — Succession de Théodebald.

En 534, Orléans et Angers changèrent de souverain par la mort de Thierri. Théodebert, son fils, était alors occupé à repousser les Visigoths qui depuis la mort de Clovis avaient envahi la partie méridionale des États de son fils aîné. Childebert et Clotaire crurent pouvoir profiter de l'éloignement de leur neveu pour s'emparer des États de leur frère ; mais les leudes de Thierri conservèrent à Théodebert le royaume de son père. Le nouveau roi se réconcilia avec ses oncles et fut même adopté par Childebert, qui n'avait pas d'enfants (1).

Théodebert mourut la quatorzième année de son règne et eut pour successeur son fils Théodebald, en 547 (2).

Théodebald mourut en 554 (3), laissant pour lui succéder ses deux oncles. On ne voit pas que l'adoption que Childebert avait faite de Théodebert lui ait donné aucun droit à la succession de

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 21-24. — Agath. *Hist.*, lib. 1. Page... — *Vita S. Nicetii, Trever. episc.*, c. 2. — Fredeg. *Epit.*, c. 40, et les chroniques subséquentes.

(2) Marii Avent., *Chron.*, anno DXLVIII. — Greg. Tur., *Hist.*, lib. III, c. 36-37 ; lib. IV, c. 52. — Fredeg. *Epit.*, c. 46. — Procop. *De bello Goth.* lib. II, c. 24. — Agath. *Hist.*, lib. 1. Page... — *Vita S. Mauri*, c. 59, et les chroniques subséquentes.

(3) En 553, selon D. Ruinart et D. Bouquet. Mais Thierri mourut en 534 ; car Grégoire de Tours (*Hist.*, lib. IV, ch. 52) veut qu'il se soit écoulé 39 ans entre l'avènement de Théodebert et la mort de Sigebert, assassiné en 575 ; ce qui donne : 575—39=534.

Théodebert, son fils, mourut la quatorzième année de son règne, c'est-à-dire qu'il avait régné 13 ans : 534+13=547 ; mais l'année commencée de Thierri et les premiers mois de la quatorzième de Théodebert doivent reporter l'époque de la mort de celui-ci à la fin de 547, sans qu'elle puisse dépasser cette année.

D'après ce calcul, la sixième année de Théodebald est 553, et la septième, pendant laquelle il mourut, 554.

Théodebald. Au contraire, ce fut Clotaire seul qui hérita des États de celui-ci.

Grégoire de Tours nous dit : *Regnum Theodebaldi Chlothacharius rex accepit, copulans Wuldotradam uxorem ejus strato suo* (1); et plus loin : *Igitur Chlothacharius, post mortem Theodebaldi, cum regnum Franciæ accepisset*, etc. (2) ; et Marius, évêque d'Avenche : *Hoc anno Theobaldus rex Francorum obiit et obtinuit regnum ejus Chlothacharius patruus patris ejus* (3) — *Theodebaldus rex Francorum moritur et regnum ejus uxoremque Wanderandam Chlotharius rex, patris ejus patruus, accepit* (4).

On remarque ici l'usage constant des rois Francs. Lorsque l'un d'eux meurt, celui qui veut lui succéder, lorsqu'il n'est pas son fils, doit prendre soin de s'emparer de trois choses : sa capitale, son trésor et sa femme (5).

Ces textes ne font pas mention de Childebert, l'aîné de Clotaire cependant ; et l'on voit par Grégoire de Tours, Clotaire maître d'un certain nombre des cités qui avaient appartenu à Théodebald, tandis qu'on ne voit pas Childebert en posséder aucune.

Ainsi, à la nouvelle de la mort de Théodebald, Clotaire s'empressa d'occuper la portion de l'Aquitaine qui faisait partie de ses États. A la phrase citée plus haut, Grégoire de Tours ajoute : *Sed increpitus a sacerdotibus reliquit eam, dans ei Garibaldum ducem, dirigensque Arvernis Chramnum filium suum* (6). Pendant son séjour dans cette cité, Chramn destitua Firmin, comte de Clermont, *Chramnus vero his diebus apud Arvernos residebat.....*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 9.

(2) *Ibid.*, c. 14.

(3) *Chron.*, anno DLV.

(4) *Appendix ad Chron. Marcellini*, anno DLIII. — Remarquez que tout en plaçant le fait sous un consulat qui répond à 553, l'auteur ajoute à la phrase citée : *Qui jam XLIV annis regnabat* ; 511 (année de la mort de Clovis) + 43 (années écoulées du règne de Clotaire Ier) = 554, qui correspond exactement à 555 du calcul de Marius d'Avenche.

(5) Cf. pages 269 et 283.

(6) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 9.

Firminum a comitatu urbis injuriatum abegit (1). On voit encore Clotaire exercer sa souveraineté sur ce pays en choisissant un prêtre de l'église de Clermont pour le mettre sur le siége épiscopal de Tours : *Decedente vero apud urbem Turonicam Gunthario episcopo, per emissionem, ferunt, Cantini episcopi* (de Clermont) *Cato presbyter ad gubernandam Turonicæ urbis ecclesiam petebatur. Unde factum est ut conjuncti clerici..... cum magno apparatu Arvernum properarent; cumque Catoni Regis voluntatem patefecissent*, etc. (2). Le même Cantin fit enfermer un prêtre dans un sépulcre. Le prêtre étant parvenu à s'échapper, vint se plaindre à Clotaire de l'abominable traitement qu'on lui avait fait subir : *Ad Chlothacharium regem defert indicans qualiter ab episcopo suo vivens sepulturæ fuerat mancipatus* (3).

Mais rien ne fait mieux ressortir ce qui se passa au sujet de cette succession que le récit de la rébellion de Chramn contre son père Clotaire.

Chramn gouvernait, au nom de son père, le duché de Tours et Poitiers, et c'était dans cette dernière ville qu'il avait fixé sa résidence : *Chramnus autem, ab Arverno regressus, ad Pictavos civitatem venit* (4). Le mot *regressus*, si on peut le prendre dans un sens rigoureux, indiquerait même que Chramn avait ce gouvernement avant 554 et que ce fut de Poitiers qu'il partit pour soumettre l'Auvergne à Clotaire.

Childebert mécontent de l'exclusion que lui avait fait subir son frère essaya de lui causer de puissants embarras en poussant Chramn à la révolte contre son père. *Ubi cum magna potentia resideret, seductus per malorum consilium, ad Childebertum patruum suum transire cupit, patri insidias parare disponens..... Tunc per occultos nuntios inter se conjurati contra Chlothacharium unanimiter conspirant* (5). — *Eo anno Chramnus filius Chlotha-*

(1) Greg. Tur. *Hist.*, lib. IV, c. 13.

(2) *Ibid.*, lib. IV, c. 11. — Il ne peut s'agir ici que de Clotaire, dont il est question au chapitre 10, et à qui Tours appartenait.

(3) *Ibid.*, lib. IV, c. 12.

(4) *Ibid.*, lib. IV, c. 16.

(5) *Ibid.*, lib. IV, c. 16.

charii regis, sollicitante Childeberto patruo suo, ad ipsum latebram dedit (1). — *His diebus Chramnus patri suo Chlothario, annuente patruo Hildeberto, rebellans, regnum Francorum seditione perturbat* (2).

L'occasion était bien choisie, car Clotaire avait alors une guerre à soutenir contre les Saxons (3).

Chramn, après s'être allié à son oncle se mit en marche. Il prit Limoges et s'avança vers Clermont. Grégoire de Tours marque bien que ces villes et celles qu'il nomme encore plus loin appartenaient à Clotaire : *Chramnus, hoc fœdere inito, Lemovicino rediit, et illud, per quod prius ambulaverat in regno patris sui, in sua dominatione redegit.* Notre historien emploie encore l'expression de *regnum Chlothacharii* deux chapitres plus loin pour désigner Poitiers qu'il avait dès 225 (4). De Limoges, Chramn passa en Auvergne où il mit le siége devant Clermont : *Tunc Arvernus populus infra muros tenebatur inclusus et diversis infirmitatibus oppressus graviter interibat* (5).

Clotaire envoya contre lui ses deux fils Caribert et Gontran, qui dégagèrent Clermont et repoussèrent Chramn jusqu'à Limoges. Une tempête seule empêcha les trois frères de se livrer bataille : *Porro Chlothacharius rex duos filios suos, id est Charibertum et Gontchramnum ad eum dirigit ; qui per Arvernum venientes audientesque quod in Lemovicino esset, usque ad montem quem Nigrum vocant, accedunt..... Subito exorta tempestas...* (6).

Chramn se défit de ses adversaires par la ruse. *Chramnus dolose per extraneam personam patris mortem fratribus pronuntiat. Eo enim tempore, bellum contra Saxones..... gerebatur. At illi timentes cum summa velocitate Burgundiam redierunt.* Chramn les poursuivit jusqu'à Châlon : *Chramnus vero, cum exercitu post*

(1) Marii Avent. *Chron.*, anno DLX.

(2) *Appendix ad Chron. Marcell.*, anno DLVI.

(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib, IV, c. 16, 17. — Marii Avent. *Chron.*, anno DLV. — *Appendix ad Chron Marcell.*, annis DLIII, DLV, DLVI.

(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 16, 18.

(5) *Ibid.*, lib. IV, c. 16.

(6) *Ibid.*

eos dirigens, usque civitatem Cavillonensem venit eamque obsidens acquisivit. Mais il fut arrêté par le siége du château de Dijon : *Exinde usque Divionense castrum pertendit..... Infra tamen muros Divionenses non est permissus intrare.*

Ainsi se termina la campagne de cette année. Chramn profita de l'hiver pour revenir en Auvergne, où il épousa la fille du duc Wiliachaire (1), et surtout pour faire une alliance plus étroite avec son oncle qu'il vint trouver à Paris : *Tunc Chramnus, jam accepta Wiliachari filia, Parisius accedens, secum Childebertum regem astringit in fide atque caritate, jurans se patri esse certissimum inimicum* (2).

Au printemps, pendant que Clotaire, toujours occupé par les Saxons, était éloigné, Childebert envahit le diocèse de Reims : *Childebertus autem rex, dum Chlothacharius contra Saxones decertaret, in Campaniam Remensem accedit et usque Remis civitatem properans cuncta prædis et incendio devastavit* (3). — *Saxones factione Childeberti in Francia prædas egerunt. Childebertus Remensem Campaniam populatur* (4). Chramn de son côté dévastait le royaume de son père : *Ipsis diebus Chramnus, collecto exercitu, regionem patris sui devastat* (5).

La mort de Childebert survenue sur ces entrefaites réconcilia au moins momentanément Chramn et son père (6).

Maintenant que les faits nous sont connus, voici les conséquences certaines qu'il faut en tirer :

1° Childebert n'eut rien dans la partie septentrionale des États de Théodebald, puisque, lorsqu'il veut attaquer son frère, c'est en Champagne, c'est-à-dire sur la limite même du royaume de

(1) Aimoin l'appelle *Aquitaniæ dux*; Grégoire de Tours, en parlant de cette province, se sert de l'expresion *ducatus Arvernensis.*

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 17.

(3) *Ibid.*

(4) *Appendix ad Chron. Marcell.*, anno DLVI.

(5) Marii Avent. *Chron.*, anno DLVI.

(6) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 1 — Marii Avent. *Chron.*, anno DLVIII. — *Appendix ad Chron. Marcell.*, anno DLVII.

Théodebald que commence la guerre et qu'il lui faut prendre Reims dont Clotaire s'était emparé.

2° La guerre de Chamn contre son père montre que l'Aquitaine première, qui appartenait presque tout entière (le *Ducatus Arvernensis*) à Théodebald, fut saisie par Clotaire ou son fils Chramn qui ne la quitta que pour retourner dans son gouvernement de Poitiers et Tours, et revint peu de temps après l'enlever à son père.

Limoges, qui peut-être alors faisait partie du duché d'Auvergne, est mentionné dans les mêmes circonstances.

3° Dans le partage de la Bourgogne en 534, Thierri avait pris soin de se faire donner les diocèses de Vindisch, Besançon, Langres, Autun, Châlon, etc., qui mettaient les deux parties de ses États en communication entre elles. Et l'on voit encore par le récit de l'expédition de Chramn que Clotaire sut s'emparer également de la portion de la Bourgogne qui était échue à Thierri et avait passé à ses deux successeurs.

Ainsi se trouve pleinement vérifié le témoignage de Grégoire de Tours, de Marius d'Avenche et du continuateur de Marcellinus, que Clotaire succéda seul, au préjudice de son frère, à Théodebald.

J'arrive donc à cette dernière conclusion qu'Orléans et Angers, peut-être aussi Auxerre, après avoir appartenu à Clodomir et à ses fils (511-525), puis à Thierri et à ses deux descendants (525-554), tombèrent entre les mains de Clotaire Ier, qui les conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 561.

Par la mort de Childebert, Clotaire hérita également en 558 des États du troisième de ses frères et entre autres des villes de Sens, de Bourges et du Mans. Tout l'empire des Francs obéit alors, pendant trois ans environ, à un seul chef, pour être divisé encore en quatre parties à sa mort (1).

(1) Outre les passages de Grégoire de Tours, de Marius d'Avenche et du continuateur de Marcellinus que j'ai rapportés, on peut citer Agathias (*Hist.*, lib. II) qui essaie d'expliquer l'usurpation de Clotaire; la vie de saint Maur, c. 60; la vie de saint Médard, c. 11; et toutes les chroniques auxquelles j'ai déjà eu l'occasion de renvoyer, page 277.

§. 5. — Royaume de Bourgogne.

Des sept fils de Clotaire, quatre lui survécurent.

Aussitôt après les funérailles, Chilpéric, le second d'entre eux, courut à Braine se faire livrer les trésors de son père ; il gagna les principaux chefs par des présents et se hâta d'arriver à Paris, qu'il occupa. Il aurait réussi à recueillir seul la succession paternelle (1) sans l'union de ses frères, qui vinrent le chasser de Paris et le forcèrent à se contenter de la part que devait lui désigner le sort.

Inter se hi quatuor, id est; Charibertus, Guntchramnus, Chilpericus et Sigebertus divisionem legitimam faciunt. « Ils firent un partage légitime, » c'est-à-dire tel que la loi salique voulait qu'il fût fait, par égales portions entre les quatre frères ; tel que l'avait consacré l'observance des partages antérieurs avec composition des parts, faite dans une assemblée des leudes et des évêques, puis tirage au sort : *Deditque sors Chariberto regnum Childeberti sedemque habere Parisius; Guntchramno regnum Chlodomeris ac tenere sedem Aurelianensem ; Chilperico vero regnum Chlothacharii patris ejus cathedramque habere Suessionas ; Sigeberto quoque regnum Theoderici sedemque habere Remensem* (2).

Gontran, le second fils de Clotaire Ier, eut le royaume de son oncle Clodomir et Orléans pour capitale, deux points de ressemblance que Grégoire de Tours met sur la même ligne et qu'il est intéressant d'examiner.

Nous savons déjà que le royaume de Gontran porte le nom de *Burgundia, regnum Burgundiæ* et qu'Orléans fut sa capitale (3). Ainsi se trouve vérifiée l'assertion de Grégoire de Tours : *Dedit sors..... tenere sedem Aurelianensem.* Examinons en second lieu si l'étendue des deux royaumes fut la même.

(1) Voyez pages 269 et 278.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 22.

(3) Voyez plus haut, pages 250 et suiv.

Nous avons vu que le royaume de Clodomir comprenait le Mans, Angers, Poitiers, Tours, Bourges, Orléans, Sens, Auxerre et peut-être la Novempopulanie. Reprenons cette énumération en détail.

Le texte des canons du second concile de Tours, portant qu'il fut tenu, *juxta convenientiam gloriossissimi domini Chariberti regis annuentis*, en 567, *anno VI domini nostri Chariberti gloriossissimi regis*, attribue à ce roi Le Mans, Angers et Tours, car leurs évêques souscrivirent les canons de ce concile.

Le texte du traité d'Andelot donne encore Tours et Poitiers comme échus à Sigebert et à son fils Childebert à la mort de Caribert : *Pari conditione civitates Meldis, et duas partes de Silvanectis, Turonis, Pictavis, Abrincatas*, etc., *domnus Childebertus rex cum territoriis a præsenti die sua vindicet potestati* (1).

Clotaire Ier avait donné un coadjuteur à saint Pient, évêque de Poitiers, avec promesse de lui succéder : *Futurum ut, decedente Pientio antistite qui tunc Pictavam regebat ecclesiam, ipse succederet. Sed rex Charibertus in aliud vertit sententiam... Pascentius qui tunc erat abbas basilicæ S. Hilarii ei succedit ex jussu Chariberti regis* (2).

En 562, Caribert montra plus de respect pour la volonté de son père. Cette année, Léontius, évêque de Bordeaux, assembla tous les évêques de sa province (3) pour déposer Émérius, évêque de Saintes, nommé par Clotaire Ier, contre l'observance des canons. Néanmoins Caribert le maintint et punit d'une amende les évêques qui avaient assisté au concile(4). Ce qui prouve que cette

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 20.

(2) *Ibid.*, lib. IV, c. 18.

(3) 562 selon Pagi, 566 selon Baronius, 564 selon d'autres.

(4) *Hujus regis tempore apud Santonicam urbem Leontius, congregatis provinciæ suæ episcopis, Emerium ab episcopatu depulit, adserens non canonice eum fuisse hoc honore donatum. Decretum enim Chlothacharii habuerat ut absque metropolitani consilio benediceretur, qui non erat præsens. Quo ejecto, consensum fecere in Heraclium tunc Burdigalensis ecclesiæ presbyterum, quod regi Chariberto suscriptum propriis manibus*

province entière, et par conséquent Poitiers, étaient sous son obéissance; car il n'eût pu en agir ainsi envers des évêques du royaume de ses frères.

En résumant les données fournies par ces quatre documents, nous voyons que Caribert eut dans sa part Le Mans, Angers, Tours et Poitiers; c'est-à-dire que quatre des huit cités qui avaient appartenu à Clodomir ne firent pas partie du royaume de Gontran.

Orléans resta toujours dans le royaume de Gontran. Il ne paraît même pas que la ville elle-même ait été attaquée dans toutes les guerres qui eurent lieu aux environs (1). Elle avait conservé ses murailles qui la mettaient à l'abri des armées barbares. Ainsi l'on voit qu'en 604 les Francs de Neustrie vinrent inutilement la bloquer (2).

Entre Orléans et Tours est la ville de Blois. Grégoire de Tours est le premier auteur qui en fasse mention. Adrien de Valois (3), la *Nova Gallia christiana* (4) et M. Guérard (5) veulent que le diocèse de Blois ait été formé de celui de Chartres. J'ai peine à admettre cette opinion telle qu'on la présente. Lorsque Grégoire de Tours parle de Blois, c'est pour nous le montrer ligué avec Orléans, une première fois contre Châteaudun et Chartres, une seconde contre Tours. *Defuncto igitur Chilperico inventaque quam diu quæsierat morte, Aurelianenses cum Ble-*

per nuncupatum presbyterum, transmiserunt : qui veniens Turonis rem gestam beato Eufronio pandit, deprecans ut hoc consensum suscribere dignaretur : quod vir Dei manifeste respuit. Igitur postquam presbyter Parisiacæ urbis portas ingressus regis præsentiam adiit, hæc effatus : « Salve, rex gloriose,... » Hoc eo dicente, frendens rex eum a suis conspectibus extrahi jussit,... dicens : « Putasne quod non est super quisquam de filiis Chlothacharii regis qui patris facta custodiat, quod hi episcopum quem ejus voluntas elegit, absque nostro judicio projecerunt ? » Et statim directis viris religiosis, episcopum in loco restituit, dirigens etiam quosdam de camerariis qui, exactis a Leontio episcopo mille aureis, reliquos juxta possibilitatem condemnarent episcopos (Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 26).

(1) On peut consulter principalement Grégoire de Tours, *Hist.*, lib. IV, c. 22, 23; lib. VII, c. 2, 13, 21, 46; lib. VIII, c. 1; lib. IX, c. 18, 33.

(2) Fredeg. *Chron.*, c. 25.

(3) *Notit Gall.*, page 129.

(4) .....

(5) *Divisions de la Gaule.*

sensibus juncti super Dunenses irruunt eosque inopinantes proterunt..... Quibus discedentibus, cunjuncti Dunenses cum reliquis Carnotenis de vestigio subsequuntur, simili sorte eos officientes, qua ipsi affecti fuerant (1). Gontran voulait faire périr dans les supplices le chambellan Ebérulfe, accusé du meurtre de Chilpéric ainsi que toute sa famille *ut per horum necem consuetudo auferetur iniqua ne reges amplius interficerentur. Quod cum Eberulfus comperisset basilicam sancti Martini cujus res sæpe pervaserat expetivit. Tunc, data occasione ut custodiretur, Aurelianenses atque Blesenses vicissim ad has excubias veniebant, impletisque quindecim diebus cum multa præda revertebantur, abducentes jumenta, pecora vel quodcumque diripere potuissent*, etc.(2). Par la première citation on voit que Châteaudun, Chartres et Vendôme formaient à eux seuls le pays chartrain *conjuncti Dunenses cum reliquis Carnotenis;* dans la seconde, Gontran confie aux Orléanais et aux Blésois la garde de Tours, c'est-à-dire que Blois était détaché du diocèse de Chartres, qui appartenait à Caribert, puis à Sigebert et à son fils, et faisait comme Orléans partie du royaume de Gontran.

Jusqu'ici on peut croire cependant que le diocèse de Chartres a pu être divisé entre Gontran et Sigebert en 567, mais il faut remarquer que dans le texte du traité d'Andelot on eut soin de spécifier que Chartres, Châteaudun et Vendôme, villes du royaume de Caribert, seraient à Gontran; et si ces villes d'un même diocèse sont mentionnées en particulier, tandis que Blois est omis, n'est-ce pas la preuve que cette ville, à cette époque reculée, faisait partie du diocèse d'Orléans et du royaume de Gontran, qui n'eut pas besoin de s'en faire confirmer la possession?

Ma solution, d'après ces trois textes, serait que le diocèse de Blois n'aurait pas été démembré du seul diocèse de Chartres, mais pris à la fois sur les deux diocèses de Chartres et d'Orléans, ou, ce qui est encore plus probable, Blois, à une époque dont la date nous est inconnue, passa du diocèse d'Orléans dans celui de

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VII, c. 2.
(2) *Ibid.*, lib VII, c. 21.

Chartres, de sorte que la *Nova Gallia christiana* et M. Guérard auraient alors raison de dire que le diocèse de Blois aurait été pris entièrement sur Chartres. Ces changements de diocèses ne sont pas sans exemples ; ainsi le pays de Retz, *Ratiatensis pagus*, fit partie du diocèse de Poitiers avant de passer dans celui de Nantes ; le pays d'*Arisitum*, à l'époque même dont nous nous occupons, appartint aux diocèses d'Uzès, de Cahors et de Rhodez.

Au midi du diocèse d'Orléans se trouve Bourges. Il fit partie du royaume de Bourgogne comme il avait fait partie de celui de Clodomir. Après l'année 561, Grégoire de Tours ne parle de Bourges qu'à l'année 581 : il y a donc lieu de croire que dans cet intervalle il n'a pas changé de domination. En cette dernière année le duc Bérulf, général de Chilpéric, marcha de Tours sur le Berri : *Berulfus vero dux, cum Biturigas mussitare quod Turonicum terminum ingrederentur audisset, exercitum commovet et se in ipsos fines statuit* (1). En 583, Childebert II et Chilpéric s'allièrent contre Gontran et firent envahir le Berri ; l'armée de Gontran fut battue à Château-Meillant. *Berulfus vero dux cum Turonicis, Pictavis Andegavisque atque Namneticis ad terminum Biturigum venit. Desiderius vero et Bladastes cum omni exercitu provinciæ sibi commissæ* (les cités de Périgueux, d'Agen, etc., enlevées en 581 à Gontran) *ab alia parte Bituricum vallant..... Biturici vero cum quindecim millibus ad Mediolanense castrum confluunt..... Duces quoque..... ad civitatem pervenerunt cuncta diripientes*, etc. (2). Au contraire, Gontran envoya les habitants du Berri contre Tours en 584, contre Poitiers en 585, et contre les Visigoths en 586 : *Rex Guntchramnus, commotis gentibus regni sui, magnum junxit exercitum, sed pars major cum Aurelianensibus et Bituricis Pictavum petiit* (3).—*Igitur Guntchramnus rex comites suos ad comprehendendas civitates, quas quondam Sigebertus de regno Chariberti fratris sui acceperat, direxit..... Turonici vero atque*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VI, c. 12.
(2) *Ibid.*, lib. VI, c. 31.
(3) *Ibid.*, lib. VII, c. 24.

Pictavi ad Childebertum, Sigeberti filium transire voluerunt; sed commoti Biturici contra eos venire disponunt (1) — *Igitur Guntchramnus rex commoveri exercitum in Hispanias præcepit .... Biturici, Santonici cum Petragoricis, Egolimensibus et reliquarum urbium populo, qui tunc ad antedicti regis imperium pertinebant, usque ad Carcassonam urbem devecti similia mala egerunt* (2). En 584 et 591, Gontran nomma les évêques de Bourges : *Remigius Biturigum episcopus obiit..... Sulpicius in ipsa urbe ad sacerdotium, Guntchramno rege favente, præeligitur* (3). — *Obiit et Sulpicius, Biturica urbis pontifex, cathedramque ejus Eustasius Augustidunensis diaconus sortitus est* (4). — Enfin, Remi et Sulpice assistèrent aux conciles de Mâcon en 581 et 585. — On peut encore citer le texte suivant de la vie de saint Austregisile : *Austregisilus, natus Agundino patre, Bituricæ civitatis indigena fuit..... Cum a pueritia sacris litteris fuisset institutus et a minore ad robustiorem transiisset ætatem, in obsequium gloriosi regis Guntchramni deputatur a patre, ubi non modicum temporis spatium sub seculari disciplina prudenter militavit* (5). — Comme saint Austregisile naquit en 551 (6), ce dut être dans les cinq ou six premières années du règne de Gontran qu'il fut envoyé près de ce roi, ce qui nous rapproche beaucoup de 561.

En dernier lieu je citerai un texte qui me semble inintelligible, si on n'y change un mot. Un meurtrier, voulant échapper à la colère de Brunehaut, se réfugia à Bourges, dans le royaume de Gontran : *Cum regina Brunichildis graviter accepisset, eo quod in ejus verbo Sicharius positus, taliter fuerit interfectus, frendere in eum* (Chramnisind, le meurtrier) *cœpit. At ille, cum vidisset eam adversam sibi, Vosagensem territorii Biturici pagum*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VII, c. 12.
(2) *Ibid.*, lib. VIII, c. 30.
(3) *Ibid.*, lib. VI, c. 39.
(4) *Ibid.*, lib. X, c. 26.
(5) *Vita S. Austreg. Bituric. episc. ab anonymo coævo scripta.* — Cf. Aimoin, lib. IV, c. 2.
(6) Selon Dom Bouquet, t. III, p. 467.

expetiit, in quo ejus parentes degebant, eo quod in regno Childeberti regis invisus haberetur (2). Le texte porte *Guntchramni regis ;* de sorte que, pour fuir la colère de Brunehaut, Chramnisind s'enfuit dans un canton du diocèse de Bourges. Mais à qui donc était Bourges? Ce n'était pas à Gontran, dit le texte, car comment concevoir que Chramnisind s'y réfugie précisément *parce qu'il y était haï*. Etait-ce à Clotaire II, le roi de Neustrie? pas davantage : nous sommes en 587; or, en 586 Bourges était à Gontran et lui appartenait encore en 591, et depuis 586, comme avant cette année, Clotaire II n'avait pas pris part à la guerre. Mais alors il ne reste que Childebert : or, comment Chramnisind, pour échapper à Brunehaut, se fut-il réfugié dans une ville qui eût été à elle? Tout devient clair si à *Guntchramni* on substitue *Childeberti,* comme je l'ai fait. Chramnisind, haï par Brunehaut dans le royaume de Childebert, se réfugie sur le territoire de Bourges, dans celui de Gontran. Et en effet, dans le même chapitre, Grégoire de Tours dit que Chramnisind vint trouver Gontran par deux fois, et qu'on décida qu'il lui suffirait, pour se justifier, de prouver que Sigaire avait tué ses parents : ce qu'il fit.

En résumé, il semble que Bourges, depuis 561 jusqu'en 581, dut appartenir à Gontran; car Grégoire de Tours ne nous fait pas connaître qu'il lui ait été enlevé : la vie de saint Austrégisile parle d'un fait qui se passa vers 565. A partir de 581 jusqu'en 591 des faits nombreux prouvent, presque pour chaque année, que Bourges fit partie du royaume de Gontran, et ce roi mourut deux ans plus tard (593).

Passons aux diocèses du bassin de la Seine.

Selon toute probabilité, le diocèse de Sens fit partie du royaume de Clodomir. L'abbé Vély (1) pense que cette ville entra aussi dans la part de Gontran. Cette opinion est vraie, au moins en partie.

On lit dans Grégoire de Tours, livre IV, chapitre 50 : *Cum Sigebertus gentes illas [quæ ultra Rhenum habentur] adducens venisset, et Chilpericus de alia parte cum exercitu suo resideret,*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 19.
(2) *Hist. de France*, t. I, page 93.

nec haberet rex Sigebertus, super fratrem suum iturus, ubi Sequanam fluvium transmearet, fratri suo Guntchramno mandatum mittit dicens : « Nisi me permiseris per tuam sortem hunc fluvium transire, cum omni exercitu meo super te pergam. » Quod ille timens fœdus cum eo inivit eumque transire permisit. Or, le diocèse de Paris appartenait alors à Chilpéric; il faut donc que le passage de la Seine ait eut lieu dans le diocèse de Sens, entre Melun, qui est à la limiie de ce diocèse, et Sens. Des auteurs pensent que ce fut à Melun même, en 574. Le mot *sortem* indique encore que Gontran possédait Sens avant 567, dès 561, car les quatre frères, à la mort de Clotaire Ier, tirèrent au sort leurs royaumes, *dedit sors* (1), au lieu que le royaume de Caribert fut partagé par traité : *per pactum* (2), *conscripta pactione* (3). Il est sûr que cette ville appartenait à Gontran en 583, puisqu'il accourut la défendre contre Chilpéric et battit son frère sur son territoire : *Chilpericus vero jussit exercitum qui ad eum accessit, per Parisius transire. Quo transeunte et ipse transiit atque ad Miglidunense castrum abiit cuncta incendio tradens... Guntchramnus vero rex contra fratrem suum advenit*, etc. (4). — L'évêque de Sens assista aux conciles de Mâcon en 581 et 585. L'année suivante Gontran l'envoya en Neustrie avec ceux de Troyes et de Cavaillon pour demander une enquête sur la mort de Prétextat, évêque de Rouen : *Misit tres episcopos ad filium qui dicitur esse Chilperici, quem superius Clotharium scripsimus vocitatum, id est Arthemium Senonensem, Veranum Cavellionensem et Agrecium Tricassinum* (5). Enfin, en 591, Gontran se rendant à Paris traversa Sens : *Clotharius vero..... graviter ægrotavit et in tantum desperatus est habitus, ut regi Guntchramno obitus ejus fuisset nuntiatus : unde factum est ut, egrediens de Cabillono quasi Parisius accedere cupiens, usque*

(1) GREG. TUR., *Hist.*, lib. IV, c. 22.
(2) *Ibid.*, lib. IV, c. 46.
(3) *Ibid.*, lib. IX, c. 20. Voyez page suivante, deuxième alinéa.
(4) *Ibid.*, lib. V, c. 31.
(5) *Ibid.*, lib. VIII, c. 31.

ad terminos Senonicæ urbis accederet (1). Le roi Clotaire II était à Rouen, alors la capitale de son royaume ; Paris appartenait à Gontran qui s'y rendait pour empêcher sans doute son autre neveu, Childebert II, de s'emparer de la succession de son cousin.

Mais il est certain, par le texte du traité d'Andelot, que la partie occidentale de cet évêché, le pays d'Etampes était à Caribert : *Quæ ad dominum Sigebertum de regno Chariberti, conscripta pactione, pervenerant, cum castellis Duno, Vindocino et quidquid de pago Stampensi vel Carnoteno in pervio illo antefatus rex cum terminis et populo suo perceperat* (2).

Le diocèse d'Auxerre, voisin de celui de Sens, appartint à Gontran. En 571, il nomma patrice de Bourgogne, le comte d'Auxerre, Mummolus. *Hic etenim, Peonio patre ortus, Autissiodorensis incola fuit. Peonius vero hujus minicipii comitatum regebat. Cumque ad renovandam actionem munera regi per filium transmisit, ille, datis rebus paternis, patris comitatum ambivit supplantavitque genitorem..... Quibus decedentibus* (id est Langobardis a Gallia prædata), *Mummolus, arcessitus a rege, patriciatus culmen meruit* (3). En 577, le duc Erpon arrêta Mérovée, fils de Chilpéric, pendant qu'il traversait le diocèse d'Auxerre, pour se rendre en Austrasie. *Egressus autem basilicam sanctam cum iter ageret per Autissiodorense territorium, ab Erpone, duce Guntchramni regis, comprehensus est* (4). Aunachaire, évêque d'Auxerre, assista aux deux conciles de Mâcon en 581 et 585. En 589, il souscrivit une lettre écrite par les évêques de Bourgogne aux évêques réunis à Poitiers pour juger Basine et Chrodielde, en révolte contre leur supérieure, l'abbesse de Poitiers (5). Saint Austrégisile obtint de Gontran, par l'entremise d'Ethérius, l'un des seigneurs de la cour de Gontran,

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. X, c. 11.
(2) *Ibid.*, lib. IX, c. 20.
(3) *Ibid.*, lib. IV, c. 42.
(4) *Ibid.*, lib. V, c. 14.
(5) *Conciliorum tomus XIII.*

comme lui plus tard évêque de Lyon, la liberté de quitter le palais du roi et sa charge pour se faire ordonner clerc par l'évêque d'Auxerre (1).

Par tout ce qui précède, on voit que, sur huit diocèses qui formèrent le royaume de Clodomir, Gontran n'en eut que quatre. Mais, d'autre part, son royaume s'agrandit considérablement par l'adjonction de la Bourgogne, comme nous l'avons déjà vu (2).

Cette grande province, au nord et à l'est, a les mêmes limites que l'ancien royaume des *Burgundii* ; on y trouve toujours :

Langres, dont l'évêque assista, en 567, au concile assemblé à Lyon par Gontran pour juger la conduite des deux évêques de Gap et d'Embrun, et aux deux conciles de Mâcon en 581 et 585. Gontran avait nommé d'avance le successeur de Tetricus, évêque de Langres ; mais apprenant qu'il avait favorisé une attaque de Sigebert contre lui, il le destitua : *Mundericus a rege indultus ac tonsuratus episcopus ordinatur, sub ea quidem specie ut, dum beatus Tetricus viveret, hic Ternodurense castrum* (3) *ut archipresbyter regeret..... In quo castro dum habitaret, iram regis incurrit. Asserebatur enim contra eum quod ipse Sigeberto regi adversus Guntchramnum venienti alimenta et munera præbuisset* (4). En 584, Gontran fit de nombreux dons aux églises de son royaume parmi lesquelles fut saint Bénigne de Dijon, au diocèse de Langres : *Guntchramnus, rex Francorum, cum jam anno vicesimo tertio regnum Burgundiæ feliciter regeret, videns liberos sibi non superesse, cœpit thesauros suos in eleemosinis pauperum distribuere, monasteria et loca sancta ex ipsis thesauris ditare. Ipse denique domnus Guntchramnus præexcellentissimus rex dedit sancto Benigno vicum*, etc., etc. (5). Notons encore la visite de Gontran à Saint Vérolus, à Marcennai : *Con-*

(1) *Vita S. Austregisili., episcopi Bituricensis*, c. 4.
(2) Voyez *Préliminaires*, III.
(3) Tonnerre.
(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, c. 5. — En 574 ?
(5) Fredeg. *Chron.*, c. 1.

tigit venerandum regem Burgundionum dominum Gunderamnum per Marcennacum villam, in qua Dei famulus sacerdotali fungebatur officio, transitum fecisse, etc. (1);

Besançon, dont l'évêque souscrivit les actes des trois conciles de 567, 581 et 585;

Avenche et *Sion*, dont les évêques assistèrent au concile de Mâcon, en 585;

Maurienne, dont l'évêché fut fondé par Gontran : *Audiens autem Guntchramnus rex tanta et talia miracula quæ ibi Dominus per electum suum Johannem operatus est, legatos Maurianam misit præcipiens ut confines episcopi et comites qui in terminis ipsius episcopatus fuerunt, quales fuerunt manifeste declararent, et ecclesiam in honore sanctæ Mariæ sanctique Johannis Baptistæ fabricari fecit*, etc. (2). L'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne assista aux deux conciles de Mâcon;

Tarentaise (3), dont l'évêque assista au concile de Valence, où Gontran fit confirmer, en 584, tous les dons qu'il avait faits aux églises de son royaume;

Gap et *Embrun*, dont les évêques Sagittaire et Saloine, plutôt chefs militaires que pasteurs d'âmes, pendant la guerre, aidaient le patrice Mummolus à chasser de Bourgogne les Lombards et les Saxons, et, pendant la paix, se jetaient en brigands sur les diocèses des évêques leurs voisins, tellement que Gontran fut forcé d'assembler des conciles pour les arrêter. Le concile de Lyon, en 567, les envoya au pape, qui les maintint dans leurs siéges. De nouveaux excès firent porter de nouvelles plaintes auprès du roi, qui les fit enfermer dans des monastères, mais il les remit encore en liberté. Enfin, en 579, un concile réuni à Châlon-sur-Saône les déposa : *Apud Cabillonum civitatem synodus acta est ex jussu principis Guntchramni... contra Salonium et Sagittarium episcopos..... De qua causa ab episcopatu dis-*

(1) *Vita S. Veroli.*

(2) *Vita sanctæ Tigriæ*, n° 11.

(3) Aujourd'hui Moutier-en-Tarentaise, département de la Savoie.

cincti, in basilicam beati Marcelli sub custodia detruduntur (1). Leurs successeurs assistèrent aux conciles de Mâcon en 581 et 585 (2).

On a pu remarquer que j'ai laissé de côté le diocèse de Vindisch. En effet, je n'ai rien trouvé qui apprît à quel royaume il appartenait. Mais, comme il fit partie de l'ancien royaume de Bourgogne (3) et d'une province qui fut donnée tout entière à Gontran, il y a lieu de croire que Vindisch fut aussi joint à ses États.

Arrivée aux extrémités du diocèse d'Embrun, la limite du royaume de Gontran n'est plus celle de l'ancien royaume de Bourgogne. Entre la Durance et la mer s'étendaient les conquêtes faites par les Francs, en 537, sur les Ostrogoths. Le partage qui eut lieu à cette époque en attribua une portion aux trois fils de Clovis qui vivaient alors. Mais il est à présumer que, dans le partage de 561, elles ne furent divisées qu'en deux parts, entre Sigebert et Gontran; du moins, les textes ne mentionnent-ils que ces deux rois comme maîtres de ce pays, qui prit plus tard le nom de Provence (*Provincia*). Au temps de Grégoire de Tours il formait deux provinces, l'une à Gontran, la province d'Arles; l'autre à Sigebert, la province de Marseille.

La province d'Arles, *Arelatensis provincia* (4) avait à sa tête un gouverneur auquel on donnait les noms de *patricius* (5) *rector* (6) ou même *dux* (7). Des textes peu nombreux ne per-

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, c. 28. — Pour les faits précités, voir les chap. 42 et 43 du liv. IV et 21 du liv. V, qu'il serait trop long de citer ici *in extenso*.

(2) *Conciliorum tomus XIII.*

(3) Car l'évêque de cette cité assista en 517 au concile d'Epaone convoqué par Sigismond, roi des Bourguignons.

(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 5, 45; lib. VIII, c. 30; lib. IX, c. 7; lib. X, c. 25.

(5) Fredeg. *Chron.*, c. 5. — Fortunat., epitaph. VIII apud D. Bouquet, t. II, page 534.

(6) Fortunat., loc. cit.

(7) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VIII, c. 30.

mettent pas d'établir complètement ce qu'elle comprenait. J'ai déjà dit que tous les évêques de Provence assistèrent au concile de Mâcon en 585 : on ne peut donc plus ici, comme plus haut, se servir des suscriptions des actes de cette assemblée (1) : ou Childebert avait permis aux évêques de ses États de ce côté de prendre part à ce concile, ou Gontran avait enlevé à son neveu ce qu'il avait reçu le long de la Méditerranée : dans les deux cas le résultat est le même. On peut cependant assigner à Gontran Arles, Aix, Riez, Digne et une partie de la cité de Marseille.

1° Arles. C'était la capitale de la province à laquelle elle donnait son nom. En 566, Sigebert voulut l'enlever à Gontran : *Sigebertus vero rex Arelatensem urbem capere cupiens, Arvernos commoveri præcepit* (2). Dix ans après, toute la province d'Arles fut ravagée par les Lombards et délivrée par le patrice de Bourgogne, Mummolus. *Post hæc tres Langobardorum duces, id est Amo, Zaban et Rhodanus, Gallias irrupere..... Et Amo quoque Arelatensem debellavit provinciam cum urbibus quæ circumsita sunt..... Quæ cum Mummolo perlata fuissent exercitum movit* (3). L'évêque assista en 584 au concile de Valence. Gontran, en 586, eut encore à défendre la province d'Arles contre les Visigoths : *Hæc audiens rex Leudegisilum in locum Calumniosi, cognomento Œgilanis, ducem dirigens, omnem ei provinciam Arelatensem commisit* (4). Gontran nomma évêques d'Arles, en 586, Licérius, en 588, Virgilius : *Obiit et Sabaudus Arelatensis episcopus, in cujus locum Licerius regis Guntchramni referendarius est adscitus* (5). — *Obiit autem Licerius Arelaten-*

(1) Et même plus haut elles n'ont que la valeur d'inductions concordant avec les convenances de position des diocèses, ou confirmant d'autres textes.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 30.

(3) *Ibid.*, lib. IV, c. 45.

(4) *Ibid.*, lib. VIII, c. 30.

(5) *Ibid.*, lib. VIII, 39. — Je dois dire que cette nomination, à elle seule, ne prouverait pas grand'chose, puisqu'il n'est pas sûr qu'à cette époque Gontran ne se soit pas emparé de toute la Provence. Il n'en est pas de même de la seconde qui eut lieu en 588, après le traité d'Andelot. De l'ensemble des faits, il résulte qu'Arles n'a jamais cessé d'appartenir à Gontran.

sis episcopus in cujus ecclesiam Virgilius, abbas Augustidunensis, opitulante Syagrio episcopo, substitutus est (1).

2° Aix. Cette ville, assiégée par les Lombards en 576, avant l'arrivée de Mummolus, se racheta du pillage par une somme d'argent : *Aquensibus autem obsidionem paravit* (*Amo dux Langobardorum*) ; *de quibus, XXII libris argenti acceptis, abscessit* (2). Gontran ayant fait arrêter, en 581, l'évêque de Marseille le fit passer par Aix, preuve que cette ville était à lui, car il venait alors de se brouiller avec son neveu : *Cumque per Aquensem præterirent urbem, Pientius, episcopus loci, condolens fratri, datis clericis ad solatium impositisque necessariis abire, permisit* (3).

3° Riez. Le territoire de Riez fut envahi en 573 par le Saxons, qui furent battus par Mummolus : *Post hæc Saxones, qui cum Langobardis in Italiam venerant, iterum prorumpunt in Gallias et infra territorium Regense, id est, apud Stablonem villam castra ponunt... Quod quum Mummolus comperisset exercitum movet irruensque super eos multa ex his millia interfecit* (4). L'évêque de Riez assista au concile de Valence, en 584 ; il souscrivit la lettre que les évêques qui se trouvaient auprès de Gontran envoyèrent à des évêques de la province de Bordeaux, en 589 (5).

4° Digne. L'évêque de Digne souscrivit les actes du concile de Lyon en 581.

5° Marseille. Cette importante cité, en 537, époque où la Provence fut cédée aux Francs par les Ostrogoths, appartint à Théodebert; à la mort de son fils Théodebald, elle passa à Clotaire Ier (6). En 561, elle tomba par indivis dans les lots de Sigebert et de Gontran. Celui-ci se la fit abandonner tout entière par Childebert en 575, et ne lui rendit sa moitié qu'en 584. *Childe-*

(1) *Ibid.*, lib. IX, c. 23.
(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 45.
(3) *Ibid.*, lib. VI, c. 11 *in fine*.
(4) *Ibid.*, lib. IV, c. 42.
(5) *Conciliorum, tomus XIII*, p. 142.
(6) Peut-être même Clotaire en possédait-il déjà une partie.

bertus vero, postquam cum Chilperico pacificatus est, legatos ad Guntchramnum regem mittit ut medietatem Massiliæ, quam ei post obitum patris dederat, reddere deberet, etc. (1). On voit dans le texte de ce chapitre que Childebert fut remis en possession de Marseille, mais que cependant Gontran en conserva la moitié. C'est encore ce que confirme la lecture des chapitres 24, 31 et 33 du même livre. *Anno nono Childeberti regis* (584) *partem Massiliæ Guntchramnus rex nepoti suo refudit* (2).

D'après ce qui précède, Gontran aurait eu la plupart des diocèses septentrionaux de la Provence, Aix, Riez et Digne, c'est-à-dire ceux qui touchaient à ses Etats (3). On pourrait donc, par conjecture, y ajouter Senez et Glandève. A ces diocèses se joignent celui d'Arles et une partie de Marseille.

Sigebert, de son côté, possédait en Provence sur la frontière du royaume de Gontran, Marseille, Avignon, Aix, Vence, et peut-être les diocèses intermédiaires le long de la côte, sous le nom de *Massiliensis Provincia* (4) ou simplement *Provincia* (5) ou encore *Massiliæ regnum* (6), gouvernée par un *rector* (7) ou *dux* (8), comme nous avons vu que l'était l'*Arelatensis provincia* (9).

1° Marseille appartint, au moins en partie, à Sigebert : *Se patrocinio Lupi ducis, cum ad urbem Massiliensem, ex jussu regis Sigeberti accederet, commendavit* (*Andarchius*) (10).

2° Avignon. Un seul texte suffira pour prouver qu'il était à

(1) Greg. Tur., *Hist.* lib., VI, c. 11.

(2) *Ibid.*, lib. VI, c. 33.

(3) Thierri Ier avait pris le même soin de se faire attribuer les cités voisines de ses Etats, dans le partage de la Bourgogne en 534. Voyez ci-dessus page 282.

(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. II, c. 32; lib. VIII, c. 43; lib. X, c. 25.

(5) *Ibid.*, lib. IV, c. 44; lib. VI, c. 7.

(6) Fortunat., lib. VI, carm. 8, vers. 5.

(7) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 44; lib. VI, c. 7; lib. VIII, c. 43.

(8) *Ibid.*, lib. VIII, c. 12.

(9) Voyez page 294.

(10) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 47. — Cf. page précédente, note 5.

Sigebert avant la mort de Caribert. Dès 566 (1), Gontran l'enleva à son frère : *Sigebertus vero rex Arelatensem civitatem capere cupiens, Arvernos commoveri præcepit..... Quod cum Guntchramnus rex comperisset, Celsum patricium illuc dirigit, qui abiens Avennicam urbem abstulit.* A la paix, Gontran recouvra Arles et rendit Avignon (2). Et l'on ne voit pas que depuis il l'ait repris. En effet, quand Grégoire de Tours en reparle, c'est en 581 (3). A cette date, Mummolus, Patrice de Bourgogne, brouillé avec Gontran, s'y réfugia et y soutint un siége : *Mummolus a regno Guntchramni fuga dilabitur et se infra murorum Avennicorum munitionem concludit* (4). Il y resta ainsi de jusqu'en 584 qu'il livra cette ville à Gondovald (5). Enfin, un monument épigraphique important, l'épitaphe de Césaria, femme de Valens, évêque d'Avignon, vient aussi prouver qu'Avignon obéissait encore à Childebert II en 587 : OBIIT BON. M. CAESARIA MEDIVM NOCTIS D. DOMINICO INLVCISCENTE VI IDVS DECEMB. QUADRAGIES ET SEX P. C. BASILII IVNIORIS V. CC. ANN. XII REGNI DOMNI CHILDEBERTI REGIS INDICTIONE QVARTA.

3° Aix. Les deux textes cités plus haut ne sont pas concluants; car Mummolus, venant protéger les villes de la province d'Arles contre les Lombards, dut défendre en même temps les villes de Sigebert ; et secondement, en 581, comme Gontran et Childebert venaient de se brouiller, il serait possible que Gontran eût pris Aix à son neveu. Il faut un texte qui montre Sigebert exerçant sa souveraineté en dehors de circonstances de ce genre. Tel est le suivant, qui fait voir Sigebert jugeant et condamnant l'évêque d'Aix. *Tempore igitur cum Franco episcopus hujus municipii ecclesiam gubernaret, Chilpericus, qui tunc primus apud Sigebertum regem habebatur, villam ejus competit, dicens quia in-*

(1) Selon Dom Ruinart.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 30.

(3) Je ne cite pas les chapitres 43 et 45 du livre IV, dont il me semble qu'on ne peut rien conclure.

(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, 1 et 26.

(5) *Ibid.*, lib. VII, c. 10.

juste ab Aquensi ecclesia retineretur..... Denique condemnatus spoliatusque sacerdos ad urbem rediit, etc. (1).

4° Vence. Childebert II donna, en 588, le siége épiscopal de cette ville à Fronimius, chassé d'Agde par les Visigoths et réfugié près de lui : *Obiit autem et Deuterius Vinciensis in cujus locum subrogatus est* [*Fronimius*], etc. (2).

Le royaume de Gontran touchait au royaume des Visigoths et n'en était séparé que par le Rhône, dont Beaucaire et Arles défendaient le passage. La première de ces places fut prise deux fois par les Goths en 586 et en 587 : *Ugernum Arelatense castrum irrupit resque cunctas cum hominibus abstulit et sic se infra muros Nemausensis urbis inclusit* (3). — *Gothi vero propter superioris anni devastationem, quam in Septimania regis Guntchramni exercitus fecerat, in Arelatensem provinciam proruperunt. Unum etiam castrum Ugernum nomine cum rebus atque habitatoribus desolantes, nullo resistente regressi sunt* (4).

Après Avignon reviennent les limites de l'ancien royaume de Bourgogne. Les actes des conciles de Lyon (567), de Mâcon (581), de Lyon (583), de Valence (584), et la lettre des évêques de Bourgogne à ceux des provinces de Bordeaux et de Tours, en 589, prouvent que du côté du Rhône Gontran avait Cavaillon, Carpentras, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, Vienne, Lyon et Autun, et que, sur l'autre rive, le duché d'Auvergne, composé des comtés de Clermont, de Rhodez, d'Uzès, du Velai et du Gévaudan, appartenait à Sigebert. Comme ceci n'a jamais pu faire l'ombre d'un doute, je ne rapporterai pas les textes de Grégoire de Tours qui concernent ces diocèses.

En résumé, Gontran eut :

1° Une partie du royaume de son oncle Clodomir, c'est-à-dire Orléans, Bourges, Sens, Melun et Auxerre ;

2° Tout l'ancien royaume des Bourguignons, sauf peut-être le

(1) Greg. Tur., *De gloria confessorum*, c. 71.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 24.

(3) *Ibid.*, lib. VIII, c. 30.

(4) *Ibid.*, lib. IX, c. 7.

diocèse de Viviers, dont l'évêque n'assista à aucun des conciles du royaume de Gontran ;

3° La province d'Arles, comprenant les diocèses d'Arles, d'Aix, de Riez et de Digne, c'est-à-dire ceux qui touchaient à la Bourgogne, et une partie de Marseille.

Gontran avait ainsi des États dont toutes les provinces étaient contiguës : ce qui n'arriva pas à ses frères. Sa capitale était Orléans. Sa résidence la plus habituelle était Châlon-sur-Saône.

II.

Il nout est maintenant facile de vérifier, au moins pour les royaumes de Clodomir et de Gontran, en quoi est vrai le texte de Grégoire de Tours, qui assimile le partage de 561 à celui de 511 ; jusqu'à quel point il est inexact.

Selon moi, Grégoire de Tours, voulant donner une idée de la position des quatre royaumes de 561, cherche quelque part un point de comparaison : il n'en pouvait trouver de plus exact que le partage de 511, ni mieux faire que de rappeler les capitales. A ce point de vue, il est innocent de tous les reproches d'inexactitude qu'on lui a faits.

C'est en recherchant quelquefois l'étendue plus précise des huit royaumes qu'on s'est aperçu qu'ils différaient entre eux. On a eu raison de dire que « le partage de 511 avait servi de modèle à celui de 561 sans y être reproduit (1) ; » mais il ne faut pas prêter à Grégoire de Tours la prétention d'avoir voulu fixer en quatre lignes les limites de ces quatre royaumes aux deux époques.

III.

Ce second partage fut-il plus irrégulier que le premier (2)? Je n'en crois rien. Je vois dans tous les deux de grandes provinces

(1) H. Martin, *Hist. de France.*

(2) Sismondi pense que « les enfants de Clotaire Ier cherchèrent à s'arrondir un peu mieux que n'avaient fait leurs oncles, et leurs nouveaux royaumes

d'un même royaume séparées les unes des autres ; des cités divisées entre plusieurs rois ; aucun respect des divisions civiles romaines ou des divisions ecclésiastiques. Seulement, comme nous avons plus de documents sur le second partage que sur le premier, les limites des royaumes de 511 offrent quelquefois moins de découpures que celles des États de 561.

Pour les différences, il est aisé d'en trouver la cause. Du moment qu'on n'admettait pas que chaque roi dût avoir sa portion dans chaque province de la monarchie (1), il était évident que la conquête de la Bourgogne (en 534) et l'acquisition de la Provence (en 537) devaient influer sur le second partage. Caribert fut exclu de la Provence ; il fallut l'en dédommager en étendant ses États de la Garonne aux Pyrénées. On dédommagera Sigebert de la perte de deux grandes cités en Aquitaine par une plus large part en Provence. De même, comme on annexait toute la Bourgogne au royaume qu'avait eu Clodomir, on dut retrancher à Gontran quelques cités, Tours, Poitiers, Angers, Le Mans.

---

§ 6. — AGRANDISSEMENT DU ROYAUME DE GONTRAN (567).

Sept ans ne s'étaient pas écoulés depuis le commencement du règne de Gontran, qu'un événement inattendu vint accroître l'étendue de son royaume. Le roi Caribert mourut et ses trois frères partagèrent entre eux ses Etats, parce qu'il ne laissait que deux filles.

1° Dans le partage, le Mans échut à Gontran. Les Etats de Caribert formaient trois groupes : les provinces au nord de la

furent en même temps plus compactes et plus étrangers l'un à l'autre. » (t. 1er, p. 304.) Au contraire, H. Martin prétend « que le partage fut encore plus irrégulier que l'ancien et n'annonce guère de progrès dans la politique franque » (t. II, p. 54). Il est vrai que l'auteur se trompe dans l'attribution qu'il fait de plusieurs villes.

(1) Plusieurs auteurs (l'abbé Dubos, Aug. Thierri, etc.) se sont mépris, selon moi, en soutenant l'opinion contraire.

Loire, les provinces entre la Loire et la Garonne, et celles d'outre-Garonne, ou, si l'on aime mieux, les Lyonnaises, les Aquitaines et la Novempopulanie. On peut remarquer que Chilpéric et Sigebert eurent des possessions dans chacune de ces trois divisions; ce qui me fournit *a priori* la présomption qu'il dut en être de même pour Gontran. Or, si ce n'est le Mans, on ne voit entre ses mains aucune autre province au nord de la Loire qui ait appartenu d'abord à Caribert.

En second lieu, si l'on réduit Gontran aux diocèses qu'il eut en Aquitaine et en Novempopulanie, il sera vrai de dire qu'il eut un désavantage marqué sur ses frères dans ce partage : sa portion serait loin de valoir celles qu'ils obtinrent; car sur trente-six diocèses qui formaient le royaume de Caribert, seize furent attribués à Chilpéric, neuf et demi à Sigebert et cinq et demi à Gontran (1). En lui assignant de plus le diocèse étendu du Mans, on rétablit un peu mieux l'équilibre.

Il est vrai qu'en 577 et 578, le Mans appartenait à Chilpéric, qui fit enfermer son fils Mérovée au monastère de Saint-Calais et envoya les habitants du Mans avec ceux de plusieurs autres cités contre les Bretons (2); mais cela était dû aux changements apportés par les guerres que se firent les trois frères depuis 570. En 576, le Mans obéissait encore à Gontran, qui envoya Roccolen, comte du Mans, contre Tours dont Chilpéric était alors maître (3) : *Tunc Roccolenus cum Cenomannis Turonis venit et prædas egit* (4). Il y a lieu de penser qu'entre 567 et 576, le Mans ne changea pas de domination, puisque Grégoire de Tours, si soigneux de nous rapporter toutes les expéditions militaires de cette période, ne nous parle d'aucune mutation pour le Mans.

2° Le texte du traité d'Andelot constate que le traité de partage qui suivit la mort de Caribert (567), assigna à la part de Gontran un tiers de Paris, un tiers du pays de Resson et un tiers

(1) Les textes ne m'ont pas fourni de renseignements sur les quatre autres.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 14 et 27.

(3) *Ibid.*, lib. V, c. 2.

(4) *Ibid.*, lib. V, c. 1.

de Senlis. *Id inter ipsos constat fixa deliberatione finitum ut in illam tertiam portionem de Parisiensi civitate cum terminis et populo suo, quæ ad domnum Sigebertum de regno Chariberti conscripta pactione pervenerat*, etc. *Simili modo convenit ut Silvanectis domnus Childebertus in integritate teneat, et, quantum tertiæ domni Guntchramni exinde debita competit, de tertia domni Childeberti, quæ est in Rossontensi, domni Guntchramni partibus compensetur* (1).

Toutefois, Sigebert s'empara de Paris, en 575. Mais la même année Chilpéric le reprit et y fit prisonnières Brunehaut et ses filles (2). Enfin, en 584, Gontran s'en rendit seul maître à la mort de son frère, prétendant que Paris lui revenait à lui seul, comme il était convenu par le traité du partage des Etats de Caribert, qui défendait à l'un des trois frères survivants d'y entrer sans la permission des autres, sous peine de perdre sa part. Gontran conserva depuis Paris jusqu'à sa mort (3).

Cependant, quoique Paris eut été partagé en 567 entre les trois frères de Caribert, il paraîtrait que le territoire environnant fut donné à Chilpéric. Ainsi, en 574, dans une guerre contre son frère, Sigebert mit à feu et à sang la campagne, et emmena les habitants en captivité : *Vicos quoque, qui circa Parisios erant, maxime tunc flamma consumpsit, et tam domus quam res reliquæ ab hoste direptæ sunt, ut etiam et captivi ducerentur* (4), à moins qu'on ne suppose que Chilpéric ne se fût emparé de Paris, avant cette année même ; mais Grégoire de Tours n'en dit rien. Après la mort de Sigebert, Chilpéric resta maître de Paris et du Parisis, où on le voit posséder Chelles, Noisi et Saint-Cloud ou Nogent (5).

Pour Senlis et Resson, je n'ai rien à ajouter au texte du traité d'Andelot.

Outre le Mans, Paris, Senlis et Resson, dans la partie septen-

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 20.

(2) *Ibid.*, lib. V, c. 1.

(3) *Ibid.*, lib. IV, c. 51 et 52 ; lib. V, c. 18, 19 et 35 ; lib. VI, c. 27, 31, 34 et 46 ; lib. VII, c. 4, 5, 6 et 18 ; lib. VIII, c. 9, lib. IX, c. 13, 20, 28 et 32 ; lib. X, c. 11. — Plusieurs de ces textes prouvent que Gontran resta seul maître de Paris même après le traité d'Andelot (587).

(4) *Ibid.*, lib. IV, c. 50.

(5) *Ibid.*, lib. V, c. 40 ; lib. VI, c. 3 et 19.

trionale des Etats de Caribert, le royaume de Bourgogne s'agrandit encore, en 567, de Saintes, de Périgueux et d'Agen, dans l'Aquitaine, d'Auch et d'Eauze, dans la Novempopulanie.

En 576, Chilpéric envoya son fils Clovis contre Saintes; Gontran lui opposa le patrice Mummolus. *Chilpericus rex Chlodovechum filium suum Turonis transmisit : qui, congregato exercitu, in terminum Turonicum et Andegavense usque Santonas transiit, eamque pervasit. Mummolus vero, patricius Guntchramni regis, cum magno exercitu usque Lemovicum transiit* (1). L'évêque encourut la disgrâce de Gontran pour s'être mis sous l'obéissance de l'usurpateur Gondovald : *Tunc Bertchramnus Burdigalensis episcopus cum Palladio Santonico valde regi infensus erat propter susceptionem Gundovaldi, sed et Palladius episcopus ob hoc maxime regis iram incurrerat quod ei* SÆPIUS *fallacias intulisset*, le mot *sæpius* semble faire allusion à des faits de rébellion antérieurs à 584 (2).

En 581, Chilpéric enleva Périgueux et Agen à Gontran : *Igitur Chilpericus rex, cernens has discordias inter fratrem ac nepotem suum pullulare, Desiderium ducem evocat... Ille, commoto exercitu, Ragnovaldo duce fugato, Petrogoricum pervadit; exactoque sacramento Aginnum pergit* (3).

En ce qui touche Eauze et Auch, on voit bien Gontran y nommer des évêques en 586 (4), et Chilpéric le Saxon, que Childebert II avait nommé duc des provinces d'outre-Garonne, accusé de plusieurs crimes, se réfugier à Auch, en 590 : *Childericus vero Saxo, post diversa scelera, homicidia, seditiones, multa improba quæ gessit, ad Ausciensem urbem, in qua possessio uxoris erat abiit* (5); mais ces textes ne fournissent qu'une faible induction, ou, pour mieux dire, il ne faut les citer que pour mémoire; car il pourrait se faire que Gontran n'ait acquis ces cités qu'après la mort de Chilpéric, lorsqu'il se rendit maître de toute sa part au midi de la Loire.

(1) GREG. TUR., lib. V, c. 13.
(2) *Ibid.*, lib. VIII, c. 2.
(3) *Ibid.*, lib. VI, c. 12.
(4) *Ibid.*, lib. VIII, c. 22.
(5) *Ibid.*, lib. X, c. 22.

§ 7. — CONQUÊTES DE CHILPÉRIC.

Tant que dura pour les Francs la période d'établissement, et qu'ils eurent à craindre dans la Gaule même des voisins puissants et jaloux de leurs progrès, ils exercèrent contre eux leur amour des luttes et du pillage ; mais, quand leurs ennemis furent vaincus, de leur esprit remuant et belliqueux naquirent les guerres civiles. Les deux plus jeunes fils de Clotaire en furent principalement les auteurs ; deux pays limitrophes des Etats de Gontran en furent ordinairement le théâtre : la Champagne, *Campania* (1) et le duché de Tours et Poitiers, *Ducatus Turonensis et Pictavensis*. Gontran, forcé d'y prendre part malgré son amour pour la paix, y perdit tout d'abord une partie de ses Etats.

Un bref récit de ces guerres devient donc nécessaire pour suivre les variations dans l'étendue du royaume de Gontran.

A quelque époque que ce soit, on ne voit pas que Sigebert ait rien enlevé à Gontran de ses Etats. Ainsi on trouve Gontran maître de Besançon en 567 (2), de Langres et de Tonnerre, en 574 (3) d'Auxerre en 570 et années précédentes (4) de Sens et de Melun en 574 (5), d'Orléans et de Bourges à toutes les époques de son règne (6), sans que jamais aucun texte fasse soupçonner que ces cités aient pu changer de domination avant la mort de Sigebert ni même après.

(1) M. Alf. Jacobs veut que *Campania* soit synonyme de *pagus* (Revue des Sociétés savantes, sept. 1859, page 313, *Géogr. de Frédégaire et de ses continuateurs*) ; certains textes de Grégoire de Tours et de Frédégaire ne me paraissent pas susceptibles de cette interprétation absolue, notamment lorsqu'ils emploient *Campania* seul, sans autre désignation, ce qui arrive souvent ; au moins est-il certain qu'alors ce mot correspond aussi à la désignation territoriale de *la Champagne*.

(2) Voyez page 293.

(3) Voyez page 292.

(4) Voyez page 291.

(5) Voyez page 289 et suiv.

(6) Voyez page 285 et suiv., page 287 et suiv.

Paris ferait seul exception ; mais on sait que Paris était dans une situation particulière ; Sigebert en dépouilla ses deux frères en 575, et après sa mort Chilpéric s'en empara en 576 (1).

A l'extrémité occidentale du royaume de Gontran se faisaient d'autres guerres.

567-573. Tours et Poitiers avaient été attribués à Sigebert dans le partage de 567. Ils lui furent bientôt disputés par Chilpéric, qui s'en empara. Mais Gontran, s'unissant à Sigebert, envoya contre Tours Mummolus, le vainqueur des Lombards, qui en chassa Clovis, fils de Chilpéric. Ce jeune prince, s'étant retiré à Bordeaux, en fut également chassé par Sigulf, partisan de Sigebert. Gontran, vainqueur, songea aussitôt à la paix. Il fit assembler un concile à Paris pour apaiser le différend qui s'était élevé entre ses frères : ses efforts restèrent inutiles. Théodebert, fils aîné de Chilpéric, envahit la Touraine et le Poitou. Tours n'évita l'incendie et le pillage que par une prompte soumission, et Théodebert battit complètement le duc Gondebaut en Poitou ; puis il s'empara du Limousin et du Querci, et soumit toute l'Aquitaine : *Commoto exercitu Lemovicinum Cadurcinum vel reliquas eorum provincias, pervadit, vastat*... (2). Le parti de Chilpéric triomphait. Sigebert et Gontran étaient dépouillés de leur part au-delà de la Loire (3).

574. — Gontran n'osa refuser son alliance à Chilpéric. Mais Sigebert recrutait une armée au-delà du Rhin. Il recommença la guerre civile en 574, en marchant contre ses deux frères. Il traversa le diocèse de Langres qui appartenait à Gontran, en passant par Tonnerre ; puis remontant la Seine, pour trouver un passage, et menaçant Gontran de marcher contre lui avec toute son armée, il se fit livrer le pont de Melun. Chilpéric, se voyant trahi, se retira jusqu'à Alluye (*Avalocium*) près de Chartres, suivi de près par son frère. « Mais Chilpéric craignant, nous dit

(1) Voyez page 302.

(2) Greg. Tur., lib. IV, c. 48.

(3) Voyez Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 46 à 49. — La campagne de 573 coïncide avec l'invasion des Lombards et des Saxons : ce qui explique la disparition de Mummolus et les conquêtes de Chilpéric.

Grégoire de Tours, que les deux armées en se détruisant n'amenassent la ruine des deux royaumes, demanda la paix et rendit les villes injustement envahies par Théodebert. » Sigebert retourna dans ses Etats, en passant par Paris avec son armée de barbares mécontente de n'avoir pas combattu et ravageant tout sur sa route (1).

575. — Pendant l'hiver, Chilpéric réussit à s'allier de nouveau à Gontran, et marcha aussitôt contre Reims. A cette nouvelle, Sigebert, convoquant les peuples d'outre-Rhin, se porta d'une marche rapide vers Paris et envoya les ducs Godégisile et Gontran contre Théodebert en Aquitaine. Celui-ci fut battu et périt dans sa défaite. Cependant Sigebert soumit toutes les villes du cours de la Seine jusqu'à Rouen ; puis il revint à Paris d'où il s'avança vers Tournai où son frère s'était réfugié. Déjà les Francs de Neustrie le saluaient roi, quand sa mort rendit toute la supériorité à Chilpéric. Profitant de la minorité de son neveu, Childebert II, et d'une nouvelle invasion des Lombards en Bourgogne (576), triomphant de son frère Gontran, il réunit à sa part héréditaire presque toute celle de Caribert (2).

A sa part héréditaire reconquise, à celle qu'il avait acquise dans le partage du royaume de Caribert, en 561, Chilpéric Ier joignit successivement Tours et Poitiers (3), Senlis (4), Meaux (5), la partie du Soissonnais qu'il n'avait pas (6), et peut-être Albi (7), qui avaient été attribués par le partage de 567, à Sigebert, Paris en entier (8), le Mans (9), Saintes (10),

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 50 et lib. V, c. 3. Voyez ci-dessus, page 289 et 292.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IV, c. 51 et 52.

(3) *Ibid.*, lib. V, c. 2, 12 et 14; Childebert II recouvra Poitiers en 577, (*Ibid.*, lib. V, c. 24 et 27); Chilpéric le reprit l'année suivante (*Ibid.*, lib. V, c. 42 et 48; lib. VI, c. 12, 31, 32 et 45; lib. VIII, c. 13).

(4) *Ibid.*, lib. VI, c. 46.

(5) *Ibid.*, lib. V, c. 1.

(6) *Ibid.*, lib. V, c. 26, 36 et 40.

(7) *Ibid.*, lib. V, c. 45.

(8) *Ibid.*, lib. V, c. 1.

(9) *Ibid.*, lib. V, c. 14 et 27.

(10) *Ibid.*, lib. V, c. 13.

Périgueux, Agen et toutes les possessions de Gontran en Aquitaine : *Desiderius vero cunctas civitates, quæ in parte illa ad regem Guntchramnum aspiciebant, abstulit, et ditionibus Chilperici subegit* (1).

Tel fut le résultat de ces guerres : Gontran et Chilpéric furent dépouillés de tout ce qu'ils avaient eu dans le partage du royaume de Caribert. Il fallut à Chilpéric six ans pour reprendre ses Etats et faire ces conquêtes (576-581) qu'il garda jusqu'à sa mort en 584.

La campagne de 581 intéresse principalement la partie du royaume de Bourgogne qui avait appartenu à Clodomir. Elle nous donne en même temps la preuve que Gontran n'avait rien perdu des Etats qu'il avait reçus en 561.

Childebert, abandonnant Gontran, venait de faire alliance avec Chilpéric ; celui-ci envoya dans le bassin de la Garonne, Didier, qui soumit le reste des villes qui tenaient encore pour Gontran de ce côté. Pendant ce temps Bérulf, duc de Tours et Poitiers, marcha sur le Berri : « Le duc Bérulf, apprenant que ceux de Bourges méditaient une invasion sur le territoire de Tours, leva une armée et s'établit dans leur pays. » Toutefois les habitants du Berri surent le repousser, car Grégoire de Tours parle des ravages qu'ils exercèrent dans les *pagus Sciodorensis et pagus Barravensis*. « Alors les cantons d'Izeures et de Barrou (2), de la cité de Tours, furent cruellement dévastés (3). »

L'année suivante Gontran rassembla une armée dans cette même partie de son royaume, ou bien il la traversa pour venir attaquer un poste important que Chilpéric avait établi au passage de l'Orge pour arrêter les armées de Gontran et protéger Paris ; l'ancien duc Asclépius, par une marche rapide, surprit, pendant la nuit, le poste qui gardait le pont, tua tous ses défenseurs et

(1) Greg. Tur., lib. VI, c. 12.

(2) Deux villages des cantons de Preuilly et de Pressigny-le-Grand, arrondissement de Loches, département d'Indre-et-Loire.

(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, c. 12.

ravagea cruellement les environs. A la suite de ce fait d'armes les deux rois conclurent la paix (1).

Elle ne dura pas un an. Childebert II, toujours irrité de ce que Gontran refusait de lui rendre la partie de Marseille, qu'il lui avait cédée à la mort de son père, ou, pour mieux dire, les grands d'Austrasie saisissant ce prétexte, envoyèrent Egidius, évêque de Reims, proposer à Chilpéric une alliance contre Gontran. Ce fut encore le Berri, et aussi le duché de Sens, qui fut le théâtre de cette nouvelle guerre (583), pour laquelle Chilpéric employa toutes ses forces. Trois armées s'avancèrent sur Sens et sur Bourges par les trois voies romaines partant de Paris, de Tours et de Limoges. C'était la première fois que le domaine patrimonial de Gontran était aussi sérieusement menacé. Aussi cette campagne fut-elle marquée par une résistance désespérée et par d'affreux ravages. Didier, général de Chilpéric, détruisit une armée de Gontran, à Châteaumeillant, mais Gontran surprit son frère près de Melun. Les deux rois s'envoyèrent réciproquement des députés et firent la paix. Gontran avait certainement été plus adroit que son frère; les succès de Didier restèrent inutiles. L'armée de Childebert se souleva contre Egidius et peu s'en fallut qu'il n'y périt (2).

Ce fut la dernière guerre qui précéda la mort de Chilpéric, assassiné en 584.

D'autre part on voit les évêques d'Auxerre, de Sens, de Langres et de Besançon continuer à assister, dans les années suivantes, aux conciles tenus en Bourgogne (3).

Ainsi les conquêtes de Chilpéric n'eurent d'autre résultat sur le royaume de Gontran que de lui enlever la partie dont il s'était agrandi à la mort de Caribert en 567. Gontran ne conserva que le royaume dont il avait hérité en 561 (4).

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VI, c. 19.

(2) *Ibid.*, lib. VI, c. 31 et 41.

(3) Voyez les textes cités, pages 289 à 293.

(4) Notons seulement la possession de Marseille enlevé en partie à son neveu.

§ 8. — Gondovald.

Ce que la guerre ajoutait au royaume de Neustrie, la guerre le lui enleva trois ans plus tard. A la domination de Chilpéric en Aquitaine succéda celle de Gondovald.

Appelé en Gaule (1) par le patrice Mummolus et par plusieurs autres grands seigneurs, Gondovald, qui se disait fils de Clotaire Ier, attendit, d'abord dans une île de la Méditerranée, puis dans les murs d'Avignon, une occasion favorable pour faire valoir ses prétentions au titre de roi des Francs. Il crut la rencontrer dans l'agitation que causa la mort de Chilpéric.

Quittant Avignon avec les seigneurs qui l'entouraient, il traversa l'Auvergne, et arrivé en Limousin (2), il se fit proclamer roi à Brives-la-Gaillarde (3), selon l'usage des Francs, par l'élévation sur le pavois, en décembre 584 (4). Puis il se mit à parcourir l'Aquitaine et la Novempopulanie pour se créer des États et une armée. En cette occasion, comme en plusieurs autres, il ne manqua pas d'une certaine habileté. Sans crainte du côté de Clotaire II, il ne songea qu'à diviser Childebert et Gontran. Voici quelle marche il suivit : dans les cités qui avaient appartenu à Sigebert, il se faisait prêter serment au nom de Childebert, dans toutes les autres il se faisait jurer fidélité à lui-même (5). Ce système lui réussit, car on ne voit pas que Childebert se soit joint à son oncle Gontran, avant que celui-ci eut déjà remporté des succès et qu'il lui eut promis de lui rendre tout ce qui avait appartenu à Sigebert, dans le royaume de Caribert (6).

L'armée que Gontran rassemblait à Poitiers lui fit craindre à ses débuts d'attaquer cette cité : *Gundovaldus vero Pictavum ac-*

(1) Il vivait à Constantinople.

(2) Childebert s'était hâté de s'en emparer à la mort de Chilpéric.

(3) *Brivam currentiam.*

(4) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VII, c. 10.

(5) *Ibid.*, lib. VI, c. 26.

(6) *Ibid.*, lib. VI, c. 33.

cedere voluit sed timuit; audierat enim contra se exercitum commoveri (1). Mais il soumit le reste de l'Aquitaine depuis la Charente jusqu'aux Pyrénées.

Il acquit en peu de temps, le long de la mer, Saintes, Bordeaux, Bazas et Dax : *Erat tunc temporis Gundovaldus in urbe Burdigalensi a Bertchramno episcopo valde dilectus..... Dum autem in hac urbe moraretur Faustinum presbyterum Aquensi urbi episcopum ordinari præcipiunt..... Bertchramnus autem episcopus, qui erat metropolis, cavens futura, Palladium Santonicum injungit qui eum benediceret..... Fuit autem ad hanc ordinationem et Orestes Vasatensis episcopus : sed negavit hoc coram rege* [*Guntchramno*] (2); Gontran les fit plus tard condamner pour ce fait au concile de Mâcon en 585 : *Faustianum autem, qui ex jussu Gondovaldi Aquensis urbis episcopus ordinatus fuerat, ea conditione removetur ut Bertchramnus Orestesque sive Palladius, qui eum benedixerant, vicibus pascerent* (3).

Il acquit de même :

Angoulême et Périgueux : *Post hæc Egolismam accessit, susceptisque sacramentis muneratisque prioribus, Petragoricum aggreditur; graviter episcopum tunc injuriatum reliquit pro eo quod susceptus ab eodem non fuisset* (4);

Cahors : *Igitur Gundovaldus duos amicos suos legatos direxit clericos utique : ex quibus unus, abbas Cadurcinæ urbis, litteras quas acceperat, cavata codicis tabula, sub cera recondidit* (5); l'évêque de Cahors fut excommunié au concile de Mâcon pour s'être déclaré en faveur de Gondovald : *Ursicinus Cadurcensis episcopus excomunicatur pro eo quod Gundovaldum excepisse publice est confessus* (6);

Agen : *Quibus* (Guntchramni duces) *properantibus*, *venerunt*

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VI, c. 26.
(2) *Ibid.*, lib. VII, c. 31.
(3) *Ibid.*, lib. VIII, c. 30.
(4) *Ibid.*, lib. VII, c. 26.
(5) *Ibid.*, lib. VII, c. 30.
(6) *Ibid.*, lib. VIII, c. 20.

(Gundovaldus et cæteri) *ad balsilicam sancti Vincentii quæ est juxta terminum Agennensis urbis*, etc. (1);

Et Toulouse : *Exinde Tholosam digressus emisit nuntios ad Magnulfum episcopum civitatis ut ab eo susciperetur. Adveniente Gundobaldo cum magno exercitu, cum vidissent quod sustinere non possent, susceperunt eum* (2). Gondovald avait promis le siége épiscopal de cette ville à Sagittaire, évêque de Gap, déposé par Gontran, pour ses désordres : *Sagittarius enim jam promissionem de episcopatu Tholosano acceperat* (3).

Enfin, il soumit toutes les cités situées entre la Dordogne et les Pyrénées. Grégoire de Tours, dans un discours qu'il prête aux députés que Gondovald envoya à Gontran, leur fait dire qu'il a rangé tout ce pays sous son obéissance : *Omnes enim viri fortissimi regionis illius, quæ, ultra Dorononiam sita, ad Galliam pertinet, ei conjuncti sunt* (4).

Mais ces États assez vastes, si rapidement acquis, Gondovald les perdit aussi vite. Poursuivi par l'armée que Gontran avait rassemblée à Poitiers, il n'osa pas livrer bataille quoiqu'il eut des forces considérables (5). Il s'enferma dans *Convenæ* (6), où il périt par trahison (7).

---

§ 9. — Conquêtes de Gontran.

Ce fut Gontran qui en définitive gagna à la tentative de Gondovald et à la mort de Chilpéric, qui l'avait précédée. S'il ne soumit pas tous les États de Chilpéric, c'est qu'il s'était déclaré

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VII, c. 35.
(2) *Ibid.*, lib. VII, c. 27.
(3) *Ibid.*, lib. VII, c. 28.
(4) *Ibid.*, lib. VII, c. 32.
(5) *Cum magno exercitu* (*Ibid.*, lib. VII, c. 27), *cum ingenti hostium multitudine*. (*Ibid.*, c. 35.)
(6) Ville rebâtie au commencement du XIIe siècle, sous le nom de Saint-Bertrand-de-Comminges, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne.
(7) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VII, c. 35-37.

le protecteur de son fils ; c'est qu'il rencontra des résistances d'autant plus fortes qu'il attaquait les cités plus voisines du centre des États de Clotaire II, de sorte que ce jeune roi conserva toutes les possessions de son père dans le nord de la Gaule, le long de la mer, de l'Escaut à la Vilaine, et perdit tout le reste.

Nous avons déjà vu que Childebert reprit Meaux à Clotaire II, et qu'il lui enleva Soissons (1) ; Gontrau lui ôta encore bien davantage :

Paris, qu'il prétendit devoir lui rester parce que ses frères y avaient perdu leur part pour y être entrés sans le consentement commun, malgré les prescriptions du traité de partage et la foi jurée (2) ;

Chartres, qu'il se fit céder par Childebert II, dans le traité d'Andelot, en 587 (3);

Poitiers, où il rassembla une armée pour marcher contre Gondovald (4);

Tours, dont les habitants firent partie de cette même armée : *Post hæc exercitus ab urbe Pictava remotus inantea post Gondovaldum proficiscitur. Secutique sunt cum de Turonicis multi, lucri causa* (5); ils avaient, ainsi que ceux de Poitiers, désiré, à la mort de Chilpéric, retourner sous la domination de Childebert ; mais Gontran les força à lui prêter serment (6), et remplaça le duc Bérulf par Ennodius, comte de Poitiers (7). En vain Tours et Poitiers essayèrent-ils de se révolter. Dans une autre occasion le territoire de Tours fut envahi par les habitants de Blois et d'Orléans qui y commirent d'affreux ravages (8), et Gontran

(1) Voyez page 246.
(2) Voyez page 303.
(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. IX, c. 20.
(4) *Ibid.*, lib. VII, c. 26. — Voyez page 310.
(5) *Ibid.*, lib. VII, c. 28.
(6) *Ibid.*, lib. VII, c. 12 et 13.
(7) *Ibid.*, lib. VIII, c. 26.
(8) *Ibid.*, lib. VII, c. 21. — Voyez page 286.

marcha lui-même, contre Poitiers révolté, avec un corps d'armée tiré de Bourges et d'Orléans (1);

Saintes, Bordeaux, Bazas et Cahors, dont Gontran fit condamner les évêques au concile de Mâcon pour s'être soumis à Gondovald (2);

Angoulême (3);

Et Agen (4);

En 586, Gontran envoya de Bourges, de Saintes, de Périgueux, d'Angoulême « *et reliquarum urbium quæ tunc ad antedicti regis imperium pertinebant* » une armée contre les Goths (5); et une autre en 589 de Saintes, de Périgueux, de Bordeaux, d'Agen et de Toulouse (6);

Enfin, d'après le traité d'Andelot, il faut y ajouter encore plusieurs villes que Chilpéric avait reçues dans le partage de 567, ou qu'il avait enlevées à Sigebert : dans le nord, Avranches, Ressons, Senlis, Etampes, Chartres, Châteaudun et Vendôme; en Aquitaine : Aire, *Consorani* (Conserans ou Saint-Lizier), Bayonne (*Lapurdum*), Albi, Limoges, le Béarn, le Bigorre (7).

Il est donc bien constant que Gontran, soit vers la fin de 584, soit en 585, réduisit sous sa puissance toute l'Aquitaine, aussi bien ce qui avait appartenu à Chilpéric que la part de Sigebert. On ne peut que présumer une exception en faveur du duché d'Auvergne (*Ducatus Arvernensis*, composé des comtés de Clermont, de Rhodez, d'Uzès, du Velai et du Gévaudan). Nulle part il n'est parlé d'aucune tentative contre ces cités. On voit seulement qu'en 586 au moment où Gontran envoyait deux armées de ses Etats contre la Septimanie, une troisième partait d'Auvergne, pour la même expédition (8).

(1) Greg. Tur., lib. VII, c. 24.
(2) Voyez le § 8.
(3) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VIII, c. 2, 6, 7 et 20.
(4) *Ibid.*, lib. VIII, c. 2.
(5) *Ibid.*, lib. VIII, c. 30.
(6) *Ibid.*, lib. IX, c. 31.
(7) Voir le texte du traité d'Andelot (*Ibid.*, lib. IX, c. 20), et ci-après le § 10.
(8) Voyez Greg. Tur., *Hist.*, lib. VIII, c. 30.

Toutefois, Gontran ne garda pas toutes ces conquêtes. Pour empêcher Childebert de se déclarer contre lui en faveur de Gondovald (1), il lui promit de lui rendre la part de Sigebert dans les États de Caribert (2); convention qui fut réglée en 587 par le traité d'Andelot.

---

§ 10. — États de Gontran après le traité d'Andelot. (587.)

Gontran rendit, par le traité d'Andelot en 587, à Childebert la part de Caribert qui était échue à Sigebert. Ses États étaient donc moins étendus à sa mort que nous ne les avons vus en 585, après la défaite et la mort de Gondovald.

Il serait trop long de citer ici le texte du traité d'Andelot. Le lecteur voudra bien s'y reporter dans l'histoire de Grégoire de Tours, livre IX, chapitre 20. Le résumé va s'en trouver tout naturellement dans le tableau suivant de l'étendue du royaume de Gontran à sa mort.

La partie la plus septentrionale de ses États se composait : 1° du pays de Resson (*Rossotensis*), dont il avait enlevé un tiers au royaume de Neustrie et acheté de Childebert l'autre tiers, qui ne lui appartenait pas, par l'abandon de son tiers de Senlis ; 2° de Paris, des places de Châteaudun, de Vendôme, du pays d'Étampes et de Chartres, qu'il se fit abandonner par le traité d'Andelot, quoi qu'ils eussent appartenu à Sigebert ; 3° du Mans, qu'il avait repris à Clotaire II.

Les diocèses d'Orléans, de Bourges, de Sens et d'Auxerre réunissaient la Bourgogne (*Burgundia, regnum Burgundiæ*, ancien royaume des Bourguignons) à la partie de l'Aquitaine qui appartenait à Gontran.

(1) Voyez page 310.
(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VIII, c. 32.

Les possessions de ce roi dans le bassin du Rhône n'avaient point changé : il y possédait toujours l'ancien royaume de Bourgogne et la province d'Arles. Seulement, dans cette dernière province Childebert avait recouvré la partie de Marseille qu'il avait cédée à Gontran : *Anno IX Childeberti regis* (584) *partem Massiliæ Guntchramnus rex nepoti suo refudit* (1).

En Aquitaine, il conserva presque toute la partie occidentale : 1° Saintes, Périgueux, Agen, Eauze, Auch, qu'il avait reçus en 567 dans le partage du royaume de Caribert ; 2° Angoulême, Bazas, Dax, *Convenæ* et Toulouse, qu'il acquit en 585 ; 3° Bordeaux, Limoges, *Benarnum* (Lescar) et *Begorra* (Saint-Lizier), dont Gontran garda la jouissance jusqu'à sa mort (2).

Childebert recouvrait en Aquitaine le duché d'Auvergne (3), Cahors, Poitiers, Albi, le Conserans, Bayonne et Aire.

Le royaume de Gontran touchait de tous côtés aux États de Childebert, et par Paris, Chartres et le Mans, il confinait aussi à de ceux Clotaire II. Enfin, ses possessions d'Aquitaine enclavaient Aire (*Vicus julius*) qui était à Childebert. Il avait encore pour voisins les Visigoths en Espagne et en Septimanie ou Gothie, et les Lombards en Italie; assez souvent en guerre contre les premiers, tranquille du côté des autres depuis les victoires de Mummolus.

---

§ 11. — Fin du royaume de Bourgogne. — (593-613.)

I.

En 577, Gontran, qui venait de perdre ses deux derniers fils, adopta Childebert. Malgré plusieurs querelles entre eux, Gontran ne cessa pas de chérir son neveu, de lui donner le nom de fils,

(1) Greg. Tur., *Hist.*, lib. VI, c. 33.

(2) Je rappelle qu'en 567 Chilpéric donna en morgengabe à Galsuinthe : Bordeaux, Limoges, Cahors, *Benarnum* et *Begorra*. L'assemblée des Francs en attribua la possession à Brunehaut après le meurtre de sa sœur. Chilpéric les lui enleva en 576 et années suivantes. Gondovald les prit à Clotaire II en 585, et Gontran les recouvra sur lui. Il ne rendit en 587 à Brunehaut que Cahors.

(3) Voyez ce qui en a été dit page 314.

de l'aider de ses conseils ; il renouvela plusieurs fois son adoption et la tradition de ses États (1).

En 588, Gontran disait à Félix et à Grégoire de Tours lui-même, ambassadeurs de Childebert : « Fasse le ciel que mon « neveu garde les promesses qu'il m'a faites ! car tout ce que je « possède est à lui... Je donnerai à Clotaire, si je le reconnais « pour mon neveu, deux ou trois cités dans quelque partie de mon « royaume, afin qu'il n'ait pas l'air d'en être déshérité et pour « éviter toute difficulté à celui qui recevra le reste (2). »

Gontran reconnut plus tard Clotaire pour son neveu et le tint sur les fonts baptismaux. Mit-il à exécution le projet qu'il avait formé à son égard ? on ne sait ; car il n'en est parlé nulle autre part, et le texte de Frédégaire est si peu détaillé qu'on n'y trouve aucun éclaircissement. Childebert hérita donc, en 593, du royaume de Gontran ; mais il est possible que ce dernier en ait distrait quelques portions en faveur de Clotaire II.

Les trois années du règne de Childebert II en Bourgogne furent marquées par une invasion de Quintrion, duc de Champagne, dans le royaume de Clotaire II ; par une guerre entre les Francs et les Bretons et par la révolte des Varnes. Mais aucun de ces événements, comme on le voit, n'intéresse de près le royaume de Bourgogne.

II.

Childebert en mourant laissa deux fils (596) : le plus jeune eut le royaume de Bourgogne. Le nouveau roi, Thierri II, n'avait que neuf ans ; son frère, Théodebert II, roi d'Austrasie, dix ; et Clotaire II, roi de Neustrie, était dans sa douzième année. Ces enfants ne pouvaient gouverner. Ils avaient près d'eux, pour commander en leur place, un grand officier de leur cour, élu par

(1) Voyez Greg. Tur., *Hist.*, lib. V, c. 18 ; lib. VII, c. 33 ; lib. VIII, c. 3, 4, 13 ; lib. IX, c. 20.
(2) *Ibid.*, lib. IX, c. 20.

les seigneurs eux-mêmes : c'est alors que commence chez les Francs la puissance des *Maires du palais.*

Anno IV postquam Childebertus regnum acceperat Guntchamni, defunctus est regnumque ejus filii sui Theudebertus et Theudericus accipiunt. Theudebertus sortitus est Auster sedem habens Mettensem; Theudericus accepit regnum Guntchramni in Burgundia sedem habens Aurelianis (1). Les détails manquent pour préciser davantage : il faut, je crois, s'en rapporter au tableau que j'ai tracé du royaume de Gontran. Quelques observations seulement sont nécessaires.

1° On voit dans Frédégaire qu'Orléans continua à être la capitale du royaume de Bourgogne, *sedem habens Aurelianis;* et plus loin il dit encore : *Cumque Nantechildis regina cum filio suo Clodovæo rege post discessum Æganæ Aurelianis in Burgundia venisset*, etc. (2).

2° Brunehaut, chassée d'Austrasie et réfugiée à la cour de Thierri, fit donner l'évêché d'Auxerre à un paysan qui l'avait conduite auprès de son fils : *Eo anno Brunichildis ab Austrasia ejecta est et in Arciacensi Campania a quodam homine paupere reperitur, secundum ejus petitionem, eam ad Theudericum perducit... Hujus vicissitudine meriti episcopatum Autissiodorensem, faciente Brunichilde, adsumpsit* (3).

3° *Wulfus patricius idemque Brunichilde instigante consilio, qui in morte Protadii consenserat, Fauriniaco villa, jubente Theuderico, occiditur* (4). Or *Fauriniacum* peut-être Favernach en Brisgau, près Fribourg, ce qui est la moins probable des conjectures, à cause de l'éloignement de cette localité de la cour de Châlon, Favernay entre Dijon et Auxonne, ou un autre Favernay aussi dans le diocèse de Besançon.

4° Enfin, lorsque Thierri marche contre son frère, c'est à Toul qu'il le rencontre d'abord. Il avait rassemblé son armée à Langres.

(1) FREDEG. *Chron.*, c. 16.
(2) *Ibid.*, c. 89.
(3) *Ibid.*, c. 19. On sait que ce fait est fort douteux.
(4) FREDEG. *Chron.*, c. 29.

Anno XVII Theuderici regis, Lingonas de universis regni sui provinciis, mense madio, exercitus adunatur, dirigensque per Andelaum (1), *Nasio castro* (2) *capto, Tullum civitatem perrexit. Ibique Theodebertus cum Austrasiorum exercitu obviam pergens in Tullensi Campania confligunt certamine*(3). On voit donc par là que la limite des deux États était entre *Nasium castrum* et *Andelaum,* deux localités sur les confins des diocèses de Langres et de Toul.

Il me semble que de ces textes, qui ne sont contredits par aucun autre, on peut induire sans présomption que les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne restèrent, dans le partage que Childebert en fit entre ses deux fils, tels qu'ils étaient à la mort de Gontran.

Je ne mets à cette opinion que deux restrictions qui se comprennent facilement. Par le traité d'Andelot, en 587, Gontran gardait jusqu'à sa mort Limoges, Bordeaux, *Benarnum,* et *Begorra* (4) à condition de retour à cette époque sur la tête de Brunehaut. Cette condition dut s'accomplir en 593 ; et, de plus, il y a lieu de croire que, puisque Brunehaut demeura d'abord en Austrasie avec l'aîné de ses petits-fils, les villes qui lui étaient revenues furent annexées à ce royaume. Secondement, par un motif d'affection que Childebert présumait dans son fils Thierri, l'Alsace fut détachée de l'Austrasie et mise dans la part de Thierri, parce qu'il y avait été élevé au palais de Marlheim : *Anno IX regni Theuderici cum Alesaciones, ubi fuerat enutritus, præcepto patris sui Childeberti tenebat, a Theudeberto ritu barbaro pervaditur* (5). On pourrait peut-être être tenté de croire que l'Alsace fut divisée et que la limite des deux parts était celle du Sundgau, pour la Bourgogne, et du pays de Colmar pour l'Austrasie (6); mais on objectera :

(1) Andelot, diocèse de Langres.
(2) Naix, diocèse de Toul.
(3) FREDEG. *Chron.*, c. 39.
(4) Voyez plus haut, page 316.
(5) FREDEG. *Chron.*, c. 37.
(6) *Ibid.*, c. 35.

1° La position de Marlheim, qui devait se trouver dans la part de Thierri ; 2° dans la guerre de 610, ce fut Théodebert qui fut l'envahisseur ; son frère Thierri, se voyant sûr de succomber, vint le trouver à *Saloissa castrum*, que l'on place à Seltz, tout au nord de l'Alsace, et où eut lieu le traité (1); 3° Frédégaire, quand il parle de l'Alsace, dit *Alesaciones* et *Alsacios* sans accompagner ces noms d'aucun mot qui puisse faire soupçonner le partage du pays.

Les dix-sept années que dura le règne de Thierri furent souvent troublées par les guerres entre les trois rois Francs. On n'en compte pas moins de sept. Je vais indiquer brièvement le résultat de chacune d'elles sur les variations des limites du royaume de Bourgogne. Le texte de Frédégaire est si concis qu'il ne permet d'entrer dans aucun détail.

La première eut lieu l'année même de la mort de Childebert. Frédégonde et son fils envahirent les États des nouveaux rois : *Eo anno Fredegundis, cum filio Chlothario rege, Parisius vel reliquas civitates ritu barbaro occupavit et contra filios Chideberti regis Theudebertum et Theudericum movit exercitum loco nomine Latofao* (2). Clotaire fut vainqueur. Mais le chroniqueur ne dit rien des résultats. Ce n'est qu'incidemment, à propos de la défaite de Clotaire dans la seconde guerre, qu'on apprend que Clotaire conserva ses conquêtes. *Ipsoque* (*Chlothario*)..... *in fugam verso, pagos et civitates ripæ Sigonæ, qui se ad Chlotharium tradiderant, depopulantur et vastant* (3). Il paraît donc probable que Clotaire II, vainqueur à Latofao, étendit sa domination jusqu'à la Loire, c'est-à-dire enleva à Théodebert Soissons, Senlis, Meaux, Étampes et peut-être Tours ; et à Thierri, Paris, le Mans, Resson et Chartres.

Mais en 600, Clotaire, vaincu à Dormeille, fut obligé de rendre ses conquêtes et d'abandonner tout ce qu'il avait conservé du vivant de Gontran au-delà de la Seine : *Chlotharius vellet nollet, per*

(1) Fredeg. *Chron.*, c. 37.
(2) *Ibid.*, c. 17.
(3) *Ibid.*, *Chron.*, c. 20.

pactionis vinculum firmavit ut inter Sigonam et Ligerem usque ad mare Oceanum et Britanicum limitem pars Theuderici haberet; et per Sigonam et Isaram Ducatum integrum Dentellini usque ad Oceanum mare Theudebertus reciperet (1). Toutefois, quoique Frédégaire dise que Thierri eut « le pays situé entre la Seine et la Loire jusqu'à l'Océan et la Bretagne, » je ne vois rien d'improbable à penser que Théodebert reprit de ce côté les cités qui dépendaient de l'Austrasie : l'auteur ne paraît viser que le partage des cités de Clotaire : Nantes, Rennes, Vannes, Dôle, et toute la seconde Lyonnaise; et la troisième guerre montre bien que Théodebert n'avait pas cédé ses possessions en Aquitaine.

En 602, Théodebert et Thierri font ensemble une campagne heureuse contre les Gascons : *dejectos suæ dominationi redigunt, tributarios faciunt*; de plus, ils leur imposent un duc de leur choix (2). —Le chapitre 33 de la *Chronique de Frédégaire* marque encore que la chaîne des Pyrénées était la limite des deux empires des Francs et des Goths.

En 604, Clotaire rompant les traités, envahit les États de Thierri. Des bords de la Seine, il s'avança, à la poursuite du duc Bertoald, jusqu'à Orléans. Mais cette fois encore il éprouva une terrible défaite près d'Étampes et fut obligé de s'enfuir au-delà de la Seine. Théodebert, qui s'était avancé jusqu'à Compiègne et s'y tenait sans doute en observation, lui accorda la paix (3).

Peut-être fut-ce là une cause de brouille entre les deux frères, car l'année suivante (605), Thierri marcha contre Théodebert et vint camper à Quiersy (*Karisiacum*). Les chefs Francs qui entouraient Thierri le forcèrent à faire la paix sans combattre (4).

La possession de l'Alsace devint un nouveau prétexte de guerre entre les deux frères en 610. Thierri vint imprudemment trouver

(1) Fredeg. *Chron.*, — Pour Thierri, voyez encore Fredeg. *Chron.*, c. 24, 25.

(2) *Ibid.*, c. 21.

(3) *Ibid.*, c. 24, 25, 26.

(4) *Ibid.*, c. 27.

son frère à Seltz (*Saloissa castrum*) avec un corps de dix mille hommes. Théodebert le fit entourer et le força à un traité désavantageux : il se fit céder l'Alsace et une partie de l'Helvétie : *Coactus atque compulsus Theudericus, timore perterritus per pactionis vinculum Alsacios ad partem Theudeberti firmavit, etiam et Sugetenses, et Turenses, et Campanenses quos sæpius repetebat idemque amisisse visus est* (1).

Un pareil traité devait amener nécessairement une nouvelle guerre. Dès 611, Thierri s'allia à Clotaire II en lui promettant la restitution d'une partie de ses États. Théodebert, plusieurs fois vaincu, fut enfin pris et mis à mort avec sa famille. De son côté, Thierri venait de se brouiller aussitôt avec Clotaire, lorsqu'il mourut à Metz. En vain Brunehaut essaya de faire reconnaître Sigebert, le fils aîné de Thierri ; les grands d'Austrasie et de Bourgogne trahirent sa cause et reconnurent Clotaire. La descendance de Childebert II disparut tout entière (en 613).

Ainsi ces partages, dont la durée était garantie à jamais par des traités et des serments, n'étaient qu'éphémères. Ce qu'un roi perdait par une défaite, il le reprenait l'année suivante par une victoire. Clotaire II, dont le royaume sembla plusieurs fois sur le point de disparaître, fut celui qui réunit sur sa tête toute la monarchie des Francs. Dès cette époque, jusqu'à la fin de la seconde race, le royaume de Bourgogne cessa d'avoir ses rois particuliers. *Firmatum est omne regnum Francorum, sicut a priore Chlothario dominatum fuerat ; cum cunctis thesauris, ditioni Chlotarii junioris subjicitur. Quod feliciter post sexdecim annos tenuit* (2).

(1) Fredeg. *Chron.*, c. 37.
(2) *Ibid.*, c. 42.

TABLE.



Pages.

RECHERCHES sur la variole des vaccinés et sur l'opportunité des revaccinations ; par M. le docteur VAUSSIN..... 5

RAPPORT sur le mémoire ci-dessus ; par M. le docteur GUÉRAULT... 49

GERMAIN AUDEBERT, *le Virgile orléanais* ; par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE...................................... 56

RAPPORT sur le mémoire ci-dessus ; par M. F. DUPUIS..... 83

NOTICE HISTORIQUE sur M. Alexandre-Désiré du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS ; par M. DE TORQUAT................ 87

AVIS relatif à la société météorologique de France........ 95

PRIX de poésie proposé par l'académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.............. 96

RAPPORT sur l'ouvrage de M. Liétard, intitulé : *Essai sur l'Histoire de la Médecine chez les Indous* ; par M. le docteur LEPAGE.. 97

RELATION chirurgicale de l'attaque de Pétropaulowsky au Kamstchatka par l'escadre anglo-française des mers du Sud en 1854 ; par M. le docteur Henry GUÉRAULT....... 120

Pages.

Étude anatomique sur les caractères différentiels de la conformation cranienne chez les Lapons et les Esquimaux ; par M. le docteur Henry Guérault 135

Rapport sur les deux mémoires qui précèdent ; par M. le docteur Mouroux 145

Rapport sur l'ouvrage de M. Crollalanza, intitulé : *Origine e gesta di Giovanna Darco ;* par M. de Torquat 149

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 AOUT 1860.

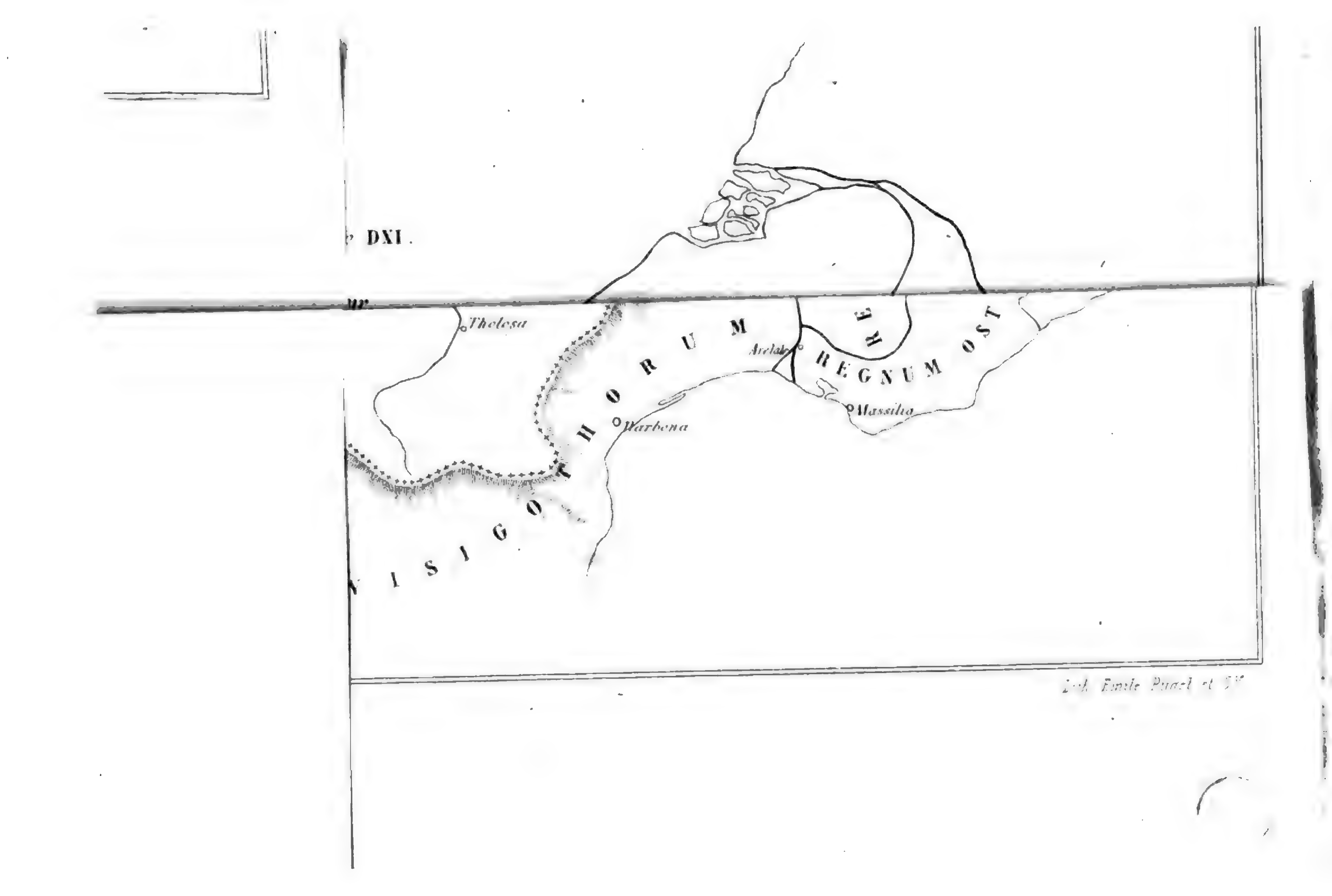
Procès-verbal 153

Rapport sur les mémoires envoyés au concours pour le prix d'agriculture proposé par la société en 1859 ; par M. G. Baguenault de Viéville 155

Mémoire sur la dégénérescence des prairies artificielles et les moyens d'y obvier ; par M. Isidore Pierre, membre correspondant 185

Rapport sur le prix proposé par la société pour l'*Histoire du Royaume d'Orléans ;* par M. F. Dupuis 235

Histoire du Royaume d'Orléans ; par M. Auguste Baillet, ancien élève-pensionnaire de l'École des Chartes 241


DXI.
VISIGOTHORUM
REGNUM OST
RE
Thelosa
Arelate
Narbona
Massilia

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

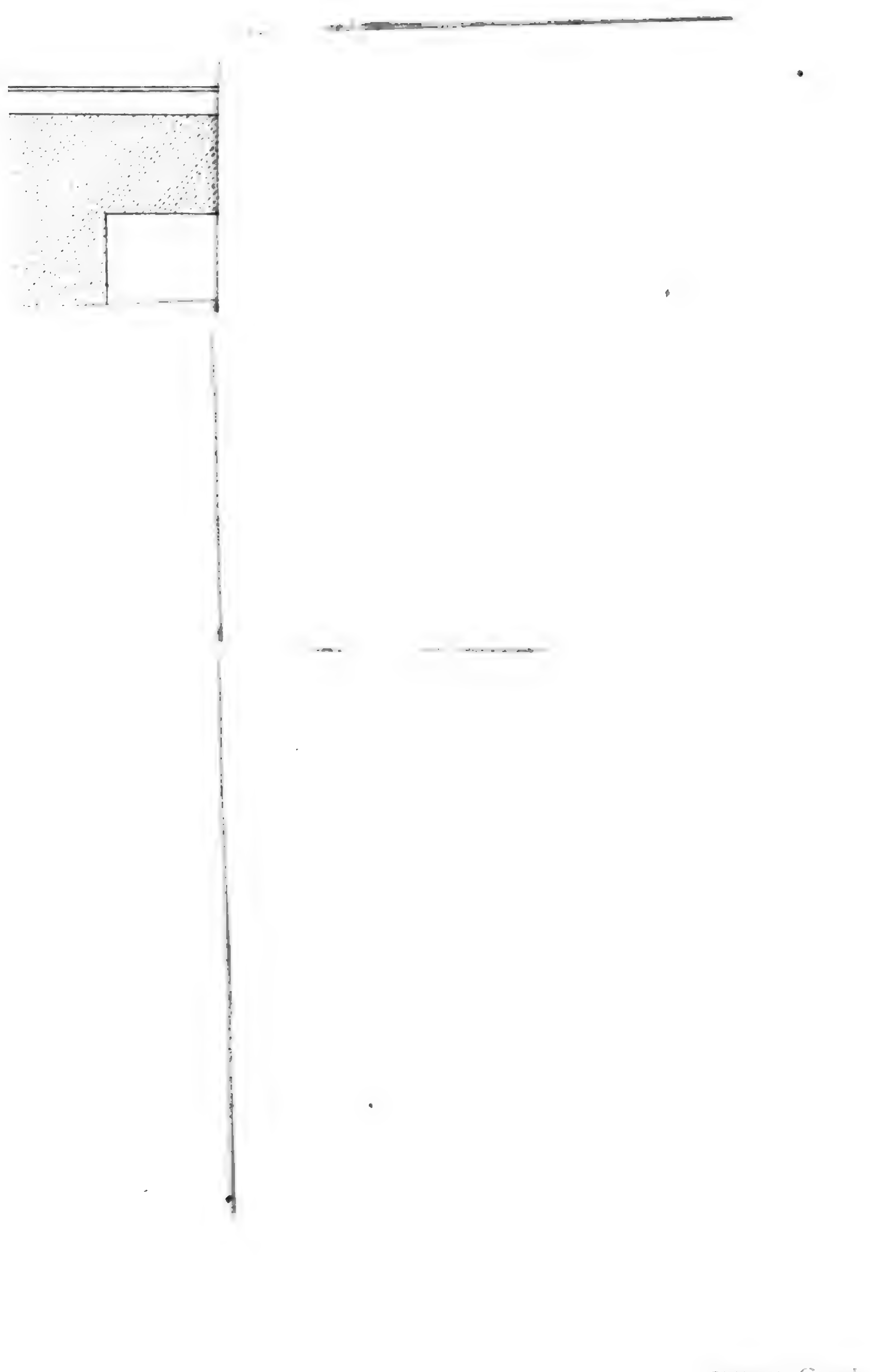
Série 3. TOME SIXIÈME.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE D'ÉMILE PUGET ET C[ie], RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

—

1861.





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

LE TOMBEAU DE SAINT AY,

Par M. le comte DE PIBRAC.

Sanctorum non modò corpora sed et ipsi loculi et monumenta spiritali gratia conferta sunt.
St. J. CHRYSOSTOME.

Lorsque l'on s'arrête près d'une tombe célèbre sur laquelle se sont agenouillées quarante générations, l'on est involontairement saisi d'un sentiment de respect à la vue d'un monument qui, pendant près de douze siècles, a renfermé les restes d'un personnage illustre par sa naissance et par ses vertus.

Celle que je recommande aujourd'hui à votre attention est vide, il est vrai; mais la spoliation dont elle a été victime, loin de diminuer son mérite, lui donne au contraire un nouveau prix : car ce fut son origine vénérable qui arma contre elle le bras des hommes qui la profanèrent, en la désignant à leur fureur.

C'est en elle que sont venues, pour ainsi dire, se résumer toutes les actions de la vie de celui dont elle reçut jadis les restes, et ce sera l'épitaphe qu'elle va recevoir qui me fournira le plan,

en même temps que l'analyse, du travail que je vais avoir l'honneur de vous lire. Voici cette inscription :

Feretrum sancti Agyli. — Positum, anno 593. — Violatum, anno 1562. — Exaltatum, anno 1860.

Elle rappelle, comme vous le voyez, les trois phases principales de son existence : le jour où elle fut confiée à la terre, celui où elle fut profanée, et le moment où elle vient d'être rendue au culte. Ces trois époques mémorables composeront les trois chapitres que renferme ce mémoire.

CHAPITRE Ier.

VIE DE SAINT AY.

Sa tombe reçoit sa dépouille mortelle.

Avant de quitter la terre, tout homme y joue son rôle ; et lorsque le couvercle de la tombe se referme sur lui, autour d'elle planent encore longtemps les souvenirs qui se rattachent à son existence. Ce sont eux qui, suivant leur nature, conduisent la postérité sur cette dalle funéraire, ou l'en éloignent en lui faisant maudire l'être qu'elle dérobe à ses regards.

Le sépulcre, en effet, n'est-il pas le siége où reste enchaîné l'homme qui paraît au tribunal des siècles? et lorsque nos yeux se fixent sur ce monument, notre esprit cherche à connaître les actions de celui dont il est la dernière demeure : car un des plus nobles comme un des plus puissants instincts du cœur humain est cet amour, qui s'attache à tout ce qui fut grand et bon sur la terre.

Telles furent les réflexions, Messieurs, qui m'engagèrent à vous retracer ici en peu de mots l'histoire de saint Ay. J'ai emprunté ce récit au savant ouvrage des Bollandistes (1), qui paraissent eux-mêmes l'avoir copié littéralement dans un ancien manuscrit

(1) Bolland., t. VI ; *Aug.*, 30, p. 566.

appartenant jadis à cette paroisse. Lemaire, Symphorien Guyon, La Saussaye et l'auteur du nouveau bréviaire orléanais se sont inspirés tous les quatre d'après ce document (1), aussi ne diffèrent-ils que par quelques détails de peu d'importance qui, omis chez les uns, sont donnés par les autres. J'ai trouvé enfin dans Mabillon trois relations de la conversion d'Agylus : la première m'a semblée n'être qu'une légère variation de la seconde, qui est due au moine Berthold, auteur du IXe siècle; et la troisième a été écrite au Xe siècle, par le moine Letalde. Toutes les trois se rapprochent beaucoup, pour le fond, du texte cité par les Bollandistes : cependant le récit de ces derniers est plus complet, puisqu'il s'étend jusqu'à la mort de saint Ay; tandis que les premiers ne parlent que de sa conversion, leur but n'étant que de citer, dans cette occasion, un des nombreux miracles de saint Mesmin dont ils racontaient la vie (2). Quant à moi, j'ai préféré remonter au manuscrit qui semble avoir été rédigé au XIIIe siècle, à cette époque où l'on écrivit tant de riches légendes.

Agylus, Agyle ou Ay était d'une noble et puissante famille d'Orléans; sa naissance illustre lui valut, au commencement du VIe siècle, le titre de vicomte (3). C'était alors une charge importante, puisqu'il partageait avec le comte d'Orléans l'administration de cette ville et de tout le pays qui en dépendait. Son excessive sévérité l'avait rendu redoutable aux malfaiteurs; car il ne faisait grâce à aucun de ceux qui tombaient en son pouvoir.

Un jour, un de ses nombreux serviteurs commit une faute : et,

(1) LEMAIRE, édit. 1668, p. 79; — Symphorien GUYON, édit. 1647, p. 116; — *Annales* de La Saussaye, édit. 1615, p. 142; *Bréviaire d'Orléans*, édit. 1771, p. 633.

(2) MABILLON, *Acta sanctor.*, p. 590, 595 et 599.

(3) Le vicomte (*vice comes*) était le lieutenant du comte et portait le nom de vicomtier au XVIe siècle. Comme les comtes, sa juridiction s'étendait sur la ville et sur tout le territoire qui en dépendait. Faustus parle, dans sa vie de saint Maur, de Florus qui, au VIe siècle, était vicomte d'Anjou. Ils étaient toujours choisis par les comtes et rendaient la justice en leur absence.

DUCANGE, N. Ed. T. V.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Edit de Ruinart*, 1699, colon. 260, 283, 1162, 1178, 1193, 282, 461.

désespérant de trouver auprès des hommes un abri contre la colère de son maître, il se réfugia près du tombeau de saint Mesmin situé dans une grotte sur les bords de la Loire.

Agyle envoie ses gardes pour le saisir ; mais en approchant du sanctuaire où repose le saint abbé, ils sont pris d'un tremblement convulsif qui les empêche d'avancer, et, retournant vers leur maître, ils lui racontent ce qui vient de leur arriver. Celui-ci, transporté de colère, refuse d'ajouter foi à leur récit, et montant aussitôt à cheval, il se dirige vers le lieu vénéré qui servait de refuge à son serviteur, pour aller l'en arracher lui-même. Il est déjà à moitié chemin, tout-à-coup son cheval refuse d'avancer. Agyle tombe alors en proie à une espèce de vertige qui lui permet à peine de soulever la tête : de vives douleurs s'emparent en même temps de tous ses membres. A l'instant les gens de sa suite se pressent autour de lui et, le saisissant dans leurs bras, le portent au tombeau de saint Mesmin (1). Là il fait un retour sur lui-même, pleure sa faute et fait vœu, s'il obtient sa guérison, d'élever une chapelle sur la grotte qui renferme les restes de l'abbé de Micy. Ses prières sont bientôt exaucées, il recouvre la santé, et, après avoir pardonné à son esclave, il l'abandonne ainsi que tous ses descendants aux moines de Saint-Mesmin pour le service de leur monastère.

A partir de ce jour, Agyle, ce farouche vicomte d'Orléans, mena une vie exemplaire. Il fit bâtir, pour accomplir son vœu, l'église qui existe encore, et après l'avoir dédiée à saint Mesmin, il lui donna, par acte authentique, son domaine de Béraire. Ce fait mémorable se passait pendant que saint Avit gouvernait le monastère de Micy (2).

Craignant enfin que les hautes fonctions dont il était revêtu ne fussent un obstacle à son salut, il se démit de sa charge de vi-

(1) J'ai retrouvé un fait analogue reproduit presque dans les mêmes termes, par Grégoire de Tours, *Greg. Tur.*, GLOIRE DES MARTYRS, liv. I, ch. 55.

(2) Il existait deux saints du nom d'Avit au commencement du VIe siècle : l'un qui fut abbé de Saint-Mésmin, et l'autre qui gouverna un monastère que Childebert fonda pour lui dans le Perche au milieu du VIe siècle. Grégoire de Tours les a confondus, *Greg. Tur.*, coll. 980.

comte et se retira dans la solitude, employant son temps à soulager les pauvres et à consoler les affligés. Ce fut au milieu de ces pieuses occupations qu'il forma le grand projet d'aller visiter les lieux saints. Il partit donc pour Rome, puis pour Jérusalem où il resta longtemps. Enfin, un jour, il s'embarqua sur un vaisseau qui retournait en France, et après être descendu près d'Arles, il reprit le chemin de Tours où il visita le tombeau de saint Martin. Sentant alors sa fin approcher, il se mit en route à pied pour Orléans; car son désir avait toujours été d'avoir pour dernière demeure la chapelle qu'il avait fondée au-dessus de la grotte où reposait saint Mesmin. Il allait atteindre le but de son voyage, lorsque, passant près d'une maison de campagne qu'il possédait à cinq milles de notre cité, sur les bords de la Loire, il voulut s'y reposer; mais il y fut pris d'une fièvre lente qui devait terminer ses jours. Ce fut alors, dit la légende, qu'un ange lui apparut dans la nuit pour lui annoncer que Dieu l'appellerait à lui le dimanche suivant, et lui ordonnait de se faire enterrer dans la chapelle de l'endroit où il allait mourir. La maladie fit de rapides progrès, Agyle voyant arriver son dernier moment, pria Austrenus, évêque d'Orléans, et saint Mesmin le jeune, alors abbé de Saint-Mesmin (1), de lui administrer les saintes eulogies. Ils se rendirent avec empressement à sa prière, accoururent avec une grande foule de moines et de clercs, et reçurent son dernier soupir le dimanche III des kalendes de septembre.

Une foule immense assista à ses funérailles, et son corps fut déposé avec pompe dans un sépulcre situé derrière l'autel de l'église qui était dédiée à la sainte Vierge.

« *Corpus ejus in ecclesia, quæ ibi erat dicata in honore sanctæ*
« *Dei Genitricis virginis Mariæ, retrò altare decenter humatum*
« *est* (2). »

(1) Il n'existe aucun renseignement sur l'administration de cet abbé, aussi je n'ai pu m'en servir pour déterminer l'époque de la mort de saint Ay. *Qui post Maximinum profuerint per longum temporis spatium ignoratur. Gallia christiana*, t. VIII, coll. 1528, édit. 1744.

(2) Bollandistes, t. VI, p. 566.

Les Bollandistes, dans ce passage, désignent bien l'endroit qui servi de sépulture à saint Ay; mais ils ne lui donnent pas comme Symphorien

Tels sont les événements racontés dans une légende qui n'existe plus maintenant que dans l'ouvrage des Bollandistes. Elle renferme, comme on le voit, deux ordres de faits bien distincts : les uns appartiennent à l'histoire proprement dite, les autres se rattachent aux circonstances extraordinaires qui accompagnèrent la conversion du vicomte d'Orléans. Laissant de côté pour le moment ces dernières, je ne m'arrêterai qu'aux passages qui ont directement rapport au monument qui m'occupe. Mon but, dans la fin de ce chapitre, étant de préciser le jour où cette tombe reçut les restes du saint personnage dont je viens de vous parler, ainsi que l'endroit où elle a été déposée, pour en conclure ensuite que c'est bien elle qui a servi de dernière demeure à l'ancien gouverneur de notre cité.

La première partie de ce problème est la plus difficile à éclaircir ; car si le manuscrit que nous ont conservé les Bollandistes indique la place où saint Ay a été enseveli, il ne dit rien de l'année de sa mort, dont aucun auteur n'a parlé jusqu'ici ; seulement tous s'accordent pour affirmer qu'il a été administré par Austrenus, et qu'il a quitté ce monde le dimanche III des kalendes de septembre.

Je vais essayer de résoudre cette question à l'aide des données que j'ai à ma disposition. Elles sont au nombre de deux :

La première est que saint Ay a reçu le viatique des mains d'Austrenus, évêque d'Orléans. — La seconde est que, l'année de sa mort, le 30 août était un dimanche.

Or, s'il a été administré par Austrenus, il n'a pu mourir que sous le règne de cet évêque ; et comme ce dernier, d'après La Saussaye, Symphorien Guyon et Heschenius, a occupé le siége épiscopal depuis l'an 590 jusqu'en 609 (1), c'est donc dans ce laps de temps qu'est nécessairement renfermée l'année que je cherche.

Guyon, Lemaire et l'auteur du *Bréviaire*, le titre de fondateur de la chapelle où il fut enseveli. La Saussaye, qui paraît avoir eu sous les yeux le même manuscrit que les Bollandistes, ne donne pas non plus à saint Ay le titre de fondateur; aussi doit-on croire que les trois autres auteurs dont je viens de parler ont pris sur eux cette assertion.

(1) Symphorien GUYON, p. 143; — LA SAUSSAYE, p. 142; — HESCHENIUS, page 10.

Elle doit encore satisfaire à une autre condition, c'est d'avoir un dimanche précisément le 30 du mois d'août ; mais la fin de ce mois ne présentant généralement rien de remarquable, j'ai dû rattacher ici la question à une donnée plus positive, en me reportant à la fête de Pâques qui se trouve toujours soit à la fin de mars, soit dans le courant d'avril. — Or il est facile de voir, d'un autre côté, que le 30 août ne peut être un dimanche, sans que le 29 mars, le 5, le 12 et le 19 avril ne soient aussi des dimanches ; en cherchant donc l'année de l'épiscopat d'Austrenus où Pâques tombait soit le 29 mars, soit le 5, le 12 ou le 19 avril, j'étais sûr que cette année satisfaisait nécessairement à la condition d'avoir eu un dimanche le 30 août, et par conséquent devait être celle de la mort de saint Ay.

J'appliquai à la solution de ce problème les calculs usités pour ces sortes de recherches, et en comparant mes résultats avec ceux obtenus par M. de Vailly dans les éléments de paléographie, je suis arrivé à dresser le tableau suivant pour tout le temps de l'administration d'Austrenu s:

Pâques tombe :			Pâques tombe :		
ANNÉES.	MARS.	AVRIL.	ANNÉES.	MARS.	AVRIL.
590	26	»	600	»	10
591	»	15	601	26	»
592	»	6	602	»	15
593	29	»	603	»	7
594	»	11	604	22	»
595	»	3	605	»	11
596	»	22	606	»	3
597	»	14	607	23	»
598	30	»	608	»	7
599	»	19	609	30	»

En jetant les yeux sur ce tableau, il est facile de voir que les deux années 593 et 599 sont les deux seules qui aient eu un dimanche au 30 août, puisque ces deux années-là Pâques tombe précisément aux deux quantièmes de mars et d'avril qui entraînent cette conséquence pour le mois d'août; donc saint Ay a dû mourir soit en 593, soit en 599.

Je vais examiner maintenant quelle est la date la plus probable, et, me reportant pour cela à celle de sa conversion, je vois qu'elle eut lieu du vivant de saint Avit, abbé de Saint-Mesmin, et comme saint Avit est mort en 527, c'est donc au plus tard à cette époque que saint Ay s'est converti. Il ne faut pas oublier non plus qu'il remplissait alors les fonctions importantes de sous-gouverneur de la ville, qui supposaient au moins vingt-cinq ans, et s'il avait cet âge en 527, en 593 il devait avoir quatre-vingt-onze ans, et il en aurait eu quatre-vingt-dix-sept en 599. Me voici donc amené à choisir pour l'âge de saint Ay entre quatre-vingt-onze ans et quatre-vingt-dix-sept ans; c'est l'un ou l'autre. Si l'on se rappelle maintenant que lorsqu'il s'arrêta, quelques jours avant sa mort, au domaine où il rendit le dernier soupir, il arrivait directement de Jérusalem, et qu'après avoir traversé la France, il revenait à pied de Tours à Orléans (1); il est rationnel d'admettre qu'il a fait ce trajet pénible plutôt à quatre-vingt-onze ans qu'à quatre-vingt-dix-sept. Et si l'on adopte enfin le premier nombre pour la limite de son âge, la conséquence forcée est qu'il est mort en 593, la III[e] année de l'épiscopat d'Austrenus, la IX[e] année du règne de Clotaire II et le 30 du mois d'août, jour auquel on célèbre sa fête (2). C'est donc très-

(1) *Repedabat urbem Aurelianensem*. BOLLAND., p. 566.

(2) Si l'on consulte les anciens bréviaires orléanais, la fête de saint Ay ne paraît pas être très-anciennement admise dans les fêtes diocésaines. Je vois, en effet, dans les calendriers de ces livres antiques conservés dans la bibliothèque d'Orléans, qu'en 1491, 1519 et 1542 il n'est question, au 30 août, que de la fête de saint Félix et saint Audacte; puis en 1693, je trouve que l'on fait simplement commémoration de saint Ay. En 1731, la fête porte le titre de *simplex* et en 1771, dans le dernier bréviaire, elle est élevée au rang de semi-double. Cependant je dois dire que Symphorien Guyon, qui écrivait en

probablement en l'année 593 que cette tombe a été placée à l'endroit où je l'ai retrouvée treize cents ans après qu'elle y avait été déposée. C'est cette date que j'ai cru devoir adopter.

Il me reste maintenant à prouver que ce cercueil est bien celui du saint patron dont je viens de parler. Je ne chercherai pas à constater l'identité d'un monument qui ne présente aucun genre d'ornementation, en ayant recours à des appréciations archéologiques qui pourraient paraître hasardées. Depuis deux années, en effet, que j'étudie les sépultures de ces temps reculés, j'avoue que dans les nombreux sarcophages de pierre que j'ai visités, je n'ai pas encore pu distinguer de caractères assez tranchés pour les appliquer d'une manière absolue à la solution du problème important qui m'occupe ; mais heureusement ici j'avais des moyens plus sûrs de découvrir la vérité, et ce fut dans l'histoire et dans le sein même de la terre que j'allai la chercher.

Je me reportai donc à la vie de saint Ay, et je vis que ce seigneur fut enterré derrière l'autel de la chapelle Notre-Dame, dont l'auteur du bréviaire lui attribue la construction (1); il devenait alors très-important, après avoir trouvé son tombeau, de s'assurer s'il était seul, et pour cela il fallait découvrir les limites du sanctuaire de la chapelle primitive et explorer l'espace de terrain qu'il renfermait autrefois. C'est dans ce but que je fis exécuter de nouvelles fouilles qui furent couronnées d'un plein succès. En effet, je rencontrai bientôt les fondations de l'antique chapelle mérovingienne enveloppant pour ainsi dire la tombe de saint Ay dans leur ceinture de pierre et prouvant, d'une manière évidente, non-seulement qu'elle était seule dans cet endroit privilégié, mais encore qu'il n'était pas possible d'en mettre une autre près d'elle, puisqu'elle remplissait exactement l'unique espace qui fût disponible derrière l'autel. Il suffit, du reste, de jeter un coup d'œil sur le plan que j'ai levé avec soin, pour se

1615, parle de la fête de saint Ay comme se célébrant de son temps dans le village de ce nom. Elle était alors sans doute simplement fête locale, et ce ne fut que vers le milieu du dernier siècle qu'on l'éleva au rang de fête diocésaine.

(1) *Bréviaire* de 1771, lect. III.

faire une idée de cette disposition qui exclut toute hypothèse de sépultures étrangères.

Donc cette tombe que je retrouve seule dans un sanctuaire, au milieu même de cet endroit vénéré où elle occupe exactement la place que lui assigne l'histoire, place qui était réservée aux fondateurs ou aux patrons des églises, ne peut être que celle de saint Ay.

Son identité une fois établie, il me reste à concilier la disposition des lieux où elle est placée avec le texte qui m'a révélé son existence. Je viens de démontrer qu'elle se trouve à l'endroit le plus honorable de l'église réservé aux fondateurs de ces monuments religieux ; mais si j'admets avec Lemaire, Symphorien Guyon et l'auteur du bréviaire que saint Ay ait bâti la chapelle où il a reposé si longtemps, il résulte du texte même de sa vie qu'il n'avait pas l'intention d'y être enseveli ; car l'on voit (1) que c'est seulement à son retour de Jérusalem, et lorsqu'il venait avec l'idée de se faire enterrer dans la chapelle qu'il avait construite au-dessus de la grotte de Saint-Mesmin, qu'étant tombé malade, un ange lui apparut et lui annonça que Dieu voulait qu'il fût inhumé dans la chapelle bâtie sur son domaine en l'honneur de la Vierge :

Corpusculum verò tuum in hoc loco jubet tumulari.

Si donc saint Ay n'avait pas l'intention de choisir cette église pour sa dernière demeure, il n'avait pas dû disposer à l'avance le sépulcre qui devait le recevoir. Aussi me paraît-il évident que la partie des fondations qui l'environnent ne doit dater que de 593, et être par conséquent postérieure de plusieurs années à celle qui appartient à l'église primitive, avec laquelle, du reste, elle ne paraît pas liée. L'on fut alors obligé d'élever le petit bâtiment supplémentaire dont nous retrouvons les traces autour de son cercueil : c'est le seul motif qui justifie la présence de cette

(1) *Ad Aurelianensem repedabat civitatem recto itinere cupiens tumulari in ecclesia quam ipse fundaverat supra beati Maximini mausoleum.* Bolland., t. VII, p. 566.

petite abside dont parle Grégoire de Tours dans la vie de saint Melaine. Elle portait le nom de *Freda* et se trouvait toujours derrière l'autel, au-dessus du tombeau du patron de l'église (1). L'entrée de cette cellule funéraire devait être fermée par la balustrade, qui figure si souvent dans les nombreuses descriptions que le même auteur nous a laissées de ces antiques et vénérables sépultures. Elle a donc été faite pour servir d'abri à la tombe du saint personnage. Je dis pour servir d'abri; car il me paraît démontré que, dans l'origine, ce tombeau était apparent. Ce fait résulte, pour moi, de deux observations principales : la première est relative aux crampons de fer qui retenaient le couvercle, précaution tout-à-fait inutile si la tombe eût été recouverte de terre : aussi n'ai-je jamais rencontré cette particularité dans les cercueils mérovingiens de Verdes et de la Neuville; et la seconde est puisée dans l'histoire même de saint Ay. En effet, l'auteur du manuscrit cité par les Bollandistes, après avoir rapporté la prière que le serviteur d'Agyle adressait à saint Mesmin près de la sépulture duquel il avait cherché un abri, ajoute qu'en priant ainsi il ne cessait de couvrir de baisers le saint tombeau ; or, pour qu'il pût l'embrasser ainsi, il fallait qu'il fût à découvert; ceci prouve donc qu'il était alors d'usage de laisser hors de terre la tombe des saints personnages (2).

Du reste, M. de Caumont, en parlant des sépultures mérovingiennes, signale comme cercueils apparents ceux dont les couvercles étaient fixés par des crampons de fer, comme celui de saint Ay. Voici ce que dit à ce sujet ce savant auteur dans son cours d'archéologie : « Quant aux cercueils qui devaient toujours rester apparents, les couvercles étaient ordinairement scellés avec des crampons de fer (3). »

(1) Ce fait ressort d'une manière évidente de ce passage que Du Cange emprunte à un ancien glossaire : *Absis est freda operculum ligneum quod retrò altare fit super corpora sanctorum* : et l'analogie devient surtout évidente, quand on se rappelle que le corps de saint Ay avait été enseveli derrière l'autel, *retrò altare decenter humatum est.*

(2) *Hæc dicens sæpissime non cessabat deosculari sanctum tumulum.*

(3) De Caumont, *Cours d'archéol.*, t. VI, p. 200.

Les descriptions des nombreux tombeaux de ce genre dont parle Grégoire de Tours dans plusieurs endroits de ses ouvrages (1), attestent qu'ils étaient très-répandus de son temps. Ils se multiplièrent même tellement par la suite, que Théodulfe, évêque d'Orléans, fut obligé, au VIIIe siècle, de rendre une ordonnance pour les faire disparaître sous le pavé des églises qu'ils encombraient (2).

Enfin, au XIIIe siècle, lorsque l'on reconstruisit l'église de Saint-Ay, on recula le mur du sanctuaire, comme l'indique le plan, pour renfermer la tombe dans sa nouvelle enceinte; ce fut à cette époque qu'elle cessa d'être apparente, et avant de la dérober aux regards sous le massif de l'autel, l'on dut en extraire, comme souvenir, les fragments de reliques enlevées au moment de la révolution de la châsse de bois qui existe encore aujourd'hui.

Quant au corps même de saint Ay, il ne paraît pas avoir été déplacé; car les anciens chroniqueurs, si exacts à raconter les translations des reliques de saint Euverte, de saint Mesmin, de saint Lyphard et de tant d'autres saints du diocèse, ne disent rien de celles de ce saint personnage : et de plus, ce fait semble encore confirmé par le passage du nouveau bréviaire orléanais, dans lequel l'auteur affirme que de son temps, c'est-à-dire en 1771, l'opinion commune était que les restes du saint patron reposaient encore sous l'autel :

Sub altare conditum quiescere traditur.

Pour concilier ce passage avec celui des Bollandistes cité plus haut :

Retrò altare decenter humatum est.

Je remarquai qu'à l'époque de la reconstruction dont je viens de parler, l'autel fut reporté vers l'orient avec le mur du nouveau sanctuaire, et que la tombe n'ayant pas été déplacée alors,

(1) Grégoire de Tours, édit. 1699; col. 525, 802, 925, 1194 et 1308.

(2) *Tumuli qui apparent, profondiùs in terram mittantur et pavimento desuper facto*... Theod., episc. aureli., cap., article IX.

dut se trouver naturellement *sous* l'autel après avoir été *derrière* jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

Il résulte enfin de tout ce qui précède que le sarcorphage de pierre découvert dernièrement dans l'église de saint Ay étant seul dans le sanctuaire à l'endroit désigné par tous les historiens, est bien celui qui a reçu les restes du patron de cette paroisse, mort le 30 août 593. Qu'à cette époque il était apparent et placé derrière l'autel, et que l'on dut faire alors pour le recevoir une construction supplémentaire qui fut adossée au chevet de la chapelle primitive, construction qui fut supprimée plus tard au XIIIe siècle, lorsque la tombe, renfermée dans le nouveau sanctuaire, disparut alors elle-même sous l'autel, détruit seulement depuis quelques années. Nous pouvons donc aujourd'hui graver sur la pierre qui va le recouvrir : *Hic est feretrum sancti Agyli, depositum anno quingentesimo nonagesimo tertio.*

CHAPITRE II.

LA TOMBE DE SAINT AY PROFANÉE.

La sépulture de saint Ay est ouverte devant vous, Messieurs; vous avez sous les yeux un tombeau mérovingien de date certaine, et qui a reçu les restes de l'un des anciens gouverneurs de votre cité, le patron d'une paroisse qui est près de vous.

Mais qu'a-t-elle fait de ce précieux dépôt que lui confiaient, il y a treize cents ans, la douleur et la vénération de nos pères, et que réclament aujourd'hui leurs descendants, au nom de la religion et de la science? demandez-lui, Messieurs, et elle vous répondra avec le prophète :

> *Ejecerunt ossa regum et ossa principum et*
> *ossa sacerdotum et expanderunt ea ad solem*
> *et ad lunam* (1).

(1) ISAIE, chap. VIII, vers. 1.

« Ils ont enlevé du fond de leurs sépulcres les ossements des « rois, des princes et des prêtres, et ils les ont dispersés sous les « rayons du soleil et de l'astre des nuits. »

La France aussi, comme le royaume d'Israël, a eu ses profanateurs. Elle a vu semer sur les dalles de la basilique de Cléry les ossements de ses rois, de ses princes et de ses prêtres ; elle a vu brûler sur la place de Meung les reliques du patron de cette ville par ceux mêmes qui allaient violer aussi la sépulture que je viens de rendre à la lumière ; et à Saint-Ay, comme ailleurs, j'ai retrouvé les traces de leur passage.

Après avoir cherché inutilement dans l'intérieur du cercueil les ossements qu'il devait renfermer, j'ai poussé mes investigations dans l'intervalle compris entre ses parois et les murs qui l'entouraient. C'est là que j'allais rencontrer ces pièces de conviction qui échappent souvent au coupable, aveuglé par l'action qu'il commet, et qui sont destinées à éclairer un jour le tribunal auquel il doit rendre compte de sa conduite.

A peine les premiers coups de pioche furent-ils donnés que je vis apparaître des ossements humains de la plus grande ancienneté. D'abord un fémur entier, puis un tibia et un péronné brisés par le milieu ; plusieurs os des bras, un morceau du crâne ; tous ces tristes débris étaient jetés pêle-mêle dans l'étroit espace désigné sur le plan par la lettre E. Après les avoir recueillis avec soin, je les mis dans un coffre scellé et je les envoyai à l'évêché pour les soumettre à l'examen d'une commission ecclésiastique. Je n'ai donc pas à me prononcer ici sur leur degré d'authenticité ; tout ce que je puis certifier, en m'appuyant sur l'expérience que j'ai acquise par l'exploration des tombes antiques, c'est que ces ossements peuvent certainement remonter à ces temps reculés, et que la plupart d'entre eux proviennent sans doute de la sépulture primitive.

Continuant toujours mes recherches du côté gauche du cercueil, je rencontrai, vers l'endroit désigné par la lettre I, plusieurs gros morceaux de bois brûlés abandonnés au fond de la fosse ; et un peu plus haut, à la même profondeur, une pièce de monnaie au millésime de 1551 qui était à la tête du cercueil, au

point désigné sur le plan par la lettre F. Auprès se trouvait un petit morceau de métal représentant une croix grecque pattée et qui parait provenir d'une bague très-ancienne (1). Je pense aussi que le fragment d'outil que j'ai extrait du même endroit remonte à la même antiquité (2). Enfin, en dégageant le reste du tour de la tombe, je vis bientôt au milieu des terres qui étaient du côté droit quelques fragments du couvercle qui avait été brisé. C'est aussi là que je recueillis le crampon de fer qui avait servi à le fixer, comme nous l'avons dit plus haut, et que j'aperçus en même temps les trous des quatre autres scellements. Quant à la portion du mur qui formait l'enceinte de la fosse, elle me présenta trois brèches qui me permirent de me rendre compte du travail exécuté par les spoliateurs pour arriver jusqu'à cette sépulture. C'est par le côté gauche qu'ils ont évidemment commencé leurs recherches, et le peu d'importance de la brèche qui existait du côté droit me prouva que cette entaille n'avait été faite que peu d'instants avant que tout fût découvert. Ces trois fouilles enfin, commencées sur trois points différents, attestent que cette profanation a été commise par plusieurs personnes.

En jetant les yeux sur ces ossements entassés, sur ces scellements arrachés, sur ce couvercle mis en pièces et sur ces morceaux de bois brûlés qui sembleraient indiquer qu'une partie des ossements a été la proie des flammes, je ne doutai pas un instant que j'avais devant moi les preuves d'un sacrilége commis sur cette tombe que son antique réputation avait signalée à la rage des profanateurs ; mais je vous avoue que jusqu'au moment où je trouvai la médaille dont je vous ai parlé plus haut, j'étais dans la plus grande incertitude sur l'époque à laquelle s'était accompli cet acte de vandalisme. Depuis la mort de saint Ay, combien de bouleversements avaient en effet agité la France, y compris ces invasions terribles des Normands qui désolèrent les rives de la

(1) J'ai reproduit ces deux objets dans la planche II. La monnaie est un douzain frappé à Caen du temps d'Henri II.

(2) Il y a quelques années, en creusant les fondations de la mairie de Saint-Ay, l'on trouva dans une tombe mérovingienne une framée et une petite pioche tout-à-fait semblable à celle-ci. Ces deux objets sont au musée d'Orléans.

Loire pendant tout le cours du IXe siècle; mais cette pièce de monnaie tombée sans doute des vêtements de l'un des coupables, au fond même de cette sépulture qu'il venait de violer, me prouvait évidemment que cette action impie ne pouvait avoir eu lieu qu'après l'année où cette pièce avait été frappée, c'est-à-dire après 1551 ; or, depuis cette époque jusqu'à nos jours, je ne voyais que deux grandes commotions religieuses et sociales qui aient pu amener ce triste résultat : la révolution de 1789 et les guerres de religion. La première époque ne pouvait être admise, car aucun des anciens du pays ne se rappelait avoir entendu parler de la tombe de saint Ay; restait donc la seconde, et c'est celle à laquelle je devais m'arrêter.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce n'était encore qu'une forte présomption, je n'avais aucune preuve historique ; et j'avais été vainement consulter à Paris les chroniques de Claude de Sainctes sur le saccagement des églises de l'Orléanais en 1562, ainsi que toutes les histoires protestantes et catholiques que possède la bibliothèque de notre ville. Presque tous ces ouvrages ont un cachet d'exagération dans un sens ou dans l'autre, qui doit inspirer une certaine défiance au lecteur; et d'ailleurs, aucun ne parle de ce qui pouvait s'être passé alors à Saint-Ay, le peu d'importance de ce village aurait dû me le faire prévoir ; mais je voulais puiser à toutes les sources. Enfin, après avoir interrogé les documents publiés jusqu'à ce jour, il ne me restait plus, pour compléter mes recherches, qu'à compulser les anciens registres de la paroisse, pour y découvrir quelques notes qui feraient peut-être allusion à ce triste événement. Malheureusement ces pièces ne remontaient pas à cette époque, la plus ancienne n'étant que de l'année 1583. Cependant, après quelques jours, je finis par trouver un acte très-curieux qui fixait d'une manière positive la date de l'événement que je cherchais, et révélait en même temps le nom de l'un des acteurs de cette scène de dévastation : le peu d'étendue de cette pièce me permet de la transcrire tout entière; en voici la copie textuelle (1) :

(1) La planche II en reproduit le fac-similé.

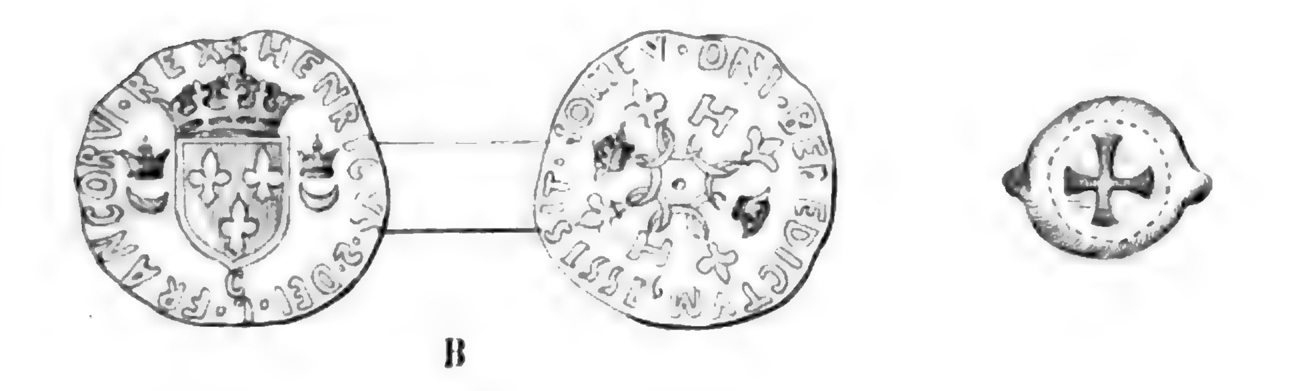
Extrait des registres de l'état civil de S^t Ay. T. 1 p 20.

FAC-SIMILE.

Le xxime jour de aoust mil v^c [illegible]
neuf nicolle fille de fran[illegible] le-
roux et de [illegible] sa femme
la ditte nicolle a esté baptizée et
nommée par nicollas mellot de
[illegible]
par [illegible]
de [illegible] et nicolle
femme de [illegible]

\# [illegible] cahier 1562. [illegible] commencé viii
[illegible] may

Pièce de monnaie et anneau trouvés dans le tombeau de S^t Ay.



Pitrac delin. — Lith. Emile Puget et Cie

« Le vingt et unième jour de aoust mil cinq cent quatre-vingt-
« neuf, Nicolle, fille de Fransoes le Foye et de Suzayne Thierry,
« sa femme : ladicte Nicolle a été baptisée et nommée par Nicol-
« las Mellot, dit *Brise-Tombe*, nouveau converti (1), son mais-
« tre parain, Suzayne Thierry, femme de Guerin le Coyt, et
« Nicolle, femme de Gentien Beammy. Voir Cahier 1562. Sacri-
« léges cy commis VIII du moys de mai. »

Il est impossible, en lisant cet acte, de ne pas être frappé de la lumière qu'il jette sur la question qui nous occupe. Nous voyons en effet se présenter à l'église, pour y être parrain, un nommé Mellot, dit *Brise-Tombe*, nouveau converti, et le curé, voulant sans doute faire allusion à l'origine du surnom que cet ancien protestant portait depuis vingt-sept années, renvoie le lecteur au registre de 1562 au VIII mai, date de triste mémoire que rappelaient les mots de sacriléges cy-commis, c'est-à-dire commis dans cette église. En rapprochant les mots de brise-tombe et de sacriléges de la date de may 1562, l'on est frappé de la coïncidence qui existe entre ce qui se passait ce jour-là à Saint-Ay et ce que l'on sait des ravages exercés par les protestants à la même époque sur les tombeaux de Cléry et les reliques de saint Lyphard, à Meung. Celui qui, en brisant une tombe dans une église, commettait un sacrilége, devait nécessairement s'adresser à celle du saint qui en était le patron ; car le mot de sacrilége s'applique à la violation d'une chose sacrée ; donc Mellot était un de ceux qui profanèrent cette sépulture le 8 mai 1562.

Maintenant, Messieurs, lorsque vous lirez un jour sur le tombeau de saint Ay : *Violatum est anno millesimo quingentesimo sexagesimo secundo*, vous saurez que c'est à la pioche de l'archéo-

(1) On appelait *nouveaux convertis* ceux qui abandonnaient la religion protestante pour se faire catholiques. Les religieuses de la Croix tenaient à Orleans une maison de nouvelles converties, comme on le voit par les titres de l'abbaye de Voisins.

Il existe dans les registres de Saint-Ay une abjuration faite le 29 mars 1727 d'un nommé Mellot, protestant, qui avait épousé Marie Foucher appartenant à la même religion. Ils se remarient tous les deux devant l'église catholique.

logie, à la médaille de la numismatique et à la vieille charte de la paléographie que vous devez la découverte de cette page lugubre de son histoire.

CHAPITRE III.

LA TOMBE DE SAINT AY RENDUE AU CULTE.

Depuis trois cents ans la terre couvrait les débris de cette profanation : le souvenir s'en était peu à peu effacé de la mémoire des hommes ; et comme les traces que laisse un orage sur le sol sont souvent effacées par celles d'un orage plus grand qui lui succède, de même la tempête qui bouleversa la France pendant les dernières années du XVIIIe siècle avait chassé au loin les vagues souvenirs de celle qui l'avait agitée vers la fin du XVIe. Plus fidèles que les traditions humaines, les dalles de ce sanctuaire conservaient religieusement ce que l'impiété dans sa fureur leur avait abandonné, et le jour approchait où elles allaient enfin s'entr'ouvrir pour rendre à la vénération des fidèles le précieux dépôt qu'elles renfermaient.

Il y a quelques années, M. Thomas, curé de cette paroisse, profitant des immenses réparations que l'on faisait alors à son église, voulut chercher les ossements de son patron ; il fit exécuter une fouille, rencontra un coffre de pierre dont on sonda l'intérieur ; et n'ayant pas trouvé là ce qu'il pensait, il ne poussa pas plus loin ses investigations, et le fit immédiatement recouvrir de terre. Peu de personnes furent témoins de ce fait dont il n'existait aucun procès-verbal, aussi remarquait-on de grandes divergences dans les récits qui se rapportaient à cet événement et dans les renseignements donnés par les témoins oculaires les plus dignes de foi, tant sur sa grandeur que sur son orientation ; deux choses cependant très-importantes : je crois inutile de les énumérer ici ; mais je dois au moins rappeler ces circonstances, puisqu'elles ont été la cause déterminante de mes travaux. Je voulais savoir en effet si réellement ce coffre n'avait

que trois pieds, comme on me l'affirmait; car alors il n'eût été qu'un tombeau d'enfant déposé là avant la construction de la chapelle primitive; mais s'il était plus grand, comme il pouvait fort bien, dans ce cas, avoir servi de sépulture à saint Ay, et être alors entouré de précieux souvenirs, il était du plus haut intérêt pour moi d'éclaircir ce fait important que m'avaient déjà révélé depuis longtemps mes recherches dans les Bollandistes.

Ce fut le deux mai mil huit cent soixante que je me mis sérieusement à l'œuvre. Après avoir fait enlever une partie des dalles au pied de l'autel, je recommandai à mon ouvrier de faire une large tranchée du nord au sud pour prendre en travers la tombe qui allait sans doute du levant au couchant; il l'eût bientôt rencontrée, car elle n'est qu'à trente-cinq centimètres au-dessous du sol. Ce cercueil de pierre est placé dans une fosse entourée de murs en maçonnerie de quatre-vingts centimètres d'épaisseur; ils sont bâtis à chaux et à sable; ce sont les fondations du petit édifice supplémentaire dont nous avons déjà parlé et qui était destiné à recouvrir la tombe. Celle-ci est d'une seule pierre de tuffeau très-poreuse, différant en cela du couvercle qui est de l'Apremont dont le grain est plus serré (1). Elle paraît entièrement taillée au pic. Cet instrument a laissé à la surface de longues rayures disposées en forme de feuilles de fougères, ses arêtes ne présentent même pas ces ciselures que l'on remarque dans certaines tombes mérovingiennes du VIIe siècle; elle va en s'évasant du fond à l'ouverture et présente à l'intérieur, aux deux extrémités, deux surfaces légèrement courbées qui lui donnent l'apparence du *noffo*, cercueil des premiers Francs; sa coupe horizontale se rapproche de ce trapèze rectangulaire auquel on reconnaît les tombes de ces siècles éloignés. Je n'y ai pas rencontré le trou central destiné à l'écoulement des liquides pendant la décomposition du corps que M. l'abbé Cochet désigne cependant comme très-commun chez les Mérovingiens; mais il est facile de se rendre compte de

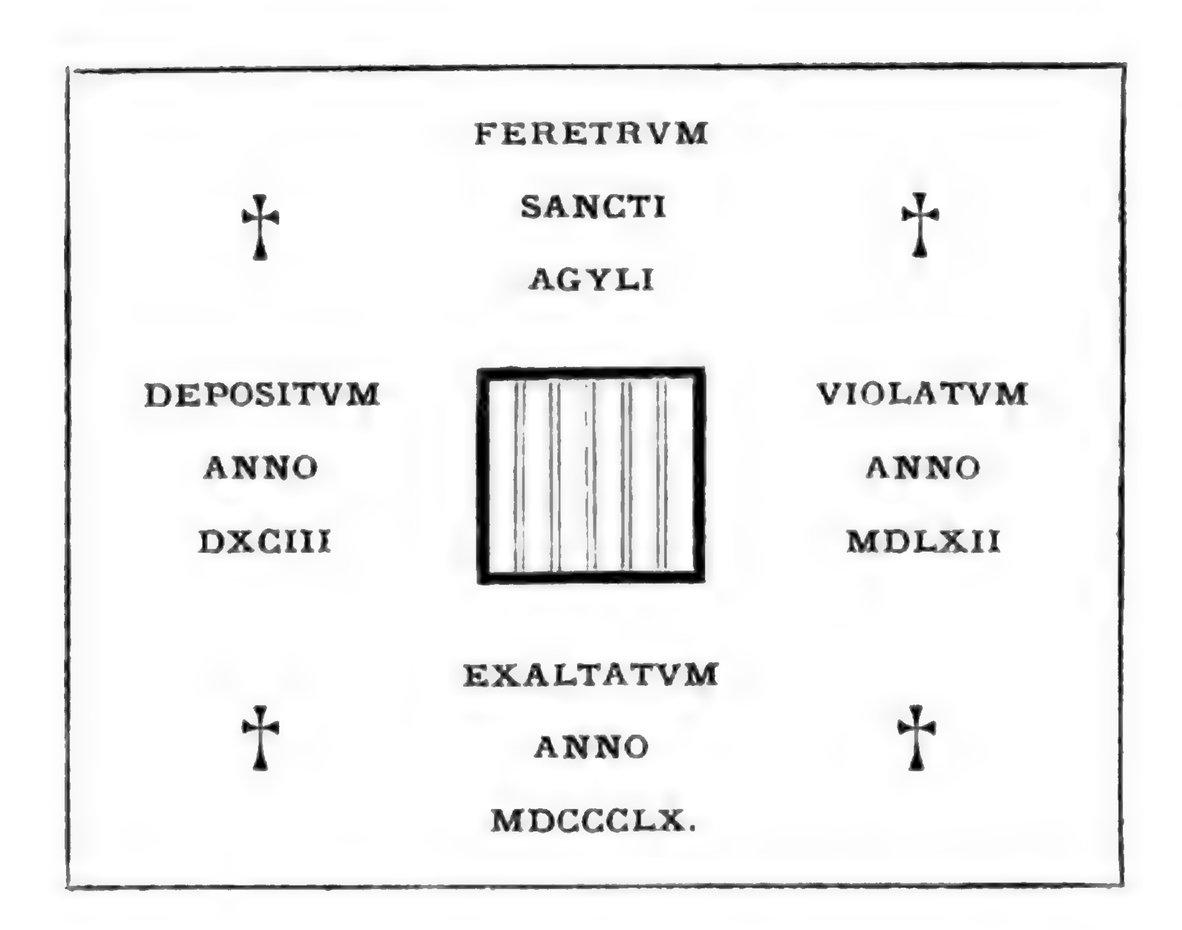
(1) Cette particularité se présente souvent dans ces anciennes sépultures; l'on peut en juger par une tombe mérovingienne que j'ai rapportée de La Neuville et qui est au musée d'Orléans.

son absence en se rappelant que le tombeau de saint Ay était apparent, et qu'il ne pouvait, par conséquent, présenter cette particularité de construction qui n'était applicable qu'aux cercueils destinés à être ensevelis sous la terre. Voici, du reste, quelles sont les dimensions de celui-ci :

		A L'OUVERTURE.	AU FOND.
Largeur.......	Tête.....	0^m 46..	0^m 38
	Milieu ...	0^m 35..	0^m 30
	Pieds....	0^m 32..	0^m 21
Longueur..................		1^m 75..	1^m 60

Sa profondeur est de 48 centimètres, l'épaisseur du fond de 6 centimètres et celle des parois de 8 centimètres. L'axe du milieu de la tombe est à 2^m 78 du mur septentrional du sanctuaire actuel, et le bord extérieur du pied se trouve à 2^m 82 du mur oriental qui forme aujourd'hui le chevet de l'église.

Je ne reviendrai pas ici, Messieurs, sur les divers souvenirs que j'ai rencontrés autour de ce monument, chacun d'eux ayant trouvé sa place dans le cours des chapitres précédents. Je vous ferai seulement observer que les obstacles matériels que l'on rencontre quand on exécute une fouille dans le sanctuaire même d'une église nouvellement restaurée, entravent singulièrement les investigations de l'archéologue; il doit être très-réservé et user avec discrétion des facilités qu'on lui offre. Je n'ai donc pas cru devoir pousser plus loin mes recherches; d'ailleurs j'avais retrouvé les anciennes limites de la chapelle mérovingienne : c'était le cadre qui devait circonscrire mes travaux. Je les suspendis donc, et, laissant la tombe dans la position qu'elle occupe depuis si longtemps, j'ai pris les mesures nécessaires pour qu'il fût possible désormais de l'avoir avec la plus grande facilité. C'est pour atteindre ce but que j'ai fait recouvrir la fosse par une large dalle de pierre, percée au milieu d'une ouverture autour de laquelle j'ai disposé ainsi l'inscription suivante :



En terminant ce mémoire, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler en peu de mots les principaux faits qu'il renferme et la manière dont je vous les ai exposés. Ils sont au nombre de trois : l'origine du tombeau de saint Ay, sa profanation, sa découverte.

Abordant la première question : J'ai puisé dans les anciens auteurs les principaux épisodes de la vie de saint Ay ; je me suis servi du calcul appliqué à l'histoire pour déterminer exactement l'âge de son tombeau : j'ai constaté son identité en prouvant qu'il ne pouvait en exister d'autres près de lui, puisque les murs de la chapelle primitive l'enveloppaient de toutes parts ; enfin j'ai démontré que, dans l'origine, il était exposé à la vue des fidèles.

Passant ensuite à la seconde question, qui résume la seconde période de son existence : J'ai établi d'une manière précise la date de sa spoliation à l'aide de renseignements fournis par le sol lui-même, ainsi que par les médailles et les actes publics. J'en ai conclu que le titre qui l'avait désigné à l'impiété des profanateurs

devait attirer sur lui la vénération des fidèles et l'attention des hommes instruits.

J'ai terminé enfin par la narration des faits et l'exposé des observations auxquelles a donné lieu la découverte d'un monument qui se recommande à vous sous le triple rapport de la religion, de l'histoire et de l'archéologie.

Je m'explique :

Au point de vue religieux, en effet, je dis qu'il mérite notre intérêt : car si l'on expose à la piété des fidèles les parcelles d'un vêtement qui a été porté quelques années seulement par un saint personnage, je ne trouve pas moins digne de leur respect et de leur confiance ce manteau de pierre dans lequel saint Ay est resté enveloppé pendant près de mille ans.

Au point de vue de l'histoire, il réveille encore de nobles souvenirs qui se rattachent aux annales de notre patrie : n'oubliez pas, en effet, que saint Ay était notre compatriote, qu'il était de plus vicomte d'Orléans, et qu'en cette qualité il défendit plus d'une fois les intérêts de nos pères; sa tombe est donc un véritable monument historique pour notre cité.

Au point de vue archéologique, enfin, on ne saurait nier non plus son importance : on trouve, en effet, beaucoup de tombes en pierre de ces siècles barbares; mais comme elles se présentent généralement sans inscription et sans ornements, il est difficile de leur assigner une époque précise, et, par conséquent, d'étudier avec fruit leur caractère et leur forme. Celle-ci offre, au contraire, le grand avantage d'avoir une origine et une date connues, et de pouvoir par conséquent servir de point de comparaison à l'archéologue pour reconnaître l'âge de celles qu'il pourrait trouver ailleurs.

Je croirais, Messieurs, en finissant ce mémoire, manquer au devoir de la reconnaissance, si je n'adressais mes remercîments à M. Caillard, maire de Saint-Ay, qui a bien voulu mettre à ma disposition les registres de la commune, et à M. Thomas, curé de cette paroisse, pour le concours qu'il m'a prêté dans cette occasion ; en suivant avec intérêt mes fouilles, il travaillait à une œuvre qu'il voulait compléter. Quant à moi, j'ai plus d'une fois

quitté l'antique légende et la vieille charte, pour descendre dans l'intérieur du sol lui-même et demander aux couches de la terre ce que les pages de l'histoire ne pouvaient plus m'apprendre. Vous connaissez maintenant le résultat de mes travaux. Il ne me reste plus qu'à recommander à l'autorité ecclésiastique cette précieuse découverte ; l'archéologie lui a payé son tribut, c'est à la religion maintenant à la sanctionner à son tour; sa tâche commence où finit la mienne.

Espérons donc qu'un jour notre vénérable évêque, après avoir rendu au culte la grotte de saint Mesmin, voudra bien recommander aussi à la piété des fidèles un tombeau dont l'existence se relie d'une manière si intime au sanctuaire où reposait le vénérable abbé de Micy.

C'est à sa voix éloquente à faire entendre sur cette pierre où nous venons de graver

Positum et violatum,

le grand mot de réhabilitation, d'honneur et de gloire :

Exaltatum est!

RAPPORT, au nom de la section des belles-lettres, sur le mémoire ci-dessus ;

Par M. de Torquat.

Séance du 3 août 1860.

L'archéologie, cette science qui aime à remonter aux sources, à fouiller les entrailles de la terre, à interroger la pierre marquée du cachet du temps, à secouer la poussière des vieux parchemins, a amené depuis quelques années, pour notre province orléanaise, les plus précieuses découvertes. Grâce à elle, des cirques, des théâtres, des thermes, des cités entières sont sortis du

sein des décombres; des tombeaux longtemps oubliés ont révélé leurs secrets. Au sein même de notre académie orléanaise, il s'est trouvé des chercheurs heureux et infatigables, parmi lesquels il faut remarquer M. le vicomte A. de Pibrac.

Non content d'avoir mis à jour les bains romains de Verdes avec leurs curieuses mosaïques, d'avoir le premier exploré un cimetière gaulois dans des conditions jusqu'alors inconnues, il a voulu, par amour pour l'histoire et la religion, nous donner la preuve que le tombeau où avait été déposée la dépouille mortelle du vicomte d'Orléans Agylus, honoré dans l'Eglise sous le nom de saint Ay, occupait encore aujourd'hui la place qui lui avait été assignée à la fin du VIe siècle. Le succès a couronné son entreprise, et sa découverte lui a fourni la matière d'un mémoire dont j'ai, Messieurs, à vous entretenir.

Un mémoire sur un fait historique tire toute sa valeur de la certitude des documents, de l'évidence des preuves qu'apporte l'auteur. J'ai donc à examiner si M. de Pibrac a puisé aux meilleures sources historiques, et si la vérité de sa narration est démontrée par les raisons qu'il allègue.

Le mémoire de M. de Pibrac est divisé en trois chapitres, dont le premier a pour titre : *Vie de saint Ay;* le second : *La tombe de saint Ay profanée ;* le dernier : *La tombe de saint Ay rendue au culte.*

1° VIE DE SAINT AY.

Notre savant et laborieux collègue, Messieurs, avant d'écrire la vie de saint Ay, a consulté l'ouvrage si précieux que nous ont laissé les Bollandistes et que nous devons regretter de ne pas posséder dans notre bibliothèque publique. Il y a trouvé un document du plus grand intérêt, emprunté à un vieux manuscrit qui se conservait dans l'église de Saint-Ay, et auquel les annalistes d'Orléans semblent avoir demandé ce qu'ils nous disent du comte Agylus. Quelle est l'autorité de ce manuscrit? Messieurs, celle que nous reconnaissons aux chroniques acceptées par les populations qu'elles intéressent, par des contemporains graves qui nous les ont transmises, plus ou moins rapprochées des faits

qu'elles racontent, et s'accordant avec d'autres récits dus à des auteurs et à des temps différents. Or, Messieurs, tous ceux qui ont parlé du comte Agylus, Bertold, moine de Micy, qui vivait au IXe siècle, et ne faisait que revêtir d'un nouveau style une histoire bien antérieure, comme il le dit lui-même; un biographe anonyme de saint Mesmin, presque contemporain de saint Ay, racontent d'Agylus à peu près les mêmes faits que le chroniqueur qui a laissé son manuscrit à l'église de Saint-Ay.

Tous nous présentent le vicomte d'Orléans comme un homme puissant par ses richesses et sa position. Tous nous disent qu'il fut cruellement puni pour avoir violé le droit d'asile qu'implorait un de ses esclaves fugitifs sur le tombeau de saint Mesmin. Tous admettent sa conversion et parlent de ses pieuses libéralités lorsqu'il fut converti. La chronique conservée dans l'église de Saint-Ay complète celle de Bertold et de l'auteur anonyme de la vie de saint Mesmin, en nous apprenant le pélerinage d'Agylus à Rome et en Palestine, et en nous révélant les circonstances de sa mort et de sa sépulture. Au XVIe siècle, Surius et l'Espagnol Rybadeneyra, dans leur *Vie des Saints*, confirment la vérité de cette chronique. Au XVIIIe siècle, à une époque de critique sévère, l'autorité épiscopale permet l'introduction dans le Bréviaire d'Orléans d'un extrait de cette même chronique.

M. de Pibrac, dans son abrégé de la vie de saint Ay, nous expose donc des faits que la plus saine critique peut admettre.

Il s'applique surtout à préciser la date de la mort de saint Ay et le lieu de sa sépulture, et il a raison, puisque le sujet de son mémoire est le tombeau du vicomte d'Orléans retrouvé par lui.

Les chroniqueurs qui fixent sa mort au III des calendes de septembre se taisent sur l'année où elle arriva; mais notre savant collègue, au moyen d'un calcul laborieux et d'inductions parfaitement logiques, établit qu'elle dut avoir lieu en 593.

Le manuscrit, conservé longtemps dans l'église de St-Ay, dit que le corps d'Agylus fut déposé dans une église dédiée à Notre-Dame, derrière l'autel, sur un territoire situé à cinq milles d'Orléans et appartenant au comte Agylus. L'église actuelle de Saint-Ay est bien à la distance d'Orléans indiquée dans le manuscrit;

mais le tombeau découvert par M. de Pibrac se trouve en avant de l'autel au lieu d'être derrière. Cette circonstance n'a point découragé notre patient collègue, pas plus que la légende du bréviaire d'Orléans, qui place le tombeau sous l'autel. M. de Pibrac a fait pratiquer des fouilles qui, conduites avec intelligence, ont mis à jour les fondations de l'église primitive. Il a relevé le plan des premières constructions, de celles qui furent opérées au XIIIe siècle, et enfin du prolongement exécuté dernièrement. Ce plan, d'une exactitude rigoureuse, fait de suite comprendre comment le tombeau qui avait d'abord été placé derrière l'autel, se trouva ensuite dessous, puis enfin en avant. L'édicule qui reçut le corps d'Agylus au VIe siècle formait, à l'orient de la chapelle primitive, une sorte de parallélogramme étroit, correspondant aux lignes quadrangulaires du cercueil en pierre. Il avait dû être construit pour protéger la tombe et la relier à la chapelle de Notre-Dame. Au XIIIe siècle, on encadra la chapelle et le tombeau dans une église plus vaste, et le corps de saint Ay se trouva posé sous l'autel érigé alors. Il y a quelques années, un supplément fut ajouté à l'église du XIIIe siècle, du côté de l'orient, l'autel porté plus à l'est, et le tombeau se trouva alors naturellement en avant. Tous ces détails sont donnés par l'auteur du mémoire avec une clarté et une précision qui ne laissent pas la moindre incertitude dans l'esprit. M. de Pibrac n'est pas moins dans le vrai, lorsqu'il assure que l'orientation du cercueil découvert prouve qu'il renfermait un laïc et non un ecclésiastique, et que, dans le principe, le cercueil était apparent, puisque le couvercle en était scellé avec des crampons de fer.

Passons maintenant au chapitre second.

2° TOMBE DE SAINT AY PROFANÉE.

Dans le second chapitre de son mémoire, notre collègue nous raconte comment il est parvenu à découvrir que la tombe de saint Ay avait été profanée, et à quelle époque la profanation avait eu lieu.

Pendant la première moitié de ce que l'on est convenu d'appeler le moyen-âge, et même peut-être encore un peu plus tard, les reliques des saints furent presque partout enlevées de leurs tombeaux et placées dans des châsses très-riches pour être exposées à la vénération des fidèles. Auparavant, ou elles reposaient dans des cryptes sur lesquelles assez souvent on élevait le principal autel des églises, ou elles étaient placées sous l'autel même, pour rappeler l'usage des premiers chrétiens qui célébraient les saints mystères sur la tombe des martyrs. Les pages de nos livres liturgiques sont remplies de ces mots : *Susceptio reliquiarum sancti*, etc. Ces mots ne se retrouvent pas dans les livres où il est question de saint Ay et de son culte, ni dans le martyrologe du chapitre de saint Aignan, qui honorait Agylus comme un bienfaiteur, ni dans le bréviaire d'Orléans, où sa fête est indiquée à la date du 30 août. On pouvait donc espérer que le tombeau du vicomte d'Orléans, tellement oublié dans ces derniers temps, qu'aucun terroriste n'avait songé à le visiter pour le dépouiller, renfermait encore les restes sacrés qui lui avaient été confiés ; mais quand il apparut, il se trouva vide et privé de son couvercle.

En dehors, à droite et à gauche gisaient, avec les fragments de la pierre de recouvrement, des ossements humains très-anciens. Par qui et quand avaient été mis là ces ossements? Aucun document ne donnait une réponse. Une pièce de monnaie frappée en 1551 commença à jeter un peu de lumière, enfin un acte de 1589, retrouvé par M. de Pibrac dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Saint-Ay, donna la certitude que cette paroisse avait eu, en 1562, le sort de Cléry et de Meung, c'est-à-dire que son église et le tombeau de son patron avaient été profanés par les huguenots.

Des morceaux de bois brûlés, les scellements du couvercle arrachés, des os de dates différentes jetés çà et là sans ordre et mélangés, rappelaient ce qui s'était passé partout, dans notre province, à la date de 1562; comment une main sacrilége avait fouillé les tombes les plus vénérées, brûlé les reliques des saints ou mêlé à leurs ossements des ossements étrangers pour empêcher de les reconnaître.

Nous devons ici rendre hommage au zèle et à la persévérance de M. de Pibrac, qui est parvenu à établir un fait très-important dont il ne restait aucun souvenir, et qui explique la présence d'os appartenant à des individus différents auprès de la tombe de saint Ay.

3° LA TOMBE DE SAINT AY RENDUE AU CULTE.

Dans ce dernier chapitre, l'auteur du mémoire raconte comment son attention fut appelée sur le tombeau de saint Ay par un essai de fouille que M. le curé de Saint-Ay fit dans son église il y a quelques années, et auquel il ne donna pas de suite.

M. de Pibrac, informé qu'un cercueil en pierre avait été aperçu dans le sanctuaire, étudia avec soin tout ce qui tient à l'histoire du vicomte d'Orléans saint Ay, et lorsqu'il eut réuni tous les documents qui pouvaient l'éclairer dans ses recherches, il se mit à l'œuvre pour retrouver le tombeau du saint patron de la paroisse et établir son authenticité. Son entreprise, Messieurs, mérite d'autant plus d'éloge, qu'il s'est chargé de tous les frais qu'ont entraînés ses investigations. Nous n'en sommes pas surpris. Nous savons que M. le vicomte de Pibrac est habitué, non pas à faire la guerre, mais à enrichir la science à ses dépens, et nous sommes heureux de lui en donner ici le témoignage.

Mais poursuivons l'examen de son mémoire. M. de Pibrac entre dans les détails les plus précis sur la manière dont il a conduit les fouilles, sur la nature, la forme, la position et les dimensions du cercueil qui avait renfermé le corps de saint Ay. Il propose l'inscription à mettre sur la pierre tombale qui doit à l'avenir recouvrir le tombeau ; puis il résume lui-même son mémoire, fait ressortir l'importance de la découverte opérée à Saint-Ay, et termine par un vœu que nous formons tous assurément, le vœu que l'éminent prélat, qui a bien voulu ajouter l'éclat de son éloquence à la solennité, qui a rendu au tombeau de saint Mesmin son auréole de gloire, consente à payer le même tribut au tombeau de saint Ay.

Un bon livre, a-t-on répété souvent, est une bonne action. Disons, nous, Messieurs, un bon mémoire est une bonne action.

Eh bien! le mémoire de M. de Pibrac est bon, parce qu'il ne s'appuie que sur des documents certains, parce qu'il apporte des preuves, parce qu'il n'a pas été fait avec précipitation, parce qu'il ne donne pas pour une certitude ce qui n'est qu'une présomption, parce qu'il ne substitue pas les rêves de l'imagination aux faits de l'histoire. Il y a là de la méthode, de l'ordre et de la logique.

M. de Pibrac devait nous faire connaître saint Ay sans nous donner son histoire détaillée, sans discuter les variations que présentent les différentes chroniques; il nous raconte brièvement sa vie, sa sépulture.

Il devait surtout s'appliquer à bien déterminer le lieu du tombeau, à démontrer que nul autre n'avait pu occuper cet emplacement; à expliquer pourquoi il se trouvait vide, et à quelle époque la dépouille qu'il renfermait avait été enlevée. Sous ce rapport, le mémoire ne laisse rien à désirer.

Peut-être l'auteur, car il nous permettra, je pense, de lui soumettre nos observations, peut-être l'auteur aurait-il dû donner plus d'attention à la circonstance qu'il nous révèle à la page 14 de son mémoire : savoir qu'il existe dans l'église de Saint-Ay un reliquaire en bois où se trouvaient, avant la révolution, des reliques du vicomte Agylus. Sa tombe avait donc été ouverte à une certaine époque pour en extraire les ossements renfermés dans le reliquaire en bois. Quelle est cette époque? Quels ossements furent retirés? C'est un point à éclaircir.

Dans le titre du chapitre III : « *La tombe de saint Ay rendue au culte*, » M. de Pibrac a peut-être un peu préjugé la question à résoudre ; mais nous avons la confiance que l'autorité ecclésiastique lui donnera raison.

Il a fait sagement de laisser à qui de droit à prononcer sur l'authenticité des ossements retrouvés.

La réserve en matière de jugement est surtout nécessaire en archéologie. La paternité n'a point aveuglé notre savant collègue à l'endroit de son œuvre. Il présente modestement les faits ; il tire des conclusions, sans les imposer, et fait preuve tout à la fois d'un zèle infatigable, d'une science réelle et étendue, d'une sagesse rare.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'AGE GÉOLOGIQUE DE LA SOLOGNE;

Par M. Lockhart.

Séance du 6 juillet 1860.

Le terrain géologique de la Sologne est difficile à étudier et à classer. Dans diverses publications sur la géologie et la paléontologie de l'Orléanais insérées dans les Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans (1), j'ai parlé du terrain meuble de la Sologne et de quelques lambeaux du même terrain situés sur la rive droite de la Loire. Dans ces écrits, j'ai varié sur leur position géognostique, et j'ai placé avec doute ces terrains, tantôt dans la période tertiaire, tantôt dans la période quaternaire; les géologues ne s'étonneront pas de ces hésitations, qui ne cessent souvent qu'après des examens réitérés.

Au premier aperçu, en effet, cette vaste et profonde masse meuble de matériaux siliceux, argileux et de fragments roulés, qui constituent le sol de la Sologne, ne paraît être qu'une seule formation diluvienne qu'on pouvait placer dans la période tertiaire ou dans la période quaternaire, le doute était permis; un examen plus approfondi m'a déterminé depuis à distinguer dans ce vaste dépôt meuble deux étages différents : l'un inférieur, que je placerai dans la période tertiaire; l'autre supérieur, que je laisserai dans la période quaternaire (2).

Je vais développer les motifs qui m'ont amené à proposer cette séparation, et d'abord, en quelque endroit qu'on perce la masse meuble qui forme la Sologne, on arrive plus ou moins profondément à la formation des calcaires lacustres supérieurs de l'Or-

(1) Années 1821, 1827, 1829, 1837, 1846, 1850, 1851, 1856, 1859.
(2) Période alluviale, étage diluvien de M. Cordier.

léanais (1) qui constituent le sous-sol de tout le département du Loiret, la partie inférieure du dépôt meuble repose sur ce calcaire et lui paraît associée ; cette partie inférieure se compose de sables de diverses couleurs plus ou moins ferrugineux, et d'argiles homogènes qui ne paraissent pas avoir changé de place ; ces substances remplissent les anfractuosités et les plissements des couches calcaires et présentent une sorte de stratification ondulée. Cette relation de la partie inférieure du dépôt meuble avec les couches calcaires tertiaires indique déjà qu'elle a été formée dans la même période tertiaire. Si maintenant nous observons les islots arénacés qu'on trouve en beaucoup d'endroits sur la rive droite de la Loire, on voit tout de suite qu'ils se composent des mêmes éléments minéralogiques et présentent le même *facies* que le terrain solonais. Leur partie inférieure est semblable à la partie inférieure de la Sologne ; elle est de même supportée par le calcaire lacustre orléanais auquel elle est également associée ; mais ici je trouve une raison encore plus déterminante pour placer cette tranche inférieure dans la période tertiaire, c'est la découverte sur quinze points au moins de la rive droite de fossiles en place, non roulés et bien conservés ; ces fossiles, qui appartiennent à des genres de mammifères de la période tertiaire et qui sont mêlés à des coquilles lacustres, autorisent encore à regarder l'étage inférieur du terrain solonais et celui des lambeaux de même nature de la rive droite comme identiques, contemporains, et appartenant à la période tertiaire soit par leur concordance constante avec les calcaires tertiaires, soit par leurs fossiles. Je n'ai pas encore rencontré, il est vrai, des débris organiques fossiles à la base de la partie inférieure des sables de la Sologne, comme cela est arrivé dans les mêmes sables de la rive droite ; mais on ne peut assurer qu'un jour on n'en rencontrera pas dans cette contrée.

Si l'on passe maintenant à l'examen de la partie supérieure du terrain solonais, on remarque qu'elle se compose de maté-

(1) Période paléothérienne, étage des molosses de M. Cordier. Troisième groupe tertiaire de M. d'Archiac.

riaux confusément mêlés et roulés; les uns sont d'un grand volume, les autres sont de plus petite dimension; les premiers sont des blocs de poudingue siliceux quelquefois d'un mètre cube; les seconds moins gros sont des fragments de silex, de quartz hyalin, de quartzites, de grès, d'arkose, et même de granit et de gneiss; on trouve assez abondamment mêlés à ces fragments de roches des débris organiques roulés, pétrifiés en silex, tels que des échinites, des pectinites, des ammonites, des morceaux de palmiers et autres bois; tous ces objets viennent évidemment par transports violents, principalement des terrains crétacés, du terrain des argiles plastiques, et aussi d'autres formations plus anciennes et plus éloignées; on ne trouve enfin à cette surface aucun objet qui paraisse encore à sa place primitive.

Un *facies* semblable existe à la partie supérieure des islots siliceux fossilifères de la rive droite; on y trouve également des roches et des fossiles roulés pareils à ceux de la Sologne. La similitude de la partie supérieure de ces islots, avec la partie supérieure du terrain solonais proprement dit, annonce la contemporanéité de ces localités séparées par la Loire, et permet leur division en deux étages, l'un tertiaire, l'autre quaternaire.

Une objection pourra être faite au système stratigraphique que je propose pour la Sologne. Je vais aller au-devant; la masse meuble qui compose cette contrée comprend, à l'une de ses extrémités, une petite portion du terrain tertiaire marin des faluns (1). On pourrait demander quelle est la place qu'on doit lui donner dans le système proposé; deux savants géologues (2) ont paru trancher cette difficulté en supposant que les sables de la Sologne étaient la continuation du terrain des faluns; j'ai déjà combattu cette assertion et je vais résoudre l'objection que j'ai devancée. Le terrain des faluns ne se mêle pas par passage insensible avec les sables de la Sologne; j'ai visité plusieurs fois cette formation marine intéressante à étudier, et je crois pouvoir affirmer que la mer qui a déposé les faluns est postérieure à la

(1) Période paléothérienne, étage des faluns de M. Cordier.
(2) MM. d'Archiac et V. Raulin.

formation des calcaires et des sables inférieurs de la Sologne avec lesquels elle a fait rivage. En effet, les bords de cette mer ont atteint et glissé sur la Sologne jusqu'à des limites qu'on distingue facilement; ces limites présentent les caractères d'un rivage; les dépôts qu'a laissés cette mer sont tout différents des sables de la Sologne; ils contiennent une masse immense de débris fossiles marins, tandis que les sables de la Sologne n'en présentent aucun vestige. Sur ces limites, les flots de cette mer ont dû battre longtemps la bordure des bancs calcaires, car on y distingue de nombreuses traces de coquilles marines perforantes, et on y remarque des fragments calcaires usés régulièrement en corniche. De ces faits on peut conclure que la mer des faluns a été momentanément contemporaine des calcaires orléanais et des sables qu'ils supportaient, mais qu'elle était d'une formation plus nouvelle, puisque les calcaires se trouvent placés sous les dépôts qu'elle a laissés et que ses bords ont été usés par les flots. Ces faits reconnus, je dis que mon premier étage de sable est plus ancien que le terrain des faluns; que celui-ci est d'une formation intermédiaire entre mes deux étages, et que mon deuxième étage erratique est survenu après le dessèchement de la mer des faluns et a glissé en même temps sur les calcaires; sur les premiers sables et sur les dépôts de cette mer que nous regardons comme le dernier produit de l'époque tertiaire, tandis que notre second étage solonais serait le premier produit de l'époque quaternaire. Un autre fait vient encore à l'appui de cette opinion : on trouve abondamment dans les faluns des débris organiques de mammifères semblables à ceux des sables fossilifères que j'ai cités; ces débris proviennent évidemment des animaux qui vivaient alors sur les continents avoisinants, c'est-à-dire sur mon terrain meuble inférieur fossilifère orléanais.

Ces débris de mammifères charriés dans cette mer par les courants de cette époque se sont trouvés à nu à son dessèchement avec les débris marins qu'elle a laissés si abondamment sur son lit, soit en disparaissant subitement, soit en se retirant successivement par la Touraine et l'Anjou, où elle a laissé aussi de nombreux dépôts marins. Cette petite apparition des faluns sur les

confins ouest de la Sologne, loin de combattre mon système, vient plutôt le confirmer; car au-dessous de ces faluns j'ai retrouvé mon étage inférieur, et au-dessus j'ai reconnu les blocs erratiques de mon étage supérieur.

Je crois que l'ensemble de ces observations, toutes prises sur les lieux, vient appuyer suffisamment la division en deux étages que je propose d'établir, et autorise à considérer l'étage inférieur du terrain solonais comme dépendant de la période tertiaire, tandis que la partie supérieure appartiendrait à l'époque quaternaire; l'étage inférieur aurait été plus ou moins profondément remanié par les courants qui ont transporté les roches roulées et les fossiles roulés qu'on trouve à l'étage supérieur.

Différents sondages exécutés à diverses profondeurs sur les limites et au centre même de la Sologne, notamment à Orléans, Sennely, Vernon, La Ferté-Saint-Aignan, etc., ont tous atteint la formation calcaire qui supporte le terrain solonais; aucun n'est parvenu au-dessous de ces calcaires, c'est-à-dire au terrain crétacé qui les supporte; tous ces sondages, poussés à 80 mètres environ, avaient pour but de fournir des marnes à l'agriculture; mais l'extraction est devenue trop coûteuse à cette profondeur, et ce n'est que sur les limites de la Sologne, où la formation calcaire et même celle de la craie se relèvent, qu'on a pu trouver la marne avec avantage.

RÉSUMÉ.

Tout ce qui précède me permet de formuler ainsi la coupe figurative de la structure de la Sologne, en commençant par les degrés inférieurs de l'échelle géologique :

1° Formation crétacée se relevant seulement sur quelques points de son contour et qu'on n'a pas atteinte dans les parties centrales.

2° Formation tertiaire des calcaires lacustres supérieurs à hélices, planorbes, lymnées, et présentant des débris fossiles de mammifères sur un seul point connu (1).

(1) Montabuzard, commune d'Ingré (Loiret).

3° Etage meuble inférieur tertiaire, subordonné à la formation ci-dessus et contenant des débris organiques fossiles nombreux de mammifères de l'époque tertiaire; ces débris ne se sont encore rencontrés que sur la rive droite de la Loire.

4° Formation tertiaire marine des faluns glissant sur l'étage ci-dessus et se montrant sur les deux rives de la Loire (1).

5° Etage meuble supérieur de transport ne présentant que des débris roulés et des fossiles roulés provenant d'anciens terrains et charriés par un courant diluvien général ou partiel.

6° Terrain moderne formé par les phénomènes actuels.

7° Terre végétale formée à la superficie du sol par les détritus et le mélange des terrains précédents.

Dans cet écrit, j'ai voulu utiliser des recherches multipliées et de nombreuses observations; si mes opinions sur le classement géologique de la Sologne trouvent des contradicteurs éclairés, ce travail aura peut-être l'avantage de provoquer de nouveaux examens, en épargnant aux observateurs qui me suivront dans cette voie des courses inutiles et un temps précieux (2).

(1) Notamment à Pont-Levoy, Thénay, Soing et autres points (rive gauche), et à Villebaron (rive droite).

(2) Au moment de livrer ce mémoire à l'impression, j'apprends que M. le marquis de Vibraye vient de trouver un dépôt d'ossements fossiles dans la commune de Chitenay, située sur la rive gauche de la Loire, en Sologne. Cette importante découverte justifie pleinement mes prévisions exprimées page 35, et si, comme je le suppose, ce nouveau gisement n'est pas dépendant du terrain des faluns, son existence vient appuyer le classement que j'ai proposé sur la position géologique des terrains meubles de la Sologne. Les débris organiques de ce dépôt seraient alors identiques et contemporains de ceux que j'ai signalés dans les sables de la rive droite dans un grand nombre de localités.

OBSERVATIONS, au nom de la section d'agriculture, sur quelques doutes survenus relativement a l'efficacité de l'azote dans les engrais;

Par M. A. de Tristan.

Séance du 18 janvier 1861.

Une discussion s'est engagée dernièrement dans la presse agricole, relativement à l'utilité de la présence de l'azote dans les engrais; nous aurions pu attendre le résultat de nouvelles expériences pour formuler nous-même nos observations, mais des éléments propres à la discussion s'étant produits sous nos yeux, et presque dans le sein de notre Société, votre section d'agriculture, bien qu'insuffisamment renseignée encore, a pensé qu'il ne serait pas convenable qu'elle parût y rester étrangère, d'autant plus qu'elle a été quelque peu mise en demeure à cet égard.

On sait que les travaux d'habiles chimistes ou agronomes, MM. Boussingault, Liebig, Payen, de Gasparin, etc., etc., ont depuis longtemps préconisé l'efficacité de l'azote ou des sels ammoniacaux dans les engrais; la pratique a obéi aux conseils de la théorie, et, jusqu'à présent, a paru s'en bien trouver; on a cherché des moyens pour enrichir les engrais de cette substance élémentaire, ou pour l'y maintenir lorsqu'elle s'y était développée; on a tenté de mettre directement l'air atmosphérique à contribution; on a retenu dans les fumiers, par le plâtre ou l'acide sulfurique, les gaz ammoniacaux que la manipulation de ces fumiers n'en faisait que trop échapper; on a affirmé que tout cela était bon, et les praticiens ont accepté cette donnée.

Cependant, chose assez surprenante, en dépit de cet amas de preuves quelques réclamations, quelques doutes même ont surgi dernièrement; sont-ils le résultat d'expériences ou d'obser-

vations incomplètes? cela est fort probable, et l'avenir le prouvera; mais ces doutes ont été trop nettement jetés au public pour qu'il n'y ait pas lieu à se mettre promptement en garde et à se prémunir contre un abandon prématuré de méthodes que l'expérience jusqu'à présent avait semblé justifier.

On a été jusqu'à faire entendre que cette recherche de l'azote pour les engrais ne reposait que sur un préjugé.

Nous nous préoccuperons tout d'abord d'une lettre insérée dans le journal la *Presse* du 25 novembre dernier, par un savant géologue, M. Nérée-Boubée, et nous la combattrons immédiatement. Dans cette lettre, M. Nérée-Boubée s'attache à démontrer que ce n'est pas l'azote, comme le pensent de nombreux savants ou agronomes, qui donne la fertilité au sol, mais bien les éléments minéraux et primordiaux dont le sol est composé. Il cite principalement contre la nécessité de l'azote les produits obtenus de la méthode de l'écobuage. Cette méthode, dit-il, qui consiste dans l'incinération des matières végétales mortes ou vivantes, a pour résultat de dépouiller le sol de son azote, de son hydrogène, de son oxigène, de son acide carbonique, etc., et cependant, conclut-il, en général cette méthode réussit; donc l'azote n'est pour rien dans la réussite, et si les agronomes les plus instruits ont abandonné ce procédé, c'est par suite d'un préjugé fondé sur la théorie chimique.

D'abord nous répondrons à cela qu'il est à notre connaissance qu'une foule de petits agriculteurs qui, pour leurs cultures, ne prennent conseil que de leur expérience et de l'empirisme, repoussent eux-mêmes l'écobuage comme préjudiciable au bon entretien de leurs terres. S'il réussit bien pour un ou deux ans, le sol épuisé devient ensuite infertile, et ne peut se reconstituer que par les plus grands efforts; que M. Nérée-Boubée, qui appelle toute l'Europe à faire à ce sujet une expérience qu'il avoue n'avoir pas tentée lui-même, vienne faire un examen comparatif des produits d'un même champ dont quatre ou cinq ans auparavant une moitié aura été défrichée par l'écobuage, et l'autre par de bons labours à la charrue, il restera convaincu, au contraire, du pernicieux effet de l'écobuage. Maintenant, s'il veut une rai-

son de l'efficacité de ce fumier *désazoté*, ainsi qu'il nomme le résidu de l'écobuage, nous lui donnons la suivante qui a bien sa valeur :

On sait que par l'écobuage on n'enlève, pour la réduire en cendres, qu'une très-mince couche de la superficie du sol ou du friche, 4 ou 5 centimètres au plus, laquelle ensuite, à l'état de cendres, ne recouvre plus le sol en moyenne, après l'expansion, que d'une épaisseur de 2 ou 3 centimètres à peine; si l'on fait bien, pour l'emblavure on mêle cette légère couche au moyen de la charrue, avec le sol inférieur, et nous prétendons affirmer que, par cette immixtion, les principes contenus dans les cendres déterminent les jeunes plantes à chercher et à retrouver, tout aussi bien dans le plan inférieur que dans l'air, les éléments de végétation détruits par l'écobuage. Le sol s'est effrité par ce double emploi de l'azote, et de fortes fumures, ordinairement très-azotées, sont seules dans le cas de le rétablir. Nous sommes persuadé que c'est là la cause de la réussite réelle, mais éphémère, de la méthode que produit M. Nérée-Boubée comme exemple du peu d'utilité de l'azote.

Mais il ne s'en tient pas là ; il invoque en outre l'expérience faite cette année par M. Demond, notre collègue; et c'est surtout la conclusion de cette expérience qui a éveillé l'attention de la section d'agriculture de la Société ; elle ne pouvait rester muette sur un travail exécuté près d'elle, quand des organes lointains en faisaient un élément de leurs dissertations : et cela d'autant moins que M. Demond a donné lui-même connaissance à la Société de ce travail.

M. Demond, d'après son exposé, a divisé son terrain agricole en 32 planches de 25 centiares chacune, après avoir préalablement analysé son sol qu'il déclare identique dans toute sa surface. Des façons uniformes furent données à toutes les planches; une planche, dont le produit devait servir de base de comparaison, ne reçut pas d'engrais ; des engrais différents, mais pour un prix égal sur chacune, furent répandus sur les trente et une autres; puis un blé de même espèce et en quantité égale fut semé sur le tout.

Le produit de deux années consécutives d'emblavure sur chacune de ces planches sert de champ de comparaison à M. Demond pour éprouver la valeur relative de chacune des fumures à prix égal.

Puis il en tire cette observation dont se saisit évidemment M. Nérée-Boubée, comme d'un fait absolu, sans réplique, à savoir que : *On serait en droit de conclure que la richesse des récoltes dépend de toute autre chose que de la quantité d'azote qui peut être contenue dans l'engrais employé.*

En effet, il résulte de l'examen : 1° Que la poudre de laine, par exemple, qui, pour une quantité de 750 kilos, à raison de 120 fr., répandue sur l'hectare, contient 13 k. 725 d'azote, a un rendement supérieur en grain et en paille à la corne de pieds de cheval qui, pour le même prix, fournit à l'hectare 78 k. 240 g. d'azote;

2° Que la charrée, dont M. Demond ne dose pas l'azote, vu la petite quantité, l'emporte sur d'autres engrais dont plusieurs fournissent à l'hectare près de 100 kilos d'azote;

3° Que l'engrais Pen-Bron, qui ne fournit à l'hectare que 8 k. 125 d'azote, est supérieur au fumier de cheval qui fournit au sol 80 k. de ce corps, et aux chairs desséchées qui en donnent 84, 160;

4° Que l'engrais Lainé ne fournit que 6 k. 480 d'azote, et donne un produit plus élevé que le chiffon qui apporte 130 k. d'azote à l'hectare;

5° Que les débris de coquillages, qui renferment à peine quelques traces de ce corps, l'emportent sur le fumier de porc qui fournit au sol 92, 320 d'azote.

Disons avant tout qu'un fait nous a singulièrement surpris dans les expériences de M. Demond ; nous voyons dans la colonne du rendement en grain de chaque planche, pour la première année, que la planche sans engrais a produit une quantité qui revient au riche rendement de 38 h. 80 par hectare ; ce résultat est dû à la fertilité antérieure du sol, fertilité commune à toutes les planches ; or, nous remarquons à la colonne du rendement de la deuxième année que non-seulement aucun des produits des trente et une autres planches n'a atteint ce rende-

ment de 38 h. 80, mais, même que dans beaucoup, il a été au-dessous de la moitié. Comment se fait-il que, pendant la première année, la culture ait apporté dans la fertilité du sol un bouleversement tel que, pour la deuxième année, le rendement de toutes les planches soit resté inférieur à celui de la planche cultivée l'année précédente sans engrais?

Il y a là une donnée qui nous échappe et qui rend suspect le canevas sur lequel M. Demond a construit son expérience. Si le sol primitif était de nature à produire partout sans engrais 38 h. 80 de grain par hectare, comment cette quantité ne s'est-elle pas maintenue, pour la deuxième année, dans les trente et une planches qui avaient reçu, la première année, un engrais?

Or, il y a lieu de croire que le sol primitif devait sa richesse à de puissantes fumures données précédemment, et dès lors la table d'expérimentation n'étant pas rase, des combinaisons imprévues ont pu se produire dès la première année et infirmer la précision des épreuves.

Et en second lieu, nous regrettons l'exiguité même des terrains d'expérience pour la solution d'un procès aussi intéressant; on conçoit en effet qu'une volée de moineaux, un travail de taupes soit suffisant pour déranger l'économie d'un si petit espace et fausser les éléments d'une sérieuse comparaison.

Mais arrivons à la discussion des exemples produits par M. Demond.

Des cinq exemples cités, il en est deux que nous considérons comme hors de la question : celui de la charrée et celui des débris de coquillages.

La charrée, qui ne contient guère que des alcalis, de la potasse, par exemple, puis de la silice et de l'alumine calcinée, n'agit évidemment sur le sol que comme les cendres d'écobuage; elle donne un élan; mais est-il dit que la beauté des premiers résultats se maintiendra? Nous sommes au contraire convaincus que si l'on persévérait à employer uniquement la charrée comme engrais dans une terre labourable, on finirait par l'épuiser, bien que cette charrée, par suite de son emploi pour les lessives, renferme quelques éléments organiques ou azotés.

Il en est presque de même de l'exemple tiré de l'emploi des débris de coquillages; ces débris ne renferment guère que des sels de chaux, et dès lors ils agissent comme les amendements calcaires et non comme les engrais proprement dits; qu'on persévère à les employer sans autre fumure, et on verra dans quel état sera le sol au bout de cinq ou six ans et peut-être avant. Pourquoi M. Demond n'a-t-il pas aussi fait une expérience spéciale avec la marne, avec des faluns, autres débris de coquillages? C'est parce qu'il sait fort bien que ces substances n'agissent longtemps impunément sur le sol que lorsqu'elles sont combinées. Il aurait dû voir qu'il en devait être de même des débris de coquillages, des cendres, des charrées, etc.

Viennent les trois autres exemples qui, certes, sont spécieux; mais qu'on y regarde de près.

Rappelons d'abord qu'il est connu depuis longtemps que l'azote n'agit jamais seul, qu'il ne s'assimile facilement qu'en présence des sels de chaux, des phosphates surtout, puis des carbonates et des sulfates; de plus, que cette assimilation ne se fait que lorsque l'azote ou le phosphate de chaux, par exemple, se trouvent en contact dans des proportions déterminées, de sorte que, lorsqu'il y a excès de l'un ou de l'autre, l'excédant reste inerte, destiné, sans être perdu, à des combinaisons futures, lorsqu'aura lieu une nouvelle rencontre avec l'élément sympathique. Cela posé, examinons les trois exemples.

La poudre de laine, il est vrai, pour la quantité répandue sur un hectare, ne contiendrait que 13 k. 725 g. ou 1, 83 pour cent d'azote; mais aussi nous trouvons, d'après le tableau de M. Demond, qu'elle leur tient en présence une quantité de phosphate et de carbonate de chaux qui dépasse 9 p. °/₀; tandis que si la corne de pieds de cheval contient 13, 04 p. °/₀ d'azote, elle leur présente à peine 0, 50 p. °/₀ de sels de chaux; de là l'inertie momentanée de la plus grande partie de son azote.

3ᵉ *Exemple*. L'engrais Pen-Bron ne contient que 1, 07 p. °/₀ d'azote, mais il a aussi de 10 à 12 p. °/₀ de sels de chaux; tandis que le fumier de cheval contenant une grande quantité d'azote

ainsi que les chairs desséchées, ont peu ou point de sels de chaux pour se combiner avec elle.

4e *Exemple.* L'engrais Lainé ne fournit que 0, 27 pour cent d'azote, mais 8 ou 9 p. °/₀ de sels de chaux; tandis que le chiffon, qui apporte 13 p. °/₀ de son poids en azote, n'a certainement dans sa composition qu'une quantité à peu près nulle de sels de chaux.

On peut donc conclure, d'après ces remarques qui se coordonnent très-bien dans les trois exemples, que ce n'est en effet nullement l'azote seul qui fait la loi à la végétation, mais l'azote quand il se trouve en présence d'une suffisante proportion de sels de chaux pour le mettre en action.

Nous attaquons donc, jusqu'à plus ample informé, les conclusions de MM. Nérée-Boubée et Demond. Nous engageons vivement la persévérante patience de ce dernier à continuer ses expériences, à les faire sur une plus grande échelle, s'il lui est possible; à les limiter à l'éclaircissement du doute que sa publication même à fait naître dans quelques esprits; à mettre dans son terrain d'essai, sans avoir égard au prix, une substance très-azotée, telle que la corne de pieds de cheval ou le chiffon, en présence d'une forte quantité de sels de chaux, telle que des marnes, des débris de coquillages, des phosphates, du noir animal. Nous l'engagerons à faire ensuite quelques expériences successives, pendant plusieurs années, uniquement avec ces sels de chaux, et même avec des charrées; nous croyons qu'il arrivera promptement à reconnaître dans ce dernier cas une atténuation dans la fertilité de son sol. Nous lui demanderons aussi de tâcher d'éviter certaines erreurs de chiffres très-faciles à voir dans l'ensemble de son travail, notamment dans le prix de la charrée et dans l'évaluation de la quantité des sommes à laquelle répondraient par hectare les 25 centilitres qu'il a répandus sur chacune de ses 32 planches, ce qui fait un hectolitre seulement et non deux, comme il le dit. Ces erreurs, très-concevables, du reste, dans des expériences aussi minutieuses et aussi détaillées, peuvent néanmoins en faire redouter d'autres dans des analyses importantes et plus concluantes.

S'il veut se rendre à notre avis, il complétera une œuvre dont les prémisses lui assurent déjà la reconnaissance des hommes d'étude et de pratique.

NOTA. On peut lire dans le numéro du journal la *Presse*, du 16 décembre dernier, un long article très-bien raisonné, signé Crussard, où sont discutées à fond les conclusions de M. Demond, et dans lequel, nous réservant l'initiative de nos remarques, nous en avons trouvé la confirmation.

SUR UN DROIT QUI APPARTENAIT AUTREFOIS A L'EXÉCUTEUR DES HAUTES-ŒUVRES D'ORLÉANS;

Par M. J. LOISELEUR.

Séance du 1er février 1861.

On appelait havée ou havage le droit de prendre, dans les marchés et halles, autant de grains ou de fruits qu'en peut contenir la main.

Les mots *hava*, *havus*, *havata*, *haveia*, *havetus* sont indiqués, dans le supplément au dictionnaire de Du Cange, comme une sorte de mesure pour les grains ; le mot *havata* s'applique à la fois à la mesure et au droit de la prélever sur les grains et fruits vendus dans les marchés ; enfin les vocables *havadium* et *havagium* qu'on trouve dans le dictionnaire que nous venons de nommer paraissent s'appliquer au droit uniquement. Tous ces mots sont probablement dérivés du bas breton *havaich*, *hauvagh*, qui signifie une poignée (1).

(1) Ferrière, dans son dictionnaire de droit, fait venir *havée* de *havir*, qui signifie prendre. Nous ne citerons que pour mémoire une étymologie naïve qui dérive ce mot du latin *ave*, sous prétexte que le percepteur du droit saluait en le percevant, fait qui n'est rien moins qu'établi.

Ce droit paraît fort ancien : Du Cange cite une charte de 1283 où il est mentionné. Une autre charte de 1337 porte ce qui suit : « Item, *la havée* des fruits qui sont vendus à jour de marché à « Chauny, dont chacun, sur qui l'on prendra la havée, se pourra « racheter parmi une obole paiant et partant sera quitte de la- « dite havée. » Il serait probablement tout aussi impossible d'établir l'origine du droit de havée que celle d'une multitude de droits de justice dont les coutumes et les anciens titres des seigneurs font mention, et qui, presque tous, au dire de Loyseau, procédaient « non de raison et de justice, mais d'une pure usurpation. » Le droit de havée, toutefois, paraît avoir eu sa raison et son explication : il avait probablement pour but d'indemniser les villes ou les seigneurs propriétaires des halles des frais d'entretien de ces halles, de la police qu'ils y faisaient exercer et du pesage ou mesurage qui s'y opérait par leurs préposés.

Ce qui fait à nos yeux l'originalité de ce droit et ce qui nous a déterminé à l'étudier, c'est que dans différentes villes, et en particulier à Orléans, la havée était attribuée à l'exécuteur des sentences criminelles (1). Cette dîme avait été accordée à l'exécuteur, indépendamment de son salaire, dans le but de subvenir à ses besoins personnels et de le dispenser d'acheter des denrées qu'il ne lui était pas toujours facile de se procurer à prix d'argent, bon nombre de gens refusant l'argent du bourreau. Mais les difficultés sans nombre qu'entraînait la perception en nature avait bientôt introduit l'usage d'apprécier cette dîme en argent, et c'était ainsi, c'est-à-dire sous forme de droits représentatifs, qu'elle se percevait chez nous, dès le XVIe siècle, sur un grand nombre de denrées que nous énumérerons tout-à-l'heure.

S'il fallait s'en rapporter aux *Recherches de Lottin*, très-suspect en cette matière, comme nous le montrerons tout-à-l'heure, l'établissement dans notre ville de la havée et l'attribution qui en fut

(1) Voyez le *Répertoire de Merlin*, t. IV, p. 918, article *Exécuteur*. — Le Grand d'Aussy a consacré quelques lignes à ce droit du bourreau ; mais elles sont assez superficielles, et l'auteur ne paraît pas même avoir connu le nom sous lequel on désignait ce singulier privilége. (Voyez *Histoire de la vie privée des Français*, t. Ier, p. 103.) Monteil ne dit absolument rien de la havée.

faite à l'exécuteur remonteraient au 8 juin 1500, époque où Louis XII ordonna de prendre sur les vieux fossés d'Orléans des terrains destinés à établir des marchés.

Il nous a été impossible de découvrir dans les archives municipales les pièces sur lesquelles Lottin s'est appuyé et que, du reste, il ne fait pas connaître. Nous supposons qu'originairement le droit se percevait aux portes de la ville, et il ne nous paraît pas d'ailleurs suffisamment établi qu'avant Louis XII il n'y eut pas déjà un marché à Orléans. Peut-être est-ce l'attribution au bourreau et non l'établissement même du droit qu'il faut faire remonter au commencement du xvie siècle : encore ce point aurait-il besoin d'être éclairci. On trouve la havée en vigueur dans des localités voisines de l'Orléanais, à Chartres, à Pontoise, bien avant cette époque. Nous en dirons autant pour Paris. On peut lire au *Recueil de Fontanon* (t. 1er, page 228) un réglement pour le Châtelet de Paris, contenu en une ordonnance de Charles VIII datée de 1495, et où se trouvent divers articles relatifs aux droits de l'exécuteur de cette ville. Mais cette ordonnance ne fonde pas la havée ; elle constate seulement en quoi elle consiste et se borne à la réglementer. Tout indique qu'il en fut de même à Orléans. Les réglements que nous allons faire connaître eurent pour but principal de constater un état de choses déjà fort ancien. On les modela probablement sur ceux de Paris, mais en les appropriant à l'Orléanais et à la nature de ses produits.

Le plus ancien de ces réglements, dont nous ayons trouvé trace dans les archives municipales, remonte au 26 avril 1624. Des réclamations s'étant élevées sur son application, François Beauharnais, lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Orléans, ordonna, le 16 août 1656, que les réglements anciens, et notamment celui que nous venons de rappeler, seraient de nouveau publiés.

Cette ordonnance fait nettement connaître quels étaient l'assiette, la quotité et le mode de perception de ce droit.

En général, et sauf quelques exceptions clairement précisées, le maître des hautes-œuvres ne pouvait le lever que sur les den-

rées apportées de dehors sur les marchés, les jours de mercredi et de samedi seulement.

Il avait droit d'exiger :

De chacun de ceux qui apportaient à la main, à bras, sur la tête ou sur le dos, des fruitages, oignons, choux ou autres herbages, des œufs, du beurre, du fromage, de la volaille ou du gibier, deux deniers tournois;

De chacun de ceux qui amenaient ces denrées chargées sur des bêtes chevalines, cinq deniers;

De ceux qui amenaient des cochons, deux deniers par cochon.

Les droits qui viennent d'être énumérés étaient doublés le samedi qui suivait le jour où il y avait eu exécution de justice. Il faut remarquer qu'il ne s'agit point ici d'une exécution capitale seulement, mais indistinctement de l'application des nombreuses peines afflictives qu'admettait la jurisprudence de l'époque.

L'exécuteur percevait encore :

De chacun de ceux qui amenaient sur une charrette les denrées énoncées plus haut, dix deniers tournois, qu'il y eût ou non exécution de justice;

De chaque marchand de gâteaux ou de galettes vendant dans les marchés le jour des Rois, douze deniers;

De chaque revendeuse de menues denrées vendant sur les marchés publics, cinq deniers, mais la veille des quatre grandes fêtes annuelles seulement;

De chacun de ceux qui apportaient à bras, sur lesdits marchés, du chanvre, du lin, du fil et de la laine, cinq deniers par chacun des quatre quartiers de l'année;

Sur chaque cheval apportant de la marée à vendre aux jours de marché, cinq deniers;

De chaque marchand de balais, soit qu'il vendit sur les marchés ou par la ville, un balai aux jours de marché ou autres jours, qu'il y eût ou non exécution de justice;

Sur chaque charretée de cendre entrant dans la ville par la porte du pont, à quelque jour que ce fût, deux deniers. Ce droit était doublé le lendemain du jour où il y avait eu une exécution.

Enfin l'exécuteur avait droit de prendre sur chaque charretée de bois, de paille ou de foin *bottelé* amené par des forains et entrant en ville *par la porte du pont* les jours de marché, qu'il y eût ou non exécution de justice, une bûche d'une coche (1) ou une bourrée, un faisceau de paille ou botteau de foin, tels qu'ils lui étaient présentés, sans pouvoir choisir.

Les denrées et marchandises diverses qui viennent d'être énumérées étaient les seules sur lesquelles l'exécuteur pût lever la havée dans la ville d'Orléans. Il jouissait de droits analogues sur les denrées vendues dans les foires et marchés des autres villes et gros bourgs du bailliage.

L'ordonnance que nous rappelons statuait qu'il pourrait continuer de percevoir ses droits sur les grains vendus dans ceux de ces marchés et foires où, *de temps immémorial*, il avait coutume de percevoir de tels droits. Ces mots, pour le dire en passant, montrent assez que l'attribution de la havée au bourreau est beaucoup plus ancienne que Lottin ne l'a supposé. L'ordonnance fixait à une cuillerée la quantité de grains que l'exécuteur aurait droit de prélever sur chaque charrette contenant au moins quatre poches. La cuillère devait être étalonnée et contenir la seizième partie d'une mine, c'est-à-dire le quart d'un boisseau, d'après la mesure d'Orléans. Si la charrette contenait moins de quatre poches, le droit était fixé à quatre deniers par poche.

Une disposition spéciale défendait au bourreau de donner ses droits de havée à ferme. Il devait les percevoir par ses mains ou par celles de ses domestiques. Cette prescription rendait la perception singulièrement difficile et onéreuse pour l'exécuteur, par l'obligation où elle le plaçait d'entretenir un grand nombre de serviteurs ou préposés. Aussi ses moyens d'existence eussent-ils été des plus précaires s'il n'avait perçu, indépendamment de cette dîme variable et incertaine, un salaire fixe sur chacun des nombreux supplices qu'il infligeait. Au XIVe et au XVe siècle, ce salaire était de cinq sous parisis, aussi bien à Orléans qu'à

(1) C'est-à-dire telle qu'elle sort du chantier ou de la vente et avant qu'elle ait été divisée par la scie.

Paris (1). Mais il était rare qu'une exécution fût une opération simple et unique; c'était ordinairement une tragédie en plusieurs actes : l'exécution d'un blasphémateur en avait trois ; la mise à mort d'un grand criminel en entraînait jusqu'à onze. En 1418, l'exécuteur de la haute justice du duc d'Orléans touchait du receveur des domaines, pour l'exécution d'Olivier Bourgaut, convaincu d'avoir pris part au meurtre du duc Louis d'Orléans, cinquante-cinq sous parisis, représentant, suivant les calculs de M. Leber (2), environ vingt francs 25 centimes, d'après le prix du marc actuel d'argent. Olivier Bourgaut avait en effet subi onze peines distinctes : il avait eu la main coupée au pilori, la tête décollée, les quatre membres coupés, puis pendus en quatre lieux ordonnés et accoutumés, et enfin le corps brûlé. On voit que les fonctions de l'exécuteur ne laissaient pas que d'être assez largement rétribuées. Il percevait de plus un impôt sur le libertinage : chaque fille de mauvaise vie lui devait quatre deniers parisis par quinzaine (3).

Le réglement de 1624 que nous venons d'analyser fut de nouveau publié les 29 novembre 1684 et 11 juin 1699. C'est donc à tort que Lottin (*Recherches sur Orléans*, t. II, page 229) affirme qu'il avait été supprimé en 1675. Il resta en vigueur et sans modifications importantes jusqu'en 1770, non toutefois sans soulever de nombreuses réclamations de la part des marchands, des habitants et de l'exécuteur lui-même.

Afin de pouvoir distinguer dans les foires et marchés ceux qui venaient d'acquitter le droit de ceux qui le devaient encore, l'exécuteur ou ses aides marquaient les premiers au bras avec de la craie. Cette opération, ce contact avec un homme dont l'emploi était considéré comme infâme, excitaient une répulsion invin-

(1) M. Leber, *Mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, p. 45.

(2) Le même mémoire, p. 46.

(3) Au XVIIIe siècle, les droits dus au bourreau pour chaque exécution furent fixés par un réglement en 14 articles arrêté en conseil royal et compris dans un recueil d'arrêts du conseil et d'instructions pour la taxe des frais de justice, imprimé à Orléans en 1746, in-4° de 20 pages. Il nous a été impossible de nous procurer ce recueil.

cible. Beaucoup de marchands refusaient de se laisser marquer (1).

Les habitants, de leur côté, ceux surtout des villes et bourgs où l'exécuteur levait sur certaines denrées sa redevance en nature, voyaient la havée d'un mauvais œil : ils n'avaient, disaient-ils, que les restes du bourreau. C'était par suite de ce sentiment populaire, c'était à cause de l'infamie de sa fonction, bien plutôt que dans le but d'asseoir l'impôt d'une façon immuable et régulière, qu'on l'avait astreint à lever sa redevance sur les grains avec une cuillère de fer-blanc, au lieu de la prendre à poignée, comme dans l'origine (2). Le préjugé qui frappait ce malheureux mais indispensable ministre des rigueurs de la justice, était alors bien autrement puissant qu'aujourd'hui. La fréquence, la variété des supplices, la part active et directe qu'y prenait le bourreau et qu'a singulièrement amoindrie l'usage d'un instrument qui supprime presque son intervention, toutes ces causes entretenaient l'aversion mêlée d'effroi dont il était l'objet. Le comte de Maistre n'avait pas encore écrit sa célèbre apologie du bourreau ni montré en lui la clé de voûte de l'édifice social, « l'horreur et le lien « de l'association humaine. » A Paris, il ne pouvait demeurer dans l'enceinte de la ville, à moins que ce ne fût dans la maison du pilori. Lorsque les chauffe-cires de la Grande Chancellerie scellaient ses lettres-patentes, ils les jetaient sous la table, afin de marquer l'infamie de son emploi. Ferrière, à qui nous empruntons ce fait et dont nous reproduisons les expressions, cite une preuve bien éclatante de cette aversion dont l'exécuteur était l'objet. Il raconte qu'une jeune fille de la ville d'Angers, âgée de dix-huit ans et qui était très-belle, ayant été condamnée à la potence pour infanticide, fut demandée aux juges en mariage par le bourreau. « Sur les instantes prières qu'il leur en fit et par « une espèce de pitié qu'excita la beauté de cette fille sur l'es-

(1) Voyez Merlin, t. iv, p. 918. Plusieurs procédures, existant au greffe de la Cour impériale d'Orléans, témoignent des difficultés qu'entraînait la perception de la havée.

(2) Voyez Joseph Ferrière, *Dictionnaire de droit*, au mot havage.

« prit des juges, ils la lui accordèrent. Mais cette fille ne voulut « jamais consentir à la bonne volonté que les juges avaient pour « elle, et aima mieux être pendue que d'épouser le bourreau. »

Enfin l'exécuteur lui-même se plaignait des entraves apportées à la perception de sa dîme, des résistances des contribuables, des luttes, des contestations sans cesse renaissantes que cette perception entraînait, et enfin des charges qu'elle lui imposait.

En 1770, imitant l'exemple de Louis Demoret, exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Etampes, qui, le 30 juillet 1767, avait obtenu, en Cour de parlement, un arrêt portant réglement de ses droits de havage, il sollicita un arrêt semblable de la même Cour. Le parlement de Paris lui accorda, en effet, le 24 mars 1770, un arrêt qui, en le confirmant dans ses anciens droits de havée, donnait un nouveau tarif de ces droits mis en harmonie avec la dépréciation que l'argent avait subie. Les deniers étant devenus très-rares, l'exécuteur se faisait payer en sous et liards, en sorte qu'il gagnait le fort denier. L'arrêt admettait toutes ses prétentions, même celles qui faisaient l'objet de ses contestations avec les contribuables, et, entre autres, le droit qu'il prétendait de percevoir, le samedi qui suivait chaque exécution, non-seulement le double de ses droits ordinaires, comme le permettait le réglement, mais autant de fois le double droit qu'il y avait de patients, et cela sur toutes les denrées indistinctement. Toutefois l'arrêt ne statuait que par provision : la cour, avant de se prononcer d'une façon définitive, chargeait les officiers municipaux de la ville d'Orléans de fournir leur avis sur les droits prétendus par l'exécuteur.

Dans la requête qu'il avait présentée, ce dernier, reconnaissant l'évidente répugnance que les contribuables témoignaient à traiter directement avec lui, avait exprimé le désir que M. le duc d'Orléans ou les magistrats municipaux de la ville capitale du duché se chargeassent de faire percevoir ses droits à leur profit, en lui faisant une pension fixe qu'il priait la cour d'arbitrer.

Mis en demeure par l'arrêt du parlement, les officiers municipaux profitèrent de cette ouverture et se firent autoriser par les notables à traiter avec l'exécuteur.

En conséquence, aux termes d'un acte reçu par Defaucamberge, notaire à Orléans, le 16 mai 1770, le sieur Henri-Alexis Tardiveau, exécuteur des sentences criminelles du bailliage et siége présidial d'Orléans, demeurant en cette ville, paroisse St-Hilaire, sous les Halles, céda au maire et aux échevins de la ville tous les droits de havée attribués à l'exécuteur dans la ville, ses faubourgs et franchises par les différents réglements que nous avons rappelés; il réserva toutefois ce qui devait lui être payé par le roi, le duc d'Orléans ou autres seigneurs pour ses exécutions, la maison que le roi lui accordait pour son logement, et enfin les droits qu'il avait à exercer dans les foires et marchés hors d'Orléans, le traité ne devant concerner que cette ville.

Cette cession fut faite à la charge d'une pension annuelle de deux mille quatre cents livres que les maire et échevins s'engagèrent à payer au sieur Tardiveau et à ses successeurs.

Cette transaction fut homologuée par arrêt du parlement, en date du 27 mai 1770.

Le 5 juillet suivant, l'assemblée des notables, convoquée par le maire d'Orléans, délibéra de supprimer tous les droits de havée qui venaient d'être cédés à la ville, et de les réduire à un droit unique de deux sols six deniers par charretée de bois, de paille ou de foin. C'était la moitié du droit qui frappait autrefois ces objets; mais il fut résolu que le nouveau tarif serait perçu sur le bois, la paille et le foin entrant en ville par quelque porte et à quelque jour que ce fût, tandis que, jusque là, le droit n'avait été perçu qu'à la porte du pont et seulement les mercredis et samedis.

Des lettres-patentes données par le roi à Fontainebleau, le 24 octobre 1770, et qui existent en original dans les archives de la ville, autorisèrent cette importante modification.

L'exécuteur d'Orléans avait traité à temps. Cinq ans étaient à peine écoulés depuis sa cession, qu'un arrêt du conseil, rendu le 3 juin 1775, à la requête de plusieurs villes où la perception de la havée entravait l'approvisionnement, fit défense à tous les exécuteurs de percevoir à l'avenir aucune rétribution, soit en nature, soit en argent, sur les grains et farines. Mais cet arrêt,

qui, du reste, resta presque partout lettre-morte (1), ne s'appliqua point à la ville d'Orléans, qui, comme on vient de le voir, avait eu la sage précaution de ne pas faire porter sur les grains le nouveau droit qu'elle substituait à ceux qu'elle avait acquis.

Le droit de havée ainsi modifié fut perçu au profit de la ville jusqu'à la révolution. Un bordereau du directeur de la régie générale de l'apanage, en date du 7 janvier 1790, fait connaître qu'en 1789 ces droits avaient produit, déduction faite de tous frais de recette, 3,333 livres 11 sous 3 deniers. La ville, comme on le voit, n'avait pas fait une mauvaise affaire en traitant avec l'exécuteur des hautes-œuvres. La suppression définitive de tous les droits de havage fut prononcée par la loi du 15 mars 1790 (art. 19 du titre II). Une dernière et frappante preuve de l'impopularité de cette taxe et des résistances que rencontrait sa perception est consignée dans le décret du 13 juin 1793, qui établit près des tribunaux criminels un exécuteur de leurs jugements et mit le traitement de ces exécuteurs à la charge générale de l'Etat. On lit en effet dans l'art. 8 de cette loi : « Les exécuteurs qui exerçaient les droits connus sous le nom de *havage*... et qui, depuis la révolution, ont cessé d'en jouir *par le refus formel des citoyens de s'y soumettre*, sur l'attestation des corps administratifs constatant ce refus et l'époque où il a eu lieu, recevront, à partir de sa date, et par forme d'indemnité, le traitement déterminé par le présent décret. »

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR L'APPAREIL ET LA MÉTHODE DE LÉVIGATION DES TERRES, PAR M. MAZURE, PROFESSEUR DE PHYSIQUE AU LYCÉE D'ORLÉANS;

Par M. Perrot.

Séance du 5 avril 1861.

La connaissance de la constitution du sol arable et du sous-sol est, pour tous les cultivateurs, de la plus haute importance. Une

(1) Voir Merlin, loc. cit.

longue pratique peut bien suppléer en partie aux données scientifiques, mais celui qui est nouvellement aux prises avec un terrain dont il ne sait pas apprécier les caractères et, pour ainsi dire, le tempérament, serait exposé à faire de dispendieuses écoles que des analyses physiques ou chimiques d'une grande simplicité auraient pu lui éviter.

Les bonnes terres arables ont pour bases principales la silice, l'argile et la chaux; tout le monde sait cela. Mais quelles en doivent être les proportions? où commence l'excès de l'une des bases? comment rapprocher économiquement le sol de la composition la plus favorable à la nature des plantes?

La première opération à faire est de laver les terres, après les avoir préalablement séchées et exactement pesées ; c'est ce qu'on appellę la méthode de lévigation. — En les lavant avec de l'eau distillée ou même de l'eau de pluie qu'on agite dans un verre et en décantant à plusieurs reprises, l'on parvient à séparer l'argile de la silice. — La première, aux molécules d'une grande ténuité, est entraînée avec l'eau, et la silice, plus lourde et insoluble, reste au fond du verre. L'on filtre l'eau mêlée d'argile, l'on fait sécher le tout, et l'on obtient ainsi le poids de la silice et celui de l'argile. C'est là une simple analyse physique ; mais il faut encore rechercher les parties calcaires qui se divisent dans l'eau et recourir à l'analyse chimique. — L'emploi de l'acide chlorhydrique du commerce, étendu plusieurs fois de son volume d'eau, dissoudra dans la portion mise à part pour l'expertise chimique, les parties calcaires ; l'on fera sécher le résidu, et la différence en poids indiquera la quantité de calcaire plus ou moins pure contenue dans la terre.

La lévigation et l'emploi de l'acide chlorhydrique ne conduisent point à une vérité absolue, car ces procédés ne révèlent ni le phosphate de chaux, ni les sels de magnésie, ni les autres sels solubles qui peuvent s'y rencontrer, ni l'humus si utile à la vie des plantes. Ces corps ne peuvent être découverts que par des opérations longues, compliquées, et qui exigent patience et science ; mais on arrive ainsi à une vérité relative qui a néanmoins une grande importance.

L'appareil présenté par M. Mazure est un perfectionnement de la méthode primitive de lévigation ; il épargne le temps et des décantations multiples plus ou moins incertaines dans leurs résultats ; il est très-ingénieusement construit, et s'il a quelque analogie avec l'appareil qu'indique, pour arriver au même but, le traité de chimie usuelle de Stockhardt, que M. Mazure ne connaissait pas, le sien l'emporte certainement sur ce dernier, notamment par le mouvement ascensionnel à l'aide duquel il dégage et sépare l'argile de la silice.

La description de l'instrument et du mode de procéder est faite avec une grande lucidité dans l'imprimé communiqué à la Société, et la gravure qui s'y trouve annexée représente d'ailleurs d'une manière sensible aux yeux le fonctionnement de l'appareil.

Il a été inventé par M. Mazure dans le but de répondre aux désirs des membres de la Société des Sciences naturelles et de la Société d'Agriculture de La Rochelle. Il a valu à l'inventeur une médaille d'or au Concours régional de cette ville. Deux fois, en 1859, le *Journal d'agriculture pratique* en a parlé avec une certaine étendue et d'une manière favorable. Présenté à la Société centrale d'agriculture, il doit y être l'objet d'un rapport. Il a figuré en 1860 au Concours général de Paris, où la plupart des membres de votre section l'ont parfaitement remarqué. S'il n'y a été l'objet d'aucune distinction, c'est probablement parce que le jury ne se sera point placé au point de vue de l'auteur, qui a voulu surtout venir en aide au cultivateur intelligent déjà imbu de quelques notions scientifiques, sans toutefois prétendre à un grand degré de précision.

Nous espérons qu'il sera plus heureux au Concours régional d'Orléans, où il doit être présenté.

M. Mazure est, comme M. Isidore Pierre, un enfant de la Beauce ; il professe avec distinction un cours de physique au lycée ; il se plaît à poser à ses élèves et à expliquer les problèmes qui touchent à la science agricole. Nous le félicitons de cette tendance. — Il s'était créé beaucoup de sympathies parmi les hommes instruits de La Rochelle, où il était professeur avant d'avoir

une chaire au lycée d'Orléans, parce qu'il mettait de l'empressement en toute circonstance à servir la cause de l'agriculture. Ses travaux seront à l'avenir plus spécialement appliqués aux terres de l'Orléanais, et lui acquerront, nous n'en doutons pas, des titres non moins assurés à la sympathie et à la reconnaissance de nos agriculteurs.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ POUR 1860;

Par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.

Séance du 3 *mai* 1861.

Dans l'élan général imprimé à l'agriculture depuis un demi-siècle, quel a été le rôle du département du Loiret? Quelle part a-t-il prise aux progrès signalés en France? Composé de sols de nature différente, les uns doués de tous les éléments d'une fertilité reconnue, les autres entachés d'une stérilité proverbiale, quelle est la somme des efforts tentés, d'une part, pour maintenir et augmenter les ressources naturelles, d'autre part, pour dompter l'inertie d'une terre rebelle et ingrate? De quel côté, eu égard au point de départ, ont été acquis les résultats les plus satisfaisants et les plus méritoires?

C'est ce que la Société académique d'Orléans a voulu établir dans une question où, mettant en parallèle la Beauce et la Sologne, comme les deux types extrêmes de fertilité et d'improduction du département, elle appelait les concurrents à examiner si l'une ne s'était pas trop reposée sur la richesse de son sol, et si l'autre, excitée par l'idée du progrès, avait fait tous ses efforts pour vaincre l'apathie du sien; et quelle était la somme des améliorations réalisées de part et d'autre.

Nous n'avons pas, Messieurs, été aussi heureux dans ce concours que dans celui de l'année dernière : au lieu de trente-

quatre mémoires, deux seulement nous ont été adressés ; et sur ces deux mémoires un seul est sérieux et a exigé quelque travail ; mais la question y a été mal comprise et traitée sous un point de vue trop étroit, trop absolu. L'auteur a méconnu les améliorations réalisées, il condamne les moyens par lesquels on a cherché à les faire naître ; il s'étaye de principes que nous ne pouvons admettre, et faisant une part trop large aux ressources naturelles du sol, il ne veut point se rendre compte de ce que l'industrie et l'intelligence peuvent créer dans une terre déshéritée, il condamne à l'avance tous les sacrifices qu'on s'imposerait pour la tirer de l'état d'improduction où il la croit rivée. Il regarde comme des victimes tous ceux qui cherchent à secouer le joug de misère que cette terre leur impose, et s'il ne condamne pas leurs efforts, il les croit au moins complètement infructueux.

C'est cette tendance surtout, aussi injuste que dangereuse à propager, qu'il s'agit de combattre ; c'est être ennemi de tous progrès que de se refuser à les comprendre, et de repousser les sacrifices par lesquels on peut seulement les obtenir. Sans résoudre ici une question qui peut être posée de nouveau, nous chercherons en peu de mots à la rétablir, à la faire mieux comprendre, et surtout à la débarrasser des fausses théories qui l'entourent dans le mémoire soumis à votre jugement.

L'auteur commence par signaler en Beauce un état de fertilité que nous n'avons jamais prétendu contester ; il affirme qu'elle n'est point en arrière des autres pays ; elle a, dit-il, de meilleurs instruments qu'autrefois ; elle prépare bien ses terres, soigne ses fumiers, améliore ses voies de communication ; elle a supprimé la jachère comme période improductive, perfectionné ses races de bestiaux, maintenu la supériorité de ses laines ; elle s'est dotée de gardes-champêtres, de compagnies de pompiers, de maisons d'école mieux dirigées et mieux oppropriées à l'état futur des enfants, de médecins plus nombreux, de bureaux de charité ; elle assure à la mutualité ou à primes fixes ses biens mobiliers et ses récoltes contre l'incendie, la grêle et les sinistres de tout genre, etc., etc.

Sans nier aucune de ces allégations, nous voyons dans les unes un progrès social plutôt qu'agricole, dans les autres des moyens plutôt que des résultats; nous en concluons un état prospère, mais non pas une amélioration constatée. Pour établir un progrès, il faut d'abord poser un point de départ, puis comparer la situation ancienne avec l'état actuel. Il ne suffit pas d'affirmer ce progrès, il faut le démontrer. Où en était la Beauce il y a cinquante ans, où en est-elle aujourd'hui? Voilà ce à quoi il faut répondre, voilà ce qu'il faut nous apprendre.

C'est ce que l'auteur n'a point compris; aussi se trouve-t-il embarrassé dès qu'il s'agit d'établir la mesure du progrès agricole. Où va-t-il la chercher cette mesure? Est-ce dans la plus grande abondance de la récolte? dans la meilleure qualité du blé? dans la diversité croissante des produits? Non. C'est dans le morcellement; « c'est là, dit-il, qu'est la réalité toujours croisante de l'agriculture en Beauce; c'est elle qui fournit la mesure du progrès qui s'y fait et s'y fera toujours. »

L'auteur veut-il dire qu'une terre cultivée à la main, ou livrée, ce qu'on appelle à la petite culture, devient par cela même plus productive? Mais ce principe général s'applique à tous les pays et à toutes les natures de sol, à la Sologne comme à la Beauce, et mieux même à la Sologne, car si la terre ainsi cultivée rend en Beauce le double, elle rend en Sologne le quadruple, témoins les jardins des manœuvriers qui donnent tous les produits des terres privilégiées. Veut-il déduire l'amélioration de la terre du haut prix qu'elle acquiert dans la vente au détail? Mais cette base n'est pas juste; la valeur vénale n'est pas toujours la mesure de la valeur foncière; bien des circonstances étrangères la déterminent : elle a le plus souvent pour cause la position auprès d'un centre de population, la fortune particulière des habitants d'un pays, la soif de l'indépendance, l'amour inné chez les gens de campagne de la possession territoriale et de l'influence qu'elle apporte, la méfiance des gens d'affaires et des placements d'argent en ville, l'effroi qui résulte d'une faillite récente, etc., etc. Tels sont les mobiles qui font passer les gens de campagne par-dessus tous les sacrifices : nous ne pouvons donc les accepter

comme une mesure exacte de l'amélioration du sol. Quelle sera donc cette mesure, et d'abord qu'entend-on par ces mots : *Progrès* et *amélioration* ?

L'auteur, qui rentre enfin dans la question, nous en donne plus loin une définition que nous acceptons :

« Améliorer, dit-il, c'est rendre la condition nouvelle préférable à la situation préexistante. »

Quel est l'indice le plus sûr des progrès ou de l'amélioration? l'auteur nous le dit encore :

« La véritable amélioration, le seul progrès réel, ceux dans lesquels on doit persister et qu'il faut encourager, sont les modifications ou procédés qui, au même prix coûtant que tels autres semblables, et surtout à prix inférieur et avec moins de sacrifices pécuniaires (l'argent résumant en réalité toutes les espèces d'intérêts dans cette matière), assurent le plus de résultats essentiels, et, conséquemment, toujours des avantages susceptibles de se convertir en la plus forte somme de monnaie. »

En deux mots, la mesure du progrès, c'est l'augmentation du produit net, produit durable et persistant représenté par l'argent. Pourquoi alors aller le chercher ailleurs, et le voir uniquement dans le morcellement plus ou moins grand d'une contrée?

En appliquant donc ces principes à la question proposée, il s'agirait de savoir si de deux propriétés acquises il y a trente ans, je suppose, en Beauce et en Sologne, pour 100,000 francs chacune, représentant un revenu alors de 3,000 fr., l'une offre aujourd'hui un produit net plus considérable. Si ma propriété de Beauce me rapporte aujourd'hui 4,000 fr., et ma propriété de Sologne 5,000, je serai fondé à dire que la seconde a fait plus de progrès que la première.

Pourquoi alors s'occuper des sacrifices pécuniaires, si, en dernier résultat, ils sont couverts et récupérés par le produit net; car si, comme on l'a dit dernièrement, dépenser plus qu'il n'est utile est une faute, reculer devant une dépense qui doit être couverte par de beaux résultats n'est pas une faute moins grande.

Mais l'auteur ne peut pas souffrir qu'on fasse des avances à la terre, il regarde ces avances comme un mauvais placement. Si la

Beauce a prospéré, c'est, dit-il, parce qu'il n'y a pas eu de propriétaires pour la faire valoir et y mettre de l'argent : si la Sologne ne prospère point, c'est que les propriétaires y abondent et s'y ruinent tous.

Puisque l'auteur repousse les capitaux, quels seront donc ses moyens d'amélioration? Ce sont, dit-il, le travail, le *labor improbus*, la force corporelle, les sueurs du propriétaire grand ou petit : cette sueur, ajoute-t-il, est presque en agriculture le seul capital suffisamment productif.

Mais cette sueur, ou le travail qui la fait naître, en accordant qu'elle contribue à féconder un champ, ne pourra se faire que si ce champ possède les éléments nécessaires à sa fertilité; elle ne tiendra pas lieu de calcaire, par exemple, à un sol qui en a besoin et qui en est dépourvu; ce calcaire il faut donc l'acheter. Elle ne tiendra pas davantage lieu d'intelligence dans une industrie où la tête est aussi nécessaire que les bras. La force corporelle, d'ailleurs, dont il parle, implique la culture à la main; cette petite culture exige beaucoup de temps; et si, comme le disent les Américains, le temps est de l'argent (*time is money*), nous ne pensons pas qu'elle soit plus économique que la grande.

L'auteur, pour appuyer son système, émet ce principe que toute spéculation infructueuse est préjudiciable au public en dispersant un capital qui, placé autrement ou affecté à d'autres entreprises industrielles ou commerciales, profiterait davantage à tous. En admettant ce qu'il y a de vrai dans cette théorie économique, nous pensons qu'elle n'est pas applicable à la culture de la Sologne et aux avances qu'elle réclame ; si, par suite d'une opération douteuse au point de vue du bénéfice pécuniaire, j'ai donné un cours aux eaux dormantes, desséché des étangs, assaini des marécages, purifié l'air par de nombreuses plantations, la population retrouvera en bien-être et en salubrité ce que le propriétaire aura perdu en capitaux.

Rien d'ailleurs ne se peut faire avec rien; si quelques propriétaires de Sologne ont échoué dans leurs tentatives d'amélioration, beaucoup d'autres ont parfaitement réussi; plusieurs communes ont été complètement transformées par les calcaires, et leurs

produits rivalisent presque avec ceux de la Beauce. Personne n'ignore que notre grand prix régional de 1859 a été décerné à un cultivateur de Sologne, et que celui de 1861 a de très-sérieux compétiteurs dans la même contrée (1), et certes, ces heureux résultats ne se sont obtenus qu'au moyen d'avances faites à la terre, qui n'est pas aussi ingrate que le pense l'auteur du mémoire. On peut se ruiner partout avec des illusions et du laisser-aller; comme avec de la prudence, de l'intelligence et de l'ordre on peut partout prospérer.

L'auteur n'a donc vu les deux contrées dont il parle que d'un œil partial et prévenu ; c'est faire trop belle partie à la Beauce que de la comparer à la Sologne sous le rapport de la production des céréales ; il ne s'agissait donc pas de se prononcer sur la nature des deux sols dont l'un sera toujours supérieur à l'autre, mais sur l'industrie déployée sur chacun pour leur faire rendre tout ce qu'on était en droit d'en attendre ; c'était leurs aptitudes qu'il fallait exposer, le point d'où elles étaient parties, l'une ayant tout à créer, l'autre n'ayant qu'à maintenir et accroître. Les priviléges d'une terre naturellement féconde sont assez grands pour qu'on ne les exagère pas encore. La Beauce peut avoir ses défauts et ses inconvénients, comme la Sologne ses avantages ; il fallait reconnaître les uns et les autres. La Beauce donnera des céréales et la Sologne des produits variés, entre autres des bois que la première ne peut donner, et qui deviendront aussi une source de richesse : l'une et l'autre peuvent encore s'améliorer. La Sologne n'est point arrivée à ses limites de production, nous le reconnaissons sans peine ; la Beauce, de son côté, a-t-elle fait tout ce qu'elle pouvait faire? N'est-elle pas stationnaire sur quelques points, en décadence même sur quelques autres ? Ses blés ont-ils la qualité qu'ils avaient autrefois, sont-ils beaucoup plus abondants? Ses prairies artificielles sont-elles aussi productives et d'aussi longue durée? Les parcelles dont se composent ses fermes

(1) Les prévisions du rapporteur ont été confirmées : le prix du concours régional de 1861 a été encore remporté par un propriétaire de Sologne, M. de Béhague, de Dampierre.

ne sont-elles pas trop divisées et trop éparses? Son assolement triennal est-il un bon système? n'est-il pas épuisant au point que les terreaudages ou les transports de terre sont regardés aujourd'hui comme nécessaires pour parer aux abus d'une exigence sans frein et d'une production sans relâche? Ces terres à transporter sont-elles inépuisables?

Voilà ce qu'il était juste d'examiner après avoir mis en relief tous les avantages naturels d'un pays et l'état de stérilité de celui qu'on lui compare.

Par ces considérations, la section d'agriculture a jugé qu'il n'y avait pas lieu de décerner la médaille ; elle remet la question au concours et fait un nouvel appel aux agriculteurs de notre contrée, en leur traçant brièvement la marche qu'ils auront à suivre, espérant que leur zèle ne faillira pas, et que, de l'étude comparée de ces deux régions, ils feront ressortir d'utiles enseignements, et au moins des encouragements pour la moins favorisée.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. JULES-MARIE-CLAUDE MARQUIS DE TRISTAN ;

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 19 avril 1861.

Un an s'est à peine écoulé depuis que j'ai eu l'honneur de vous retracer la vie d'un de nos plus anciens et de nos plus honorables collègues, M. de Champvallins. La bienveillance avec laquelle vous avez daigné accueillir le faible tribut payé à une mémoire vénérée m'a enhardi, et j'oserai vous demander la permission de vous lire quelques notes recueillies sur un autre de nos collègues, le savant et regrettable marquis de Tristan, décédé le 24 janvier 1861.

Les recherches nombreuses qu'il m'a fallu faire, un rapport volumineux que vous m'avez demandé, Messieurs, sur un mémoire soumis à votre examen, des occupations multipliées m'ont empêché de vous lire aussitôt que je l'aurais désiré la biographie que je vous apporte aujourd'hui.

A une société savante je dois moins parler de l'éclat nobiliaire qui entoure le nom du vénérable collègue dont nous déplorons la perte que du mérite scientifique et littéraire acquis à M. le marquis de Tristan par des études sérieuses et persévérantes.

Cependant, en qualité de biographe, je ne puis passer sous silence l'antiquité et la noblesse de son origine. Elle remonte au-delà du XII[e] siècle. Nous retrouvons ses ancêtres parmi les preux qui prirent la croix et se battirent en Orient pour la défense du nom chrétien.

Les annales de France nous signalent un Tristan faisant un rempart de son corps à Philippe-Auguste sur le champ de bataille fameux de Bouvines et mourant à la croisade à côté de saint Louis, auprès duquel il avait eu le titre de gouverneur lorsque ce roi était enfant. Un autre Tristan portait la bannière du Dauphin, au jour néfaste où la France et l'Angleterre se rencontrèrent dans les plaines de Poitiers. Un troisième prit sa revanche contre les Anglais, au temps de Jeanne d'Arc.

Philibert de Tristan, sous l'armure de commandeur de l'ordre de Malte, se mesura plus d'une fois contre les Turcs.

Tristan, comte de La Tour, d'abord major général, puis maréchal de camp, assista à la bataille de Fontenoy et fit les campagnes d'Italie en 1747 et 1748.

Nicolas de Tristan, père de notre honorable collègue, recevait avant l'âge voulu par les réglements, sur le champ de bataille de Friedberg, la croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis pour une action d'éclat.

La famille de Tristan compte parmi ses membres un grand échanson, un grand pannetier, un amiral de France, deux chambellans du roi Philippe-Auguste (1). De brillantes alliances ont

(1). *Voir* le P. Anselme, G. Lebreton, Monstrelet, les chroniques de saint Denis, les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

ajouté à l'éclat de son nom. Elle s'est divisée en deux lignes, celle de Meignelay et celle depuis longtemps éteinte d'Amblegny qui ont possédé de nombreux fiefs. Répandue en plusieurs provinces, elle semble cependant appartenir plus particulièrement à la Picardie et fut transplantée à Orléans dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

En 1768, Nicolas-Marie, marquis de Tristan, de la ligne de Meignelay, seigneur de Lusillé, de Montpoupon et du Plessis, lieutenant colonel du régiment de Boulonnais, épousait Mlle Marie-Thérèse-Pauline Bigot de Chérelle, nièce du vicomte de Morogues, lieutenant-général des armées navales.

Après avoir noblement combattu sous le drapeau de la France en Italie et pendant la guerre de sept ans, il quitta la vie militaire et vint se fixer dans la famille de sa femme à Orléans. Il prit bientôt part à l'administration municipale de la cité et exerça avec habileté les fonctions de maire dans des temps difficiles, de 1789 à 1791. Son éloge a été publié dans les Annales de notre Société dont il fut un des premiers membres honoraires.

Du mariage de M. Nicolas de Tristan avec Mlle Bigot de Chérelle naquit à Orléans, le 26 avril 1776, Jules-Marie-Claude de Tristan, dont j'ai à vous retracer la vie.

Jules de Tristan avait à peine achevé ses études classiques, sous la direction d'un maître particulier, M. Berthevin, qui a laissé une certaine réputation de savoir, qu'il entra à l'Ecole des Mines, récemment fondée et considérée comme le germe de l'Ecole polytechnique. C'est là qu'il passa les temps les plus orageux de notre Révolution française, de 1793 à 1797. C'est là qu'il prit ou développa ces goûts d'étude que les nombreux événements de sa longue carrière n'ont jamais affaiblis.

Avec sa riche intelligence, il put cultiver tout à la fois les arts, les sciences et les lettres. Ses vastes connaissances embrassèrent la musique, le dessin, la botanique, la physique, la météorologie, l'électricité, le magnétisme, les mathématiques et la métaphysique. Mais l'histoire naturelle eut pour lui un attrait tout particulier.

A la vie d'étudiant succéda pour lui, presque sans lacune, la vie du foyer domestique.

Dans le cours de l'année 1797, il épousait à Orléans Mlle Anne-Joséphine de Montaudouin et se fixait au château historique de la Source où il habita jusqu'en 1811.

Là, étranger aux goûts de frivolité qui entraînent trop souvent la jeunesse inoccupée dans une voie aussi dangereuse que peu honorable, il dépensa toute l'ardeur de son âme dans les recherches de la science.

On ne fera pas à M. de Tristan le reproche, peut-être assez fondé quelquefois, que les Allemands adressent aux Français, celui de vouloir donner aux autres avant d'avoir suffisamment acquis pour soi.

Ce ne fut qu'après cinq ans d'étude que notre savant collègue osa publier son premier mémoire.

Témoin quotidien du phénomène qui se produit dans le bassin circulaire où commence le Loiret, il fit de ce phénomène l'objet d'un examen attentif et suivi, et donna à son écrit premier-né le titre de *Sources du Loiret*. Les Bulbes servirent de matière à sa seconde publication. Vinrent ensuite les crustacées. L'arboriculture, la botanique, la flore orléanaise, la géologie dans le Gâtinais lui fournirent encore des sujets de travail. Son mémoire sur les affinités du genre réséda lui a valu les éloges du célèbre botaniste anglais Brown qui, dans son admiration pour notre savant collègue, a voulu baptiser du nom de *Tristania* un arbre de la Nouvelle-Hollande.

Toutes ces publications révèlent l'esprit de méthode, la patience de recherches, l'aptitude à pénétrer dans les secrets de la nature qui ont toujours distingué M. de Tristan. Elles nous disent aussi la variété de ses connaissances et la fécondité de sa plume.

M. de Tristan en était à son seizième mémoire, lorsqu'un des plus mémorables événements de notre histoire vint l'arracher à la vie privée. Jusqu'en 1814, il n'avait eu d'autre titre que celui de maire de la petite commune de Saint-Cyr-en-Val. Lorsque le drapeau sous lequel avaient combattu ses pères reparut sur nos édifices publics, un sentiment héréditaire, qu'il faut savoir respecter, se réveilla dans son cœur de gentilhomme. Un des premiers il contribua à la formation des compagnies des gardes-du-corps et ne quitta le service militaire, le 5 septembre 1815, que

pour des fonctions administratives avec le titre de sous-préfet de l'arrondissement d'Orléans. Les circonstances étaient difficiles. L'étranger avait envahi le territoire français. Orléans souffrait des contributions de guerre exigées par l'armée d'occupation ; M. de Tristan fut envoyé en mission à Auxerre pour traiter au nom du département ave les chefs bavarois, et obtint des conditions favorables. Mais son passage aux affaires départementales fut de très-courte durée, la sous-préfecture d'Orléans ayant été supprimée en 1816.

Aussitôt qu'il fut entré dans la vie publique, M. de Tristan se vit entouré d'honneurs. Au conseil général du département, le choix de ses collègues, justes appréciateurs de son mérite, lui conféra le titre de secrétaire pendant près de quinze ans ; au conseil municipal son avis faisait autorité ; dans la garde nationale il exerçait le commandement d'une compagnie ; aux élections pour la députation il présidait le collége électoral de l'arrondissement d'Orléans en 1816 ; au baptême de Mgr le duc de Bordeaux il représentait la ville d'Orléans avec M. le comte de Rocheplatte et M. de Champvallins ; à l'Académie royale d'Orléans il occupait le siége de vice-président qu'il conserva de 1819 à 1826 ; le roi attachait sur sa poitrine la croix de la Légion-d'Honneur ; les communes riveraines de la forêt d'Orléans lui confiaient leurs intérêts en 1819, et il gagnait eur cause contre l'ancien duc apanagiste ; la même année le gouvernement l'instituait membre du conseil de charité, établi dans chaque département en faveur des anciens employés.

Cependant il ne sacrifiait point ses goûts d'étude à l'ambition des places, et s'il entrait dans les conseils de la ville et du département, il acceptait en même temps l'honneur et la charge de prendre part aux travaux de la Société philomatique et des sociétés linnéennes de Paris et de Bordeaux. Vos Annales sont là, Messieurs, pour attester que M. le marquis de Tristan n'était point un membre inactif de l'Académie à laquelle nous avons l'honneur d'apparfenir et dont il fit partie depuis son organisation définitive jusqu'en 1861.

De toutes les œuvres de notre infatigable collègue, imprimées

dans nos Mémoires, les plus intéressantes sont assurément ses tableaux sur les époques de la végétation; ses observations météorologiques pendant les années 1818 et 1819 ; ses observations météorologiques et thermométriques de février 1822, à la suite d'un tremblement de terre qui se fit sentir à Orléans; sur la marche des orages dans le département du Loiret en 1827; ses études physiques sur le choléra de 1832. Notre Société les a appréciées, je n'ai point à en faire ressortir la valeur.

Mais il est une étude d'un genre particulier qui a longtemps occupé l'esprit investigateur de notre laborieux collègue et que je ne puis passer sous silence, quoique déjà peut-être connue de vous.

Longtemps l'on avait cru reconnaître dans les résultats obtenus au moyen de la baguette dite divinatoire l'intervention d'une puissance occulte. M. de Tristan voulut pénétrer ce mystère. Témoin d'effets surprenants produits par cette baguette, il tenta lui-même des expériences qui eurent un plein succès. La source du Loiret fut le théâtre de ses premiers essais. Sa conviction se fortifia de plus en plus, et après de sérieuses et patientes études il se décida à faire connaître le résultat de ses expériences dans un livre intitulé : *Recherches sur quelques effluves terrestres.*

Ce livre qui ne contient pas moins de 420 pages grand in-12, est divisé en 25 chapitres. L'auteur, pour bien établir dès l'abord que la science dont il va traiter n'a rien de commun avec l'art divinatoire , se fait un langage à lui. Il appelle *Furcelle* la baguette dont il se sert; *Bacillogire* l'individu doué de la vertu de mettre en mouvement la furcelle, et *Puissance bacillogire* cette vertu elle-même; *Terrain excitateur* le sol où les effluves sont assez abondants pour agir sur la furcelle. Il expose avec toute la science que donne une longue expérience et avec une profonde conviction la manière de préparer et de tenir la furcelle, ses effets, les influences qu'elle subit. Il décrit le sol excitateur, il indique les différents conducteurs du fluide bacillogire, énumère les propriétés de ce fluide, compare ses effets avec ceux que produisent le magnétisme et l'électricité, et fait l'application des expériences bacillogires à la physiologie animale et végétale. C'est-à-dire qu'il fait un traité des plus intéressants pour la science.

Il comprend cependant que ce traité n'entraînera pas toutes les convictions, et à ses contradicteurs il répond avec Galilée : *E pur si muove.*

Nous avons entendu M. de Tristan développer son opinion sur la furcelle dans un congrès scientifique; il parlait en vrai croyant, et nous avouons qu'il forçait les plus rebelles au moins à douter. Du reste, ses expériences ont été renouvelées avec un véritable succès par l'ingénieur chargé du tracé du chemin de fer de Vierzon dans la traversée du val de la Loire.

Ce genre particulier d'études devait naturellement amener M. de Tristan à donner son attention aux tables tournantes et parlantes. Sa foi aux effets d'un fluide magnétique qui met en rapport les esprits et la matière l'entraîna très-loin; mais une conversation sérieuse avec un des hommes les plus éminents de notre époque par son talent oratoire, son caractère et sa vertu l'arrêta tout court dans une voie dont il fut facile de lui montrer le danger.

L'étude de la nature, contrairement à ce qui arrive quelquefois, avait ajouté à la vivacité de la foi chrétienne de M. de Tristan. Il ne vivait pas toujours avec les plantes, les arbres, au milieu des fluides. Sa pensée aimait à se promener au-delà du tombeau dans la région des esprits. Il s'étonnait avec l'Allemand Mœlher « que « les âmes émoussées et sans ressort en soient venues au point de « ne plus croire à l'ordre supérieur, au monde des esprits, si elles « ne les touchent avec la main, si elles ne les voient pour ainsi « dire marcher sur la terre. » Et en 1842, dans un livre intitulé : *Emmanuel ou Dieu avec nous*, il se mit à tracer le tableau du séjour et de l'état des âmes après la mort tel qu'il se le représentait. Par une fiction qui n'a rien de contraire à la plus saine doctrine, l'auteur suppose des communications fréquentes entre un père qui habite le séjour des élus et un fils qui demeure sur la terre. *Emmanuel* a quelque analogie avec l'*Ame exilée* de Mad. la comtesse d'Hautefeuille, connue dans les lettres sous le nom d'Anna-Marie. Cet ouvrage révèle chez M. de Tristan des convictions profondes, une étude assidue des auteurs ascétiques et surtout des saints pères, l'habitude des méditations sérieuses. Il

prouve que celui qui l'a écrit s'était nourri de la lecture de Bossuet et de l'abbé Combalot. On y trouve des opinions controversées, mais pas une idée condamnable.

Dans une remarque générale et des notes explicatives, M. de Tristan répond à toutes les objections qui pourraient se produire contre les opinions émises dans le livre d'*Emmanuel*. Il déclare qu'il n'a point eu la prétention de suivre le Dante et Châteaubriand dans la voie par laquelle ils conduisent leurs lecteurs à travers le séjour des âmes; mais qu'en publiant ses propres pensées il a voulu écrire pour les esprits hésitants qui tout entiers aux félicités de la terre se figurent difficilement le bonheur de la vie future.

Emmanuel c'est M. de Tristan, en dehors de son cabinet, loin de ses instruments de physique, s'abandonnant à son imagination de chrétien.

Reprenons la biographie de notre honorable collègue.

M. de Tristan était de ceux qui, après avoir servi sous les ordres de Pompée, répugnent à passer dans le camp de César. Il renonça donc à la vie publique en 1830 et donna plus que jamais à l'étude tous les instants qu'il ne consacrait pas à Dieu, à sa famille, ou à la Société. Il eût été intéressant de le voir seul, entouré de livres, l'œil fixé sur son microscope, cherchant à surprendre les secrets de la nature dans une plante ou dans une branche d'arbre, ou bien la furcelle à la main, interrogeant les éléments, découvrant les sources, prévoyant les orages ou les épidémies.

Son zèle investigateur s'étendit jusqu'à la phrénologie elle-même, cette doctrine encore enveloppée de ténèbres, que Broussais a mise au service du matérialisme.

M. de Tristan la défend contre ses accusateurs. Il la croit acceptable dans ce sens que les développements de chaque partie du cerveau peuvent être considérés non comme la cause, mais comme le résultat des passions. Ce sens détruit le fatalisme.

En 1851, le Congrès scientifique tint sa 18e session à Orléans. Notre savant collègue ne pouvait manquer au rendez-vous des hommes studieux de toutes les parties de la France. Il se fit

inscrire parmi les membres de la section des sciences naturelles, et il apporta son contingent de travail, c'était un volumineux mémoire intitulé : *Recherches sur l'importance de quelques nouveaux caractères spécifiques dans les genres pinus et quercus*, véritable traité de la fructification et peut-être la dernière œuvre publiée par l'auteur. Le Congrès qui avait compris tout le mérite de M. le marquis de Tristan lui conféra le titre de vice-président.

Cependant les années s'accumulaient et le corps appesanti se voyait condamné à un repos presque absolu, mais l'esprit conservait toute sa vigueur et se livrait toujours avec la même ardeur aux études favorites.

On retrouvait chez M. de Tristan quelque chose de cette méthode que Châteaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, peint avec des couleurs assez peu ménagées, lorsqu'il trace le portrait de son père; mais il y avait entre le châtelain de Combourg et celui de l'Emérillon la différence qui sépare la singularité de la régularité jointe à la bonté et à l'amabilité.

Vous avez tous connu M. le marquis de Tristan, Messieurs, vous savez quelle était la noble loyauté de son caractère, l'affabilité de ses manières, l'intérêt qu'offrait sa conversation. La religion conserva sur lui un empire qui ne s'affaiblit jamais. Il lui dut, pendant la vie, ce charme de la paix qui adoucit bien des maux et à ses derniers instants des consolations et une confiance précieuses pour l'âme qui va sortir de ce monde.

Dieu lui épargna les longues douleurs qui attristent trop souvent une longue vieillesse. Il s'est éteint presque subitement comme une lampe arrivée à sa dernière goutte d'huile.

Pendant plus de quarante ans il a honoré notre Académie par sa science, et il laisse parmi nous de dignes héritiers de son nom et de son amour pour l'étude.

Puisse l'hommage mérité que nous rendons aujourd'hui à la mémoire de M. le marquis de Tristan adoucir pour une famille dont il a fait le bonheur et l'ornement l'amertume des regrets les plus légitimes !

Puisse aussi, Messieurs, cette rapide esquisse de la vie d'un de nos plus savants collègues, obtenir votre approbation et trouver place dans vos Mémoires !

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA NOTICE CI-DESSUS;

Par M. A. DE PIBRAC.

Séance du 7 *juin* 1861.

Nos Sociétés représentent de grandes familles dont les membres sont liés par des relations que la science et l'amitié rendent à la fois précieuses et chères à ceux qui les composent.

Lorsqu'un de ces hommes vient à quitter la place qu'il a remplie pendant de longues années, il est du devoir de ceux qui ont été les premiers à recueillir le fruit de ses veilles, de prendre la parole pour rendre hommage à son mérite, et transmettre aux générations futures les sentiments que les travaux inspirèrent à celle qui grandissait autour de lui.

Notre honorable collègue, M. de Torquat, a déjà rempli deux fois cette belle mission : et en attachant son nom à l'éloge de M. de Champvallins et de M. le marquis de Tristan, il a eu le double mérite d'être l'interprète des sympathies d'une Assemblée qui les a vus longtemps siéger dans son sein, et de répondre aux vœux d'une population qui avait été souvent à même d'apprécier leur talent et de rendre justice à leur mérite.

Semblable à l'artiste qui, voulant reproduire les traits d'un personnage célèbre, demande à la vie de cet homme les pensées qui doivent guider son pinceau, de même avant d'élever à M. de Tristan le monument littéraire que vous avez été à même de juger, M. de Torquat a recueilli, dans les souvenirs qui planaient autour de sa tombe, ces nobles idées qui ne font pas moins d'honneur à celui qui les inspire qu'à celui qui sait les exprimer.

C'est ainsi qu'après nous avoir montré au XIIe siècle, l'un des chefs de cette ancienne famille tenant haute et ferme la bannière de son Dieu et de son roi, en face du croissant des Infidèles, il nous prouve que les descendants de ce fier croisé ont répondu dignement à l'exemple qu'il leur laissait, en exposant leur vie sur les champs de bataille de Bouvines et de Fontenoy, transmettant ainsi à leurs enfants cette noblesse d'épée, dont nous avons vu plus d'une fois les preuves gravées sur l'acier d'une armure par le fer d'une lance, la balle d'une arquebuse ou le tranchant d'une hache d'armes.

Je ne vous redirai pas ici, Messieurs, les lignes que l'auteur consacre à la mémoire de notre regrettable collègue. En le suivant pendant sa longue carrière, il nous fait voir combien elle a été remplie, et il s'attache surtout à passer en revue les services de tous genres qu'il a rendus à son pays.

Dans cette brillante énumération, lorsque l'on voit M. de Tristan fixer les yeux sur le ciel pour en découvrir les mystères et interroger le sein de la terre pour lui ravir ses secrets, on est étonné de la variété et de l'étendue de ses connaissances, et l'on est heureux en même temps de penser qu'elles l'ont trouvé fidèle, jusqu'au dernier moment, aux convictions qu'elles étouffent quelquefois dans le cœur de ceux qui se livrent à ces études abstraites.

Et quand une voix s'élève dans cette enceinte, au nom de la science, pour payer un tribut d'éloges à l'un de ses plus fidèles adeptes, il est juste que nos voix s'unissent à elle, pour proclamer dans nos Annales des doctrines qu'il est utile de connaître, ainsi que des exemples qu'il est bon d'imiter.

Oui, Messieurs, l'éloge de nos deux collègues sera comme une inscription placée sur le chemin de la vie, et destinée à montrer sans cesse à ceux qui le parcourent de quel côté se trouve le sentier de la vertu, de l'honneur, de la science.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LES LEÇONS PRIMAIRES D'ARPENTAGE DE M. GILLET-DAMITTE, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ;

Par M. Demond.

Séance du 3 mai 1861.

La matière traitée par l'auteur touche de trop près à l'économie agricole, pour ne pas mériter une attention toute particulière de la part de ceux qui se dévouent à l'agriculture. C'est pourquoi, Messieurs, les leçons primaires d'arpentage, après avoir fixé votre attention et éveillé votre bienveillant intérêt qui s'attache toujours à tout ce qui a un caractère d'utilité pratique, ont dû provoquer de notre part un sérieux examen.

Cet ouvrage se divise en trois parties formant trois volumes distincts qui sont livrés au public, aux instituteurs surtout et à leurs élèves, séparément ou réunis, de sorte que toute personne, selon son besoin, peut se procurer à son gré l'une ou l'autre partie, ou toutes les trois ; de là une très-grande économie pour les populations rurales, auxquelles convient surtout l'ouvrage de M. Gillet-Damitte.

La première partie comprend l'arpentage proprement dit, que l'auteur appelle agrométrie, expression des plus justes qui devrait désormais remplacer le mot arpentage, terme suranné et qui n'a aucun rapport avec les dénominations employées dans le système métrique.

La seconde partie comprend la division ou partage des terres sous le nom technique de géodésie.

Enfin, la troisième partie traite du lever, du dessin et du lavis des plans. Cet ensemble réunit 296 pages et huit planches soigneusement gravées sur pierre, donnant 194 figures. Par cet aperçu, Messieurs, vous pouvez déjà voir que cet ouvrage a matériellement plus d'importance que son titre modeste ne permet de le supposer.

Dans la première partie, qui traite de l'évaluation des surfaces agraires, l'auteur admet avec raison qu'aujourd'hui, par l'enseignement du dessin linéaire introduit dans toutes nos écoles, la jeunesse a reçu des notions de géométrie élémentaire suffisantes pour comprendre la pratique qu'il aborde de front, après avoir toutefois résumé les éléments de l'enseignement géométrique indispensables à l'art de mesurer les surfaces, dont il forme une véritable pédagogie.

Assurément, Messieurs, cet art n'est pas nouveau, mais ce qui distingue la première partie de cet ouvrage de tous les traités du même genre, c'est que M. Gillet-Damitte, sortant des ornières de la routine, établit une classification méthodique des principaux types des surfaces agraires tels que nous les ont transmis nos ancêtres, tels que les co-partages les font encore aujourd'hui, tels enfin qu'ils se présentent avec des variantes appréciables dans tous les pays où l'agriculture est en honneur. Le chapitre 22 de cette première partie est comme un historique digne d'intérêt de la formation des surfaces agraires. Les types une fois classés, l'auteur y applique les règles positives de l'analyse, règles qu'il gradue de manière à ce que celui qui se servira de cet ouvrage pourra apprendre sans diticulté à décomposer et à mesurer toute espèce de terrain, quelque irrégulier qu'il soit, de libre accès ou enclos, horizontal ou incliné, pénétrable ou impénétrable. Car, arpenter ce n'est pas autre chose que de décomposer en surfaces régulières, pour les calculer, toutes les surfaces de nos champs, quelque irrégulières qu'on puisse les supposer. Cette première partie se termine par un appendice sur le retirage, dol malheureusement encore très-fréquent, et par un précis trop élémentaire du nivellement.

Nous avons ici, Messieurs, à reprocher à l'auteur d'avoir trop

abrégé les principes de l'art de niveler, qui peut cependant rendre de si grands services à l'agriculteur. En effet, les irrigations et le drainage sont deux opérations des plus importantes en agriculture, qui reposent essentiellement sur la connaissance parfaite du nivellement. Nous ne saurions donc trop engager l'auteur à traiter cette importante matière, dans les éditions ultérieures, avec tout le talent qu'il a su déployer dans l'exposé des autres parties de son ouvrage.

Si le mesurage exact des terrains a son importance marquée pour les propriétaires de biens ruraux, quelle n'est pas l'utilité de l'opération qui a pour objet de partager les domaines d'une manière équitable et sévère entre les divers héritiers, qui s'applique au tracé des routes, des chemins vicinaux, des alignements, des constructions, à la régularisation des cours d'eau, enfin à un très-grand nombre de transactions agricoles.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur établit les éléments pédagogiques de la géodésie avec une rare simplicité; les mêmes principes qu'il a appliqués dans le mesurage des surfaces agraires se trouvent renversés dans la division des terres; il procède par le contraire de l'analyse, par la synthèse; mais laissons-le parler lui-même : « D'après nos éléments qui se vérifient très-facilement, toute opération de partage pouvant devenir évidente, on doit composer la portion de terrain qui doit revenir à chacun, comme on forme la somme due à un héritier, en comptant les pièces de 5 fr. qui la constituent. »

Partant d'un principe général unique et générateur de quatre autres principes élémentaires que leur évidence peut faire considérer comme des axiomes, M. Gillet-Damitte donne les règles pratiques de la division des terres, conduisant son lecteur progressivement et sans qu'il ait besoin de connaître plus que les quatre règles de l'arithmétique, du partage de la pièce la plus régulière à celle qui affecte les plus grandes irrégularités, de telle sorte qu'on ne saurait contester cette assertion, par laquelle l'auteur termine cette seconde partie, que par le seul moyen qu'il enseigne, on peut diviser, régulariser un champ quelconque, quelles qu'en soient l'étendue et la forme.

Maintenant, Messieurs, il nous reste à vous parler de la troisième partie qui traite du lever, du dessin et du lavis des plans; c'est ce que nous ferons sommairement pour ne pas abuser de votre bienveillante attention. Cette troisième partie se lie par la nature des choses aux deux premières. On y trouve donc, autant qu'elle est conciliable avec sa matière spéciale, la même méthode que dans les deux premières parties, savoir : principe d'analyse, rapport à l'unité d'ensemble dans tout travail du lever, du dessin et du lavis des plans.

Comme cette partie ne diffère pas en général d'une manière aussi tranchée que les deux autres de certains ouvrages du même genre, nous n'avons pas d'observations notables à vous présenter. Toutefois l'auteur donne minutieusement les moyens faciles de lever les terrains ordinaires sans autre instrument qu'une perche et des jalons. Cette méthode est sans doute pratiquée dans quelques contrées; mais ce que nous avons à constater ici, c'est qu'aucun ouvrage sur cette matière ne la présente d'une manière aussi simple.

En résumé, Messieurs, les leçons primaires d'arpentage se distinguent par une création de méthode qui en fait un excellent ouvrage; par un exposé clair et précis qui convient non-seulement aux écoles, mais encore à MM. les propriétaires cultivateurs, à tous ceux, en un mot, que la terre intéresse.

Cet ouvrage du reste a déjà fait ses preuves :

La première partie en est à la quatrième édition;

La seconde partie à la troisième édition;

Et la troisième partie enfin à la seconde édition.

Ce succès ne nous surprend point, Messieurs, lorsque nous savons que M. Gillet-Damitte s'est livré toute sa vie avec distinction à la carrière de l'enseignement, qu'il est lauréat de la société pour l'instruction élémentaire de Paris, et de la société des instituteurs de la Seine; qu'enfin il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui rendent chaque jour de grands services à l'instruction primaire.

Lorsque nous voyons cet ouvrage sous le patronage d'un homme auquel le gouvernement a décerné tous les honneurs

possibles pour la perfection à laquelle il a porté l'art du typographe, et pour le mérite de ses publications, nous avons suffisamment nommé M. Delalain.

Enfin, Messieurs, M. Gillet-Damitte a eu l'heureuse idée de dédier son ouvrage à la magistrature dans la personne de notre digne président, pensant avec juste raison que tout ce qui se rattache à la plus noble des professions, à l'agriculture, ne saurait être placé sous de plus nobles auspices.

Nous avons donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer : 1° d'admettre comme utile à l'agriculture l'ouvrage de M. Gillet-Damitte ; 2° d'écrire une lettre de remerciments à l'auteur pour l'hommage qu'il a fait de son livre à la Société.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LE SYSTÈME DE PLACAGE EN PIERRES NATURELLES DE M. JUTTEAU, ARCHITECTE A ORLÉANS ;

Par M. B. de MONVEL.

Séance du 21 juin 1861.

Les plus belles comme les plus utiles applications que puissent recevoir les arts industriels sont sans contredit celles qui, sans créer des appétits de luxe déplacés, ont pour résultat d'initier les classes pauvres et les classes moyennes de la société à ces habitudes d'ordre, de propreté, d'heureuse et commode disposition des choses que nos voisins d'outre-mer ont exprimé par un seul mot : le *comfort*. L'ouvrier qui, le premier, a eu l'idée d'appliquer aux meubles communs les procédés si ingénieux, mais aussi si dispendieux de Boule et de substituer par grandes feuilles nos bois indigènes aux bois presque toujours exotiques que le grand artiste

que nous venons de nommer émiettait pour composer ses charmantes mosaïques, cet ouvrier, tout en dirigeant la scie allemande et en appliquant la colle forte, a été, à son insu, éminemment moraliste et civilisateur, et les ménages qu'il a pourvus d'une commode, qui n'usurpait pas son nom, d'un secrétaire pouvant renfermer, avec les économies de chaque jour, le modeste registre de comptes, les lettres et les conseils de la mère ou du frère absent, d'un lit trop propret et trop luisant pour qu'on en laissât disparaître les belles nuances sous la poussière, ces ménages sont devenus insensiblement de meilleurs ménages. On ne casse pas, on ne mutile pas, on ne souille pas de vin ou de taches des meubles qui ont si bonne façon, et peu à peu la propreté et l'esprit d'arrangement se glissant dans la maison, l'ordre, le bon emploi du temps, les égards réciproques sont venus à leur suite. Et maintenant l'ange du foyer se complait dans cette retraite où tout respire l'ordre, la bonne entente et les chastes amours. *Invenit eam scopis mundatam et ornatam*. L'essentiel est de s'arrêter là et de ne pas ambitionner les crépines et le velours là où la perse sied si bien.

Ce que cet ouvrier a fait pour le meuble, un architecte de notre ville, M. A. Jutteau, que recommandent de nombreux travaux, tous portant le cachet de leur spécialité, le tente pour le bâtiment, et du prolétaire il passe au propriétaire. L'effet moral sera-t-il le même? Pourquoi pas. Si l'habit ne fait pas le moine, il lui impose des conditions de décence et de retenue, ou tout au moins il l'honore, comme on dit communément, et une belle pelure de pierre ne peut être que bien accueillie de notre siècle, qui semble avoir pris au rebours la belle et vieille maxime : Il faut mieux être que paraître.

Mais laissons de côté la question morale, dont M. Jutteau ne s'est peut-être pas préoccupé, et n'envisageons que la question d'utilité et d'art.

L'utilité est incontestable, et les efforts pour mettre à l'abri de l'injure des âges l'extérieur des bâtiments remontent, il faut le reconnaître, aux premiers essais de l'architectonique. Il faut reconnaître aussi que ces efforts ont été jusqu'ici tellement infruc-

tueux, qu'on en est généralement arrivé à confesser que la seule méthode sûre pour rajeunir un vieil édifice était de le jeter à terre pour en construire un autre. Jusqu'à ce qu'on en vienne là on a bien la ressource des crépis qui durent peu, de la peinture que le goût français semble jusqu'ici repousser, du rebouchage qui désajuste sinon l'ensemble de la construction, au moins l'harmonie des teintes, puis lorsque tous ces palliatifs se sont succédé et qu'on fait l'addition des dépenses, on reconnaît qu'on n'aura un résultat complet qu'en recourant au remède héroïque de la reconstruction, sauf à inscrire à l'article *pertes* tout l'argent gaspillé dans des replâtrages inefficaces.

Tout autre est le procédé de M. Jutteau. Son travail est tout d'une pièce, c'est un surtout parfaitement uniforme, compliqué ou simple, luxueux ou modeste, dont vous déterminerez l'épaisseur à votre goût et dont il va couvrir notre nudité et nos plaies. Tissu en quelque sorte de pierres choisies au même lit de carrière, ayant subi au chantier la même série d'épreuves, et ajustées dans un système de languettes qui les rend solidaires les unes des autres, ce manteau durera ce que doit durer une pierre d'élite de quelques centimètres d'épaisseur, c'est-à-dire des siècles.

La comparaison que nous faisions au début est donc juste, et les procédés de M. Jutteau sont exactement les procédés de l'ébénisterie appliqués à la pierre et au marbre, et de même qu'à l'ébéniste il faut un point d'appui solide, fourni par une carcasse en bois grossier, mais solidement ajustée, pour recevoir ses capricieuses arabesques, de même il faut à M. Jutteau un support consistant, quelque rustiques qu'en soient les matériaux. Il s'empresse de le dire lui-même :

« Qu'il soit bien compris que nous n'avons jamais entendu « consolider l'état de choses sur lequel nous appliquons nos pla- « cages... Ces placages ne sont pas une construction ayant « quelque chose à supporter ou à garantir, mais bien un genre « d'ornementation assez solide pour se soutenir lui-même. »

Cette franche déclaration suffirait pour exclure toute idée de charlatanisme, quand même M. Jutteau ne serait pas connu de

nous comme il l'est par ses œuvres, qui lui valent en ce moment l'honneur d'être chargé des études pour la reconstruction de l'église de St-Paterne. Mais les conséquences de ce principe sont immenses, non-seulement au point de vue des bâtisses anciennes, mais surtout à celui des constructions à effectuer. Ainsi, qu'on fournisse à M. Jutteau un corps de maçonnerie quelconque, pourvu que la carcasse soit solide et d'aplomb, il y appliquera telle ornementation qu'on jugera convenable, et à son tour cette ornementation deviendra une cuirasse impénétrable qui mettra la carcasse à l'abri des dégradations auxquelles semblait la vouer son défaut de poli. Ici l'ornement sera certainement un moyen conservateur. C'est tout-à-fait l'*utile dulci.*

Il suffit d'indiquer ce résultat pour qu'il soit compris, et pour qu'on puisse apprécier l'économie qu'elle doit amener en général dans toute construction nouvelle, mais aussi il faut reconnaître que ce système, à raison même de son économie évidente, rencontrera peu de partisans parmi les industriels qui vivent de l'art du bâtiment et qui l'exploitent comme on sait exploiter aujourd'hui. Raison de plus pour que l'inventeur trouve dans les sociétés savantes l'intérêt et l'appui qu'elles doivent à toute invention précieuse pour le public et nuisible seulement à quelques intérêts particuliers.

S'il est facile d'apprécier les résultats qui, au point de vue de l'économie et de l'art, peuvent jaillir de cette découverte pour les constructions nouvelles qui s'effectueront dans les pays où la pierre est rare, il n'est pas moins aisé d'en voir les conséquences pour les restaurations des vieux bâtiments et surtout des édifices publics.

Mettons-nous, par exemple, sous les yeux, par la pensée, notre vaste préfecture, si commodément distribuée pour les divers services départementaux, et demandons-nous ce qu'elle gagnerait à dissimuler sous un manteau un peu plus riche et plus mondain le triste cachet monacal que lui ont imprimé ses premiers hôtes les Bénédictins. Calculons aussi que ce changement d'habit pourrait se faire sans la moindre interruption dans le labeur quotidien, car (et ce n'est pas là un des moindres avantages

de l'ingénieux système de M. Jutteau) toutes les pièces du nouveau vêtement se taillent, s'agencent, nous allions dire se cousent au chantier, la pose seule se fait sur les lieux, sans bruit, sans dégradation, et on n'interromprait pas plus la marche des rouages administratifs que nous-même nous ne suspendons nos chères études et nos rêveries plus chères encore, lorsque, de lustre en lustre, nous nous permettons d'essayer un habit neuf. Or, ceci est un point capital. Une préfecture est le cœur d'un département et il ne faut pas que jamais ce cœur cesse de battre.

Reste maintenant à examiner une question qu'on doit appeler prédominante, la question de solidité du nouvel appareil. Il se pourrait en effet qu'après avoir dissimulé quelques instants nos misères et nos vieux crépis sous une parure plus ou moins somptueuse, il survint un de ces hivers de nos climats, où les alternatives de gelée et de dégel fendent les pierres les plus solides en apparence, et alors, au premier souffle un peu âpre de la bise :

« Le masque tombe, l'homme reste et le héros s'évanouit. »

M. Jutteau a prévu l'objection, et il garantit la durée de ses placages :

1° Par le choix de la pierre non gelive et ayant rejeté son eau de carrière ;

2° Par la solidarité de l'appareil, en établissant, au moyen de son système d'assemblage, une communauté de soutènement ;

3° Par le scellement avec du plâtre faiblement gâché ;

4° Par l'emploi de crampons en cuivre ou en fer galvanisé, soulageant ses crampons principaux en pierre massive, et constituant en quelque sorte un excès de précaution que la commission considère comme une partie essentielle du système ;

5° Par l'inclinaison qu'il donne à ses ornements de faîte, par les insertions bien ménagées de ses languettes, à l'aide desquelles il combat les infiltrations, principale cause de détérioration.

Au moyen de ces procédés d'exécution, M. Jutteau se met sans crainte sous le coup de l'article 1792 du Code Napoléon, en donnant dix années de garantie pour ses placages, comme il l'a fait jusqu'ici pour tous ses nombreux travaux.

Ce langage n'est pas, Messieurs, celui d'un homme léger. Celui-ci aurait garanti une durée indéfinie. Mais M. Jutteau est avant tout homme de pratique et d'expérience, et il sait fort bien, qu'abandonnées à elles-mêmes, les constructions les plus parfaites céderont infailliblement sous l'action dissolvante et continue de notre climat et du temps. Que nous n'apportions aucune surveillance à notre bâtiment, que l'œil du maître n'en vienne jamais interroger ni les faîtages, ni les points d'insertion au vieux mur de soutènement, il garantit son œuvre inattaquable, incorruptible :

Quod non imber edax, non aquilo impotens
Possint diruere...

Mais pour dix ans, pour dix ans seulement. Mais maintenant montrons-nous ce que doit être tout propriétaire intelligent et soigneux de sa chose, et il ajoutera aussitôt :

« Nous entendons garantir indéfiniment la durée de nos revêtements, si l'on a soin d'entretenir les joints des parties en saillie, ce qui est une dépense insignifiante, ou de couvrir les saillies par des bandes en zinc, ainsi que cela se fait dans les constructions ordinaires. »

Tel est, Messieurs, le simple et modeste programme de M. Jutteau. Mais tout simple qu'il est, c'est un programme, c'est-à-dire une chose à laquelle il ne faut accorder foi qu'après un mûr et consciencieux examen.

C'est pour cet examen que vous avez délégué une commission composée de M. de Langalerie, directeur du Musée, président de votre section des arts, et de MM. Machart et Collin, ingénieurs en chef, enfin de moi, qui, dans une question aussi pratique, n'étais bon qu'à tenir la plume.

M. A. Jutteau s'est présenté à plusieurs reprises devant la commission. Il a donné les explications les plus satisfaisantes sur son système d'attache dont l'élément important est un fort crampon en pierre massive qui tend à assurer la solidité de l'ensemble et qui est solidement encastré dans le mur de soutènement. Les différentes pièces de placage sont rendues solidaires les unes des autres par des languettes qui s'ajustent et se consolident réci-

proquement. Tous les points en saillie reçoivent par la taille une inclinaison qui ne permet pas à l'eau d'y séjourner. Enfin le tout forme un assemblage tel que chaque morceau ne peut manquer séparément, et que quand bien même ils viendraient à se desceller tous, ils seraient encore retenus par la combinaison des joints.

La commission a compris et apprécié ces explications, mais voulant, pour s'édifier plus entièrement, vérifier dans la pratique et sur place les résultats matériels d'exécution du système de M. Jutteau, ses membres les plus compétents, MM. Machart et Collin, se sont transportés à Ingré pour y juger par leurs yeux de l'effet de l'exécution sur le château de Bel-Air, représenté dans l'album de M. Jutteau, pl. 7. Cette visite a constaté les résultats les plus satisfaisants, et M. Collin me transmettait quelques jours après la lettre suivante :

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le du mois dernier, au sujet de la visite que j'ai faite, en compagnie de MM. Grenet et Machart, à la maison d'Ingré, a laquelle M. Jutteau a appliqué son système de revêtement en placage. J'avais commencé, pour répondre à votre demande, la rédaction d'une notice qui m'a paru devoir prendre des proportions inattendues : Je me suis arrêté, car cette notice n'eût pas répondu à votre but qui était, je crois, de connaître simplement l'impression que mes collègues et moi avons éprouvée à l'examen des travaux de M. Jutteau.

A priori, cette impression a été très-favorable : il nous a semblé que le système adopté n'avait reçu des deux hivers précédents aucune injure sensible et que les façades du bâtiment étaient, en réalité, telles que M. Jutteau les a décrites et représentées dans son atlas d'architecture.

Mais il y aurait plus d'une observation et quelques réserves à faire quant au mode d'exécution et aux détails. C'est cette partie de la question que je m'étais proposé d'examiner dans la notice que j'ai commencée et que j'ai interrompue, sauf à la reprendre ultérieurement, quand j'aurai pu visiter d'autres bâtiments restaurés par ce système, et surtout le travail en *cours d'exécution*.

Je pense, Monsieur, que la présente déclaration répond à votre demande et qu'elle vous permettra de rendre compte à la Société du travail très-intéressant et très-curieux de M. Jutteau.

Agréez, Monsieur, etc.

Collin.

13 mai 1861.

Nous sommes bien convaincu, Messieurs, qu'après un tel témoignage, tout en regrettant qu'un plus grand nombre d'années n'ait pas passé sur l'épreuve pour lui donner la sanction du temps,

vous n'hésiterez pas à prêter l'appui de la recommandation la plus approbative à un système ingénieux qui n'est pas précisément une découverte, car il y a longtemps que, pour la première fois, on a essayé de remédier aux outrages du temps par des intercalations de pierre naturelle ou artificielle. Mais l'application faite par M. Jutteau des procédés de l'ébénisterie à la bâtisse, a toute la simplicité et tous les résultats sérieux et efficaces des grandes découvertes. Comme elles, elle ne manquera pas de soulever bien des petites passions d'intérêt, et c'est un motif de plus pour que, en mentionnant dans le recueil de vos travaux le mémoire de M. Jutteau, vous l'honoriez de votre suffrage à la fois éclairé et désintéressé.

NOUVEAU PROCÉDÉ D'EXTRACTION DE LA QUININE ET DOSAGE DES ALCALOÏDES DES QUINQUINAS ;

Par M. Rabourdin.

Séance du 15 *mars* 1861.

Les écorces qui nous viennent du Pérou sous le nom de quinquina occupent une si grande place dans la thérapeutique qu'elles ont dû naturellement attirer sur elles l'attention des botanistes. Cependant, malgré le talent et les efforts des naturalistes distingués, l'histoire botanique des quinquinas laisse encore à désirer. Mon intention n'est pas de vous entretenir des quinquinas à ce point de vue, mais pour la clarté du sujet que je veux traiter, je crois utile de rappeler sommairement les travaux chimiques dont ils ont été l'objet, et je demande à la Société la permission de donner un aperçu historique de la découverte des propriétés médicinales de ces précieux médicaments.

Le quinquina a été importé en Europe en 1640; on n'est pas d'accord si les Péruviens connaissaient ou non ses vertus médicinales avant cette époque. En 1638, la femme du comte de Cinchon(1), vice-roi du Pérou, étant atteinte d'une fièvre opiniâtre, un corrégidor de Loxa lui donna le conseil de faire usage du quin-

(1) D'où le nom générique de Cinchona donné aux quinquinas.

quina qui la guérit. Par la suite cette dame distribua elle-même le quinquina sous forme de poudre, ce qui lui fit donner le nom de Poudre de la Comtesse, et elle en rapporta en Europe à son retour, qui eut lieu en 1640.

En 1649, les Jésuites de Rome en ayant reçu une grande quantité, le mirent en vogue; il fut alors connu sous le nom de Poudre des Jésuites; ils le distribuaient toujours sous cette forme afin d'en tenir l'origine cachée.

Louis XIV en acheta le secret d'un Anglais nommé Talbot et le publia.

Dès lors l'emploi du quinquina se vulgarisa dans toute l'Europe. Néanmoins on ignora encore pendant un siècle à quel végétal appartenait l'écorce salutaire qui était venue si puissamment étendre les ressources de la médecine ; ce n'est qu'en 1738 que La Condamine, de retour d'un voyage au Pérou, où il avait été envoyé pour mesurer quelques degrés du méridien, et qui s'est rendu célèbre par deux genres de recherches aussi différents, publia dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris la description et la figure de l'espèce de Cinchona qui porte aujourd'hui son nom et qu'il avait trouvée dans les environs de Loxa. C'est seulement alors que l'histoire positive des quinquinas a pris naissance ; elle s'est enrichie depuis de faits nombreux qui l'ont amenée où elle en est aujourd'hui.

Le premier chimiste qui se soit occupé des quinquinas est Bartholdi ; son mémoire, inséré dans les Annales de chimie et de physique, jette peu de lumière sur la question. L'espèce de quinquina qui a servi aux expériences n'est pas même indiquée. Armand Seguin a fait des essais sur un grand nombre d'échantillons. Le résulat le plus remarquable de son travail est énoncé en disant que le principe actif du quinquina n'est pas astringent, ne précipite pas la gélatine et précipite au contraire la noix de Galles.

Deschamps, pharmacien à Lyon, avait extrait du quinquina jaune un sel blanc à base de chaux que Vauquelin a examiné plus tard et qu'il a montré être un sel de chaux dont l'acide différait de ceux connus et qu'il a nommé acide kinique.

Gomez, de Lisbonne, découvrit dans le quinquina gris un principe particulier blanc cristallisable auquel il donna le nom de Cinchonin; ce principe fut caractérisé plus tard par Pelletier et Caventou. Je viens de nommer les deux illustres savants qui ont fixé la composition chimique des quinquinas et qui ont rendu à la science et à l'humanité un service qu'il suffit de rappeler pour en faire comprendre toute l'étendue ; c'est en effet à la sagacité de Pelletier et de M. Caventou que nous devons la découverte de la quinine et de ses sels. Le mémoire que ces deux chimistes ont publié en 1821 sur l'analyse des quinquinas est un modèle comme méthode, comme profondeur de vues et comme résultats obtenus. Depuis ce travail plusieurs chimistes se sont occupés des quinquinas. Il serait trop long d'énumérer ici leurs travaux ; je veux seulement, avant de faire connaître le procédé que je propose pour l'extraction de la quinine, indiquer celui qui est généralement suivi. Il consiste à traiter le quinquina jaune par trois décoctions successives dans de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique; à réunir les liqueurs dans un vase cylindrique et étroit, à les précipiter par un lait de chaux ; à laver le précipité par décantation, à le recevoir sur des toiles dans lesquelles on le comprime, puis on le sèche à l'étuve; après l'avoir pulvérisé on le traite à cinq ou six reprises par de l'alcool bouillant et concentré. Les liqueurs alcooliques sont réunies et distillées, ce qui reste dans l'alambic est la quinine brute. Pour l'avoir pure il faut la dissoudre dans de l'eau acidulée d'acide sulfurique, décolorer par le noir animal, faire cristalliser, et ce n'est qu'en dissolvant les cristaux dans l'eau et précipitant par l'ammoniaque qu'on a enfin la quinine blanche et pure.

Je viens proposer de remplacer ce procédé long, compliqué et dispendieux, par le suivant qui est fondé sur la propriété que possèdent les alcalis fixes et caustiques employés en excès, de dissoudre le tannin, le rouge cinchonique insoluble, les matières colorantes et résineuses du quinquina sans toucher à la quinine.

Ma méthode consiste à réduire le quinquina en poudre, à le traiter à froid dans un appareil à déplacement avec de l'eau contenant quatre centièmes d'acide chlorhydrique; j'arrête l'écoulement du liquide quand il passe très-peu sapide.

Dans la colature, qui égale 8 ou 10 fois le poids du quinquina jaune employé, je verse de la soude caustique liquide (lessive des savonniers) un poids égal au quinquina mis en expérience et je mêle le tout par l'agitation.

La quinine se précipite en flocons blancs caillebotés qui se déposent assez rapidement, le liquide rouge foncé qui surnage est décanté et le précipité recueilli sur une toile où il est lavé avec un peu d'eau. Presqu'exclusivement composé de quinine ce précipité peut être purifié par deux méthodes :

1° Si on fait agir sur lui de l'eau acidulée en quantité insuffisante pour dissoudre toute la quinine, on obtient par filtration une solution incolore qui donne immédiatement par l'ammoniaque la quinine blanche et pure ;

2° Si on veut épuiser complètement le précipité, on emploie un petit excès d'eau acidulée, dans ce cas on a par filtration une liqueur légèrement colorée qu'on blanchit de la manière suivante (déjà indiquée dans mon travail intitulé : *Dosage des quinquinas à l'aide du chloroforme*, voir Mémoires de la Société 1851) : on verse dans la solution chlorhydrique de l'ammoniaque faible jusqu'à ce qu'il apparaisse un précipité brun et que la filtration donne un liquide incolore; si on ajoutait trop d'ammoniaque et que des flocons blancs se mêleraient au précipité brun, on ajouterait un peu d'eau acidulée qui redissoudrait ces mêmes flocons blancs formés de quinine.

De la solution incolore et limpide on précipite la quinine à l'aide de l'ammoniaque ; à cet état elle est parfaitement blanche et ne renferme que des traces de cinchonine; elle peut être immédiatement utilisée à la fabrication du sulfate ou des autres sels.

Ce procédé me semble apporter une économie notable dans la fabrication des sels de quinine :

1° En supprimant l'emploi de l'alcool comme dissolvant ;

2° En évitant la précipitation de la quinine par la chaux et par cela même la dessiccation de ce précipité calcaire à l'étuve;

3° En évitant l'emploi du noir animal comme décolorant;

4° J'ose ajouter en donnant un produit plus abondant. Et en effet, ce moyen permet si bien d'obtenir toute la quantité d'alca-

loïde renfermée dans les quinquinas que je viens le proposer comme moyen de dosage des écorces du commerce.

Les trois quinquinas officinaux se prêtent également bien à ce traitement.

Quand je veux doser la cinchonine du quinquina gris, j'opère sur 40 grammes. Je prends seulement 10 grammes si je traite les quinquinas Calissaya ou rouge.

MODE OPÉRATOIRE.

Je prends 10 grammes de quinquina Calyssaya en poudre fine, je les humecte avec de l'eau acidulée par l'acide chlorydrique à quatre pour cent, la poudre est ensuite tassée uniformément dans une petite allonge garnie d'un peu de coton et lessivée avec la même eau acidulée qui a servi à l'humecter.

S'il ne s'est pas produit de fausses routes dans la poudre et que le déplacement se soit opéré régulièrement, la poudre est épuisée quand on a obtenu 100 à 120 grammes de colature; on verse alors dans cette liqueur 12 à 15 grammes de soude caustique liquide qu'on mêle par l'agitation, et après un instant de repos on recueille le précipité sur un filtre où il est lavé avec un peu d'eau.

Quand le filtre est bien égoutté, on l'enlève de l'entonnoir, on le renverse dans une capsule où il est arrosé d'eau acidulée de manière qu'il y ait un léger excès d'acide; quand la dissolution est opérée, on exprime le papier avec une baguette de verre et on verse le liquide sur un petit filtre, le papier qui vient d'être exprimé est lavé à deux reprises avec un peu d'eau distillée qu'on passe sur le même filtre; on obtient une liqueur jaune fauve qu'on blanchit par le procédé indiqué précédemment, c'est-à-dire en ajoutant de l'ammoniaque faible jusqu'à ce qu'il apparaisse un nuage blanc; si ce dernier ne disparaît pas par l'agitation, on verse quelques gouttes d'eau acidulée, de manière que le précipité soit brun foncé, on filtre alors, on lave le filtre avec un peu d'eau distillée, et dans la liqueur qui doit être incolore et limpide on verse un excès d'ammoniaque qui précipite la quinine; cette dernière est recueillie sur un filtre à précipiter (c'est un petit papier plié en trois), lavée avec de l'eau distillée et séchée à l'air

libre; quand elle est sèche la quinine se détache facilement du papier, c'est alors qu'on en prend le poids et qu'on connaît la richesse de l'écorce.

Dix grammes de quinquina Calyssaya lourd doivent donner 0 gr. 30 à 0 gr. 32 de quinine blanche renfermant une très-petite quantité de cinchonine, qu'on peut d'ailleurs isoler par l'éther rectifié.

Le quinquina rouge varie beaucoup, tandis que de belles écorces très-denses d'un rouge vif m'ont donné 0 gr. 38 d'un mélange de quinine et de cinchonine, d'autres d'un bel aspect ne me fournissaient que 0 gr. 24 d'alcaloïdes en opérant sur 10 grammes de chacune d'elles.

Le quinquina gris Loxa m'a donné 0 gr. 19 à 0 gr. 20 de cinchonine pour 40 grammes d'écorces mise en expérience, ce qui donne le rapport de cinq à mille entre l'alcaloïde et l'écorce.

Je me suis arrêté au traitement à froid et par déplacement pour épuiser les quinquinas, parce que c'est le moyen qui m'a le mieux réussi.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. le docteur Lepage.

Séance du 2 août 1861.

L'amour de la science, le goût de l'étude portent toujours leurs fruits, et les recherches d'un esprit investigateur, alors même qu'elles s'exercent sur des choses futiles ou de peu d'importance en apparence, restent rarement sans quelque résultat heureux.

En 1669, Brandt, alchimiste de Hambourg, découvrait le phosphore en cherchant la pierre philosophale, et, sans avoir trouvé l'or qu'il désirait obtenir, dotait la science d'un corps jusqu'alors inconnu, d'un des agents les plus puissants de la nature. Les annales de la science ont enregistré, depuis lors, bon nombre de faits semblables et qui, sans avoir tous le même degré d'importance, n'en sont pas moins venus agrandir le domaine de nos

connaissances, en tournant souvent au profit des arts, de l'industrie et du commerce.

C'est ainsi que notre honorable collègue, M. Rabourdin, se livrant à je ne sais quelles manipulations chimiques pour reconnaître la force d'action des alcalis caustiques sur les quinquinas, et s'apercevant qu'employés en excès, ils possédaient la propriété de dissoudre le tannin, le rouge cinchonique insoluble et les matières résineuses et colorantes de cette écorce, sans agir en aucune manière sur la quinine, conçut l'idée de tirer parti de cette propriété pour extraire plus facilement la quinine du quinquina.

Avant d'entrer en matière, M. Rabourdin trace l'histoire succincte du quinquina, depuis son importation en Europe, en 1640, par la comtesse Cinchon, femme du vice-roi du Pérou, qui lui devait la guérison de fièvres opiniâtres et rebelles, et qui l'ayant apporté sous forme de poudre, faisait un mystère de sa nature et de son origine, jusqu'à l'époque où Louis XIV en acheta le secret d'un Anglais nommé Talbot pour le livrer à la publicité, et à celle plus récente encore, 1738, où le célèbre La Condamine, de retour d'un voyage au Pérou, où il avait été envoyé pour toute autre chose, mais qui se livrait avec ardeur à l'étude de la nature, vint consigner dans les Mémoires de l'Académie des Sciences la figure et la description botanique d'un des arbres qui produisent le quinquina, qu'il avait trouvé dans la province de Loxa et qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Cinchona Condaminea*.

Notre auteur passe ensuite en revue les divers chimistes qui se sont occupés de l'analyse du quinquina. Bertholdi, Armand Seguin, Deschamps (de Lyon), Vauquelin, Gomez (de Lisbonne), etc., etc., dont il apprécie les travaux à leur juste valeur; puis, enfin, Pelletier et Caventou auxquels nous devons la découverte de la quinine, et dont le beau travail d'analyse publié en 1821, fixe à jamais la composition chimique du quinquina. Nous glissons légèrement sur ces détails qui, tout en augmentant l'intérêt qui s'attache au mémoire de M. Rabourdin, n'ont pourtant qu'un rapport indirect avec son objet principal, auquel nous nous hâtons d'arriver, l'indication d'un procédé nouveau pour l'extraction de la quinine.

Pour établir une comparaison et juger en toute connaissance de cause, faisons connaître d'abord l'ancienne méthode, ou pour parler plus exactement, celle encore employée jusqu'à ce jour dans les laboratoires de pharmacie comme dans les fabriques de produits chimiques. Voici en quoi elle consiste :

1° On soumet le quinquina (c'est toujours le quinquina jaune qu'on emploie de préférence parce qu'il contient plus de quinine) à trois décoctions successives dans de l'eau acidulée avec l'acide chlorhydrique ;

2° On réunit les liqueurs dans un vase cylindrique et on les précipite par un lait de chaux ;

3° On lave le précipité par décantation, on le reçoit sur des toiles dans lesquelles on le comprime, puis on le fait sécher à l'étuve ;

4° On le pulvérise et on le traite, à cinq ou six reprises, par de l'alcool bouillant et concentré ;

5° On réunit les liqueurs alcooliques et on les distille. Ce qui reste dans l'alambic après la distillation est la quinine brute ; pour l'avoir pure il faut encore :

6° La dissoudre dans de l'eau acidulée avec l'acide sulfurique ;

7° Décolorer cette solution par le noir animal, et faire cristalliser par l'évaporation ;

8° Enfin, dissoudre les cristaux dans l'eau et les précipiter par l'ammoniaque. On a alors la quinine blanche et pure.

Nous avons donc ici, comme on voit, une série de huit opérations successives pour arriver au résultat désiré. Voici maintenant la méthode proposée par M. Rabourdin :

1° On réduit le quinquina en poudre et on l'introduit dans l'allonge ou espèce d'entonnoir d'un appareil à déplacement dont on a garni l'extrémité inférieure avec un peu de ouate qui fait l'office d'un filtre, puis on le traite avec de l'eau froide contenant quatre centièmes d'acide chlorhydrique. On arrête l'écoulement du liquide quand il passe très-peu sapide. Avant de mettre le quinquina dans l'entonnoir, il est mieux de l'humecter légèrement avec cette même eau acidulée et de le tasser ensuite modérément. Ce qui passe est une solution de chlorhydrate de quinine ;

2° Dans la colature qui égale 8 ou 10 fois le poids du quinquina employé (toujours le quinquina jaune par les raisons que nous avons exposées plus haut), on verse de la soude caustique liquide (lessive des savonniers), un poids égal à celui du quinquina mis en expérience, et l'on mêle le tout par l'agitation. La quinine se précipite aussitôt sous forme de flocons blancs caillebotés qui se déposent assez rapidement au fond du bocal en laissant au-dessus d'eux un liquide rouge jaunâtre.

Dans cette opération, voici ce qui se passe : le liquide dans lequel on verse le caustique est, comme nous l'avons dit, une solution de chlorhydrate de quinine ; alors l'acide chlorhydrique s'empare d'une partie de la soude pour former du chlorhydrate de soude, et laisse la quinine à nu ; et comme il y a un excès de soude, cet alcali dissout le tannin, et s'empare aussi de tous les autres principes du quinquina, c'est-à-dire des matières résineuses et colorantes. En même temps le tannate de quinine qui reste en petite quantité dans la colature abandonne sa base pour former du tannate de soude, en sorte que la quinine est mise à nu de tous côtés.

3° On décante le liquide et l'on recueille le précipité sur une toile où il est lavé avec un peu d'eau. Ce précipité est la quinine encore unie, mais en petite quantité, à quelques autres principes;

4° Pour la purifier, en la débarrassant de ces principes, on la traite par de l'eau acidulée, toujours avec l'acide chlorhydrique, en quantité insuffisante pour la dissoudre complètement, et on la précipite par l'ammoniaque. On l'obtient alors tout-à-fait blanche et pure.

Si l'on employait assez d'eau acidulée pour dissoudre complétement toute la quinine, l'acide entraînerait en même temps dans son action dissolvante quelques parties de matière colorante qui ôteraient à la quinine un peu de sa blancheur. Nous indiquons ici ce qui, selon la science, est seulement et strictement nécessaire pour obtenir un produit parfait ; mais il est bien entendu que dans les usines de produits chimiques, où les intérêts de l'industrie doivent s'allier avec ceux de la science, on devra épuiser le quinquina de toute la quinine qu'il contient, et à la-

quelle on rendra facilement sa pureté et sa blancheur par des dissolutions et des précipitations successives à l'aide de l'eau acidulée et de l'ammoniaque.

M. Rabourdin a mis autant d'empressement que de complaisance à répéter devant nous ses expériences, et nous avons pu constater et apprécier par nous-mêmes les avantages de sa méthode. Nous avons opéré avec 10 grammes de quinquina Calyssaya (nom de la province qui le produit, aux environs de Loxa), 200 grammes d'eau commune acidulée avec quatre centièmes d'acide chlorhydrique du commerce et 10 grammes de solution de soude caustique. Pendant cette curieuse et intéressante opération, tout s'est passé ainsi que l'annonce M. Rabourdin dans son mémoire, et, en définitive, nous avons obtenu 30 centigrammes de quinine blanche et pure, c'est-à-dire strictement la même proportion que toujours lui avaient donnée ses précédents essais. L'opération n'a guère duré plus d'une heure et demie. M. Rabourdin a essayé plusieurs fois d'opérer à chaud, mais l'opération est plus longue et le produit moins beau.

En résumé, la méthode proposée par M. Rabourdin présente sur la méthode ordinaire les avantages suivants :

1° Economie de temps, puisqu'elle est beaucoup moins compliquée ;

2° Economie d'argent, puisqu'elle supprime l'emploi de l'alcool, toujours d'un prix assez élevé, celui de la chaux pour la précipitation de la quinine et par conséquent la dessication de ce précipité à l'étuve, puis, enfin, l'usage du noir animal comme décolorant ;

3° L'obtention d'un produit plus abondant, ce procédé, plus que l'autre, permettant d'extraire facilement et intégralement du quinquina toute la quinine qu'il contient.

M. Rabourdin ne se borne pas à proposer sa méthode pour l'extraction de la quinine, il pense qu'on peut encore en faire une application utile pour le dosage des quinquinas. Ce serait, en effet, un moyen aussi prompt que simple et facile de s'assurer de la richesse en quinine de chacune des écorces du commerce.

ANALYSE DES TERRES ARABLES DE SOLOGNE ;

Par M. MASURE.

Séance du 7 juin 1861.

J'ai eu l'honneur d'adresser à la Société, au mois d'octobre dernier, un exemplaire du *Mémoire* que j'ai publié sur mon appareil et sur mes procédés d'analyse des terres arables. Un rapport lui a été fait sur ce travail.

Au mois de mai de cette année, je lui ai soumis un second mémoire où j'ai appliqué la même méthode à l'analyse des marnes et des engrais minéraux.

Dans celui que j'ai l'honneur de lui présenter aujourd'hui, j'ai suivi la même méthode d'analyse. Je crois donc pouvoir me dispenser de reproduire ici la description de mon appareil et l'explication de mes procédés d'analyse. Je me bornerai à renvoyer aux mémoires dont je viens de parler. Cette fois cependant et pour compléter mes moyens de recherches, j'ai déterminé, dans l'analyse des terres arables de Sologne, la proportion des matières organiques qu'elles renferment.

La matière organique est, en effet, un élément physique important des terres arables. C'est elle qui, par sa décomposition, donne naissance à ce qu'on a appelé l'humus. Cette matière noire qu'on trouve dans toutes les terres arables et qui existe en très-grande proportion dans les terres de bruyères de Sologne, rend le sol plus léger, plus meuble, plus sensible aux rayons du soleil, plus humide en temps de pluie. Il était donc utile, nécessaire même d'en tenir compte.

Pour en déterminer les proportions, j'ai pesé exactement dix grammes de terre séchée à 100 degrés dans une étuve à eau bouillante de Gay-Lussac. J'en ai opéré le grillage dans un très-petit creuset de platine chauffé sur une lampe à alcool, et j'ai considéré le déficit comme représentant le poids de la matière organique.

Cette méthode quoique généralement employée pour le dosage de ces matières est cependant très-imparfaite. La cause d'erreur provient de ce que l'argile perd dans la calcination une partie de son eau de constitution. Le déficit qu'on trouve n'exprime donc pas uniquement le poids de la matière organique.

Cette cause d'erreur a peu d'influence sans doute pour les terres de Sologne où l'argile est, en général, peu abondante. Cependant je devais la signaler.

Les échantillons que j'ai analysés proviennent tous de la ferme des Francs-Bois, commune de Lailly, appartenant à M. Lemaigre, de Cléry. Tous aussi ont été levés en septembre, c'est-à-dire après les récoltes.

Je les ai pris sur neuf pièces de terre ou neuf points qui m'ont été désignés par M. Lemaigre et son fermier (*voir planche III*) (1). Le sol a été creusé à la bêche à un mètre de profondeur. J'ai pris généralement deux échantillons en chaque endroit, un dans la partie labourée et un autre dans celle que la charrue n'atteignait pas. Sur deux points où le sol s'est montré de même nature dans toute la profondeur où il a été creusé, j'ai pu me contenter d'un échantillon. J'en ai pris trois au contraire dans une pièce de terre où le sous-sol s'est trouvé de deux qualités différentes.

J'ai analysé aussi les deux sortes de marnes dont M. Lemaigre a fait usage. La nature physique et la composition chimique de ces marnes devaient être examinées.

(1) Cette planche représente la ferme des Francs-Bois et les diverses pièces de terre dont elle se compose d'après le plan qui m'en a été communiqué. Les chiffres indiquent les points où ont été pris les échantillons que j'ai analysés.

RÉSULTATS NUMÉRIQUES DES ANALYSES.

	Cailloux, graviers et gros sable.	Sable fin.	Calcaire.	Argile.	Matières organiques.
N° 1. Sol................	78	12,7	0,3	7,6	1,4
Sous-sol à 50 centim.	87	6,8	0,2	4,2	0,8
N° 2. Sol................	41	35,7	1,1	17,7	4,5
Sous-sol à 30 centim.	24	22,2	0,8	45,6	7,4
N° 3. Sol................	75	17,5	0,1	5,6	1,8
N° 4. Sol................	51	33,1	1,1	12,3	2,5
Sous-sol à 50 centim.	68	19,4	0,9	10,5	1,2
Sous-sol à 1 mètre ..	76	12	Traces	9,2	2,8
N° 5. Sol................	38	27,8	0,6	15,3	18,3
Sous-sol à 40 centim.	75	16,3	0,1	6,8	1,8
N° 6. Sol................	44	29,3	0,9	18,6	7,2
Sous-sol à 35 centim.	33	40,4	0,6	23,3	2,7
N° 7. Sol................	70	18,9	0,6	8,9	1,6
Sous-sol à 50 centim.	70	18,3	0,7	9	2
N° 8. Sol................	31	33	0,8	29,5	5,7
Sous-sol à 25 centim.	38	33	0,8	25,8	2,4
Sous-sol à 50 centim.	17	25	0,6	50,4	7
N° 9. Sol et sous-sol à 25 c.	29	29,7	0,8	33	7,5

acides, il en résulte donc que dans leur décomposition les matières organiques y subissent une fermentation acide et putride.

Cette fermentation est nuisible à la végétation. Elle tend à faire pourrir les graines au lieu de favoriser leur germination.

Pour prévenir ou combattre cette décomposition, la chaux est, je crois, préférable à tout autre amendement. La marne, le noir animal, aucun amendement calcaire ne produiraient, je le crois, un aussi bon effet.

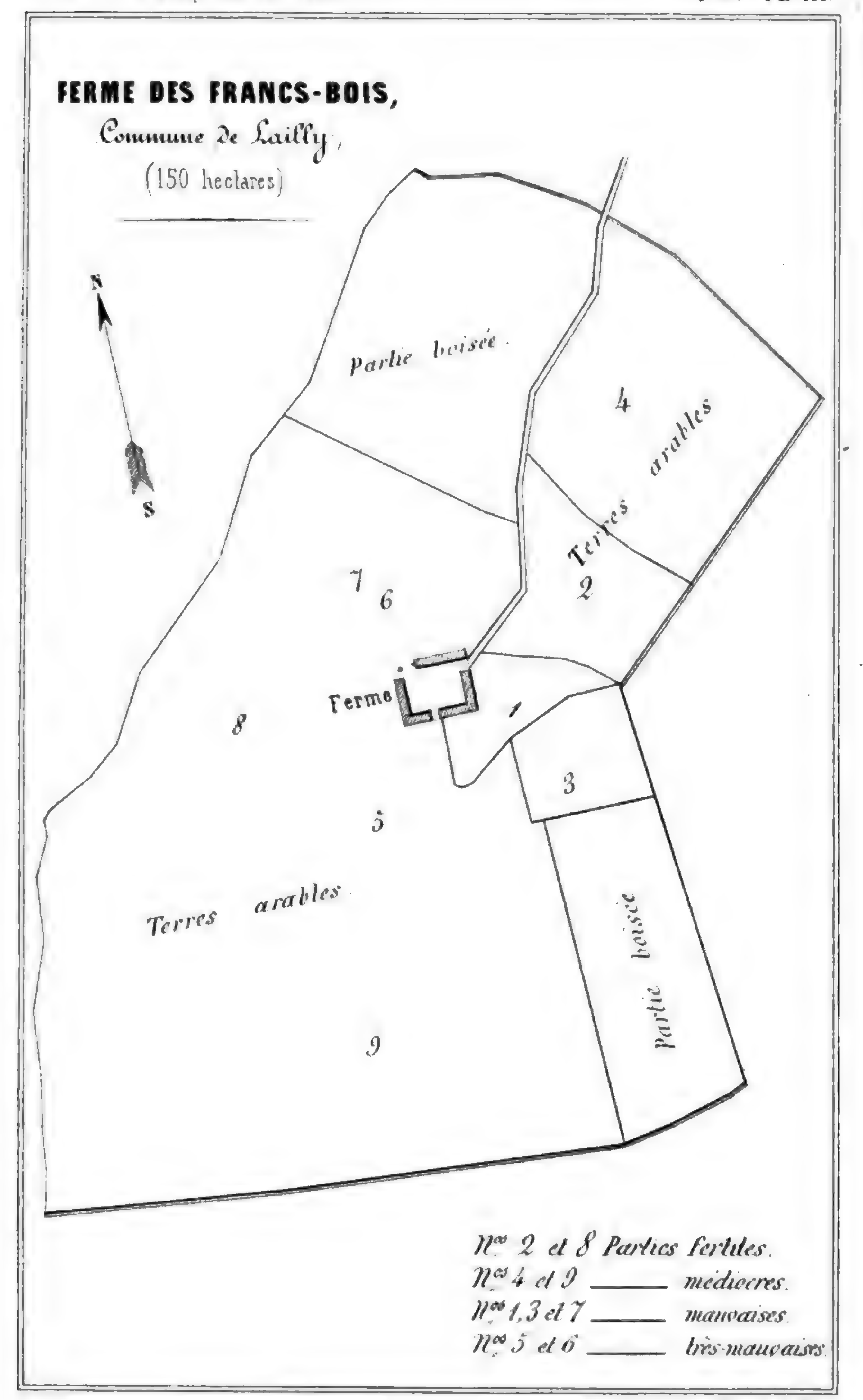
N° 6. Sol de qualité très-médiocre, moins mauvais cependant que celui du n° 5. Cette terre noire et un peu jarreuse (ce qui dans les idées du fermier lui donne du corps) a été marnée avec peu de succès.

Ce que j'ai dit de la terre de bruyère lui est entièrement applicable. La matière organique y est encore en trop forte proportion pour ne pas nuire à ce que ferait espérer la quantité d'argile qu'elle contient et qui n'est pas inférieure à celle du n° 2. La marne qu'elle a reçue n'a pas suffi pour empêcher la fermentation acide de la matière organique, elle aurait donc besoin d'un chaulage.

N° 7. Terrain jarreux, c'est-à-dire composé de gros cailloux et de beaucoup de gravier, très-aride dans les années de sécheresse. Sous-sol de même nature que le sol. Cette pièce de terre de mauvaise qualité a été marnée, il y a quelques années. Le point 7 n'est pas à plus de dix ou douze mètres du point 6. Si de ce point on se dirige vers les bâtiments de la ferme, on traverse la terre du n° 6, qui forme une bande de couleur noire de 15 à 20 mètres de largeur. Ce brusque changement de nature de la terre arable s'observe dans beaucoup de pays. Je l'ai constaté, même en Beauce, dans les fertiles plaines du canton de Voves où le sol arable paraît avoir à la simple vue une parfaite uniformité.

Ces faits démontrent la nécessité de multiplier les analyses quand on veut connaître les diverses qualités des terres arables d'un domaine.

N° 8. Cette terre est fertile, mais à un degré moindre que la


FERME DES FRANCS-BOIS,
Commune de Lailly,
(150 hectares)
N
S
Partie boisée.
4
Terres arables
2
7
6
Ferme
1
8
3
5
Terres arables.
Partie boisée
9
N.os 2 et 8 Parties fertiles.
N.os 4 et 9 ——— médiocres.
N.os 1, 3 et 7 ——— mauvaises.
N.os 5 et 6 ——— très-mauvaises.

pièce n° 2. Elle est plus argileuse, le sous-sol, à 50 centimètres, est une glaise froide très-compacte.

Les matières organiques y sont en proportion un peu fortes. On y trouve une grande quantité de débris de mauvaises herbes. Cette pièce a été marnée il y a longtemps, elle demande à l'être de nouveau, un peu de chaux mêlée à la marne produirait un très-bon effet.

N° 9. Sol médiocre, terre de pisé. La matière organique qu'on y trouve se compose d'une innombrable quantité de racines fibrilles et de débris de tiges de mauvaises herbes. C'est avec cette espèce de terre que sont construits en Sologne les murs des granges et même ceux des anciennes maisons.

ANALYSE DES DEUX MARNES DE LAILLY DONT ON A FAIT USAGE SUR LE DOMAINE.

	Cailloux, graviers et gros sable.		Sable fin.		Calcaire pulvérulent.	Argile.	Proportions totales de calcaire.
	Siliceux	Calcaire	Siliceux	Calcaire			
N° 1. Marne blanche.	2	11	4	23	52,3	7,7	86,3
N° 2. Marne du quartier de la Demaillère	7	28	8,1	12,3	20,1	24,5	60,4

Observations. — *La marne n° 1 provient d'une carrière nouvellement ouverte. Plus des deux tiers de son calcaire sont à l'état pulvérulent. Elle est donc extrêmement riche. On devra toutefois l'employer avec ménagement dans les terrains sableux de la Sologne; car, en trop forte proportion, elle les rendrait encore plus secs et plus brûlants.*

La marne n° 2 provient d'une marnière épuisée. C'est avec elle qu'ont été amendées les terres de la ferme pendant ces dernières années; mais il faut considérer que sa nature argileuse en fait un excellent amendement. Aussi a-t-elle toujours produit de bons effets.

DU MARNAGE ET DU CHAULAGE.

En jetant les yeux sur les tableaux ci-dessus, on remarque tout d'abord que le calcaire fait défaut dans toute l'étendue de la ferme. Dans les pièces marnées, ce principe ne dépasse pas un

centième. Or, on sait en agronomie qu'un sol arable doit en contenir environ 3 0/0 pour être réputé très-fertile. La théorie et la pratique considèrent donc ici comme amendements utiles les engrais calcaires, les marnes et les phosphates de chaux de toute sorte. Tout le monde connaît d'ailleurs les excellents effets du marnage en Sologne, aussi M. Lemaigre a-t-il toujours marné ses terres avec succès.

Quant aux terres de bruyère, je suis convaincu qu'elles demandent à être chaulées plutôt que marnées. Que les propriétaires s'ils avaient quelque doute à cet égard, essaient comparativement la marne et la chaux, qu'ils suivent pour le chaulage la pratique de MM. De Gasparin, Boussaingault, etc., les faits ne tarderont pas à parler, et ils sauront bientôt à quoi s'en tenir définitivement sur ce point.

GLAISE ET INFLUENCE COMPARÉE DU CALCAIRE ET DU SABLE SILICEUX.

A l'exception des terres jarreuses des sapinières, le sol des Francs-Bois est sableux, un peu caillouteux. Quelques sous-sols glaiseux, mais l'argile y est mélangée de sable et atteint rarement 50 0/0.

Si on s'étonnait qu'une terre qui contient moitié sable et moitié argile put former une glaise dure, compacte, imperméable à l'eau, nous ferions observer que le sable ne fait que donner du corps à l'argile. La terre de St-Amand (Cher), dont on fait les pots à lait des fermes, contient 30 0/0 de sable. L'argile de Saran près Orléans, en renferme 22 0/0, et l'on sait que les fabricants de poterie, pour obtenir de meilleurs produits, y ajoutent encore une certaine quantité de sable.

Si au lieu de 50 0/0 de sable siliceux, l'argile était mélangée de 10 à 15 0/0 seulement de calcaire, comme je l'ai observé dans la Charente-Inférieure, le sol serait meuble et perméable à l'eau. Le calcaire dans les terres arables ameublit le sol beaucoup plus que le sable siliceux ne peut le faire.

RÉSUMÉ.

Il résulte de tout ce qui précède que la ferme des Francs-Bois

se compose, au point de vue agricole, de quatre sortes de terrains :

1° *Terres fertiles* : n°s 2 et 8.

Sol sableux contenant 20 à 25 0/0 d'argile et 4 à 5 0/0 de matières organiques.

Sous-sol glaiseux, frais. Une marne très-riche en calcaire augmenterait encore leur fertilité.

2° *Terres médiocres* : n°s 4 et 9.

N° 4. Terres sableuses dans le sous-sol comme dans le sol, contenant 10 0/0 d'argile au plus ; c'est à la prédominance du sable siliceux que le sol doit son infériorité, il demanderait comme amendement une grande quantité de marne argileuse.

N° 9. Sol glaiseux contenant plus de 30 0/0 d'argile; une marne sableuse pourrait le rendre fertile.

3° *Terres mauvaises* : n°s 1, 3 et 7.

Le sol formé de cailloux siliceux de toutes grosseurs, mêlés de sable, contient à peine 10 0/0 d'argile, tant dans le sol que dans le sous-sol. Une marne très-argileuse leur conviendrait, mais paieraient-elles leurs frais de culture ? N'y aurait-il pas plus de profit à y cultiver exclusivement le pin ou le sapin ?

4° *Terres de Bruyère* : n°s 5 et 6.

Sol sans consistance contenant des matières organiques en excès ; des chaulages sagement pratiqués remédieraient très-probablement à leur stérilité.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULURE, SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. PERROT.

Séance du 7 février 1862.

Lorsqu'un homme instruit, se livrant par profession et par goût à l'étude des sciences physiques, a découvert au profit de

l'agriculture un moyen à la fois plus facile et plus sûr de déterminer les éléments principaux de la constitution du sol, nous devons lui savoir gré de la persévérance qu'il met à le produire et à le vulgariser ; en même temps qu'il donne une preuve de la conviction du mérite de son invention, il manifeste une volonté active et ferme de se rendre utile aux agriculteurs.

C'est ainsi qu'en a agi M. Masure : il a présenté aux expositions de La Rochelle, de Paris, d'Orléans, de Nantes, un appareil de lévigation des terres ingénieusement modifié par lui. Si cette modification n'a pas été récompensée au concours général, elle lui a valu une médaille d'or au concours régional de La Rochelle, un rappel de cette médaille à notre concours d'Orléans, et en dernier lieu une médaille de bronze à l'exposition de Nantes.

Nous n'avons plus à vous entretenir de cet appareil ; il a été l'objet d'un rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, au nom de la section d'agriculture, et dont la Société a ordonné l'impression dans ses mémoires ; mais seulement de l'analyse faite, par sa méthode, des terres du domaine des Francs-Bois, situé commune de Lailly, et appartenant à M. Alexandre Lemaigre, propriétaire-agriculteur.

Nous eussions aimé que M. Masure, en même temps qu'il nous faisait assister aux sondages qu'il a opérés et qu'il nous donnait le résultat de ses analyses, eût précisé la situation des lieux, l'état ancien des terrains, l'époque des défrichements, la nature et la quantité approximative des produits obtenus par la culture. Dans l'ignorance de ces circonstances, comment des tiers pourront-ils tirer profit de ses consultations qui doivent favoriser non-seulement l'intérêt privé de celui qui les obtient, mais encore les progrès de ceux qui possèdent ou cultivent en Sologne des terrains identiques ou du moins analogues.

C'est au mois de septembre 1860 que M. Masure, utilisant ses loisirs, s'est transporté sur le domaine des Francs-Bois. Ce n'est plus le professeur riche de théorie, initiant ses élèves aux principes incontestés de la physique et de la chimie; il devient en quelque sorte sur le terrain un ingénieur agricole, chargé de reconnaître les aptitudes naturelles des sols qu'il va soumettre à

son examen et de rechercher les moyens les plus économiques d'en accroître les forces productives.

Si son travail n'avait dû s'exécuter qu'à l'aide de son appareil, il eût été nécessairement incomplet et presque stérile, car il ne lui eût pas été possible de déterminer la quantité des matières organiques, non moins nécessaire à connaître que la nature minérale du sol. Il a donc eu raison de faire invasion dans le domaine de la chimie et de rechercher, par le dessèchement préalable de la terre, puis par son grillage dans un petit creuset de platine, chauffé sur une lampe à alcool, et par voie de soustraction, le poids de la matière organique.

Les analyses physiques du sol et l'analyse chimique de la matière organique comprennent certainement les éléments essentiels des terres, et souvent il arrive qu'on ne les pousse pas plus loin. Nous faut-il en conclure qu'elle nous donnent une vérité absolue? Non sans doute, puisqu'il est encore d'autres substances qui ne peuvent être fournies que par le sol et sans lesquelles il ne saurait y avoir de végétation active ; de ce nombre sont les phosphates et les alcalis de soude et de potasse qui fournissent un ample contingent à la constitution des céréales et des fourrages.

Si même la théorie professée par M. Isidore Pierre, dans le mémoire que vous avez couronné, doit prévaloir, et jusqu'ici elle n'a pas été contestée, il faudrait encore rechercher la quantité d'azote infiltrée ou retenue dans les sols arables, car il pourrait en résulter un élément nouveau dans l'appréciation de la fertilité et conséquemment dans la valeur vénale des terres. — C'est peut-être exiger beaucoup, mais on ne demande la solution de problèmes aussi longs et aussi difficiles à résoudre qu'à ceux qu'on sait posséder déjà de grandes connaissances et l'amour de la science.

M. Masure a fait exécuter, et principalement au centre du domaine des Francs-Bois, à la bêche, à un mètre de profondeur, neuf fouilles ; afin de rendre plus sensibles aux yeux les éléments géologiques constitutifs du sol et leurs proportions relatives, il a peint sur un plan de la propriété, aux endroits fouillés, des drapeaux ayant autant de banderoles qu'il y a été pris d'échantil-

lons; chacune d'elles a un décimètre effectif de longueur et un centimètre de hauteur, et est divisée en mille petits compartiments ou millimètres. Cette image est une ingénieuse imitation du tableau que notre collègue chargé du service de la Loire a composé pour représenter, à première vue, l'importance de la navigation fluviale à la remonte comme à la descente, et par nature de marchandises transportées.

Il a consigné, relativement à chaque point fouillé, les observations pratiques du propriétaire et de son métayer, ses propres remarques théoriques, puis il a terminé en donnant, dans un court résumé, ses conclusions ou appréciations finales. Ce mode de procéder est logique et mérite notre complète approbation. Nous n'entendons pas pour cela adopter dans leur entier soit les déductions qu'a acceptées M. Masure, soit celles qu'il a tirées de ses remarques personnelles.

Si le sol du domaine des Francs-Bois n'est pas en quelque sorte exceptionnel, il faudrait reconnaître qu'une carte agronomique de la Sologne, au moins par grandes divisions, est impossible, et que la teinte uniforme que M. de Fourcy a donnée à la Sologne des deux rives de la Loire, dans la carte du Loiret dressée à la demande du Conseil général, devrait recevoir de bien fréquentes modifications, car M. Masure a cru devoir donner des dénominations différentes à la plupart des sols qu'il a fouillés, et il n'a pas cru pouvoir en former moins de quatre grandes catégories.

Les numéros 2 et 8 sont dénommés terres fertiles ; elles ne contiennent cependant, après avoir été marnées, le n° 2 que 11 millièmes de calcaire, et le n° 8 seulement 8 millièmes ; la première ne contient que 45 millièmes de matières organiques et la seconde que 57 millièmes.

Il est difficile d'admettre qu'un sol ainsi constitué soit réellement fertile de sa nature, et ne faudrait-il pas exiger, avec M. Puvis, qu'il contînt 3 % de calcaire pour mériter ce nom, à moins qu'on admette plusieurs sortes de fertilité, suivant qu'il s'agit de terre de Sologne, de Val ou de Beauce.

Si M. Masure nous eût dit, dans son mémoire, les récoltes

qu'avaient rapportées les nos 2 et 8, nous aurions eu par lui-même des éléments d'appréciation et de contrôle que nous devons, tant à un membre de la Société, propriétaire de 330 hectares de terrain dans la contrée des Francs-Bois, qu'à M. Lemaigre, propriétaire du domaine sur lequel il a été opéré.

Les Francs-Bois sont situés à 4 ou 5 kilomètres des bords extérieurs du plateau de la Sologne; ils comprennent environ 600 hectares d'un sol autrefois forestier et qui a été cédé comme tel à l'Etat par M. Lenoir, propriétaire alors de la terre de Mézières que possède aujourd'hui notre collègue M. de Lockhart, pour se rédimer du droit de gruerie dont ses bois de Mézières étaient grevés.

Les 140 hectares qui forment aujourd'hui, indépendamment de deux annexes, le domaine de M. Lemaigre, étaient loués en y comprenant de vieux bâtiments et environ 10 hectares de terre mal cultivée, au moment de notre première révolution, 60 fr. pour le pacage des moutons, à la famille Lemaigre qui en 1798 les a payés 250 fr. — Les terres nos 2 et 8, qui en faisaient partie, ont été défrichées il y a 15 à 18 ans et marnées, pour la première fois, depuis 10 à 15 ans, à raison de 35 à 40 mètres de marne à l'hectare. Elles ont donné jusqu'à 25 hectolitres de seigle, 16 hectolitres de froment et 30 hectolitres d'avoine par hectare; elles ont aussi produit des récoltes moyennes en trèfle.

Ce sont là, relativement à la constitution du sol, de superbes récoltes; mais nous devons reconnaître que M. Lemaigre a trouvé dans un sol autrefois boisé, pour la culture après défrichement, plus d'avantage que si le sol n'avait jamais produit que de maigres bruyères.

Nous pensons, d'après les éléments du sol et du sous-sol, que leur fertilité, due surtout à une sorte de surexcitation à la suite d'un premier marnage, aura de la peine à se soutenir longtemps, à moins qu'ils ne reçoivent d'abondantes fumures.

Le n° 3 est dénommé terre de sapinière. — Nous ne pouvons croire que M. Masure ait confondu la culture des pins avec celle des sapins; il existe beaucoup de pins maritimes en Sologne et c'est même là sa richesse; mais s'il y existe des sapins, il ne s'y

trouve peut-être pas d'exemple de sapinière semée ou plantée comme produit commercial. — Cette dénomination est donc plutôt une inadvertance de sa plume qu'une erreur théorique.

Alors même que nous lirions la dénomination de terre pinière pour le n° 3, nous dirions encore que cette dénomination n'est pas fondée, en ce qu'elle suppose que le pin a une sorte de prédilection pour les mauvais terrains, tandis qu'il craint les terrains argileux, imperméables, calcaires, et qu'il végète d'autant plus activement qu'il se trouve placé dans des terres siliceuses de bonne qualité.

Le n° 4 est qualifié terre défrichée assez bonne ; — on y trouve 25 millièmes seulement de matières organiques et 11 millièmes de calcaire, bien qu'elle n'ait pas été marnée, c'est-à-dire une quantité égale à la terre marnée qui, d'après les sondages, en contient le plus.

Ce résultat a justement surpris M. Masure, et il constate qu'il a été répondu à ses questions qu'*avant le défrichement, des myriades de petits mollusques pullulaient dans la bruyère*. Il en a conclu que les débris de leurs coquillages avaient pour ainsi dire marné la terre. — La section d'agriculture n'a pu admettre cette conclusion, car si des mollusques qui ont une très-faible faculté de locomotion avaient pu former de calcaire la coquille qui leur sert d'habitation, ils auraient dû le trouver sur la place même. — Des explications données par M. Lemaigre il est résulté que la pièce n° 4 est une annexe, qu'elle est en pente, reçoit des eaux de terrains supérieurs qui ont pu avoir été marnés, et qu'elle a été autrefois en étang.

Dès-lors l'existence du calcaire trouvé par l'analyse, la fécondité moyenne du terrain qui a même donné d'excellentes récoltes d'avoine, la présence de mollusques bivalves de la famille des moules d'eau douce, n'avaient plus rien d'extraordinaire et trouvaient, au contraire, une explication toute naturelle dans les faits accomplis avant le défrichement.

Les n°s 5 et 6 sont dénommés terres noires de bruyères, mauvaises.

Selon M. Masure, elles devraient leur stérilité à l'excès des

matières organiques qui rendent le sol léger et sans consistance, et l'empoisonnent par leur fermentation acide et putride.

De telles conclusions semblent mettre sur la même ligne le n° 5 qui contient 18 °/ₒ de matières organiques et le n° 6 qui n'en contient qu'un peu plus de 7 °/ₒ. — Nous pensons qu'il ne faut pas se préoccuper des inconvénients de la matière organique dans le n° 6, puisqu'elle ne représente qu'un quatorzième d'humus, et que c'est plutôt à la trop faible quantité de calcaire qu'il faut attribuer la cause de ses faibles rendements en céréales. Il ne faut pas d'ailleurs mesurer les aptitudes d'une terre de bruyère d'après des récoltes de céréales exclusivement. Aussi ont-elles pu donner des récoltes de ray-grass satisfaisantes.

Le métayer ne voyait d'autre moyen d'améliorer le n° 5 que d'y transporter du jard pour lui donner du corps, et d'après l'analyse il n'y en a pas dans le sous-sol, composé surtout de gros sable.— Ce serait là faire de l'agriculture par trop primitive et dispendieuse; cependant cette remarque n'est pas dépourvue de raison, en ce sens que le jard diminuerait l'évaporation de l'humidité et l'insolation de la terre qui pourrait s'élever à plus de 45 degrés à cause de sa couleur noire.

Mais ne pourrait-on pas remédier plus rationnellement et plus économiquement aux défauts de cette terre, soit en faisant des labours plus profonds, puisque le sous-sol ne contient plus que 18 millièmes de matière organique, soit en transportant partie du sol superficiel sur la pièce voisine, n° 1, qui ne contient que 14 millièmes de matière organique? — Ne pourrait-on pas encore continuer même au-delà de trois ans sans en abuser, l'emploi des engrais commerciaux, et notamment du noir animal ou des phosphates fossiles, dans des terrains de cette nature?

M. Masure, pour expliquer les défauts du sol n° 5, a donné des raisons neuves qui sont peut-être plus ingénieuses que fondées : il avance que la matière organique a, dans sa décomposition, emprisonné pour ainsi dire le sable en lui donnant ses propriétés physiques, *sa légèreté*, *son défaut de consistance*, *son hygroscopiscité*. Il nous semble que si chaque molécule de sable devait devenir en quelque sorte le noyau d'une petite sphère de terre de

bruyère, il en faudrait pour former cette enveloppe en proportion bien supérieure à 18 %, même en ayant égard à leur poids spécifique; quant à la consistance, on sait que l'adhérence du sable entre ses parties offre une résistance moindre que la terre la plus légère, et quant à son hygroscopiscité, que le sable soit libre ou emprisonné, elle sera toujours la même (30 %); la ténuité des molécules du sable le plus pur peut être telle qu'elles soient déplacées et emportées par les vents. N'en avons-nous pas des exemples évidents sur les dunes de la mer, et ne se sent-on pas, en Belgique, en Prusse, même loin des côtes, imprégné et comme inondé d'une pluie de sable? — En Sologne, l'ensablement par les voies respiratoires est parfois une cause de mortalité sur les jeunes bêtes ovines surtout.

D'après les conclusions de son mémoire, il semble que comme ingénieur agricole M. Masure n'ait, pour l'amélioration du sol, que deux moyens ou remèdes à sa disposition : la marne et la chaux ; — mais il n'indique, dans aucun cas, la quantité même approximative de l'une ou de l'autre qu'il faudra employer, et cependant il recommande d'en user sagement. — Ses conclusions nous paraissent, sous ce rapport, données avec trop de timidité ou de modestie peut-être pour produire toute leur utilité.

M. Lemaigre qui possède, à quelques kilomètres de son domaine, de la marne, n'a jamais eu recours à l'emploi de la chaux, et il tiendra d'autant plus à l'emploi exclusif de la marne qu'il est devenu propriétaire d'une marnière ; il la répand à raison de 35 à 40 mètres à l'hectare et est plutôt disposé à diminuer qu'à accroître cette quantité. Il est amplement dédommagé de cette impense soit qu'il exploite par métayer ou qu'il donne les terres à location à prix d'argent.

M. Masure a fait deux analyses de marne qu'il a jointes à son mémoire sur le sol des Francs-Bois. — L'une est sans portée, parce que la marne provenait des décombres d'une marnière épuisée, et que l'échantillon prélevé pourrait bien ne pas représenter la moyenne des marnes transportées de la Demallière. — Le second échantillon renferme jusqu'à 863 millièmes de calcaire à divers états, ce qui caractérise une qualité supérieure de

marne. Jusqu'à ce moment, dans la plupart des cas, on ne recherchait pas l'existence des phosphates dans les marnes; c'était une lacune, et M. Masure a justement fait porter son analyse sur l'existence du phosphate, bien qu'il n'en soit pas question dans son mémoire, car nous trouvons sur le plan comparé, à la légende, des signes indiquant des phosphates et sels actifs dissous par l'eau acidulée et précipités par l'ammoniaque.

Nous regardons, en définitive, le travail de M. Masure comme un premier jet qu'il s'est empressé de vous offrir, et comme une preuve des louables efforts qu'il a faits et continue de faire pour se rendre utile à l'agriculture. — C'est ce travail, qu'il vous a offert dès le principe, qui, mûri et complété par l'étude des phosphates, lui a valu récemment une médaille d'or de la part de la Société impériale et centrale d'agriculture. — Votre section d'agriculture estime que vous devez lui témoigner l'intérêt et le prix que vous attachez à ses communications, en ordonnant l'insertion de son travail dans vos Mémoires.

RAPPORT, au nom de la section des lettres, sur les poésies de Mme Esther Sezzi;

Par M. F. Dupuis.

Séance du 7 juin 1861.

Mad. Esther Sezzi a adressé à la Société deux odes et un recueil de fables dont elle est l'auteur. En vous faisant hommage des productions de sa muse, elle témoigne le désir que vous veuilliez en faire l'objet d'un rapport et sollicite de vous le titre de correspondante.

A l'une de vos dernières séances, vous avez entendu la lecture

des deux odes; c'est d'elles d'abord que nous vous parlerons. Ce genre de poésie exige de grandes qualités, des idées élevées, de nobles sentiments, un ton soutenu, des images sublimes, des expressions dignes et pompeuses : il y faut un emportement de génie, mais toujours retenu par le frein de la raison : il est nécessaire que la strophe se soutienne et tombe avec une harmonie indispensable au rhythme, et que le vers soit assez varié dans sa structure pour que le nombre qui emplit l'oreille n'amène pas la monotonie. C'est de tous les genres de compositions de notre littérature celui qui offre le plus d'écueils et de périls; et se lancer dans la carrière où Malherbe, Rousseau, Lebrun, et de nos jours Hugo et Lamartine ont à peine remporté le prix de leur art, c'est tenter une entreprise audacieuse et pleine de dangers. Elle l'est surtout pour une femme dont le talent semble porté plus naturellement à la grâce, à la finesse des aperçus, à l'expression des sentiments délicats et tendres qu'aux élans de l'enthousiasme et au vol élevé du lyrisme.

C'est contre ces difficultés qu'avait à lutter Mad. Sezzi. Sans doute elle n'a pas le souffle puissant de l'inspiration biblique, elle ne possède pas la verve contenue et l'expression concise de Malherbe, la pompe de Rousseau, le désordre inspiré de Lebrun, sa phrase ne se déroule pas en périodes harmonieuses et larges, sa strophe n'étincelle pas d'éclairs éblouissants comme celles de nos lyriques modernes : mais si elle ne songe même pas à viser aussi haut, elle sait toutefois se distinguer par d'heureuses qualités.

Des deux pièces inédites qu'elle intitule du nom d'Odes, la première est consacrée à la *Chasse à courre*. C'est la description exacte d'une chasse au cerf depuis le lancer jusqu'à la curée : elle raconte avec émotion les ruses du roi des forêts, son dévoûment, sa mort, qui ont pour but de sauver son jeune faon des dangers qui le menacent. C'est, à bien prendre, une élégie sur la mort de ce noble animal.

La seconde pièce a pour titre *le Châtiment*. Elle offre la peinture du déluge, motivé par les crimes qui ont allumé le courroux divin, et décrit dans toutes ses phases jusqu'au moment où

l'arche qui porte les débris de la race humaine s'arrête à l'apparition de l'arc-en-ciel.

Dans l'une et l'autre, c'est plutôt la narration suivie d'un fait que l'expression des sentiments et que la peinture des images qui naissent à l'aspect de ce fait; c'est de la poésie descriptive plus que de la poésie lyrique, et le mot souvent se ressent de la nature de l'idée; l'expression et la tournure deviennent prosaïques. C'est ainsi que trois fois dans trois strophes voisines la conjonction *car* vient marquer la liaison de deux propositions qui se suivent.

L'eau monte,
Car elle doit monter pendant quarante jours.
Mais d'horribles clameurs aux clameurs répondaient;
Car les monts s'écroulaient.
Les vices étaient grands, *car* grande est ta clémence.

On peut également reprocher à l'auteur quelques irrégularités de langage : on lit en effet dans ses odes des vers tels que ceux-ci :

A ces peuples perdus vous versez *des ivresses.*
..... Quand l'un *après* l'autre s'accroche,
.... L'éclair sillonne
Les horizons, les océans.
..... La terre a tressailli *dans* un *pressentiment.*

Mais ces taches sont peu nombreuses et faciles à faire disparaître.

Ce qui distingue ces pièces et particulièrement la seconde, c'est l'harmonie et le nombre de la phrase : elles sont faites avec l'oreille et pour l'oreille.

L'auteur les a détachées d'un volume qui va prochainement être livré à l'impression. Si le crayon sûr d'un ami sévère indique à Mad. Sezzi les endroits pareils à ceux que nous venons de signaler, et qu'elle ne se montre pas trop rebelle à cette censure bienveillante, on peut, sans crainte de la flatter, lui prédire le succès qu'elle souhaite.

Mad. Sezzi, en joignant à ces deux odes le recueil imprimé de ses fables, appelle sur lui toute votre indulgence. C'est, dit-elle,

la première erreur littéraire échappée à son inexpérience, et que quatre années passées depuis dans de sérieuses études lui font presque regretter d'avoir rendue publique. Nous serons moins sévères que Mad. Sezzi pour ce premier essai : loin de le blâmer, nous lui avouerons que nous le trouvons plein de charmes, et nous l'engagerons à retomber souvent dans de pareilles fautes, laissant le travail *âpre* et *sans trève* auquel elle se livre, ainsi qu'elle le dit, pour s'abandonner de temps à autre à sa seule nature et à son inspiration.

Là, en effet, elle est sur son terrain, elle y marche avec aisance, son allure est vive et dégagée ; le style s'en ressent et devient plus pur; le vers inégal et mêlé qu'elle manie habilement s'agence avec grâce et tombe d'une manière facile et harmonieuse.

Le sujet de ses fables est en général bien choisi. Toutefois, à cet égard, nous lui ferons une querelle sur l'habitude qu'elle a de refaire des fables déjà traitées par d'autres. Bon nombre de ses apologues sont dans ce cas, et sur les quarante-huit dont se compose son recueil, dix sont empruntées au seul fabuliste Lamothe. On reprend son bien où on le trouve, c'est chose convenue ; mais il est convenu également qu'en pareil cas on tue l'homme que l'on dépouille, et l'on peut regarder que la main légère de Mad. Sezzi ménage un peu trop le possesseur du bien qu'elle reprend. Cette lutte n'est cependant pas toujours sans honneur pour elle. Voici, par exemple, comme elle refait la meilleure sans contredit des fables de Lamothe, *le Fromage* :

LES CHATS EN PROCÈS.

Deux maîtres chats, ayant volé
Un ample morceau de fromage,
Eurent ensemble un démêlé
Quand il fallut opérer le partage.
Ils crurent faire sagement
D'aller trouver un singe fort habile,
Qui dans le même hôtel avait son domicile,
Le priant, là-dessus, de rendre un jugement.

Le singe, revêtu des fonctions d'arbitre,
Prenant l'air sérieux qu'impose un si beau titre :
« Messieurs, dit-il, vous avez fort bien fait
De venir près de moi pour finir cette affaire;
La justice est mon fort, et bientôt, je l'espère,
Vous le verrez par mon arrêt. »
Puis toujours affectant un semblant d'importance,
Le juge, avec dextérité,
Se munissant d'une balance,
Fort proprement met de chaque côté
Une portion de fromage.
Il lève la balance : « Oh, oh, dit-il, tout beau;
Ce côté-ci pèse bien davantage. »
Il en prend alors un morceau
Qu'il avale à l'instant, puis de nouveau s'assure
S'il a pu rétablir une exacte mesure;
Mais le poids affaibli n'étant plus suffisant,
L'autre plateau devient à son tour plus pesant.
Nouvelle part est détachée,
Et pour le magistrat c'est nouvelle bouchée
Qu'il gruge en conservant sa noble dignité.
Les chats surpris de la tournure
Que prenait cette procédure,
Et redoutant l'effet d'une telle équité :
« C'est assez, dirent-ils; désormais il n'importe
Que la part de chacun soit plus faible ou plus forte,
Nous nous arrangerons; finissez ce tracas.
— Non, messieurs, je prétends vous tirer d'embarras.
Savez-vous que l'affaire est épineuse en diable,
Je la débrouillerai; mais ne nous pressons pas.
Pour l'examen d'un cas semblable,
Il faut du temps : » Notre juge en effet
D'un et d'autre côté sans cesse grappillait,
Suivant le besoin de la cause.
« Allons, allons, s'écrièrent les chats,
Voyant qu'il restait peu de chose,
Terminons ici ces débats;
Il nous semble que notre affaire
Est maintenant on ne peut pas plus claire,
Et puisque enfin nous sommes satisfaits,
Il n'existe plus de procès.
Du fromage, à présent, donnez-nous ce qu'il reste.
— Non pas, dit le matois, la justice proteste;
Ne faut-il pas que vous payiez les frais ?
Donc cette part pour moi doit être réservée.
Certes ce n'est pas trop pour si rude labeur.
Messieurs, portez-vous bien; l'audience est levée... »
Les pauvres chats, dit-on, enrageaient de bon cœur.
N'en est-il pas ainsi de maint plaideur ?

Ne trouvez-vous pas dans cette narration de la rapidité, de l'aisance, un bon ton de plaisanterie? et si aucun vers ne peut-être mis en comparaison avec ceux que Lamothe place dans la bouche du singe auquel les plaideurs déclarent qu'ils se trouvent satisfaits.

« Si vous êtes contents, justice ne l'est pas.
. . . .
« A nous autres aussi nous devons la justice. »

Ne rencontre-t-on pas dans la fable imitée nombre de traits de fine et bonne critique qui frappent l'esprit et le satisfont?

S'attaquer à Lamothe et à d'autres auteurs secondaires, ce peut être une audace excusable; mais n'est-ce pas la pousser trop loin que de refaire ce qu'a fait La Fontaine? C'est le tort qu'a eu Mad. Sezzi dans sa fable XI[e] intitulée *Un monstre dans le soleil*, et qui n'est autre chose qu'un *animal dans la lune* du fabuliste. Cette témérité ne lui a pas porté bonheur, et si c'est là ce qu'elle appelle avec regret son *erreur*, nous partageons pleinement son opinion.

Pour ne pas finir par ce reproche, laissez-nous, Messieurs, vous lire encore une fable de notre aimable solliciteuse, c'est une de celles dont elle a pris le sujet à Lamothe, et, cette fois, la lutte reste pour le moins égale entre elle et son prédécesseur. Lisons d'abord la fable de Lamothe.

LE CAMÉLÉON.

Deux de ces gens coureurs du monde
Qui n'ont point assez d'yeux et qui voudraient tout voir,
Qui, pour dire j'ai vu, je le dois bien savoir,
Feraient vingt fois toute la terre ronde,
Deux voyageurs, n'importe de leur nom,
Chemin faisant dans les champs d'Arabie,
Raisonnaient du Caméléon.
L'animal singulier, disait l'un, de ma vie
Je n'ai vu son pareil : sa tête de poisson,
Son petit corps lézard, avec sa longue queue,
Ses quatre pattes à trois doigts,
Son pas tardif à faire une toise par mois,
Par-dessus tout sa couleur bleue...

Halte-là, dit l'autre, il est vert;
De mes deux yeux, je l'ai vu tout à l'aise,
Il était au soleil et le gosier ouvert,
Il prenait son repas d'air pur... Ne vous déplaise,
Reprit l'autre, il est bleu, je l'ai vu mieux que vous,
Quoique ce fut à l'ombre : — il est vert — bleu, vous dis-je :
Démenti, puis injure : allaient venir aux coups,
Lorsqu'il arrive un tiers. Eh ! messieurs, quel vertige !
Holà donc, calmez-vous un peu !
Volontiers, dit l'un d'eux; mais jugez la querelle
Sur le Caméléon : sa couleur, quelle est-elle ?
Monsieur veut qu'il soit vert, moi je dis qu'il est bleu.
— Soyez d'accord : il n'est ni l'un ni l'autre,
Dit le grave arbitre; il est noir.
A la chandelle, hier au soir,
Je l'examinai bien; je l'ai pris, il est nôtre,
Et je le tiens encor dans mon mouchoir,
Non, disent nos mutins, non, je puis vous répondre
Qu'il est vert — qu'il est bleu — j'y donnerais mon sang.
— Noir, insiste le juge. Alors pour les confondre,
Il ouvre le mouchoir, et l'animal sort... blanc.
Voilà trois étonnés, les plaideurs et l'arbitre ;
Ne l'étaient-ils pas à bon titre ?
Allez, enfants, allez, dit le Caméléon,
Vous avez tous tort et raison.
Croyez qu'il est des yeux aussi bons que les vôtres;
Dites vos jugements; mais ne soyez pas fous
Jusqu'à vouloir y soumettre les autres :
Tout est Caméléon pour vous.

Voici maintenant la fable de Mad. Sezzi :

LE CAMÉLÉON.

Deux hommes disputaient un jour avec chaleur
Sur le caméléon, et chacun, à son dire,
Mieux que l'autre pouvait décrire
Sa forme et surtout sa couleur !
« Peut-on, dit l'un, s'obstiner de la sorte ;
Je l'ai vu, de mes yeux, sur une branche morte,
Et par un jour clair et serein,
L'animal sur le ciel se dessinait en plein :
J'ai donc de sa couleur la preuve la plus forte.
De me contrarier vous faites un jeu,
Et tout autre que vous conviendrait qu'il est bleu.
— Allons, dit le second, vous aviez la berlue.

J'ai des yeux comme vous; pourquoi vous récrier ?
Moi, sur la feuille d'un figuier
Et sans que rien gênât ma vue,
Je l'observai de près et fort à découvert :
Il n'est pas bleu du tout; je prétends qu'il est vert. »
Ils allaient se gourmer en forme de dilemme,
Quand il en vint un troisième
Qui, le cas expliqué, se porta juge entre eux.
Parbleu, dit celui-ci, le hasard est heureux;
Je puis facilement résoudre ce problème,
Et vous avez tort tous les deux.
Hier soir à la nuit, qui se faisait obscure,
J'en pris un que je tiens couché sur du coton
Dans une boite de carton,
Vous saurez donc le fait d'une manière sûre ;
J'ai la boite sur moi, et vous allez bien voir
Que le caméléon est noir.
— Noir ! allons donc ; autre méprise ;
Vous voulez vous moquer. — Point du tout. — Mais si fait.
— Voici donc mon témoin. » Il le montre : ô surprise !
Il était blanc comme du lait !
Tous trois, bouche béante et d'un air imbécile,
Se regardaient sans dire un mot de plus.
Lors, le caméléon, dont l'oreille est subtile,
Du fond de sa prison les ayant entendus,
Leur dit : « Cette leçon devra vous être utile.
On peut être trompé même sur ce qu'on voit.
Chacun se fie à l'apparence,
Et l'apparence vous déçoit.
....
D'un Arabe savant écoutez la sentence :
« Si l'on vous contredit sur votre opinion,
Que d'être dans l'erreur la crainte vous retienne;
Même en croyant avoir raison,
Le sage encor conçoit des doutes sur la sienne. »

Vous voyez, Messieurs, que Mad. Sezzi juge son recueil avec une sévérité que les mères et les auteurs ont rarement pour leur premier né. En le jugeant autrement, vous ne ferez que lui rendre justice. C'est le propre du vrai talent de se contenter difficilement lui-même, et Mad. Sezzi en est une nouvelle preuve. Pour nous qui n'avons pas le bonheur de la connaître et que ne peut animer aucun autre sentiment que celui de la vérité, nous pensons que c'est apprécier la plupart de ses fables, ainsi qu'on

doit le faire, que de louer l'agrément de leur style et la facilité de leur récit.

Votre section des lettres vous propose donc, Messieurs, d'adresser à cette dame des remercîments pour l'hommage qu'elle a bien voulu nous faire du fruit de ses études, et en lui offrant l'expression de notre gratitude de lui témoigner le désir que cette communication ne soit pas la dernière qu'elle nous fasse.

Il nous reste, Messieurs, à émettre un avis sur la demande faite par Mad. Sezzi du titre de correspondante. Cette demande est sans précédent parmi nous : aucune femme ne nous en a jamais adressé de semblable ; est-ce une raison pour la rejeter? Notre réglement est muet à cet égard ; est-ce un motif pour la repousser? C'est ce que nous devons examiner.

Il est peu de littératures qui doivent aux femmes plus que la nôtre, et tous nos siècles littéraires en comptent bon nombre d'illustres. Marie de France, Christine de Pisan, Louise Labbé ont égalé les poètes de leur temps. Est-il beaucoup de nos conteurs, de nos romanciers qui l'emportent sur la reine de Navarre, sur Mesd. de la Fayette, de Scudéry, de Murat, de Genlis, sur Mad. Riccoboni? Nos chroniqueurs si nombreux ne comptent-ils pas dans leurs rangs avec orgueil Marguerite de Valois, la duchesse de Nemours, Mlle de Montpensier, Mesd. de Motteville, de Caylus, de Staal? Mad. de Sévigné, Mad. de Maintenon n'eussent-elles pas éclipsé Balzac et Voiture dans la compagnie où ils siégeaient avec éclat? Pouvons-nous oublier ici les Gournay, les Deshoullières, les Lasuze, les Dubocage? Mad. de Lambert, Mad. de Fourqueux ne sont-elles pas au nombre de nos moralistes? L'érudition elle-même n'offre-t-elle pas Mad. Dacier, la science Mad. Lepaultre, Mlle Germain, Mlle de Lézardière? Quel corps illustre n'eût tenu à honneur de compter Mad. de Staël parmi ses membres? Et si nous arrêtons nos regards sur les protectrices des lettres, quelle influence n'ont pas eue sur elles les d'Herwart, les La Sablière, les Rambouillet, les Tencin, les Dudeffand, les Geoffrin, les d'Epinay, les d'Houtetot, les Récamier?

Comment se fait-il donc qu'alors que l'Italie ouvre aux femmes

les portes de la Crusca, et que Rome couronne ses improvisatrices au Capitole, nos Sociétés académiques restent fermées pour elles?

La raison en est dans nos mœurs anciennes qui, en accordant un grand empire aux femmes dans les relations particulières de la société, leur refusaient toute action, toute influence publique, et leur défendaient en quelque sorte de se mêler et de s'adresser aux masses.

A ce titre, la culture des lettres et même celle des arts, d'une influence si puissante sur l'esprit public, était regardée comme exclusive du domaine des hommes. La langue qui n'est que le produit et le reflet des mœurs en fournirait la preuve, au besoin, en nous montrant une foule de noms qui, chez nous, n'ont pas de féminin (1).

Si nos pères ne pensaient pas tout-à-fait comme le bonhomme Chrysale qui disait :

Qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint avec un haut-de-chausse,

du moins ils n'admettaient guère que leurs femmes et leurs filles cherchassent dans le commerce des lettres autre chose qu'un délassement de quelques moments.

Mais les mœurs changent et se modifient. La langue survivant aux habitudes reste seule une fois qu'elle a dépassé sa période de maturité, comme témoin des temps qui ne sont plus, semblable à ces indicateurs de nos thermomètres qui montrent jusqu'à quel point à un instant donné se sont arrêtés la chaleur ou le froid.

Les arts et les lettres, qui n'étaient cultivés qu'à titre de distraction ou de fantaisie par quelques femmes de la classe élevée

(1) Ainsi les mots *auteur*, *poète*, *orateur*, *sculpteur*, *compositeur*, n'ont pas en français de féminin plus que les mots *vainqueur*, *soldat*, *administrateur*, *magistrat*, tandis que les mots *tuteur*, *admirateur*, *spectateur*, *connaisseur*, qui n'impliquent que l'idée d'une action ou d'un sentiment personnel, prennent un féminin. Cette action, ce sentiment sont dès lors admis comme communs aux deux sexes, de même que ceux qu'expriment les mots *bienfaiteur* ou *railleur*.

de la société, sont devenus pour beaucoup une occupation et même un état. Nous avons des femmes artistes, des femmes peintres, des femmes poètes surtout, et bon nombre parmi elles font honneur à notre Parnasse. Ainsi Mad. Verdier, Mad. Babois, Mad. de Salm, Mad. Dufrenoy, Mad. Desbordes, Mad. de Girardin, Mad. Tastu, Mad. de Bawr, ainsi George Sand, et je ne cite que les plus éminentes dans cette armée nombreuse, ne le cèdent pas pour la pureté, quelquefois pour la force, à nos auteurs les plus renommés, et souvent l'emportent sur eux par la grâce et la vérité des sentiments. Il n'est pas jusqu'aux classes ouvrières qui ne nous offrent des rivales des Reboul, des Jasmin, des Grivot, et Antoinette Quarré, lingère à Dijon, Reine Garde, couturière à Toulouse, Mad. Marie Ravenel, meunière à Cherbourg, se placent près d'eux sans défaveur.

Un changement s'est donc opéré. Les femmes sont entrées dans l'empire des lettres, elles s'en sont emparées comme de beaucoup d'autres points de la vie active, et à cet égard, comme à plusieurs autres, elles se sont faites un peu hommes.

Est-ce à l'avantage et pour le bien de la société, l'urbanité qui y régnait, grâce à leur influence, alors qu'elle se bornait à l'intimité et à l'intérieur des cercles, n'a-t-elle pas été remplacée par d'autres habitudes et n'ont-elles pas, à leur préjudice aussi bien qu'au nôtre, perdu de leur autorité par suite de ce changement, descendant du trône où nous les avions placées pour se mêler et se confondre au milieu de nous? Ce n'est pas ce que nous avons à rechercher ici, nous ne voulons que constater un fait en le restreignant même à ce qui regarde les lettres, et ce fait est certain; les femmes ont pris place parmi les auteurs et s'y tiennent d'une manière distinguée.

Puisqu'elles sont à la peine, et c'est le vrai mot quelquefois, pourquoi, à leurs risques et périls, ne seraient-elles pas à l'honneur; pourquoi ne pourraient-elles pas, lorsqu'elles le sollicitent et que les titres qu'elles apportent justifient cette ambition, recevoir la récompense de leurs travaux et se voir affilier aux Sociétés dont la mission est d'encourager et de consacrer les efforts et les succès des littérateurs : et ces Sociétés elles-mêmes n'y peuvent-

elles pas trouver cet avantage de voir entrer dans leur sein avec ces membres nouveaux des éléments de grâce, d'élégance et de bon ton qui peut-être tendent de plus en plus chaque jour à s'éloigner des cercles et des réunions d'hommes.

Ce serait donc, nous le pensons, une heureuse innovation que l'admission parmi nous de Mad. Sezzi, et votre section des lettres vous propose de lui accorder le titre de correspondante qu'elle sollicite.

EXAMEN DE LA DOCTRINE DE M. FABRICIUS WAGNER, DE GŒTTINGEN, SUR L'AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE HUMAINE PAR L'ALIMENTATION;

Par M. le docteur LEPAGE.

Séance du 2 août 1861.

Le travail qu'on veut bien me faire l'honneur de soumettre à mon appréciation est bien certainement l'œuvre d'un homme d'esprit, d'un savant et d'un véritable philanthrope. Mais les élucubrations de l'esprit ont toujours besoin de recevoir la sanction de l'expérience et de la raison. Or c'est ce qui me paraît manquer complètement ici, et quelque ingénieuses, quelque spécieuses que soient les idées de l'auteur, à l'esprit et au cœur duquel elles font honneur, elles ne me paraissent pas moins rentrer dans la foule de ces brillantes utopies dont tant d'hommes à imagination féconde ont voulu enrichir, depuis un siècle, la science de l'économie politique et sociale. Voici, à mon sens, en quoi elles pèchent : elles sont inadmissibles selon la science, au moins dans son état actuel, et selon la raison ; elles sont impraticables dans leur application.

Et d'abord, on fait jouer ici un trop grand rôle à la chimie. Qu'on ne croye pas, en effet, que notre corps soit comme un laboratoire et notre estomac comme un creuset ou une cornue dans lesquels on puisse voir, suivre et calculer toutes les opérations qui s'y font. Il y a, dans l'assimilation de nos aliments à notre propre substance, un travail secret, une action invisible et inconnue qui ne s'est jamais révélée et qui probablement ne se révélera jamais aux plus scrupuleuses investigations de la science. Il ne faut pas croire non plus que tel ou tel état physique ou moral d'un homme ou d'un animal tienne uniquement et essentiellement à son genre de nourriture. Prenez deux animaux, deux chiens, par exemple, de la même mère et de la même portée; placez-les, dès qu'ils n'auront plus besoin de leur mère, dans le même endroit et dans les mêmes conditions, et nourrissez-les d'une manière absolument identique pour la nature comme pour la quantité de leurs aliments et de leurs boissons, et même pour les heures de leurs repas. Répétez cette expérience plusieurs fois et examinez ensuite les résultats. Il est plus que probable que, dans le plus grand nombre des cas, tous vos soins n'auront abouti qu'à avoir un chien doux et un chien méchant, ou bien encore un chien fort et vigoureux et un chien faible et chétif. Ce que nous disons des animaux nous pourrions aussi le dire de l'homme. A quoi tient donc cette différence? C'est ce qu'aucun philosophe ne peut se charger d'expliquer. Physiquement et moralement, il y a de bonnes et de mauvaises natures, indépendamment de toutes conditions de nourriture, d'habitudes et d'éducation. Il y a dans toute la création un ordre, un arrangement, une harmonie, mais aussi des exceptions aux règles et des anomalies qu'il est beaucoup plus facile d'admirer que de comprendre. On ne peut guère se livrer, à ce sujet, qu'à des considérations générales. Ainsi tout le monde sait que les animaux carnivores sont ceux qui ont les plus mauvais instincts. Le loup, le sanglier, l'ours, le lion, le tigre, la panthère, le corbeau, l'aigle, le vautour, le requin, et tant d'autres habitants de la terre, de l'air et des eaux, n'en offrent-ils pas mille exemples? Le cheval, le bœuf, au contraire, qui ne se nourrissent que d'herbes et de graines, et qui puisent

dans cette simple nourriture une force prodigieuse, ne sont-ils pas, malgré cette force, complètement inoffensifs ? Une remarque qu'on peut faire encore c'est que les animaux domestiques, le chien, le chat, destinés à vivre avec l'homme et à partager ses habitudes, sont omnivores comme lui.

J'ai dit que le système que j'examine n'était admissible ni par la science dans son état actuel, ni par la raison. Voilà d'abord pour la science, voyons maintenant pour la raison.

Où nous conduirait une semblable théorie, sinon droit au matérialisme et à la négation du libre arbitre, deux monstruosités, deux fléaux qui seraient la ruine de toute morale et rendraient toute société impossible. De plus habiles que moi ont discuté ces questions ardues que je ne me permettrai pas même d'aborder.

La théorie de l'auteur n'est acceptable ni par la science ni par la raison ; elle est impraticable dans son application.

Comment comprendre, en effet, qu'on puisse modifier à volonté, et suivant les mille et une exigences du système que nous analysons, la nourriture de chaque individu? Chaque peuple n'est-il pas obligé de se nourrir, en général et avant tout, avec les productions de son pays, grains, fruits, végétaux et animaux ; et les substances exotiques introduites dans l'alimentation et toujours fort dispendieuses, ne sont-elles pas l'apanage seulement des classes riches qui ne sont pas assurément les plus nombreuses? Puis, dans chaque famille, faudra-t-il choisir, peser, mesurer, comme *Sanctorius*, la nourriture de chacun, dans l'intention de rendre celui-ci plus fort, celui-là plus doux, tel autre plus intelligent ou moins méchant? C'est, tout au plus, ce qu'on pourrait tenter si les résultats étaient certains. Et encore où ces expériences bizarres pourraient-elles être faites, si ce n'est, je le répète, exclusivement chez les gens riches. Est-il permis de supposer, en effet, que l'ouvrier, dont la journée suffit à peine à nourrir sa femme et ses enfants, puisse se soumettre et s'astreindre à une telle complication de régime et d'existence? Evidemment cela est impossible. Mais, d'ailleurs, nous oublions une chose : avant de faire l'application de ce système dans toutes les classes de la société, il faudrait un point de départ, il faudrait quelques don-

nées, quelques faits acquis à la science, et par conséquent quelques essais préalables. Or, sur qui faire porter ces essais ? Dirons-nous comme, jadis certains hommes plus zélés pour la science que pour l'humanité : *Faciamus experimentum in animâ vili ?* Mais nous ne reconnaissons pas à l'homme le droit de jouer avec la santé de ses semblables, fussent des enfants abandonnés, fussent des prisonniers, fussent même de malheureux condamnés. Ici la conscience et l'humanité sont en jeu.

Nous ne prétendons pas, néanmoins, nier toute influence du régime sur la constitution physique et sur la santé, non plus que sur certaines affections morales et sur les passions. L'expérience serait là pour nous démentir. Nous voulons dire seulement que cette influence a sa mesure et ses bornes, et que, d'un autre côté, prétendre soumettre à l'expérimentation toutes les substances alimentaires dont la simple nomenclature ferait déjà un volume, en les prenant, bien entendu, d'abord une à une, puis combinées deux à deux, trois à trois, et ainsi de suite jusqu'à la dernière combinaison, ce serait se jeter dans l'infini et vouloir l'impossible. Si la science fait des découvertes, le hasard en amène aussi; acceptons-les avec empressement de quelque part qu'elles nous viennent, mais ne nous jetons pas dans les hypothèses, ne cherchons pas à établir, *à priori*, et dans le vague, des théories dont rien ne prouve la réalité, et qui, poussées jusqu'à leurs dernières limites de raisonnements, pourraient bien nous conduire à l'absurde. Contentons-nous donc de faire ce que commandent la saine philosophie et la raison, et laissons à la médecine à modifier à son gré, quand elle le juge nécessaire, le régime et l'alimentation de chacun.

En définitive, l'amélioration de l'espèce humaine ne peut porter que sur deux choses, le physique et le moral. Or, dans l'état actuel de la philosophie, de la science médicale et de l'organisation sociale, voici, selon nous, les seuls moyens que, dans ce double but, nous puissions mettre en usage :

1° Pour le physique :

Le croisement des races ;

L'autorisation de mariage seulement entre personnes valides et d'un âge suffisamment avancé ;

L'allaitement maternel, toutes les fois qu'il est possible ;

Une nourriture saine, substantielle et suffisamment abondante ;

Un régime sobre et surtout bien réglé ;

Le séjour dans un air pur ;

Une habitation salubre et réunissant toutes les conditions de l'hygiène ;

La propreté du corps, entretenue par le fréquent usage des bains ;

Le mouvement, l'exercice actif et passif, la gymnastique.

2° Pour le moral :

L'éducation qui comprend :

L'enseignement primaire et secondaire ;

La morale et ses préceptes. (Devoirs envers la divinité, envers ses semblables, envers soi-même);

L'exemple, plus fort et plus efficace que les préceptes eux-mêmes ;

Les conseils, que malheureusement on ne suit pas souvent, mais dont il reste toujours quelque chose ;

Enfin, l'émulation, l'encouragement au bien par des récompenses quelconques.

En suivant cette méthode, en restant fidèle à ces principes, vous êtes sûr d'arriver le plus souvent à de bons résultats. Que si parfois, pourtant, toutes vos précautions, tous vos soins, tous vos efforts restent sans succès, gémissez, car vous avez affaire à une mauvaise nature, mais vivez en paix, car vous n'avez rien à vous reprocher.

Honneur, cependant, aux hommes généreux qui, comme M. Fabricius Wagner, de Gœttingen, voudraient qu'on étendît jusqu'à l'espèce humaine, ou plutôt qu'on eût commencé par manifester pour elle, cette active et intelligente sollicitude avec laquelle nos comices agricoles encouragent incessamment et récompensent par des primes tout ce qui tend au perfectionnement et à l'amélioration des races chez tous les animaux qui peuplent

nos haras, nos étables et nos basses-cours. Mais ces hommes dévoués à l'humanité ne se pressent-ils pas trop quelquefois de manifester leur étonnement et leurs désirs ; et pour ne parler que de M. Fabricius Wagner, si, comme étranger, il pouvait ignorer, comme savant, ne devait-il pas savoir ce qui se passait en France? Or, qui pourrait mettre en doute la sollicitude du gouvernement pour tout ce qui se rattache au bien-être physique comme au perfectionnement moral des populations? N'avons-nous pas vu depuis peu d'années, à Paris comme dans la plupart de nos grandes villes, des quartiers composés d'habitations insalubres et malsaines disparaître tout entiers pour faire place à de nouvelles constructions et offrir à la classe ouvrière des logements plus confortables et réunissant toutes les conditions de l'hygiène. Ne voyons-nous pas tous les jours des preuves de cette sollicitude, qui égale si elle ne la dépasse celle de nos comices agricoles, dans les continuelles allocations faites aux communes pour la réparation ou la reconstruction de leurs maisons d'écoles et de leurs églises. Et tout dernièrement encore, les primes d'encouragement, les gratifications, les secours distribués aux instituteurs zélés, âgés ou infirmes ; puis, enfin, la création des bibliothèques de campagne, ne sont-ce pas là autant de témoignages irréfragables de la constante préoccupation de l'autorité pour le bien-être physique et moral de toutes les classes? Nous ne blâmerons certainement pas les journaux de tout le retentissement qu'ils donnent aux services, incontestables et incontestés, rendus par les comices agricoles ; mais nous verrions avec plaisir qu'en appréciant les faits dont nous venons de parler, et qui sont d'une bien autre importance encore, ils appelassent plus hautement et plus fortement sur eux l'attention publique et la reconnaissance de tous.

NOTICE SUR M. PAILLIET,

Par M. F. Dupuis.

Séance du 2 août 1861.

L'Académie a perdu récemment en M. Pailliet l'un de ses membres les plus anciens et les plus utiles. Ecrivain laborieux, auteur d'ouvrages répandus, ayant pendant sa longue carrière occupé une place distinguée au barreau, dans la magistrature, dans les conseils de la ville, il laisse un nom estimé parmi les jurisconsultes, une mémoire qui sera durable dans la cité, et qui doit l'être surtout au sein de notre Société où, pendant près de quarante ans, il siégea d'une manière assidue.

J.-B.-J. Pailliet est né à Orléans en 1785. Son père, chef d'une importante fabrique de poterie, avait une famille nombreuse, et, malgré l'aisance dont il jouissait, l'éducation de l'aîné de ses treize enfants n'eût probablement pas été dirigée vers une carrière libérale, si un oncle, ecclésiastique vénérable, depuis curé de la paroisse de Sainte-Croix, où lui a survécu le souvenir de la plus active charité et de la plus aimable piété, ne s'était chargé du soin de l'élever. Atteint d'ailleurs dans sa première enfance d'une maladie qui avait affecté une partie de son corps, boiteux et s'aidant péniblement d'un bras, il n'aurait pu sans difficulté se livrer aux travaux d'une profession active.

Le malheur des temps fit qu'il trouva peu de secours dans les écoles publiques désertes pour la plupart, et ce fut seul le plus souvent, et à l'aide de livres, qu'il s'initia aux connaissances classiques.

Entré chez un avoué, il se sentit attiré vers l'étude du droit. Nos Codes n'existaient pas encore ; et c'est dans les ouvrages de Pothier et des jurisconsultes romains qu'il puisa les principes de la science. Ce fut une base solide pour son instruction future.

Quand l'école de droit de Paris s'ouvrit, il alla en suivre les cours. A cette époque, l'ordre venait de renaître en France, et le génie sous l'influence duquel s'opérait cette régénération sociale avait compris que, pour l'affermir et la rendre durable, il fallait qu'elle s'appuyât sur les lois et fût garantie par elles.

A la suite de profondes discussions, les Codes furent promulgués. Pailliet, au cours de ses études, assistait donc à la naissance de cette législation nouvelle, se pénétrait de son esprit et éclairait ses dispositions à l'aide de ses motifs.

Bientôt la jurisprudence vint développer l'œuvre du législateur : les Tribunaux, en appliquant la loi, révélèrent ce qu'elle pouvait avoir de douteux ou d'incomplet.

La loi, en effet, pose les maximes du droit, elle en établit les principes et laisse au magistrat à en diriger l'application. Elle ne saurait tout régir, tout prévoir, ni satisfaire aux besoins de tous les temps. Faite pour l'époque où elle a été édictée et suffisant à ce que réclame cette époque, elle devient incomplète alors que les mœurs varient et que des changements interviennent dans la société. Les magistrats ont, au nombre de leurs graves devoirs, une mission particulièrement utile à remplir, interpréter la loi en pliant autant que possible sa règle aux besoins qui peuvent s'être modifiés, et, par là, préparer les changements à venir. De tous les commentaires de la loi le meilleur se trouve ainsi dans la jurisprudence ; car c'est celui dans lequel l'imagination ou la passion n'entrent pour rien ; il en découle nécessairement et devient comme une législation auxiliaire.

Pailliet comprit de bonne heure l'utilité de l'étude de la jurisprudence. Il s'y livra avec ardeur, avec méthode : et le travail qu'il n'avait fait d'abord que pour son instruction personnelle, il conçut l'idée de le livrer à la publicité. Ce fut l'origine de son *Manuel de droit français*, le premier et le modèle de tous les Codes annotés qui ont paru depuis. Cet ouvrage eut un succès

immense. On aimait à trouver réunies, sous chaque disposition des Codes, les décisions judiciaires auxquelles elle avait donné lieu. Le peu d'opinions personnelles que l'auteur y joignait de temps en temps révélèrent un légiste éclairé et contribuèrent à distinguer ce livre des simples compilations. Il fut bientôt dans les mains non-seulement des étudians, mais de tous ceux qui, se livrant à l'application des lois, aimaient à trouver rapproché du texte ce qui pouvait en donner la raison et en rendre par des exemples l'intelligence plus facile.

De ce moment la réputation de Pailliet s'établit, et elle s'accrut avec chacune des nombreuses éditions de son livre, qui se succédèrent rapidement.

Le *Manuel*, toutefois, n'était dans l'esprit de son auteur qu'une partie d'un grand ouvrage qu'il projetait, sorte de Digeste français qui devait embrasser la législation du pays dans toutes les branches et à toutes les époques de notre histoire. Il publia plus tard un volume consacré aux *lois anciennes restées en vigueur*; mais il ne donna pas à cette collection les développements selon lesquels il l'avait d'abord conçue.

D'assez nombreux ouvrages succédèrent à celui-ci et, il faut l'avouer, sans ajouter beaucoup à la réputation du jurisconsulte. Son premier pas dans la carrière demeura le plus brillant.

Ainsi il donna :

En 1813, un Traité du contrat de mariage;

En 1823, la Législation et la jurisprudence des successions;

En 1827, une édition appropriée à la législation actuelle du Traité des servitudes de Lalaure;

Un Traité de droit public historique des institutions politiques en France depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, etc., etc.

Sous la Restauration il avait fait paraître des plans financiers et plusieurs brochures politiques, notamment en 1815, sur l'état moral de la France.

Du reste, le Manuel augmenté, corrigé, refondu et tenu constamment au courant de la législation et de la jurisprudence, fut le travail de la vie entière de Pailliet. Chaque édition, selon

qu'il le dit lui-même dans l'une des préfaces de son ouvrage, était comme une colonne milliaire indiquant l'état de la science à ce moment.

Il était revenu à Orléans en 1810, lors de la réorganisation des Tribunaux, et s'y livra à la profession d'avocat. Bien que doué d'une imagination vive et d'une parole facile, il s'adonna moins à la plaidoirie qu'à la consultation. Ses avis furent recherchés, on les réclamait de loin, et nous avons vu des consultations signées des noms de jurisconsultes éminents, de Merlin et de Toullier, par exemple, qui lui étaient adressées pour y joindre l'autorité du sien.

En 1830, appelé comme juge au Tribunal civil d'Orléans, l'opinion publique applaudit à ce choix. Pendant vingt ans il y tint l'audience avec assiduité, et prit une part active à la rédaction des jugements. Nourri de doctrines, rompu aux affaires, joignant à l'expérience une sagacité qui lui faisait promptement saisir le nœud des difficultés, il concourut puissamment à la bonne exécution de la justice dans ce siége important.

Il ne quitta le Tribunal que pour passer à la Cour. Mais, sur le déclin de l'âge et grevé d'infirmités, il ne put rendre que peu de services à sa nouvelle compagnie et dut bientôt prendre sa retraite.

En 1848, la croix de la Légion-d'Honneur était venue récompenser ses travaux et ses services.

Eu 1831 il avait été appelé au Conseil municipal d'Orléans : il fut l'un des membres les plus zélés et les plus utiles de cette assemblée : il faisait habituellement partie des commissions chargées d'élucider les questions les plus graves, et prit souvent la parole dans les discussions qui, à cette époque, animaient les séances : il y montra toujours une complète indépendance.

Il fut pendant longues années l'un des rédacteurs habituels du *Journal du Loiret*. Dans un temps de luttes passionnées, il y soutint les opinions d'ardente opposition dont cette feuille était alors l'organe; mais sans jamais descendre aux personnalités blessantes que trop souvent elle se permettait. Son style plein d'images, coloré, incisif, heurté parfois et tenant plus à l'effet qu'à la

forme, faisait facilement remarquer les articles sortis de sa plume.

L'admission de M. Pailliet dans notre Société date de 1822. Au cours de cette année, elle avait mis au concours l'*éloge de Pothier*. Pailliet concourut. L'Académie, dans le compte qu'elle rendit des mémoires qui lui avaient été envoyés, reconnut que celui de Pailliet était *remarquable par l'érudition, la connaissance étendue et approfondie en histoire, en jurisprudence française et romaine que possédait l'auteur;* elle proclama *le mérite réel de l'ouvrage, plein d'aperçus neufs, distingué dans l'appréciation savante des ouvrages de Pothier et de leur influence.* Mais la longueur du mémoire, contenant des dissertations trop étendues, qui faisaient perdre de vue le sujet principal et dépassaient les bornes ordinaires d'un éloge, fit qu'une mention honorable seulement lui fut accordée.

A la plus prochaine élection vos suffrages le rendirent votre collègue. Vous savez avec quelle assiduité il assistait à vos séances, et vos Annales contiennent la preuve de la part qu'il prit à vos travaux. Les divers rapports dont il les a enrichis portent le cachet particulier de son esprit. Il ne se borne pas à rendre compte des mémoires et des ouvrages qu'il est chargé d'examiner de manière à en faire connaître le mérite et la portée : il les considère d'un point de vue plus élevé que celui d'une simple critique littéraire. Il généralise son examen et ses idées, s'empare du sujet et le traite à son tour. Un de ses rapports est surtout remarquable à cet égard. Il avait à parler d'un mémoire où l'auteur, posant en fait que nous n'avons pas de véritable histoire de France, en recherchait la cause. Il en prend texte pour passer en revue tous nos historiens depuis Dupleix jusqu'à ceux qui ont écrit de nos jours : il les juge, les apprécie, signale leurs défauts et leurs qualités, puis s'attaquant au sujet du mémoire en lui-même, il trouve la raison de l'infériorité de nos historiens dans la constitution politique de l'ancienne monarchie et dans la pression que le pouvoir absolu exerçait sur la pensée et sur sa manifestation par les lettres, cause bien différente de celles qu'avait signalées l'auteur du mémoire.

Ces travaux et ces occupations sembleraient être de nature à absorber la vie d'un homme laborieux. M. Pailliet, toutefois, trouvait le moyen de consacrer une partie importante de son temps à des études destinées à une histoire nationale. C'était son œuvre de prédilection, celle dont il aimait à parler et à laquelle il paraissait attacher le plus de prix. D'après ce qu'il en disait, cet ouvrage, conçu dans de vastes proportions, était l'histoire de nos institutions, c'était celle de la France au point de vue des mœurs, des lois, des usages, au point de vue surtout de l'influence des assemblées politiques et de l'esprit parlementaire. Il doit avoir laissé non-seulement de nombreux matériaux, fruit de ses longues recherches, mais une partie de l'ouvrage terminée, qu'il serait utile de conserver et dont sa famille, nous l'espérons, ne se refusera pas à enrichir notre bibliothèque publique.

La carrière de Pailliet a été ainsi une carrière toute de travail et d'étude. On n'eût pas dit, cependant, qu'il fût né pour elle. Doué d'un caractère ardent, d'une imagination vive, il semblait fait plutôt pour la vie active que pour celle de la méditation et du cabinet. La nature de son esprit paraissait aussi devoir peu le porter à de graves et sincères études. Affectant le ton d'une plaisanterie moqueuse, sceptique, railleur envers toutes choses et envers tous, envers lui-même souvent, quoiqu'au besoin il fît sentir qu'il savait estimer sa valeur, on eût dit qu'il n'avait de parti arrêté sur rien et ne prenait rien au sérieux : mais ceux qui le voyaient de plus près se demandaient si ce n'était pas là seulement la forme volontaire et l'apparence de son esprit.

Au fond de tout cela il y avait beaucoup de sens, il y avait surtout une grande indépendance de caractère. Mêlé aux partis, prenant une part active à leurs débats, à leurs querelles, à leurs luttes, il ne leur appartint jamais et savait au besoin se soustraire à leurs exigences et à leur domination. Il avait mis son parti sur le pied de ne se servir de lui que dans les limites que lui-même traçait et qu'il savait ne pas laisser dépasser, ne s'engageant jamais qu'aussi loin qu'il le jugeait convenable.

Il aimait la discussion, la recherchait, la faisait naître, et la soutenait volontiers à l'aide de paradoxes ; puis si, par quelque

argument solide, on croyait l'avoir saisi et désarmé, appelant à son secours l'esprit *guépin* qu'il tenait de sa naissance, à l'aide d'un bon mot, d'un sarcasme, il se dérobait et s'échappait en mettant les rieurs de son côté.

Son humeur toute rabelaisienne se répandait aisément en saillies mordantes, en traits acérés ; et parfois même, peu soucieux de l'expression, c'était sous la bouffonnerie de la parole qu'il enfermait un sage conseil ou une utile critique.

Dans ses railleries habituelles, une chose toutefois fut toujours respectée par lui : jamais on ne le vit ne pas s'arrêter devant les croyances religieuses. Un autre point encore où la dignité ne lui fit jamais défaut, c'est l'exercice de ses fonctions judiciaires ; et ses collègues peuvent dire combien était profonde en lui l'idée de l'indépendance et de l'intégrité du magistrat.

C'est qu'au fond de son cœur il y avait de la noblesse : il s'y trouvait aussi beaucoup de bonté. Bienfaisant, libéral, il a donné à sa famille de nombreuses preuves de sa générosité. Une grande faiblesse se joignait même à cette qualité. Il ne savait guère plus compter avec les autres qu'avec lui-même, et s'abandonnait volontiers à la discrétion de ceux qui l'entouraient. Peu capable d'ailleurs de résister à une fantaisie qui flattait son goût d'ami des lettres et des arts, il vit peu à peu la fortune qu'il tenait de son patrimoine et de ses travaux diminuer et lui manquer tout-à-fait. Il fut, à la fin de sa carrière, forcé de se séparer de la bibliothèque qui avait été la compagne et la joie de sa vie : c'est là l'une de ces tristesses que les amis des livres et de l'étude comprennent seuls dans toute leur amertume.

Sa vieillesse, affligée d'infirmités croissantes, fut pénible : il en supporta courageusement la solitude et la détresse. L'étude et le travail le consolaient et le soutinrent jusqu'à la fin, et ce fut en quelque sorte la plume à la main qu'il s'est éteint sans efforts le 11 avril dernier.

Si son nom ne doit pas être placé au rang de ceux des grands jurisconsultes qui font la gloire de notre ville, au moins il peut être mis à leur suite, et Pailliet sera toujours cité parmi les hommes utiles et studienx dont s'honore Orléans : il restera surtout recommandable parmi ceux qui ont illustré notre Société.

NOTE SUR LA VISITE DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS AU TOMBEAU DE SAINT AY;

Par M. DE PIBRAC.

Séance du 22 novembre 1861.

Il y a un an, j'avais l'honneur de vous donner lecture d'un mémoire sur le tombeau de saint Ay, et je terminais ce travail en émettant le vœu qu'un jour Mgr Dupanloup fit entendre sur cette pierre le grand mot de réhabilitation :

Exaltatum est!

Notre illustre évêque a bien voulu répondre à cet appel en venant sanctionner une découverte qui sans lui n'aurait jamais eu le caractère d'authenticité qu'il lui a imprimé.

En effet, Messieurs, il était nécessaire que la religion, avec cette sage lenteur, cette prudente circonspection et cette attention scrupuleuse qui caractérisent tous ses actes, consacrât d'une manière solennelle le précieux souvenir que lui offraient l'histoire et l'archéologie : Un évêque avait autrefois béni le premier ce monument vénérable, il fallait que ce fût encore un évêque qui le rendît à la piété des fidèles. Mgr Dupanloup s'est chargé de la noble mission que lui avait, pour ainsi dire, léguée son prédécesseur Austrenus, et ce fut pour l'accomplir qu'il se rendit à Saint-Ay le treize octobre mil huit cent soixante et un, accompagné de ses deux grands-vicaires.

A l'entrée du village l'attendaient les trois paroisses de Saint-Ay, de Chaingy et d'Huisseau, avec leurs croix et leurs bannières ; bientôt il prit place sous le dais, et le cortége se mit en marche au milieu d'un grand concours de peuple venu de Meung et de Cléry pour assister à cette fête.

Lorsqu'il fut arrivé à la porte de l'église, M. le curé lui présenta l'eau bénite avec les cérémonies d'usage, et le conduisit ensuite devant la tombe près de laquelle il se mit en prières, puis il commença le salut, qu'il interrompit pour monter en chaire.

Ce fut alors que M. le curé lui fit en peu de mot l'histoire du monument qu'il venait reconnaître. Dans cette allocution, M. Thomas crut devoir émettre une opinion que je ne chercherai pas à relever ici, parce qu'elle n'intéresse nullement la science et qu'elle m'est tout-à-fait personnelle, je lui en laisse donc toute la responsabilité. Lorsqu'il eut cessé de parler, Monseigneur, s'adressant au nombreux auditoire qui l'entoure, lui retrace, avec cette éloquence qui a déjà fait vibrer tant de cœurs, les principaux faits de la vie de saint Ay, et appelle sur les habitants de cette paroisse les bénédictions du ciel et les grâces de la Providence. Bientôt après l'on entonne le *Te Deum* et tous les assistants s'approchant alors de la tombe viennent successivement s'agenouiller devant elle. Pendant plusieurs heures, de nombreux pélerins visitèrent l'église, ornée ce jour-là avec un goût et une splendeur remarquables.

Cette fête, qui était aussi la vôtre, Messieurs, puisqu'elle devait son origine à une découverte que vous aviez prise sous votre patronage, ne pouvait se passer sans que notre Académie y fût représentée : aussi, M. le président voulut-il bien entrer dans mes vues en répondant à l'invitation que j'eus l'honneur de lui adresser. Plusieurs de nos collègues, M. Lecomte, M. Bimbenet et M. de Torquat y assistèrent pareillement et furent témoins de cette belle et imposante cérémonie.

Quant à moi, Messieurs, j'ai cru devoir vous en parler encore pour conserver d'abord dans nos Annales le souvenir du bienveillant concours que Mgr Dupanloup nous a prêté dans cette circonstance, et pour compléter ensuite par ce récit l'histoire de cette tombe, depuis le moment où elle fut confiée à la terre jusqu'à celui où elle vient d'être rendue au culte par le digne prélat auquel je suis heureux d'offrir ici, en votre nom et au mien, l'expression de notre vive et sincère reconnaissance.

RAPPORT SUR LA NOTE CI-DESSUS,

Par M. DE TORQUAT.

Séance du 20 *décembre* 1861.

A la dernière séance du mois de novembre, notre honorable collègue, M. de Pibrac, vous a lu une note par laquelle il vous faisait connaître que Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, avait bien voulu aller apposer le cachet solennel de la religion sur la découverte du tombeau de saint Ay, que nous devons aux savantes recherches et au zèle infatigable de ce même collègue.

Mais ce que sa modestie a empêché de vous révéler, c'est que dans cette cérémonie, où notre Société était représentée par son honorable président et quelques membres, dans cette cérémonie, qui était la consécration de tout ce que M. de Pibrac a dit et fait à l'occasion des fouilles opérées par ses soins et à ses frais dans l'église de Saint-Ay, notre généreux collègue s'est vu disputer le mérite d'avoir retrouvé le tombeau du vicomte d'Orléans Agylus.

M. Thomas, curé de Saint-Ay, qui, à la vérité, en 1852, avait fait rechercher dans le sanctuaire de son église les restes sacrés du patron de la paroisse, mais, ne rencontrant qu'un cercueil vide, avait borné ses investigations à une fouille insignifiante et aussitôt comblée, M. le curé de Saint-Ay s'est attribué la pensée d'avoir voulu mettre à jour le sépulcre qui avait reçu le vicomte orléanais devenu saint Ay. Cependant il est certain que M. Thomas n'a attaché aucun intérêt au cercueil trouvé, puisqu'il en a fait débiter le couvercle en moellons. Il est avéré que M. de Pibrac a seul entrepris et dirigé les travaux qui ont amené la découverte d'un état de choses tel, qu'il est impossible en le comparant avec les documents de l'histoire de ne pas reconnaître là le lieu et le cercueil où fut déposé le corps d'Agylus et l'emplacement du sanctuaire qui abrita ses restes sacrés.

Evidemment, nous devons à M. de Pibrac seul, à ses efforts persévérants, à son courage pour surmonter les obstacles qu'on lui opposait de tous côtés et surtout à sa générosité pour faire les frais des fouilles, nous devons, je le répète, le fait si intéressant d'avoir pu, après une période de treize siècles, vérifier l'exactitude des chroniqueurs sur un point important de notre histoire locale.

La section des lettres vous propose donc, Messieurs, d'insérer dans vos Annales avec la note de M. de Pibrac le rapport qui vous est soumis et où l'on reconnait à notre savant collègue le mérite qu'il a eu, non-seulement de concevoir, mais encore d'exécuter le projet de nous éclairer complètement sur la sépulture du vicomte Agylus, malgré les difficultés qu'il a rencontrées. C'est une justice que la Société aimera à rendre à notre laborieux, aimable et savant collègue.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE COURS DE CHIMIE AGRICOLE DE MM. GAUCHERON ET COTELLE ;

Par M. G. Baguenault de Viéville.

Séance du 3 janvier 1862.

Nous n'en sommes plus aujourd'hui à vous apprendre les services que la science rend à l'agriculture; la nécessité de leur alliance est universellement reconnue, et c'est de cette union que datent la phase nouvelle où est entré l'art agricole et les succès qui doivent l'accompagner.

L'agriculture a été longtemps routinière, aujourd'hui elle est raisonnée. Les vieilles traditions ont cédé le pas à l'observation et à l'analyse; ce n'est plus seulement à la cour de la ferme que nous demandons la fertilité de nos champs, c'est encore à l'alambic du chimiste et aux manipulations du laboratoire; et cette heureuse découverte a ouvert une voie nouvelle au progrès, à la production et à l'industrie.

Autrefois, l'épuisement du sol ne se reconnaissait qu'à l'infériorité de ses produits : l'expérience était coûteuse et ne s'acquérait qu'au prix de plusieurs années de faibles rendements et d'un repos réputé nécessaire, par conséquent par une non-valeur. La terre était lasse, disait-on avec raison, mais pourquoi était-elle lasse? Dans quelle mesure ? Quel temps lui était nécessaire pour se reposer? Quels principes avait-elle perdus? Où les chercher! Comment les lui rendre? C'est ce qu'on ignorait alors : c'est ce qu'on sait parfaitement aujourd'hui, grâce à la chimie, car la chimie donne réponse à toutes ces questions.

Toutefois, dans l'ancien système de culture, les influences naturelles agissaient à l'insu du cultivateur, car, comme l'a fort bien dit M. Isidore Pierre, le cultivateur intelligent et soigneux, lorsqu'il tire de ses engrais et de son sol le meilleur parti, fait de la chimie sans s'en douter. «On peut, dit encore M. de Gasparin, retirer de la terre d'excellents produits sans connaître l'azote, l'ammoniaque et les phosphates, de même que certains praticiens ont guéri des maladies sans connaître les aphorismes d'Hippocrate. » Il n'en est pas moins vrai que la science ajoutée à l'expérience est une garantie de plus, et que dans l'art de cultiver la terre comme dans l'art de soigner le corps, on fait toujours bien mieux quand on sait ce qu'on fait.

Conformément à ce principe, nous voyons dans les contrées où l'agriculture est le plus avancée, s'élever des chaires où de savants professeurs, auteurs ou propagateurs de ces nouvelles méthodes, viennent les développer et les populariser par leur parole. Liebig, Vogt, en Allemagne; Johnstone, en Angleterre; en France, MM. Boussingault et Payen en ont été les premiers apôtres, et le monde agricole a vivement répondu à cet appel de la science.

« En Ecosse, dit la *Revue d'Edimbourg*, une vaste association, connue sous le nom de *Société chimique agricole,* s'est formée dans le but de hâter la solution de tous les problèmes qui intéressent les agronomes. Elle s'est proposé surtout de propager par tout les moyens possibles les procédés scientifiques, surtout chimiques, susceptibles de réagir puissamment sur la fertilité du sol, et de protéger le fermier contre la fraude des fabricants d'en-

grais, en plaçant auprès de lui un chimiste capable auquel il pût avoir recours dans les cas difficiles ou douteux. »

La France n'est point restée en-dehors de cette voie de progrès, dans presque toutes les facultés des sciences se sont ouverts des cours de chimie spéciaux appliquée à l'agriculture par les soins de l'Etat ou des administrations locales. Ainsi, MM. Isidore Pierre à Caen, Malagutti à Rennes, Girardin à Rouen, Bobière à Nantes, ont préconisé l'intervention de la science dans le domaine agricole, et exposé la nature, la composition, les propriétés des engrais commerciaux.

Ces engrais ont deux rôles bien constatés : 1° Ils servent de complément au fumier d'étable en obviant à son insuffisance, et en ajoutant à ses qualités ; 2° ils remplacent le fumier d'étable pour les défrichements, et dans ce dernier cas leur effet est bien supérieur à celui de l'engrais de ferme, ils agissent plus énergiquement et plus vite ; c'est donc particulièrement dans les pays de landes que leur emploi est nécessaire ; c'est là que toute leur action est réclamée pour neutraliser les acides et décomposer les tissus organiques végétaux ; c'est donc de leur composition, de leur pureté que dépendent le succès de l'œuvre et la rémunération de l'ouvrier ; c'est là donc qu'ils ont surtout besoin d'être contrôlés, analysés, garantis. C'est ce qu'ont parfaitement compris le Comice agricole d'Orléans, qui possède dans sa circonscription une partie des landes de la Sologne, en appelant un chimiste distingué de notre ville, M. Gaucheron, à exposer publiquement les nouvelles théories, et le Conseil général du département en autorisant l'impression de ces leçons pour lesquelles il a voté une allocation.

C'est de ce cours de chimie agricole, dont M. Gaucheron vous a fait hommage, que nous allons brièvement vous entretenir.

M. Gaucheron est enfant de la Beauce ; il s'est toujours intéressé à l'art qu'exerçaient ses pères ; né et élevé parmi les agriculteurs, il connaît mieux qu'un autre leurs besoins et les ressources que ses études et sa profession le mettent à même de leur fournir ; il a accepté avec empressement la mission qui lui a été

confiée, comme une occasion d'être utile, et depuis trois ans qu'il a commencé ce cours, son zèle n'a jamais failli.

Il a suivi dans ses leçons le plan adopté par plusieurs auteurs; après quelques notions de chimie jugées essentielles pour l'intelligence des leçons qui vont suivre, il expose la constitution physique et chimique du sol, ce qu'il lui faut pour devenir fertile, quels sont les moyens d'obvier à ce qui lui manque; comment par les récoltes les éléments producteurs s'épuisent et combien il est nécessaire de les restituer pour obtenir de nouveaux produits; il rappelle que cette restitution s'obtient surtout par les engrais, et nous fait connaître les diverses sortes d'engrais : engrais animaux, engrais minéraux et salins, engrais végétaux, leur composition, leur énergie plus grande selon les proportions d'azote, de phosphate ou d'alcalis qu'ils renferment, et selon leur application plus ou moins bien entendue aux besoins du sol; il nous montre surtout les avantages du fumier d'étable, le plus précieux de tous, et nous fait remarquer son insuffisance, puisque selon des calculs incontestés l'agriculture ne peut en produire que la moitié de ce qui est nécessaire pour maintenir le sol arable en bon état de production ; d'où naît la nécessité de recourir aux engrais commerciaux pour rétablir l'équilibre.

Est-ce à dire qu'il faut demander au commerce la moitié de l'engrais qui manque à l'agriculture? Il serait incapable de le fournir, et la dépense serait une lourde charge pour le cultivateur, mais il y a des restitutions au sol qui s'opèrent naturellement par les influences atmosphériques; d'autres par le travail, les labours fréquents, une culture plus soignée; d'autres enfin par le sage aménagement des récoltes, et par la succession raisonnée de différentes plantes, ce qu'on appelle *assolement*. C'est donc par la théorie des assolements qu'il termine ses leçons, selon l'ordre logique qu'il a suivi.

Ainsi donc, tout l'art de l'agriculteur est compris dans deux ou trois principes :

Mettre le sol en bon état de produire soit par des amendements qui modifient sa constitution, soit par des engrais qui servent à l'alimentation des plantes ;

Après la production, lui rendre les substances perdues ou absorbées par les récoltes au moyen de nouveaux engrais fournis par la cour de ferme ou soumis aux épreuves du laboratoire;

Suppléer autant que possible à ces engrais coûteux par l'action mécanique, les labours, les nettoyages et par une rotation de plantes bien combinée.

Cette grande loi de restitution est dans la nature et s'applique à tout ce qui produit; non-seulement à la terre, mais aux animaux qu'elle nourrit pour nos besoins : à la vache qui nous donne son lait, au mouton qui nous donne sa laine, au cheval qui nous donne son travail. Ces sources de productions tariront aussitôt que vous refuserez de les entretenir par une nourriture réglée sur leurs pertes, c'est-à-dire par une ration de subsistance en-dehors de celle qui est nécessaire pour les faire vivre et qu'on peut appeler pour eux comme pour le sol *l'entretien de la force productrice*.

L'agriculture a donc fait un grand pas le jour où l'on a su calculer et analyser ce que la terre a perdu de ses richesses fertilisantes par les récoltes, et découvert des substances qui peuvent lui rendre cette fertilité primitive; et un autre plus grand encore quand elle a connu qu'il y avait certaines plantes qui, profitant de l'engrais que les céréales n'avaient point absorbé, donnaient une végétation luxuriante en s'appropriant les principes négligés par la précédente récolte, en tiraient d'autres tout aussi précieux de l'atmosphère, et laissaient le sol dans un état parfois plus riche qu'elles ne l'avaient pris.

De ce moment-là la jachère a disparu, la terre a été féconde jusque dans son repos : des bestiaux plus nombreux ont trouvé une nourriture assurée, et doté la culture d'un bénéfice plus grand et d'une masse d'engrais plus abondante.

On pensera peut-être qu'avec cette quantité d'engrais nouveaux et énergiques ajoutés aux anciens, le blé doit toujours être abondant en France et en Europe, mais les récoltes de grains, comme l'a dit M. Lecouteux, dépendent plus du ciel que de la terre, ce qui peut s'entendre sous le rapport providentiel comme sous le rapport physique : nous ne pouvons rien, hélas ! contre les ri-

gueurs et les persistances d'une atmosphère trop sèche ou trop humide, nous ne pouvons que conjurer en partie le danger, heureux si par nos soins et notre travail nous n'avons que la cherté et même la disette là où nous aurions pu avoir la famine.

Il importait donc de donner à nos cultivateurs une idée de la science et des méthodes au moyen desquelles ils pouvaient concourir plus efficacement à l'alimentation publique; il importait surtout que ces leçons fussent mises à leur portée dégagées de tout ce qui sent la science et de l'appareil des formules, car il ne s'agissait pas de créer des chimistes; les cultivateurs n'ont généralement ni le temps ni les instruments nécessaires pour faire des manipulations et des analyses; il suffisait de leur faire comprendre l'importance de ces opérations, sauf à eux à recourir au besoin à qui les sait faire.

M. Gaucheron ne s'est point écarté de cette règle, si ce n'est peut-être dans quelques chapitres où il traite de *la nomenclature chimique*, des *composés binaires*, de *la loi des proportions multiples*, des équivalents et de *la notation chimiques*, paragraphes bons à connaître, sans doute, mais qui ne sont pas essentiels au but qu'il se proposait. MM. Isidore Pierre et Johnstone ont cru pouvoir les omettre dans leurs cours de chimie agricole, et nous avons, il y a quelques années, rendu compte à la société, sur son invitation, d'un ouvrage anglais du docteur *Nesbit*, qui est un vrai modèle à cet égard; c'est l'entretien familier d'un professeur devant un cercle de fermiers auxquels il expose les principes de la physiologie végétale et de la chimie appliquée à l'agriculture, sans aucun terme, sans aucune démonstration qui soit hors de la portée du plus simple habitant de la campagne : ce livre néanmoins, peut-être même à cause de cela, a obtenu un très-grand succès, et c'est sur la septième édition que nous avions rédigé notre rapport.

Ce n'est point que nous fassions à M. Gaucheron un reproche d'avoir été trop complet, mais dans un ouvrage qui est, par son mérite et son utilité, nous le pensons, destiné à franchir les limites de notre département, puisqu'il s'adresse à 25 millions de Français, à la masse des cultivateurs, il ne faut rien négliger de ce qui peut le rendre accessible à tous, et les habitants de la

campagne peu accoutumés à l'étude, ne sont que trop disposés à rejeter un livre dès qu'il exige de leur part le moindre travail d'esprit et le plus petit effort d'intelligence.

Quelqu'ingénieux que soit pour les savants le langage des formules, il est fatigant pour ceux qui n'y sont point faits, et le vulgaire, parmi lequel je me range, a quelque peine à se soumettre à cette initiation : ainsi on sera généralement mieux compris en énonçant, par exemple, que le phosphate de chaux se compose de trois parties de chaux pour une d'acide phosphorique, qu'en disant qu'il est égal à $3\,CaO, PhO^5$.

Cette observation, je le répète, n'ôte rien au mérite du livre de M. Gaucheron, qui, du reste, est parfaitement clair dans toutes ses parties.

Rien n'a donc été négligé, on le voit, depuis un certain nombre d'années, pour augmenter la production agricole : la science, l'industrie, les capitaux, les efforts particuliers, se sont réunis pour en hâter le développement ; elle a de plus droit de compter encore sur la haute protection et le généreux concours de l'Etat qui ne lui manqueront pas, il faut en garder l'espoir.

Nous ne serons point ingrats pour ce qu'il a fait en faveur de l'agriculture, sans toutefois nous exagérer sa munificence. La France, supérieure sur tant de points aux autres contrées, ne tient, malgré ses progrès récents, qu'un rang secondaire sous le rapport agricole ; nous avons confiance que l'Etat ne négligera rien pour la mettre au niveau des peuples les plus avancés : il sait ce qu'il en coûte au pays pour suppléer à ce qui lui manque en céréales, et pour prévenir les conséquences de la cherté des grains ; il sait que la puissance et la richesse d'une nation dépendent surtout du bon état de son agriculture ; il n'oubliera pas que la propriété foncière fournit une notable partie des revenus publics ; puisse-t-il agir à son égard comme le soleil qui ne pompe les sucs et les émanations de la terre, que pour les lui restituer sous forme de pluies fertilisantes.

M. Gaucheron, à qui les travaux de sa profession ne laissent que peu d'instants de libres, n'écrivait point ses leçons, mais les

donnait sur de simples notes : il a confié à M. Cotelle le soin de les recueillir, d'en surveiller l'impression, d'en revoir les épreuves.

Bien que M. Cotelle soit étranger au fond du travail, il ne l'est point à la forme, et sous le titre de *secrétaire-rédacteur du Comice*, il a revêtu ces leçons d'un style clair, sobre, bien approprié au sujet, et participé ainsi au succès de l'ouvrage.

La section d'agriculture espère donc, Messieurs, que vous vous joindrez à elle pour remercier les auteurs de l'utile et intéressant envoi qu'ils nous ont fait.

EXAMEN CRITIQUE DU SYSTÈME DE DÉCORATION ARCHITECTURALE DE M. JUTTEAU, ARCHITECTE A ORLÉANS,

Par M. Collin.

Séance du 7 février 1862.

I.

Les dispositions et distributions extérieures et intérieures des édifices publics et des habitations privées se modifient, dans la succession des temps, selon les besoins, les nécessités, les goûts ou le caprice des peuples et des hommes. Les cirques, les théâtres, les palais des Romains ne ressemblent plus aux nôtres, et les maisons d'habitation privée que l'on a découvertes sous les cendres et les scories du Vésuve à Pompeï et à Herculanum, considérées, quant à leurs dispositions, proportions et distributions intérieures et extérieures, diffèrent notablement des maisons d'habitation des peuples modernes.

L'art de décorer les façades des édifices et des maisons d'habitation n'est pas nouveau. Les murailles antiques portent les traces des enduits variés que les architectes appliquaient sur leurs surfaces pour les embellir.

Les mosaïques et les stucs sont des moyens connus des architectes de tous les temps. Ces revêtements n'avaient, en général,

que la décoration pour objet. On fit usage de mortiers composés d'éléments divers pour enduire les parois des citernes et des aqueducs. Ici, l'art était essentiellement utilitaire, et les peuples modernes ont continué l'emploi de ces moyens. Les peintures appliquées sur les fers, sur les bois et même sur les murailles furent aussi des enduits ou revêtements de décoration et de conservation. Dans une foule de circonstances et pour un nombre infini d'usages de la vie contemporaine, nous utilisons ces enduits et revêtements de toute nature, de toute couleur, pour toutes sortes de besoins, de caprices ou de goûts.

Le revêtement ou l'enduit, quelle qu'en soit la nature, peut donc avoir le double caractère de procédé de conservation et de procédé de décoration qu'on retrouve dans la plupart de ses applications. Ainsi le stuc, la mosaïque, les enduits de plâtres, de chaux, de ciments, de mastics ; ainsi les peintures, les goudronnages; ainsi l'étamage, la dorure, l'argenture ; ainsi les placages des meubles en bois rares et précieux ; ainsi le mailletage des pieux et des bois employés dans les ports de mer qui sont exposés aux ravages des *tarets*. Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les exemples de revêtements, d'enduits et de placages.

II.

Un architecte d'Orléans, M. Jutteau, a inventé un nouveau système de revêtement extérieur des édifices et des maisons particulières, qu'il appelle : *Placage en pierres naturelles*. Il refait les façades extérieures des bâtiments, il les transforme à tel point qu'elles sont méconnaissables. C'est à la fois un revêtement de conservation et de décoration ; de conservation, parce que l'auteur recommande de ne faire usage que de pierre résistant à la gelée ; de décoration, parce qu'il donne à la façade les formes et dispositions qu'il lui plaît, sans toucher nécessairement aux grandes lignes de l'édifice, aux dimensions et à la distribution des baies de portes et fenêtres. Etant donné une maison d'habitation privée, ou un château, de quelque style que ce soit, fussent-ils même absolument dépourvus de style, l'architecte transforme les façades de l'édifice, sans toucher aux distributions intérieures,

de telle sorte que cet édifice sort de ses mains revêtu d'une chemise nouvelle, chemise de pierre, de mortier et de brique qui rend l'édifice absolument méconnaissable aux yeux de son propriétaire lui-même.

III.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a été mise en demeure par M. Jutteau d'exprimer une opinion sur son système. La section des Arts a présenté, dans la séance du 21 juin 1861, un rapport rédigé par l'honorable M. de Monvel, rapport développé quant à l'exposition des avantages du système et des moyens généraux qui lui sont propres ; mais nécessairement restreint quant à l'indication des moyens pratiques auxquels l'inventeur doit le succès de son œuvre jusqu'à ce jour, et surtout des moyens plus perfectionnés que ce système paraît susceptible de recevoir pour le compléter, le rendre durable et le mettre à l'abri des critiques fondamentales et inévitables auxquelles toute invention nouvelle est exposée, et dont quelques-unes seraient justifiées ici, réserve faite du mérite qui lui est propre.

Le savant rapporteur m'avait fait l'honneur de me demander mon appréciation personnelle des travaux exécutés par M. Jutteau pour la restauration du petit château de *Bel-Air*. (Planches VII et VIII de l'Atlas.) Ne connaissant, à cette époque, la méthode de l'auteur que d'une manière superficielle et trop incomplète, j'ai dû faire des réserves pour un examen ultérieur et une étude plus approfondie. Tout en rendant justice à la bonne apparence que présentait la façade du château de *Bel-Air*, qui avait résisté à deux hivers rigoureux, je sentais le besoin de voir d'autres spécimens de l'application du système, et surtout de m'assurer par mes yeux de la qualité d'exécution du travail ; ce n'était pas assez, en effet, de juger de l'aspect extérieur et architectural, il fallait aussi se rendre compte, soit du mérite des procédés de détail et de leurs avantages, soit de leurs défauts et de leurs inconvénients; car de cet ensemble devait découler, par une induction naturelle et logique, la probabilité, sinon la certitude de la

véritable valeur de l'invention de M. Jutteau. Ma lettre du 13 mai 1861 renfermait d'ailleurs une sorte d'engagement de soumettre ultérieurement aux suffrages de la Société les observations à l'égard desquelles j'avais cru devoir, et il me semblait prudent de faire des réserves, tout autant pour sauvegarder l'autorité morale de la Compagnie savante dont on sollicitait, en quelque sorte, le patronage, que pour éclairer l'auteur lui-même, le diriger dans ses applications nouvelles, et lui montrer les périls et les écueils auxquels il pouvait être exposé, s'il avait persisté invariablement dans des idées trop absolues.

IV.

Il pourrait peut-être sembler inopportun de rappeler ici les considérations d'ensemble et les détails que comporte l'application du système; l'honorable rapporteur vous les a exposées avec une grande lucidité. L'auteur du système vous a d'ailleurs offert un Atlas qui contient, indépendamment de plusieurs très-beaux dessins de bâtiments primitifs et restaurés, une notice assez étendue sur l'application de sa méthode et les avantages qu'elle présente. Il a, de plus, distribué ultérieurement aux membres de la section des Arts quelques dessins de détails accompagnés d'une nouvelle notice justificative : tous ces documents suffisent donc pour mettre à jour le système et le faire connaître à ceux qui voudront l'étudier.

Mais ce n'est pas assez : l'attitude que j'ai prise personnellement au sein de la section des Arts pour demander de ne pas prodiguer, avant le temps, les éloges à M. Jutteau, bien que ces éloges fussent mérités, je m'empresse de le répéter, et les réserves contenues dans ma lettre du 13 mai, dont la Société a désiré l'insertion *in extenso* dans le rapport de l'honorable M. de Monvel, me créaient une situation délicate et me faisaient un strict devoir de justifier un jour ou l'autre les réserves que j'avais cru devoir formuler. La Société voudra donc bien me permettre de reprendre la question à son origine et d'entrer dans l'examen fondamental du système. J'essaierai d'être court, tout en m'efforçant de ne laisser dans l'ombre aucun des côtés de cette intéressante question.

V.

Que se propose M. Jutteau? de donner à la façade d'un bâtiment qui manque de caractère, de style et de décoration, un aspect nouveau par l'application d'un revêtement de pierre naturelle en simple placage. Telle est la question réduite à ses termes les plus vrais. Nous dirons plus loin si l'auteur prétend se renfermer absolument dans cette formule rigoureuse.

L'inventeur accepte donc la façade que vous lui donnez : il est entendu qu'il ne change rien aux grandes distributions des baies, qu'il laisse, en un mot, à la façade ses dispositions primitives, puisqu'il déclare que le propriétaire ou le locataire qui habite la maison ne sera ni tourmenté ni inquiété dans les habitudes de sa vie usuelle, et qu'il est censé ne pas même s'apercevoir du travail que l'on fait extérieurement pour embellir l'édifice.

L'auteur admet que le bâtiment est de bonne construction et qu'il offre assez de résistance pour supporter le revêtement qu'il applique contre sa façade. C'est l'hypothèse fondamentale.

La pierre calcaire de Malleveau (calcaire oolitique) qui résiste bien à la gelée, qui se débite aisément à la scie, qui supporte le taillage, les refouillements, la sculpture sans éclater sous le ciseau, est la matière à laquelle l'auteur a donné jusqu'ici la préférence *dans la localité d'Orléans* pour les bâtiments qu'il a déjà restaurés. Elle est divisée en plaques ou feuilles de trois à six centimètres d'épaisseur, selon les exigences des appareils, et coupée en panneaux de dimensions superficielles variables en rapport avec les besoins de l'ornementation. Aux quatre tranches latérales de ces panneaux sont ménagées des rainures et languettes comme celles des feuilles de parquet. De distance à autre, des crampons, soit de cuivre, soit de fer galvanisé (pour prévenir les ruptures par l'action de l'oxidation du fer), scellés dans le mur, à la méthode ordinaire, portent un petit goujon cylindrique qui pénètre dans un trou pratiqué dans le joint supérieur du panneau que l'on pose. Dans l'emplacement de ce trou, l'on fait disparaître la languette.

Quand un panneau ainsi ajusté est scellé au mur par son cram-

pon, l'auteur remplit le vide ménagé entre ce panneau et le mur au moyen d'un coulis de plâtre gâché *clair*, et l'opération est terminée. On passe alors au panneau suivant.

Les revêtements pleins et continus des façades entre les baies se font par assises ou travées entières. Lorsque les baies des portes et fenêtres sont seules encadrées, les panneaux en sont montés successivement les uns sur les autres par le même procédé.

Les angles saillants des bâtiments et les encadrements purs et simples des baies sans revêtements intermédiaires offrent plus de sujétion, en raison de leur saillie et de leur défaut de solidarité avec des panneaux voisins qui *manquent*. Les crampons sont donc plus nécessaires ici que partout ailleurs et doivent être plus multipliés.

La partie basse de chaque panneau porte la rainure et la partie haute la languette : cette disposition rationnelle a pour objet de faire obstacle au passage des eaux pluviales qui s'introduiraient par le joint dégradé. Les tranches latérales sont munies aussi de rainures et languettes.

Les plate-bandes des baies s'assemblent à la clé neuve qui est retenue dans le mur par un crochet disposé à cet effet.

L'auteur a donné dans son *Atlas* et dans les notices subséquentes, des explications étendues sur les moyens qu'il emploie pour les diverses pièces ou parties essentielles de son appareil de placage ; nous ne croyons pas devoir entrer ici dans d'autres détails : nous en avons dit assez pour faire comprendre l'idée et l'esprit du système et développer quelques observations qui font le sujet essentiel de cette notice.

VI.

Où est l'écueil de ce système? où est le danger? Tout en donnant mon approbation à l'idée très-ingénieuse de l'auteur, je ne lui ai pas dissimulé mes craintes et mes appréhensions, et j'incline à penser que ses convictions se sont un peu modifiées à l'avantage de son invention depuis un an.

L'œuvre décorative de M. Jutteau appliquée à une façade quelconque peut périr par diverses causes :

La gelée qui détruira la pierre de placage, si elle n'est pas de bonne qualité;

La gelée qui poussera le placage au vide et le détachera du mur;

L'humidité qui ramollira le plâtre coulé;

Le gonflement du plâtre coulé;

Les tassements du bâtiment soit indépendants, soit solidaires des tassements propres au placage lui-même;

Les vibrations dues à la circulation des véhicules sur le pavé des rues qui disjoindront les panneaux du placage;

Les grandes variations thermométriques qui agiront sur les panneaux, sans agir sur le mur auquel ils sont juxta-posés;

Les descellements ou les ruptures des crampons et la cassure de la partie supérieure du panneau qui est pénétrée par le goujon de ces crampons.

VII.

Nous avons dit que l'inventeur avait choisi, dans la localité d'Orléans, la pierre oolitique pour faire ses placages. L'expérience prouve que ce calcaire résiste aux gelées de notre climat, quand il est tiré de carrière en bonne saison. Il sera prudent de ne l'employer que deux ou trois ans après. Les gisements de ce calcaire sont très-abondants en France. La facilité des transports permettra donc de tirer ces matériaux de très-loin et de les expédier à de grandes distances. Mais j'ajoute que ce n'est pas la seule nature de calcaire que l'on pourrait employer. On trouve en effet, dans plusieurs localités de France, des calcaires tendres, susceptibles d'être sciés, taillés, refouillés, sculptés et résistant parfaitement à la gelée. L'idée de l'auteur n'est pas absolument corrélative de la nature et des qualités du calcaire oolitique de Malleveau. Elle s'accommoderait à l'emploi de tous les calcaires qui sont susceptibles d'être traités de la même manière, et, je le répète, les gisements de ces roches sont nombreux et abondants. Cette observation permet donc de généraliser l'application de la méthode.

On comprend quel intérêt l'architecte doit avoir à ne choisir

que de la pierre inaltérable par la gelée, puisque le remplacement d'un seul panneau gelé présenterait autant de difficultés, en raison de la friabilité de la pierre et des liaisons qu'il faudrait détruire, que celui d'une feuille de parquet assemblée sur quatre faces, à rainures et languettes, indépendamment des échafaudages à élever à grands frais pour la réparation.

La gelée peut pousser le placage au vide, s'il existe entre le placage et le mur des cavités que les eaux d'infiltration puissent remplir. Dans cette hypothèse, ni le coulis de plâtre, ni les crampons, ni les rainures et languettes ne résisteraient. Mais, dira-t-on, il faut admettre deux choses : l'existence d'une cavité et l'accumulation des eaux pluviales ou autres. Nous dirons plus loin que l'existence des vides ou cavités n'est point une hypothèse gratuite. Quant à l'infiltration des eaux, il n'est pas nécessaire de faire un effort de réflexion pour comprendre que cet incident peut se présenter dans un grand nombre de circonstances fortuites et accidentelles, sans que le maître du logis s'en aperçoive où s'en inquiète en aucune façon.

Les placages sont adhérents à la muraille du bâtiment par l'interposition d'un coulis de plâtre gâché *clair*. L'auteur semble compter sur une durée indéfinie de la résistance de cette matière. Or, l'expérience nous apprend que ce serait une illusion. Tous les constructeurs savent que le plâtre gâché (clair ou serré) se ramollit avec le temps et que sa cohésion diminue d'une manière sensible (1). Mais l'altération est plus rapide dans l'humidité. — On objectera peut-être que le coulis de plâtre est à l'abri de l'humidité. Oui, mais moins qu'on ne le suppose. Tous les calcaires sont plus ou moins poreux. Les calcaires tendres le sont beaucoup (2) : l'humidité atmosphérique et les pluies les péné-

(1) Sganzin. — Cours de construction, tome 1er, page 121 (1839).

(2) Un échantillon de placage de Malleveau, immergé pendant 48 heures, a augmenté de poids d'une manière très-sensible : cet échantillon pesait 2,240 grammes avant l'immersion ; après l'immersion il pesait 2,365 grammes. La différence en augmentation est 125 grammes, soit 0,055 du poids initial, ce qui représente un pouvoir imbibitoire ou absorbant à peu près égal à la moitié de celui des briques de la haute Bourgogne bien cuites, mais non vitrifiées : par la dessication, la pierre reprend son poids primitif. (*Mémoire sur les chaux hydrauliques et les ciments calcaires de l'Auxois*, par M. Collin, inséré aux *Annales de l'Académie de Dijon*, 1850.)

trent. Le placage mince transmettra donc au coulis de plâtre l'humidité que lui communiqueront la vapeur d'eau atmosphérique et les pluies. Sans parler ici des infiltrations d'eau à travers les murs dont nous avons dit un mot précédemment, l'on voit que l'adhérence qui sera communiquée au placage par l'intermédiaire du coulis de plâtre est, en quelque sorte, précaire, et qu'elle s'affaiblira de plus en plus. L'auteur n'oserait certainement pas proposer sérieusement de fixer le placage à l'aide du coulis de plâtre *tout seul*, bien qu'il nous dise dans sa notice du 20 février 1861 : que *le scellement avec du plâtre pourrait suffire*. J'ai quelques raisons de croire que ses idées ont subi des modifications sur ce point important.

Si l'emploi du plâtre n'est pas exempt d'inconvénients, quant à la durée de sa cohésion pour la réussite du système, il n'est pas à l'abri de critiques et d'objections à un autre point de vue.

Gâché *clair* ou *serré*, le plâtre subit un mouvement cubique attribué, soit à une action moléculaire, soit à une action hygrométrique. Il éprouve un gonflement, et cette particularité, analogue à celle que l'eau éprouve par la congélation, produit aussi des résultats analogues. Nous avons dit que l'eau congelée dans un vide existant derrière le placage pousserait celui-ci au dehors. Le plâtre coulé derrière le placage peut produire et produit quelquefois une semblable dislocation. Les effets de cette propriété du plâtre sont si énergiques, que certains murs d'anciens bâtiments de Paris, composés de moellons et plâtre se sont gauchis et ont poussé au vide, en formant une *bouclure*, lorsqu'ils étaient engagés à leurs extrémités dans des bâtiments voisins qui les retenaient (1).

Un placage scellé au mur par du *plâtre seul*, peut donc être exposé à une destruction, ou tout au moins à une dislocation inévitable.

L'auteur admet expressément que le bâtiment qu'on lui confie pour le restaurer est solide et qu'il a éprouvé tous ses tassements. C'est prudent ; puisque l'inventeur ne se propose pas de donner

(1) Sganzin, déjà cité.

de la solidité au bâtiment, mais seulement de la grâce. Cependant on n'ignore pas que les constructions n'arrivent guère à leur équilibre définitif qu'après un temps assez long. Il n'est pas rare, en effet, de voir des bâtiments exposés à une continuité de tassements, pendant plusieurs années après leur construction (1). Le placage, aussi mince et aussi léger qu'il soit, est exposé à subir un tassement indépendant de celui du bâtiment lui-même. Cette inégalité d'effet tendra donc à disjoindre les panneaux du placage et à séparer le placage du bâtiment. Ici encore, le plâtre, considéré comme unique moyen de scellement, serait manifestement insuffisant pour prévenir un accident.

Les bâtiments en façade sur les routes ou les rues pavées et sillonnées par des charrettes pesamment chargées, quelle que soit d'ailleurs la vitesse de ces véhicules, sont exposés à subir l'effet des vibrations du sol qui se communiquent à ces bâtiments. Les vibrations répétées entretiennent et favorisent la continuité des tassements pendant de longues années, ou produisent, à défaut de tassement, des effets qui tendent à disloquer les assemblages, à briser les surfaces unies, telles que les enduits et les plafonds et à disjoindre les corps juxtà-posés, comme les placages du revêtement de M. Jutteau. Mais les châteaux et les maisons de campagne sont à l'abri de cette cause de dégradation.

Tous les constructeurs connaissent l'influence désastreuse qu'exercent les grandes variations thermométriques. La chaleur dilate, le froid contracte les pierres comme tous les corps de la nature. L'équilibre de température ne s'établit ni aisément ni vite, dans des corps juxtà-posés qui possèdent des pouvoirs conducteurs différents. La pierre est un corps doué d'une faible conductibilité ; mais eu égard à la faible épaisseur du placage, l'équilibre thermique s'établira assez vite dans cette épaisseur. Le revêtement se trouvant séparé du mur par une couche de plâtre dont le pouvoir conducteur est différent, il en résultera que chaque panneau du placage subira soit un retrait par le froid, soit un

(1) J'habite une maison, à Orléans, qui offre cette désagréable particularité.

allongement par la chaleur, qui ne se communiqueront aisément ni au coulis de plâtre, ni au mur du bâtiment (1). L'enveloppe de pierre subira donc, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, des sensations rapides, analogues à celles qu'éprouve l'enveloppe cutanée du corps humain, lorsque les variations thermométriques sont intenses et brusques ; le mur du bâtiment ne participant pas instantanément, à ces variations, pas plus que l'intérieur du corps humain, on observera sur le placage du bâtiment et sur la peau de l'homme des traces manifestes de ces brusques changements. Sur l'organisme humain, l'impression, aussi pénible qu'elle soit, peut ne pas être désorganisatrice, grâce aux ressorts qu'il possède ; mais sur le placage inerte du bâtiment, il pourra n'en pas être ainsi. Cette observation est peut-être sans application pratique dans les climats tempérés comme celui de l'Orléanais; mais il me semble qu'elle n'est pas sans valeur pour des régions exposées à de grandes et brusques variations thermométriques. Dans celles-ci, je ne doute pas que le placage ne soit exposé à des mouvements de rétraction et d'allongement qui, s'ils ne provoquent pas la dislocation du placage, rendront du moins plus impérieux et plus indispensable l'emploi de tous les moyens de scellement *combinés* pour maintenir l'adhérence du placage au mur de l'édifice, et d'autant plus que les panneaux auront plus de longueur (2).

Enfin je ferai remarquer que les crampons de fer galvanisé ou de cuivre peuvent être descellés à la longue, soit par la décomposition des coins de bois ou par le ramollissement du plâtre, et par le défaut de solidité des assises, de la maçonnerie du mur du bâtiment. Dans ces cas, le crampon n'aurait aucune effi-

(1) Cette action est sans influence sur la stabilité et la durée des façades construites en appareils de grande épaisseur, engagés profondément dans les murs. On le comprend, *à priori*.

(2) On peut voir l'effet des variations thermométriques sur les meubles incrustés d'arabesques, de filets ou de décorations métalliques. Un meuble ainsi orné, étant exposé à une forte chaleur rayonnante d'une cheminée d'appartement, les filets métalliques s'allongent et sortent de leurs encastrements, en raison de l'inégale conductibilité du bois et du cuivre.

cacité. — Et si l'on admet que ce crampon résiste à ces causes de descellement, l'on peut craindre que, soit par l'effet de la gelée sur l'humidité du plâtre coulé dans le vide ménagé entre le placage et le mur, soit par le gonflement du plâtre, soit par un ébranlement ou un tassement de l'édifice, la partie supérieure (*voir Planche IV*, a) du panneau cramponné ne soit détachée de la pierre par cassure et que le crampon cesse d'agir sur le placage pour le maintenir dans sa position normale.

Ce sont autant d'éventualités qu'il est prudent de prévoir et qui justifient l'emploi *simultané* de tous les moyens de scellement *combinés*.

Je suis donc très-éloigné de partager la sécurité de l'auteur qui paraît croire, dans sa notice du 20 février 1861 :

« Qu'un seul des moyens de consolidation pourrait suffire à « fixer des placages. »

Dans l'intérêt de son ingénieuse découverte, il serait utile qu'il modifiât ses idées sur ce point, et je dois ajouter qu'elles ne sont pas tellement exclusives que l'auteur n'ait déjà fait des coulis de chaux hydraulique et de ciment calcaire dans la pose des placages des soubassements exposés à une humidité permanente.

VIII.

Je vais maintenant faire connaître l'impression que j'ai gardée de l'examen attentif auquel je me suis livré sur deux bâtiments dont M. Jutteau a restauré, ou plutôt renouvelé, les façades par l'application de son système.

L'auteur a représenté sur la planche VIII de son Atlas la façade en élévation du petit château de *Bel-Air* (commune d'Ingré), et sur la Planche IV celle du château plus important de *Villefaliers*, auprès de Cléry, sauf de petits changements qui sont sans aucune importance, quant au système ; l'Atlas donne aussi la représentation exacte des anciennes façades de ces deux châteaux que l'on peut comparer aux façades restaurées.

Au château de Bel-Air, les deux façades du midi et du nord ont

été renouvelées ; l'examen de toutes leurs parties n'a fait découvrir aucune disjonction ou dislocation apparente.

Les placages sont intacts et les assemblages ont persisté dans leur intégrité primitive. Ces travaux ont été exécutés en 1859. Ils ont donc résisté aux hivers de 1859 à 1862 sans éprouver de dégradations. Les températures maxima ont atteint plus de 35 degrés et les températures minima se sont abaissées à 10 degrés sous zéro. Ce sont des oscillations assez sensibles, mais qui n'offrent rien de bien redoutable, quant aux dilatations et contractions capables de produire des dislocations nuisibles à la stabilité et à la durée des placages.

Au château de Villefaliers, l'aspect et la conservation sont aussi satisfaisants : cependant il s'est produit des effets qui, tout indépendants qu'ils soient du système de placage, rendent une explication nécessaire. En cours d'exécution, il a paru utile ou convenable au propriétaire, de pratiquer dans le mur de face de chacun des deux pavillons annexés au château (Planche IV de l'Atlas), à droite et à gauche de la porte d'entrée, deux baies de fenêtre en meurtrière étroite. Les murs sont de maçonnerie de *moellons* et de *terre*, c'est-à-dire de mauvaise qualité : l'ouverture de ces baies a occasionné des tassements qui se sont manifestés par des lézardes sillonnant les murs de face de ces deux pavillons et qui ont pu se communiquer aux angles du château lui-même. Les placages sont restés adhérents aux abords et sur le trajet de ces fissures, et nul indice de disjonctions et de dislocations des placages ne vient témoigner que le système ait reçu une atteinte de ces mouvements dangereux qui sont une preuve de la bonne liaison des revêtements au corps de la muraille et de la résistance qu'ils peuvent offrir à une cause généralement irrésistible de la dislocation des placages. Je dis que les placages ont résisté à cet effet dangereux. Et cependant plusieurs panneaux essayés par la percussion du marteau rendaient un son creux sous le choc, preuve évidente du défaut d'adhérence au mur. Mais je n'attribue pas la présence de ces vides à des dislocations résultantes des tassements dont j'ai parlé, attendu que j'en ai constaté quelques-uns qui sont au milieu même de la façade ; et certaine-

ment les mouvements produits dans les murs des deux pavillons ne se sont pas étendus jusque là. Ces vides ne sont que des défauts de main-d'œuvre. Je vais le prouver tout-à-l'heure.

La restauration du château de Villefaliers date de 1858. Quatre hivers rigoureux ont déjà mis cette restauration à l'épreuve. La température qui a varié de + 35 à — 10 degrés centigrades n'a exercé aucune influence appréciable sur ces ouvrages.

En résumé, les châteaux de *Bel-Air* et de *Villefaliers* offrent l'aspect le plus satisfaisant, et aucune trace de détérioration des placages n'est apparente, sauf celle de légers accidents qui sont indépendants du système, au château de Villefaliers.

Voilà donc deux des œuvres exécutées par l'auteur, antérieurement à l'année 1861.

IX.

Au cours de la campagne de 1861, l'inventeur a construit à Orléans, rue de la Bretonnerie (Planche XIII de l'Atlas), un bâtiment neuf composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages présentant neuf baies de portes et fenêtres en élévation. Le mur de face a été fait sur toute son épaisseur en maçonnerie de moellons. Un placage complet couvrant toute la façade a été appliqué immédiatement après la construction du bâtiment, mais avant que l'intérieur fût terminé. C'était, à mon avis, une grande hardiesse et une imprudence que la foi la plus robuste de l'auteur dans le mérite de son système peut faire à peine excuser. C'était risquer sur un coup de dés l'avenir d'une méthode qui n'est pas précisément destinée à remplir le rôle que l'auteur lui a fait jouer dans cette occasion. C'était s'exposer à subir un échec irrémédiable peut-être, au milieu de la ville et sous les yeux de toute une population. M. Jutteau a réussi, ou du moins l'épreuve qui lui est jusqu'ici favorable confirme cette pensée du poète :

Audaces fortuna juvat !

J'ai suivi avec soin l'exécution du travail et j'en ai été généralement satisfait. Mais il laisse à désirer par les causes particulières que je vais exposer.

Le remplissage des vides ménagés entre le placage et le mur du bâtiment a été fait en plâtre gâché *clair*. L'examen des placages et l'essai au choc du marteau accusent l'existence de cavités non remplies de plâtre liquide. Je me suis assuré, par l'enlèvement des jointoiements latéraux des placages des encadrements de la porte et d'une des fenêtres, que ces cavités constatées par la percussion existaient en réalité. L'auteur les a reconnues avec moi. Nous avons dit qu'au château de Villefaliers, il existait quelques cavités semblables.

Il est superflu de répéter ce qui a été dit au sujet des dangers que font naître ces imperfections du travail : l'accumulation des eaux, la gelée, le défaut d'adhérence du placage au mur sont des causes manifestes de détériorations ultérieures.

L'auteur a voulu expliquer l'existence de ces cavités par le gonflement du plâtre qui aurait été gâché *trop serré* : si cette opinion était fondée, elle confirmerait les craintes que j'ai exprimées précédemment. Mais l'auteur se trompe sur la cause de l'existence des cavités que nous avons examinées ensemble en enlevant le jointoiement du placage dans les tableaux des deux baies. La forme et l'étendue de ces cavités excluent l'idée d'une action expansive du plâtre sur ces deux points. C'est tout simplement une malfaçon analogue à toutes les malfaçons commises par des ouvriers qui n'apportent à leur ouvrage, ni l'intelligence, ni la conscience, ni le soin nécessaires. C'est un vice de main-d'œuvre de la nature de ceux que l'on rencontre dans l'opération du *fichage* des pierres de taille d'appareil, soit par l'emploi du mortier à la fiche, soit par l'emploi du mortier en coulis. Soulevez une assise d'appareil après la pose, et souvent vous trouverez des cavités dans les lits de pose et dans les joints latéraux. Ces cavités résultent quelquefois du défaut de soin, mais quelquefois aussi de la trop forte consistance du mortier ou du coulis, dont l'adhérence aux parois s'oppose à une égale et complète stratification.

Dans le coulis de plâtre, les mêmes inconvénients sont à craindre, avec cette différence qu'ils sont bien autrement redoutables. Pour peu que le plâtre soit gâché *serré*, il perd sa fluidité, d'au-

tant plus vite que les parois de la cavité favorisent la prise et le figent, en quelque sorte, avant d'avoir rempli le vide dans lequel il est introduit.

X.

Je pense, en résumé, pour ce qui tient à la main-d'œuvre d'application de la méthode de M. Jutteau, que l'auteur doit introduire dans la pratique les modifications ou améliorations suivantes :

Emploi de tous les calcaires non gelifs, mais suffisamment compactes, homogènes et tendres pour supporter le sciage, le taillage, le forage, la sculpture. Les calcaires des soubassements devront être, particulièrement, inattaquables par la gelée.

Scellements des placages avec les trois systèmes qu'il emploie : rainures et languettes, crampons, coulis.

Les rainures et languettes seront exécutées sur toutes les tranches des panneaux : les languettes en haut, les rainures en bas de chaque panneau.

Les crampons de fer galvanisé ou de cuivre seront très-multipliés : il en faut un à chaque panneau.

L'emploi des coulis de plâtre n'est pas sans inconvénients ni dangers : la substitution de la chaux hydraulique ou du ciment calcaire (appelé improprement en France ciment romain, et désigné en Angleterre par les noms de Parker et de ciment de Portland) me paraît devoir être essayée dans les placages d'élévation, comme l'auteur l'a fait pour les soubassements. Le coulis de chaux hydraulique, avec ou sans mélange de sable fin, fera prise plus lentement que le coulis de plâtre ; mais il présente cet avantage de durcir de plus en plus, sans subir d'altération par l'humidité. Si le coulis de chaux hydraulique est sujet à l'inconvénient opposé à celui du plâtre; s'il se gerce en durcissant, par un effet de contraction sans importance, eu égard à la faible épaisseur du coulis, l'inconvénient qui en résulte est beaucoup moindre que les défauts du plâtre ; le gonflement et le ramollissement.

Les ciments calcaires seraient peut-être plus avantageux que la chaux hydraulique, parce que le retrait sera moindre, et que la cohésion et l'adhérence seront beaucoup plus rapides et plus énergiques que celles de la chaux.

Il entre si peu de matière dans ces coulis, que l'accroissement de dépense sera vraiment insensible.

Le succès et l'extension du système dépendent essentiellement de la main-d'œuvre : c'est le point capital. L'auteur doit donc faire tous ses efforts pour que son idée ne succombe pas sous les objections que le défaut de soin dans l'exécution du travail ne manquerait pas de soulever et que la pratique encore imparfaite de la méthode a fait reconnaître.

XI.

Nous pensons, en dernière analyse, que le système de décoration proposé et appliqué déjà avec succès, depuis quatre années, par M. Jutteau, aux façades de quelques bâtiments particuliers dans l'Orléanais, pourrait être étendu à des bâtiments et à des édifices de plus grande importance. L'avantage que procure cette méthode de ne pas gêner le propriétaire ou le locataire du bâtiment pendant la durée des travaux de décoration est d'un grand prix pour les maisons de campagne et pour les maisons de ville.

L'architecte peut approprier et plier son système de décoration aux dimensions de la façade et aux baies des portes et fenêtres, quelles qu'en soient les dispositions et dimensions, et varier pour ainsi dire, à l'infini, les combinaisons des lignes, de manière à réaliser tous les effets qu'il se proposera d'obtenir. Si le propriétaire y consent, ou s'il le demande, l'architecte supprimera quelques baies de fenêtres, déplacera celles-ci, fermera celles-là, agrandira ou rétrécira les baies de portes pour donner à la façade une forme plus régulière. Mais ce n'est point, hâtons-nous de le répéter, une nécessité absolument inhérente à la méthode, et l'architecte, s'il a le sentiment de son art, ne sera jamais embarrassé pour orner une façade percée de baies irrégulières. Les édifices du moyen-âge nous offrent une infinie variété de façades

décorées avec une élégance et une originalité que nous regardons comme caractéristiques d'un *art* qui puise les conditions de sa vie propre dans un autre milieu que le *métier* vulgaire dont les lignes droites, l'égalité des dimensions des baies, leur symétrique et régulière distribution sur des horizons d'un inflexible niveau forment, en quelque sorte, un thème immuable à variations lourdes, massives et communes qui sont une perpétuelle négation de l'art.

Si l'auteur de la méthode des placages se pénètre bien de la nécessité de ne choisir ses matériaux que parmi ceux qui possèdent les qualités indispensables à la durée, au taillage, à la sculpture; s'il unit ses panneaux au mur de la façade, par l'emploi *simultané* des trois moyens qu'il indique : les rainures et languettes, les crampons de cuivre ou de fer galvanisé, et le coulis de chaux hydraulique ou de ciment calcaire de préférence au coulis de plâtre; s'il a le soin de piquer la surface du panneau du côté du mur, de la strier fortement pour faciliter et augmenter l'adhérence du coulis et la stabilité du placage; s'il prend toutes les mesures propres à assurer le remplissage exact et sans vides ni cavités de l'intervalle qu'il ménage entre le placage et le mur; si les crampons sont solidement fixés et scellés d'une manière invariable; si enfin chaque panneau de façade est régulièrement rattaché au mur par un crampon; enfin si les angles du bâtiment sont l'objet de soins proportionnés aux plus grandes probabilités de dislocation qui les menacent, la méthode de décoration des façades par le *placage en pierres naturelles* pourra figurer dans un rang distingué parmi les inventions utiles.

A la vérité, l'on nous dira que l'art pur est étranger à cette invention qui ne doit, tout au plus, aspirer qu'à prendre place dans la catégorie des procédés industriels. Dans une combinaison architecturale, le but de l'artiste ne consiste pas seulement à décorer la façade : il doit satisfaire à d'autres conditions; cela est vrai. — L'on pourra même, en exagérant le côté purement utilitaire, comparer le système de placage aux procédés frivoles des personnes s'attachant avec un soin permanent à dissimuler les outrages du temps sous des artifices transparents qui ne trom-

Placage en pierres naturelles

Profil du placage.	Placage en élévation.

P
C
0,06
A
b a
D
m
0,01
m
P
0,04
D
m
C
0,10
B
b a
P

P P
A
P P
B
P P

Échelle de $0^m 20$ pour 1 mètre.

pent que celles qui les empruntent. On pourra dire qu'un bâtiment restauré par le procédé de placage n'est, après tout, que l'image de l'homme qui dissimule sa tête chauve sous les cheveux de son voisin, ou l'emblème de la femme qui se plastronne sur toutes les faces pour reproduire des formes absentes. Oui, sans doute, le reproche peut avoir, en apparence, quelque raison : cependant l'assimilation ne serait pas absolument vraie, et, dans tous les cas, je le disais plus haut, il importe de ne rien exagérer, pas même les comparaisons, quelque spécieux que soit le point de vue auquel le critique se place pour attaquer un système dont, en définitive, on ne peut nier le mérite réel et les avantages évidents. La méthode de décoration par le procédé de placage des façades est à la fois artistique et utilitaire : elle donne satisfaction à des besoins multiples sans dépenses exagérées. Elle est donc digne des encouragements de la Société, et nous avons la conviction que, sous le bénéfice des perfectionnements de détail que nous avons indiqués, de ceux que la pratique conseillera, et de la sanction du temps, ce procédé nouveau fera son chemin.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

P — Panneaux de placage en pierre naturelle.

A — Crampon dans la pierre pleine du vieux mur (moellons ou pierres de taille m. m. m).

B — Crampon dans un joint d'assises du vieux mur.

Ces crampons ont un écarrissage de 3 sur 15 millimètres.

C — Profil de la rainure et de la languette du panneau.

D — Coulis de plâtre, de chaux hydraulique ou de ciment calcaire introduit entre le placage et le mur.

a — Arête du panneau qui peut se détacher.

b — Goujon, diamètre, 4 millim.; longueur, 10 millim.

PROPOSITION DE CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES RURALES ;

Par M. Dupuis.

Séance du 2 mai 1862.

L'instruction, parmi les classes de la population rurale, est faible, insuffisante, arriérée, nulle quelquefois, ou, ce qui est pis encore, erronée sur presque tous les points. Et cette population qui vit aux champs est non-seulement la partie la plus nombreuse de la nation, elle en est encore la plus solide ; c'est en elle que se renouvelle et se retrempe la société dont elle est comme la souche.

Des progrès ont été faits depuis trente ans, il faut le reconnaître. Peu de communes aujourd'hui, dans nos contrées, sont privées d'instituteurs. Tous les parents sont mis à même de donner l'instruction primaire à leurs enfants, et beaucoup profitent des moyens qui leur sont offerts.

Mais pour les enfants sortis de l'école, habituellement tout est fini. A peine un petit nombre, parmi ceux qui habitent les villages, suit pendant quelques soirées la classe d'adultes ; et pour les autres, s'ils se maintiennent dans ce qu'ils savaient en quittant l'école, à douze ans, on doit les estimer heureux.

Et qu'ont-ils appris ? A lire et à écrire plus ou moins imparfaitement, les principes du calcul et quelques éléments ou plutôt quelques mots de sciences. Comme les collégiens au sortir de leurs classes, et plus qu'eux encore, ils ont seulement été mis à même d'apprendre ; on a placé dans leurs mains un instrument en leur indiquant la manière d'en user : on leur a montré la voie qu'ils pourraient suivre s'ils voulaient s'instruire ; mais cette voie, qui la leur ouvrira ?

Dans les rangs élevés de la société, pour les jeunes gens qui sortent des colléges, les secours sont nombreux. Les parents, des amis, des condisciples les encouragent et les dirigent. Ils trouvent à leur disposition des bibliothèques, des cours publics; pour eux les livres abondent, et, selon leurs facultés, des écoles spéciales les guident vers la carrière qui leur est la plus propre ou la plus avantageuse.

Pour l'enfant qui sort de l'école rurale, rien de tout cela n'existe. Ses parents souvent en savent moins que lui : les occasions de lecture qu'il trouve chez eux se bornent le plus communément à des journaux dont une partie est inintelligible pour lui, et dont il serait à souhaiter qu'il ne comprît pas l'autre; ou à des almanachs qui ne lui offrent que des contes ridicules et de fausses notions.

Y a-t-il moyen de changer cet état de choses? Nous le croyons, sans toutefois nous faire illusion sur la difficulté d'y arriver.

Ce ne peut être qu'à l'aide de livres que l'instruction pénètre dans les campagnes, et ces livres ne peuvent se trouver que dans les bibliothèques.

L'idée d'établir des bibliothèques rurales n'est pas nouvelle : plusieurs l'ont eue déjà, plusieurs l'ont énoncée : l'ont-ils fait de manière à ce que cette idée pût être mise en pratique? Nous l'ignorons : mais nous ne sachions pas que jamais l'exécution en ait été réalisée ni même essayée d'une manière sérieuse.

Il n'est nul besoin, nous le pensons, de démontrer ici quel avantage trouveraient à l'existence de ces bibliothèques les populations des campagnes, et de prouver qu'elles leur offriraient un moyen d'instruction, de distraction honnête et d'amélioration morale. La lecture, en effet, accroît les connaissances, étend et rectifie les idées, appelle la réflexion, procure un utile emploi des moments de repos, et détourne de plaisirs qui peuvent compromettre les mœurs et nuire à la santé.

Mais il faut que les lectures, pour porter leur fruit, soient bien choisies, bien dirigées et bien comprises par ceux qui s'y livrent.

Dans ces conditions, l'idée de la création de bibliothèques

communales ne peut qu'être favorablement accueillie par ceux qui portent intérêt aux populations rurales et à l'avenir du pays. Tous ceux-là doivent souhaiter de voir cette idée triompher des difficultés qui s'opposeraient à sa réalisation.

L'un des principaux obstacles ne sera-t-il pas d'abord l'indifférence, peut-être même la répugnance de ceux que l'on conviera à jouir de ce bienfait? Ce ne peut être qu'aux jours et aux heures de repos que ce délassement trouve sa place. A la campagne, pendant les jours de travail, il n'y a guère de repos que celui qui est consacré au sommeil et aux repas. Et quant aux jours de fête, persuadera-t-on facilement aux ouvriers, qui ont eu toute une semaine de fatigue, de chercher d'autres plaisirs que ceux qu'ils ont l'habitude de trouver au cabaret? La distraction pour eux, c'est la réunion bruyante de leurs amis, le chant, le vin, les cartes, le billard, les propos joyeux, et trop souvent les querelles et l'ivresse.

De ces habitudes pour arriver aux plaisirs tranquilles de l'esprit, pour y trouver du charme et de l'utilité, le chemin est long et pénible.

N'est-il pas à craindre encore que des obstacles s'élèvent de la part de quelques-uns de ceux qui devraient être les premiers à patroner ce projet, et qui, dans leurs préjugés persistants, ne peuvent voir sans un certain effroi l'instruction se répandre et s'accroître, dans l'appréhension qu'ils éprouvent qu'elle soit mal dirigée et dès lors plus dangereuse qu'utile.

Puis nous devons nous demander :

Quels seront les livres qui composeront ces bibliothèques?
Qui présidera à leur choix?
Comment se feront les frais de leur acquisition?
A qui la garde en sera confiée?
De quelle manière la lecture en aura lieu?

Là se trouvent de graves difficultés. Toutefois elles ne nous semblent pas insolubles, et nous allons, en les examinant par détail, essayer de prouver qu'elles n'ont rien qui soit de nature à faire considérer notre projet comme une utopie irréalisable qu'on

doive rejeter tout d'abord sans avoir besoin de l'étudier de plus près.

1. *Du choix des livres.*

Les livres d'une bibliothèque rurale doivent être des ouvrages substantiels dans leur doctrine, simples dans leurs expressions : sans être des traités tout-à-fait élémentaires, il faut qu'ils n'entrent pas dans de trop longs développements, il faut surtout qu'ils ne supposent pas chez leurs lecteurs trop de connaissances acquises d'avance, et qu'autant que possible ils rendent compte de ce qu'ils disent (1).

Ils doivent contenir des notions utiles pour ceux auxquels ils sont destinés, des notions pratiques surtout. Ils doivent intéresser en même temps qu'instruire, tendre à améliorer la position de leurs lecteurs ; mais viser en même temps à leur faire apprécier, aimer cette position, à leur inspirer le désir de la conserver tout en l'améliorant, et à les prémunir contre les tentations qu'ils pourraient éprouver de la changer.

Quelles doivent être les matières dont traiteront ces livres ?

La Morale dans ses plus grands et ses plus simples préceptes appuyés et sanctionnés par les enseignements de la religion, préceptes appliqués aux devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers les autres : dévoûment à la patrie, attachement à la famille, douceur dans l'autorité, soumission aux supérieurs, bon exemple donné aux inférieurs, bienveillance envers tous, loyauté dans les traités, franchise dans les rapports, égards pour la vieillesse, pour l'enfance, respect pour le malheur, etc., etc.

Le Droit. — Se bornant à des principes généraux qui tiennent à la morale, aux obligations relevant du for intérieur aussi bien que du for extérieur : des notions sur les contrats, la vente,

(1) Par exemple, si un traité d'agriculture s'occupe de la composition chimique des engrais, il ne faut pas qu'il suppose que ses lecteurs savent assez de chimie pour que les termes employés n'aient pas besoin d'être expliqués.

le louage, la société. Mais aucun traité pratique qui tendrait à faire des avocats de village.

La Médecine. — Quelques principes sur la vie, la structure du corps : quelques notions pratiques sur les premiers remèdes à apporter en cas d'asphyxie, de brûlure, d'accidents divers, qui tendent surtout à détruire des préjugés fâcheux et trop répandus; des règles d'hygiène quant au logement, à la nourriture, aux imprudences à éviter, etc. Mais point de livres de doctrine qui auraient pour résultat de faire croire aux gens qu'ils possèdent les connaissances d'un médecin.

L'Histoire naturelle. — Principes sains de physiologie végétale, de géologie, d'astronomie, l'histoire du calendrier.

L'Agriculture. — Constitution des terrains, amendements, engrais : bien faire les fumiers, les bien employer, n'en pas laisser perdre la meilleure part. Chimie pratique. Aération des terres, drainage, irrigations. Conservation des grains. Usage des machines. Culture des arbres, leur taille. Culture de la vigne, fabrication du vin. Soins à donner aux bestiaux. Bon traitement des animaux. Propreté des étables, etc.

L'Histoire. — Histoire de France avant tout. Vie de quelques grands hommes et de quelques hommes utiles.

La Géographie. — Cartes murales. Géographie de l'Europe et surtout de la France. Quelques voyages. Histoire de l'Algérie.

Outre ces livres, plus spécialement destinés à l'instruction, il en faudrait admettre quelques autres dont le but serait l'agrément et le délassement de l'esprit; mais l'agrément ne devrait être encore que la forme, et le fond devrait offrir toujours moralité et instruction.

Ce sont là, nous l'avouons, à quelques exceptions près, plutôt les livres tels qu'ils devraient être et qu'on peut les souhaiter, que les livres tels qu'ils sont. En général, nous manquons de bons ouvrages élémentaires, et bien plus encore, de livres d'une lecture utile et substantielle tels qu'il nous les faut ici, que de livres destinés à l'enfance.

Il en existe cependant : et nous allons, comme spécimens, en indiquer plusieurs avec l'assurance que le nombre peut en être facilement augmenté. Si tous ne sont pas des ouvrages modèles, au moins il n'en est aucun qui ne présente de l'utilité.

Pour la Morale : Les Devoirs du Chrétien, de Lhomond. — Les Devoirs, de Silvio Pellico, les Prisons. — Simon de Nantua. — Pierre Giberne, de M. de Jussieu. — Des ouvrages de Mad. Guizot. — Des ouvrages de Mad. Ulliac Tremadeur. — Les opuscules de Franklin. — Les Entretiens de village, de M. de Cormenin. — Plusieurs traités de la collection de M[e] Pierre. — Plusieurs traités de la collection de Claudius.

Pour le Droit : Traité des obligations, de la vente, du louage, par Pothier.—Instruction facile sur les conventions.— Eléments de droit, de Grün.

Pour l'Histoire : Abrégé de l'histoire ancienne de Rollin, et abrégé de l'histoire romaine, par l'abbé Tailher. — Mœurs des israélites et des chrétiens, par Fleury. — Histoire de France, par Mennechet. — Histoire de France, par Duruy.— Vie d'Henri IV, par Péréfixe. — Histoire du siècle de Louis XIV, par Voltaire.

Pour la Médecine : Ouvrage d'Orfila sur les soins à donner aux blessés, aux noyés, aux asphyxiés, aux empoisonnés. — Traité d'hygiène publique et privée, par M. Levy. — Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité, par A. Tardieu.

Pour la Géographie : Les voyageurs, par Charton. — Voyages de Christophe Colomb. — Voyage au pôle arctique, par Hervé et Lanoy. — Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par Levaillant. — Mœurs et coutumes de l'Algérie, par le général Daumas. — La terre et l'homme, par Maury.

Pour l'Agriculture : Cours d'agriculture de Gasparin. — Petit cours d'agriculture de Raspail. — Journal d'agriculture de Bixio, ou la Nouvelle Maison rustique du XIX[e] siècle. — Ouvrages élémentaires de Bodin. — Le Bon Jardinier. — Petit Manuel d'agriculture de M. Moll. — Ouvrages de Jacques Bujault. — Les vaches laitières, par Guénon. — Etude sur le rôle de l'azote dans

la confection des engrais, par Viala. — La fosse à fumier, par Boussingault. — Calendrier du Bon Cultivateur, par Mathieu de Dombasle. — Traité élémentaire d'agriculture, par M. Lecouteux. — Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres. — Conseils aux cultivateurs sur l'hygiène des animaux domestiques, par Papin. — Art de faire le beurre et les meilleurs fromages. — Les abeilles et l'apiculture, par Farière.

Variétés : Magasin Pittoresque. — Robinson Crusoé. — Picciola. — Robinson Suisse. — Contes du chanoine Smith. — Nouvelles genevoises, par Topffer. — Nouveaux contes, par Mad. de Bawr. — Plusieurs Manuels de Roret.

2. *Qui fera le choix des livres?*

Ce choix demande à être fait avec une grande sagesse, beaucoup de réserve et par quelqu'un qui ait la connaissance des besoins et des habitudes de ceux à qui ces livres sont destinés. Il devra, même pour certaines parties, être différent selon les divers besoins des localités ; autre, par exemple, pour des cultivateurs, autre pour des ouvriers de fabriques.

Il faut qu'aucun esprit de parti n'y préside.

Il est bien difficile, et le plus souvent même impossible, que ceux qui y procéderont soient pris dans la commune. La presque totalité des Maires en serait incapable, et ce choix de la part des Curés pourrait être fait à un point de vue trop exclusif.

Il faudrait qu'il y eût dans chaque chef-lieu de département une Commission présidée par le Préfet et formée du Recteur ou de l'Inspecteur d'Académie, du Directeur de l'Ecole normale, des Inspecteurs primaires, d'un Curé de la ville, du Président ou d'un membre des Sociétés savantes et des Comices agricoles, et de deux ou trois personnes connues pour s'occuper d'instruction primaire, prises, autant que possible, parmi les propriétaires ruraux.

Cette Commission désignerait les ouvrages et n'en admettrait aucun qui n'eût été lu, *en entier*, par un de ses membres, et n'eût fait le sujet d'un rapport.

3. *Qui aura la garde des livres ?*

A bien peu d'exceptions près, ce ne peut être que l'Instituteur primaire, qui demeure au chef-lieu de la commune, y est de nécessité continuellement et a à sa disposition, soit à l'école, soit à la mairie, un local où les livres seraient placés sous sa surveillance et sa responsabilité.

L'Inspecteur primaire de l'arrondissement ou tout autre délégué de la Commission du choix des livres, ferait une visite annuelle de ces bibliothèques et s'assurerait, à l'aide d'un catalogue dressé par le gardien, que tous les livres sont présents ou en lecture. Il vérifierait également l'état des volumes, le soin qu'apporte l'Instituteur à ses fonctions, et en ferait un rapport à la Commission.

4. *Comment les habitants de la commune auront-ils l'usage des livres ?*

Ce peut être de trois manières :

1° L'Instituteur ferait des lectures publiques.
2° Les lecteurs se réuniraient dans la bibliothèque.
3° Les livres seraient emportés.

La première manière a cet avantage que plusieurs personnes profitent à la fois de la lecture, et que celles qui ne savent pas lire peuvent elles-mêmes en tirer avantage.

Mais ces réunions ne peuvent avoir lieu que le dimanche, au milieu du jour, ou le soir, dans les jours de la semaine. Il est rare que le dimanche l'Instituteur soit libre pendant le temps qui s'écoule entre la messe et les vêpres : les séances du conseil municipal, ses propres affaires emploient ces trois heures, et ce jour-là, d'ailleurs, après une semaine de fatigue, il a plutôt besoin de repos que de se livrer à un exercice pénible. Le soir des autres jours, dans les communes un peu importantes, la classe d'adultes occupe son temps, et dans les autres, l'éloignement des habitations ne permet pas ces réunions en hiver ; en été, les travaux durent jusqu'à la nuit.

Puis la lecture qui conviendrait à une partie des auditeurs pourrait n'avoir aucune utilité pour l'autre : et d'ailleurs qui seraient ces auditeurs? Les enfants regarderaient ces séances comme une classe nouvelle et n'y assisteraient qu'avec regret. Les gens plus âgés trouveraient peut-être qu'on veut les remettre à l'école et laisseraient le lecteur dans la solitude.

Autre observation importante. Pour que ces lectures soient utiles, il faut qu'elles soient comprises, et dès lors, qu'au besoin, elles soient expliquées, développées par le lecteur qui devient une sorte de professeur. Si on lui demande des éclaircissements, si on lui fait des objections, il faut qu'il puisse répondre sur-le-champ et clairement : le pourra-t-il toujours? On ne saurait donc, nous le pensons, songer à ce moyen.

Ouvrir la bibliothèque le dimanche, de midi à quatre heures, ou chaque jour le soir, peut offrir plus d'avantages et s'accorder mieux avec les habitudes de la campagne ; mais, outre les frais de chauffage et de lumière, il y aurait encore bien des obstacles à la réussite de ces séances communes, dont les femmes d'ailleurs ne profiteraient pas.

Le meilleur et, à vrai dire, selon nous, le seul moyen de rendre utile et possible l'usage d'une bibliothèque rurale, est de prêter les livres et de les laisser emporter.

Les soirs d'hiver, quand la famille et les ouvriers sont réunis pour le travail dans la chambre commune, dans l'étable ou le veilloir, le père, l'un des enfants qui fréquente l'école ou qui en est sorti, peuvent faire à haute voix une lecture dont profitent les auditeurs.

Puis le fermier, le vigneron, l'ouvrier, leurs enfants qui, le dimanche, ont des moments de libres et restent à la maison, peuvent les occuper à s'instruire dans leur état, à s'initier à de meilleurs procédés que ceux qu'ils emploient, à étendre leurs connaissances, au lieu de courir les champs un fusil à la main, ou d'aller causer avec un voisin qui souvent les entraîne au cabaret. Et cet emploi du temps au jour du repos n'a rien qui ne rentre dans les mœurs de la campagne.

Nous le croyons donc, le mode qui doit être suivi de préfé-

rence est celui qui consiste à prêter les livres et à les laisser emporter pour un temps déterminé. L'emprunteur donnera, sur un registre à ce destiné, reçu de l'ouvrage qui lui sera confié, s'engageant à le rapporter au terme convenu et à le remplacer s'il l'égarait ou le rendait endommagé. Il va sans dire que tous les livres seront demi-reliés et revêtus de l'estampille de la commune.

Nous ajouterons, toutefois, que nous ne parlons ici que des communes rurales ordinaires : pour celles dont la population est minime, il nous paraît impossible qu'une bibliothèque quelconque y existe ; et quant à celles qui ont une importance considérable, aux chefs-lieux de canton, par exemple, dont plusieurs ont trois, quatre et cinq mille âmes, où la population est agglomérée, où les instituteurs sont plus capables, les conseils municipaux plus éclairés, où les habitants ont plus de loisirs, il est évident que les observations que nous venons de faire perdent de leur force, et que des bases plus larges peuvent être adoptées pour l'établissement et l'usage des bibliothèques.

Cependant, quand on voit que dans beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement il n'existe pas de bibliothèque publique, et que dans la plupart de ceux où il s'en trouve on connaît l'abandon et l'incurie dans lesquels végètent et moisissent ces amas inutiles de volumes inexplorés, il n'y a guère lieu d'espérer que les bibliothèques dans les chefs-lieux de canton aient un sort plus heureux.

5. *Qui fera les frais de l'acquisition et de l'entretien de la bibliothèque ?*

On peut estimer à 400 fr. les frais de premier établissement d'une bibliothèque rurale, tant pour l'achat des livres que pour la construction des rayons vitrés, et à 60 fr. la dépense annuelle d'entretien pour le renouvellement, la reliure des ouvrages et l'indemnité au bibliothécaire.

Qui fera ces frais ?

A peine de ne pas trouver de lecteurs, on ne peut demander à ceux-ci de contribuer à la dépense en aucune façon.

Ce serait ne pas connaître les habitudes des populations ru-

rales et de leurs conseils municipaux que de penser que, si spontanément ils prenaient part à cette dépense, ils le fissent autrement que pour une bien faible partie.

Un appel à quelques propriétaires aisés pourrait augmenter les ressources, mais non les compléter.

Tout cela, d'ailleurs, est variable, incertain et ne peut servir à fonder rien d'assuré.

Il faudrait un vote du conseil général ou, mieux encore, le secours du gouvernement, qui mettrait une somme à la disposition des communes lorsque celles-ci en feraient la demande pour l'appliquer à cet usage. En effet, comme nous le disions tout-à-l'heure, cet établissement ne peut avoir lieu dans toutes les communes, et une mesure générale ne peut être prise par l'autorité à cet égard.

Mais si cette création prenait un certain développement, il y aurait intérêt à ce qu'elle ne restât pas en-dehors de l'action universitaire, et que ses moyens d'établissement et de vie fussent centralisés.

J'ai tâché, Messieurs, de vous expliquer toute l'économie de mon idée, et je crois vous avoir démontré la possibilité de son exécution.

Toutefois, pour qu'un semblable projet fût complètement accueilli, il faudrait peut-être apporter à son appui la preuve de cette possibilité fournie par l'expérience, il faudrait que des essais eussent été réalisés et que le succès vînt lever les doutes et vaincre les scrupules.

Il serait donc utile, nécessaire peut-être que, dans quelques communes, un maire éclairé, un propriétaire animé du désir de contribuer à l'amélioration des classes laborieuses, fît les frais d'une semblable bibliothèque, et qu'autorisé par le Préfet et l'Inspecteur d'Académie, il s'appliquât à lui faire porter des fruits.

Je souhaiterais donc que la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, en déclarant qu'elle reconnaît utile et possible l'établissement de bibliothèques rurales, émît auprès du conseil général et du gouvernement le vœu de les voir instituer. Et que, provisoirement, elle engageât instamment

ceux de ses membres qui peuvent être à portée de le faire, à se livrer à cette expérience. Pour ma part, je me déclare prêt à tenter l'aventure. Si le succès couronnait ces entreprises, avec combien plus de force viendrait-on, des exemples à la main et fort de l'expérience, solliciter un appui pour doter d'autres communes de ces utiles institutions.

En résumé, j'ai donc l'honneur de proposer à la Société, si elle juge ma proposition convenable, de l'adopter et de la présenter en son nom à l'autorité.

Et provisoirement, je la prie d'engager ceux de ses membres qui, par leur position comme maires ou comme propriétaires, jouissent d'influence dans des communes de campagne, à créer, sur le plan que je viens d'indiquer et qu'ils pourront facilement perfectionner, des bibiothèques rurales, à en favoriser le développement, à en surveiller la marche, à en constater l'effet, de manière à venir joindre un jour le produit de l'expérience aux raisonnements de la théorie.

La Société, après avoir entendu la lecture du mémoire ci-dessus, et sur l'avis de sa section des lettres, à l'examen de laquelle il a été soumis, déclare approuver, de tous points, le projet de création de bibliothèques rurales sur le plau qui lui a été communiqué.

TRADUCTION DE LA SATIRE D'HORACE :
Hoc erat in votis, SERMON. LIB. II. *satira* 6;

Par M. B. DE MONVEL.

Séance du 6 juin 1862.

Oui, c'était là mon rêve.. Un petit coin de terre
Au revers d'un coteau, jardinet, source claire
Au pied, un peu de bois sur le faîte..... Les Dieux
M'ont donné plus et mieux. Qu'ils soient bénis! mes vœux,

Puissant fils de Maïa, sont que de ma chevance
Tu me maintiennes pleine et stable jouissance,
Si nul moyen honteux ne vient à l'augmenter,
Ni faute ni désordre à rien en écarter.
Tiens-moi pour fou fieffé s'il me vient en cervelle
De convoiter jamais la plus mince parcelle
Pour arrondir mon champ, ou de tenter le sort
Pour m'y faire trouver quelque riche trésor,
Comme au manant qui, grâce à rencontre pareille,
Pût acheter le fond qu'il labourait la veille.
Hercule vous l'a fait millionnaire! Moi,
Ton sourire divin m'a rendu libre et roi,
Je m'y tiens! Je me fie à ta bonté suprême
Pour rendre gras et lourds bœufs, moutons, et moi-même,
Sauf mon esprit, pourtant!

O montueux réduit!
Fort, où de la cité vient expirer le bruit!
Le vers y naît facile à ma pédestre muse,
L'aiguillon tout forgé pour le sot qui m'amuse
Loin des soins du forum ici je sais braver
Et malaria de plomb, et brumes de l'hiver,
Ces actifs pourvoyeurs du nocher des ténèbres,
Qui ne portent profit qu'à nos pompes funèbres.

Saint patron du matin, ou, si tu l'aimes mieux,
Janus, toi qui donnas à nos simples aïeux
Les premières leçons de tout travail utile,
A toi mes premiers vers! Hélas! Suis-je à la ville,
Janus, avant le jour, me voit quitter le lit.
C'est quelque caution qui m'appelle à jour dit.
Tu veux dormir? Debout! Une main empressée
Te préviendrait. Debout!... La terre est hérissée

De glaçons, de frimats... Le soleil pâlissant
Dans l'orbe intérieur traîne son char grinçant,
N'importe, il faut partir. — J'arrive, j'articule,
Encore grelottant les mots de la formule.
— Maintenant, dans la foule il faut se faire jour,
Pousser, injurier le flâneur ou le sourd.
— Qu'as-tu donc qui te presse, ô butor, sans cervelle !
— Mais perçons en avant (1), bravant noise et querelle,
Chez Mécène où me porte un cœur reconnaissant.
Ah ! cela c'est tout miel, je l'avoue (2). Et pourtant
A peine ai-je entrevu les cyprès d'Esquilie
Des affaires d'autrui j'ai la tête assaillie,
Je les sens pulluler à mes flancs ! — Roscius
T'attend près du prétoire à deux heures. — Quintus,
Chez les décurions, à midi; des affaires
Réclament ta présence, urgentes, nécessaires.
— De Mécène obtiens-moi le seing avant ce soir.
— J'y tâcherai. — Mon Dieu ! tu n'as qu'à le vouloir !

Voilà tantôt huit ans, Mécène eut la pensée
D'ajouter mon néant à la foule empressée
De ses amis. Vraiment, il me prit en chemin,
Comme l'on fait (3), en char, du premier pélerin
Dont le maintien discret ou la mine naïve
Promet aux moindres riens une humeur attentive.
A qui l'on peut, sans peur, dire : Quelle heure est-il ?
— Gallina battra-t-il Syrus ? — Ce frais grésil
Nous dit : Prends ton manteau... Riens qu'entend une oreille
Pour qu'ils sortent par l'autre... O faveur sans pareille
Qui m'a depuis huit ans valu mille envieux !

(1) *Tu pulses omne quod obstat.* Subjonctif pour l'impératif qu'Horace s'adresse à lui-même.
(2) *Melli est.* Voir Mécène est la seule chose qui lui sourie à Rome.
(3) *Quem tollere rhedâ*, pour *ut aliquem*, le premier venu.

Mécène près de lui m'a donné place aux jeux,
Au champ joue avec moi... « Bâtard de la fortune! »
Vont-ils s'écriant tous. — S'il part de la tribune
Quelque rumeur, grondant dans tous les carrefours,
Tout sot qui me rencontre : — O mon bon, toi, toujours
Dans le giron des Dieux, tu sais ce qui se passe?
César se résout-il à châtier le Dace?
Il ne m'en a rien dit. — Railleur! — Que tous les Dieux,
Si j'en sais un seul mot, m'écrasent à tes yeux!
— Sicile ou Latium, dis-nous le, quel parage
Fournit les champs qu'Auguste à ses soldats partage?
— D'où puis-je le savoir? — O l'homme cadenas,
Puits où vont s'enfuir les secrets de l'État!.....
La nuit vient — refoulant mes vœux de la journée :
O mes champs!... Vous revoir!... Rêver sous la feuillée,
Un vieil auteur en main... Et n'avoir nul souci,
Que de fuir les tracas qui m'assiégent ici!

Fève, que Pythagore admet dans sa famille,
Que je t'aime en purée, ainsi que la lentille
Dès qu'un fin petit lard t'arrose de son jus.
Nuits et soupers des Dieux, où tour à tour repus,
Convives, et valets, nés sous mon toit, sans gêne,
Nous savourons les fruits qu'a mûris mon domaine.
Chacun boit à sa soif, à grands ou petits coups.
Vos sots rois de banquets n'ont pas titre chez nous.
Puis on cause. Jamais, jamais de commérage
Sur ce que le voisin pratique en son ménage,
Sur le plus ou le moins de jarret d'un danseur.....
Dans nos propos on tâche à devenir meilleur.
Nous cherchons ce qui peut être bien, juste, sage;
D'où naissent nos penchants, nos amitiés, l'usage;
Pour atteindre au bonheur ce qu'il nous faut savoir;

Qui pourra le fixer, l'argent ou le devoir :
Puis nous vient Cervius, dont la verve piquante
Sait animer un conte, et, si quelqu'un nous vante
Ce faste qu'Arellus paie en tracas maudits,
Il commence d'un air narquois :

Au temps jadis,
Le rat des champs voulut traiter le rat de ville,
Bon vieux, pour vieil ami, parant son vieil asile.
Leste, empressé, mon rat traduisait de son mieux
Ses soins hospitaliers en mets délicieux.
Le pois goulu, l'avoine en épi, le fromage,
Le lard demi-rongé se pressaient en étage
Sur la nape modeste où le rat citadin
D'une dent rebutée affectait le dédain,
Quand le patron du lieu, sur la paille fanée,
D'une ivraie, à moitié par le crible écornée
Faisait tout son régal pour que l'ami bourgeois
Prélevât du festin et grands et menus droits.
Enfin le citadin : « Quel plaisir, pauvre hère,
« Peux-tu prendre à gîter en pareille tanière ?
« Viens étudier l'homme et laisse-là tes bois.
« A Rome les plaisirs ! Connais-les une fois !
« Viens, je te guiderai. Ce qui se meut sur terre
« N'a qu'un souffle d'emprunt. Ou grandeur, ou misère,
« Tout court droit à la tombe. Eh ! mon cher, pourquoi donc
« Des biens, nés sous nos pas, s'imposer l'abandon ?
« Vivons ! et menons bonne une si courte vie ! »
A si sage leçon, de tant de rats suivie,
Le campagnard s'émeut, saute à terre, et tous deux
Les voilà, cheminant par les sentiers boueux,
Jusqu'aux murs convoités de la ville éternelle,
Qu'ils franchissent de nuit, narguant la sentinelle.

Les ombres s'étendaient par égale moitié
Quand au seuil d'un palais tous deux posent le pié.
Sur des lits fastueux, taillés en plein ivoire,
Se drapait un surtout d'or broché sur la moire,
Et, tout auprès, débris d'un festin plantureux
S'empilaient des bassins de restes savoureux.
Sitôt qu'il a juché sur la pourpre et la soie
Son hôte campagnard, mon Romain, plein de joie,
Va, vient, serviette au bras, râflant, de tous côtés,
Fins gruaux, fruits vermeils, pleins quartiers de pâtés,
Et puis, les disposant d'une façon accorte,
Auprès de son ami gentiment les apporte,
Même, avant de servir, le fripon mord dedans,
Crainte de maléfice et valet jusqu'aux dents.
Goûtant le changement, notre brave rustique
Se prélasse ravi. Mainte agreste réplique
Fait rire son convive enchanté.

Quels éclats?

Les portes sur leurs gonds roulent avec fracas.
Ils détalent d'un bond... Ni fente, ni crevasse,...
Par où fuir?... Deux gros chiens, le prenant sur la basse,
Par leurs longs aboîments ébranlent ces parvis
Qui n'ont pas un défaut dans leurs parfaits lambris.
Que de tours et retours! D'assauts à la muraille!..
« Cette existence-là ne promet rien qui vaille, »
Dit le rustique, « à moi mes bois, mon trou!... Si noir
« Qu'il soit, j'y dîne mal, mais dîne en paix... Bonsoir! »

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR LA TRADUCTION CI-DESSUS;

Par M. DUPUIS.

Séance du 4 juillet 1862.

Traduire est chose difficile; car outre le sens exact à rendre, il faut faire lutter le génie d'une langue contre celui d'une autre langue; traduire un poète est plus difficile encore : le traduire en vers — et ce n'est guère que de cette manière qu'on peut espérer de faire passer d'un idiôme dans un autre les beautés d'un poète — doit être regardé comme le comble de la difficulté. Ce n'est plus alors seulement l'expression dont il faut saisir la justesse, ce n'est plus même l'allure particulière de l'homme qu'il faut adopter; c'est la grâce, c'est l'harmonie de son langage qu'on doit imiter et rendre sensibles, et cela dans une langue qui souvent a des qualités toutes différentes et même opposées. Le latin, par exemple, aime les inversions, les sous-entendus; il se plaît aux périodes développées, ne recule devant aucune idée, ne rejette aucune expression pourvu qu'elle rende la pensée. Le français, au contraire, aime la phrase courte, disant tout d'une manière vive et s'exprimant dans l'ordre naturel de l'idée. Notre langue, un peu prude, repousse toute image qui lui semble hasardée, ou du moins veut qu'elle soit gazée d'une expression décente et voile la crudité de l'idée sous la transparence d'une périphrase.

L'art est d'imiter plutôt que de copier, mais d'imiter de manière à faire sentir la vie de l'original.

A cet égard, peu de poètes offrent à traduire plus de difficultés qu'Horace. Il n'en est peut-être pas un, en effet, qui ait un cachet de plus intime individualité et chez lequel se respire davantage le parfum des mœurs particulières au génie du peuple

romain. Qui mieux que lui a su observer les mœurs et les peindre fidèlement? (1)

Quel poète d'ailleurs plus qu'Horace a eu le don d'enfermer plus de pensées dans un moindre nombre de vers ; d'entasser en quelque sorte plus de sentiments et d'images (2), et cela sans que le sens ait jamais rien d'obscur ou de pénible : chez lui la précision, selon son expression, donne des ailes à la pensée : qui jamais a su prêter plus de grâce au bon sens ! Que de philosophie pratique et de hauteur de raison dans ses conseils ! Et de quel style élégant, simple, facile tout cela est revêtu ; comme son vers frappe l'esprit et se grave aisément dans la mémoire ! Combien de ses vers sont devenus proverbes et peuvent au besoin servir de préceptes de conduite !

Partout on sent en lui l'urbanité de l'homme de goût et l'expérience du philosophe homme du monde. C'est là principalement ce qui distingue Horace des autres satiriques. Il veut corriger son siècle, mais il ne l'a ni en mépris, ni en dégoût, et c'est plutôt l'arme du ridicule que le fouet du reproche qu'il aime à employer. Il n'a pas l'emportement de Juvénal et de Gilbert ; il est moins étudié, moins méthodique que Boileau ; moins serré, moins âcre que Perse et que Pope ; sa facilité n'a pas la diffusion élégante de Gresset : Voltaire, dans ses discours en vers, serait celui qui le rappellerait davantage, si, à sa légèreté gracieuse, à son allure dégagée, à l'art d'enfermer le sens dans une phrase courte et nette, il joignait plus de nerf, plus d'abandon et surtout moins de faste dans l'exposition de sa morale. Voltaire est toujours un peu en chaire, il parle de haut ; il discute ; il s'adresse à des auditeurs. L'œuvre d'Horace est la conversation d'un homme du monde, aisée, familière ; il va, il vient, il raconte, il se néglige, il s'écarte, parfois on dirait qu'il s'égare ; mais, en se jouant de son sujet, jamais il ne le perd de vue ; et pour arriver à son but, il tire parti même de ce qui semblait l'en éloigner.

(1) *Ad notandos hominum mores præcipuus Horacius.* Quintil.
(2) *Variis figuris et verbis felicissimus audax.* Quintil.

Notre seul La Fontaine pourrait être mis à côté de lui, si quelqu'un pouvait être comparé chez nous à La Fontaine, à Horace chez les Romains.

Eh bien ! pensez à la difficulté qu'il y aurait à faire passer dans une langue étrangère les beautés de La Fontaine, avec le tour de son génie si éminemment français et si particulier à lui, et songez qu'il en est de même pour Horace.

C'est cette difficulté qu'a osé braver M. de Monvel, en choisissant l'une des plus charmantes productions du poète, l'une de celles où il est le plus lui-même, qui se rapporte le plus à ses sentiments, à ses impressions intimes, cette ravissante satire vi[e] du second livre, où il met en opposition la douceur de la vie qu'il mène à la campagne et les ennuis qui assiégent son séjour à Rome, satire qu'il termine en racontant avec une perfection rare, même chez lui, l'apologue du rat de ville et du rat des champs.

Ce n'est pas de son courage seul à entreprendre une pareille lutte que nous devons louer M. de Monvel, c'est également du succès avec lequel il a su la soutenir.

Il connaît bien Horace ; on sent qu'il l'aime de prédilection : il en possède non-seulement le sens, mais encore l'esprit : il le possède de manière à pouvoir éclairer les diverses compositions de son poète l'une à l'aide de l'autre : excellente manière d'entendre un auteur et bien préférable aux interprétations des scoliastes, qui trop souvent ne voient que le passage qu'ils commentent et ne s'attachent qu'au sens grammatical du mot.

M. de Monvel, habitué à manier la langue française, et que des traditions de famille heureusement cultivées ont initié aux ressources de la versification, était plus que tout autre à même d'entreprendre cette tâche périlleuse. Il l'a accomplie avec bonheur. Sa traduction a cette aisance, ce naturel si rares à conserver en pareil cas, son vers court avec facilité : il rend souvent la vivacité du style de l'original, et l'inspiration du modèle s'y retrouve : le ton en est familier sans trop s'abaisser. Tantôt le sens est rendu avec précision, dans un combat corps à corps pour ainsi dire ; tantôt il imite plutôt qu'il ne traduit : selon le conseil d'Horace

lui-même, *non curat verbo verbum reddere* : il lui arrive même de compléter l'idée en ajoutant un détail qui semble émané de son auteur, tant il a su s'identifier avec lui.

A ces éloges justifiés d'avance par la lecture que vous avez entendue de cette pièce, que M. de Monvel nous permette de mêler et de lui soumettre quelques observations critiques.

Pour donner à la traduction l'aisance d'Horace et la facilité de sa *muse pédestre* il est nécessaire, sans doute, de se servir d'expressions familières prises dans le langage habituel, et qui, tout en rendant le sens du latin, aient dans notre langue la même aisance, la même familiarité ; mais il faut éviter, ce nous semble, que le mot ainsi substitué au mot latin donne l'idée d'une chose exclusivement dans nos mœurs et tout-à-fait étrangère à celles des Romains.

Sans donc chicaner M. de Monvel sur le tapis de *moire* sur lequel il place le festin de la ville, anachronisme, pensons-nous, mais qu'à la rigueur il pourrait défendre à l'aide d'un vers d'Ovide parlant dans son art d'aimer des *togæ undulatæ* (1). Nous ne saurions admettre le mot *pélerin* pour signifier un homme qui marche sur la route, ni celui de *pompes funèbres* pour exprimer les cérémonies de la déesse Libitine, et nous lui reprocherons de même son rat qui va et vient *la serviette sous le bras*.

Hercule vous l'a fait millionnaire nous semble dépasser les bornes du style familier.

Nous n'aimons pas non plus cette exclamation *O l'homme cadenas !* pour dire homme discret à l'excès et mystérieux : expression neuve sans doute, trop neuve peut-être pour traduire Horace, figure hardie si l'on veut, mais dont la hardiesse ne nous semble pas heureuse. Joignez à cela que *cadenas* qui se termine par un *s* ne rime que fort imparfaitement avec le mot *état* qui finit le vers suivant.

(1) *Hic undas imitatus habet quoque nomen ab undis ;*
Crediderim nymphas hac ego veste tegi.

Ovid. De arte amat. III. 177.

Ce ne sont là, nous le croyons nous-même, que des vétilles de puriste, et nos écrivains modernes nous ont habitués à bien d'autres licences : mais c'est à une académie que M. de Monvel s'adresse, à une société qui, en cette qualité, est gardienne du langage, et si elle a le droit d'exiger de quelqu'un le respect de la langue, c'est sans contredit de l'un de ses membres, qui en connait si bien la finesse et les ressources.

Mais laissons-là ces taches sans importance et qu'il doit suffire d'un coup de plume pour effacer. Nous en avons peut-être de plus graves à signaler. En trois endroits, si nous ne nous trompons, M. de Monvel a donné à sa traduction un autre sens que le sens d'Horace.

Ce n'est, vous le comprenez, qu'en hésitant que nous vous soumettons nos doutes : vous allez les juger.

Les paroles....... *quid vis, insane, et quas res agis....... Tu pulses omne quod obstat ad Mæcenatem memori si mente recurras*, sont mises dans la bouche des gens qu'il renverse dans la foule pour se frayer un passage et se rendre plus tôt chez Mécène.

.... « Insensé que veux-tu donc et que fais-tu ? il faut « que tu renverses tout ce qui t'arrête, et dès qu'il s'agit pour « toi d'arriver promptement chez Mécène, où t'appelle la recon- « naissance, tu t'inquiètes peu du reste ! »

Et ce sont ces reproches adressés à Horace qui motivent sa réflexion :

Hoc juvat et melli est, non mentior.

« Ces reproches, je l'avouerai, me sont très-doux et me char- « ment. » Il y a là une louange fine et détournée à Mécène, puisque les injures qui sont dites à Horace ont pour cause l'empressement que sa reconnaissance lui fait mettre à se rendre chez son protecteur.

Voici maintenant la traduction de M. de Monvel :

Qu'as-tu donc qui te presse, ô butor sans cervelle ?
Mais perçons en avant, bravant noise et querelle,
Chez Mécène où me porte un cœur reconnaissant.

La réflexion *ah cela m'est tout miel, je l'avoue !* n'est plus motivée du moment que c'est lui qui parle, s'adressant à lui-même, et manque tout son effet.

Seconde observation :

Septimus octavo propior jam fugerit anno
Ex quo Mœcenas me cœpit habere suorum
In numero, duntaxat ad hoc quem tollere rheda
Vellet iter faciens et cui concredere nugas
Hoc genus : hora quota est ? . . . .

Ce qui nous semble signifier :

« Voilà tantôt huit ans que Mécène m'admit au nombre de ses « familiers, uniquement pour avoir quelqu'un qu'il put prendre « dans son char et à qui, chemin faisant, il put dire des riens « pareils à ceux-ci : Quelle heure est-il ? . . . . . .

M. de Monvel ne l'entend pas ainsi : il fait dire à Horace que Mécène le traite comme il traiterait le premier passant trouvé sur la route, qu'il ferait monter dans sa voiture pour avoir quelqu'un à qui dire au besoin des choses indifférentes.

Voici tantôt huit ans, Mécène eut la pensée
D'ajouter mon néant à la foule empressée
De ses amis. Vraiment, il me prit en chemin,
Comme l'on fait, en char, du moindre pèlerin
Dont le maintien discret et la mine naïve
Promet aux moindres riens une humeur attentive.
A qui l'on peut, sans peur, dire : Quelle heure est-il ?

Ce n'est pas là, nous le pensons, le sens de ce passage.

Une dernière critique :

Horace peint le rat de ville faisant les honneurs de son hôtel, apportant des mets variés à son ami et le traitant comme on est servi chez les grands :

Veluti succinctus cursitat hospes
Continuat que dapes, nec non vernaliter ipsis
Fungitur officiis, prælambens omne quod affert.

« Il fait aux plats succéder les plats, et remplissant, pour « honorer son hôte, les fonctions de valet, il goûte tous les mets « qu'il apporte. »

Voilà le sens naturel. Ce n'est pas celui qu'admet notre collègue : Il voit dans le rat de ville un valet qui, s'identifiant par trop avec son rôle, goûte en cachette et par gourmandise les mets qu'il sert ensuite à son ami.

.... Mon Romain, plein de joie,
Va, vient, serviette au bras, râflant de tous côtés,
Fins gruaux, fruits vermeils, pleins quartiers de pâtés,
Et puis, les disposant d'une façon accorte,
Auprès de son ami gentiment les apporte,
Même, avant de servir, le fripon mord dedans,
Digne échanson de cour et valet jusqu'aux dents.

Ce ne peut être là le sens d'Horace : la raison suffirait à l'indiquer. Quel caractère donne-t-il à son rat de ville ; celui d'un riche glorieux et quelque peu docteur. Lui donner celui d'un valet dégradé est évidemment aller contre l'intention de l'auteur. Puis en prenant le sens littéral des expressions VERNALITER *ipsis fungitur* OFFICIIS *prælambens omne quod affert*, tout cela se lie : ne voit-on pas que c'est pour s'acquitter de ses *devoirs* de servant

qu'il goûte tout ce qu'il apporte et non pas par espiéglerie ou par gourmandise : il vaque aux fonctions, *officiis*, de *degustator*. C'était un officier de la maison des empereurs et des gens riches. Suétone parle de cette charge dans sa *Vie de Claude*.

Il y a donc là une fausse interprétation du texte et qui de plus va contre l'esprit de l'auteur. Nous la signalons avec confiance à M. de Monvel, bien certain qu'il ne verra dans le crayon rouge qui vient ainsi maculer son manuscrit que celui d'un ami, dont le seul désir est de voir son œuvre atteindre toute la perfection possible.

C'est ici d'ailleurs le cas de dire avec Horace :

Ubi plura nitent in carmine non ego paucis offendar maculis.

Heureux celui qui dans une lutte semblable ne laisse à relever que quelques faibles taches.

Cette pièce élégante et surtout la fable des deux rats ont été souvent traduites et rarement avec succès.

Une imitation due à la bonhomie fine et maligne d'Andrieux est peut-être celle qui approche le plus de l'original. Ecoutez le discours du rat de ville à son ami :

Pouvez-vous bien, dit-il, végéter tristement,
Dans un trou de campagne enterré tout vivant ?
Croyez-moi, laissez là cet ennuyeux asile :
Venez-voir de quel air nous vivons à la ville.
Hélas ! nous ne faisons que passer ici bas :
Les rats petits et grands marchent tous au trépas ;
Ils meurent tout entiers : et leur philosophie
Doit être de jouir d'une si courte vie,
D'y chercher le plaisir; qui s'en prive est bien fou.

Nous citons volontiers ces vers, d'abord, parce qu'ils sont charmants, puis, parce qu'à côté d'eux nous pouvons sans crainte placer ceux de M. de Monvel; témoin le passage suivant :

Janus, toi qui donnas à nos simples aïeux
Les premières leçons de tout travail utile,
A toi mes premiers vers ! hélas ! suis-je à la ville,
Janus avant le jour me voit quitter le lit :
C'est quelque caution qui m'appelle à jour dit.
— Tu veux dormir? Debout ! une main empressée
Te préviendrait. Debout ! — La terre est hérissée
De glaçons, de frimats...... Le soleil pâlissant
Dans l'orbe intérieur traîne son char grinçant.... .
N'importe, il faut partir.................

Et celui-ci encore :

A peine ai-je entrevu les cyprès d'Esquilie,
Des affaires d'autrui j'ai la tête assaillie ;
Je les sens pulluler à mes flancs ! — Roscius
T'attend près du prétoire à deux heures ! — Quintus,
Chez les décurions, à midi des affaires
Réclament ta présence, urgentes, nécessaires.
— De Mécène obtiens-moi le seing avant ce soir.
— J'y tâcherai. — Mon Dieu ! tu n'as qu'à le vouloir !

Puis enfin ces vers :

O mes champs ! Vous revoir ! Rêver sous la feuillée,
Un vieil auteur en main, et n'avoir nul souci,
Que de fuir les tracas qui m'assiégent ici......

On ne sent pas la traduction ni le moindre effort dans ces vers ; ils coulent comme de source et d'inspiration.

Félicitons donc M. de Monvel de sa bonne fortune et profitons-en. Engageons-le surtout à ne pas se borner à cet essai et à continuer d'interpréter ainsi un poète qu'il connaît aussi bien et dont il sait si heureusement s'approprier le génie.

PRIX proposés pour 1862.

Le sujet que la Société a proposé l'année dernière et qui comprenait la Sologne et la Beauce est mis de nouveau au concours, mais pour l'une ou l'autre de ces contrées seulement. Il sera en conséquence décerné deux prix.

Les concurrents auront à examiner si, et dans quelle mesure, la contrée dont ils s'occuperont s'est associée au mouvement général de progrès imprimé à l'agriculture; ils se reporteront à son état il y a cinquante ans et feront connaître ce qu'elle a gagné depuis ce temps.

Tous les moyens d'amélioration qu'on avait à sa disposition ont-ils été employés? Les prairies artificielles sont-elles assez multipliées? Leur produit est-il aussi satisfaisant que possible?

Ne devrait-on pas cultiver les racines en plus grande quantité qu'on ne le fait? Entrent-elles suffisamment dans l'alimentation du bétail?

Les races ovines et bovines ont-elles été très-améliorées, et sous quel rapport?

Quand on a recours aux engrais du commerce s'assure-t-on de leur composition? A-t-on soin de les approprier à la nature du sol et aux produits qu'on désire obtenir?

L'assolement le plus généralement adopté en Beauce est-il le plus rationnel? et dans les terres qui permettent une culture intensive, s'attache-t-on à varier les plantes qu'on y fait entrer?

L'assainissement du sol en Sologne et les défrichements ne laissent-ils pas encore trop à désirer? Y fait-on convenablement la part des terres à planter et de celles à cultiver?

Les deux prix consisteront chacun en une médaille d'or de 300 fr.

Les mémoires devront être adressés à M. le docteur Pelletier-Sautelet, secrétaire-général de la Société, avant le 1er mars 1863.

Les concurrents mettront en tête de leur ouvrage une sentence ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté dans lequel seront renfermés leur nom et leur adresse.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1862.

Présidence de M. L. de Sainte-Marie.

PROCÈS-VERBAL.

Au mois de mai dernier, la société ayant arrêté que la remise du prix Morogues, qu'elle venait de décerner, aurait lieu en séance publique et pendant la session du Conseil général, s'est réunie aujourd'hui 28 août, à l'hôtel de la Préfecture, dont le vaste salon avait été mis très-gracieusement à sa disposition.

L'assemblée est nombreuse. On y remarque M. le Préfet, M. le Maire de la Ville, la plupart de Messieurs les Conseillers généraux et beaucoup de fonctionnaires publics. Madame la comtesse de Coëtlogon, Mesdames de Morogues et plusieurs autres dames de la Ville, qui ont bien voulu l'embellir de leur présence, occupent les places réservées.

La séance indiquée pour sept heures et demie est ouverte à huit heures précises.

Dans une allocution toute d'à-propos et qui a été très-applaudie, M. le Président rappelle avec bonheur les services que M. de Morogues a rendus à l'agriculture et surtout ce qu'il a fait pour la Sologne à laquelle il a été si utile, pendant plus de trente années de sa vie, par ses conseils, par ses exemples et par ses écrits. M. le Président termine en adressant à M. le Préfet les remercîments de la société.

En l'absence de M. A. de Tristan, M. B. de Monvel donne lecture du rapport à la suite duquel le prix a été accordé

à M. Pinçon, cultivateur aux Chapelles, commune de Marcilly-en-Villette.

M. Pinçon, invité à s'approcher, reçoit de M. le Président, aux applaudissements de tout l'auditoire, la médaille d'or qui lui a été décernée.

M. Loiseleur, qui a été assez heureux pour découvrir dans notre bibliothèque publique un certain nombre de mémoires inédits de l'illustre et malheureux Lavoisier, demande et obtient la parole pour une notice dans laquelle il énumère et passe en revue ces intéressants et très-remarquables travaux. Ce rapide exposé de leur contenu, qui a fixé l'attention générale, est couvert d'applaudissements.

La parole est donnée ensuite à M. de Pibrac. Dans le mémoire qu'il soumet à l'assemblée et qui a été très-favorablement accueilli, l'orateur s'attache et parvient sans peine à prouver que l'agriculture n'est pas aussi étrangère qu'on pourrait le croire à l'archéologie; qu'elle lui a rendu de nombreux services; qu'elle lui en rend de nouveaux presque chaque jour; qu'on lui doit sous le rapport de l'art, comme au point de vue de l'histoire, de très-précieuses découvertes; en un mot, qu'elle peut revendiquer l'honneur de toutes celles qui, sans le labourage ou sans la pioche et la charrue, n'auraient jamais été faites. A l'appui, en quelque sorte, de ce qu'il vient de dire, M. de Pibrac présente et fait circuler dans la salle, où ils sont examinés avec une vive curiosité, plusieurs bijoux mérovingiens trouvés très-récemment dans une tombe à Saint-Péravy-la-Colombe.

M. Dupuis remplace M. de Pibrac, et communique aussi avec beaucoup de succès le résultat de ses recherches sur l'origine d'un surnom qu'on donne assez généralement aux Orléanais, celui de *Guépin*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et demie.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Messieurs,

Il y a longtemps déjà que, pour la première fois, il a été dit : On doit aux vivants des égards, aux morts la vérité. J'accepte cet adage, qui semble concilier tous les intérêts, et je déclare n'éprouver aucun embarras à vous parler du baron de Morogues, fondateur du prix qu'il s'agit de décerner aujourd'hui. Il a vécu au milieu de vous; et devant vous, je rendrai justice à sa mémoire, sans violer les lois d'une scrupuleuse exactitude.

Possédant des terres dans le val de Loire, contrée riche et fertile, il pouvait y jouir d'une fortune indépendante et d'une haute position sociale. Il aime mieux vendre une partie de ses propriétés, et en consacrer le prix à l'acquisition d'une grande étendue de terrain en Sologne.

Personne n'ignore dans quel état se trouvait alors la Sologne. Partout routine et apathie. On se servait exclusivement de l'outillage ancien et défectueux. On ne soupçonnait pas un mode d'assolement qui, par la variété des productions, délasse la terre de sa fécondité. Le besoin de multiplier les engrais, indispensables cependant, n'avait suggéré que de timides essais en faveur des prairies artificielles. Le cultivateur ne songeait pas à améliorer la race de ses bestiaux, et n'attachait à la toison de ses troupeaux qu'une importance secondaire. Des bruyères, des champs incultes ou mal cultivés; des populations pâles, maladives, mourant presque de faim; des marais exhalant des miasmes pestilentiels; tel était le spectacle offert aux yeux du nouveau propriétaire.

Avec une étonnante sagacité, M. de Morogues pressent tout le parti qu'on pouvait tirer d'un sol ingrat en apparence, mais qui,

en réalité, pour devenir fertile, ne demande qu'intelligence, zèle et persévérance de la part des cultivateurs.

Il sait à quel point sont coupables les folles entreprises qui, sans tenir compte des dépenses, ou les amoindrissant, ne présentent au public que le tableau inexact des produits. Pour mener à bonne fin les transformations qu'il projette, loin de marcher trop vite, il procède donc graduellement, avec méthode et circonspection. Plus tard, encouragé par de premiers essais, il opère sur de grandes surfaces.

Aussitôt de misérables huttes cèdent la place à des logis propres, salubres et commodes. La nourriture devient plus abondante et plus saine. Par de profonds labours, le nouvel acquéreur met à profit des terrains limoneux que recouvrait une couche de sable. Par des marnages puissants, négligés jusqu'alors, il ajoute à la fertilité du sol. Les instruments perfectionnés se multiplient. Les métairies se peuplent d'animaux plus nombreux. D'importantes découvertes sont signalées. De nouvelles méthodes se propagent. L'utilité des prairies artificielles et du choix des semences se révèle. Les bois, surtout les bois résineux, couvrent le sol. Tout antagonisme a cessé entre le preneur et le bailleur. L'exemple donné excite l'émulation de voisins longtemps fidèles à des traditions surannées. Bientôt l'idée du progrès ne reste plus seulement dans les hautes classes agricoles, elle descend dans les masses, et les masses s'en émeuvent. L'agriculture atteint enfin un degré de prospérité, et finit par prendre des développements tels que, sur quelques points, on montre aujourd'hui, avec orgueil, du froment digne de la Beauce, des avoines rivalisant avec celles de la Brie, des trèfles et des luzernes à tenter les troupeaux des plaines de la Picardie et du Nord. Preuve certaine et surabondante que la récompense est toujours proportionnée aux efforts, et que, pour l'obtenir complète, il faut d'abord la mériter, puis avoir la sagesse de l'attendre.

Toute amélioration portant le signe d'une nouveauté rencontre des résistances. Inutile de rappeler les nombreuses difficultés que le baron de Morogues eut à surmonter pour faire accepter les

innovations dont on lui est redevable. A ces difficultés, n'oublions pas d'ajouter les railleries qu'on se permit envers lui. Depuis longtemps, hélas ! les sots et les ignorants sont en majorité : mais ils connaissent mal le public. Si la critique a tort, les résultats vengeront toujours assez l'homme qu'on a injustement attaqué. Que peuvent, en effet, contre la raison, quelques sarcasmes, d'autant plus faibles, d'autant plus maladroits, que les flèches décochées par l'amour-propre humilié n'atteignent pas le but et retournent contre lui-même.

Peu ambitieux de toute popularité autre que celle que le temps développe et que la postérité consacre ; mais aussi, dédaignant les vains efforts d'une basse jalousie, M. de Morogues continuait à marcher résolument dans la voie féconde des études agricoles, et poursuivait avec un calme imperturbable l'œuvre commencée.

Il voulut que la théorie vînt en aide à la pratique. De là les nombreux mémoires qu'il écrivit sur l'agriculture en général, et sur la sylviculture en particulier.

A d'heureuses dispositions naturelles il joignait les dons précieux d'une gaîté vive et fine. Grâce à son affabilité, les relations avec lui devenaient aussi douces qu'agréables. Il avait puisé, dans un monde choisi, cette délicatesse de ton, cette fleur d'urbanité qui, jadis, distinguaient le Français à tous égards, et qui semblent maintenant presque entièrement effacées.

Il vous souvient de cette cruelle maladie qui le condamnait à se mouvoir avec une extrême difficulté, et contre laquelle il lutta avec une admirable énergie.

Vous aimez à vous rappeler les attentions délicates, les soins continus de la vénérable femme qui lui avait confié le bonheur de son existence, et dont les pauvres n'ont pas oublié l'inépuisable charité, la première, la plus difficile, la plus aimable des vertus chrétiennes.

A ses derniers momens, le baron de Morogues trouva et saisit l'occasion de donner un grand et salutaire enseignement. Quand des intérêts si chers le rattachaient à la vie, il a, refoulant au fond du cœur les pensées déchirantes qui l'oppressaient, accepté

avec calme et résignation le sacrifice que Dieu exigeait de lui, et son courage n'a pas faibli un instant. Heureux celui qui peut ainsi, fort de sa conscience et de son passé, contempler d'un regard assuré les mystères de l'éternité qui commence !

Mes collègues ont à vous rendre compte du résultat du concours ouvert cette année, et j'ai hâte de leur céder la parole. Un mot cependant. Le public aime la variété jusque dans la distribution des prix académiques. Quand les mêmes noms s'offrent, pendant plusieurs années de suite, à la même récompense, il est tenté fort injustement de regarder cette récompense comme une espèce d'arrangement, comme une sorte de convention passée entre les juges et les concurrents déjà couronnés. Aujourd'hui un nouveau nom sera proclamé, et les infidélités de la victoire sembleront ajouter à l'éclat de ses faveurs. La main qui va remettre la médaille aura d'ailleurs l'heureux privilége de la rendre plus précieuse encore (1).

En finissant, je tiens à offrir l'hommage de notre gratitude à l'habile administrateur du département du Loiret, pour l'hospitalité qu'il a bien voulu nous accorder avec autant d'empressement que de courtoisie.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE PRIX MOROGUES A DÉCERNER EN 1862;

Par M. A. DE TRISTAN.

A examiner ce qui se passe autour de nous, il est facile de reconnaître que le goût de l'Agriculture commence à se développer dans les classes aisées de la société; cet art, abandonné jadis

(1) *N. B.* On espérait que M. le duc de Tarente accepterait la présidence. Des circonstances impérieuses l'ont empêché de prendre part aux travaux du Conseil général.

presque exclusivement aux habitants les moins fortunés des campagnes, devait nécessairement souffrir de l'état de gêne de ceux qui l'exploitaient ; et si, en raison de leur tempérament vigoureux, de leur activité, de leurs notions pratiques, il s'y soutenait, les progrès devaient se ressentir du manque d'instruction théorique, de l'absence fréquente de bons exemples, et encore de l'exiguité des ressources pécuniaires : aussi ces progrès étaient-ils lents.

Depuis plus d'un demi-siècle des esprits sages et patients ont compris le parti qu'on pouvait tirer de cette industrie *naturelle ;* ils se sont mis à l'étude, et si, souvent, dans l'origine, des entreprises téméraires, des calculs imprudents ont amené des déceptions, cet apprentissage, qui a dû être payé là comme partout ailleurs, n'en a pas moins amené des résultats ; il a démontré ce qu'il fallait imiter, ce qu'il fallait éviter, et, petit à petit, une voie s'est ouverte. Les encouragements n'ont pas manqué non plus : ceux du Gouvernement, ceux des particuliers ; des écoles d'Agriculture se sont fondées ; des Comices agricoles ont été institués ; des Concours, des Primes ont été établis.

D'autres circonstances encore ont favorisé le mouvement ; l'Industrie proprement dite a ses déceptions ; les fonctions publiques ne peuvent convenir à tous ; tous n'y sont pas également aptes ou ne peuvent y trouver place. L'obligation, le *devoir même* du travail se faisant cependant sentir, on a pensé que ce n'était pas s'abaisser que de saisir cette charrue en apparence si grossière et qui pourtant est le principal instrument de l'alimentation de l'homme.

Des jeunes gens instruits et courageux, en haine de l'oisiveté, ont mis la main à l'œuvre, dociles peut-être aux préceptes de Cicéron qui écrivait : *ex omnibus ex quibus aliquid exquiritur nil agriculturâ melius, nil uberius, nil homine libero dignius.*

C'est au surplus sous le couvert de cet adage que furent publiés les premiers conseils de l'homme honorable dont la munificence vint plus tard joindre l'encouragement à la doctrine.

M. le baron de Morogues, en effet, votre ancien collègue, après avoir, praticien lui-même, élevé plusieurs fois la voix en faveur

de l'Agriculture, voulut aussi lui apporter sa part de couronnes, et fonda, en mourant, ce prix destiné à celui qui, dans une certaine période, a le plus contribué aux progrès de l'Agriculture dans le département du Loiret.

Toutes ces voix se sont donc fait entendre ; toutes ces institutions ont amélioré la pratique; tous ces encouragements ont porté leurs fruits ; et, plus sûre que jamais de sa marche ; rassurée même par la possibilité de débuts relativement moins dispendieux, la jeunesse pense maintenant à consacrer à l'art agricole une partie de son temps, de son activité et de sa force.

Grâces soient donc rendues à ceux qui l'ont avertie et stimulée. Ils lui ont offert un emploi dans lequel les résultats moraux ne feront pas défaut aux avantages matériels ; et c'est précisément aujourd'hui, Messieurs, que désignés pour vous proposer l'application du mode d'encouragement institué par M. de Morogues, nous avons pu juger de l'efficacité de tous ces efforts.

Les progrès sont donc réels ; et, grâce à l'excellente méthode, adoptée dans les principaux centres d'exploitation, de faire ressortir, au moyen d'une comptabilité bien établie, tous les mouvements de la recette et de la dépense, ce qui permet de faire tous les jours sa balance, et de s'arrêter ou de se modifier si elle se résume en passif ; grâce au parti pris par les jurys de Concours de ne décerner la prime qu'à l'Agriculteur qui peut prouver par des *espèces sonnantes* le succès de ses résultats, grâce aux bons enseignements et aux bons exemples, on n'entend plus, en présence des conséquences funestes d'une brusque et imprévoyante culture, proférer de ces sinistres et décourageantes paroles : *Il faut que chacun s'occupe de son métier*. On peut être plus ou moins satisfait de son œuvre, mais si le succès a été modique ou négatif, pour peu qu'on soit de bonne foi avec soi-même, on ne peut s'en prendre qu'à son imprudence, à son impéritie ou à sa négligence.

Mais si les progrès ont été encouragés, à qui sont-ils dus? C'est ce que votre commission a été chargée de rechercher.

Ce serait abuser de vos moments, Messieurs, ce serait douter de votre expérience et de la rectitude de votre jugement que de

prétendre développer devant vous un des principes les plus importants de l'art agricole, à savoir que la bonne, que la véritable agriculture consiste non dans la beauté des résultats, mais dans l'économie des moyens mis en usage pour les obtenir. Pénétrée de cette pensée, parfaitement conforme à l'esprit du programme de M. de Morogues, votre commission, sans se laisser séduire par les belles apparences, a cherché à pénétrer dans le fond des choses, et elle ne s'est déterminée qu'après s'être convaincue que la dépense n'avait pas été hors de proportion avec les résultats obtenus.

La manière de procéder a été la même qu'en 1855. Les quatre Comices du département ont été priés de désigner, chacun dans sa circonscription, deux exploitations agricoles qui répondraient au programme présenté. Cependant le concours ne s'établit qu'entre sept, faute d'une désignation. Non que, en dehors de ce nombre, de remarquables cultures ne se présentassent encore, mais les unes déjà avaient été l'objet de vos choix antérieurs, d'autres, malgré leur mérite, n'avaient pas tenté de se produire (et c'est à cela peut-être qu'à l'avenir il faudra tâcher de remédier en allant plus directement nous-mêmes provoquer le concours où il y aura chance de le rencontrer) ; enfin il fallait se circonscrire.

Vous reparlerons-nous, Messieurs, de M. de Béhague que nous avons visité le premier. Sa réputation, certes, est assise ; il n'est personne qui ne sache sa valeur agricole ; qui cherche ailleurs une plus grande réunion des fruits de l'intelligence et de ceux de l'expérience? Nous vous répéterions tout ce qu'en a dit, il y a cinq ans, l'honorable rapporteur de votre commission. Nous redirons cependant nos impressions.

Par suite d'un malentendu nous n'avons pas trouvé M. de Béhague chez lui lorsque nous nous y sommes rendus ; mais cette fois comme toujours, par ordre du maître, tout était disposé avec la plus exquise courtoisie pour offrir aux visiteurs les moyens de se rendre compte et des résultats et du mécanisme de cette importante exploitation.

Nous le dirons tout d'abord, nous tous qui, déjà à plusieurs époques, avions été appelés à l'examen des cultures de M. de

Béhague, nous avons cru remarquer d'importantes modifications dans sa manière de procéder. Ses méthodes étaient réputées dispendieuses; nous l'avions nous-mêmes soupçonné précédemment; on se tenait en garde contre ses exemples ; on voyait de magnifiques résultats, mais, malgré l'exactitude apparente de la comptabilité, on craignait quelque illusion, quelque oubli. Cette fois le travail de M. de Béhague nous a paru simplifié ; il nous a semblé rentrer dans les conditions d'une culture moins exceptionnelle. Les bêtes à laine surtout, cet important auxiliaire de l'agriculture, ne fût-ce qu'à cause de la nature des fumiers qui en proviennent, y ont repris la place et le rang que longtemps M. de Béhague avait hésité à leur donner. Sur les 860 hectares dont se compose l'exploitation actuelle, nous avons trouvé, outre 120 bêtes à cornes destinées en grande partie à être engraissées, outre de remarquables élèves de l'espèce porcine, race de Leicester, outre la jumenterie et les poulains de divers âges, et un petit troupeau d'élite de Southdown pur sang, 1,700 têtes de bêtes à laine, croisées pour la plupart de races southdown et berrichonne. De magnifiques résultats ont été obtenus de cette tentative et tout fait espérer que de ce choix résultera une sous-race qui permettra à l'importation anglaise de vivre dans nos climats.

C'est là, c'est chez M. de Béhague lui-même un progrès qui complète l'ensemble.

A son système de culture et d'élevage il a joint l'industrie ; une féculerie est alimentée par une étendue de 45 à 50 hectares cultivés en pommes-de-terre ; de nouveaux procédés mécaniques, de son invention, lui ont permis de réduire de 26 à 8 au plus le nombre d'ouvriers qu'il employait dans son ancienne féculerie. Il y obtient maintenant de 120 à 150,000 kilogrammes de fécule 1re qualité, ce qui, à 50 fr. les 100 kilog., fait un produit brut de 60 à 75,000 fr. Les résidus de cette fabrication sont la base du régime alimentaire des troupeaux, de la porcherie, et entrent dans le régime d'engraissement des bêtes à cornes.

Somme toute, dans cette visite, M. de Béhague nous a semblé vivre davantage de sa vie propre, reporter sur lui-même, plus

que par le passé, les avantages de son exploitation, user plus largement de ses propres ressources, par conséquent présenter plus de facilité, plus de commodité à l'imitation que jadis ; et c'est là un mérite dans le sens de ceux que nous sommes chargés de rechercher. Ajoutons à cela que M. de Béhague livre gratuitement à tout le pays la saillie de ses taureaux, et que, d'après son exemple, la charrue sans avant-train est généralement adoptée autour de lui ; toutes ces circonstances sont de la compétence de notre programme.

Nous nous sommes rendus ensuite aux *Chapelles*, commune de Marcilly-en-Villette, chez M. Pinçon. Nous voilà donc en Sologne encore plus que chez M. de Béhague.

Là s'est accomplie depuis 25 ans une complète métamorphose. Au commencement de ce siècle on disait par dérision qu'un arpent de terre en Sologne valait trois francs ; le démenti donné à cet insultant dicton jeté à ce malheureux pays prouve qu'il ne faut désespérer de rien. Aux *Chapelles*, comme aux environs, à *Raguet*, aux *Bruels*, on peut voir ce que peut produire le travail persévérant. Des hommes intelligents et patients se sont campés au milieu d'une lande à fond ingrat, et leur aptitude y a obtenu des résultats aussi heureux que dans les fonds les plus riches. En nous rendant aux *Chapelles*, nous avons parcouru le Val de Loire et aucun des produits les plus beaux de cette contrée ne nous paraissait préférable à ce que nous trouvions aux *Chapelles*. Il faut dire pourtant que, dans cette partie de la Sologne, ne se trouvent pas de ces terres légères, de ces véritables grèves que le vent soulève quelquefois dans les temps de sécheresse et qu'on rencontre parfois dans l'étendue de la Sologne. Dans ces terrains il faut presque renoncer à la culture ; l'amélioration y serait trop dispendieuse ; il faut les laisser à la sylviculture. Les terres des *Chapelles* sont d'ailleurs assez compactes et se composent d'un sol argilo-siliceux. L'élément calcaire y manque, comme dans toute l'alluvion de la Sologne ; il faut l'aller chercher à 6 kilomètres. C'est là que sont venus s'installer M. Driard, puis M. Pinçon, son gendre. Il faut convenir qu'il leur a fallu du courage.

En agriculture, M. Pinçon n'a pas d'idée préconçues. C'est l'homme de l'indépendance ; de l'indépendance à l'égard des leçons des autres hommes ; c'est le sujet le plus fidèle et le plus sincère de la souveraineté des éléments atmosphériques et terrestres ; en leur présence, il ne prétend qu'à une voix consultative ; il leur laisse toujours le dernier mot ; aussi ne les interroge-t-il jamais que sur une partie minime de ses terres où il fait son essai, et si le résultat lui est favorable, ce n'est qu'alors qu'il en généralise l'introduction sur le reste de ses propriétés.

Ce n'est pas qu'il méprise pourtant les enseignements des écoles ; mais il ne les prend jamais que sous bénéfice d'inventaire. Un mérite chez lui c'est d'avoir surtout cherché à cultiver ce que son sol est le plus disposé à produire naturellement. Les topinambours y viennent facilement ; il préfère cette racine à toutes les autres. Les genêts poussent naturellement en Sologne ; plus que personne avant lui, il s'en fait un puissant auxiliaire pour l'alimentation verte des bêtes à laine, si difficile aux mois de juillet et d'août. Il a pour principe que, pour toute récolte, il faut porter ses soins à obtenir de la terre le maximum de ce qu'elle peut produire : il y a économie au moins de façons ; il préfère obtenir 20 ou 30 hectol. de blé d'un hectare plutôt que de les demander à deux, et il y arrive ; de cette manière il économise ses façons et il lui reste plus de terre libre, aussi ne met-il guère que le cinquième de ses terres en blé ; toutefois, fidèle à son principe, il comble de soins cette culture privilégiée ; il lui rend même la jachère et le franc guéret, détruisant, par la multiplicité de ses labours, toute herbe étrangère qui pourrait faire concurrence à celles dont la seule production est permise au sol.

Placé loin des grands centres de population, taillant en quelque sorte son agriculture en plein drap, il n'admet pas cette culture *intensive* qui consiste à exciter sans cesse la terre à produire, sans lui laisser le temps de se revivifier au contact des principes de l'air ; il craint l'effritement. Il ne conçoit cette méthode que dans les terrains d'une valeur locative élevée, par suite de la proximité de nombreuses habitations, et aussi de ressources extraordinaires.

Ses cultures comprennent 335 hectares, ainsi distribués, lors de notre visite :

63	hectares	en blés de diverses espèces,
48	—	en méteil,
61	—	en avoine,
100	—	en prés naturels et artificiels,
16	—	en topinambours,
7	—	en navets,
6	—	en pommes-de-terre.

Les 34 hectares restants sont occupés par des jardins, essais de vigne, étangs, génetières, quelques cultures potagères, etc.

Aussi dans ses cultures tout était beau à souhait.

Il nourrit habituellement une trentaine de vaches à lait ; puis, à l'automne, suivant l'abondance de ses ressources, il en engraisse de 50 à 80.

Ses troupeaux se composent de 1,150 têtes, croisées en général de races charmoise, solognote et un peu mérinos ; il espère par ce moyen arriver à produire une race propre au pays.

Fidèle à son principe d'expérimentation préalable, il n'a pas généralisé le drainage ; il l'a seulement employé dans les terrains humides et marécageux, et naturellement s'en est très-bien trouvé ; quant aux autres applications, il attend, pour l'étendre, qu'il lui soit démontré que le sous-sol peut absolument se passer d'eau. D'ici-là il respectera la mode sans faire d'alliance avec elle.

En résumé nous n'avons rien vu, en fait de culture, où la beauté des produits fût accompagnée d'une économie plus manifeste que chez M. Pinçon.

Notre course suivante fut pour la Beauce. C'est dans le riche canton d'Outarville que se porta notre nouvelle exploration.

A 6 kilom. de Toury, au milieu des champs, vous vous étonnez d'apercevoir, surmontant de vastes bâtiments d'exploitation, une haute cheminée d'usine d'où s'échappe sans cesse une noire fumée ; c'est la ferme d'Epercenne, appartenant à M. d'Attainville, et louée à M. Gandrille. Ici tout autre chose, c'est le travail sur la plus grande échelle ; l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce

sont réunis dans les mêmes mains, et tout cela marche avec un ensemble si bien réglé, tout le monde est si naturellement à sa place et à son ouvrage que le chef de l'entreprise lui-même paraît plutôt *régner que gouverner ;* pourtant il est *responsable ;* responsable envers son propriétaire, responsable envers lui-même; aussi ces responsabilités sont amplement sauvegardées par une énergique initiative et par une incessante vigilance.

Outre la ferme d'Epercenne, M. Gandrille fait valoir celle de Poily, qui lui est presque contigüe, plus quarante hectares qu'il a acquis du démembrement de la terre d'Arconville ; de cette manière ses cultures s'étendent sur environ 500 hectares.

La facilité de ses communications avec Paris lui permet de tirer immédiatement parti de ce vaste débouché pour toutes ses productions ; c'est le laitage surtout qu'il y envoie en nature par l'entremise de commissionnaires qui ont l'entreprise de recueillir celui de toutes les fermes peu éloignées de la ligne du chemin de fer. Il a cent vaches laitières la plupart de race normande et quelques-unes de race hollandaise ; elles lui donnent, par tête et par jour, une moyenne de sept litres de lait, outre le veau (ce qui nous a paru peu abondant, eu égard à la beauté de ses sujets). Le lait lui est payé à raison de douze centimes par litre, et il en livre annuellement à Paris pour 24 ou 25,000 fr.

On conçoit que, avec un pareil placement pour le produit de ses herbages, à la différence de M. de Béhague et d'autres, il ne s'occupe ni d'engraisser les vaches, ni de faire des élèves, ni de convertir le lait en beurre ou en fromage ; dès que les distances lui permettent de le livrer au consommateur dans son état primitif, une économie de main-d'œuvre. Au contraire il n'a des moutons que pour engraisser ; il en achète et en vend tous les ans environ 2,000 ; il en avait 1,200 lors de notre visite.

Il est inutile de parler des cultures fourragères exigées pour l'alimentation de tant de sujets : les trèfles, les sainfoins et surtout les luzernes croissent partout ; mais c'est sur les céréales que se fait sentir surtout la réaction des éléments de production fournis par tant de bestiaux. Les blés, après un hiver cependant qui ne leur avait pas été propice, promettaient en moyenne 25 ou

30 hectol. par hectare, et les avoines de 40 à 50. Ici nous avons encore trouvé quelque préférence pour la jachère avant les blés. Il n'y a rien à dire contre l'expérience, et à Epercenne elle parle haut.

Un des principaux mérites de M. Gandrille, avons-nous dit, consiste dans l'habileté avec laquelle il sait tirer parti de sa proximité de Paris, ce grand centre de consommation, pour y faire pénétrer, sous toutes les formes, ce qu'il obtient du sol, et pour arriver à ce but, il met à contribution aussi bien les forces mécaniques que les forces animales ; s'il a 31 chevaux pour ses labours et ses transports, il a une machine à vapeur de 10 chevaux pour son travail intérieur, battage de toutes graines, coupage de pailles et de racines, puisage de l'eau ; à sa machine sont en outre adaptées trois paires de meules, et tous les appareils propres à la fabrication complète de la farine ; aussi fait-il de cette substance un objet spécial de commerce.

En résumé les soins les plus minutieux sont répandus partout, voire même dans le potager où la culture des fruits et des légumes ne le cède en rien à celle des meilleurs jardins maraîchers.

Tel est ce bel établissement que nous avons visité avec le plus grand intérêt, où tous renseignements nous ont été donnés avec la plus extrême obligeance, et que nous avons peut-être encore trouvé supérieur à sa réputation.

D'Epercenne nous nous sommes rendus aux fermes de Secval, commune de Dadonville, à 4 kilom. au-delà de Pithiviers.

Ces deux fermes sont tenues par M. Bizouerne fils ; ce n'est que tout nouvellement qu'il fait valoir l'une des deux, exploitée précédemment par son père ; il jouissait de l'autre depuis longtemps. Ses débuts dans cette nouvelle situation promettent beaucoup ; d'ailleurs il ne marche pas en aveugle, car chez lui, comme dans les établissements les mieux fondés, une comptabilité, très-régulièrement tenue, permet de faire à chaque instant l'inventaire, et de connaître le prix de revient des produits obtenus.

300 hectares composent ses deux fermes ; les terres ne sont pas de première qualité ; elles sont réparties en 2me, 3me et 4me classes ; aussi le mérite du succès n'en sera-t-il que plus grand,

et tout le fait présager. Le matériel de M. Bizouerne est établi sur un très-bon pied ; la qualité relative de ses bestiaux lui assure les meilleurs résultats. Outre ses 18 chevaux, nous lui avons vu 53 belles vaches normandes et un taureau hollandais. Il livre tout son lait pour Pithiviers à quinze centimes le litre, rendu en ville. Il a 800 brebis, soit mérinos purs, soit métis de races mérinos et de la Charmoise.

Un puissant auxiliaire pour les engrais est à la portée de M. Bizouerne, et il en use aussi largement qu'il peut ; il est fermier pour un tiers de l'enlèvement des boues de la ville de Pithiviers, et il en améliore ses terres. Nous avons vu, amendée par ce moyen, une pièce de 7 à 8 hectares en fourrages remarquables, composée de pois, vesces, un peu d'avoine et d'orge.

Cette ressource est exceptionnelle il est vrai ; mais c'est toujours un mérite de savoir tirer parti de tout. Nous avons aussi remarqué un plant de betteraves de 11 hectares très-bien tenu, et donnant les meilleures espérances ; puis beaucoup de jeunes luzernes dans les avoines ; les blés semblaient se ressentir un peu du mauvais hiver.

En résumé l'établissement de M. Bizouerne est plein d'espérances, et l'avenir lui est garanti par les succès partiels qu'il a déja obtenus, et par la richesse d'engrais qu'il a su mettre à sa disposition.

Nous retournons en Sologne, dans cette contrée, remarquons-le bien, où la terre arable est dépourvue d'un des éléments de végétation : de la base calcaire.

M. Riby, aux Gâchetières, commune de Lailly, fait valoir 170 hectares, dont nous avons trouvé : 45 en blé ; 52 en avoine, dont 25 sursemés de jeune luzerne, très-bien levée ; le reste en trèfle, orges, betteraves, quelque peu de seigle, etc.

Tous les blés étaient beaux et pouvaient faire espérer un rendement de 20 à 25 hectolitres à l'hectare. Les avoines ainsi que les orges ne laissaient rien à désirer.

Dans les étables, fort bien tenues, nous avons trouvé une douzaine de vaches qui n'avaient rien de remarquable, puis un beau troupeau mérinos de 230 brebis et 130 agneaux, plus 7 à 8

béliers magnifiques. Ses toisons dépouillent 5 à 6 k. d'une très-belle laine, résultat que nous avons pu vérifier.

Huit bons chevaux sont employés à l'exploitation :

Ce qui caractérise la culture de M. Riby, c'est le large emploi qu'il fait de la marne; cette addition faite à ses terres avec de puissants engrais en fait de véritables terres de Beauce. Il est vrai qu'il trouve la marne sur ces terres mêmes et que, en moyenne, il a à peine 1 kilomètre à parcourir pour la transporter; mais le gisement calcaire est assez profond, il est recouvert d'un ou deux mètres de terre, et de plus il est dans un fond, au dessous du niveau de l'eau qu'il faut épuiser. Le mètre cube lui revient à 1 fr. 25 c. en moyenne pour l'extraction. Il en répand sur ses terres de 50 à 60 mètres par hectare, pour un premier marnage.

Ses terres, pour être en Sologne, sont de bonne qualité ; elles sont argilo-siliceuses, mais pas trop compactes et ont du fond, ce qui permet la bonne venue des luzernes.

Avant M. Riby père, auquel a succédé son fils, cette ferme était exploitée, il y a 25 ou 30 ans, par M. Verdier, propriétaire de la terre des Gâchetières, qui alors, sur les terres à moitié défrichées y avait déjà donné un certain élan à l'agriculture ; MM. Riby ont continué, développé et achevé de défricher, mais avec un succès qui a profité de l'expérience de M. Verdier.

En somme cette culture est dirigée avec une intelligence remarquable.

Après avoir parcouru à diverses reprises 300 kilomètres environ pour visiter les exploitations de deux grands propriétaires, MM. de Béhague et Pinson, et de trois fermiers, MM. Gandrille à Outarville, Bizouerne à Dadonville, et Riby à Lailly, la commission avait encore à faire près de 200 kilom. pour visiter deux exploitations, l'une située à l'extrémité de l'arrondissement de Gien, appartenant à un fermier qui s'est retiré de la lice, et l'autre celle de M. Noblet, agriculteur, tout à la fois propriétaire et fermier à Châteaurenard, arrondissement de Montargis. Elle allait accomplir son circuit, lorsqu'un événement grave a dû faire ajourner son excursion.

Depuis lors, par suite de circonstances de famille, de maladies ou d'affaires majeures, la commission n'a pu se compléter, et il n'a été donné qu'à deux de ses membres de pouvoir se rendre à Châteaurenard ; mais ils avaient, pour les guider, les souvenirs personnels d'une précédente exploration et le rapport de M. Baguenault, consigné dans nos Annales,

L'examen de la première commission avait porté sur les deux domaines bien distincts de M. Noblet, Luquette et Pansefolie, celui-là comprenant 25 hectares situé sur le coteau, à droite de la fraîche vallée de l'Ouanne; celui-ci, composé de 35 hectares, situé un peu en amont et à gauche de la Vallée, sur la déclivité d'une colline dont le sol arable, d'après la carte géologique de M. de Fourcy, appartient à un sol d'alluvion.

Dans le premier se trouvait alors un troupeau de races ovines françaises, croisées notamment avec la race anglaise southdown. Il était l'objet des soins assidus et des études de M. Noblet ; cette race allait prendre le nom du domaine et devait rivaliser un jour avec la race de la Charmoise. Son projet, ses espérances, qu'il avait, jusqu'à un certain point, fait partager à la Commission, se sont évanouis, à la suite d'études comparatives entre la race croisée et la race mérine, et sans doute aussi à la suite des enseignements de sa comptabilité. Il possède toujours le domaine de Luquette, mais il ne s'y trouve plus, et seulement par intervalles, que des bêtes communes, destinées à l'engraissement ; déjà ébréché par la petite culture, aux mains de laquelle il doit passer par des ventes parcellaires, il n'est plus soumis à une culture normale ; aussi ne figure-t-il plus en quelque sorte que comme mémoire dans ses exploitations.

En même temps que M. Noblet allait cesser d'avoir à cultiver deux domaines séparés, il réunissait judicieusement, par un bail à long terme, à Pansefolie, 75 hectares de terre arable contigüe, dépendant de la Bernillière; de sorte qu'il est maintenant en jouissance de 115 hectares, presque d'une seule tenue.

Le riche propriétaire de la belle terre de Châteaurenard, le comte de Malessie, a consenti à dépenser, en traitant avec M. Noblet, au moins 500 f. en bâtiments, par hectare de terre louée. Une

vaste bergerie, édifiée avec tous les perfectionnements que comporte la situation des lieux, est nouvellement occupée par la majeure partie de ses bêtes ovines. Un hangar, dont la dimension définitive était encore indéterminée, est déjà dans son amplitude peut-être le plus vaste magasin à fourrage des fermes du département; un grand potager, à proximité des bâtiments, allait être fondé par des remblais et terres déjà rapportées en partie; 10 hectares de prés naturels tenant à la cour de la ferme, n'ayant rien à craindre de la sécheresse, placés qu'ils sont entre la rivière d'Ouanne, qui coule à pleins bords et les eaux qui sourdent du coteau, viennent s'ajouter aux prés attachés à Pansefolie. Enfin il a droit de faire abattre, suivant ses convenances, tous les arbres plantés, même en avenue, sur la propriété louée.

L'exploitation actuelle de M. Noblet est donc, par le sol, par sa composition, par sa proximité de la ville, et sous le rapport de la main-d'œuvre, dans d'excellentes conditions.

Six mulets, un cheval, deux bœufs suffisent à tous les travaux agricoles; son étable, qui se composait de six vaches, n'a rien qui mérite d'être signalé. La porcherie comprend, outre des élèves, plusieurs truies et un verrat de la grande race du Yorkshire.

C'est donc surtout à sa bergerie qu'il doit demander les engrais qui lui sont nécessaires. Ses récoltes de céréales sont satisfaisantes. Il obtient en racines (betteraves et carottes), des rendements énormes; nous en attribuons la réussite non-seulement au sol et aux fumures, mais aussi aux binages et aux sarclages qui sont toujours exécutés avec soin et opportunité. Nouvellement installé, il n'a pas encore pu avoir un assolement bien déterminé, et n'a pu atteindre la juste proportion de prairies artificielles qu'il doit avoir; mais il a déjà fait des raygrass qui lui ont été d'une grande ressource pour ses bêtes ovines. A l'époque du printemps, son troupeau ne comprenait pas moins de 300 mères brebis, 110 jeunes béliers, 150 antenais, 270 agneaux.

C'est à former, à accroître, à perfectionner son troupeau que le docteur Noblet a mis ses soins, son amour-propre, et nous dirions presque sa gloire; afin d'atteindre plus sûrement le but

qu'il s'est proposé, il a volontairement renoncé à sa clientèle ; ses études médicales n'ont pas peu contribué à le conduire, par des moyens rationnels, à l'amélioration de la laine et des formes de son troupeau, et surtout de celles que doivent acquérir des animaux d'un engraissement facile et dont la destination finale est la boucherie.

Il ne faut pas oublier, pour se rendre bien compte des progrès qu'il a accomplis depuis vingt ans, que les cent premières brebis qu'il a possédées, descendant de brebis de la race mérine amenées d'Espagne en 1816, étaient tout à fait dégénérées. Il a dû relever la race par des béliers de Rambouillet, puis par des béliers du Châtillonnais ; aujourd'hui il prend chez lui-même ses reproducteurs.

On ne trouve pas chez M. Noblet de breb isd'une aussi grande taille que dans le Val ou dans la Beauce, mais les siennes ont des formes plus sphériques, le bassin mieux disposé, et, tout en consommant moins, elles doivent donner de beaux produits. Leurs toisons ne sont pas aussi pesantes que dans le Val, mais elles sont moins chargées de suint, la mèche en est plus longue, plus fine, plus brillante ; elles conviennent mieux au peigne qu'à la carde ; elles sont surtout recherchées par la fabrique de Reims, où elles servent à la confection de ces étoffes légères et ondoyantes qui, par leur transparence, semblent ajouter à la beauté. Aussi la laine du troupeau de M. Noblet obtient-elle un prix plus élevé que le cours, et d'autre part la vente de ses béliers étend sa renommée comme éleveur et lui procure de larges bénéfices.

40 médailles obtenues depuis dix ans dans les comices, dans les concours régionaux ou au concours de Paris attestent le mérite de M. Noblet. En dernier lieu, au concours régional d'Orléans, il a approché de très-près la prime d'honneur, et a reçu du grand Jury une médaille d'or spécialement pour son troupeau de bêtes ovines.

Ici, Messieurs, s'est terminé notre examen qui, avons-nous dit, en raison d'un manque de désignation et d'un désistement, ne s'est étendu que sur six exploitations.

Procédant maintenant par élimination, pour en opérer le classement, nous avons pensé tout d'abord que, malgré les éloges que méritent MM. Bizouerne et Riby sous le rapport de l'intelligence avec laquelle ils ont distribué leur culture, malgré tous les progrès qu'ils ont fait faire à l'élevage de leurs diverses sortes de bestiaux, malgré les bons exemples qu'ils ont déjà donnés, et que des voisins se sont empressés de suivre, l'avenir pour eux est encore plus riche que le présent; ils ont ouvert une très-belle carrière, mais l'espérance y tient encore la meilleure place; nous avons donc été d'avis qu'il fallait les réserver pour un autre concours, leur laissant le temps d'atteindre, par la persévérance de leurs soins, le complément de notre programme.

Nous agirons de même pour M. Noblet, mais en vertu d'un autre motif; M. Noblet, ainsi que nous l'avons dit, s'est présenté à nous dans des conditions autres que celles qui existaient lors de la visite de la précédente commission.

Depuis ce temps il a changé non-seulement une partie de son terrain d'exploitation et abandonné, avec sagesse sans doute, les croisements qu'il avait poursuivis ; mais il est à peine installé dans la nouvelle ferme qu'il a louée récemment, et l'on ne peut encore voir qu'en espérance les beaux succès que nous attendons de lui sous le rapport de la culture.

Ici, Messieurs, notre tâche est devenue plus difficile. Dans le cas où, comme en agriculture, le produit résulte de l'action combinée de l'art et de la nature, il est peu facile de faire exactement la part des deux éléments; d'attribuer équitablement à chacun la dose d'importance qui lui appartient; de distinguer clairement les fruits de l'intelligence de l'homme de ceux de la nature ; et cependant c'était là notre besogne. En présence du choix à faire, votre commission a hésité d'abord : trois grands résultats étaient sous ses yeux, trois succès, trois modèles; à chacun son mérite, à chacun son triomphe particulier; la quantité, la qualité, la variété, les difficultés se combinaient dans les trois, et constituaient des compensations qui empêchaient la rupture de l'équilibre. Si M. Gandrille avait en tout qualité et quantité, son sol valait mieux : si M. de Béhague excellait par la variété

en produits et par des soins de nature diverse, son sol lui offrait les éléments de cette variété ; si M. Pinçon l'emportait par l'énergie de la lutte contre les difficultés, peut-être ses résultats étaient-ils moins complets, moins assurés. La commission resta donc indécise pendant quelque temps, il lui fallut de longs débats pour se déterminer.

Enfin elle reconnut :

1° Que la plénitude des produits obtenus par M. *Gandrille* constituait bien certainement le résultat le plus positif et le plus clair, mais que la constitution de son sol et sa position plus rapprochée de la capitale lui donnaient un avantage, dont l'absence chez ses concurrents devait tourner au profit de la préférence à leur donner.

2° Que M. de *Béhague* est bien le créateur de tout ce qui se voit à Dampierre, produits, animaux et végétaux, qu'il l'est même en quelque sorte du sol ; qu'il y a fait de vastes et heureuses excursions dans le domaine de l'industrie et de la sylviculture, mais que pour ces résultats encore il a été puissamment aidé par la variété de son sol primitif, dont quelques parties, situées dans le val de Loire, présentent de belles prairies naturelles ; que l'élément calcaire est à sa portée ; qu'enfin il est loin d'être prouvé qu'une stricte économie ait toujours présidé à une exploitation qu'alimentaient de grands moyens d'exécution : que M. de Béhague a paru le reconnaître lui-même en apportant de fréquentes modifications à sa manière primitive d'opérer.

3° Que si M. Pinçon, dans la partie de Sologne qu'il habite, n'est pas complètement l'initiateur de ses méthodes, puisque son beau-père M. Driard, puis ses voisins MM. Mallet de Chilly, Gosme (de Raguet), Cournol (du Bruel), l'ont précédé dans cette voie, il n'a suivi leurs traditions qu'avec la plus grande prudence, et, fidèle à son parti pris, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'a accepté que les faits dont de nouvelles expériences lui ont démontré la réussite. Que si ses récoltes et ses croisements sont moins assurés que chez ses concurrents, il faut lui tenir grand compte de la lutte entreprise contre un sol ingrat, qu'il faut

stimuler par des éléments calcaires pris à distance ; qu'enfin il faut lui rendre cette justice qu'une économie manifeste règne dans toutes ses opérations.

Certes cette manière de procéder est bien de nature à servir d'exemple, et, puisqu'elle réussit, elle est bien dans l'esprit du programme posé par M. le Baron de Morogues ; aussi la commission s'est elle prononcée pour décerner à M. Pinçon la médaille objet de ce programme.

NOTICE SUR DES MANUSCRITS INÉDITS DE LAVOISIER EXISTANT A LA BIBLIOTHÈQUE D'ORLÉANS, ET SUR SES TRAVAUX DANS L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE L'ORLÉANAIS, TENUE EN 1787;

Par M. Loiseleur.

Séance publique du 28 août 1862.

En mettant en ordre, l'année dernière, un grand nombre de papiers épars dans les cartons de la Bibliothèque d'Orléans, je rencontrai au fond d'une boîte placée sur un rayon élevé et qui dormait là depuis bien des années, une liasse portant les indications suivantes : Mémoires, correspondance, notes trouvées dans les papiers de *Lavoisier*. Et plus bas : La minute de toutes les pièces est écrite de sa main ; les copies sont corrigées par lui ; signé : de Chazelles.

Un inventaire de ces pièces, placé sous la chemise qui les recouvrait et écrit de la main de M. Petit-Semonville, ancien bibliothécaire, me donna lieu de supposer que c'était pendant son exercice que ces papiers étaient devenus la propriété de notre Bibliothèque publique. M. de Semonville était un homme plein de méthode, soigneux jusque dans les plus petits détails. C'est à lui en grande partie que notre dépôt littéraire doit l'ex-

cellent classement, si précieux pour les établissements de ce genre, qui permet de satisfaire, avec une rapidité bien rare partout et à peu près inconnue à Paris, à toutes les demandes du public. J'étais donc sûr qu'en consultant sa correspondance je ne tarderais pas à être édifié sur la manière dont les papiers que je venais de découvrir étaient parvenus dans notre Bibliothèque. Je ne tardai pas, en effet, à trouver des copies de lettres qui m'apprirent que le don de ces documents avait été fait par M. Léon de Chazelles, de Paris, parent et héritier collatéral de Lavoisier. Je savais déjà que l'illustre chimiste, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, n'avait point laissé de postérité.

Tous ces écrits sont relatifs à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais. Lavoisier possédait dans le Vendômois une propriété de 240 arpents qu'il faisait valoir lui-même et à laquelle il appliquait des procédés de culture perfectionnés dont il était l'inventeur. C'est à ce titre qu'il avait été nommé membre de l'Assemblée provinciale dans l'ordre du tiers-Etat : il y représentait l'élection de Romorantin. C'était à lui qu'avait été dévolu le soin de rédiger, concurremment avec M. le baron de Montboissier, les procès-verbaux de l'Assemblée, lesquels ont été imprimés à Orléans par Couret de Villeneuve.

Mon premier soin fut de rechercher si tous les documents que je tenais entre les mains avaient trouvé place dans ces procès-verbaux. Je m'aperçus bientôt que plusieurs étaient restés inédits, que d'autres n'avaient été reproduits qu'incomplètement ou par voie d'analyse seulement, et qu'enfin diverses lettres de Lavoisier mêlées à ces documents étaient pareillement inédites.

Ces écrits traitent, comme vous le verrez tout-à-l'heure, diverses questions d'administration et d'économie politique dont plusieurs n'ont point perdu toute actualité et semblent, même aujourd'hui, de nature à intéresser une Société qui, comme la nôtre, s'occupe de sciences et d'agriculture : de plus, ils établissent les rapports que l'Assemblée provinciale, par l'intermédiaire de son illustre secrétaire, entretint avec deux des Sociétés académiques qui ont précédé la nôtre et qui ne cessèrent de fonctionner qu'au moment de la Terreur. J'ai donc pensé faire une chose

agréable à la Société à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai cru de plus être utile aux savants qui voudraient donner au public une édition depuis longtemps promise des œuvres complètes du principal fondateur de la chimie moderne, en faisant connaître l'existence de ces papiers. Je me bornerai à indiquer ici ceux qui, tant par l'importance du sujet dont ils traitent que parce qu'ils sont *inédits*, me semblent dignes d'une attention particulière.

Un mot d'abord sur l'Assemblée provinciale de l'Orléanais pour laquelle ces divers travaux ont été faits.

Dès 1774, Turgot avait signalé au roi Louis XVI les plaintes que soulevait le genre d'administration employé dans les provinces. Necker, son successeur, dans un mémoire adressé au même prince en 1778, faisait ressortir l'utilité d'adjoindre, dans un grand nombre de cas, à l'intendant, dépositaire unique, exécuteur souvent aveugle des volontés royales, un conseil choisi parmi les notables de la généralité. « Sans doute, disait-il, il est des parties d'administration qui, tenant uniquement à la police, à l'ordre public, ne peuvent jamais être partagées et doivent, par conséquent, reposer sur l'intendant seul. Mais il en est aussi, telles que la répartition et la levée des impôts, l'entretien et la construction des chemins, le choix des encouragements favorables au commerce, au travail en général et aux débouchés de la province en particulier, qui, soumis à une marche plus lente et plus constante, peuvent être confiées préférablement à une commission composée de propriétaires, en réservant à l'intendant l'importante fonction d'éclairer le gouvernement sur les différents réglements qui seraient proposés. »

En conséquence de ces vues si sages, des assemblées provinciales furent établies, par forme d'essai, dans les provinces de Berry et de Dauphiné. Les heureux effets qu'elles produisirent engagèrent le Gouvernement à étendre le même bienfait aux autres provinces, à celles du moins qui n'étaient point pays d'Etat. Un édit du 22 juin 1787 détermina les attributions de ces assemblées. Elles furent chargées de la répartition et assiette de toutes les impositions foncières et personnelles, tant de celles revenant

au trésor royal, que de celles ayant pour objets les chemins, ouvrages publics, indemnités, encouragements, réparations d'églises et de presbytères et autres dépenses quelconques propres aux provinces. Des bureaux permanents, dits commissions intermédiaires, composés, comme les assemblées elles-mêmes, de membres pris dans les trois ordres, devaient fonctionner pendant les intervalles des sessions de ces assemblées et veiller à l'exécution de leurs décisions.

Un réglement spécial pour l'assemblée provinciale de l'Orléanais fut donné à Versailles le 18 juillet. Ce réglement divisait l'administration de la généralité d'Orléans entre trois espèces d'assemblées différentes: une municipale, une de département et une provinciale. La généralité était déclarée divisée en six départements, composés chacun de deux élections. Le roi nommait, pour présider l'assemblée provinciale, M. le duc de Luxembourg, pair de France, propriétaire de biens considérables dans le Gâtinais. Il lui adjoignait vingt-cinq membres, dont six choisis parmi les ecclésiastiques, six parmi les seigneurs laïques et treize dans les rangs du tiers-état. Il était dit que le président et ses vingt-cinq collègues éliraient vingt-six autres personnes pour former le nombre total de cinquante-deux, dont l'assemblée serait composée. Le tiers-état devait toujours être en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, et comme la supputation des suffrages avait lieu par tête et non par ordre, il était assuré de conserver dans les délibérations sa juste part d'influence.

Les membres du clergé désignés par le roi furent les évêques de Chartres et de Bethléem, le coadjuteur d'Orléans, évêque d'Olba, qui représentait son grand-oncle, Mgr de Jarente, évêque d'Orléans, auquel son âge avancé ne permettait pas de prendre part aux travaux de l'assemblée, l'abbé de Cézarges, abbé de St-Euverte, l'abbé de la Geard, abbé de la Cour-Dieu, et l'abbé Desprades, abbé de la Vernusse.

On remarquait parmi les membres de l'ordre de la noblesse choisis par le roi, le marquis d'Avaray, qui représentait l'élection de Beaugency et le président Gilbert de Voisins qui représentait celle de Montargis.

Dans l'ordre du tiers-état, le roi avait nommé, pour représenter l'élection de Romorantin, Antoine-Laurent Lavoisier, écuyer, fermier-général des poudres et salpêtres, membre de l'Académie des sciences. L'élection d'Orléans avait pour représentant, dans le même ordre, le maire, M. Crignon de Bonvalet et M. Levassort du Bouchet, trésorier de France. Le lieutenant-général d'Orléans, M. Curault, représentait l'élection de Beaugency.

Un nouveau réglement, fait à Versailles le 5 août, détermina les fonctions des assemblées provinciales et de celles qui leur étaient subordonnées, ainsi que les relations de ces assemblées avec les intendants des provinces.

L'assemblée provinciale de l'Orléanais s'ouvrit à l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, le 6 septembre 1787. Dans sa seconde séance, elle s'adjoignit, par la voie du scrutin, les vingt-six membres dont le choix lui avait été abandonné. Parmi ceux qui furent ainsi élus, on remarquait le comte de Rochambeau, l'un des héros de la guerre de l'indépendance américaine, qui fut depuis maréchal de France, l'abbé Louis, alors conseiller-clerc dans la Chambre des enquêtes du parlement de Paris, qui devait, comme Ministre des Finances, jouer un rôle important sous la Restauration et la Monarchie de juillet, et enfin l'abbé Siéyès, grand vicaire de Chartres, dont le nom n'a pas besoin de commentaire. Le célèbre métaphysicien politique représentait l'élection de Dourdan. Il n'avait point encore mis au jour, à cette époque, la brochure fameuse qui attira sur lui l'attention publique, et rien n'indique qu'il ait fait pressentir, dans l'assemblée provinciale, l'importance qu'il acquit peu de temps après. D'autres noms moins connus méritent cependant une mention et un souvenir. Je me bornerai à rappeler ceux de M. le comte d'Orléans de Rère, de MM. Thuault de Beauchêne et Loyret, tous les deux lieutenants-généraux, de l'abbé de Beausset, chanoine de l'Eglise d'Orléans et de M. de Fougeroux de Bondaroi, membre du tiers-état pour l'élection de Pithiviers.

Lavoisier, je l'ai dit déjà, fut chargé de la rédaction des procès-verbaux. Il fit partie, ainsi que Siéyès, du bureau dit de l'agriculture, du commerce et du bien public. Ses connaissances

spéciales, les études approfondies auxquelles il se livrait sur les sources de la fortune publique, sur les moyens d'améliorer l'agriculture, la navigation, le sort des classes pauvres, son ardeur au travail, son dévouement au bien général, son désintéressement, le noble emploi qu'il faisait d'une grande fortune, toutes ces causes lui assurèrent bientôt dans l'assemblée une prépondérance méritée. Il y fut le promoteur de nombreuses mesures d'utilité publique. Les procès-verbaux de l'assemblée et les documents dont je vais essayer la revue sommaire témoignent du zèle infatigable dont il fit preuve.

La première pièce de la liasse qui renferme ces documents est un mémoire tout entier de sa main. Ce mémoire est curieux à étudier comme indication des idées qui remplissaient alors les esprits, du besoin de réformes qui les travaillait et de la généreuse ardeur dont ils étaient enflammés. L'abolition des priviléges, la juste répartition de l'impôt, un emploi bien entendu des ressources qu'il procure, le soulagement des travailleurs par un placement habile et fécond de leurs épargnes, c'étaient là quelques-uns des vœux que formaient alors le plus grand nombre des cœurs généreux et en particulier Lavoisier. Son mémoire embrasse trois projets d'utilité publique.

Dans le premier, l'auteur s'occupe des moyens à employer pour opérer le remboursement des charges de finances de la Généralité d'Orléans, et réduire les frais de recouvrement et de perception.

Le second a pour objet l'établissement d'une Caisse d'escompte en faveur des négociants des villes d'Orléans, de Chartres, de Blois et autres villes de commerce de la généralité.

Je n'ai point trouvé mention de ces deux projets dans le procès-verbal officiel des séances de l'assemblée provinciale.

Le premier avait pour but principal de supprimer des intermédiaires coûteux qui souvent avançaient au roi ses propres deniers (expression de Lavoisier). Il touchait à de trop graves intérêts, il bouleversait de trop grandes positions pour être admis par une assemblée composée en grande majorité de membres appartenant aux classes privilégiées, et dont plusieurs jouissaient des charges qu'il s'agissait de rembourser.

Le second ne paraît pas avoir eu plus de suite. Peut-être l'assemblée fut-elle effrayée par les embarras qu'avait éprouvés, quelques années auparavant, la Caisse d'escompte de Paris. L'échec que cet établissement subit en 1784 avait fait donner aux chapeaux, que les dames portaient à cette époque, le nom de *chapeaux à la Caisse d'escompte* ou *chapeaux sans fond*. Mais il triompha de ces difficultés premières, communes aux débuts de toutes les grandes entreprises, et ce fut Lavoisier qui, dans la séance du 21 novembre 1789, fut chargé de présenter à l'assemblée constituante le compte-rendu des opérations de la Caisse d'escompte de Paris et d'en faire ressortir les bienfaits.

Celle qu'il proposait pour la généralité d'Orléans devait, dans sa pensée, être alimentée par les fonds provenant de l'administration provinciale, et le projet supposait que la généralité serait chargée directement de la perception des deniers royaux. Il se liait ainsi avec le précédent, et les mêmes causes qui firent écarter le premier contribuèrent à l'éloignement de celui-ci.

Le troisième eut une meilleure fortune. Il avait pour objet de fonder à Orléans, sous le titre de *Caisse d'épargnes du peuple*, « un établissement où l'on recevrait les sommes qui seraient re-« mises par les personnes de tout âge et de toute condition qui « voudraient procurer à elles-mêmes, à leurs veuves ou à leurs « enfants, à quelque époque que ce fût, une rente viagère d'une « somme qui serait déterminée d'après des tables dressées à cet « effet. » Cet établissement, à la fois Caisse d'épargnes et de retraites, aurait la province entière pour garant de ses engagements. Une assemblée qui existait alors dans notre ville et qui devait son existence au duc d'Orléans, l'assemblée philanthropique, devait réunir ses soins à ceux de l'assemblée provinciale pour l'administration de la Caisse.

Pour montrer la puissance de l'épargne et les merveilleux résultats que produit une somme placée à intérêts composés, Lavoisier parlait en ces termes d'un ouvrage de Mathon de la Cour : *Le Testament de Fortuné Ricard, maître d'Arithmétique*, livre qui avait alors tout l'attrait de la nouveauté.

« Fortuné Ricard, à l'âge de huit ans, avait reçu de Prosper

Ricard, son grand-père, 24 livres, avec la condition de les placer à 5 %, de joindre chaque année les intérêts au capital et d'en employer à sa mort le produit en bonnes œuvres.

« Parvenu à l'âge de 71 ans, Fortuné Ricard, craignant d'être surpris par la mort et désirant remplir les intentions de son aïeul, fait son testament, et c'est ce testament que M. Mathon de la Cour a publié.

« Les 24 livres et les intérêts, accumulés pendant 63 ans, avaient déjà produit un capital de 500 livres, et voici l'usage qu'il en prescrit à ses exécuteurs testamentaires.

« Il le divise en cinq parts de 100 livres chacune, et veut que les intérêts de la première part soient accumulés pendant cent ans, que ceux de la seconde le soient pendant deux cents ans, que ceux de la troisième le soient pendant trois cents ans, que ceux de la quatrième le soient pendant quatre cents ans, enfin, que ceux de la cinquième le soient pendant cinq cents ans. C'est de cette dernière somme, ainsi accumulée, que résulte le capital énorme de 3,912 milliards 516 millions 729,074 livres, 15 sous, 8 deniers. »

Les calculs sont exacts, puisqu'ils ont été vérifiés par Lavoisier ; mais ce à quoi ni lui, ni Mathon de la Cour ne paraissent s'être attachés, c'est au moyen de mettre l'établissement dépositaire des fonds à l'abri des banqueroutes et des révolutions pendant une période de cinq siècles.

L'assemblée provinciale n'en accueillit pas moins ce projet avec faveur, elle chargea trois commissaires, l'abbé Desprades, le baron de Montboissier et Lavoisier lui-même, de rédiger un projet de réglement qu'ils communiqueraient à l'Académie royale des sciences et dont ils rendraient compte l'année suivante. Les événements ne devaient point leur permettre d'accomplir leur mandat. L'assemblée ajouta que « pour acquérir plus de lumières sur un objet qui intéresse aussi essentiellement l'humanité, il serait rédigé un programme d'après les vues exposées dans le rapport, et que la *Société des sciences et arts d'Orléans* serait priée d'en faire l'objet d'un prix de 400 fr. à décerner en l'année 1788. »

On trouve en effet, parmi les documents qui font l'objet de cette notice, une lettre, ou plutôt le projet d'une lettre de la main de Lavoisier, lettre par lui adressée, à ce sujet, à M. de Froberville, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans.

A côté de cette Académie, fondée en 1781, subsistait à Orléans une autre société plus ancienne. Celle-là avait été établie par un arrêt du Conseil, en date du 18 juin 1762 et s'occupait spécialement d'agriculture. Par l'intermédiaire de M. l'abbé Genty, son secrétaire perpétuel, elle se mit en relation avec l'assemblée provinciale et pria ce corps politique de lui indiquer, pour un prix de 400 fr. dont la société pouvait disposer, le sujet qu'il croirait le plus utile à l'Etat et à la province. Lavoisier transmit la réponse de l'assemblée. Elle désirait voir traiter par les concurrents la question suivante, qui avait fait l'objet de ses propres délibérations : Quelle est la manière la plus juste, la plus facile, la plus prompte et la moins dispendieuse de répartir en ce moment les impositions foncières et personnelles, c'est-à-dire les vingtièmes, la taille avec ses accessoires, la capitation et la prestation en argent représentative de la corvée? Cette réponse est inédite, ainsi que la lettre dont il a été question précédemment.

On ne peut douter que le choix de cette question ne fût dû à l'initiative de Lavoisier. Je trouve en effet, parmi les documents que j'analyse, un long mémoire, dont la minute est de sa main, et qui a pour titre : Rapport sur la corvée et sur les suites de sa conversion en une contribution pécuniaire.

Un arrêt du Conseil, en date du 6 septembre 1786, avait ordonné l'essai, pendant trois ans, de la conversion de la corvée en prestation. Le clergé et la noblesse ne contribuaient point à cette redevance en argent, la confection des routes étant considérée comme une œuvre servile incombant exclusivement au peuple. Lavoisier, dans son rapport, se livre à des recherches destinées à prouver « qu'il n'existe ni dans l'histoire, ni dans le droit « national aucun motif de rejeter ce fardeau sur une seule classe « de contribuables. » Sa conclusion est la conséquence logique de cette démonstration : Le roi sera supplié d'ordonner, par une loi

enregistrée, la répartition entre les propriétaires de tous les ordres de la prestation en argent destinée à payer les travaux des routes.

Je n'ai rien découvert dans les procès-verbaux officiels qui indique que ce vœu ait été accueilli par l'assemblée provinciale. Je lis au contraire, dans le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1787, un arrêté de cette assemblée qui semble démontrer qu'il en fut tout autrement. Aux termes de cet arrêté, la prestation en argent représentative de la corvée, devait être répartie d'après le principal de la taille, et les quatre villes franches de la généralité imposées pour cette prestation proportionnellement à leur capitation roturière.

C'est à Lavoisier qu'est dû l'important rapport, lu dans la séance du 1er décembre 1787, qui traite de l'Agriculture en général et particulièrement dans l'Orléanais. C'est une des études les plus remarquables qu'il ait été donné à l'assemblée provinciale d'inspirer et de recueillir. « Il serait impossible, dit un membre de l'Institut, M. Léonce de Lavergne, auteur d'une excellente étude sur les assemblées provinciales (1), il serait impossible, même aujourd'hui, de mieux approfondir ce grand sujet. L'auteur connaît parfaitement l'état de l'agriculture anglaise au moment où il écrit et il en parle en termes excellents. Il insiste principalement sur l'état de la Sologne, et ce qu'il en dit est si juste qu'on y trouve à la fois le germe des progrès obtenus jusqu'à ce jour et l'indication de ceux qui restent à accomplir. »

Ce grand travail ayant été publié en entier dans les procès-verbaux de l'assemblée, je n'ai point à m'y arrêter. Je n'en veux signaler ici qu'une des parties, celle qui est relative à la publication d'une carte minéralogique de l'Orléanais, dont Lavoisier offrait de se charger. L'assemblée accepta son offre avec reconnaissance et l'autorisa à demander aux bureaux intermédiai-

(1) Elle a été publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1861. C'est l'œuvre d'un esprit élevé et pratique, profondément versé dans l'histoire de nos institutions. Cette notice lui doit quelques utiles indications. Le savant économiste n'a malheureusement pas connu les manuscrits de Lavoisier existant à la bibliothèque d'Orléans.

res, aux ingénieurs des Ponts-et-Chaussées et autres personnes éclairées sur cet objet, les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

On voit figurer dans les papiers de Lavoisier, à côté de la minute de sa proposition, entièrement écrite de sa main, des tableaux qu'il avait fait imprimer et sur lesquels les maires et les syndics des communautés devaient consigner leurs réponses à ses questions. Ces tableaux ont pour titre : *Etat des carrières et fouilles de toute espèce, ouvertes dans la paroisse de....., avec des observations sur celles qu'on pourrait tenter d'y ouvrir et sur toutes les matières qui peuvent être utiles dans les arts.* Les maires et les syndics étaient invités à ne transmettre que des renseignements exacts et sûrs, et à concerter leurs réponses avec les entrepreneurs de bâtiments et les maçons les plus intelligents du pays.

Cette grande entreprise, comme la plupart de celles qui furent tentées par l'assemblée provinciale, devait rester à l'état de projet. La belle carte géologique du département dressée, il y a peu d'années, par M. de Fourcy ne remplit pas le but pratique que Lavoisier s'était proposé. Il est facile de s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur les tableaux qu'il avait dressés.

Je mentionnerai encore parmi les idées fécondes dont témoignent les papiers que j'ai sous les yeux, deux projets qui ne semblent point appartenir en propre à Lavoisier, mais auxquels pourtant il ne fut pas étranger.

Le premier est celui d'une Caisse d'assurances agricoles.

Les cultivateurs devaient s'associer, pour s'assurer mutuellement, au moyen d'un léger sacrifice commun à tous ; ils auraient été à la fois assurés et assureurs. C'est une idée que les Compagnies d'assurances, créées depuis, n'ont pas complètement réalisée, et qui fait encore aujourd'hui l'objet des méditations des économistes et des hommes d'Etat. En effet, le projet lu à l'assemblée provinciale de l'Orléanais semble, par ses termes généraux, vouloir soumettre tous les cultivateurs à l'assurance. Il différait donc, par son caractère universel et obligatoire, de celui que les Compagnies ont mis à exécution. La prime devenait forcément une annexe de l'impôt ; mais, payée par tous les culti-

vateurs dans une proportion équitablement déterminée, elle eût constitué pour chacun d'eux un sacrifice presque insensible. Elle avait pour but de les garantir de tous les fléaux qui les menacent trop ordinairement, épizooties, grêles, ouragans, débordements des rivières. Un secours annuel du Gouvernement devait augmenter les ressources de l'association.

L'assemblée provinciale repoussa l'idée d'une contribution forcée et chargea M. de Salaberry, membre de son bureau du bien public, de prendre des informations sur les établissements du même genre tentés dans d'autres parties du royaume. Il devait en même temps présenter une estimation commune, prise sur un grand nombre d'années, des pertes de tout genre constatées dans l'étendue de la généralité d'Orléans par les procès-verbaux des élections, afin qu'on put évaluer la proportion existant entre le produit des récoltes et l'objet de la contribution représentative des risques.

J'ignore si cette enquête a eu lieu : dans tous les cas, ses résultats ne furent point soumis à l'assemblée qui vécut trop peu pour mener à bien toutes ses entreprises.

Le dernier mémoire dont je veuille dire un mot est un rapport sur l'état de la navigation dans la généralité d'Orléans. Il est écrit de la main de Lavoisier, mais les idées qu'il contient ne semblent point émanées directement de ce savant. Il s'y borne à constater le résultat des recherches faites sur cet objet par un membre du bureau du bien public, dont il laisse le nom en blanc. Il est permis de supposer que ce membre n'était autre que Lavoisier lui-même, mais on ne saurait rien affirmer sur ce point.

C'est bien à lui toutefois qu'appartient cette appréciation des difficultés de la navigation de la Loire, qui semble écrite d'hier tant elle est encore frappante de vérité :

« Vous n'ignorez pas combien la navigation de la Loire est difficile... Ce fleuve n'a point de courant réglé. Les sables et les cailloux qu'il amène des montagnes, ou qu'il reçoit par l'Allier, obstruent souvent son cours, et le lit habituel par lequel passent les bateaux, se trouve souvent transporté d'un côté à l'autre de la rivière et à des distances considérables. Par une suite des mê-

mes circonstances et de quelques autres, le halage est impraticable le long de cette rivière. On ne peut la remonter qu'à la voile et il faut attendre que le vent soit favorable, ce qui interrompt souvent la navigation pendant plusieurs mois. »

Lavoisier signale ensuite le tort que devait faire à la généralité d'Orléans la construction du canal de Berry, qu'on projetait alors dans le but de joindre le Cher à l'Allier à travers le Berry et le Bourbonnais, en se bornant à effleurer une très-petite portion de la Sologne. « Ce canal, dit-il, formera la corde d'un arc que décrit la Loire. Il abrégera la navigation : il la rendra plus facile, et peut faire un tort irréparable à cette province, si elle ne s'occupe de bonne heure à s'ouvrir sur elle-même des moyens de communication. »

Le Conseil du duc d'Orléans s'était ému de ces périls et avait cherché à les conjurer. Le projet qu'il avait conçu pour rendre la Loire navigable dans tous les temps est celui-là même que le Gouvernement fait étudier en ce moment. Il consistait à faire un canal côtoyant la Loire, duquel on aurait écarté toutes les rivières et ruisseaux qui pourraient y amener des eaux bourbeuses ou des matières propres à l'encombrer. Lavoisier ne discute point ce projet, il se borne à indiquer qu'il ne lui est pas inconnu : « sa grande dépense, dit-il, le rend peut-être impossible. » L'illustre savant ne prévoyait pas les immenses ressources que le crédit met aujourd'hui au service de l'Etat et des grandes entreprises d'utilité publique.

Il accorde plus d'attention à deux autres projets, conçus dans le but de tirer la Sologne de son état d'insalubrité, et de vivifier son commerce en donnant un débouché à ses productions. Ces projets se proposaient de joindre la Loire à la Loire par un canal traversant la Sologne : l'un consistait à suivre la vallée du Beuvron qui se jette dans la Loire à Candé ; l'autre, la vallée de la Sauldre qui se jette dans le Cher, trois lieues au-dessus de Saint-Aignan. Ce dernier canal, passant par la Ferté-Imbault et Clermont eût, par en bas, communiqué avec la Loire par le Cher, et il se fût ouvert dans le haut, un peu au-dessus ou un peu au-dessous de Sancerre.

Lavoisier termine en mentionnant un dernier projet beaucoup plus ancien que les précédents, celui d'un canal ayant pour objet de joindre la Loire à la Seine, soit en rendant la rivière d'Eure navigable de Rouen jusqu'à Chartres, soit en joignant la Loire à l'Eure et par conséquent la Loire à la Seine, au moyen d'un canal traversant la Beauce et formant un embranchement de celui d'Orléans, ou bien en suivant la vallée de l'Eure, quelques lieues au-dessus de Chartres et en coupant ensuite en pleine terre pour aller gagner la vallée du Loir au Houssay.

Je borne ici le peu que je voulais dire des mémoires et rapports de Lavoisier, que la bibliothèque d'Orléans a la bonne fortune de posséder. Parmi les lettres du célèbre chimiste, dont les projets sont joints à ces mémoires et qui toutes ont trait à l'assemblée provinciale, je n'en veux signaler qu'une, en date du 7 février 1788, et relative au malheureux sort des enfants trouvés. Elle est adressée à Vic d'Azir, secrétaire perpétuel de la société royale de médecine, et écrite au nom de la commission permanente de l'assemblée.

Le nombre des enfants qui périssent entre les mains des nourrices est effrayant, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'une partie de ces enfants apporte en naissant un vice qui souvent se communique à la nourrice et porte la contagion dans les familles de campagne.

« On préviendrait, dit Lavoisier, le dernier de ces inconvénients et on arracherait sans doute à la mort une partie de ces innocentes victimes si, comme l'a proposé M. de Chamousset, on pouvait élever les enfants trouvés avec du lait de vache. »

La Commission intermédiaire, par la plume de Lavoisier, soumet cette intéressante question à la société royale de médecine, et la prie de lui donner des instructions sommaires sur la meilleure méthode à suivre pour l'éducation des enfants sans le secours de nourrices.

On peut maintenant se faire une idée approximative de l'intérêt que présentent les documents que je viens signaler à l'attention des hommes compétents. Ils n'ont pas seulement le mérite

d'être sortis d'une main illustre, ils montrent de plus que chez Lavoisier le grand citoyen, l'homme dévoué au bien public, était à la hauteur du savant.

L'assemblée provinciale, pour laquelle ils ont été rédigés, eut des destinées bien courtes. Il ne lui fut pas donné de réaliser les nombreuses améliorations qu'elle avait conçues. Ouverte le 6 septembre 1787, elle ne commença réellement ses travaux que le 17 novembre et tint sa dernière séance le 22 décembre suivant. La Commission intermédiaire, qu'elle avait chargée de la représenter dans l'intervalle de ses sessions, cessa bientôt elle-même de fonctionner. L'une et l'autre furent emportées dans le grand mouvement de rénovation que l'assemblée constituante imprima à l'administration générale du pays. C'est à peine si les histoires de France les plus complètes consacrent quelques lignes de souvenir à cette honorable tentative de la Monarchie expirante pour répondre au vœu public et établir par toute la France une vaste organisation administrative, basée sur l'élection et partant de la commune pour s'élever jusqu'aux assemblées provinciales, ou même, comme l'avait proposé Turgot, jusqu'à une assemblée consultative, représentant la nation tout entière. Ces assemblées provinciales sont le germe et la véritable origine des Conseils généraux actuels. Ce qui ressort par-dessus tout des documents que j'ai essayé de faire connaître, c'est le mérite de cette œuvre, interrompue presque aussitôt après son commencement, c'est le bon vouloir du monarque qui l'entreprit, c'est le loyal et ardent concours que lui eussent prêté les hommes distingués qu'il avait appelés à y prendre part, si des événements, supérieurs à toute force humaine, n'eussent paralysé leurs bonnes intentions (1).

(1) Cette notice et la découverte qu'elle signale ont été l'objet d'une communication faite à l'Académie des Sciences par M. Becquerel, l'un de ses membres, dans la séance du 11 novembre 1862. Le savant chimiste, si bien fait pour apprécier Lavoisier, a donné de plus une communication analogue à l'Académie des Sciences morales et politiques. M. Dumas, membre de l'Académie des Sciences, chargé par le Gouvernement de publier les œuvres complètes de Lavoisier, a annoncé qu'il examinerait les papiers de ce savant existant à la bibliothèque d'Orléans, lorsqu'il arriverait à la publication du volume consacré aux travaux de Lavoisier sur l'économie politique.

L'ARCHÉOLOGUE ET L'AGRICULTEUR;

Par M. de PIBRAC.

Séance publique du 28 août 1862.

La terre est à la fois la nourrice et la dépositaire fidèle de l'homme qui l'habite.

Elle est sa nourrice, car c'est elle qui chaque année reçoit de sa main et lui rend avec usure le grain qu'il lui abandonne : elle est sa dépositaire, car c'est à elle qu'il confie, dans ses moments de deuil ou d'effroi, les dépouilles mortelles de ses semblables, ou les objets précieux qu'il veut soustraire aux mains de ses ennemis.

C'est donc, comme vous le voyez, tantôt l'espérance, tantôt la douleur ou la crainte, qui dirigent le fer avec lequel il entr'ouvre son sein.

Mais si, tous les ans, elle rend au centuple à celui qui la cultive la semence qu'il lui donne, souvent elle garde pendant des siècles ce qu'elle doit aux tristes fléaux qui désolent l'espèce humaine: et tandis que l'agriculteur se réjouit en promenant ses regards sur les riches moissons qui la couvrent, l'archéologue se désespère en cherchant en vain à sa surface dénudée les traces de ces trésors que d'épaisses murailles n'auraient pu défendre contre la cupidité des hommes, et qui reposent cependant en paix depuis des siècles sous quelques centimètres de terre.

Qui donc, Messieurs, viendra nous révéler leur présence sous les couches qui les abritent, sera-ce l'histoire ou la tradition?

L'histoire ne rend compte que des grandes commotions sociales et des principaux événements auxquels elles ont donné lieu. Elle ne descend dans aucun détail sur les faits qui se rattachent

à la vie intime des peuples, et plus l'on s'éloigne de notre époque plus ce principe reçoit son application. La plupart de ces faits isolés, passés au sein de la famille, n'étant pas de son domaine, ont échappé pareillement à celui de la tradition.

Aussi la plupart du temps n'avons-nous aucun guide dans nos recherches ; et voilà ce qui les rend tout à la fois si arides et si laborieuses.

Mais, il faut le dire, nous trouvons de nombreux auxiliaires parmi ces hommes que vous venez de récompenser dans la personne de M. Pinçon, et c'est à eux que nous devons presque toujours nos plus belles découvertes. Ils cultivent le sol pour les besoins de l'humanité, et ils le font produire dans l'intérêt de la science. C'est ainsi qu'à Verdes, un fermier, en exploitant une de ces buttes de terre si connues dans la Beauce sous le nom de Meurgets, trouva les fameuses mosaïques dont j'ai eu l'honneur de vous parler ; et que dernièrement, à Neuvy, des terrassiers rendirent à la lumière ces bronzes antiques qui font aujourd'hui le plus bel ornement de notre musée gallo-romain.

C'est à l'homme des champs que nous devons la plupart de nos médailles, lorsque sa hache déracine l'arbre séculaire au pied duquel ses ancêtres cachèrent dans des temps malheureux le trésor qu'ils espéraient revoir. C'est l'agriculteur qui nous rend ces armes antiques, lorsque le soc de sa charrue sillonne le champ de bataille qui fut témoin des hauts-faits de nos aïeux.

Quelquefois, il est vrai, comme à la Chapelle, à St-Ay, et je l'espère un jour à Meung, la légende des temps passés, éclairant nos premières recherches, nous permet d'atteindre plus sûrement notre but ; mais, si ces ressources précieuses que nous devons à la piété de nos pères remontent jusqu'aux temps mérovingiens, elles finissent par nous manquer complètement lorsque nous abordons une époque plus reculée. Alors nous foulons aux pieds un sol tout à fait inconnu, et nous sommes heureux quand le cultivateur met à notre disposition ces jalons précieux que le hasard vient lui révéler. Voilà ce qui m'est arrivé à Beaugency lorsque je me trouvai tout-à-coup vis-à-vis ces sépultures antiques dont aucun archéologue n'avait encore jusqu'à ce

jour constaté l'existence. (Pl. 4, fig. IV). La pioche d'un terrassier me fournit les premiers éléments de cette découverte; et, comme vous allez le voir, c'est encore à elle que je dois aujourd'hui, les précieux renseignements qui viennent la confirmer.

En effet, deux années s'étaient à peine écoulées depuis mes premiers travaux, que je recevais une lettre de M. Baudry, curé du Bernard en Vendée, dans laquelle il me disait: qu'ayant entendu parler dans les journaux de mes tombeaux celtiques, il s'empressait de m'annoncer que des ouvriers, en creusant la terre, venaient de trouver, dans sa paroisse, une citerne profonde contenant des urnes funéraires, des ossements d'animaux domestiques et des vases gallo-romains. (Pl. 4, fig. II). Cette lettre fut bientôt suivie d'un travail renfermant le compte-rendu de ses recherches, il me priait de lui donner en échange celui que j'avais publié l'année précédente, afin, disait-il, de convaincre ses collègues de la société des antiquaires de l'ouest, qui refusaient de regarder cette excavation comme une ancienne sépulture. Quelques mois après, j'apprenais que ces messieurs, frappés de l'analogie qui existait entre nos découvertes, et entraînés par les arguments de nos mémoires, s'étaient complètement rangés à notre opinion.

Au moment où M. Baudry m'annonçait cette nouvelle, M. Decorde, curé de Bures en Bray (Seine-Inférieure), m'envoyait une brochure qu'il venait de publier à l'occasion de fouilles récemment faites sous sa direction et qui l'avaient amené à la découverte d'un puits circulaire où il avait trouvé un vase noirci par le feu. Cette urne cinéraire était pleine d'ossements humains calcinés, et autour d'elle gisaient des squelettes de chevaux et de bœufs ainsi que des armes en silex. Ce nouveau fait venait encore à l'appui de nos assertions, mais là ne devaient pas s'arrêter tant d'utiles renseignements. (Pl. 4, fig. VI).

Peu de temps après l'envoi de M. le curé de Bures, un archéologue poitevin, M. Parenteau, me fit hommage d'un mémoire sur une trentaine de puits funéraires, situés dans la commune de Pouzauges, et dont les dispositions intérieures étaient, suivant

lui, tout à fait analogues à celles de nos sépultures de Beaugency. (Pl. 4, fig. V).

Enfin il y a deux ans, M. Le Clère découvrit à Triguères (Loiret) un puits elliptique ayant 2 mètres sur 1 mètre de diamètre et 5 mètres 60 cent. de profondeur, il était rempli de cendres et de fragments de bois brûlé, parmi lesquels on rencontrait des squelettes de bœufs, de moutons et des mâchoires de sangliers. Au fond se trouvait une urne funéraire, d'une pâte grossière et à peine séchée au soleil, renfermant des débris humains calcinés. (Pl. 4, fig. III).

Dans le Poitou, comme dans l'Orléanais et la Normandie, on rencontrait constamment l'urne des tombeaux escortée d'armes gallo-romaines et de bijoux appartenant à ces temps reculés. Les conclusions de M. Parenteau étaient identiquement les mêmes que celles des archéologues que je viens de vous nommer.

En rapprochant donc les résultats obtenus dans ces diverses localités pour les grouper dans le tableau synoptique que j'ai l'honneur de vous présenter (Pl. 4), j'ai été conduit aux conclusions suivantes : Tous ces puits ont une profondeur qui varie de 2 mètres 60 à 9 mètres, sur une largeur de 1 mèt. 30 ; ils renferment invariablement une couche de grosses pierres calcinées et de cendres au milieu de laquelle on rencontre des restes d'animaux domestiques et des ossements de cerfs et de sangliers. Ce fait n'a rien qui doive nous surprendre, car nous savons que ces derniers étaient en grande vénération chez les Gaulois. Nous en avons eu la preuve dans les bronzes de Neuvy, parmi lesquels on remarquait le cheval, le sanglier et le cerf que possède aujourd'hui le musée de notre ville. Continuant l'examen comparatif de ces sépultures je constate que l'on y trouve toujours l'urne cinéraire, tantôt protégée par quelques tuiles à rebord, tantôt recouverte d'une pierre plate sur laquelle est posé un petit chêne de quelques mètres de hauteur. Cet arbre symbolique a sans doute été enseveli avec elle comme un talisman sacré destiné à protéger l'âme du défunt contre les attaques des esprits infernaux, talisman qui devait un jour faire place, sur la tombe du chrétien, à l'arbre de la rédemption. Sa présence signalée cette année pour

la première fois, par M. le curé du Bernard, dans une sépulture nouvelle qu'il vient de découvrir, nous rappelle le respect profond de nos ancêtres pour le chêne qui produisait la plante destinée à tomber chaque année sous la serpe d'or du prêtre de Theutatès. (Pl. 4, fig. I.)

Quant à moi, Messieurs, je suis plus que jamais convaincu maintenant que ces fosses circulaires ne peuvent être des réceptacles immondes, comme l'ont soutenu d'abord certains archéologues, où l'on jetait jadis les animaux à la voirie. Comment, en effet, concilier cette opinion avec la présence de l'urne funéraire qui suffit à elle seule pour écarter une pareille hypothèse, évidemment incompatible avec les idées que rappelle ce souvenir consacré par la douleur et la religion de nos pères. Pour M. Baudry, comme pour moi, ce vase funèbre révèle une sépulture.

Or, la tombe ne sait pas mentir, les témoins qu'elle fournit sont irrécusables, et pour me servir des expressions de M. Parenteau : « ces tristes débris sont de véritables fossiles historiques, « permettant à ceux qui savent les interroger de reconstituer « avec certitude tout un monde, depuis longtemps évanoui. »

Le problème nouveau que soulevaient les fouilles de Beaugency me paraît donc complètement résolu, je pourrais sans doute continuer près de cette ville des travaux analogues à ceux que M. Baudry fait exécuter en ce moment dans sa paroisse ; mais je crois que s'il est avantageux pour enrichir nos musées de s'arrêter longtemps sur un même point, et de l'explorer avec une minutieuse attention, il vaut mieux dans l'intérêt de la science marcher en avant, et ne pas trop s'appesantir sur une découverte. L'archéologie est en effet une plaine immense bornée par des horizons inconnus. Lorsqu'on veut l'explorer, il faut, comme le chasseur qui entre en campagne, la parcourir en tous sens pour y trouver ce que l'on cherche. En prenant ainsi l'initiative, on signale les faits, on les explique, puis d'autres viennent ensuite faire de nouvelles recherches et compléter votre œuvre en corroborant par de nouvelles preuves vos premières assertions.

L'avantage de ces excursions fréquentes et variées dans leur but, comme dans leur direction, a été constaté d'une manière

irrécusable et sur une grande échelle par un des princes de la science, M. de Caumont. Si notre illustre maître se fût borné à se promener dans son département, il n'eût certainement pas imprimé à toute la France cet élan archéologique que nous devons à son intelligente initiative et à son zèle infatigable. Eh bien, ce qu'a fait M. de Caumont sur un vaste théâtre, que ne le faisons-nous aussi dans des proportions plus modestes. Au lieu de parcourir nos grandes villes et nos cités populeuses, visitons nos bourgs et nos villages, et nous reconnaîtrons bientôt la vérité des réflexions que j'avais l'honneur de vous soumettre au commencement de ce travail, et sur lesquels je reviens encore en le terminant. Nous apprendrons à nos paysans étonnés qu'ils peuvent rencontrer sous le soc de leur charrue où sous le fer de leur pioche des objets précieux qu'il est de leur intérêt de conserver pour enrichir nos collections; nous leur prouverons, en leur citant des exemples récents, que souvent des armes, des statues ou des médailles, qui leur paraissent sans valeur, peuvent en avoir une très-grande pour des connaisseurs auxquels ils iraient les présenter : et lorsqu'ils nous répèteront dans leur langage naïf cette phrase que j'ai souvent entendu dans leur bouche : « Ah « monsieur ! si cet objet pouvait parler, il nous dirait bien des « choses. » Nous leur ferons comprendre que nous savons faire parler ces débris antiques, et que ce vase, cette monnaie où ce morceau de fer nous révèlent des usages et des faits que la science est à même d'expliquer. Ils verront que ce squelette qui apparait tout-à-coup après quinze siècles, escorté des souvenirs qui se rattachent à son existence, est pour nous comme un vieillard autour duquel vient s'asseoir avec respect une famille entière, pour entendre de sa bouche les annales des temps pendant lesquels il a vécu. Aussi, Messieurs, n'ai-je jamais ouvert une tombe sans avoir présent à l'esprit ce passage de l'*Ecclésiaste*, que M. l'abbé Cochet prend pour épigraphe de la *Normandie souterraine* et qu'il justifie si bien dans ce savant traité des sépultures anciennes :

Ossa eorum visitata sunt et post mortem prophetaverunt.

L'œuvre que nous accomplissons en interrogeant le sol de nos campagnes et en cherchant à instruire ceux qui le fécondent, est donc plus utile qu'on ne pourrait le croire. A quoi servirait, en effet, que le père de l'archéologie moderne fît connaître à ses collègues, habitant nos villes, toute l'importance et tout le prix qui se rattachent aux armes gallo-romaines, aux monnaies gauloises et aux vases antiques, si ceux qui sont à même de les trouver dans les champs qu'ils cultivent n'en faisaient aucun cas, et les replongeaient dans l'oubli, au lieu de les offrir à ses doctes collaborateurs.

Je sais que sous ce rapport la lumière commence à se faire jour au sein de nos populations rurales; mais je puis vous certifier aussi, d'après ma longue expérience, que nous avons perdu et que nous perdons encore bien des choses que nous serions heureux de conserver.

J'ai rencontré souvent dans des villages éloignés des grandes voies de communication des objets curieux, relégués depuis bien des années au fond du tiroir d'un vieux meuble, et que leur insouciant propriétaire me donnait sans y attacher la moindre importance. J'ai entendu ces mêmes hommes m'avouer qu'ils avaient abandonné à leurs enfants des pièces de monnaie et des vases antiques, dont ils ne soupçonnaient pas le mérite, et qui avaient fini par être détruits sur cette terre, au sein de laquelle ils avaient si longtemps trouvé un asile.

Je puis, enfin, vous offrir dès aujourd'hui même un spécimen, tout récent, de ces rencontres bizarres que nous faisons quelquefois sur notre route. Telle est, par exemple, cette magnifique agrafe mérovingienne. Après avoir brillé à la ceinture d'un soldat de Clovis, elle servait de boucle, quand je l'ai vu, à la carnassière d'un maçon, et lorsque je fus chez cet ouvrier, je vis autour du cou de sa petite fille le beau collier gallo-romain que j'ai l'honneur de vous présenter. (Pl. 5, fig. I et II.)

Tout ces faits vous démontrent que la visite d'un homme de la science, d'un missionnaire archéologue au milieu de nos campagnes, dont le sol renferme tant de choses inconnues, peut rendre de grands services en appelant l'attention de nos labou-

reurs sur des objets dont le hasard leur confie presque toujours la découverte.

Grâce à Dieu, et je me hâte de le dire ici, depuis quelque temps l'archéologie a presque partout des sentinelles vigilantes, qui ont l'œil ouvert sur ses intérêts. La religion et l'État comptent un grand nombre de fonctionnaires initiés à ses secrets : et la restauration de nos Eglises, la culture de nos terres et l'entretien de nos routes, donnent rarement lieu à quelque découverte qu'elle ne soit aussitôt signalée à l'attention des hommes instruits et des sociétés savantes.

Nous ne sommes pas cependant encore à l'abri du vandalisme, cet ennemi redoutable est toujours à nos portes, rôdant autour de nous comme un lion rugissant.

En voulez-vous une preuve ? je n'irai pas la chercher bien loin. Je la trouve aux environs de cette ville, et pour faire diversion à ce qu'il peut y avoir de lugubre dans le sujet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, permettez-moi de vous citer un fait que j'emprunte à l'histoire locale. Je vous demanderai seulement l'autorisation de ne nommer personne ; car si l'on doit du respect aux morts, il ne faut pas oublier les égards que réclament quelquefois les vivants.

Il y a dix-huit mois, je recevais avis qu'en faisant niveler un chemin d'une commune des environs d'Orléans, le maire de cette localité venait de découvrir quatre beaux sarcophages en pierre, qui remontaient à une époque très-reculée. Je me transportai de suite au lieu que l'on m'indiquait, et pendant que je cherchais inutilement des yeux ces monuments antiques, le garde-champêtre m'apprit que je foulais aux pieds les débris même de ces cercueils. M. le maire avait donné l'ordre de les briser pour les passer à la claie et en faire du macadam.

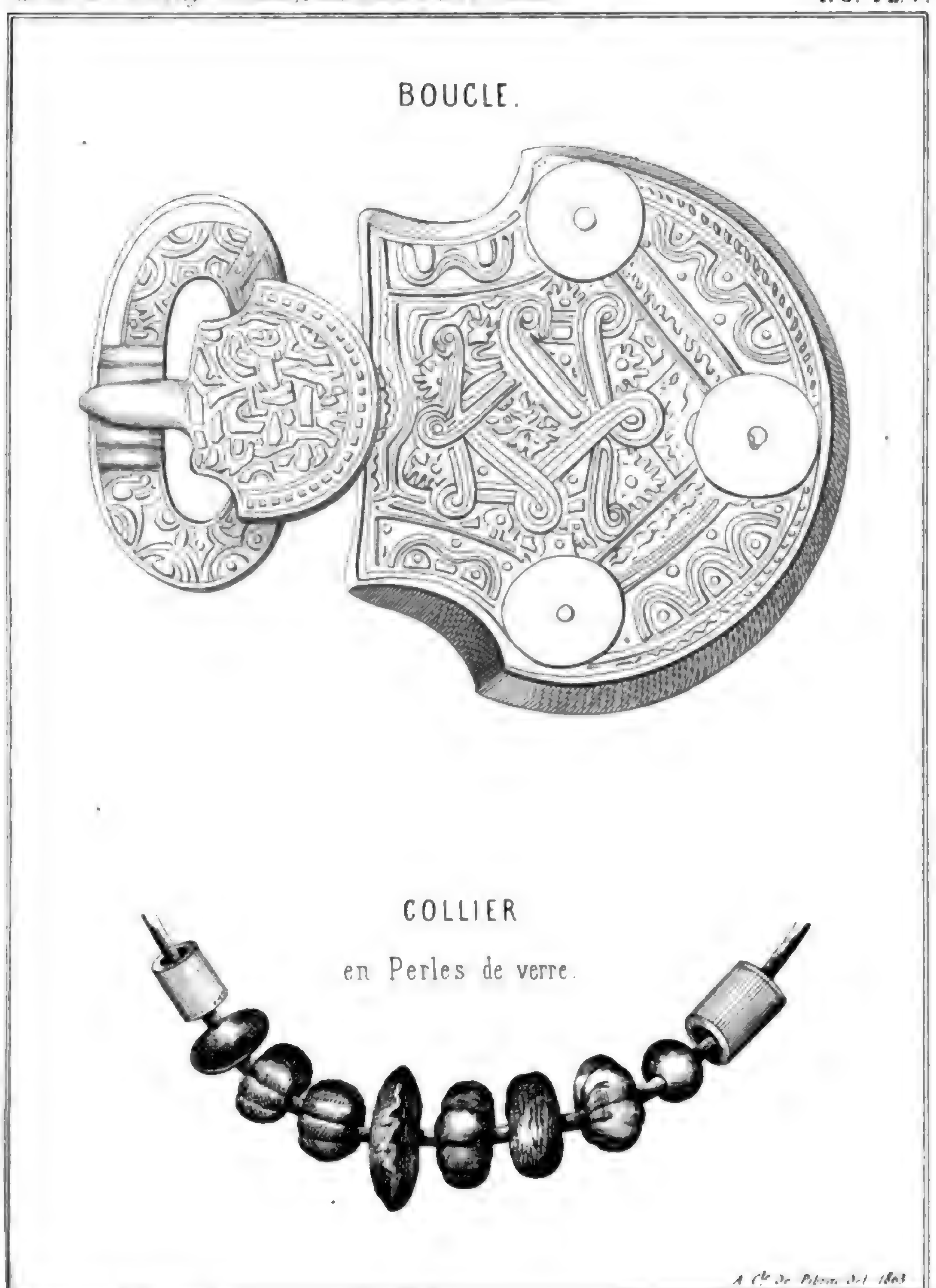
Je pourrais vous citer encore d'autres exemples, pris dans mon voisinage, qui vous démontreraient d'une manière évidente combien il est utile de propager dans nos communes rurales le goût d'une science qui a tant d'avenir. Ses ennemis les plus dangereux ne sont pas encore tant les ignorants, qui conservent assez souvent par un sentiment de curiosité ce dont ils ne con-

naissent pas le prix ; mais ce sont plutôt, comme j'ai été à même de le voir bien des fois, ces hommes qui, doués d'une certaine instruction, croient pouvoir se mettre au-dessus des exigences d'une science dont ils ne connaissent pas les premiers éléments, et dont ils ne peuvent, par conséquent, apprécier les avantages et les intentions. Nous devons donc être sans cesse sur nos gardes ; et pour exciter notre vigilance, n'oublions pas que si depuis longtemps la surface du globe a été explorée par de savants antiquaires, son sein nous cache encore bien des richesses. Rappelons-nous aussi que ce qui est livré sur la terre, à la discrétion des hommes, peut être dénaturé ou détruit; tandis que celle-ci rend toujours ce qu'on lui confie, sans autre altération que celle infligée par le temps au dépôt qu'elle a reçu.

Eh bien, Messieurs, ce sont ces précieux dépôts que nous devons à la charrue de nos cultivateurs. Ils nous les présentent tels qu'ils les trouvent, dans leur simplicité primitive, tels enfin qu'ils sortent de ces archives souterraines qui nous les ont conservés. Hommage soit donc rendu à ceux qui, sans en connaître la véritable importance, cherchent cependant à les préserver de la destruction.

J'en connais plus d'un, Messieurs, que je pourrais nommer, à qui la science doit des remercîments ; mais comme je n'ai pas voulu humilier ceux qui l'avaient méconnue, je ne veux pas non plus blesser la modestie de ceux qui lui ont rendu justice. Je me contenterai donc d'avoir appelé votre attention sur les nombreux services que l'homme des champs peut rendre à l'homme de la science, heureux de profiter d'un jour consacré au triomphe de l'agriculture pour payer à cet art utile le tribut de reconnaissance que lui doit l'archéologie.

Mém. de la Société d'Agric. Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans — T. 6. PL. V.



Lith. Emile Puget et Cie

DU NOM DE GUÉPIN DONNÉ AUX ORLÉANAIS;

Par M. Dupuis.

Séance publique du 28 *août* 1862.

Le caractère orléanais a des traits qui lui sont particuliers, qui ne se révèlent pas tout d'abord, et qui, pour être appréciés, veulent être étudiés. En dépit du mélange de toutes choses et de toutes gens qui s'est opéré depuis un demi-siècle, il a pu résister, en partie du moins, au frottement de ce grand niveau qui passe et pèse sur la France, et garder quelque chose encore de son originalité native.

Son point distinctif c'est le goût des choses pratiques, l'ardeur patiente dans la suite des entreprises, la droiture du sens qui s'attache au solide plutôt qu'à l'éclat; c'est l'ordre et l'économie dirigeant la vie. Nulle part l'esprit de famille, l'intimité de la vie domestique ne sont mieux établis et ne président davantage aux mœurs.

L'Orléanais aime le devoir et obéit à l'habitude : il se complait dans la règle; la réflexion et une sorte de défiance le guident dans ses actions. Il est froid, mais plutôt en apparence qu'en réalité; car au fond, il est affectueux et s'attache volontiers; mais jusque dans ses attachements il apporte une sorte de lenteur. Il ne se lie pas facilement, reçoit même les avances avec une certaine réserve; mais quand il se donne, c'est sérieusement et tout entier. Il ne montre peut-être pas une grande bienveillance, mais il est bienfaisant, et cela sans éclat, par nature et par inclination.

Il est plus apte aux choses d'étude et d'application qu'à celles d'entraînement et d'imagination. C'est une réunion de qualités plus solides que brillantes, qui appellent l'estime plus que la sympathie.

C'est en quelque sorte l'image de son sol, fertile, abondant en toute production, mais sans grands mouvements et sans variété.

A cette gravité, à cette solidité s'allie toutefois une qualité qu'on croirait peu leur être compatible. L'Orléanais a de l'esprit, et un esprit d'une tournure à part : il se plaît aux saillies d'une plaisanterie railleuse, d'une moquerie piquante, d'une vive franchise, d'une fine ironie ; le côté ridicule des hommes et des choses lui apparaît promptement.

Et cette causticité malicieuse a un tour qui lui est si particulier qu'il ne s'est trouvé dans la langue aucun mot qui l'exprimât complètement ; et que pour la rendre il a fallu en créer un tout exprès. L'esprit orléanais est *Guépin*, et mal en a pris, mal en prend quelquefois à qui provoque son aiguillon.

Ce n'est pas seulement une expression locale, un mot de la ville ou du pays : la langue l'a adopté. On trouve, en effet, au dictionnaire de Trévoux : *Guépin*, natif, originaire, habitant d'Orléans, et plus bas : *Guépin*, mot burlesque et sobriquet qu'on emploie quand on veut marquer qu'une personne est fine, adroite, rusée : *catus*, *subdolus*, *solers*, *sagax*. On lit encore dans Richelet : *Guépin*, *catus*, *subdolus*, mot burlesque qu'on dit pour marquer qu'une personne est fine et qu'elle est d'Orléans.

L'esprit *Guépin* est donc quelque chose de particulier à notre pays.

Avant de rechercher quelle est au juste sa nature, voyons d'abord quelle peut être l'origine de ce mot. Les historiens d'Orléans s'y sont fort ingéniés.

Les uns l'ont trouvée dans un miracle attribué à saint Aignan. Attila assiégeait la ville, et ses troupes s'avançaient pour donner l'assaut : l'évêque qui, du haut des remparts, les voyait prêtes à escalader les murailles, et qui commençait à désespérer du secours promis par Aétius, invoque le ciel et jette en l'air du sable dont chaque poignée se change en autant de nuées de guêpes qui se précipitent sur les barbares et les mettent en fuite. La ville et à sa suite la Gaule furent sauvées, et partout se répandit un pieux souvenir pour les guêpes d'Orléans. Etymologie aussi douteuse que le miracle lui-même, dont le saint patron de notre

ville n'a pas besoin pour avoir droit à la reconnaissance et à la vénération de la France.

D'autres font dériver ce mot du nom de notre ancienne cité gauloise. De *Genabum*, *Genabenses*, habitants de Genabe, d'où par corruption, *Genapenses*, *Genpenses*, *Gespenses* , *Guespenses* , *Guespini* et tout naturellement *Guespins*. Etymologie peu probable encore, fût-elle plus naturelle ; car à l'époque où le mot français aurait pu se former, la vieille cité Carnute avait dès longtemps perdu son nom gaulois pour prendre celui de son restaurateur Aurélien.

Cette origine celtique repoussée, voulez-vous en avoir une que fournira la Grèce ; rien de plus facile : car c'est ici le rameau d'or du poëte : *primo avulso non deficit alter*.

Tout le monde sait que des colonies grecques vinrent peupler la Gaule, et que c'est ainsi que Marseille dut la vie aux Phocéens : mais ce qu'on sait moins communément c'est que, 250 ans après la guerre de Troie, une émigration sortie de l'Épire vint s'établir sur les bords de la Loire et fonda Orléans, laquelle se distingua bientôt entre les villes de la Gaule par un esprit vif, brillant et reflétant l'atticisme de son origine.

Or l'Épire produisait une pierre précieuse, sorte de caillou transparent dont les Épirotes aimaient à se parer. Du nom de ce caillou *Gupsos*, dont par une interversion de lettres ordinaire, on avait fait *Guspos* et ensuite *Guespos*, on désignait les habitants de la ville dont le génie avait tant de rapports avec la vivacité brillante et l'éclat chatoyant de la pierre qu'ils affectionnaient ; de *Guespos*, *Guespini* dériva facilement.

A toutes ces étymologies, ce que disait un poëte, guépin de naissance et d'esprit, le chevalier de Cailly :

' Alfana vient d'Equus sans doute :
Mais il faut convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Pour nous, sans faire appel à tant de science, nous dirons

tout bonnement, tout simplement, que *Guépin* vient de guêpe, *Guespa*, que la basse latinité avait substitué au mot *Vespa*.

Mais pourquoi comparer à des guêpes les Orléanais? Est-ce en bien, est-ce en mal que ce surnom leur est appliqué? Ce pourrait être l'un et l'autre à la fois, car en fait d'esprit, de malice et de raillerie, l'abus, comme pour toute puissance, est bien près de l'usage, le pas est glissant et la limite difficile à garder.

Ne déguisons rien et parlons franchement : les guêpes, il faut l'avouer, ont une assez triste réputation. C'est, dit-on, une mouche importune qui nuit plus qu'elle ne sert. L'antiquité, au rapport de Pierius Valérianus en avait fait l'emblême d'un esprit querelleur, Alciat en a fait celui de la médisance, et l'on a pas manqué en rappelant ces fâcheuses allusions, d'en faire l'application aux *Guespins* d'Orléans.

C'est ainsi qu'en parlant d'eux, Valois a dit : « *Vespini dicun-* « *tur a Vespis quarum advolantium molestos ictus*, *importunos* « *bombos et pungendi libidinem*, *vino suo inflati*, *clamoribus*, « *rixis et conviciis imitantur.* »

« C'est aux guêpes, qu'ils doivent leur nom, car lorsque les « vapeurs de leur vin leur montent à la tête, ils rappellent par « leurs cris, leurs querelles et leurs injures les attaques incom- « modes de ces insectes, leur bourdonnement importun et la « rage de leur aiguillon. »

Ne trouve-t-on pas dans les mémoires de la Ligue ces mots : « Le naturel des Guépins, j'en prends Orléans pour exemple, est « d'être ogard, noiseux et mutin. »

Et aux joyeux devis de Des Perriers : « Une dame gentille et « honnête, encore qu'elle fut Guespine. »

Calomnie ! Calomnie fieffée !! Calomnie insigne !!!

Où donc, en effet, ces détracteurs de l'esprit orléanais ont-ils pris la preuve de ces reproches? D'où cet esprit leur est-il connu? où l'ont-ils étudié? Aucun d'eux a-t-il habité Orléans? aucun d'eux même y est-il venu jamais?

Est-ce à Paris, qu'il ne quitta en aucun temps, et au milieu de ses livres, avec lesquels seuls il vivait, qu'Hadrien de Valois a pu juger Orléans?

Des Perriers, né en Bourgogne et suivant la Cour, en a-t-il su davantage?

Quels rapports l'auteur des mémoires de la Ligue, Simon Goulard, a-t-il jamais eus avec nous, lui qui, ministre protestant, résidait à Genève ?

Oh! que j'ai bien plus de foi à Lemaire, à d'Angleberme, à Audebert, à Polluche, à Boutrais, nés et morts à Orléans, quand ils peignent ce que toute leur vie ils ont eu sous les yeux!

Mais, dira-t-on peut-être, ils étaient Orléanais, ils sont juges dans leur cause. — Soit. — Appelons en donc à des témoins désintéressés. Jodocus Syncerus, dans son *Itinerarium Galliæ*, loue l'humanité, la douceur, l'affabilité des Orléanais: il dit qu'ayant séjourné longtemps, à trois fois différentes, dans leur ville, il n'a reconnu en aucune manière qu'ils eussent une fermentation de bile et un naturel piquant et mordant qui justifiât leur surnom de *Guespins*.

Qui n'en croirait également un homme qui, pendant des années, comme étudiant, a fréquenté l'université d'Orléans : Théodore de Bèze, qui pourtant ne passe pas pour pécher par l'indulgence, dit à propos de ce surnom :

« *Aurelios vocare vespas suevimus*
« *Ut dicere olim mos erat nasum atticum.* »
« Nous disons aujourd'hui les Guêpes d'Orléans
« Comme on disait jadis le piquant sel attique. »

Voilà la véritable interprétation, voilà le vrai sens du mot. C'est la finesse piquante, la répartie prompte, la raillerie acérée, mordante quand elle est provoquée ; c'est le reflet, c'est la sève du vieil esprit gaulois.

Et au total, ces pauvres guêpes elles-mêmes méritent-elles bien la réputation qu'on voudrait leur donner? Elles piquent, il est vrai, et leur piqûre est cuisante : mais est-ce d'elles-mêmes, par humeur ou par instinct de méchanceté, comme le singe mord ou

comme le chat égratigne? en aucune façon. Ce n'est jamais que pour se défendre et quand elles sont attaquées, vengeance bien permise à leur aiguillon ; elle leur est commune avec l'abeille, et qui jamais a pensé à en faire un reproche aux abeilles !

L'antiquité d'ailleurs n'a pas traité les guêpes aussi mal qu'on veut bien le dire. N'avons-nous pas tous traduit jadis cette fable de Phèdre, où les abeilles et les bourdons, ayant procès pour un rayon de miel, prennent la guêpe pour juge de leur différent, et qui ne se rappelle l'arrêt plein de finesse et d'équité de celle-ci ?

Bien plus : Aristophane, sur le théatre, veut personnifier le peuple, le peuple dont, pour faire la satire des puissants, il cherche à capter le suffrage. Quel nom, quel déguisement lui donnera-t-il? Le nom et le déguisement d'une guêpe : et le peuple applaudit : et ce peuple est celui d'Athènes, railleur et léger, s'il en fut, mais le plus poli et le plus facile à se blesser du monde entier.

Voilà sur les guêpes l'opinion, le jugement de l'antiquité bien plus certains, je le suppose, que ceux de quelques faiseurs de glose et de quelques savants en *us* du moyen âge.

Voilà le vrai sens aussi du mot dont *vespa* est l'origine : et Bèze qui parlait en connaissance de cause avait raison de dire :

« *Ut dicere olim mos erat nasum atticum.* »

Un esprit fin, piquant, railleur, prêtant à la raison la pointe de l'épigramme, à l'ironie la grâce de l'enjouement, lançant vivement le brocard et prêt à la répartie, ayant son franc parler, mais sans fiel et sans noirceur, attaquant rarement, mais sachant se défendre et faire repentir de l'attaque ; tel est le vrai, le franc *Guépin ;* telle est même, quand elle veut s'en mêler, la fine et malicieuse *Guépine.*

En faut-il apporter des preuves ? Qui ne sait que Ninon, si renommée par ses réparties et la finesse de son esprit, était née d'une mère Orléanaise, de laquelle ses biographes ne doutent pas qu'elle ne tînt les qualités...... de son esprit.

Il est au siècle de Louis XIV, une femme connue entre toutes par l'esprit et le piquant de ses bons mots, la franchise de ses jugements et le grand sens qu'enfermaient ses railleries. Simple

bourgeoise, à l'étamine de laquelle les plus haut placés redoutaient de passer, Madame Cornuel, crainte et recherchée de la Cour, était de race orléanaise et en tenait cette verve *guépine* dont on retrouve avec tant de plaisir les saillies dans Mad. de Sévigné, qui se plaisait à les transmettre à sa fille, et dans les historiettes de Tallemant des Réaux.

Et que disent d'elle, ceux qui, de son temps même, l'ont connue le mieux : « Personne plus qu'elle ne sait rendre à chacun la « monnaie de sa pièce : redoutable à ses ennemis, facile et bonne « pour ceux qu'elle aime, elle a dans les veines, avec le sang « guépin, cet esprit alerte, incisif, armé pour le combat, qui dis- « tingue ses compatriotes : sa physionomie est fine, quoiqu'elle « ait aussi quelque air languissant : elle dit les choses comme si « elle n'y pensait pas, et les dit pourtant plus spirituellement « que ceux qui y pensent le plus (1). »

Voilà bien défini et comme pris en action et sur le fait, l'esprit guépin, l'esprit orléanais.

C'est lui qui aiguisait les boutades rimées du chevalier de Cailly, qui animait la critique passionnée de Dolet, mêlait la pointe de sa raillerie à la chronologie, à la théologie du P. Petau lui-même, et excitait dans son chef-d'œuvre d'un inconnu la verve de saint Hyacinthe contre le pédantisme. C'est lui qui dictait à César Deplaix les sarcasmes de son *anti-coton*, précurseur des *Provinciales*, lui encore qui inspirait à Florent Chrestien les pages de la Satire ménippée, cet incomparable pamphlet resté l'un des livres éminents de la langue française et dont, par lui, l'une des sources est orléanaise.

Et cet esprit voulez-vous le voir se révélant non plus seulement par la plume ou par des paroles, mais en action ; écoutez une anecdote peu connue, nous le pensons.

(1) Voir les *Mélanges d'Histoire et de Littérature* de Vigneul-Marville, t. I. p. 364.

Les Orléanais avaient le privilége de ne boire qu'assis devant qui que ce fût, même devant le roi. Cette coutume parut bizarre à Henri IV qui voulut la faire cesser. Un jour donc qu'il avait à recevoir des députés d'Orléans, il fit enlever tous les siéges de la salle où il se tenait. La harangue finie, le roi fit apporter le vin, selon l'usage, et riait dans sa barbe de voir les députés tourner les yeux de tous côtés et s'interroger du regard. Le roi les presse de boire ; ils pensent s'en tirer en refusant; mais Henri l'exige d'un tel air qu'il n'y a plus pour eux moyen de reculer. Tous alors d'un même mouvement s'assoient par terre, et élevant leurs verres, portent la santé du Roi. — « Ventre saint-gris, dit Henri IV, « ils sont plus fins que moi ! Messieurs, dites à ma bonne ville « d'Orléans que je n'entends en rien porter atteinte aux priviléges « de ses députés. Aussi bien, il ne dépend pas de moi de leur « ôter ces siéges là. »

Un autre Orléanais déjà avait appris à Henri, pendant l'un de ses séjours à Chenailles, que la riposte à-propos et hardie ne se faisait pas attendre de la part de nos compatriotes. Son nom était *Gaillard* et il se trouvait debout devant le roi assis à table. Mon ami, lui dit Henri, vous êtes *Gaillard*, à ce qu'on assure : pouvez-vous bien me dire la différence qu'il y a entre gaillard et paillard? — Facilement, sire : il n'y a entre eux que la largeur de cette table. — Oh ! oh ! j'en tiens, dit le roi vert-galant.

Le roi avait été bon prince, un ministre fut moins facile.

Colbert avait convoqué les plus notables marchands du royaume pour conférer avec eux sur les moyens de ranimer le commerce souffrant. Ils étaient réunis chez lui : aucun d'eux n'osait le premier prendre la parole. — Messieurs, êtes-vous muets, dit le ministre? — Non Monseigneur, répondit un Orléanais (il se nommait Hazon), mais nous craignons tous également d'offenser votre Grandeur, s'il nous échappe quelque parole qui vous déplaise. — « Parlez, parlez librement, répliqua Colbert ; celui qui « parlera avec le plus de franchise sera le meilleur serviteur du « roi et mon meilleur ami. » — Là-dessus Hazon reprenant la parole. — « Puisque vous nous le commandez, Monseigneur, et

« que vous nous promettez de trouver bon ce que nous vous re-« présenterons, je vous dirai donc franchement que, quand vous « êtes venu au ministère, vous avez trouvé le chariot renversé, « et que depuis que vous y êtes, vous ne l'avez relevé que pour le « renverser de l'autre côté..... » — Comme vous parlez, mon ami, dit Colbert en l'interrompant avec émotion et prêt à prendre feu. — « Monseigneur, reprit Hazon, je vous demande très-« humblement pardon de la folie que j'ai faite de me fier à votre « promesse ; je n'en dirai pas davantage. » Et malgré les ordres du ministre, il ne voulut plus parler.

Cette loyale et brusque franchise ne justifie-t-elle pas ce que dit Polluche, notre historien : « Assurément les Orléanais ont de « l'esprit, c'est une justice qu'on doit leur rendre : mais pour être « fins et rusés, c'est un reproche qu'ils ne méritent pas ; ils ne « sont que trop unis et trop naturels, et c'est ce même caractère « qui fait partie de celui du Guépin que je ne puis mieux peindre « que par ces vers, où M. Despréaux fait son portrait sous celui « de Damon.

« Je suis rustique et fier et j'ai l'âme grossière,
« Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom,
« J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon. »

Oui voilà bien le caractère dont nous cherchons la nature. C'est un composé de parties diverses et presque contraires. Du jugement, du bon sens, accompagné de réserve et d'une certaine froideur, en fait le fond ; une franchise un peu raide parfois le décore ; puis un esprit railleur et mordant vint lui donner une forme piquante. Jamais pressé de se mettre en avant, il se tient volontiers à l'écart ; mais à l'occasion sa finesse se révèle. Si on l'anime et qu'on l'excite, l'aiguillon est tout prêt et se fait sentir aisément.

Tel est le *Guépin*, tel il a été dès longtemps, tel on peut le retrouver encore aujourd'hui. Ne répudions pas ce surnom, ne le prenons pas pour injure, il implique finesse et loyauté. Conservons, comme bien de famille, cet esprit qui nous distingue. S'il

voulait s'éteindre, au milieu de cette indifférence qui est la plaie de notre temps, ranimons-en les étincelles ; ce ne seront jamais les occasions qui manqueront : et sans fiel, sans méchanceté, mais avec ardeur, avec franchise, avec un grain de malice au besoin, pour défendre le beau et l'utile, pour soutenir le goût attaqué, le droit méconnu, soyons toujours *Guépins*.

DISCUSSION SUR LA RELIGION DES DRUIDES

ET SUR LE PONT DE GENABUM ;

Par M. de Buzonnière.

Séance du 22 *août* 1862.

Certaines opinions, récemment émises dans l'une de nos séances, au sujet de la religion des Gaulois et de l'emplacement du pont de *Genabum* m'ont paru susceptibles d'explications et de controverses. Je vais exposer, en peu de mots, les raisons sur lesquelles je me fonde pour ne pas les partager.

I.

On a avancé que les Druides, adorateurs d'un Dieu unique, avaient cependant imposé le polythéisme aux grands comme au peuple ; et de cette accusation d'hypocrisie et de duplicité on a conclu qu'ils sont indignes de la sympathie dont, depuis quelque temps surtout, ils semblent être l'objet.

A défaut de preuves directes, on a tiré des inductions des *Commentaires de César* et du fait avéré de la simultanéité du polythéisme et du monothéisme chez les Gaulois.

J'aborderai successivement ces deux questions.

Et d'abord, quant à ce qui regarde César, sans reproduire les

reproches que lui ont prodigués plusieurs auteurs modernes, qui n'en ont pas moins puisé dans les *Commentaires* une bonne partie de ce qu'ils ont écrit sur les Gaules; sans partager complètement les défiances d'Asinius Pollio, qui trouvait dans son antagonisme politique de bonnes raisons pour attaquer celui à la suite duquel il avait cependant passé le Rubicon, il est permis de faire quelques réserves à l'égard du degré de confiance que mérite le conquérant des Gaules. Le général raconte ses triomphes. Peut-on attendre de lui une impartialité complète dans le récit des faits, dans l'appréciation des mœurs, du caractère des peuples qu'il a vaincus, non sans de rudes combats? Evidemment nul étranger n'a connu les Gaulois mieux que lui; mais les a-t-il représentés tel qu'il les connaissait? Quant à leur religion, je serais tenté de croire qu'il n'a pu en voir que la superficie. Les Druides, souverains autant que prêtres, n'ont pas dû révéler à celui qui leur apportait des fers et des dieux étrangers, les mystères qu'ils cachaient même au commun de leur nation sous les formes d'un culte symbolique. Certes l'étude des *Commentaires* est nécessaire à quiconque veut connaître l'état des Gaules à l'époque de la conquête romaine, mais cette étude doit être faite avec discernement.

Quoi qu'il en soit, César, tout en indiquant des divinités communes aux Romains et aux Gaulois, n'a jamais formulé, contre les Druides, l'accusation que je combats.

Il énonce le fait de l'existence simultanée de deux cultes divers chez un même peuple, mais il n'ose pas en conclure que les Druides propageaient parmi les Gaulois une religion diamétralement opposée à la leur et qui, bien plus, eût sapé les fondements de leur autorité. La simple énonciation de cette accusation suffit pour la réfuter. Les princes de la religion mahométane ont-ils donc institué le culte catholique dans la Terre-Sainte, et les bonzes ont-ils protégé en Chine les missionnaires chrétiens?

Mais comment expliquer l'établissement dans les Gaules de deux religions contraires? Le voici :

Sans parler des tribus sauvages qui peuplaient les Gaules à

l'époque primitive et qui durent aussi avoir leurs divinités, nous voyons s'y établir successivement deux nations conquérantes ou plutôt envahissantes, les Gaëls d'abord, puis les Kimris. Leur origine commune était l'Asie, et, selon toute probabilité, les bords du Pont-Euxin. Ils ont donc pu puiser, d'un côté et dès l'époque la plus reculée, chez les Hébreux, l'idée sublime d'un seul Dieu; d'un autre, à une date postérieure, dans les contrées qui se nommèrent la Grèce, le polythéisme et ses sensualités. On comprend maintenant comment deux religions essentiellement opposées ont pu se trouver successivement transportées, presque du même lieu, sur le même sol et y ont subsisté parallèlement, sans se confondre davantage que les races qui les professaient. Cette opinion ne m'est pas personnelle, et La Ferrière, entr'autres, admet l'existence simultanée de deux cultes indépendants.

Si l'on se demandait lequel peut revendiquer la plus haute ancienneté, de fortes inductions pourraient nous fournir la réponse.

Les religions les plus pures doivent être celles qui se rapprochent le plus du berceau du monde. La connaissance d'un Dieu unique, tout bon, tout puissant, que l'homme reçut avec la vie, n'a dû s'altérer que lentement. Le druidisme semble donc être, par son essence même, antérieur au polythéisme. Les Gaëls, plus anciens, ont dû le professer tel qu'ils l'avaient reçu des Hébreux. Une fois établis dans les Gaules, isolés de toutes les autres nations, ils l'auront conservé dans toute sa pureté ; tandis que les Kimris, toujours en mouvement, empruntaient aux nations étrangères les nouveaux dogmes qui favorisaient leurs passions. Ainsi le druidisme aurait le droit d'aînesse. On ne pourrait opposer à ce système les poésies nationales et les traditions des Kimris, ni les étymologies celtiques des noms des dieux de l'Olympe, puisqu'il est bien reconnu, aujourd'hui, que les Kimris et les Gaëls, venant de la même souche celtique et ayant dû parler originairement la même langue, nous pouvons attribuer aux Kimris tout ce que nos adversaires appliqueraient aux Gaëls.

On peut donc regarder le polythéisme comme s'étant superpo-

sé dans les Gaules au druidisme, sans avoir jamais pu détruire les racines que ce dernier culte avait jetées dans le sol.

Cependant les Phocéens, qui avaient fondé Marseille, environ 600 ans avant Jésus-Christ, y avaient importé la religion grecque. Bientôt le commerce les attira jusqu'au centre des Gaules, et y répandit leur culte. Plus tard les Romains, sous prétexte de les protéger, s'emparaient de leur territoire, et lorsque César y parut, la province romaine, d'où la Provence a tiré son nom, était déjà fondée depuis plus de 60 ans. Il dut donc y trouver le culte des dieux de l'Olympe généralement établi. Cette première impression, jointe à la propension irrésistible que chacun éprouve à reconnaître partout des traces de la religion qu'il professe, a bien pu induire César à attribuer au culte des divinités grecques dans toutes les Gaules beaucoup plus d'importance qu'il n'en avait réellement, et à le confondre, non sans intention peut-être, avec la théogonie druidique qui devait être antipathique au vainqueur.

L'existence des bas-reliefs, des statues, ou des inscriptions gauloises se rapportant à des divinités païennes, bien loin de rien prouver contre l'antique prédominence du druidisme dans les Gaules, tend au contraire à établir qu'elle ne commença à diminuer que sous l'influence romaine. Tous ces objets, en effet, même le fameux bas-relief qui représente Hesus cueillant le gui de chêne, portent le cachet de l'art gallo-romain. Les seules œuvres incontestablement gauloises que nous possédions sont des armes, des parures ; on n'y remarque pas une seule image de la divinité ; comme si avant l'établissement des Phocéens à Marseille, le culte druidique, qui proscrivait les images, eût seul été ouvertement professé. Dira-t-on que la barbarie des anciens Gaulois ne leur permettait pas de se tailler des dieux. Pourquoi non, s'ils se faisaient des haches et des bracelets ? Le culte des peuples ne se révèle pas toujours par des figures artistement exécutées ; témoins les musées indiens et américains.

Si on m'opposait ici l'autorité de Dom Martin, je répondrais d'abord que, pour quiconque a lu avec discernement les deux gros in-quarto qu'il a publiés sur la religion des Gaulois, son érudition ne peut faire autorité dans la question spéciale qui s'agite

ici. On peut dire du savant bénédictin qu'il va à la chasse aux divinités. Chaque nouvelle découverte est pour lui un nouveau triomphe, et il semble que s'il eût réussi à introduire dans sa nomenclature quelque petit dieu de contrebande, il ne s'en fût pas fait scrupule ; mais la raison principale qui m'autorise à le répudier, c'est que tous les monuments qu'il reproduit ont le caractère gallo-romain. Il suffit d'y jeter les yeux pour s'en convaincre.

On insiste : les Gaulois, dit-on, étaient très-superstitieux ; ils adoraient les images, ils offraient des victimes humaines. La première accusation n'est pas dénuée de fondement, mais de la superstition au polythéisme il n'y a aucune conséquence à tirer. Les Druides ont pu adorer et enseigner au peuple un Dieu unique et cependant croire aux augures et à la vertu de certaines formules. Les chrétiens eux-mêmes n'ont-ils pas eu leur sort des saints, leur jugement de Dieu et plusieurs autres pratiques dont les lumières des temps modernes ont fait reconnaître les abus.

L'adoration des images aurait des conséquences plus décisives; mais cette adoration n'est pas prouvée, loin delà. Les auteurs anciens rapportent, au contraire, que les prêtres gaulois enseignaient un Dieu unique, invisible, qui ne peut et ne doit être représenté par aucune figure. Ils décrivent à la vérité les cérémonies qui avaient lieu à l'occasion du gui et de l'œuf de serpent ; mais ces pratiques et plusieurs autres n'ont rien de commun avec l'adoration et ne sont que des marques de respect données à des symboles. Remarquons, en passant, la propension que nous avons tous à confondre, dans les religions étrangères, l'adoration et le respect, tandis que nous savons les distinguer dans la nôtre, et demandons-nous si le chrétien qui s'agenouille aux pieds de la Vierge, sans l'adorer, a le droit de taxer le Druide d'idolâtrie, parce qu'il le voit cueillir pieusement le gui de chêne avec une faucille d'or.

Quant aux sacrifices humains, qui ont entaché le culte druidique d'un juste reproche de cruauté, loin d'y reconnaître aucune analogie avec les cérémonies du paganisme, on doit plutôt les envisager comme une déduction erronée des traditions bibli-

ques: sacrifice d'Abraham ; immolation d'un homme pour le salut detous ; pensée barbare, sous un aspect, d'une sublimité impénétrable sous une autre; fondement de la rédemption du genre humain.

Non, les Druides n'étaient pas idolâtres ; ils n'ont jamais favorisé l'idolâtrie ; auraient-ils assiégé le Capitole, s'ils avaient craint les foudres de Jupiter ? Les auteurs anciens nous apprennent qu'ils furent les ennemis les plus implacables des Romains et qu'ils conservèrent toujours, sous leur domination, leurs croyances et leurs mœurs. Chassés des villes et des pays de plaines, ils se retirèrent dans la solitude des forêts pour y pratiquer leur culte en liberté. Est-ce ainsi que se fussent conduits les adorateurs des dieux des vainqueurs ?

II.

On a avancé que Genabum était situé, à une assez grande distance du pont gaulois, sur le sommet du coteau qui domine la Loire. Il me sera facile de prouver le contraire, et pour cela il me suffira d'interpréter sainement le passage sur lequel on s'appuie.

César dit de Genabum : *Quod oppidum pons fluminis ligeris contingebat* ou *continebat*. Les diverses éditions des Commentaires présentent l'un et l'autre mot. Il serait bien téméraire de ma part de déclarer oiseuses les longues et savantes dissertations dont cette variante a été le sujet. Qu'il me soit cependant permis de faire observer que le verbe *continere*, considéré comme dérivé de *tenere cum*, se trouve quelquefois employé, dans les meilleurs auteurs dans le sens de *continuer*, *jouter*, *être contigu*. C'est ainsi que Cicéron dit dans la première tusculane : *Omnia veluti continenti incendio ardere visa* ; tout sembla s'embrâser d'un incendie sans limites. Il a donc, dans la phrase citée, le même sens que *contingebat*, et quant à la signification de ce dernier mot, elle n'est pas douteuse, et ne peut se dire que d'une chose qui touche à une autre. Cette simple explication suffirait pour établir

que la ville touchait au pont ; mais ce fait va ressortir avec encore plus d'évidence du récit de César.

Le général marche contre Genabum. Le premier jour, il campe devant la place, *castris ante oppidum positis* ; comme il était déjà tard, *diei tempore exclusus*, il se contente de tout préparer pour commencer le siége le lendemain. Craignant que les habitants ne s'enfuissent, pendant la nuit, par le pont qui touchait à la ville, *contingebat* ou *continebat*, il ordonne à deux légions de rester sous les armes, *duas legiones in armis excubare jubet.* César ne dit pas dans quelle position elles établirent leur bivouac. Evidemment, si la ville était à distance du pont, ce devait être entre l'un et l'autre de ces deux points. Dans ce poste, elles pouvaient également s'opposer à la fuite des habitants et aux secours qui eussent pu leur venir de la rive gauche de la Loire. Cependant il n'en fut pas ainsi, car les Genabiens commencèrent à traverser le fleuve au milieu de la nuit sans que César en ait eu connaissance autrement que par les éclaireurs, *quâ re per exploratores nunciatâ* ; et alors que fait-il ? lance-t-il directement sur les fuyards les deux légions qu'il avait sous la main et qui, dans l'opinion que je combats eussent dû prendre la colonne en flanc et la couper ? Non, au risque de lui donner le temps de lui échapper, il attaque les portes, les brûle, et passe par la place pour la poursuivre. Evidemment il a trouvé un obstacle qu'il ne mentionne pas, mais qu'il est facile de deviner. La tête du pont étant, sous le rapport défensif, en communication immédiate avec la ville ; il n'a pu s'en rendre maître qu'après avoir franchi l'enceinte.

Si le pont était distant de Genabum, César a manqué aux règles les plus élémentaires de la stratégie et de la tactique ; dans le cas contraire, tout s'explique. Le prudent général, craignant de passer la nuit sous les murs d'une place dont il n'avait pas eu le temps de reconnaître la force, campe hors de la portée du trait. Dans l'impossibilité de s'emparer immédiatement de la tête du pont, contigu à la ville, il dispose de tous côtés des éclaireurs. Averti par ceux-ci, il adopte le seul moyen de poursuite qu'il pût employer, il force les portes de la ville pour arriver au pont.

César ajoute que presque tous les habitants furent tués ou pris parce que l'encombrement des ponts et des chemins qui étaient très-étroits retardait leur fuite, *quod pontis atque itinerum angustiæ multitudinis fugam intercluserant.* Mais, dit-on, si le pont touchait à Genabum, quels sont donc ces chemins étroits dont parle César? — Sans attacher une extrême importance à la construction de ce membre de phrase, *pontis atque itinerum*, le pont d'abord, les chemins ensuite, il est facile de comprendre que si les chemins qui aboutissaient au pont, du côté opposé à la ville, étaient étroits et impraticables, ils ont dû contribuer à augmenter l'encombrement. — On insiste. — Mais la retraite s'opérait en silence, *silentio egressi.* A quoi bon cette précaution, si la ville commandait le pont? — C'est que le tumulte eût donné l'éveil à l'ennemi. C'est que le défilé sur le pont, avec tous les encombrements d'une déroute, devait durer longtemps, et que les Romains, avertis de la fuite par le tumulte, pouvaient prendre la ville avant son évacuation. Jamais donc le silence ne fut plus nécessaire, même en supposant le pont contigu à la ville.

J'ajouterai que l'état des lieux, à l'époque du moyen-âge, s'accorde parfaitement avec le récit de César. Alors l'enceinte de la ville suivait le côté oriental des maisons de la rue Sainte-Catherine, qui occupe la place des fossés. Le pont était au droit de cette rue. Ainsi, quoique hors de la ville, il en était si près qu'il en faisait presque partie et qu'il pouvait s'y relier par un chemin couvert ou par une muraille; de telle sorte que l'ennemi, placé sur la rive droite de la Loire, ne pût s'emparer du pont sans forcer cette défense; tandis qu'il était facile aux assiégés de passer le fleuve à l'abri de ses coups. Maintenant, si on admet, ce qui est fort probable, que le pont du moyen-âge ait pris la place de celui de Genabum, il ne reste plus rien d'obscur dans le récit de César.

Deux mots en terminant sur l'assiette de Genabum. En supposant que cette ville ne soit autre qu'Orléans, trois opinions sont en présence:

1° Dans la crainte des inondations, les Gaulois se seraient établis sur le sommet du coteau, c'est-à-dire dans la partie la plus

reculée de la ville moderne. On ne voit pas les raisons qui leur auraient commandé ce choix. Genabum était un port de commerce, un entrepôt, *emporium*. Sa place était marquée sur la rive même du fleuve. Il n'y eût eu pour elle que préjudice à s'en écarter. La Loire n'était alors retenue par aucune digue ; elle pouvait, dans les moments de crues, s'étendre jusqu'au coteau d'Olivet, se faisant ainsi un lit de quatre kilomètres de largeur, c'est-à-dire douze fois plus spacieux que de nos jours. Dans ces conditions, les parties les plus basses du rivage actuel seraient à l'abri de ses fureurs. C'est le génie moderne qui a inondé les villes pour préserver les campagnes. Du reste, on vient de voir par le récit de César qu'il n'y avait aucun intervalle entre la ville et le pont. Genabum était donc assis sur le bord de la Loire.

2° Genabum, assis sur les bords de la Loire, aurait couronné une falaise qui se serait par suite transformée en la dépression de terrain où l'on vit plus tard la ville gallo-romaine. Cette opinion, dès le premier abord, paraît singulière. Comment le sol se serait-il naturellement affaissé, tandis que l'expérience prouve qu'il s'élève assez rapidement dans toutes les villes ; ou si ce dénivellement est le résultat d'un travail humain, qui effraie l'imagination par son immensité sans qu'on puisse en comprendre les avantages, comment se fait-il qu'il n'ait laissé aucune trace? Les déblais jetés dans la Loire en auraient obstrué le cours ; ou déposés sur le rivage ils eussent formé des cavaliers encore reconnaissables. Si l'*emporium* gaulois avait pu prospérer sur une dune, pourquoi les Romains eussent-ils transformé à grands frais cette dune en vallée? En présence d'inductions aussi fortes, il serait bon de présenter une preuve quelconque, mais ici la preuve fait défaut. Cette hypothèse ne peut donc se soutenir.

3° Les deux premières opinions étant écartées, il ne reste plus qu'à admettre la troisième, à savoir, que Genabum occupait tout ou partie de l'emplacement où s'éleva plus tard la ville gallo-romaine, dont le périmètre est trop connu pour qu'il soit utile de le décrire de nouveau.

LES MAITRES-ÉCRIVAINS ORLÉANAIS ;

Par M. Houdas, Instituteur à Olivet.

Séance du 22 août 1862.

De nombreux auteurs ont retracé, dans des ouvrages fort savants, les progrès de l'écriture parmi les nations depuis son origine supposée jusqu'à nos jours ; mais aucun, que nous sachions, ne s'est occupé de faire de cette matière une étude au point de vue de la province orléanaise.

Nous avons trop le sentiment de notre insuffisance pour oser entreprendre nous-même un tel travail ; notre but, tout modeste, est de rassembler quelques faits épars dans nos historiens locaux et d'apporter notre tribut de recherches à un sujet qui ne manque pas d'intérêt, mais qui demanderait, pour être traité complètement, une plume plus exercée que la nôtre.

La domination romaine, on le sait, fit succéder chez les Gaulois, à la gloire des armes, l'éclat plus pacifique des sciences et des arts. L'introduction du christianisme dans nos contrées y développa des goûts nouveaux : un enseignement régulier remplaça l'enseignement oral des Druides dont les écoles, fameuses à l'époque de la conquête, durent bientôt céder à la renommée de celles de Lérins et de Marmoutiers. C'est surtout par ces derniers sanctuaires, d'où sortirent tant d'hommes illustres et de grands saints, que l'art calligraphique, après s'être développé en la manière des Romains, se propagea dans nos pays du centre.

Pourtant ce ne fut que Charlemagne qui, le premier de nos rois, accorda à l'écriture une attention sérieuse. Il avait attaché

aux écoles qui se tenaient dans son palais des copistes chargés de reproduire les livres saints et les auteurs de l'antiquité.

Le grand empereur, dont l'œil se portait sur tous les détails, regardait le perfectionnement de l'écriture comme l'un des plus importants services qu'il pût rendre aux lettres. Aussi s'occupa-t-il de réformer les mauvaises habitudes qu'on avait prises sous les anciens rois mérovingiens et de faire revivre, dans sa pureté première, la méthode romaine. Cette méthode eut un plein succès, et le monarque, que l'Université a pris pour patron et qui a donné son nom à son siècle, l'a donné aussi à l'écriture de son temps, dite *carlovingienne*.

Prenant part au mouvement intellectuel que Charlemagne sut provoquer et qu'il dirigea par la force de son génie, le savant évêque d'Orléans, Théodulphe, restaurait les antiques écoles que nos vieux historiens font remonter avec plus ou moins de certitude à Aurélien, il en fondait de nouvelles, et par un capitulaire de 788, adressé à tous les pasteurs du diocèse, il exhortait ces derniers à envoyer leurs neveux aux écoles de l'église de Sainte-Croix, à celles de Saint-Benoît, de Saint-Liphard de Meung et du monastère de Saint-Aignan, dont il était le gouverneur.

Dans des articles particuliers (1), il enjoignait aux prêtres de la campagne de tenir, ou faire tenir de petites écoles, où les enfants pussent apprendre la lecture, l'écriture et les premières notions de religion, sans recevoir d'autre salaire que les offrandes bénévoles des familles.

Il s'appliquait aussi à la transcription fidèle, à la révision sévère et à l'illustration artistique des textes sacrés. La *Bible de Théodulphe*, conservée jusqu'à nos jours au trésor de la cathédrale du Puy, est la plus ancienne qui soit dans nos collections françaises ; elle est aussi un des plus précieux monuments bibliographiques de l'époque carlovingienne. Depuis plus de mille ans, elle atteste, par l'exécution de son texte et la richesse de ses illustrations, la renaissance qui se produisit au IXe siècle, pour la

(1) 19 et 20 du 1er *Capitulaire*. Voir Baluze et l'ouvrage récent de M. Baunard, sur *Théodulphe*.

calligraphie et la peinture des manuscrits, et les progrès qui furent alors réalisés.

Cette Bible ne fut pas une œuvre isolée; beaucoup d'autres manuscrits furent revus et publiés par Théodulphe. On cite particulièrement le *Psautier* en lettres d'or et d'argent, richement relié que le savant évêque offrit à la princesse Gisla; on mentionne aussi la collection de livres saints à laquelle il donna lui-même le nom de *bibliothèque*.

L'élan communiqué au zèle littéraire et artistique par le règne de Charlemagne, si puissamment secondé par Théodulphe, fut aussi encouragé par Jonas, successeur de ce dernier. Il reçut encore une vive impulsion de la direction donnée aux études dans l'abbaye de Ferrières, en Gâtinais (1). L'école de cette abbaye, fondée par Sigulfe et organisée par Alcuin, jeta un vif éclat vers le milieu du IXe siècle sous l'abbé Loup, digne émule de l'évêque d'Orléans.

Un mouvement aussi marqué, imprimé par un grand nombre d'hommes illustres, était surtout favorisé par les institutions religieuses qui existaient déjà dans l'Orléanais : l'abbaye de Saint-Mesmin (510), celles de Saint-Aignan (498), de Fleury-sur-Loire (650), de Beaugency (696), de Saint-Euverte (783), de Saint-Gondon (VIIIe siècle). C'étaient autant de retraites où les lettres et les arts trouvaient un asile contre les agitations intestines qui, dans tous les temps, ont entravé la civilisation dans sa marche quand elles ne l'ont pas reculée.

L'art de l'enluminure, cet usage d'illustrer es livres par des vignettes aux vives couleurs, cultivé d'abord à Rome et à Constantinople, poursuivi ensuite par la barbarie des Iconoclastes, s'était réfugié auprès de la cour des premiers carlovingiens et avait contribué à faire du travail du copiste une profession noble et libérale, demandant à la fois de la patience, de l'intelligence et même du génie.

Les règles monastiques imposaient ordinairement aux religieux, tantôt comme une pénitence, tantôt comme un devoir de piété,

(1) Abbaye de Notre-Dame de Bethléem, fondée en 630.

l'obligation de copier les manuscrits ; souvent aussi les moines étaient heureux de pouvoir chasser l'ennui de leurs cellules par une occupation quelque peu attrayante, et s'exerçaient à copier et à enluminer des ouvrages, soit pour leur usage particulier, soit pour le profit qu'ils en retiraient par la vente.

L'exemple donné par le monarque et pas ses conseillers, qui ne dédaignaient pas le travail fastidieux de la copie des manuscrits, fut suivi dans presque tous les cloitres (1).

C'est ainsi qu'en formant et en enrichissant les bibliothèques dans leurs abbayes, les moines nous conservaient heureusement une partie des richesses littéraires des siècles antérieurs.

L'abbaye de Fleury-sur-Loire fut, entre toutes, riche en manuscrits. Elle eut de bonne heure un collége, fondé en 847 par Charles-le-Chauve, et ses religieux n'attendirent pas la fin du IXe siècle pour mettre au jour des ouvrages remarquables.

Les calligraphes français ont rarement signé leurs travaux; cependant les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont enregistré, sous la date de 880, une heureuse exception (2). Parmi les moines de Fleury, qui par leur savoir faisaient alors l'ornement du monastère, se distinguait un nommé Gauzbert ou Gozbert. Il avait un talent singulier pour bien copier et il ne s'appliqua qu'à transcrire les bons livres de l'antiquité.

A l'époque où dom Rivet écrivait son histoire (1740), on voyait encore à Fleury la vie de Saint-Benoît par le pape Grégoire-le-Grand, que Gozbert avait écrite de sa main comme l'indiquait l'inscription suivante : *Hic est liber Sancti Patris Benedicti, quem obtulit ei frater Gauzbertus* (3).

A la fin du Xe siècle, le collége dont nous venons de rappeler la fondation, célèbre sous la direction d'Abbon, était, dit-on, fréquenté par près de *cinq mille* écoliers. Chaque élève faisait

(1) *Architecture monastique*, par Albert Lenoir.

(2) *Histoire littéraire de la France*; t. V, p. 276.

(3) Plusieurs manuscrits de la bibliothèque publique portent la mention qu'ils ont été copiés, vers 935, par ordre de saint Odon, abbé de Cluny et de Fleury-sur-Loire. — Voir nos 51 et 203 du catalogue.

présent à son professeur de deux manuscrits, soit à titre de reconnaissance, soit à titre d'indemnité. Ces ouvrages étaient ordinairement écrits au monastère. A cet effet, à côté de la bibliothèque se trouvait une salle appelée le *scriptorium* (1) où travaillaient les copistes, ordinairement au nombre de douze, séparés les uns des autres par de légères cloisons afin d'éviter les distractions qui auraient pu nuire à l'exactitude des copies. Ce travail puissant et fécond de la solitude, qui ne s'interrompait point, suffisait pour pourvoir au besoin des étudiants. Le grand nombre de ceux-ci, à l'école de Fleury, explique la prodigieuse quantité des manuscrits qui y furent rassemblés (2) et dont malheureusement il ne nous reste que les deux cents volumes environ portés au catalogue de la bibliothèque d'Orléans.

C'est dans ces précieux manuscrits qu'il nous a été possible d'étudier les variations de l'écriture, ses progrès, sa décadence, ses perfectionnements. C'est avec ces richesses de dix siècles différents que nous avons pu apprécier les habitudes des écrivains (3).

(1) Cette salle était consacrée par une bénédiction qu'on trouve rapportée au glossaire de Ducange : « *Benedicere digneris, Domine, hoc scriptorium famulorum tuorum, et omnes habitantes in eo, ut quidquid divinarum scripturarum ab eis lectum vel scriptum fuerit, sensu capiant, opere perficiant* ; *Per Dominum*, etc. »

(2) Au commencement du XIe siècle, Gauzlin, 31e abbé, avait fait construire à Fleury un bâtiment, à l'épreuve du feu, pour y renfermer les livres. (*Société archéologique.*)

(3) Nous avons cru pouvoir donner ici un tableau chronologique des richesses manuscrites de la bibliothèque d'Orléans jusqu'au XVIe siècle.

VIIe Siècle, portés au catalogue sous les nos 16, 131, 169.

VIIIe Siècle : 14, 16, 39, 105 et 169.

IXe Siècle : 14, 43, 85, 88, 125, 132, 150, 156, 157, 158, 169, 171, 173, 266, 273, 274, 285, 286 et 289.

Xe Siècle : 11, 13, 15, 19, 28, 31, 35, 41, 42, 44, 51, 55, 58, 59, 62, 64, 65, 67, 69, 70, 77, 79, 80, 84, 89, 94, 99, 123, 124, 133, 134, 135, 136, 137, 146, 147, 151, 152, 153, 159, 160, 161, 167, 174, 201,

Toutes les écoles des monastères n'avaient pas l'importance de celle de Saint-Benoît ; pourtant elles étaient suivies et leur nombre atteste l'asile que trouvaient les lettres et les arts dans le pays orléanais.

Il est juste de remarquer toutefois que le mouvement produit par Charlemagne ne s'était pas soutenu, et qu'à la civilisation qu'il avait créée par la seule force de son génie, l'incurie de ses successeurs et surtout les invasions normandes avaient fait succéder une dégradation intellectuelle qui de la science passa dans l'écriture, dont l'exécution, plus ou moins soignée, plus ou moins artistique, fut toujours, dans ces temps, en rapport avec l'état de la nation. C'est ainsi qu'au xe siècle, justement surnommé siècle de fer, elle subit la même décadence que la science. Les actes officiels de cette époque sont en lettres très-allongées, étroitement serrées. Les capitales sont jetées au milieu des mots. Les queues des lettres sont très-longues, les lignes souvent très-espacées. Dans le siècle suivant, vers l'an 1020, les lignes sont plus rap-

203, 215, 223, 224, 226, 248, 256, 258, 259, 268, 270, 280, 281, 290, 291, 295 et 374.

XIe Siècle : 4, 5, 32, 56, 57, 61, 77, 78, 81, 82, 86, 99, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 162, 167, 193, 200, 207, 219, 222, 237, 249, 250, 255, 260, 283, 287, 292, 294, 302, 374.

XIIe Siècle : 6, 18, 40, 45, 53, 54, 60, 63, 64, 83, 84, 100, 106, 108, 122, 126, 128, 130, 149, 165, 168, 175, 188, 194, 225, 227, 236, 251, 283, 284, 288, 295, 299.

XIIIe Siècle : 7, 8, 10, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 46, 52, 84, 95, 101, 107, 115, 120, 127, 154, 155, 163, 164, 170, 176, 177, 178, 179, 217, 219, 228, 230, 236, 247, 252, 261, 269, 275, 284, 293 et 374.

XIVe Siècle : 3, 12, 47, 48, 49, 50, 66, 68, 71, 72, 73, 74, 76, 87, 96, 102, 103, 109, 110, 121, 129, 180, 181, 182, 187, 191, 195, 214, 216, 217, 220, 221, 229, 230, 232, 233, 236, 238, 239, 254, 284, 336, 337, 356, 376, 380.

XVe Siècle : 9, 17, 47, 75, 91, 92, 93, 104, 111, 113, 116, 117, 166, 172, 187, 189, 190, 196, 199, 218, 231, 234, 240, 243, 251, 253, 254, 257, 262, 263, 279, 297, 357, 354 et 409.

(*Extrait du catalogue de cette bibliothèque*).

prochées, les lettres moins longues, les traits semblent vouloir se réformer.

Il fallait la grande époque de saint Louis pour faire revivre l'art calligraphique avec un nouvel éclat (1). Jusque là les moines l'avaient presque exclusivement cultivé; mais à partir du règne du saint roi, une foule d'individus, étrangers à l'Eglise, s'occupèrentde la transcription des livres, parce que, à cette date, le goût des lettres et des études sérieuses commençait à se répandre dans la société laïque et que les livres étaient devenus un objet de commerce. Les rois de France encouragèrent cette industrie, et au xive siècle, il y avait plus de 6,000 copistes attachés à l'Université de Paris.

Mais ce passage de l'écriture dans le domaine public ne lui fut pas favorable: les moines travaillaient à main posée et particulièrement pour la science; les copistes travaillèrent vite pour gagner beaucoup, et cette exécution rapide gâta la main. Les bonnes formes se perdirent aussi dans les écoles, où les étudiants écrivaient sous la dictée, dans les maisons de tabellionage et dans les siéges de justice, par suite des nombreuses pièces judiciaires.

C'est ainsi que l'écriture, après une brillante époque, entra tout-à-coup et sans transition dans une ère nouvelle, celle de l'écriture *gothique*; elle se transforma comme l'architecture, mais pour dégénérer, tandis que l'architecture produisit ses plus brillants chefs-d'œuvre (2).

Cette dégénérescence eut lieu à la fin du xiiie siècle. L'Université d'Orléans, constituée sur le modèle de celle de Paris, était alors célèbre, et c'était au moment où étudiaient dans son sein les Bertrand de Goth (Clément V), les Jacques Ossa (Jean XXI),

(1) A cette période de l'écriture appartiennent les nombreux manuscrits que fit transcrire Jean, 46e abbé de Saint-Benoît (1235-1248). Quelques-uns de ces manuscrits nous ont été conservés et figurent aux numéros 29 et 34 du catalogue précédemment cité. L'écriture en est parfaitement belle.

(2) Paléographie de Natalis de Wailly.

depuis devenus papes, qu'on voyait à Orléans une corporation de copistes attachés à cette Université et connus sous le nom de *Maîtres-Ecrivains*.

Les statuts de cette corporation ne nous sont pas connus ; ils étaient probablement semblables à ceux de la corporation parisienne : les membres qui la composaient prêtaient serment entre les mains du Recteur de l'Université dont ils partageaient, du reste, les nombreuses franchises (1).

Un demi-siècle environ avant la constitution légale de l'Université, ces écrivains occupaient déjà, à eux seuls, dans la ville, une rue qui a conservé le nom de rue de l'*Ecrivinerie*, jusqu'au moment où elle fut abattue pour faire place à celle de la Préfecture ou rue Pothier.

Plusieurs causes favorisaient le développement de la corporation, et l'importance croissante de l'école d'Orléans et les leçons d'écriture qu'on recherchait auprès des maîtres en cet art. Aussi s'accrut-elle à ce point qu'elle put, avec ses propres ressources, se livrer à des œuvres de piété et de bienfaisance.

En 1266, Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, ayant fait construire vis-à-vis et au nord de Sainte-Croix, hors des murs de la ville d'alors, une petite chapelle placée sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Vrain, donna, par lettres du mois d'octobre, cette chapelle à la communauté des maîtres-écrivains, qui durent en achever la construction, y faire célébrer le service divin, eurent à leur nomination le chapelain et le concierge et reçurent les offrandes des fidèles (2).

La communauté disposait des terrains environnants qui comprenaient alors un cimetière commun, appelé le *Grand Cimetière*, lequel a été remplacé de nos jours par la Halle-au-Blé. Les écrivains devinrent ainsi les possesseurs et les administrateurs du

(1) Pour ces franchises, voir *Université de lois d'Orléans*, par M. Bimbenet.

(2) Ces lettres sont aux archives de l'Hôtel-de-Ville ; elles se trouvent transcrites dans le manuscrit 434 de la bibliothèque publique, p. 263.

Cimetière public de la ville et des prérogatives qui résultaient de cette possession.

En 1297, l'évêque Ferri de Lorraine, notifiant la donation faite aux Ecrivains par Robert de Courtenay, donation confirmée par le Saint-Siége, permit auxdits Ecrivains, par lettres datées du château de Meung-sur-Loire, le jour de l'Ascension, de fonder, au-delà de leur chapelle et au nord des murs de la ville, un hôpital, qui fut connu sous le nom de Saint-Pouair, parce qu'il était auprès de l'église de ce nom, et aussi sous celui de l'Aumône des garçons, attendu qu'il était destiné à retirer pendant la nuit, particulièrement en hiver, les pauvres garçons qui ne savaient où loger. L'évêque laissa aux fondateurs l'entière disposition du temporel de cet hôpital.

Quelques années plus tard, Bertrand de Saint-Denis, aussi évêque d'Orléans, par des lettres datées du lundi devant la saint Georges, l'an 1301, confirmait les donations de ses prédécesseurs et donnait en outre pouvoir aux Ecrivains d'acheter une maison pour servir d'hospice aux pauvres pendant l'hiver.

Les établissements créés par les maîtres-écrivains devinrent sans doute insuffisants pour le grand nombre de ceux qui les fréquentaient, puisque le 28 mai 1313, le samedi après l'Ascension, Milon de Chailly, autre évêque d'Orléans, permit aux confrères d'agrandir d'une aile leur chapelle du Grand-Cimetière.

Jean de Conflans, par des lettres datées de Meung, le jeudi après l'Ascension 1343, confirma, en faveur des écrivains d'Orléans, tout ce que ses prédécesseurs avaient fait et ajouta que, sur leur requête, il leur donnait pleine et entière autorité sur les chapelains ou desservants, afin de pouvoir les instituer, destituer et changer ainsi que le proviseur et le concierge de l'hôpital de Saint-Paterne. Il leur permit, en outre de faire porter leur poyle ou luminaire, dans les paroisses de la ville, aux enterrements des confrères, et de le remporter (1).

Jean de Montmorency, par lettres datées du même lieu, le jeudi devant la Chaire de saint Pierre, l'an 1353, confirma tout ce qu'avaient fait les évêques ses prédécesseurs (1).

(1) Manuscrit 434 précédemment indiqué.

Les diverses faveurs accordées à la corporation nous montrent la protection que l'Eglise a exercée sur les arts dès le Moyen-Age. C'est elle seule qui, jusqu'à la constitution de l'Université, eut la surveillance des Ecrivains ; et plus tard, quand le commerce des livres fut étendu, bien que la censure des ouvrages fût un privilége de l'Université, elle veillait aussi à la pureté des doctrines et à la correction des textes. C'est encore à l'abri de ses cloitres que s'installaient ceux qui se livraient au trafic des manuscrits. Longtemps les libraires-jurés adossèrent leurs boutiques à l'église de Sainte-Croix.

Ces derniers avaient des relations trop étroites avec les Ecrivains pour que nous n'en disions pas un mot. C'étaient eux qui, pour l'ordinaire, confiaient les travaux d'écriture aux Ecrivains et ils en avaient toujours qui leur étaient particulièrement attachés. Hommes instruits, ils devaient se livrer au commerce, moins pour leur intérêt que pour celui de la science, et jouir d'une parfaite honorabilité. Ils avaient, en effet, entre les mains les dépôts des connaissances humaines, et il était alors si facile en copiant d'altérer les textes que l'attention la plus minutieuse n'était pas inutile en présence de la censure de l'Université et de celle du clergé. Cette censure était fort sévère : les exemplaires trouvés incorrects étaient détruits, et le libraire qui les avait vendus ou loués, car alors, vu le prix des livres on les louait souvent, était passible d'une amende. De là, le soin que le libraire devait prendre de ne confier la copie qu'à des écrivains sérieux et d'en faire lui-même la vérification la plus attentive.

Ainsi, à côté de la corporation des Ecrivains, s'en était élevée une autre, plus noble, plus lettrée, plus riche, intermédiaire indispensable entre le copiste et l'étudiant, et dont l'exigence pour l'exactitude, pour la beauté de l'exécution ne pouvait qu'entretenir le goût d'un art qui fut longtemps de si haute importance (1).

La profession d'écrivain, en raison des garanties qu'on demandait d'elle, devait exiger un long noviciat.

(1) Voyez les statuts de la librairie en 1259, 1275 et 1342.

La copie d'un manuscrit était à l'époque l'œuvre d'une patience à laquelle nous ne saurions croire de nos jours. La perfection dans les caractères, et encore plus l'illustration, apportaient des difficultés pour l'exécution desquelles il fallait s'exercer longtemps.

Le commencement de chaque chapitre et les titres étaient ordinairement écrits en rouge; d'où vient le nom de *rubrique ;* l'encre bleue servait pour les lettres initiales, les *torneures* ou légers dégagements qui, d'un même trait de plume, figuraient des têtes de singe, de chien ou d'autres animaux. Les bordures étaient généralement des arabesques aux couleurs diverses exécutées au pinceau. Dans les plus beaux manuscrits, l'or, l'azur ornaient les capitales, les titres et les initiales; les pages étaient encadrées dans des miniatures ornées d'or bruni qui ne paraît pas aujourd'hui avoir subi la moindre altération en traversant les siècles.

Telle est du moins l'impression que produit l'examen des manuscrits à la bibliothèque publique d'Orléans.

L'un de ces manuscrits, daté du VII[e] siècle, est austère et nu : point de vignettes, point d'arabesques, des lignes longues, une écriture massive et carrée que le temps a fait jaunir. D'autres, au contraire, sont d'une profusion charmante de dessins et de couleurs; le vermillon et l'indigo n'ont pas de teintes assez éblouissantes pour en colorier le vélin; le pinceau n'a pas assez de caprices et de fantaisies pour en orner toutes les pages. — Un missel du XIV[e] siècle, contenant deux grandes figures bleu et or ; une vieille bible latine, du XIII[e] siècle, qui porte dans toutes ses lettres capitales de curieuses miniatures ; un livre d'heures d'une incroyable abondance de dessins, d'un coloris qui a conservé toute sa fraîcheur; un ordinaire de l'Église d'Orléans, du XVII[e] siècle, avec deux estampes représentant, l'une le vœu de Louis XIII, l'autre, l'entrée d'un évêque à Orléans; une petite Bible, d'un gracieux format, d'une écriture aussi fine que les caractères d'imprimerie, d'un vélin aussi mince et aussi transparent que la pellicule d'un œuf : ce sont les principales richesses manuscrites de cette bibliothèque, qui les a recueillies des couvents fort nombreux

dans Orléans, du monastère de Saint-Mesmin de Micy (1) et surtout de la célèbre abbaye de Fleury-sur-Loire, dont nous avons parlé plus haut.

A côté de ces trésors calligraphiques peuvent se ranger les nombreuses archives réunies au dépôt départemental et qui proviennent de l'ancienne Université d'Orléans. Ce sont, pour la plupart, des registres qui servaient à la transcription des privilèges ainsi que des actes de cette Université et des diverses nations dont elle se composait.

Les plus précieux, qui appartinrent à la nation germanique, sont illustrés par une magnifique collection de médaillons représentant, avec une rare perfection de dessin et une grande richesse de coloris, les armoiries de chacun des procurateurs ; « illustration tellement remarquable, que ces registres se recommandent autant comme objet d'art et comme renseignements héraldiques que comme venant d'une illustre corporation attachée à l'un des corps enseignants les plus distingués de l'Europe, au temps où cette partie du monde se frayait un passage dans la civilisation et le perfectionnement des arts et des sciences » (2).

Toutes les conditions de la copie d'un manuscrit devaient faire établir des distinctions entre ceux qui cultivaient l'art calligraphique selon le genre de travail auquel ils se livraient. Les uns, ceux qui s'attachaient simplement à l'écriture, étaient appelés proprement *Ecrivains* ; les autres, en raison de leur travail d'illustration, prenaient la qualité d'*Imagiers* (3) ; ces derniers étaient en même temps presque toujours peintres en tableaux, décors ou miniatures ; souvent aussi ils réunissaient les deux ti-

(1) Au commencement du VIe siècle, il est fait mention des bibliothèques monastiques au centre de la France, dans la donation d'une collection de livres d'histoire à la bibliothèque de Micy, près Orléans. Ces livres, qui subsistaient encore au IXe siècle, portaient, en note, que le donateur les avait offerts et déposés le Jeudi-Saint sur l'autel de saint Etienne. (*Curiosités bibliographiques* par L. Lalanne, 149.)

(2) Bimbenet, *Histoire de l'Université de lois d'Orléans.*

(3) Jansen. *Essai sur la Calligraphie des manuscrits du Moyen-Age.*

tres et se qualifiaient *Ecrivains-Imagiers*. Le goût des miniatures, d'abord imparfait, se perfectionna avec les siècles. On cite parmi les œuvres de ce genre les plus remarquables, un beau *Psautier* de saint Louis, d'un artiste d'Orléans, dont l'histoire n'a pas conservé le nom; et, au commencement du XIVe siècle, un manuscrit de la *Chasse aux oiseaux*, de Frédéric II, enluminé par Simon, habile miniaturiste d'Orléans.

Un peu plus tard se trouve dans les arts du temps le nom de Perreniet, enlumineur des environs de Blois qui, en 1396, travailla pour la chapelle des Célestins de Paris.

C'est là bien peu de noms, sans doute, à citer pour une époque où, suivant un manuscrit indiqué dans l'ouvrage *les Hommes Illustres de l'Orléanais*, il y avait (XVe siècle), jusqu'à dix mille calligraphes, dans les deux seules villes de Paris et d'Orléans. Une pareille assertion est probablement exagérée, elle aurait tout au moins besoin d'être appuyée de preuves sérieuses.

Quoi qu'il en soit, nous rappellerons ici plusieurs faits qui s'accomplissaient alors dans Orléans, et qui ont rapport à notre sujet.

En 1337, l'Université, dont les cours avaient tenu depuis longtemps aux Jacobins, hors de la ville et au nord de la Porte-Parisis, était transférée dans un nouveau local, rue de l'Ecrivinerie. Elle y resta jusqu'en 1498; c'est alors que le duc d'Orléans fit construire les Grandes-Ecoles, au levant de l'église des Bénédictins, sur une rue qui prit, dès lors, le nom de rue de *l'Université* ou des *Grandes-Ecoles* (1).

En novembre 1373, les confrères de Saint-Lazare du Martroi-aux-Corps-d'Orléans ou du Grand-Cimetière, discutaient vivement avec les confrères écrivains pour la jouissance de la chapelle du Cimetière, que les premiers prétendaient être possédée en commun. Cette chapelle était adossée au Grand-Cimetière et avait été construite par les chanoines de Sainte-Croix (2).

(1) Bimbenet, *Histoire de l'Université d'Orléans*.

(2) Lemaire, *Antiquités d'Orléans*.

En 1390, les Beauharnais possédaient, dans le faubourg Madeleine, un castel appelé *La Chaussée*, où ils avaient réuni la première collection de manuscrits ou bibliothèque connue à Orléans (2).

Le 20 mars 1436, les maîtres-écrivains faisaient enclore leur Grand-Cimetière et ouvrir une porte près de celle appelée porte Parisis, qui était vis-à-vis de l'Infirmerie ou Hôtel-Dieu. La corporation, malgré le malheur des guerres, était encore très-nombreuse à Orléans, et il fallait qu'elle eût toujours de grandes ressources pour pouvoir se livrer à des dépenses aussi importantes que celles de la clôture d'un Cimetière.

En 1455, il n'existait pas encore d'Imprimerie à Orléans ; il n'y en avait même pas à Paris, puisque cet art, qui devait opérer une révolution dans les études et dans la civilisation, n'y fut introduit qu'en 1469 par Fichet, recteur de l'Université. Les livres imprimés commençaient cependant à se répandre. A cette date (1455), l'évêque Thibault d'Aussigny faisait plusieurs réglements pour la bibliothèque du Chapitre qui, placée dans le cloître sud de Sainte-Croix, était composée de beaucoup de manuscrits presque tous écrits à Orléans, et de quelques livres imprimés. Ces derniers étaient si rares, que les soins les plus minutieux étaient pris pour en empêcher l'enlèvement, au point que les plus précieux étaient attachés à une chaîne de fer, et que le doyen avait seul la clé du cadenas qui les fermait.

Cependant un coup mortel était porté à la confrérie des écrivains. Elle pressentait déjà sa ruine prochaine, quand elle se vit inquiéter, en 1483, par Nicolas Duchesne, clerc du diocèse de Tulle, qui avait frauduleusement obtenu du légat la provision de la chapelle de Saint-Vrain, possédée par les confrères depuis 1266, comme si cette chapelle eût été un bénéfice. Une sentence de l'official d'Orléans, commis par le légat sur la réclamation des confrères, débouta Duchesne de ses prétentions. Mais comme la confrérie voyait chaque jour diminuer son importance, la chapelle

(2) Lemaire, *Antiquités d'Orléans*.

fut délaissée par elle et passa aux confrères menuisiers, qui lui donnèrent le nom de *Sainte-Anne*, leur patronne.

Ce fut en 1490 que Mathieu Vivian vint se fixer comme imprimeur, dans la rue de l'Ecrivinerie au milieu même des écrivains (1). L'art qu'il importait à Orléans avait tout d'abord été considéré par ses inventeurs comme un procédé lucratif pour obtenir un plus grand nombre de livres à moins de frais, et le premier qui était venu l'exploiter à Paris s'était bien gardé de faire connaître ce procédé. Il vendit ses Bibles au même prix que les manuscrits jusqu'à ce que la supercherie ayant été découverte il fut chassé de la ville comme un fripon. Mais l'opinion publique releva bientôt l'imprimerie de l'état de suspicion où l'avaient laissée ses inventeurs. Des imprimeurs s'établirent partout et dès lors la profession d'écrivain perdit de son importance et cessa d'être recherchée pour les bénéfices qu'elle procurait.

Pourtant l'usage des enluminures se conserva encore quelque temps; les imprimeurs du XVe siècle laissaient dans les livres des espaces vides pour les lettres capitales que l'on enjolivait ensuite de peintures.

Si généralement au XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe l'écriture n'a plus la régularité et les belles formes des époques antérieures, témoignage du découragement qui avait saisi les maîtres-écrivains, il se trouva cependant quelques artistes en ce genre dont le talent mérita d'être remarqué.

Jean de Fontenay, natif d'Orléans, fut un célèbre maître. Il fit paraître, en 1500, un livre de chiffres d'une belle forme et des caractères pour écrire les lettres secrètes (2).

Anne Verger, autre calligraphe, écrivait en ce temps, un manuscrit grec qui, du dépôt littéraire de l'Orléanais, passa, en 1803, au Ministère de l'Intérieur pour la Bibliothèque impériale. L'é-

(1) Pierre Asselin, le second des imprimeurs orléanais ne s'établit qu'en 1499. Le *Manipulum curatorium* est le premier livre connu sorti des presses de Vivian.

(2) Lemaire et divers manuscrits.

criture en était si parfaite qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères grecs pour François Ier (1).

Les actes des premières années du XVIIe siècle et surtout les comptes de la ville font retrouver les noms de quelques autres écrivains imagiers et particulièrement ceux d'HUBERT MARCHANT, de JEAN ALBIN, de JEAN BOIVIN, de GAULTIER, de LONGOUMEAU, de JACOB ; les descendants de ce dernier ont longtemps honoré et continuent d'honorer l'art de l'imprimerie à Orléans.

NICOLAS BOIVIN, de la rue de l'Ecrivinerie, fut surtout renommé comme écrivain : il termina, avant Pâques 1606, le *Miroir historial*, histoire des Papes jusqu'à Jean XXII. Le manuscrit, moins précieux par le style que par la beauté supérieure des caractères, très-bien peints, et en grosse écriture, fut brûlé dans l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, en 1794.

Mais celui qui a été placé au-dessus de tous les calligraphes du XVIe siècle, des Lemoine, des Gigantis, des Legaingneur, HAMON (2), de Blois, mérita, par ses travaux, la réputation européenne qu'on lui a faite. Maître d'écriture de Charles IX et ensuite secrétaire de la Chambre, il savait si bien orner ses lettres, ses initiales étaient si adroitement tortillées de serpents, remplies d'oiseaux, de pattes, d'ailes, etc., qu'un juste sentiment d'admiration ne manquait pas de se produire à l'examen de ses œuvres. Il publia plusieurs alphabets et, en dernier lieu, un recueil où toutes les écritures étaient imitées d'après les modèles tirés de la bibliothèque royale de Fontainebleau et des archives des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. Il dédia aussi au cardinal de Lorraine la description des Gaules en douze cartes écrites sur du papier vélin. Son talent d'imitation devait lui être fatal ; il voulut fabriquer de fausses pièces, et, pour ce fait fut pendu à Paris, sur la place de Grève, en 1569.

Ce fut l'année suivante qu'Adam Charles, écrivain et secrétaire ordinaire du roi Charles IX, obtint, de celui-ci, des lettres-

(1) SEPTIER. *Catalogue de manuscrits*, p. 28.

(2) Voir ce qu'en dit LA CROIX DU MAINE dans sa bibliothèque.

patentes pour l'érection d'un corps d'écrivains-jurés, chargés spécialement de vérifier les écritures et de rechercher les faussaires. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 31 janvier 1576 (1).

La découverte de l'imprimerie avait occasionné la ruine presque totale de la société des écrivains Orléanais, et s'il restait quelques-uns de ses membres, ils n'étaient plus employés qu'à des travaux secondaires ou à la tenue des écoles d'écriture, et n'avaient plus une organisation aussi puissante, aussi régulière que dans les siècles antérieurs.

Ils avaient bien essayé, pendant quelque temps, de lutter contre leur rivale; quelques-uns même l'auraient vaincue par la pureté et la finesse des formes; mais ils durent bientôt céder devant la rapidité de la presse et devant l'impossibilité de pouvoir vivre du produit de leur travail.

Tel était déjà l'état de la corporation orléanaise, en mai 1521, époque à laquelle le Grand-Cimetière, qui venait d'être renfermé dans la nouvelle enceinte de la ville (2), fut cédé par elle aux échevins, qui choisirent des proviseurs pour succéder aux maîtres-écrivains dans l'administration des revenus et continuèrent d'en faire le charnier de la ville.

Elle finissait précisément au moment où l'écriture, après avoir subi plusieurs transformations depuis le XIVe siècle, était devenue tout-à-fait mauvaise et témoignait de l'état d'agitation de la société. Quand la guerre est partout, quand les hommes les plus paisibles eux-mêmes sont obligés de tenir le mousquet et l'épée, on n'a guère le temps de tailler soigneusement la plume et d'écrire à main posée. Aussi les abréviations se multiplient; les lettres n'ont aucune proportion entre elles; des traits durs, empâtés relient les mots; les personnes les plus habiles se

(1) *Encyclopédie méthodique*, t. XX, p. 829.

(2) On connaît des lettres de Louis XII et de François Ier portant permission de prendre une petite rue et des jardins pour son alignement en remboursant les particuliers. — Le 20 mars 1515, les échevins assemblés consentirent à l'exécution de ces lettres.

trouvent parfois embarrassées pour lire les documents du XVIe siècle.

Cependant au XVIIe on revint aux principes de la calligraphie. Quand, sous Henri IV, les affaires du pays eurent repris leur marche régulière, que sous ses successeurs et particulièrement Louis XIV, les sciences, les arts, les lettres et la gloire des armes eurent fait de la France la première des nations, l'écriture suivit une marche ascendante. On vit alors naître et se former la belle ronde minuscule et la petite bâtarde.

On sentit le besoin d'organiser sur un pied plus large la corporation des maîtres experts-jurés, commencée sous Charles IX ; on lui donna des statuts en 1658, et diverses lettres-patentes en réglèrent les priviléges (1).

Plus tard, en 1727, elle reçut d'autres statuts qu'elle conserva jusqu'à la Révolution, et prit le nom d'*Académie royale d'écriture* (2). Elle était gouvernée par un syndic et vingt-quatre anciens maîtres. C'était aux plus capables de ces écrivains que l'on renvoyait les vérifications d'écritures et de signatures ordonnées. L'âge des aspirants était fixé à vingt ans accomplis ; les fils de maîtres pouvaient être reçus à dix-huit ans et avaient le privilége d'être admis gratis.

Ces aspirants étaient examinés pendant trois jours sur tout ce qui concerne l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique universelle, les comptes à parties simples et doubles, et les changes étrangers. Ils avaient, après diplôme, le droit de prendre le titre d'écrivain, de mettre au devant de leur porte un ou deux tableaux décorés de plumes d'or, de traits, de cadeaux et d'autres ornements avec l'indication de leur fonction ; de signer toutes les pièces qu'ils exécutaient pour le public, enfin de tenir école d'écriture. Les veuves pouvaient conserver l'école de leurs maris et la faire tenir par des personnes capables.

A l'époque où furent délivrés ces statuts, une disposition de

(1) *Encyclopédie méthodique*, t. XX, p. 830.

(2) Une analyse de ces statuts se trouve dans le même ouvrage, même tome, p. 834.

ceux-ci formulait une amende de 500 livres contre celui qui, sans le diplôme de maître, tenait classe ou enseignait en ville; mais dans la seconde partie du XVIIIe siècle on toléra la violation de cette disposition, et l'on vit beaucoup de maîtres, appelés *buissonniers*, enseigner sans titre l'écriture et l'arithmétique. Ils n'eurent cependant jamais qualité pour les vérifications judiciaires d'écritures.

Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu à Orléans d'Académie d'écriture; celle de Paris et avec elle celle de Lyon contribuèrent sans doute suffisamment, en répandant des maîtres capables dans la France entière, à conserver les principes de l'art.

Si pour l'Orléanais nous ne pouvons, à cause du manque de renseignements, citer des Jarry, des Rousselet, des Dalet, des Rossignol, etc., toujours est-il que les documents du XVIIe siècle, dans les divers services de cette province, accusent une recherche et un talent qui font honneur aux maîtres en écriture. Chose remarquable, l'époque qui nous a donné nos plus grands chefs-d'œuvre littéraires nous a aussi donné nos chefs-d'œuvre calligraphiques les plus brillants.

Au XVIIIe siècle il y eut encore en France d'habiles écrivains. La plupart des villes importantes commençaient alors à avoir leur gazette particulière. Orléans possédait la sienne dès 1764, imprimée, avec privilége, chez Couret de Villeneuve et qui ne comprenait guère que les annonces, les affiches, quelques nouvelles ou avis divers de nature à intéresser l'Orléanais.

La réclame trouva dans cette feuille le premier théâtre où elle put s'exercer, et bien certainement elle ne faillit pas à son œuvre. Par nature et par profession, les écrivains devaient profiter du moyen qui leur permettait d'étendre leurs relations avec les populations. Aussi voyons-nous fréquemment les noms de ceux d'Orléans figurer dans les colonnes du Journal local.

En 1771, un sieur Huet, se disant maître écrivain, annonce qu'il donne des leçons en ville, qu'il prend des pensionnaires et demi-pensionnaires. Tout aussitôt les maîtres, dont la position est régulière, s'assemblent, rédigent une protestation, font savoir

aux intéressés que ledit Huet, n'étant point encore reçu, a pris une qualité qui ne lui appartient pas, et qu'en conséquence, toutes les vérifications d'écritures qu'il pourrait faire sont à l'avance déclarées nulles. — Le sentiment du droit acquis et celui du respect du public s'étaient, on le voit, conservés dans la corporation : ce fait seul servirait à le prouver.

Nous aurions occasion de prolonger cette étude si nous voulions rapporter en substance tout ce qu'un examen des journaux et des calendriers orléanais, antérieurs à 1789, nous a fait connaître du nombre, à Orléans, des écrivains-jurés et de l'importance de l'enseignement auquel ils se livraient pour la plupart.

Nous nous bornerons à la transcription ou à l'analyse de quelques annonces qui ne nous ont pas paru déplacées ici ; elles permettent de bien établir le caractère de la corporation aux approches d'une révolution qui devait emporter le reste de ses privilèges.

En 1768, le sieur Voyon, maître écrivain-juré, arithméticien, teneur de livres, géomètre et vérificateur, pensionné de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans (1) avise le public « qu'entre les deux classes ordinaires qu'il tient par jour, il en donne encore une troisième depuis sept heures jusqu'à huit et demie, pour la facilité des personnes qui n'ont pas le temps de venir pendant la journée. Il enseigne en très-peu de temps l'arithmétique, les changes étrangers, virement de parties, la manière d'égaler le prix des changes, les ordres de commissions et les arbitrages, comme aussi la tenue des livres tant en parties doubles que simples, l'extraction des racines quarrée et cubique, le toisé, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, et à lever un plan sur quelque terrain que ce soit.

« Il montre de même les trois caractères d'écriture par des principes sûrs, et tels que les ont montrés les sieurs Rossignol et Sauvage, et actuellement le sieur Roland, dont les talents sont

(1) Il dirigeait l'école d'écriture fondée par le duc et recevait un traitement. Précédemment un sieur Commet s'était dit pensionné du même duc.

connus pour enseigner, par principes, une écriture correcte et brillante par le moyen des belles capitales, avec l'aisance de lier et de brocher des lignes entières, sans tourner ni quitter la plume, ainsi que la brochée et l'expédiée dans une ligne ; d'ailleurs la quantité d'élèves que le sieur Voyon forme tous les jours, et qu'il place dans des cabinets, sont des preuves non équivoques de son talent (1). »

En 1777, le même Voyon exerçait encore sa profession à Orléans ; il était toujours pensionné du duc, et il entreprenait, si l'on peut croire ses allégations, « de montrer l'écriture de manière à s'en servir dans les meilleurs cabinets, en six mois de temps, ainsi que l'arithmétique. » Il fallait, du reste, que sa réputation fût véritablement établie, car plusieurs jeunes maîtres écrivains, qui professaient dans ce même temps à Orléans, se recommandaient de la qualité d'élèves de Voyon.

Le sieur Gervais, maître écrivain, arithméticien, archiviste, reçu à l'Académie des maîtres jurés-experts de Paris, les nommés Baudoin, Fyot, Bonneau, Charpigny, Girault, Colkette et bien d'autres, tous écrivains-jurés, font au public orléanais des communications à peu près identiques.

Le sieur Duplessis, ci-devant syndic des maîtres écrivains-jurés, arithméticiens et teneurs de livres de Lyon, privilégié et pensionnaire de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, s'établit cloître Saint-Samson, vers 1779 ; il professait encore en 1790 ; car, dans le calendrier historique de cette dernière année, nous trouvons l'indication de son adresse avec celle de sept autres écrivains-jurés et arithméticiens. Il ne néglige rien, dit-il, « pour inspirer à ses élèves le goût de la belle écriture et les former au calcul. Le prix, pour chaque élève de sa séance du soir, est de 6 livres par mois, y compris la lumière et le feu. »

Ces détails, tout minutieux qu'ils sont, ne nous ont pas paru sans intérêt. Nous voulons, par eux, faire voir que de bonne heure il a existé à Orléans, au-dessous de l'enseignement qu'on peut appeler grammatical, et au-dessus de celui des simples

(1) *Affiches de* 1768, p. 176.

écoles de charité, un enseignement intermédiaire, approprié, selon les temps, aux besoins des classes commerciales et industrielles. La ville d'Orléans, en subventionnant une école supérieure, ne fait donc aujourd'hui que suivre des traditions déjà anciennes.

C'est aux ducs d'Orléans, protecteurs nés, dans leur duché, de toutes les œuvres utiles et généreuses, qu'on doit l'établissement d'un cours privilégié d'écriture, d'orthographe et d'arithmétique.

Ce cours, fondé par eux le 1er janvier 1732 et dont ils faisaient les frais, était de deux années. Les distributions de prix y avaient lieu d'une manière solennelle. Il était dirigé en 1790 par Duplessis, précédemment cité, et disparut alors avec bien d'autres institutions.

L'école d'écriture fut rétablie, par le corps municipal, le 11 octobre 1801. Elle était entièrement gratuite, et comme chaque année douze nouveaux élèves étaient à la nomination du maire, son personnel lui valut le surnom d'*Ecole des vingt-quatre*.

M. Dinomé en fut le dernier maître (1).

Voilà, en résumé, ce que nous avons pu recueillir sur les maîtres-écrivains orléanais.

Beaucoup de noms et bien des faits nous ont sans doute échappé. Il suffit d'examiner les nombreux documents qui nous viennent des anciennes écoles des monastères, et surtout de notre ancienne Université de lois, pour admirer d'abord la richesse des formes de l'écriture, la prodigalité des vignettes avec la perfection des écussons armoriés, et pour conclure ensuite qu'il y a eu depuis longtemps au milieu de nous de véritables artistes en l'art calligraphique et même avant la formation en France d'une Académie spéciale d'écrivains. Cette dernière académie a sans doute fait époque et elle a rendu des services ; elle a surtout conduit à l'uniformité dans la représentation des lettres et c'est là une condition importante (2).

(1) On lui doit une méthode d'écriture qu'on peut consulter, *Recueil* E, 4421 ou 4468, Bibliothèque d'Orléans.

(2) C'est en 1632 que la Société des maîtres écrivains de Paris se réu-

Il est nécessaire de bien écrire, dit Mercier, dans son *Tableau de Paris*, car une mauvaise écriture ressemble au bredouillement de la parole.

Les réflexions que fait ensuite l'auteur que nous venons de citer ne sont pas sans valeur, et c'est par elles que nous clorons notre travail.

« Dans l'écriture un caractère lisible suffit. Les grands seigneurs, les jolies femmes, les auteurs se piquent de savoir mal peindre; ils ont tort. D'un autre côté, l'importance que les maîtres-écrivains mettent à une belle écriture est plaisante. Un peu de netteté, voilà ce qui convient; c'est perdre son temps que de vouloir émuler Rossignol et Roland. Si ces maîtres ont une belle main, ils n'ont pas, en général, une main rapide : tel clerc de notaire, tel scribe de palais, fait des expéditions qui ont une grâce et une légèreté dont ces experts, avec leur peinture exacte, compassée et froide, n'ont jamais approché.

La fonction la plus importante de ces maîtres jurés-écrivains, ajoute Mercier, c'est qu'ils sont vérificateurs d'écritures contestées en justice; ceci devient sérieux. L'Encyclopédie soutient que cette vérification n'est qu'une science conjecturale ; les écrivains disent qu'il y a des règles fixes et certaines pour convaincre les faussaires. Les experts usent de sortes de loupes dans l'examen ; mais ne faut-il pas autre chose qu'une loupe pour décider dans des cas semblables? Voyez le procès du maréchal de

nit en conférences pour travailler à la correction de l'écriture et fixer les principes de cet art. Deux écrivains, d'un mérite supérieur, Louis Barbedor et Le Bé (celui-ci eut l'honneur d'enseigner l'écriture à Louis XIV), exécutèrent pour ces conférences, le premier, un alphabet sur les lettres françaises ou rondes; le second, un autre sur les lettres italiennes ou bâtardes. Le Parlement examina les pièces exécutées et décida, par arrêt du 26 février 1633, qu'à l'avenir on ne suivrait point d'autres alphabets, caractères, lettres et formes d'écrire que ceux qui étaient figurés et expliqués dans les deux exemplaires. Ces exemplaires furent gravés, imprimés au nom de la communauté des maîtres écrivains, et répandus dans tout le royaume pour servir de modèle aux particuliers et de règle aux instituteurs. Les originaux durent rester perpétuellement déposés au greffe de la Cour.

Richelieu, la confusion et l'ambiguité des rapports. La vie d'un homme dépend donc quelquefois de ces experts-vérificateurs. Ce serait donner un champ trop vaste aux faussaires que de déclarer qu'il n'y a pas de moyens sûrs pour les reconnaître; mais il faut avouer que l'Encyclopédie offre de terribles objections à résoudre et qu'il serait à désirer que l'on consultât tout à la fois et le maître écrivain et l'écrivain philosophe. »

Les idées qu'exposait Mercier à la fin du dernier siècle sont celles qui ont cours aujourd'hui : la loi a fait de nouvelles conditions à l'expertise, et si l'on conserve généralement un culte pour l'écriture méthodique, on s'attache par-dessus tout à en obtenir une simple, commode, très-lisible et très-facilement expédiée.

C'est par les écoles normales, c'est par la juste sévérité des commissions chargées de juger l'aptitude des instituteurs primaires, que se verront continuer les progrès incontestables déjà opérés, et qu'on réalisera enfin, au profit de l'universalité des Français, une véritable écriture nationale qu'appellent les besoins d'une civilisation avancée et ceux d'un commerce et d'une industrie de plus en plus prospères.

RAPPORT AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS;

Par M. F. Dupuis.

Séance du 16 janvier 1863.

M. Houdas, instituteur primaire à Olivet, vous a adressé une étude sur les *Maîtres-écrivains Orléanais*. Ce mémoire est le fruit de recherches multipliées et consciencieuses. C'est un petit coin du domaine de notre histoire locale, inexploré jusqu'à ce jour, que la nature des études de M. Houdas l'a porté à cultiver. Il a cherché de toute part les matériaux de son travail, dans les manuscrits de notre Bibliothèque publique, aux Archives du dé-

partement et de la ville, chez nos historiens, dans les registres de notre ancienne Université, dans la collection des ordonnances du royaume, dans les traités de diplomatique et de paléographie; il a puisé à vingt autres sources encore et il l'a fait avec discernement.

Il ne s'est pas borné en effet à rechercher, comme son titre pourrait le faire supposer, le nom de quelques-uns des écrivains qui ont illustré l'école calligraphique d'Orléans; il a pris son sujet de plus haut et a commencé par faire des recherches générales sur l'art de l'écriture en France.

Son travail se divise en deux parties bien tranchées, l'art de l'écriture avant et depuis l'invention de l'imprimerie.

Après quelques aperçus rapidement esquissés sur l'enseignement des Druides et sur les changements que dut apporter dans les Gaules la conquête des Romains, sur les écoles qu'ils y établirent, et dont plusieurs devinrent si florissantes, il arrive à l'époque de Charlemagne, dont le génie embrassant tout, organisant tout, s'occupa activement des écoles. Il en installa jusque dans son palais, les surveillait lui-même et donnait un soin particulier à la beauté de l'écriture, si bien que l'écriture de ce siècle en a gardé le nom d'*Ecriture Carlovingienne*.

Théodulphe était alors évêque d'Orléans : ami des lettres, ami de Charlemagne, à ce double titre, il favorisa les écoles de son diocèse, et celles de Sainte-Croix d'Orléans, de Saint-Aignan, de Saint-Euverte, devinrent fameuses; moins toutefois que celles des abbayes voisines, de Micy, de Ferrières et de Fleury-St-Benoît.

Dans les couvents, l'emploi des religieux lettrés était la transcription d'ouvrages des auteurs de l'antiquité ou de traités modernes de théologie et de dialectique. La piété désoccupée des moines rencontrait là une utile distraction.

Ce n'était pas seulement dans les couvents que se trouvaient ces fabriques de manuscrits. Les Universités, ces centres, ces foyers d'instruction, voyaient s'établir autour d'elles, comme un accessoire indispensable, de nombreux écrivains. Les livres écrits à la plume, utiles aux professeurs, nécessaires aux élèves, sor-

taient en foule des mains de ces scribes si multipliés qu'au XIVe siècle l'université de Paris en comptait six mille qui lui étaient attachés.

Ces écrivains faisaient en quelque sorte corps avec les Universités. On comprend en effet l'importance qui s'attachait à ce qu'ils eussent une capacité reconnue, à ce qu'ils offrissent des garanties d'instruction et d'exactitude. La pureté des textes était remise entre leurs mains. Ils étaient donc astreints à des examens, à une surveillance : ils formaient une corporation dans laquelle on n'était admis qu'à la suite d'épreuves. En revanche, ils avaient des droits, des priviléges.

L'existence des écoles d'Orléans et des monastères voisins, celle de son Université avait donc créé nécessairement et faisait prospérer dans notre ville un grand nombre d'écrivains et rendu leur collége florissant.

Les recherches de M. Houdas sur ce point sont pleines d'intérêt. Il fait connaître quels étaient les rapports des écrivains avec l'Université, avec ses docteurs régents, avec les libraires. Il montre leur corporation ayant d'assez puissantes ressources et possédant des chapelles dont les desservants étaient à sa présentation, possédant notamment le grand cimetière de Sainte-Croix, et pouvant à ses frais l'enceindre de murailles et y adjoindre une église.

Cet état prospère dura jusqu'à ce que l'imprimerie, nouvellement découverte, eût établi ses presses à Orléans, c'est-à-dire en 1450, année où Mathieu Vivian vint s'y fixer.

A dater de ce moment, un coup mortel fut porté au corps des écrivains, et leur sort ainsi que leur art entra dans une phase nouvelle.

Ni pour la rapidité de l'exécution, ni pour la correction des textes, ni pour le prix, ils ne purent entrer en concurrence avec les imprimeurs. Toutefois, une partie de leur art subsista longtemps encore : les enlumineurs, les imagiers survécurent aux écrivains ; les miniatures, les lettres ornées, les encadrements des pages se faisaient à la main sur les livres imprimés.

Les écrivains, jadis organes de la science, ne furent plus que

des maîtres d'écriture. Mais à ce titre, dans une société où la civilisation, où l'instruction faisaient chaque jour des progrès, où les relations devenaient plus régulières et plus légales, où tout tendait à se classer, à se régulariser, ils furent appelés à jouer un rôle nouveau. Auprès de l'autorité, de l'autorité judiciaire surtout, ils furent chargés de vérifier les écritures contestées. On les réunit en une corporation d'experts jurés-écrivains.

Dans une organisation sociale qui se divisait en corps pourvus de priviléges, leurs relations avec le public furent réglementées, les maîtres reconnus purent seuls tenir classes, et donner des leçons d'écriture, de calcul, de tenue de livres, etc.

Les recherches de M. Houdas sur la corporation des maîtres-écrivains à Orléans, l'ont mis à même encore ici de recueillir de nombreux et curieux détails. Il y trouve la preuve que si le zèle pour l'instruction primaire n'a jamais été aussi ardent et aussi efficace que de nos jours, au moins il n'a été ni étranger, ni indifférent à nos pères.

C'est ainsi qu'en 1732 une école gratuite d'écriture, qui subsista jusqu'à la Révolution, fut fondée par le duc d'Orléans.

Une école gratuite de dessin vint bientôt s'y joindre. N'est-ce pas là le germe de nos établissements d'enseignement primaire supérieur.

Tel est, Messieurs, dans une très-sèche et rapide analyse, le mémoire que vous soumet M. Houdas. Avec une modestie trop grande, il le qualifie de simple ébauche : nous lui rendrons plus de justice. C'est une étude consciencieuse et pleine de faits. Si elle n'offre qu'un intérêt secondaire et de détail, la nature du sujet n'en comportait guère d'autres. Il en faut d'autant plus tenir compte et savoir gré à M. Houdas d'avoir, autant qu'il l'a pu, étendu et généralisé sa matière. C'est ainsi, par exemple, qu'il s'est livré à la description des manuscrits des siècles divers et signalé la différence de l'écriture de ces époques successives : ainsi qu'il fait sentir la dégénérescence de la forme des lettres, à mesure que l'écriture n'est plus seulement une affaire de goût et d'emploi du temps, une occupation de luxe, de

curiosité, de conscience en quelque sorte, mais une spéculation où la rapidité de l'exécution entrait pour une notable partie.

C'est ainsi encore qu'à propos de conférences qui, en 1632, eurent lieu entre les maîtres écrivains de Paris pour travailler à la correction de l'écriture et fixer les principes de leur art, il émet un vœu, que nous aimerions grandement à voir exaucé, celui que la France adopte et conserve une écriture nationale. Il en trouve la possibilité, grâce aux écoles normales, dans un enseignement uniforme.

L'écriture chez nous a depuis longtemps bien dégénéré; nous ne pensons pas qu'on puisse le nier. Pour s'en convaincre, il suffit, ce nous semble, de comparer les titres et les actes des siècles passés à ceux du siècle dernier et surtout du nôtre, où l'écriture, imitation de celle des Anglais, fort élégante quand elle est formée à main posée, devient, lorsqu'elle est tracée rapidement, confuse et illisible par sa forme lâche et penchée. Que l'on rapproche, dans les collections d'autographes, les lettres des hommes illustres du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècles avec celles des hommes illustres de nos jours, et celles des étrangers, les Anglais exceptés, avec les lettres des Français actuels, et la même différence se fera sentir.

Ce vœu est-il réalisable? nous l'ignorons. Ce n'est là au total qu'un point à peine indiqué et tout-à-fait accessoire du mémoire de M. Houdas.

Pour en revenir à son travail en lui-même, nous ne pouvons que le féliciter de l'avoir entrepris et de l'avoir traité comme il l'a fait, d'un style toujours clair et toujours pur.

On ne saurait trop encourager un instituteur qui consacre ses instants de loisirs à de telles occupations et qui se délasse de ses pénibles fonctions en se livrant à de pareilles recherches.

PROGRAMME

D'UN PRIX PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU CHER.

CONCOURS DE MOISSONNEUSES.

La Société d'Agriculture du Cher, désirant faire connaître aux agriculteurs les services que doivent rendre les Machines à moissonner et donner aux Inventeurs, Constructeurs ou Propriétaires de ces Machines le moyen de les faire apprécier à leur juste valeur, afin d'en propager l'emploi,

Voulant, dans ce but, encourager des entreprises qui prendraient les moissons à façon, ainsi qu'il s'en présente pour le battage des grains,

A voté, dans sa séance du 7 mars 1863, une somme de 800 fr., et de plus deux médailles destinées à cet encouragement, et qui seront réparties ainsi qu'il suit :

500 francs et une médaille d'or à la meilleure Machine, moissonnant, javelant ou distribuant en andains sans le secours de la main de l'homme ;

300 francs et une médaille d'argent à la meilleure Machine à moissonner, qui aura coupé, accompagné d'un javeleur ;

En conséquence :

Un Concours est ouvert dans le département du Cher, en 1863, pour toutes les Machines à moissonner, et les primes ci-dessus indiquées seront décernées à celles de ces Machines qui auront accompli le travail dans les meilleures conditions d'économie et de temps.

Les Inventeurs, Constructeurs ou Propriétaires de ces instruments devront faire connaître, avant le 1er juin, au Président de

la Société d'Agriculture du Cher, à Bourges, leur intention de se présenter au Concours.

Ils devront prendre à l'entreprise et moissonner chacun avec une ou plusieurs Machines d'un même système, au moins 60 hectares, dont 2/3 en froment, 1/3 en orge et avoine.

Ils devront à cet effet traiter à façon avec un ou plusieurs propriétaires, de manière à réunir dans leur entreprise des parcelles formant ensemble les superficies indiquées ci-dessus, et ils feront connaître, au Président de la Société d'Agriculture, les localités pour lesquelles ils auront traité.

Au plus tard le 15 septembre 1863, les concurrents feront parvenir à M. le Président de la Société d'Agriculture les certificats dûment légalisés par le Maire, délivrés par les cultivateurs chez lesquels ils auront entrepris des moissons.

Ces certificats devront indiquer si le travail a été bien fait, mentionner les superficies moissonnées, le prix de façon, les espèces de grain et le temps employé à chaque espèce.

Ces pièces seront soumises à la Commission que M. le Président aura nommée pour suivre l'exécution des travaux entrepris, et qui, au besoin, sera aidée par des sous-commissions nommées par elle et prises parmi tous les cultivateurs du département.



TABLE.

Pages.

Le Tombeau de Saint-Ay; par M. le comte de Pibrac......... 5

Rapport sur le mémoire ci-dessus; par M. de Torquat........ 27

Observations sur quelques doutes survenus relativement à l'efficacité de l'azote dans les engrais; par M. A. de Tristan... 40

Sur un droit qui appartenait autrefois à l'exécuteur des hautes œuvres d'Orléans; par M. J. Loiseleur................ .. 47

Rapport sur l'appareil et la méthode de lévigation des terres, par M. Masure, professeur de physique au Lycée d'Orléans; par M. Perrot 56

Rapport sur le prix proposé par la Société pour 1860; par M. G. Baguenault de Viéville......................... 59

Notice biographique sur M. Jules-Marie-Claude marquis de Tristan; par M. de Torquat.............................. 65

Rapport sur la notice ci-dessus; par M. le comte de Pibrac... 74

Rapport sur les leçons primaires d'arpentage de M. Gillet-Damitte, membre correspondant de la Société; par M. Demond. 76

Rapport sur le système de placage en pierres naturelles de M. Jutteau, architecte à Orléans; par M. B. de Monvel...... 80

Nouveau procédé d'extraction de la quinine et dosage des alcaloïdes des quinquinas; par M. Rabourdin........ 87

Rapport sur le mémoire ci-dessus; par M. le docteur Lepage... 92

Analyse des terres arables de Sologne; par M. Masure........ 97

Rapport sur le mémoire ci-dessus; par M. Perrot............ 105

Rapport sur les poésies de Mme Esther Sezzi; par M. F. Dupuis. 113

Examen de la doctrine de M. Fabricius Wagner, de Gœttingen, sur l'amélioration de l'espèce humaine par l'alimentation; par M. le docteur Lepage................................ 124

Notice sur M. Pailliet; par M. F. Dupuis.. 130

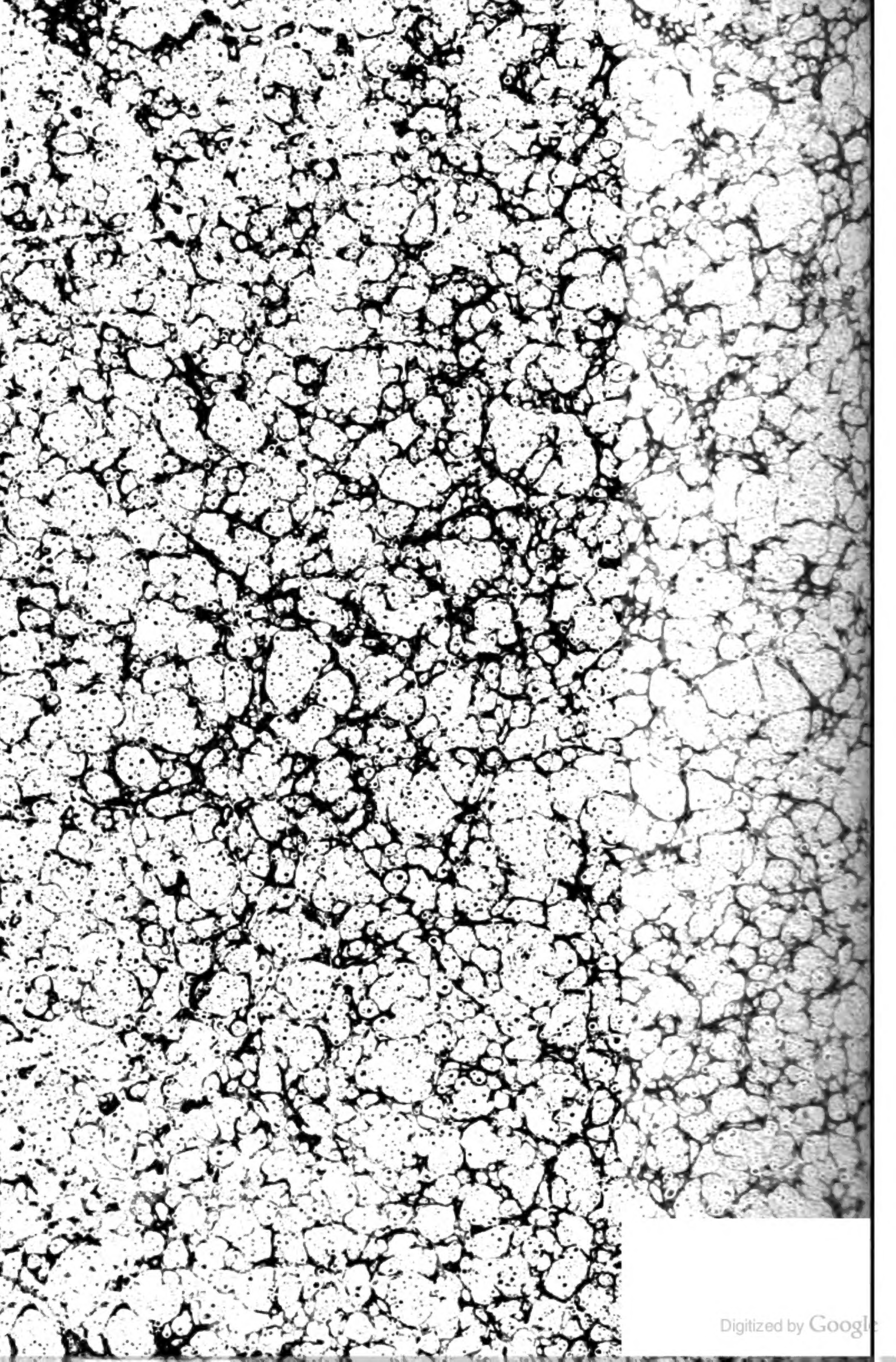
Pages.

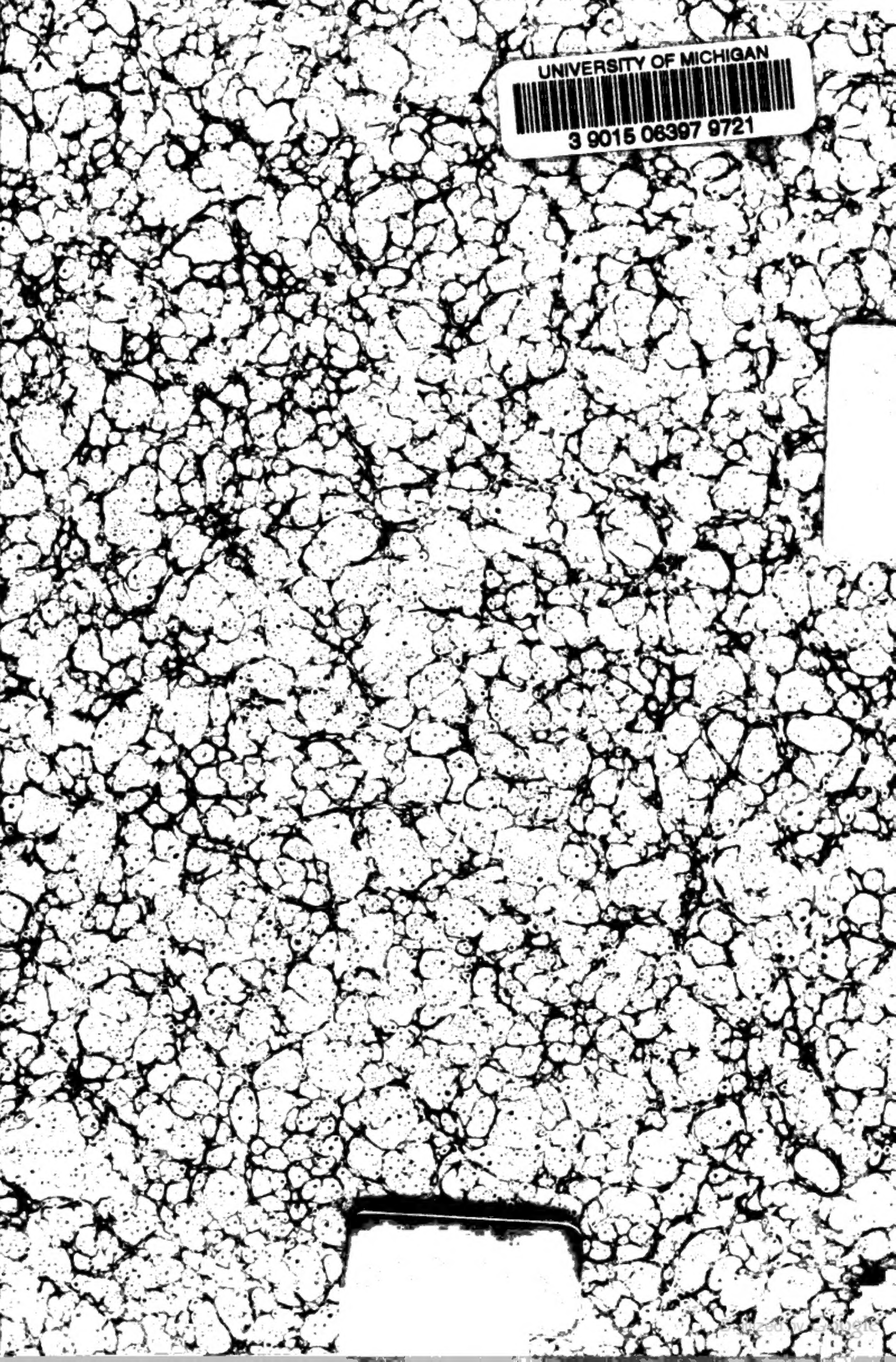
NOTE sur la visite de Mgr l'évêque d'Orléans au tombeau de Saint-Ay; par M. le comte DE PIBRAC.......... 137
RAPPORT sur la note ci-dessus; par M. DE TORQUAT.......... 139
RAPPORT sur le cours de chimie agricole de MM. Gaucheron et Cotelle; par M. G. BAGUENAULT DE VIÉVILLE.......... 140
EXAMEN critique du système de décoration architecturale de M. Jutteau, architecte à Orléans; par M. COLLIN.......... 147
PROPOSITION de création de bibliothèques rurales; par M. F. DUPUIS.......... 166
TRADUCTION de la satire d'Horace: *Hoc erat in votis*, SERMON. LIB. II, *satira* 6; par M. B. DE MONVEL.......... 177
RAPPORT sur la traduction ci-dessus; par M. F. DUPUIS.......... 183
PRIX proposés pour 1862.......... 192

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1862.

PROCÈS-VERBAL.......... 193
ALLOCUTION de M. le Président.......... 195
RAPPORT sur le prix Morogues à décerner en 1862; par M. A. DE TRISTAN.......... 198
NOTICE sur des manuscrits inédits de Lavoisier existant à la Bibliothèque d'Orléans, et sur ses travaux dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais, tenue et 1787; par M. J. LOISELEUR.......... 215
L'ARCHÉOLOGUE ET L'AGRICULTEUR; par M. le comte DE PIBRAC.......... 230
DU NOM DE GUÉPIN donné aux Orléanais; par M. F. DUPUIS.......... 239

DISCUSSION sur la religion des Druides et sur le pont de Genabum; par M. DE BUZONNIÈRE.......... 248
LES MAÎTRES-ÉCRIVAINS Orléanais; par M. HOUDAS, instituteur à Olivet.......... 257
RAPPORT sur le mémoire ci-dessus; par M. F. DUPUIS.......... 280
PROGRAMME d'un prix proposé par la Société d'Agriculture du Cher. — Concours de Moissonneuses.......... 285




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06397 9721

